

TOME III _____

Vivre en Astarac aujourd'hui et demain



Jérôme Narbonne



Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac



L'élaboration de la Charte a été pilotée par l'Association pour la préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac puis par le **Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac** créé le 1er janvier 2025.



Le diagnostic territorial a été réalisé dans le cadre des études préalables à l'élaboration de la Charte du projet de Parc naturel régional de l'Astarac.

Il a été réalisé de novembre 2023 à juillet 2024 pour la première phase, puis finalisé à l'automne 2024. Il est composé de 3 tomes et d'un livret introductif.

Le diagnostic territorial a été élaboré avec le soutien financier de :



Prestataires ayant accompagné l'élaboration du diagnostic territorial :
Territoires ruraux et développement, Soberco Environnement, Urbicand

**Syndicat mixte de préfiguration
du Parc naturel régional de l'Astarac**

1 Place Carnot 32260 Seissan
Tél. 05 62 05 40 58 - Tél. 06 75 56 80 52
contact@projet-astarac.fr - www.projet-astarac.fr



Table des matières

1 - Habiter l'Astarac aujourd'hui	1
1.1 Des formes urbaines marquées par l'histoire et la ruralité	3
1.1.1 Un habitat dispersé aux origines anciennes, caractérisé par la « maison paysanne »	3
1.1.2 Un réseau de villages et bourgs hérité du Moyen-âge	10
1.1.3 Des formes d'extensions récentes dominées par l'habitat pavillonnaire	22
1.1.4 Une évolution de l'artificialisation importante au regard du nombre d'habitant, à destination principalement du secteur résidentiel	26
1.2 Les dynamiques démographiques	28
1.2.1 Une population en diminution et dont la répartition spatiale est influencée par sa proximité et/ou son accessibilité à la ville d'Auch	28
1.2.2 Des caractéristiques de la population qui interpellent sur la réussite à accompagner le vieillissement et à renforcer l'accueil d'actifs	32
1.2.3 Un risque de poursuite des tendances démographiques défavorables	37
1.3 Les dynamiques autour du logement	38
1.3.1 Un parc de logements peu diversifié, ancien, et faisant l'objet d'une vacance élevée	38
1.3.2 Des marchés fonciers et immobiliers plutôt attractifs, mais un recul de la construction neuve	46
1.3.3 Des objectifs de production ambitieux mis en avant par le SCoT de Gascogne	50
1.4 L'offre de services et d'équipements, dont la santé	51
1.4.1 Une offre de proximité organisée sur le territoire, mais une dépendance aux pôles extérieurs pour les services et équipements supérieurs	51
1.4.2 Une offre de soins relativement fragile, et des besoins à anticiper avec le vieillissement de la population	55
1.4.3 Des améliorations considérables de l'aménagement numérique, avec une question résiduelle sur les zones blanches	59
1.5 L'offre éducative et culturelle	61
1.5.1 L'offre éducative	61
1.5.2 Les pratiques et les ressources culturelles	71
1.5.3 Les lieux et équipements de production et de diffusion culturelle	85
1.5.4 L'offre des festivals et autres événements culturels	89
1.5.5 Les acteurs culturels et les politiques culturelles	91
1.5.6 La dynamique associative	94
1.6 Les mobilités et leur organisation	95
1.6.1 Un territoire à l'écart des grands axes de transport	95
1.6.2 Un réseau routier dense, essentiel pour les mobilités locales	96
1.6.3 Des flux de mobilité proportionnés, et des échanges importants avec le pôle d'Auch	97
1.6.4 Une prédominance de la voiture individuelle dans les modes de déplacement	99
1.6.5 Une offre alternative en cours de structuration qui ne répond que partiellement aux besoins	99
1.7 La circulation des véhicules à moteur	108
1.7.1 Les espaces naturels reconnus	108
1.7.2 Les pressions identifiées	109
1.7.3 Les arrêtés de circulation en vigueur	109
1.8 Un territoire qui s'organise en matière d'urbanisme	110
1.8.1 Des documents cadre à l'échelle du Département et de la Région	110
1.8.2 Urbanisme de planification	116
1.8.3 Des outils d'urbanisme opérationnel pour agir sur les centralités et le bâti ancien	118
1.8.4 La publicité	125
1.8.5 Un territoire exposé aux risques naturels et technologiques	128

1.9 Synthèse.....	142
1.9.1 L'essentiel.....	142
1.9.2 Les problématiques	143
2 - L'économie de l'Astarac	145
2.1 L'emploi et le tissu d'entreprises.....	147
2.1.1 Un recul de l'emploi, dans un contexte de chômage plutôt faible et de hausse du taux d'activité 147	
2.1.2 Un tissu économique qui se tertiarise mais qui reste diversifié, avec une place encore forte de l'agriculture et de l'industrie.....	155
2.2 Les filières agricoles présentes sur le territoire	162
2.2.1 Un équilibre fragile entre filière végétale et filière animale	162
2.2.2 Une dominance des grandes cultures dans les filières végétales, pour l'export et la valorisation locale	162
2.2.3 Des filières animales diversifiées, avec une place importante des activités avicoles et viande	166
2.2.4 Démarches de valorisation : un essor de l'agriculture biologique ces 10 dernières années et une diversification vers des énergies renouvelables et de la prestation de services	173
2.2.5 Des activités de diversification en lien avec la production d'ENR	173
2.3 L'économie liée au tourisme de séjour et de loisirs.....	177
2.3.1 Positionnement touristique, fréquentation et emplois touristiques de l'Astarac	177
2.3.2 Capacité d'accueil : hébergement et restauration	183
2.3.3 Une offre de sites et équipements de tourisme culturel, à renforcer et structurer	193
2.3.4 Une offre de médiation des patrimoines à renforcer, étoffer et structurer pour mieux valoriser les patrimoines de l'Astarac	194
2.3.5 Des activités de pleine nature encore peu valorisées	197
2.3.6 Organisation touristique : accueil, information et stratégies de développement	203
2.3.7 La promotion et la commercialisation	208
2.3.8 Les labels liés au tourisme durable dans le territoire	210
2.4 Les filières de valorisation des ressources locales	213
2.4.1 La filière forêt-bois	213
2.4.2 Les filières « Terre crue » et « Autres matériaux biosourcés »	224
2.4.3 Les filières « Exploitation des matériaux et des minerais »	233
2.5 Synthèse.....	237
2.5.1 L'essentiel.....	237
2.5.2 Les problématiques	238
3 - L'Astarac, face au réchauffement climatique et à ses conséquences	241
3.1 Consommation énergétique et production d'énergies renouvelables	244
3.1.1 La consommation énergétique, cause principale de la production de gaz à effet de serre de type anthropique	244
3.1.2 La production d'énergie renouvelable (EnR)	254
3.1.3 Les réseaux de distribution d'énergie.....	258
3.1.4 Synthèse	260
3.2 Les Gaz à Effet de Serre (GES)	261
3.2.1 Les Gaz à Effet de Serre (GES) et leur rôle dans le changement climatique	261
3.2.2 Les GES et leur évolution en Astarac	263
3.2.3 L'évolution des stocks et des flux de séquestration carbone	267
3.2.4 Synthèse	271
3.3 Vulnérabilité du territoire au changement climatique.....	272
3.3.1 Éléments méthodologiques.....	272
3.3.2 Exposition du territoire à l'évolution observée du climat.....	273
3.3.3 Exposition du territoire à l'évolution future du climat	282
3.3.4 Analyse de la sensibilité et de la vulnérabilité au changement climatique	287

3.3.5 Les démarches en cours sur le territoire	295
3.3.6 Synthèse	298

NB : Sauf mention contraire précisée sous le titre, l'ensemble des illustrations présentées dans le document - croquis, photos ou cartes - ont pour auteur l'Association pour la création du Parc naturel régional Astarac

1 - Habiter l'Astarac aujourd'hui

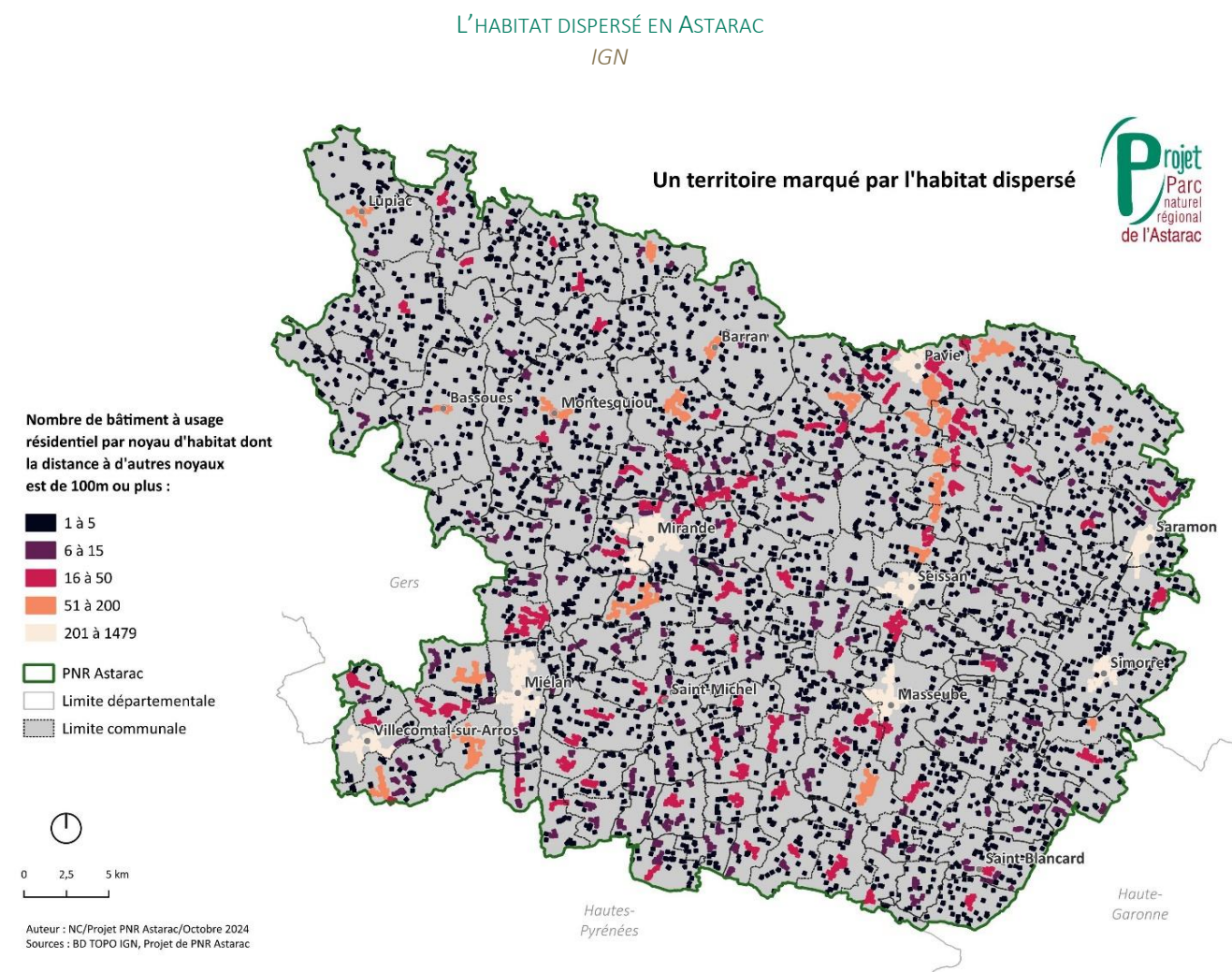


J. Narbonne

1.1 | Des formes urbaines marquées par l'histoire et la ruralité

1.1.1 | Un habitat dispersé aux origines anciennes, caractérisé par la « maison paysanne »

L'Astarac est dominé par un habitat de type dispersé, localisé dans des hameaux et des lieux-dits accessibles par un réseau dense de chemins. Une analyse spatiale isolant les noyaux d'habitat distants les uns des autres d'au moins 100m (distance admise pour caractériser l'habitat dispersé) permet de comptabiliser **2 407 noyaux d'habitats contenant 1 à 5 bâtiments à usage résidentiel (maisons isolées) et 181 noyaux avec de 6 à 15 bâtiments à usage résidentiel (hameaux)**. Le total de bâtiments à usage résidentiel sur ces 2 typologies de noyaux s'élève à 5 601. L'habitat isolé et en hameau représente ainsi potentiellement **au moins 30% des logements du territoire**.



Cette forme d'habitat dispersé trouve ses **origines à l'époque gallo-romaine**, caractérisée par un maillage dense de *Villae*, qui étaient des centres d'importants domaines agricoles. Elle a toutefois évolué au cours de l'histoire, posant les prémices de sa forme actuelle à la fin du XVII^e siècle, avec **l'essor du métayage** en lien avec les progrès techniques et la réalisation de grands travaux (routes, hydraulique). Les bordes (maisons des métayers) se multiplient et se transforment en véritables petites exploitations agricoles polycoles qui maillent le territoire au fil du temps, cette dispersion étant permise par la présence de ressources diffuses en eau. Ce type de mise en valeur des terres va perdurer jusqu'à la fin du XIX^e siècle et marque encore aujourd'hui les paysages de l'Astarac, par la prévalence de l'habitat diffus qui l'accompagne.

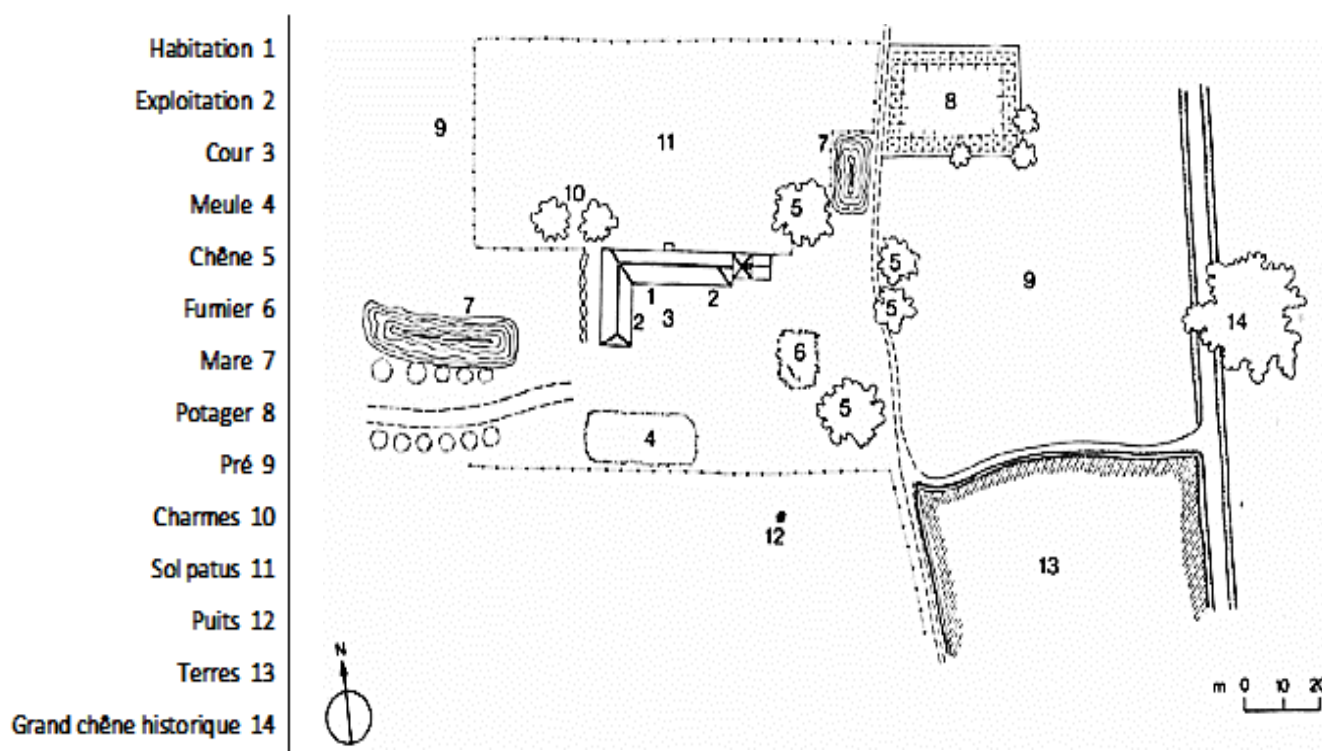
En termes de typologie d'habitat, l'habitat dispersé est composé majoritairement par des « **maisons paysannes** », dispersées le long de la trame des chemins ruraux, et qui constituent des éléments structurants et identitaires de l'Astarac.

Selon l'Inventaire des paysages du Gers (CAUE32 et AP32, 2002), ces maisons sont, pour la plupart, des reconstructions des XVIII^e et XIX^e siècles de bordes plus anciennes disparues. Elles allient logis et annexes agricoles et présentent une diversité de formes représentatives des contextes géographiques et agricoles dans lesquels elles s'inscrivent. Elles présentent toutefois **quelques caractéristiques communes** :

- Une implantation au cœur des champs, de préférence sur les hauteurs et les sols les moins fertiles,
- Une orientation pour se protéger des intempéries et des vents dominants (ouest et nord),
- Des façades sud et est peu percées et/ou avec une toiture descendant au plus près du sol pour protéger les murs,
- Des façades principales à l'architecture plus travaillée, s'ouvrant à l'est et au sud, et délimitant avec les annexes une cour le plus souvent ouverte,
- La présence de multiples éléments nécessaires au fonctionnement de ces petites unités agricoles isolées : puits, mares d'été et d'hiver, potager, basse-cour,
- La place de l'arbre est importante : bosquets, arbres isolés, arbres le long des chemins d'accès, arbres marquant l'entrée.

PLAN D'ENSEMBLE TYPE DE LA MAISON PAYSANNE

Architecture rurale française / Tome Pays Aquitain, Bordelais, Gascogne, Pays Basque, Béarn, Bigorre / P. Bidart, G. Collomb / 1999



Deux grands types de maisons paysannes peuvent être distingués :

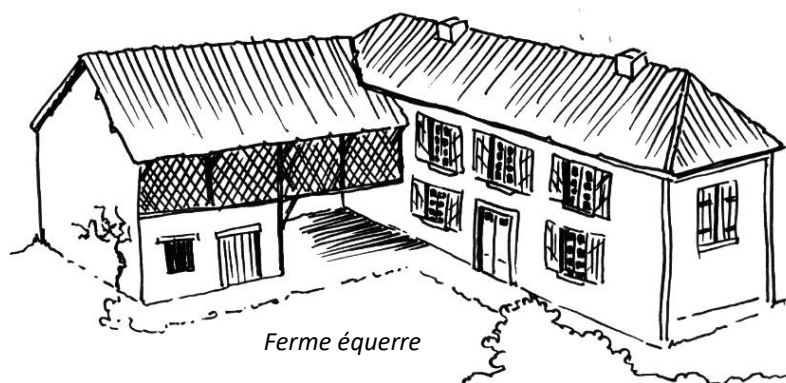
- **Les fermes où le logis principal à façade en mur gouttereau est dissocié des annexes agricoles** : le logis se présente sous la forme d'un bâtiment carré ou rectangulaire, avec ou sans étage et avec une toiture à 4 pans. On observe en général une certaine recherche architecturale en façade, avec des éléments ordonnés harmonieusement entre eux. Les bâtiments agricoles, de gabarit souvent important par rapport au logis, sont accolés ou séparés de ce dernier. L'implantation de ces annexes permet de différencier des sous-types de maisons rurales : maison en long, maison en U, Maison en L... La ferme équerre (maison en L) avec treillis en bois éclairant et ventilant les annexes est particulièrement présente sur le territoire.
- **Les fermes à façade pignon avec ou sans auvent, où logis et activités agricoles sont regroupés sous un seul toit** : le bâtiment présente une forme massive, avec une toiture englobante à 3 pans. Cette forme est minoritaire en Astarac.



Ferme à façade mur gouttereau



Ferme à façade pignon



Ferme équerre

Ces 2 grands types de maisons paysannes vont se décliner en une multitude de sous-types par le prisme des matériaux utilisés pour leur construction, conférant ainsi à chaque unité paysagère ses particularités patrimoniales : terre crue mises en œuvre selon différentes techniques dont l'unique mur en damier (polychrome terre crue et galets), pierre en grès, pierre en calcaire, pan de bois et torchis, insertion d'éléments de brique en terre cuites ... En Astarac, les maisons en pierre de grès ou de calcaire sont majoritaires dans la partie nord du territoire alors que la terre crue est très présente en partie sud.

PAYS DES BAÏSES : SAINT OST - SAINT ÉLIX THEUX - BARCUGNAN - DUFFORT

Google maps



VALLÉES DU GERS ET DU SOUSSON : CHÉLAN - CLERMONT POUYGUILLÈS - ORNÉZAN - SANSAN

Google maps



HAUT ASTARAC : LARTIGUE - MONT D'ASTARAC - SÈRE - MONCORNEIL GRAZAN

Google maps



COTEAUX DU PAYS D'AUCH : LASSEUBE PROPRE - SAINT JEAN LE COMTAL

Google maps



PAYS D'ANGLÈS : L'ISLE DE NOÉ - POUYLEBON - BARS - MONTESQUIOU

Google maps



VALLÉES DU BOUES ET DE L'ARROS : AUX AUSSAT - ESTAMPES

Google maps





Aujourd'hui, nombre de ces maisons paysannes ont perdu leur fonction agricole, transformées en résidence principale ou secondaire, voire en logement touristique, avec des remaniements plus ou moins respectueux des bâtiments et matériaux d'origine et la disparition de certains éléments caractéristiques (comblement des mares, puits, annexes...). Certaines sont également en voie de détérioration plus ou moins avancée, voire d'abandon, faute d'entretien, de repreneur ou de désintérêt. Le patrimoine en terre crue est particulièrement vulnérable. Malgré tout, ces bâtiments constituent un patrimoine culturel riche, participant à l'identité de l'Astarac et marquant fortement l'implantation humaine sur le territoire. C'est un patrimoine fragile, avec **des enjeux forts liés à son maintien en termes de rénovation et de transformation, respectant les constructions et les sites d'implantation dans leur globalité. La question de la transmission des connaissances et des savoir-faire liés à ce patrimoine est également cruciale.**

En plus des maisons paysannes, l'habitat dispersé est composé de **maisons de maître, qui émaillent ponctuellement le paysage.** Ce sont des maisons « bourgeoises de campagne », à l'architecture sobre et classique, principalement **construites en pierre** (grès ou calcaire) et exclusivement réservée au logis du maître du domaine. Leur vocation agricole est étayée par la présence d'annexes agricoles parfois nombreuses (étables, granges, pigeonniers...), qui sont nettement séparées de la maison logis. Les maisons de maître ont une **forme en bloc**, carré ou rectangulaire, avec au moins un étage. Elles présentent des **surfaces et des volumes importants** et sont couvertes par une **toiture à 4 pans**. La **façade principale, par l'ordonnement et la symétrie de ses ouvertures, est travaillée pour refléter la richesse et la notoriété** de ses habitants. Ces maisons sont souvent nichées au cœur d'un **petit parc arboré**, qui sert d'écrin à la mise en valeur de la seule façade principale. Ce type de construction, clairement d'inspiration bourgeoise et urbaine, a influencé la construction des maisons paysannes des XIX^e et XX^e siècles et notamment la distinction de plus en plus marquée entre logis et annexes agricoles.

Actuellement, tout comme les maisons paysannes, la fonction agricole des maisons de maître tend à disparaître. Ces maisons, assez **prisées sur le marché immobilier**, sont souvent rachetées par une clientèle aisée extérieure au territoire, en tant que résidence principale ou secondaire. **Ce patrimoine est moins vulnérable que la maison paysanne, souvent en bon état et bien entretenu**, avec un caractère cossu qui persiste. Les **enjeux** se situent au niveau de la **qualité des travaux de rénovation, du devenir des annexes agricoles, de l'extension ou intégration de nouveaux bâtiments sur le site et de l'entretien renouvellement des parcs et/ou allées arborés.**

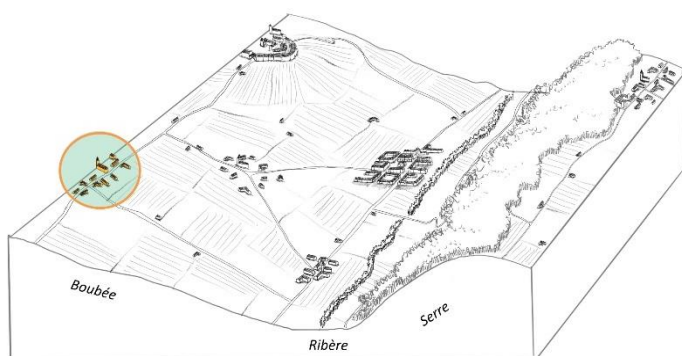
1.1.2 | Un réseau de villages et bourgs hérité du Moyen-âge

Si, de l'époque gallo-romaine à la fin du haut Moyen-âge, l'habitat dispersé est l'organisation spatiale principale, il va tendre à disparaître par après au profit d'un habitat plus groupé. En effet, la période du **XI^e au XIV^e siècle** se caractérise par une relative **prospérité, accompagnée par un essor démographique**, qui va se traduire par un **mouvement de regroupement de l'habitat**. La plupart des villages et bourgs sont constitués durant cette période, sous l'impulsion des seigneurs laïcs et religieux et structurent encore aujourd'hui l'Astarac. Ils vont prendre 3 formes principales :

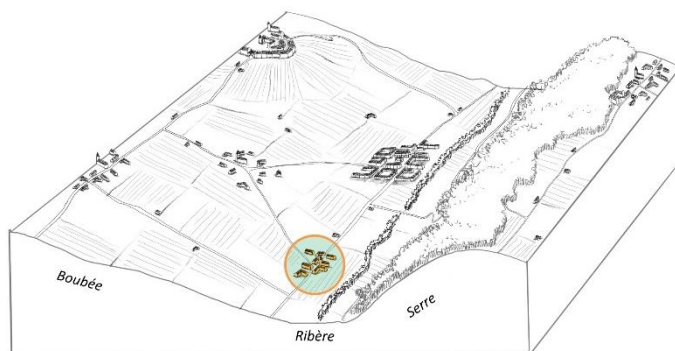
- Les **villages-église et sauvetés**, où l'habitat se structure autour d'une église ou d'un bâtiment monastique. Ce sont les premières formes d'habitat groupé qui émergent lors des XI^e et XII^e siècles. Leur implantation dans la topographie est très diversifiée, ce type de village s'observant aussi bien sur les crêtes que sur les pentes de coteaux ou encore en vallée :

VILLAGE-ÉGLISE PERCHÉ LE LONG DES SERRADES - EXEMPLE DE SAINTE AURENCE CAZAUX

Laurent Lainé

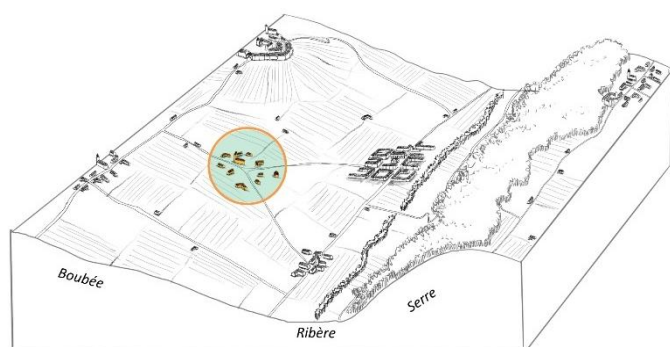


VILLAGE-ÉGLISE LE LONG DE LA MERCADÈRE LINÉAIRE EN RIBÈRE - EXEMPLE DE MALABAT



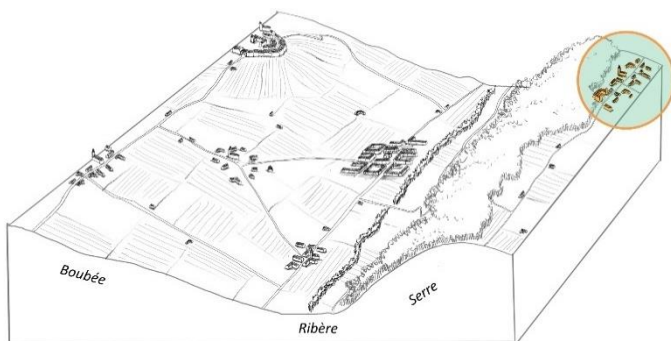
VILLAGE-ÉGLISE QUI S'ÉTEND LE LONG DES TRAVERS - EXEMPLE DE DURBAN

Laurent Lainé



VILLAGES ECCLÉSIAUX PERCHÉS - EXEMPLE DE FAGET ABBATIAL

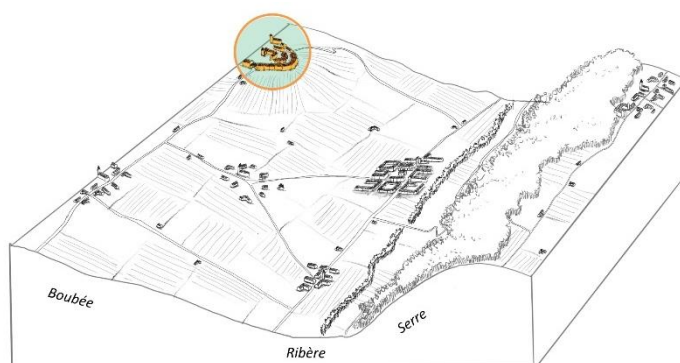
Laurent Lainé



- Les **castelnaux**, généralement implantés sur les hauteurs, sont caractérisés par un regroupement de l'habitat autour d'un château seigneurial ou d'une motte castrale, et dont la construction va s'étaler du XI^e au XIV^e siècle :

CASTELNAUX SUR DES POINTS HAUTS - EXEMPLE DE SAINT ARAILLES

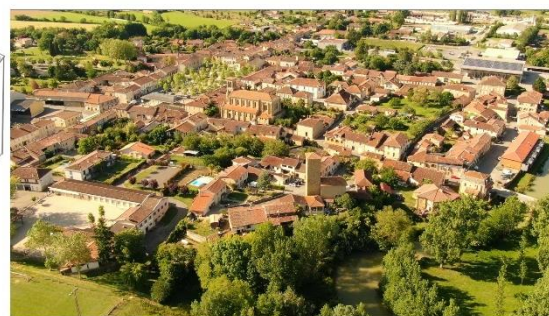
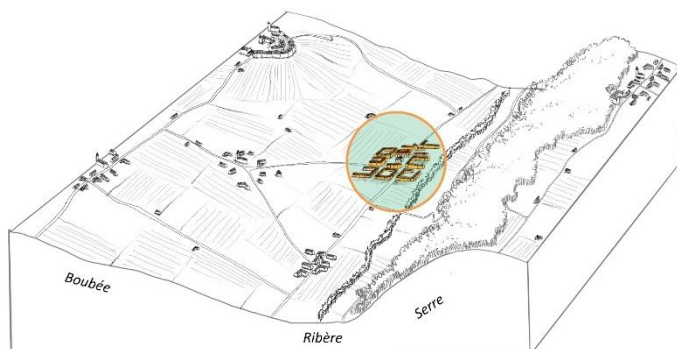
Laurent Lainé



- Les **bastides**, plus tardives (XIII^e et XIV^e siècle), correspondent à des villes nouvelles dont l'urbanisme planifié organise l'habitat autour d'une place commerciale centrale. Elles sont implantées dans les vallées principales, le long des voies de circulation majeures :

BASTIDE LE LONG DES MERCADÈRES LINÉAIRES - EXEMPLE DE SEISSAN

Laurent Lainé

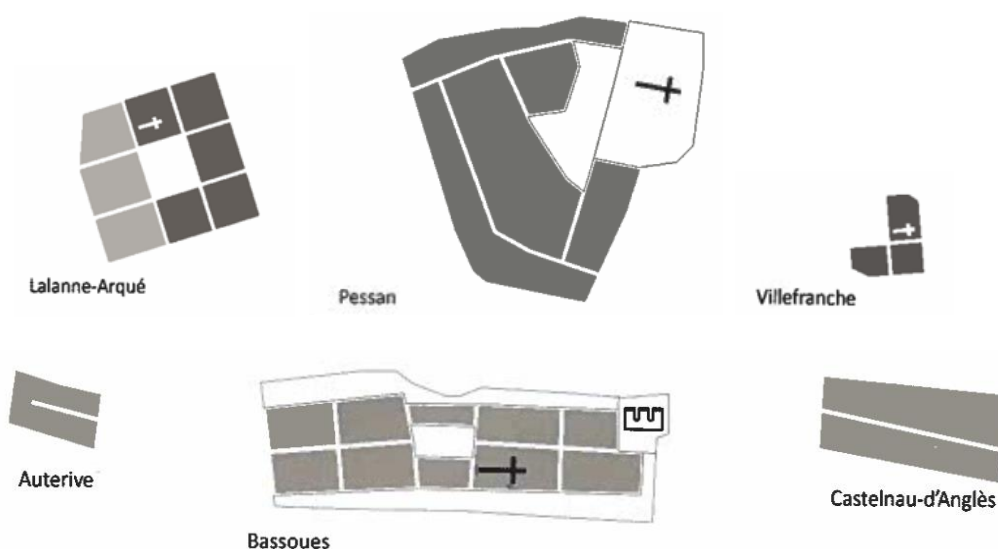


1.1.1.1 | Une diversité de petits villages « posés » dans le paysage agricole

Les villages astaracais se présentent comme des unités urbaines de très petite taille, regroupant de 15 à 50 maisons. Ils sont caractérisés par **une absence de transition avec la campagne environnante**, qui est visible directement de celui-ci. Et inversement, des chemins ruraux sillonnant la campagne, le village dans son entièreté s'offre au regard du promeneur. Ces villages revêtent la forme de bastides (Lalanne-Arqué ou Villefranche par exemple), de villages-éclésiaux (Boulaur, Faget-Abbatial ou encore Sainte-Dode), mais surtout de **castelnaux qui sont majoritaires** (Bazian, Durban ou encore Monclar-sur-l'Osse). Ils ont conservé pour la plupart leur **aspect médiéval** avec de nombreux vestiges encore présents : châteaux, églises, remparts, tour porte, douves... Ces typologies et le choix des sites d'implantation se traduisent par des **formes urbaines variées** : village-rue comme Labéjan ou Castelnau d'Anglès, circulaire (Viozan et Boulaur par exemple) ou encore en damier comme Monlaur-Bernet ou Saint-Araïlles. Les maisons individuelles, isolées ou accolées les unes aux autres, sont disposées plus ou moins régulièrement et structurent un **espace public modeste**, matérialisant d'une à quelques rues et souvent une placette cœur de village. La présence d'annexes agricoles et de greniers de stockage attestent de **l'orientation agricole de ces villages**, les habitants ayant longtemps été exploitants ou ouvriers agricoles. La présence d'anciennes devantures témoigne aussi d'une activité artisanale autrefois plus développée alors qu'actuellement, les commerces y sont généralement absents et les services se résument à la mairie et parfois une école. Mais ces villages continuent d'être des lieux qui rassemblent les habitants, autour des diverses manifestations associatives, citoyennes ou communales.

DIVERSITÉ DES MORPHOLOGIES VILLAGEOISES

A. Comet - SRI Occitanie 2023



PAYS DE BAÏSES : SAINT-OST, SAINTE-AURENCE-CAZAUX, SAUVIAC, DUFFORT

Google maps



VALLEES DU GERS ET DU SOUSSON : MONLAUR-BERNET, ESCLASSAN-LABASTIDE, AUTERIVE, ORBESSAN

Google maps



HAUT ASTARAC : MONT D'ASTARAC, BÉZUES-BAJON, VILLEFRANCHE D'ASTARAC

Google maps



COTEAUX DU PAYS D'AUCH : PESSAN, SAINT JEAN-LE-COMTAL, LE BROUHL-MONBERT

Google maps



PAYS D'ANGLÈS : PEYRUSSE GRANDE, RIGUEUPEU, LUPIAC, CAZAUX D'ANGLÈS

Google maps



VALLÉES DU BOUES ET DE L'ARROS : AUX AUSSAT, LAGUIAN MAZOUS, BETPLAN

Google maps





Avec l'avènement de l'habitat pavillonnaire, ces villages ont souffert d'une **défection de la population**, préférant s'installer « hors les murs », soit en continuité de l'existant, soit plus en campagne. Cette tendance s'est traduite par une augmentation de la **vacance** en cœur de village et son cortège d'effets négatifs : **dégradation des maisons** jusqu'à parfois l'écroulement, image du territoire détériorée, fuite des habitants restants... Certains de ces villages peuvent également être confrontés à une augmentation du nombre de résidences secondaires. Si le patrimoine est alors plutôt bien entretenu, ces espaces peuvent véhiculer une **image figée, hors du temps**, presque muséographique, par absence de vie.

Or, **ce patrimoine villageois est un marqueur fort de l'identité du territoire de l'Astarac**, chaque village étant spécifique, avec des **intérêts paysagers variés, témoins historiques d'un territoire rural qui revendique encore aujourd'hui son caractère agricole**. Pour endiguer cette désertification, les **pouvoirs publics se mobilisent** depuis plus de 2 décennies, via des opérations de requalification de l'habitat et d'interventions sur l'espace public. Plus récemment, des initiatives privées émergent, de rachat et de rénovation de ces maisons villageoises, pour installation ou location. Mais ces opérations restent encore trop rares.

Il y a donc un **enjeu fort autour du réinvestissement des noyaux villageois** pour qu'ils continuent à porter l'image et l'identité du territoire :

- Par des rénovations préservant la qualité des formes urbaines et architecturales, tout en offrant une possibilité d'adaptation des bâtiments aux besoins et modes de vie actuels,
- Par l'utilisation de matériaux et techniques adaptés aux bâtiments traditionnels,
- Par une amélioration de la qualité des espaces publics en tant que clef du bien vivre ensemble.

La question de la **qualité des entrées de villages** se pose essentiellement pour ceux situés le long des voies de communication principales, où la pression urbaine est plus forte. Il en résulte un effacement de la rupture campagne-village préjudiciable à l'identité du territoire. Un travail de reconquête de cette lisibilité doit être recherché, en favorisant des aménagements paysagers adaptés au caractère de chaque lieu.

1.1.1.2 | Les bourgs

L'Astarac compte **une douzaine de bourgs répartis selon un maillage équilibré** sur son territoire. La plupart trouve leur origine au **Moyen-âge** et correspondent à des bastides pour la moitié d'entre eux, à des castelnaux pour 1/3 et à des villages ecclésiaux pour 2 d'entre eux.

CARACTÉRISTIQUES DES BOURGS

A. Comet SRI Occitanie - INSEE

Nom	Type	Implantation	Datation site	Habitants 2021
L'Isle-de-Noé	Castral	Vallée	<1250	556
Castelnau-Barbarens	Castral	Pente	<1250	562
Montesquiou	Castral	Éperon	<1250	570
Barran	Ecclésial/Bastide	Vallée	<1250	653
Simorre	Ecclésial	Vallée	<1250	701
Villecomtal-sur-Arros	Castral	Vallée	1250-1350	835
Saramon	Ecclésial	Vallée	<1250	862
Seissan	Castral/Bastide	Vallée	<1250	1099
Miélan	Bastide	Vallée	1250-1350	1125
Masseube	Bastide	Vallée	1250-1350	1524
Pavie	Bastide	Vallée	ND	2510
Mirande	Bastide	Vallée	ND	3454

*ND : Données non disponibles

Leur **implantation en vallée**, le long des voies de communications principales, est largement dominante, les bastides étant des villes nouvelles construites dans un contexte d'essor urbain et commercial sans précédent en Europe lors des XIII^e et XIV^e. Cette **vocation économique d'échanges** persiste encore aujourd'hui, les bourgs restant de petits centres actifs dont l'aire d'influence varie selon l'offre en services, commerces, activités économiques et équipements collectifs proposée.

Comme pour les villages, les bourgs se caractérisent par des **morphologies urbaines différenciées selon leur type et leur implantation** : organisation en damier carré (Mirande), en anneaux concentriques autour du château (Castelnau-Barbarens) ou de l'église (Simorre), en barre sur le sommet d'un éperon (Montesquiou) ou parfois mixte comme à Barran où la bastide en damier s'est développée dans la prolongation du site ecclésial originel.

Les bourgs sont également tous marqués par la **présence d'un patrimoine d'intérêt**, hétérogène, qui s'exprime par la diversité des formes architecturales, des matériaux (pierre, terre, pan de bois), des nombreux éléments des modénatures et encadrements. Ce **patrimoine peut être remarquable**, avec des immeubles classés aux monuments historiques ou encore plus ordinaire, composé de maisons ou d'immeubles mitoyens alignés autour d'une place, d'une rue, d'un cours d'eau ou tout simplement implantés harmonieusement sur un site remarquable et présentant un intérêt architectural et paysager porteur d'émotions.

Une autre caractéristique partagée des bourgs concerne la **présence d'une grande place centrale** accueillant les édifices publics, les marchés ou encore les diverses manifestations et événementiels organisés. Les bâtiments longeant la place présentent pour la plupart des **passages couverts**, portés par des poteaux et piliers en matériaux divers, qui servaient aussi bien pour les échanges commerciaux que pour s'abriter ou encore comme lieu de rencontre ou tout simplement de promenade. Des **halles** sont encore présentes dans certains de ces bourgs comme à Mirande, Saramon ou Simorre.

DES BOURGS AUX MORPHOLOGIES URBAINES DIFFÉRENCIÉES

IGN



UN PATRIMOINE BÂTI AUX FORMES ARCHITECTURALES TRÈS DIVERSIFIÉES D'UN SECTEUR À UN AUTRE

PAYS DE BAÏSE : MIÉLAN

Google maps



VALLÉES DU GERS ET DU SOUSSON : SEISSAN, MASSEUBE

OT Val de Gers



HAUT ASTARAC : SARAMON, SIMORRE

OT Coteaux Arrats Gimone / Google maps



COTEAUX DU PAYS D'AUCH : BARRAN, PAVIE

Google maps



PAYS D'ANGLÈS : MONTESQUIOU, LUPIAC, BASSOUES

Google maps



VALLEES DU BOUES ET DE L'ARROS : VILLECOMTAL SUR ARROS

Google maps



PAYS MIRANDAIS : MIRANDE, L'ISLE DE NOÉ

Google maps



En termes d'évolution, les bourgs sont confrontés depuis plusieurs décennies à une **dévitilisation de leurs centres historiques**, se traduisant par une **augmentation de la vacance** des logements et des commerces, une **dégradation du patrimoine bâti et des espaces publics** ainsi qu'une **paupérisation** marquée de ces quartiers. Les habitants s'installent préférentiellement dans les lotissements en faubourg ou dans les villages limitrophes et les commerces et services sont implantés en périphérie ou le long des voies de communication. Ces modes de fonctionnement favorisent la consommation foncière, l'étalement linéaire et le mitage de l'espace. Il y a ainsi un véritable enjeu d'aménagement et de requalification de ces centres anciens, qui doit s'appuyer sur la qualité du patrimoine bâti en présence, tout en prenant en compte ses spécificités et de son caractère identitaire. Cette requalification doit aussi intégrer **les enjeux de mobilité qui restent un point sensible** : rues étroites accueillant un transit important (Pavie, Masseube par exemple), stationnement dans les espaces publics, place des circulations douces sécurisées, liens entre les centres anciens et les extensions plus récentes ou les zones d'activités.

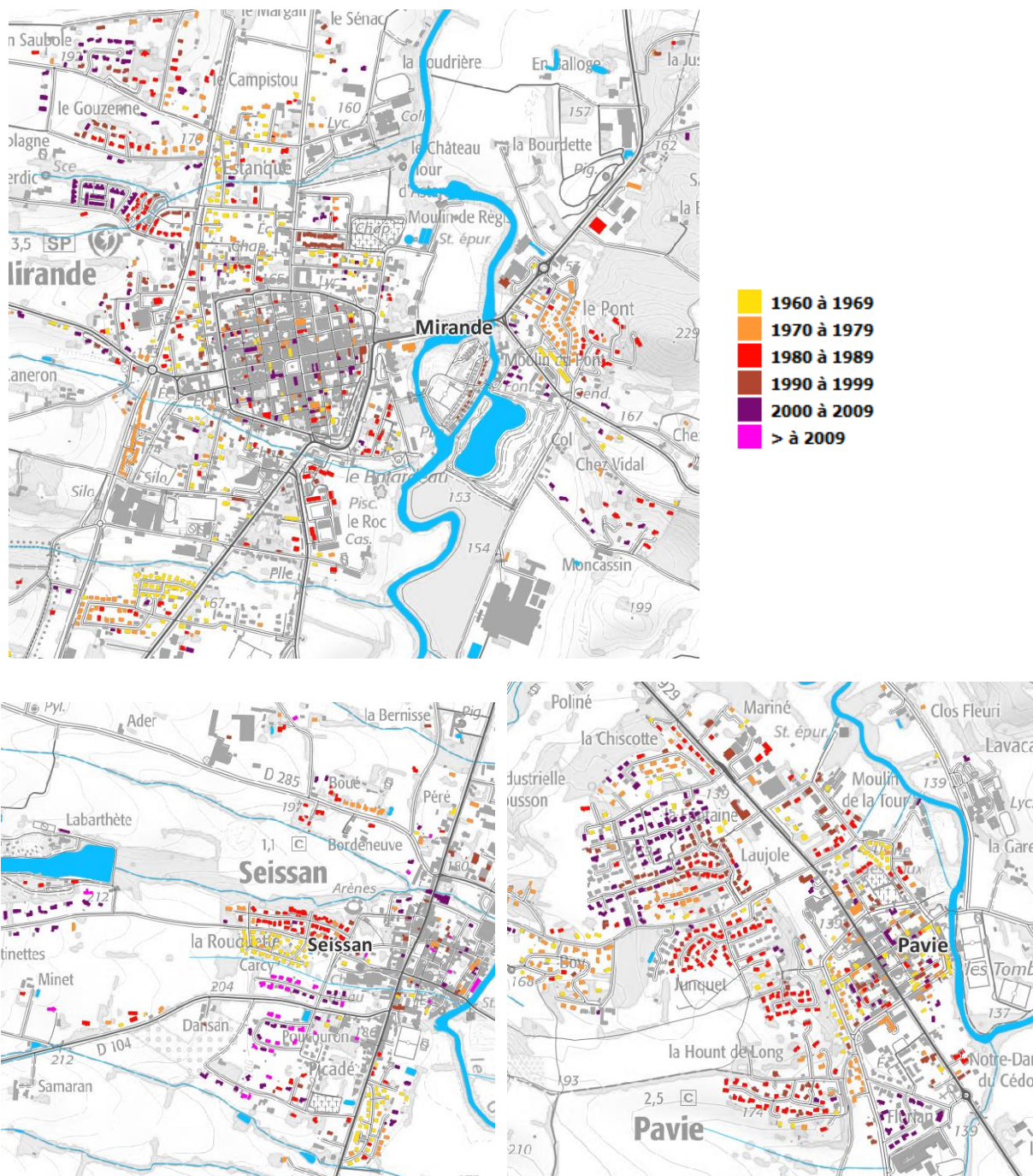
Depuis quelques années, les **collectivités du territoire ont engagé des démarches de revitalisation par la mobilisation active de différents dispositifs** (Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire, Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir). Tous les bourgs sont concernés par au moins de ces dispositifs.

1.1.3 | Des formes d'extensions récentes dominées par l'habitat pavillonnaire

Comme partout en France, la **maison individuelle s'est imposée** comme le mode principal de production de **logements** après-guerre. Dès les années 1960, les premiers lotissements se développent dans les bourgs principaux, principalement le long des voies principales (mercadères N-S et travers E-W). Au fur et à mesure du temps, ces lotissements se multiplient, de façon très organisée comme à Pavie ou Seissan ou de manière plus lâche comme à Mirande

QUELQUES EXEMPLES DE DÉVELOPPEMENT PAVILLONNAIRE DANS LES BOURGS

BD Topo IGN, Scan25 IGN



Depuis les années 2000, une tendance à la multiplication de petits lotissements en milieu isolé est observée, particulièrement dans les communes à proximité d'Auch et de Mirande. Ces lotissements présentent généralement un parcellaire important, avec maisons cossues, et sont souvent situés sur des points hauts avec des vues sur le paysage environnant et sur les Pyrénées.

DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE PETITS LOTISSEMENTS EN MILIEU ISOLÉ

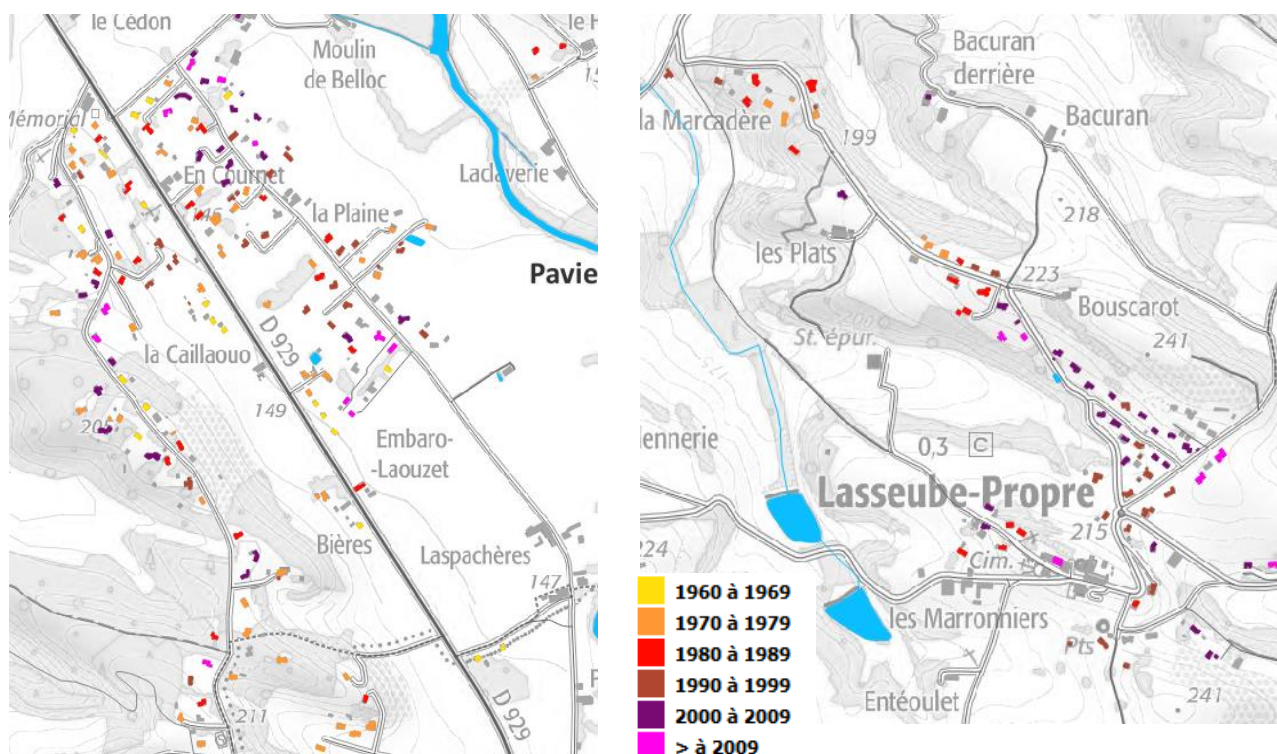
Scan25 IGN, BD Topo



La maison individuelle se développe également dans les villages et hameaux, sous forme isolée ou par petits regroupements plus ou moins organisés le long des chemins. Dans les communes proches d'Auch ou de Mirande, ce développement diffus « libre » peut prendre des formes importantes, avec un étalement continu de l'habitat le long des chemins, reliant au fil du temps les fermes isolées ou les différents hameaux entre eux. Il en résulte un affaiblissement généralisé du patrimoine bâti traditionnel et des structures paysagères.

DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT DIFFUS AU FIL DU TEMPS

Scan25 IGN, BD Topo



Les lotissements présentent des caractéristiques communes, quelle que soit la période de leur construction :

- Des pavillons à l'**architecture standardisée**, représentative de chaque époque de construction. Les projets d'architectes sont marginaux,
- Une **délimitation stricte du parcellaire**, le plus souvent par engrillagement directement au sol ou sur murets,
- De **vastes surfaces engazonnées**, avec peu de diversité dans les plantations, notamment en limite parcellaire,
- Des **espaces publics pauvres**, dédiés pour l'essentiel à la circulation automobile. On observe toutefois des évolutions de traitement des espaces publics sur certains des lotissements les plus récents comme le quartier situé rues Claude Monet/Berthe Marisot à Pavie, qui intègre notamment un espace de jeux pour enfants, une placette publique, des espaces végétalisés, une réflexion sur le stationnement et des voies de circulation douce dédiées.

Période 1960-1969 : Maison cube surélevée (Auterive)



Période 1970-1979 : Maison chalet, souvent de grande taille (Miélan)



Période 1980-1989 : Maison carrée de plain-pied (Masseube)



Période 1990-1999 : Maison de plain-pied s'inspirant des formes de l'habitat traditionnel



Période 2000-2009 : Idem période 1990-1999, avec dispositifs de production d'énergie renouvelable (Masseube)



Période post 2010 : Idem période 1990-1999, avec introduction des huisseries bleu foncé, des enduits clairs, une généralisation des tuiles romanes à l'ancienne ainsi que des terrains plus grands (Auterive)



Les **formes d'habitats collectifs et intermédiaires** sont **largement minoritaires** et situées dans les bourgs majeurs. Elles sont principalement dédiées à de l'offre locative sociale.

PETITS COLLECTIFS ET MAISONS EN BANDE À MIRANDE, HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL À PAVIE

Google maps



1.1.4 | Une évolution de l'artificialisation importante au regard du nombre d'habitant, à destination principalement du secteur résidentiel

En Astarac, la **surface de zones artificialisée est évaluée à 9201ha, représentant 5,8% du territoire** (OCSGE IGN 2019). Cette part est inférieure aux moyennes régionale (6,7%) et nationale (7,9%).

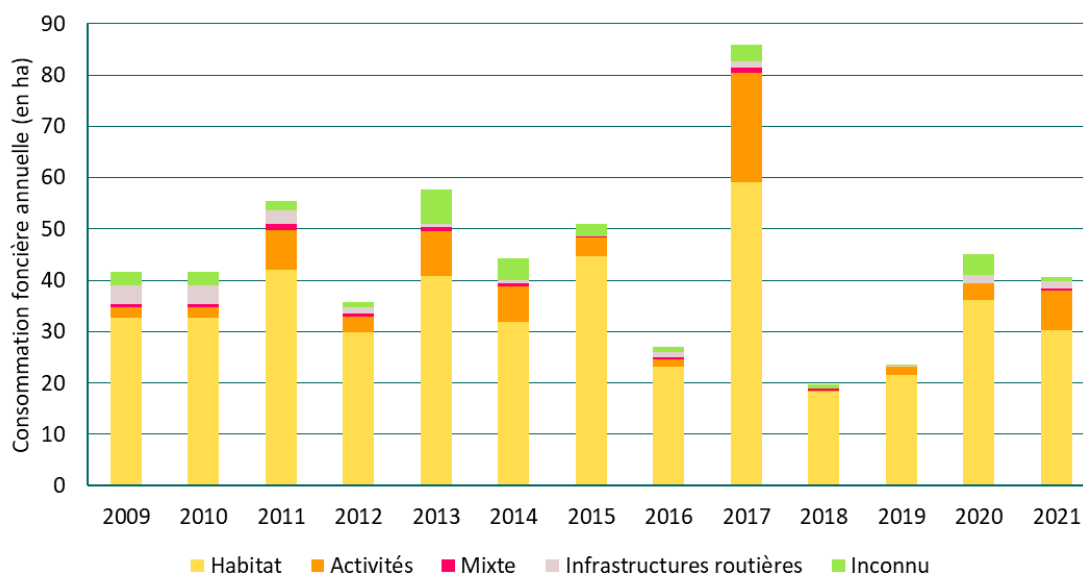
En termes de flux d'artificialisation, l'analyse repose sur les données issues du portail national de l'artificialisation des sols, obtenues par le traitement des fichiers fonciers, et mesurent la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Ainsi, **sur la période 2009-2021, la consommation foncière totale en Astarac est estimée à 569,8 ha, soit une consommation moyenne annuelle de 44 ha**. Rapporté au nombre d'habitants du territoire, ce flux est plus de 3 fois supérieur à ceux observés aux échelles régionale et nationale. L'évolution de cette consommation foncière, même si elle se présente en dents de scie, montre une tendance à la baisse sur la période 2009-2021. Cette tendance reste toutefois être confirmée sur les prochaines années.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (EN HA) SUR LA PÉRIODE 2009-2021
CEREMA



La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers s'effectue pour **77,9% au profit du secteur résidentiel** sur la période 2009-2022.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (EN HA) PAR DESTINATION SUR LA PÉRIODE 2009-2021
CEREMA

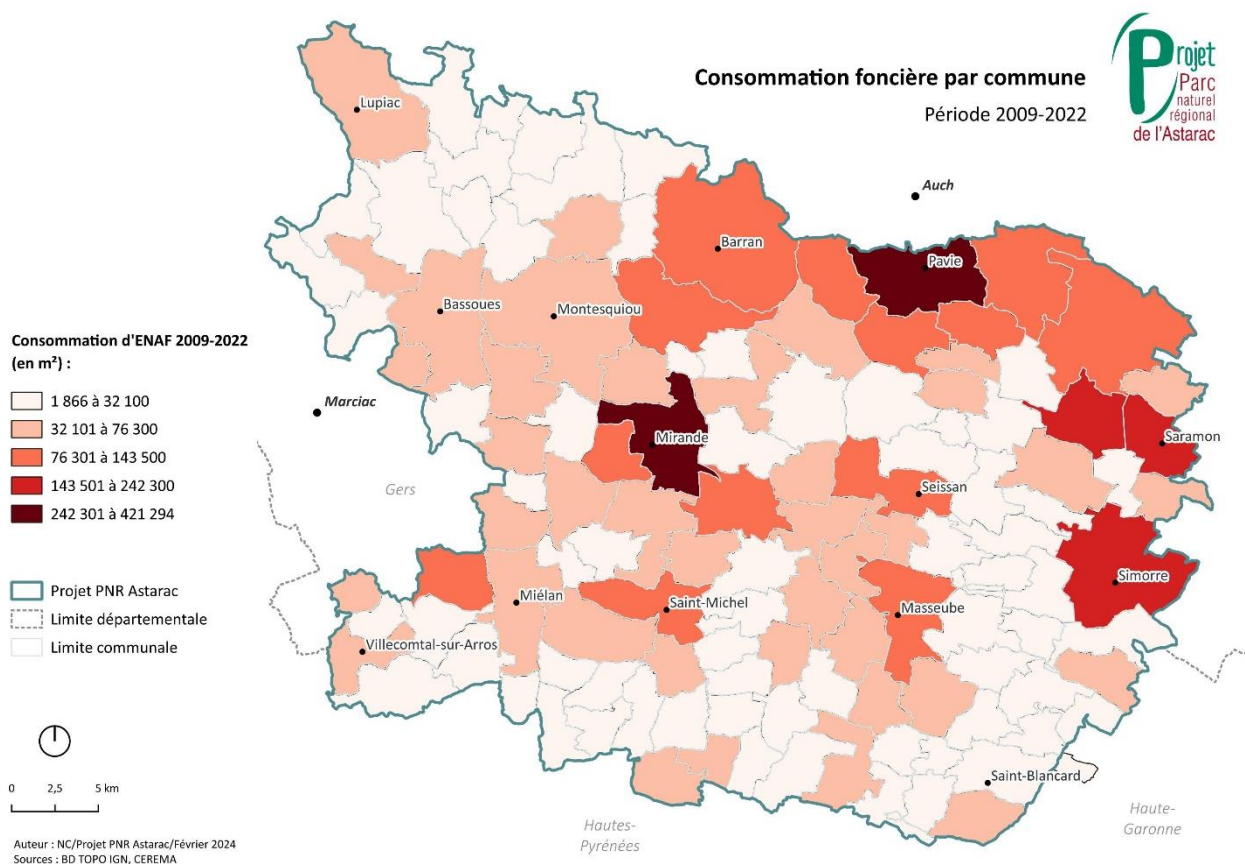


Ce chiffre est de l'ordre de **63% pour l'Occitanie et de 65% pour le niveau national**. Au second rang viennent les activités avec 12,2% en Astarac contre respectivement 20% et 23% aux échelles régionale et nationale. Les infrastructures routières, les usages mixtes et les usages non connus représentent respectivement 3,2%, 1,1% et 5,6%.

En termes de répartition spatiale, la **consommation d'ENAF est plus marquée sur les bourgs principaux de Pavié (sous influence forte d'Auch) et Mirande**, qui centralisent population et activités.

CONSOMMATION D'ENAF EN M² PAR COMMUNE SUR LA PÉRIODE 2009-2022

CEREMA



Cette consommation foncière est également plus marquée sur **les bourgs centres situés à l'est du territoire Saramon et Simorre), en marge ouest de l'influence toulousaine**. Enfin, la consommation foncière est aussi plus marquée sur les bourgs de Masseube et Seissan, ainsi que sur les communes en périphérie d'Auch et dans une moindre mesure autour de Mirande.

1.2 | Les dynamiques démographiques

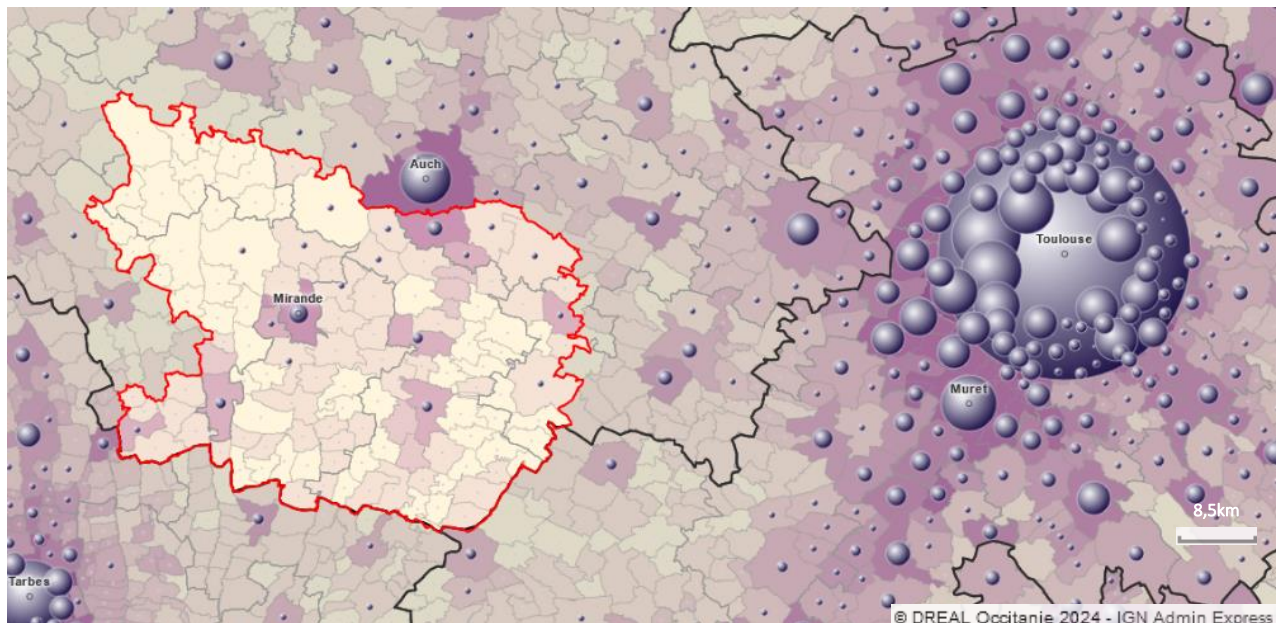
1.2.1 | Une population en diminution et dont la répartition spatiale est influencée par sa proximité et/ou son accessibilité à la ville d'Auch

1.2.1.1 | Un territoire à faible densité de population, confronté à un recul démographique

Avec **32 549 habitants en 2021** (population municipale) et une densité de population de 21 habitants par km², **l'Astarac est l'un des territoires le moins peuplé d'Occitanie**. Il comptabilise 16,9% de la population du Gers et sa superficie couvre 25,3% du département. Par rapport au niveau régional, le territoire représente 0,5% de la population et 2,2% de la superficie d'Occitanie.

NOMBRE D'HABITANTS ET DENSITÉ DE POPULATION (EN HAB/KM²) EN 2021

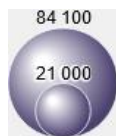
DREAL 2024



Densité en habitant par km² :

1 à 12	(1 054)
13 à 25	(1 146)
26 à 46	(708)
47 à 82	(571)
83 à 151	(420)
152 à 296	(296)
297 à 695	(186)
699 à 5 317	(72)

Nombre d'habitant en 2021 :



— Projet PNR Astarac

La répartition du nombre d'habitants par communes est marquée par **une surreprésentation des communes à effectif réduit** : **41 communes (33,1%) comptent moins de 100 habitants** et **84 communes (67,8%) présentent un nombre d'habitant inférieur à 200 habitants**. Celles entre 201 et 500 habitants restent bien représentées, avec 21% des communes du territoire. **Avec un taux de 11,2%, la part de communes de plus de 500 habitants est faible (14 communes sur 124)**. Et seules 2 communes présentent une population supérieure à 1 500 habitants : la sous-préfecture de Mirande avec 3 454 habitants et Pavie (agglomération sud de Auch) avec 2 510 habitants.

La répartition géographique des communes les plus peuplées suit 3 cas de figure :

- Une répartition le long des principales voies de communication entre la préfecture d'Auch et d'autres centres urbains : N21 reliant Auch à Tarbes, D929 permettant la liaison Auch - Lannemezan, D943 connectant Auch à Marciac,
- Une localisation en périphérie d'Auch et des bourgs-centres du territoire,
- Quelques communes situées en façade est du territoire (Pessan, Castelnau-Barbarens, Saramon, Simorre) qui sont tournées vers l'Isle Jourdain et le bassin de Toulouse, avec accès facile vers la N124 ou les D632 et D634.

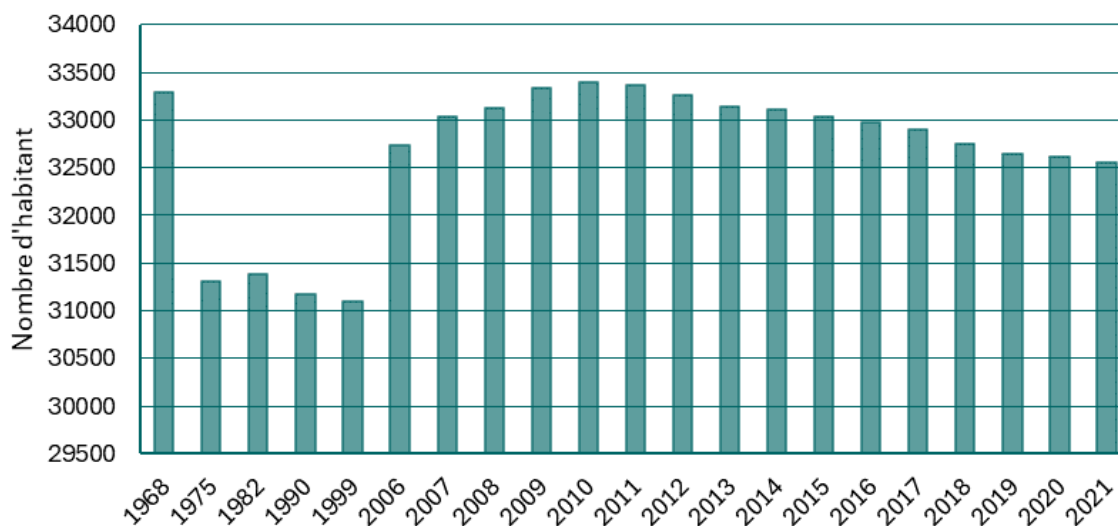
1.2.1.2 | Une évolution de la population contrastée dans le temps et dans l'espace

En termes d'évolution de la population, l'observation des données depuis le recensement de 1968 permet d'identifier 3 périodes tendancielles :

- La période 1968-1999 se caractérise par une **diminution de la population**, qui passe de **33293 habitants en 1968 à 31091 habitants en 1999, soit une perte de -2 202 habitants**. Elle correspond à la fin d'une longue déprise amorcée fin du XIX^e - début du XX^e siècle, avec un ralentissement de cette déprise dans les années 1980. Le taux de croissance annuel moyen évolue de -0,88% sur 1968-1975 à -0,029% sur 1975-1999. Cette tendance est également observée à l'échelle départementale.
- Les années 1999 à 2010 présentent une **forte augmentation de la population**, qui passe de 31 091 habitants en 1999 à 33 402 habitants en 2010 (+2 311 habitants, croissance de +0,65%/an). Ce regain démographique s'observe également à l'échelle du département du Gers, soumis dans sa partie Est à une forte attractivité résidentielle résultant de sa proximité avec l'agglomération toulousaine.
- La période 2010 à 2021 est caractérisée par une **perte de population régulière**, s'élevant à **-853 habitants**, avec un **taux de croissance démographique moyen de -0,22%/an**. Cette évolution récente se dissocie de celle du département, dont la population continue d'augmenter sur 2010-2021.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ENTRE 1968 ET 2021

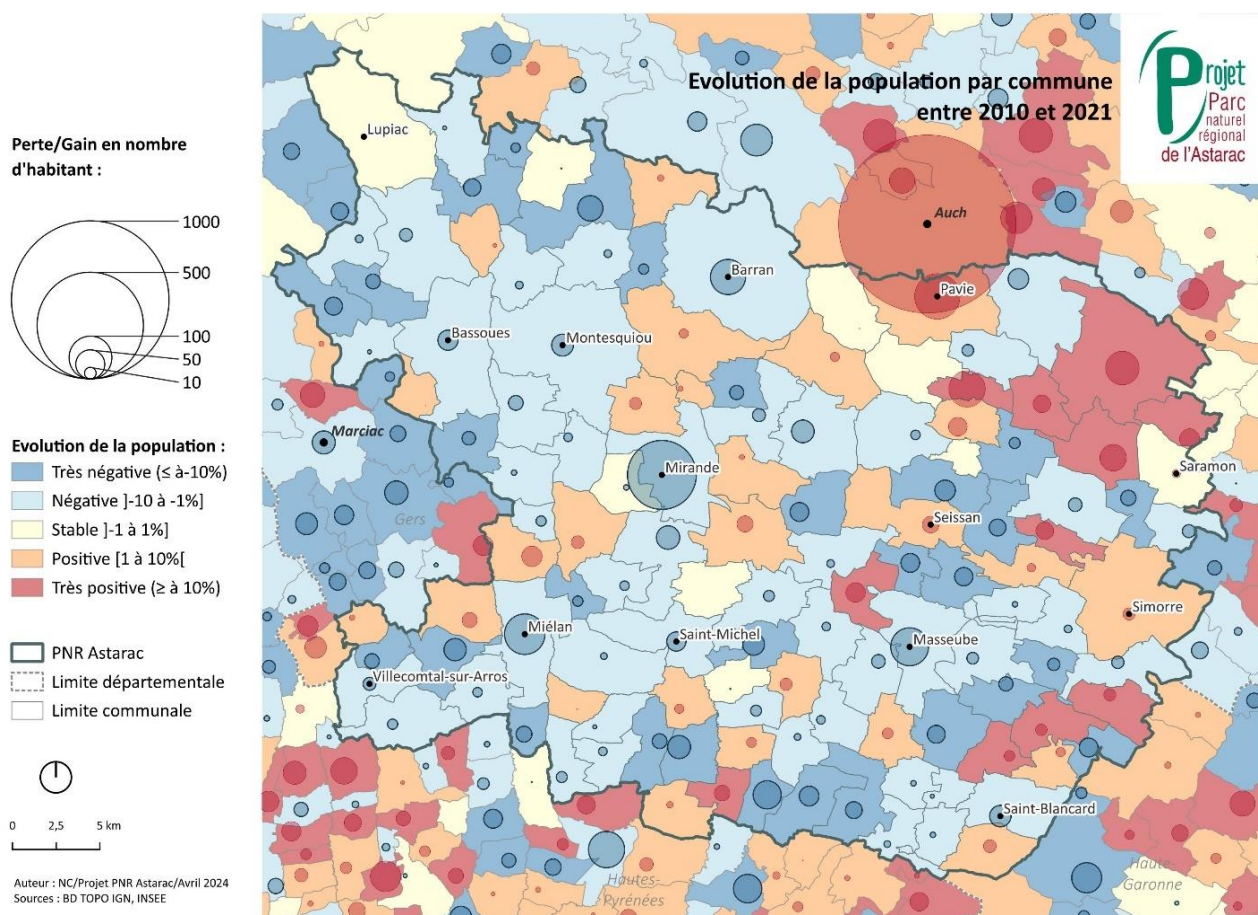
INSEE 2021



L'évolution observée sur la période récente (2010-2021) n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Si 62,9% des communes connaissent une évolution négative de la population, 7,2% sont stables et 29,8% présentent une dynamique positive. Le secteur Est de l'Astarac concentre l'ensemble des communes présentant une évolution très positive, sans que cela soit une réalité homogène.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE ENTRE 2010-2021 EN ASTARAC

INSEE 2021

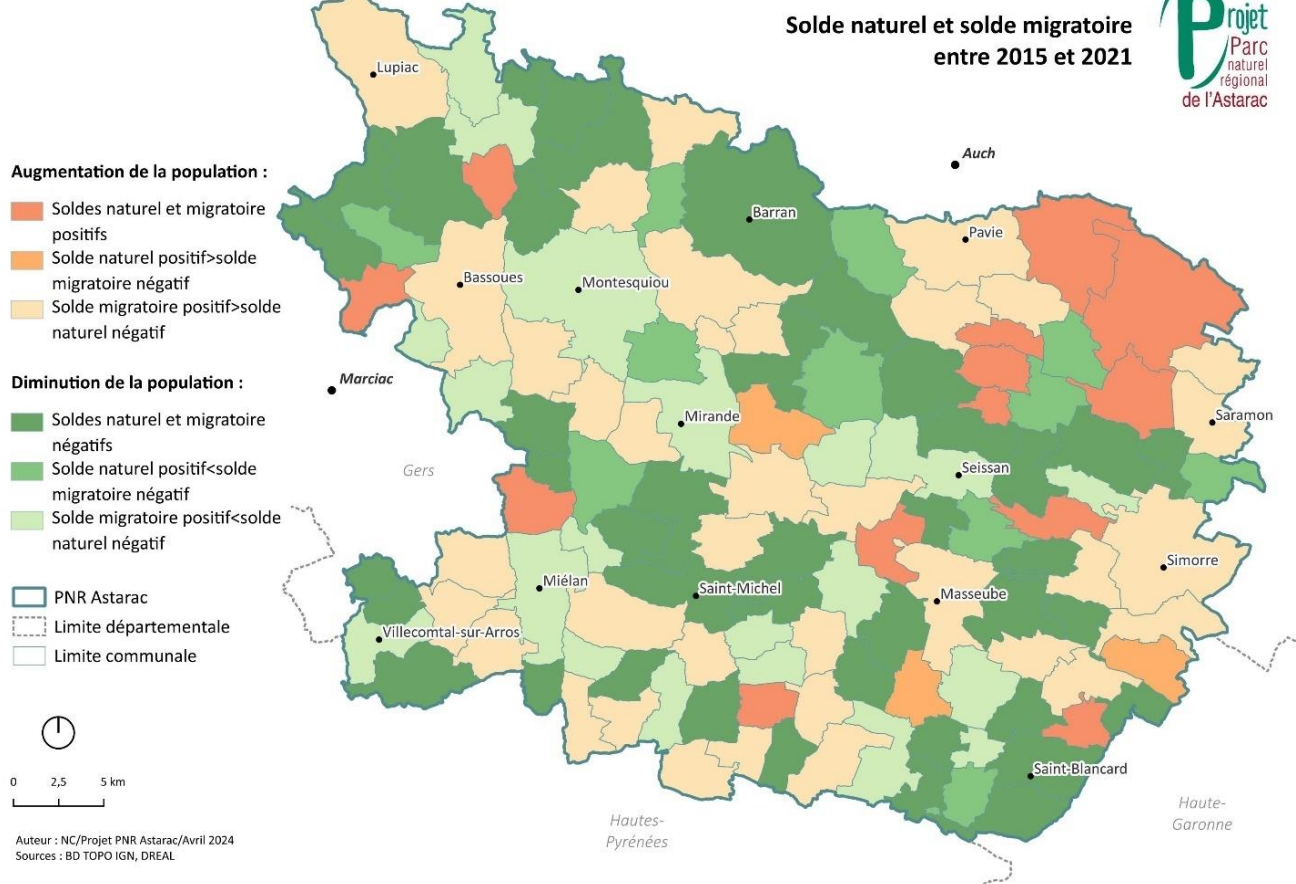


À l'échelle de l'ensemble du territoire, cette **évolution négative de la population s'explique principalement par un solde naturel négatif, qui n'est pas compensé par le solde migratoire** : entre 2015 et 2021, le solde naturel s'élève à -1 190 habitants alors que le solde migratoire atteint +709 habitants, soit une diminution de -481 habitants sur cette période.

FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2015-2021 EN ASTARAC

INSEE

	Solde naturel positif	Solde naturel négatif	Évolution 2015-2021
Solde migratoire positif	13 communes/+178 habitants	56 communes/+126 habitants	304
Solde migratoire négatif	14 communes/-116 habitants	41 communes/-669 habitants	-857
Évolution 2015-2021	62	-543	-481



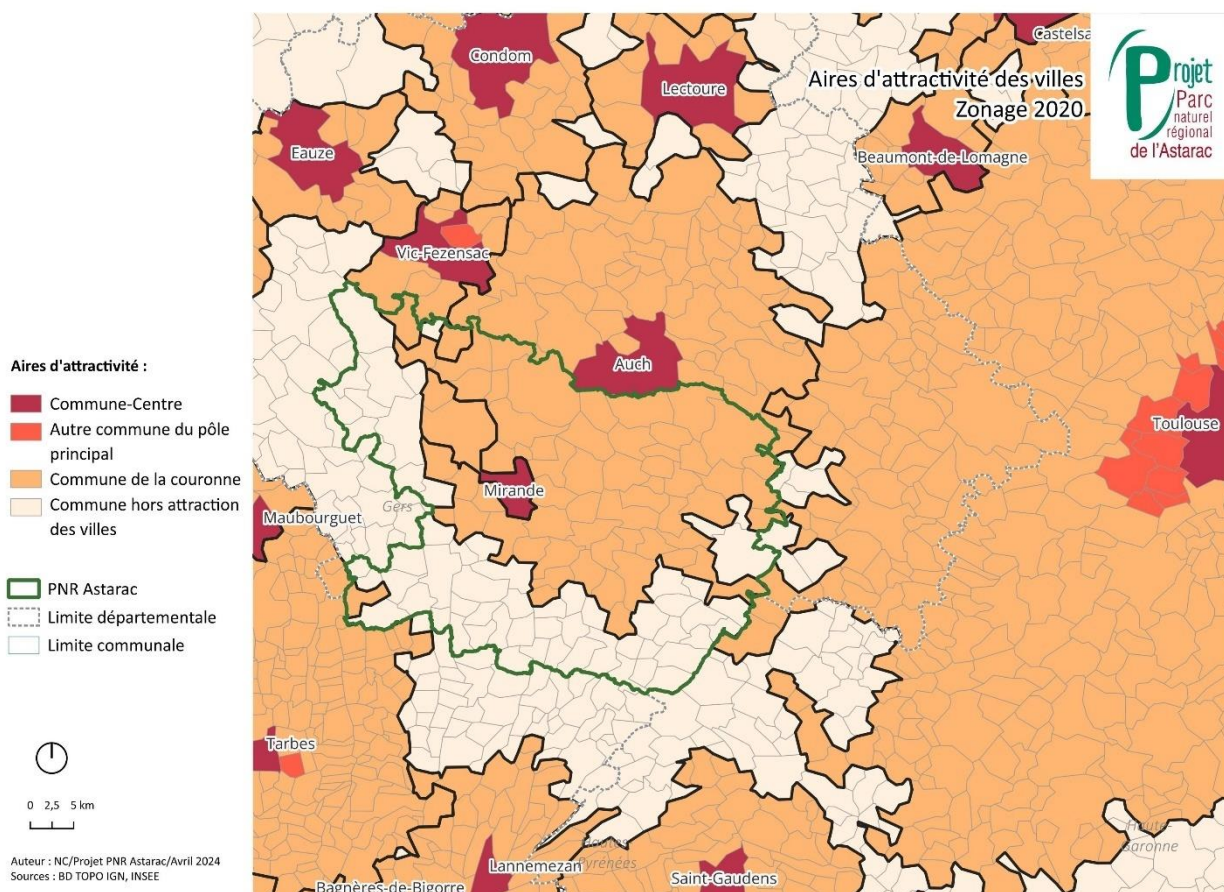
1.2.1.3 | Un territoire partagé entre communes hors influence des villes et communes influencées par l'aire d'attractivité d'Auch

En 2020, **48,3%** des communes du territoire sont caractérisées comme hors attraction urbaine, confirmant le caractère fortement rural du territoire. **46,8%** des communes appartiennent à l'aire d'attractivité de la commune centre d'Auch. Un petit pôle d'influence est observé au niveau de la ville de Mirande, qui comporte 2 communes en couronne. Et 1 commune est rattachée à l'aire d'influence de la ville de Tarbes.

L'aire d'influence de la métropole toulousaine s'étend aux portes du territoire. Les travaux en cours de doublement de la RN124 devraient permettre de rallier Auch à Toulouse en 40mn, contre 1 heure actuellement. Cette infrastructure, associée à l'essor du télétravail, aura sûrement un impact dans les années à venir sur la partie Est du territoire.

ZONAGE DES AIRES D'ATTRACTIVITÉ DES VILLES EN 2020

INSEE 2020



1.2.2 | Des caractéristiques de la population qui interpellent sur la réussite à accompagner le vieillissement et à renforcer l'accueil d'actifs

1.2.2.1 | Une structure par âge déséquilibrée, marquée par un fort vieillissement de la population

La structure par âge de l'Astarac présente une **configuration classique des territoires ruraux très peu denses**. La **population est fortement vieillissante** : la part de la population de « 60 ans et plus » s'élève à 38,1%, contre 26,4% à l'échelle nationale et les « plus de 75 ans », potentiellement concernés par le maintien à domicile, représentent 13,9% de la population (9,5% au niveau national). Les « plus de 50 ans » représentent plus de 50% de la population (53,7%) alors qu'en France, ce taux s'élève à 40,5%.

Le territoire montre également un fort déséquilibre de sa structure par âge : inversement à la population âgée surreprésentée, un **déficit des « moins de 45 ans »** est observé, avec une valeur de 39,8% en 2020, contre 53,9% en France. La **tranche d'âge des « 20 à 29 ans »** se distingue par un **étranglement** beaucoup plus marqué qu'au niveau national : les générations en âge d'étudier et les jeunes actifs en primo emploi n'ont souvent d'autres choix que de quitter le territoire.

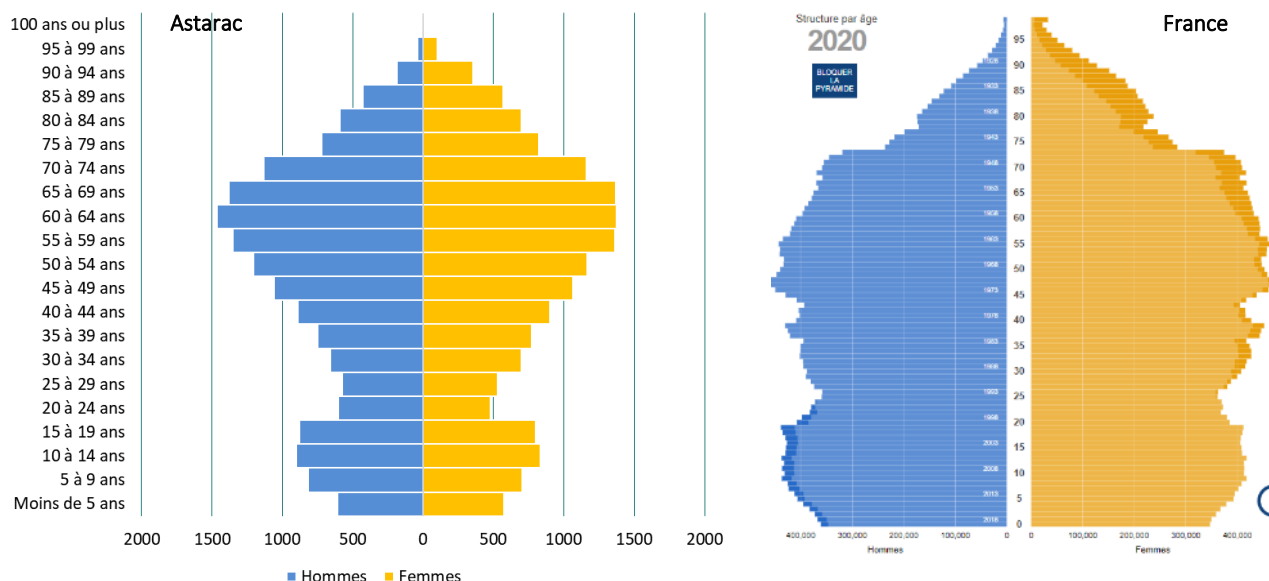
Ce vieillissement de la population et le déséquilibre de la pyramide des âges peuvent être résumés par les indices suivants :

- Un **indice de vieillissement de 1,57** (rapport entre les « plus de 65 ans » et les « moins de 20 ans »), fortement en faveur des personnes âgées. Cet indice s'élève à 0,89 en France,
- Un **indice de dépendance économique défavorable de 1,31**, où le nombre de jeunes et de seniors (« moins de 20 ans » et « plus de 60 ans ») est nettement supérieur au nombre de personnes en âge de travailler (« 20 à 59 ans »). Cet indice est de 0,93 en France.

Ces caractéristiques soulèvent 2 défis à relever pour l'Astarac. Le premier concerne sa capacité à organiser des services performants autour du vieillissement en termes de logements adaptés, de services à domicile,

d'accès aux soins et aux services de proximité. Le second suppose un travail sur l'attractivité résidentielle et économique pour renforcer l'accueil d'actifs sur le territoire.

PYRAMIDES DES ÂGES DE L'ASTARAC ET DE LA FRANCE
INSEE 2020



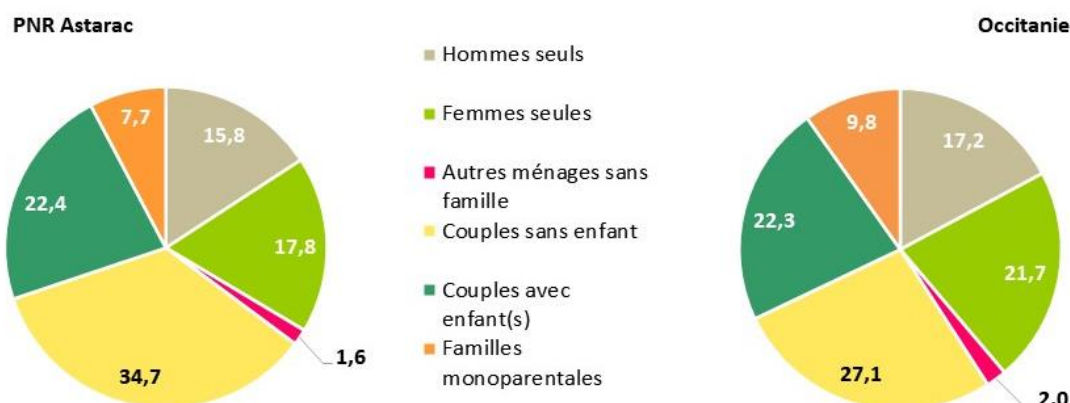
1.2.2.2 | Une composition des ménages dominée par les couples sans enfant et les personnes seules

En 2020, le **nombre de ménages sur le territoire s'élève à 15177**. Ce nombre **a augmenté de +6,5% entre 2009 et 2020**, à mettre en lien avec la diminution de la taille des ménages qui est passée de **2,29 personnes en 2009 à 2,11 personnes en 2020**. Ce desserrement des ménages observé n'est pas spécifique au territoire, c'est un phénomène général observé aux différentes échelles. En Astarac, ce desserrement est particulièrement lié au vieillissement de la population plus qu'aux changements dans les modes de vie.

Les **ménages du territoire sont composés à 68,3% par des couples sans enfant (34,7%) et par des personnes seules (33,6%)**. S'il en est de même à l'échelle régionale (66%), la part de couples sans enfant est plus faible (27,1%) en Occitanie et celle des personnes seules plus élevée (38,9%). Cette différence est liée à plusieurs facteurs : un vieillissement de la population, un statut conjugal plus important et une certaine attractivité du territoire pour les jeunes seniors.

La part des couples avec enfants (22,4%) et celle des familles monoparentales (7,7%) sont similaires à celles observées au niveau régional qui affiche respectivement 22,3% et 9,8%.

COMPOSITION DES MÉNAGES (EN %) EN 2020 POUR L'ASTARAC ET L'OCCITANIE
INSEE 2020



En termes d'évolution, sur la période 2009-2020, la population des ménages d'une personne a fortement augmenté (+25,9%) ainsi que celle des familles monoparentales (+14,2%). En revanche, la population des ménages de type couple avec enfant(s) a diminué de -12,0%.

1.2.2.3 | Des catégories socio-professionnelles (CSP) dominées par les retraités et présentant une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les « Retraités » constituent la CSP dominante des ménages du territoire avec 39,5%. Cette part est beaucoup plus importante que celle de l'Occitanie qui pointe à 30,9%, confortant la tendance vieillissante du territoire. Une autre spécificité est la part d'« Agriculteurs exploitants » dans les ménages, plus importante en Astarac (6,1%) qu'au niveau régional (1,5%), traduisant un secteur agricole encore très présent sur le territoire. On observe également une plus faible représentation de la catégorie des « Cadres et professions intellectuelles supérieures » dans les ménages par rapport au niveau régional, avec 5,4% en Astarac et 10,3% en Occitanie. Cela reflète un manque de catégories favorisées, à fort niveau de formation et de rémunération, sur le territoire. La part des ménages dont la personne de référence est de type « Autres sans activité professionnelle » est aussi moins importante en Astarac qu'à l'échelle régionale, avec respectivement 4,9% et 8,4%, en lien avec un taux de chômage moins important sur ce territoire.

Enfin, la part des ménages dont les CSP correspondent aux artisans-commerçants-chefs d'entreprise, employés et ouvriers est proche du niveau régional, avec respectivement 5,9%, 14,2% et 12,4% en Astarac contre 5,4%, 16,2% et 12,1% en Occitanie.

MÉNAGES SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE (EN %) EN 2020
INSEE 2020

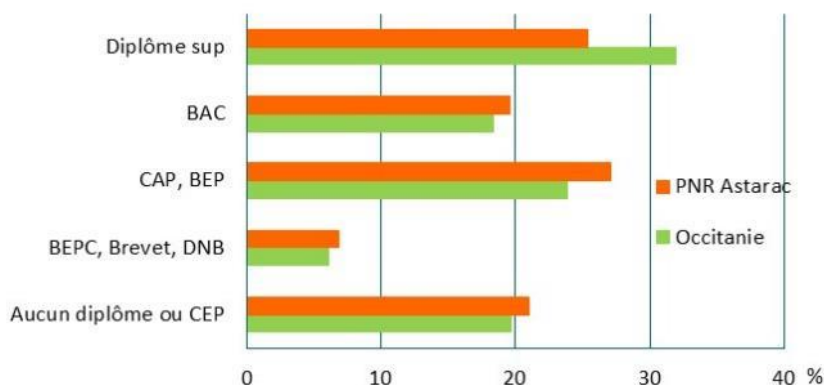


1.2.2.4 | Un niveau de formation caractérisé par une majorité de titulaires d'un CAP-BEP, avec moins de diplômés d'études supérieures

En 2020, le CAP-BEP est le niveau de formation le plus élevé pour 27,1% de la population non scolarisée de plus de 15 ans, suivi de près par un diplôme d'études supérieures pour 25,4% de la population. Au niveau de l'Occitanie, ces deux niveaux de formation sont aussi les plus fréquents dans la population non scolarisée de plus de 15 ans, mais avec un taux plus fort pour le diplôme d'études supérieures (31,9%) et un taux plus faible pour le CAP-BEP (23,9%). La population avec un baccalauréat est de 19% et celle avec un BEPC-Brevet-Diplôme national du Brevet est de 6,9%, valeurs proches des valeurs régionales. La part de la population sans diplôme ou certificat d'études primaires reste forte avec 21% de la population, valeur légèrement plus élevée qu'en Occitanie (19,7%), mais correspondant à la valeur observée au niveau national.

NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS EN 2020

INSEE 2020



Par rapport à la situation 2009, un **net recul de la population sans diplôme ou certificat d'études primaires** est observé, passant de 32,5% à 21%, qui s'explique en partie par la disparition des générations titulaires du seul certificat d'études primaires. Sur la même période, le **nombre de titulaires d'un diplôme d'études supérieures a quant à lui augmenté**, avec 25,4% en 2020 contre 18,6% en 2009. Ces tendances sont partagées aux niveaux régional et national.

En termes de répartition, le taux de personnes diplômées est plus important dans la communauté d'agglomération (CA) Grand Auch Cœur de Gascogne (29,7%) et la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone (28,7%) en lien avec l'aire d'attractivité des villes d'Auch et Toulouse, zones géographiques plus susceptibles d'offrir des emplois qualifiés et rémunérateurs. Les Communautés de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne et Artagnan en Fezensac présentent quant à elles une part de personnes non diplômées plus forte que les autres CC du territoire, avec respectivement 32,9% et 31,8%. Ceci peut s'expliquer en partie par la part de « 75 ans et plus » plus importante dans ces 2 Communautés de Communes. La part de titulaires de CAP-BEP est plus marquée dans la CC Astarac Arros en Gascogne (30,2%), plus industrielle et agricole en matière d'emploi que les autres CC du territoire.

Ces constats posent des questions de développement économique, notamment en-dehors de l'aire d'attractivité des villes d'Auch et Toulouse. Si le plus faible niveau de diplôme dans ces secteurs peut correspondre aux besoins des entreprises existantes, il peut s'avérer être un frein pour l'accueil et la création d'entreprises.

1.2.2.5 | Une population fragile en termes de revenus, marquée par un gradient Est-Ouest

Le niveau de vie médian en 2021 varie de 20 490€ dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne à 22 870€ pour la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, en augmentant d'Ouest en Est. Ce niveau de vie est inférieur à celui du Gers (22 110€) et de l'Occitanie (22 010€) pour 4 des 6 EPCI du territoire : Cœur d'Astarac en Gascogne, Artagnan en Fezensac, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers. Seules la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (22 870€) et la CC des Coteaux Arrats Gimone (22 730€) présentent des niveaux de vie supérieurs à ceux des échelles départementales et régionales.

Les indicateurs du taux de pauvreté (à 60% du niveau de vie médian) et de la part de ménages fiscaux imposés sont à l'image de la distribution du niveau de vie médian par EPCI. Le taux de pauvreté est le plus élevé dans les CC de Cœur d'Astarac en Gascogne (19%) et de Artagnan en Fezensac (18%) alors que la part de ménages fiscaux imposés est la plus faible, avec respectivement 41% et 40%. Inversement, le taux de pauvreté est le plus faible dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (14%) et la CC Coteaux Arrats Gimone (13%) alors que le taux de ménages fiscaux imposés est le plus élevé avec respectivement 51% et 48%.

Ces caractéristiques des niveaux de vie sur le territoire sont majoritairement corrélées à **2 facteurs** :

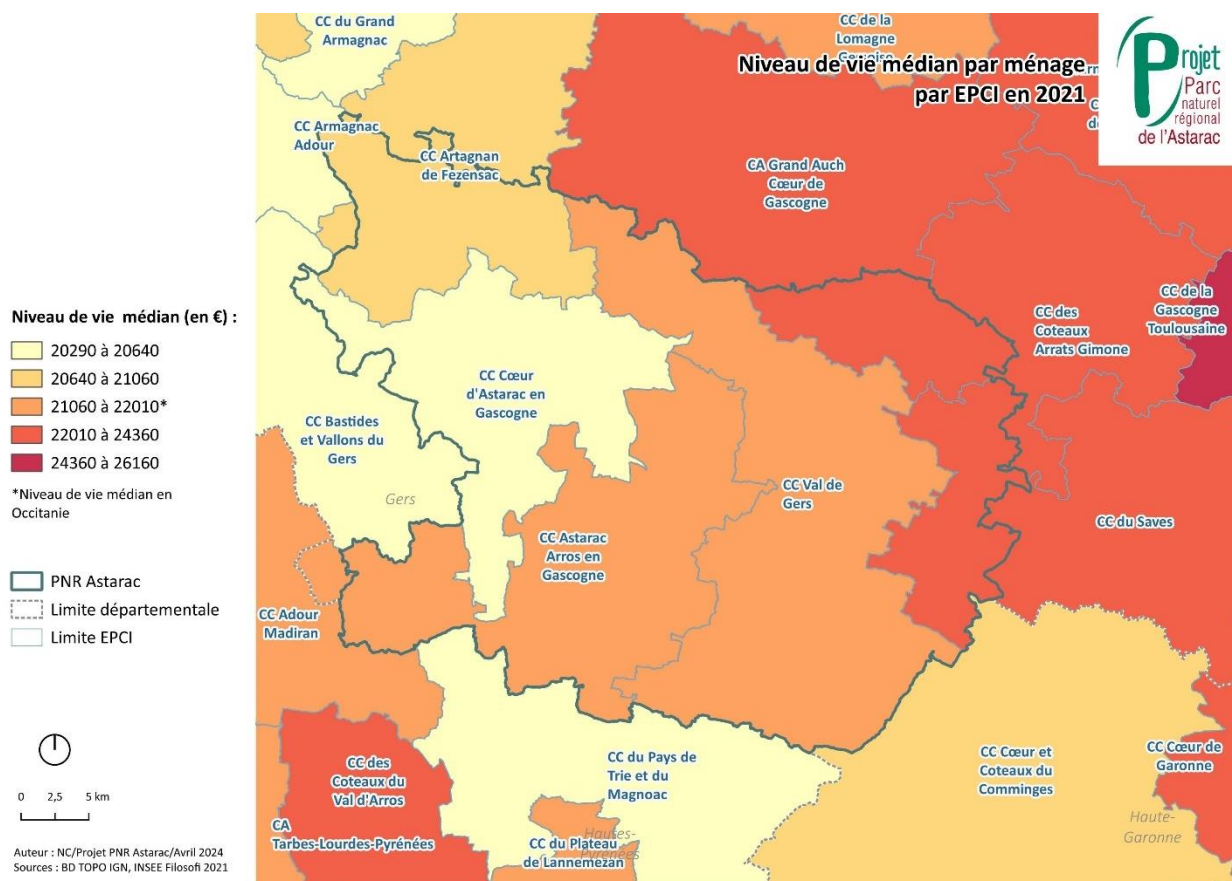
- **L'aire d'attractivité des villes d'Auch et de Toulouse** au sein de laquelle les revenus sont composés à 70% par des revenus d'activité, avec la présence d'une population plus jeune, mieux formée et occupant des emplois plus rémunérateurs sur les 2 EPCI localisés à l'Est du territoire,

- **Le vieillissement de la population** qui se traduit par une part des revenus liés aux retraites/pensions autour de 40% pour les CC de Cœur d'Astarac en Gascogne, Artagnan en Fezensac et Astarac Arros en Gascogne en partie ouest du territoire. La part des 75 ans et plus est également plus importante pour la CC Artagnan en Fezensac et Cœur d'Astarac en Gascogne (entre 16 et 17%) que pour les autres EPCI (entre 12 et 13%).

La part des prestations sociales dans les revenus n'est pas significativement différente selon les EPCI du territoire et varie de 4% (CC Astarac Arros en Gascogne) à 6% (CC Cœur d'Astarac en Gascogne). Il en est de même pour la part des revenus liés au patrimoine qui est compris dans un intervalle de 8% (CC Coteaux Arrats Gimone) à 11% (CC Artagnan en Fezensac).

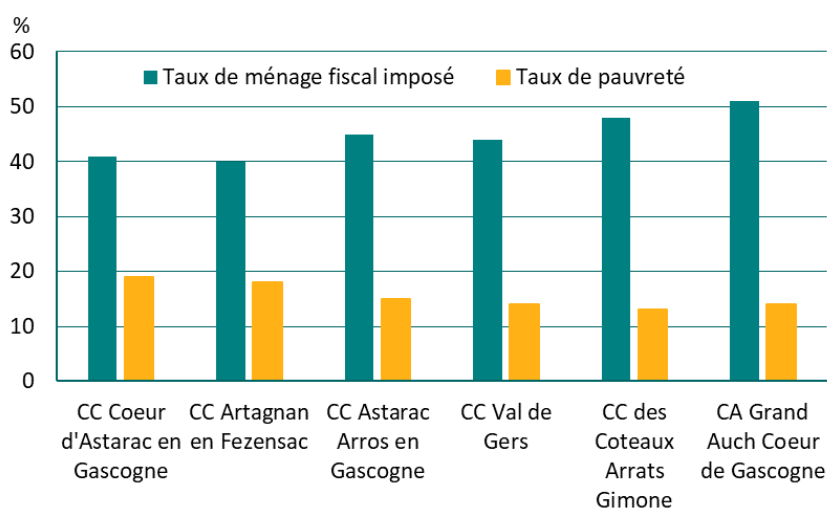
NIVEAU DE VIE MÉDIAN PAR MÉNAGE EN 2021 ET PAR EPCI

INSEE Filosofi



TAUX DE MÉNAGE FISCAL IMPOSÉ ET TAUX DE PAUVRETÉ EN 2021

INSEE Filosofi



1.2.3 | Un risque de poursuite des tendances démographiques défavorables

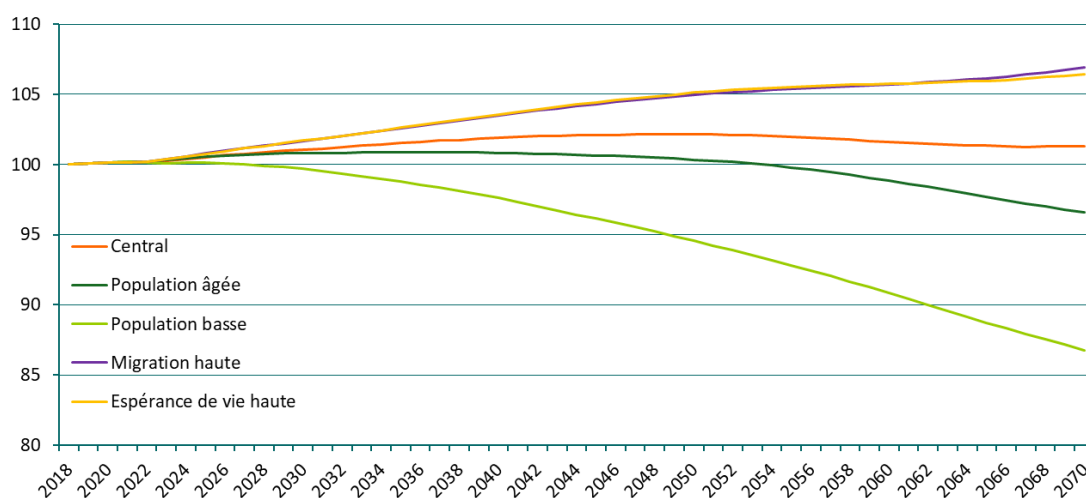
1.2.3.1 | Plusieurs scénarios possibles définis par l'INSEE à l'échelle départementale

Les données de référence utilisées sont les projections démographiques OMPHALE 2018 réalisées par l'INSEE au niveau départemental, reposant sur les tendances démographiques passées observées et l'ajustement des critères de fécondité, espérance de vie et migration. Pour rappel, ces projections ne sont pas des prévisions démographiques mais des modélisations d'évolution démographique basées sur différentes hypothèses. **5 scénarios d'évolution sont retenus au niveau départemental :**

- Un **scénario central**, basé sur l'évolution tendancielle et les indicateurs nationaux moyens,
- Un **scénario population basse**, basé sur une hypothèse de baisse des indicateurs de fécondité, d'espérance de vie et de migration,
- Un **scénario population âgée**, avec une hypothèse basse pour les indicateurs de fécondité et de migration et haute pour l'espérance de vie,
- Un **scénario migration haute**, reposant sur une hypothèse haute pour l'indicateur migration et centrale pour la fécondité et l'espérance de vie,
- Un **scénario d'espérance de vie haute**, avec une hypothèse haute pour l'espérance de vie et centrale pour la fécondité et les migrations.

Ces hypothèses d'évolution de population se traduisent sur le moyen et long terme par des résultats contrastés, qui sont autant de futurs possibles. Pour le territoire de l'Astarac, qui depuis 2010 est en perte de population contrairement au niveau départemental, ces projections apparaissent très optimistes. **La poursuite du déclin démographique observé représente un risque important, compte tenu des projections départementales qui sont elles-mêmes relativement défavorables.**

PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU GERS SELON DIFFÉRENTS SCÉNARIOS OMPHALE
INSEE 2021



1.2.3.2 | Un SCOT aux objectifs ambitieux en termes d'accueil de population

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne a été approuvé en février 2023. Il s'étend sur la quasi-totalité du département du Gers, couvrant 396 communes, 13 EPCI et 3 PETR pour 178 670 habitants et une surface de 5 600km². **Les 124 communes de l'Astarac sont incluses dans son périmètre, représentant 18,2% de sa population et 28,3% de sa superficie.** Le SCOT de Gascogne s'inscrit dans un projet de développement volontariste et ambitieux, avec un objectif élevé d'accueil de population **de +34 000 habitants d'ici 2040**. Cette ambition est justifiée par différents critères, notamment le développement de l'aire métropolitaine de Toulouse, le désenclavement du territoire avec le doublement de la N124 et le cadencement de la ligne ferroviaire Auch-Toulouse, le fibrage total du département ou encore le rééquilibrage ville-campagne. Cet objectif d'accueil est décliné par EPCI et représente **à minima +2 950 habitants pour l'Astarac d'ici 2040** (objectifs cumulés pour les CC Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers qui sont les 3 EPCI totalement inclus dans le périmètre du projet de PNR).

1.3 | Les dynamiques autour du logement

1.3.1 | Un parc de logements peu diversifié, ancien, et faisant l'objet d'une vacance élevée

1.3.1.1 | Une structure du parc de logement dominée par le logement individuel, avec une problématique de vacance à résorber

En 2020, le territoire compte **18 973 logements**, dont la répartition géographique est à l'image de celle d'un contexte très rural, avec de nombreuses communes peu peuplées et quelques bourgs structurants : 60,5% des communes comptent moins de 100 logements et 85,5% ont moins de 200 logements. À contrario, 12,1% des communes regroupent plus de 50% des logements du territoire et 5% des communes comptent plus d'un tiers des logements. Mirande et Pavie rassemblent à elles seules 18,4% des logements du territoire.

Ces logements sont constitués à **79,9% par des résidences principales**, avec un minimum de 52,9% à Bazian et un maximum de 100% à Mascaras. **Le taux de résidence principal est plus fort dans les communes situées au sud d'Auch et dans les communes autour de Mirande et Masseube**. Inversement, les valeurs les plus faibles sont observées sur les franges nord-ouest, sud et sud-est du territoire, c'est-à-dire les communes hors attraction des villes, caractérisées par des taux plus forts de vacance et de résidence secondaire.

Le nombre de **logements vacants est estimé à 1959, soit 10,4% du parc**, avec des variations locales fortes selon les communes et une localisation privilégiée dans les bourgs centres.

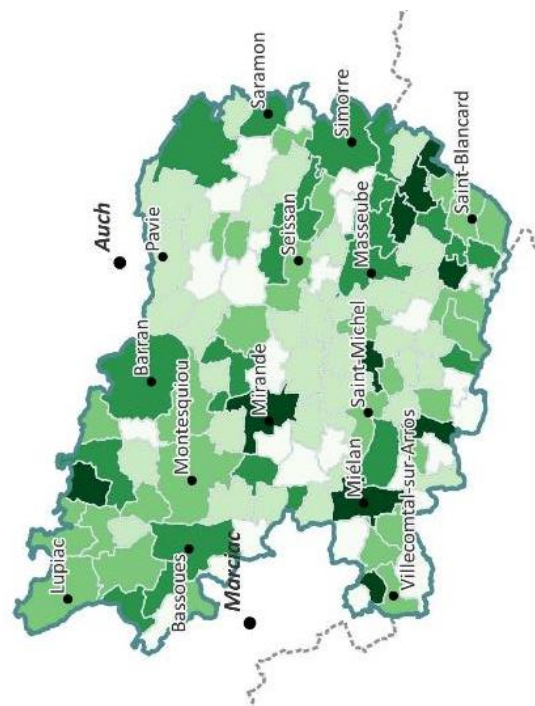
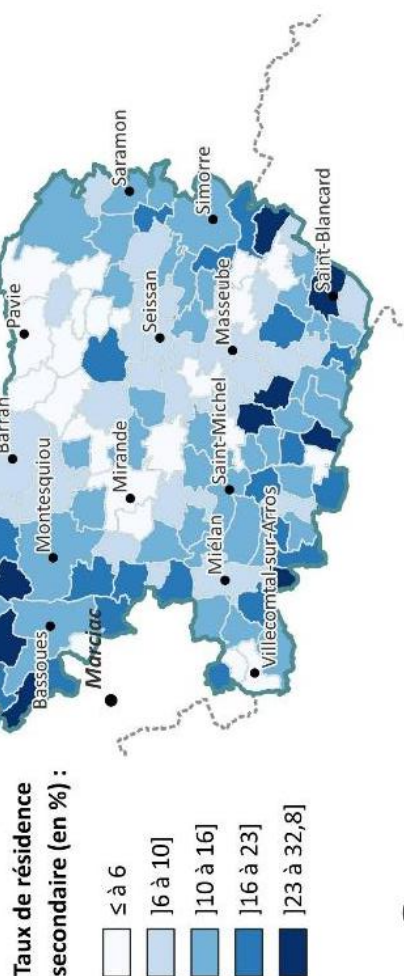
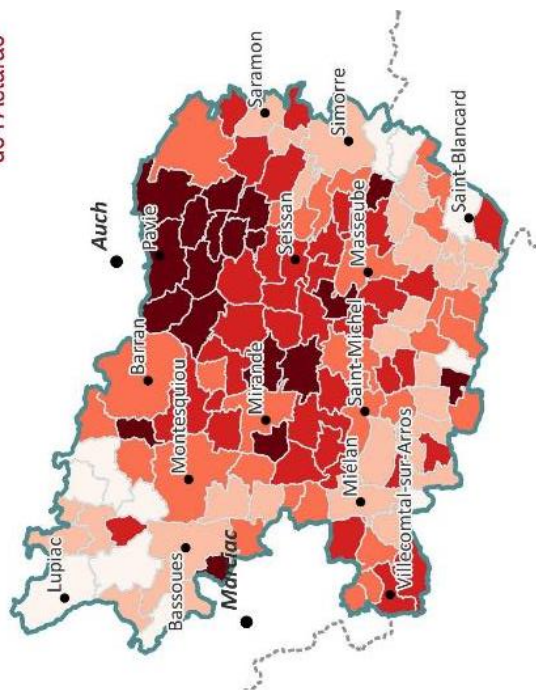
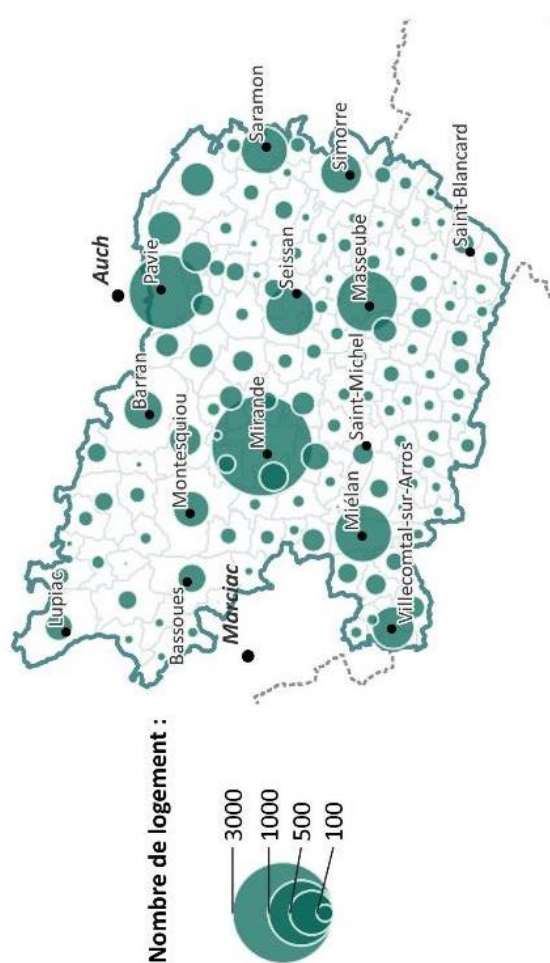
Les logements de type **résidence secondaire ou occasionnelle représentent 9,9% du parc, soit 1878 unités**. Les taux observés par commune sont très variables, échelonnés de 0% à Meilhan à 32,8% à Castex. **Plus d'une commune sur 5 présente un taux de résidences secondaires supérieur à 20%**. Ce taux de résidence secondaire est particulièrement important dans le nord-est et le sud-est du territoire.

Avec un taux cumulé de plus de 20%, les logements vacants et les résidences secondaires constituent ainsi une part importante du parc de logement. Ils représentent une des pistes à explorer prioritairement pour l'accueil de population sachant que leur mobilisation demandera une implication publique forte, avec des moyens dédiés.

Cette structure par type de logement est similaire à celle observée à l'échelle du département du Gers. À l'échelle régionale, la part de résidence secondaire est plus importante (15,4%) et les parts de résidence principale et de logement vacant plus faibles, avec respectivement 76,2% et 8,4%.

PAGE SUIVANTE : NOMBRE ET RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENTS EN 2020 EN ASTARAC
INSEE

Nombre de logement et répartition par type en 2020



0 2,5 5 km

PNR Astarac
Limite départementale
Limite communale

Auteur : NC/Projet PNR Astarac/Mai 2024
Sources : BD TOPO IGN, INSEE

Par ailleurs, et comme classiquement en milieu très rural, le parc de logement est **dominé par le logement individuel à 90,4%** en 2020, valeur déjà observée en 2009 (90,3%). Ce taux s'élève à 82,1% pour le

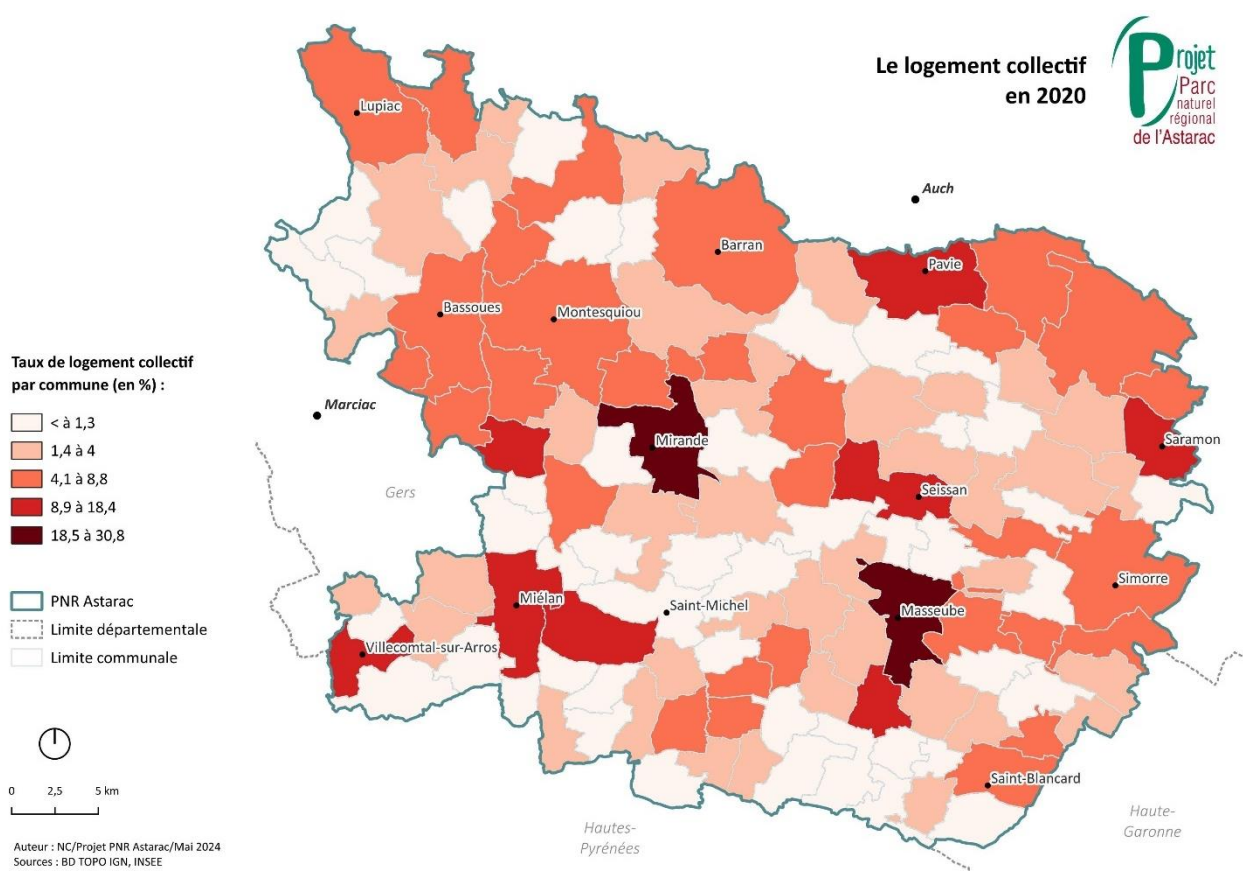
département du Gers et à 61,6% pour la région Occitanie. Le logement collectif, qui représente 9,6% du parc, est concentré dans les bourgs-centres :

- Avec 677 logements collectifs, soit près de **31%** du logement collectif du territoire, **Mirande** tient une place particulière,
- Mirande, Masseube, Miélan et Pavie cumulent 64% du logement collectif du territoire,
- Si on y ajoute Villecomtal-sur-Arros, Seissan, Saramon, Barran et Simorre, c'est plus de 80% du logement collectif présent sur l'Astarac.

La résultante est une **offre en logement peu diversifiée**, centrée sur le logement individuel, soulevant la question de son adaptation aux besoins et aux moyens financiers de la population, notamment les personnes âgées, les jeunes ou encore les familles monoparentales. Elle interroge aussi la **problématique de la maîtrise de la consommation foncière**, cette dernière étant plus importante pour la création de logements individuels que collectifs.

TAUX DE LOGEMENT COLLECTIF PAR COMMUNE EN 2020

INSEE



1.3.1.2 | Un parc de logement en augmentation, en particulier dans les secteurs plus dynamiques démographiquement

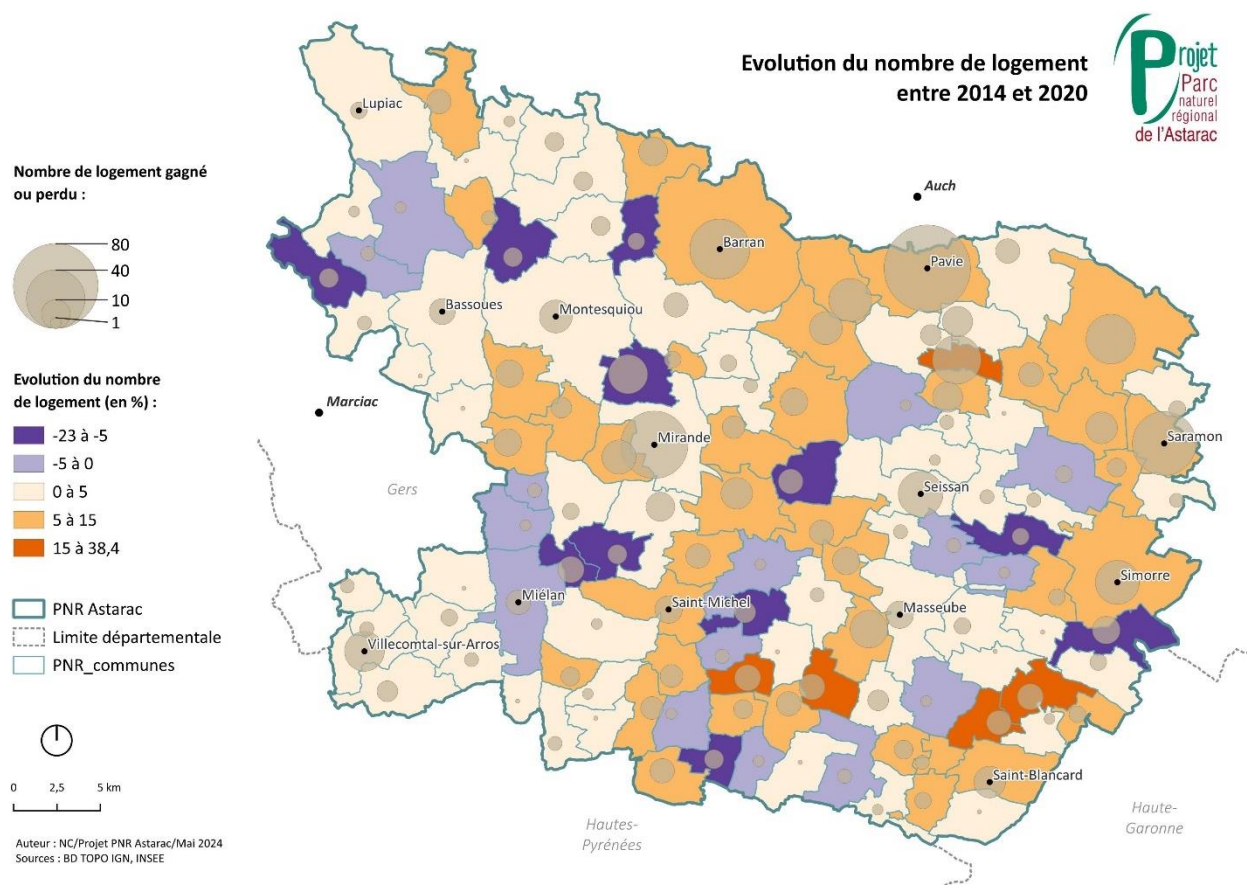
Sur la période 2009-2020, le nombre de logement a augmenté de **+9,4%**, passant de 17345 à 18973 unités, soit une moyenne de **+148 logements par an**. Cette augmentation a été plus importante sur 2009-2014, avec une moyenne de +187 logements par an, que sur la période 2014-2020 où cette moyenne s'élève à +115 logements par an. **Le nombre de logement a ainsi augmenté de +1628 entre 2009 et 2020 alors que sur la même période, la population a perdu 716 habitants**. Cette dualité s'explique en partie par la hausse du nombre de ménages (+872 sur 2009-2020) liée principalement au **phénomène de desserrement**. En effet, la baisse du nombre de personnes par ménage résultant du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation (séparation, vie de couple plus tardive...) va se traduire par une demande plus importante en logement. Mais d'autres facteurs peuvent alimenter la demande en logement neuf comme la qualité de l'offre en logement existant qui peut demander des rénovations lourdes, ainsi que son adéquation aux modes de vie

actuels (taille des logements, extérieurs, parking, luminosité...) qui peut engendrer des projets complexes à gérer.

L'augmentation du nombre de logement n'est pas homogène sur le territoire et varie de -22% à Bazugues à +38% à Boucagnères entre 2014 et 2020. Plus de la moitié (53,5%) des logements supplémentaires sur cette période sont localisées dans 10 communes : les communes de la périphérie sud d'Auch (Pavie, Barran, ...) et certains bourgs comme Mirande, Saramon ou encore Simorre. Il est également important de noter que 21% des communes présentent une évolution négative du nombre de logement sur cette période, pour une perte cumulée de -97 logements. Cette disparition concerne principalement des fermes isolées, abandonnées et tombant en ruine, ou encore des maisons de centre de village ou de bourg démolies pour raison de sécurité ou pour reconstruction neuve.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENT SUR LA PÉRIODE 2014-2020

INSEE

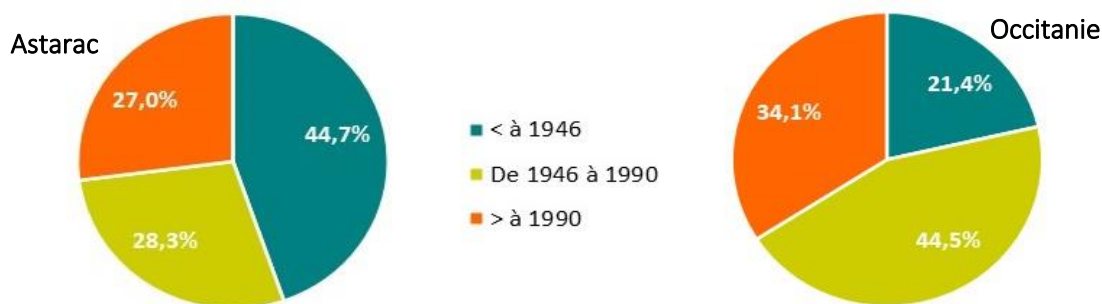


1.3.1.3 | Un parc de logement caractérisé par son ancienneté, ce qui soulève des questions de rénovation et de performance énergétique

En Astarac, 44,7% du parc est constitué de logements achevés avant 1946. Ce taux est beaucoup plus élevé que ceux observés aux échelles départementale et régionale, qui s'élèvent respectivement à 36,9% et 21,4%. La part de logements construits avant 1946 varie selon les communes considérées, avec un minimum observé de 14,4% à Pavie à un maximum de 81,5% à Callian. Les communes situées dans l'aire d'attractivité d'Auch ainsi que dans les bourgs-centres présentent les taux les plus faibles, à mettre en relation avec une forte dynamique de construction post 1946. Inversement, les communes avec les plus forts taux de construction ante 1946 sont celles situées hors attraction des villes, qui ont connu peu d'extensions récentes.

TAUX DE LOGEMENT SELON LEUR DATE D'ACHÈVEMENT EN 2020

INSEE



Ce fort taux de logement ante 1946 est un **indicateur de la richesse patrimoniale de l'Astarac**, de nombreux villages et bourgs ayant conservé un noyau historique d'intérêt, que ce soit en termes de bâtiments, d'éléments architecturaux ou encore d'organisation spatiale, qui participent à la qualité de vie au quotidien et à l'attractivité territoriale.

Toutefois, cette ancienneté du parc de logement se traduit aussi par **la présence de logements dégradés, vétustes**, véhiculant un sentiment de déshérence qui peuvent ternir l'image du territoire. Cette « ruïnification » du patrimoine bâti soulève la question de la rénovation de ce patrimoine, en termes de savoir-faire, de matériaux adaptés et de coût. La **problématique de l'isolation thermique se pose plus largement pour les logements ante 1990** qui présentent un potentiel énergivore important pour ceux construits avant 1974 (1^{ère} réglementation thermique) ou des lacunes en matière d'isolation et de système de chauffage pour ceux construits entre 1974 et 1990. En termes d'isolation thermique, deux enjeux particuliers sont à considérer :

- L'adaptation des techniques et matériaux d'isolation aux différents types de bâtiment (particulièrement les bâtiments traditionnels)
- Une isolation efficace contre le froid et surtout contre les fortes chaleurs.

1.3.1.4 | Une majorité de grands logements, en lien avec la place prédominante de la maison individuelle

En 2020, les résidences principales sont composées à 89,5% par de la maison individuelle. Cela impacte **la taille des logements qui sont constitués pour 53,9% par des 5 pièces et plus et pour 81% par des 4 pièces et plus. L'offre en T1 et T2 est particulièrement faible** : 62,1% des communes ne proposent pas de T1 et 22,6% de T2. Cette offre de logement de petite taille est principalement portée par les bourgs-centres :

- 51,8% de l'offre en T1 est proposée sur Miélan, Mirande et Pavie,
- 50,3% des T2 sont situés dans les bourgs de Mirande, Masseube, Miélan, Seissan et Pavie. Mirande comptabilise à elle seule 24,5% des T2 du territoire.

En termes d'évolution, la répartition par taille des résidences principales n'a **pas évolué entre 2009 et 2020**.

RÉPARTITION PAR TAILLE (EN %) DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2020

INSEE

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Astarac	1,3	4,5	13,0	27,3	53,9
Gers	1,9	6,5	14,9	27,9	48,8
Occitanie	4,5	12,1	20,5	27,5	35,0

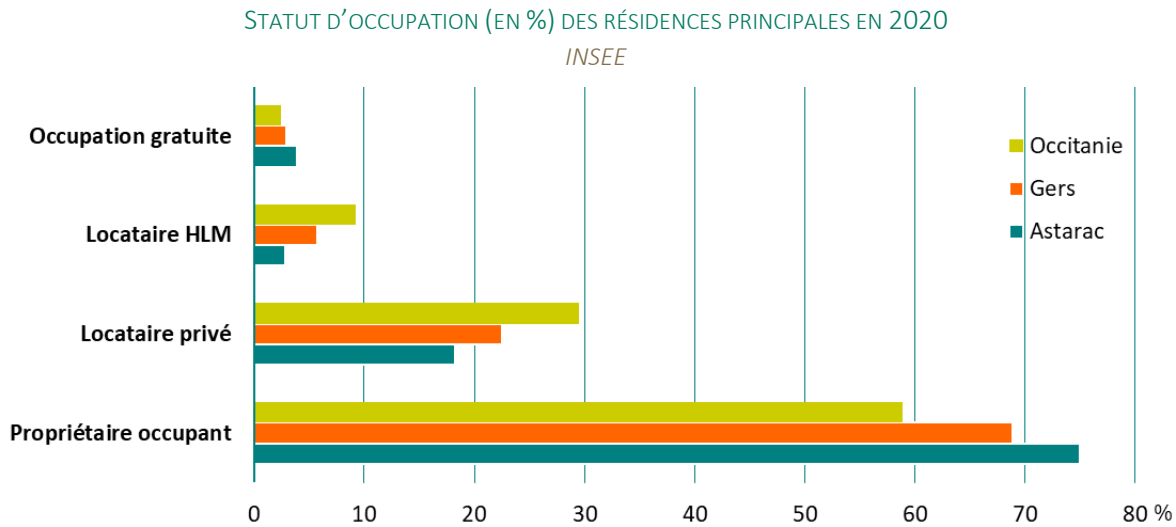
Cette grande taille des logements **peut renforcer des situations sociales difficiles** par des factures énergétiques et des coûts d'entretien élevés. Elle se traduit aussi par un **taux de sous-peuplement très accentué (3 pièces de plus que la norme) des logements**, autour de 40% dans les bassins de vie de Masseube, Vic-Fezensac ou encore Mirande (INSEE RP 2013-2018). **Le manque de diversité dans l'offre de logement ne permet ainsi pas d'assurer les parcours résidentiels**, notamment pour les personnes vieillissantes et âgées qui restent dans leur

grand logement souvent par manque de propositions alternatives. Inversement, cette grande taille des logements explique également la faible part de résidences principales sur-occupées en Astarac (1,2%).

1.3.1.5 | Des habitants majoritairement propriétaires de leur logement, se traduisant par une mobilité résidentielle faible

En Astarac, **75% des résidences principales présentent un statut de propriétaire occupant**. Cette part est plus importante qu’aux échelles départementale (68,9%) et régionale (58,9%). En parallèle, **l’offre locative est faible, dans le secteur privé et pour les habitats à loyers modérés**. C’est une configuration classiquement observée en milieu très rural.

Entre 2009 et 2020, le nombre de résidences principales avec un statut de locataire a cependant augmenté plus fortement que celles avec un statut de propriétaire, avec respectivement +8,5% contre +6,7%.



Cette configuration de **statut d’occupation impacte la mobilité résidentielle, qui est plus faible qu’aux niveaux départemental et régional** : en 2020, 60,4% de ménages du territoire habitent depuis plus de 10 ans dans leur résidence principale contre 55,1% pour le Gers et 47,0% pour l’Occitanie.

ANCIENNETÉ D’EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES EN RÉSIDENCE PRINCIPALE EN 2020 (EN %)

INSEE

	Plus de 10 ans	De 5 à 9 ans	De 2 à 4 ans	Moins de 2 ans
Astarac	60,4	14,7	14,4	10,5
Gers	55,1	15,8	17,2	11,9
Occitanie	47,0	16,8	24,6	14,6

1.3.1.6 | Une offre en logement social faible, concentrée dans les bourgs-centres, et en décalage avec la demande

En 2023, le territoire compte **538 logements sociaux publics**, représentant 3,6% des résidences principales, avec **une offre plus faible que dans le Gers (5,6%) et en Occitanie (9,2%)**. C’est une situation fréquemment observée en milieu très rural, où le modèle économique du logement social est plus difficile à mettre en œuvre au regard des caractéristiques socio-économiques locales.

Ce parc est **composé pour deux tiers de logements individuels** et **les 3 et 4 pièces composent plus des trois quarts de l’offre totale**. Le **taux de vacance est faible**, s’élevant à 1,6%. Les loyers s’échelonnent en moyenne de 7€/m² pour un T1 à 4,8€/m² pour un T5 et plus. Le taux de mobilité moyen est de 9,9%, avec une part plus importante pour les 5 pièces et plus et les T3. Ce taux est de l’ordre de 10% au niveau national.

Entre 2009 et 2020, ce parc a évolué d'environ +9%, la majeure partie de cette augmentation étant réalisée entre 2009 et 2014 (8%).

En termes de répartition spatiale, si le logement social public est présent sur 30 communes du territoire, **65% de l'offre est concentrée dans les bourgs de Mirande, Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Pavie et Masseube**. Mirande, avec 148 logements sociaux, regroupe à elle seule 27,5% de l'offre totale.

CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS EN 2023 EN ASTARAC

RPLS 2023

	Nombre	Vacance (%)	Mobilité (%)	Loyer (€/m²)	Collectif (%)	Individuel (%)
1 pièce	2	0,0	0,0	7,0	0,4	0,0
2 pièces	77	0,0	9,6	5,8	8,4	5,9
3 pièces	214	2,0	11,5	5,5	18,0	21,8
4 pièces	198	2,1	7,4	5,4	4,5	32,3
5 pièces et +	47	0,0	14,3	4,8	2,2	6,5
Ensemble	538	1,6	9,9	5,4	33,5	66,5

La demande en logements sociaux sur le territoire est forte, orientée majoritairement vers de petits et moyens logements (T2 à T3). En 2021, 167 demandes ont été enregistrées sur les communautés de communes de Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers, avec plus de 80% de demandes de T2 à T3 (Étude Maison du Logement et de l'Habitat 2023). Il y a donc une **inadéquation entre la demande et l'offre actuelle** en logement sociaux, celle-ci étant caractérisée par sa faiblesse en nombre et par des logements majoritairement de grande taille.

1.3.1.7 | Des logements vacants en forte hausse et une vacance structurelle importante sur le territoire

En 2020, le nombre de logements vacants s'élève à 1959 et représente 10,4% du parc de logement du territoire, avec des variations locales fortes selon les communes, allant de 0% à Mascaras à 24,1% à Monties. 2/3 des communes présentent un taux inférieur à cette moyenne. 32,3% des logements vacants sont localisés dans les communes de Mirande, Miélan et Masseube.

Par rapport à 2009, le nombre de logements vacants a augmenté de +45,8%. Cette hausse est beaucoup plus marquée pour l'Astarac que pour les échelles départementale (+26,9%) et régionale (+26,0%). Cette forte évolution de la vacance, dans un contexte d'augmentation du nombre de logements (+1628 logements) et de baisse de la population (-716 habitants) même compensée par le desserrement des ménages (+872 ménages) sur la même période, laisser supposer d'un **désintérêt pour la réhabilitation de l'existant au profit de la construction neuve**.

ÉVOLUTION DU TAUX DE VACANCE ENTRE 2009 ET 2020

INSEE

	Taux de vacance 2020 en %	Nombre de logement vacant		Evolution 2009-2020 en %
		2009	2020	
Astarac	10,4	1347	1964	+45,8
Gers	10,4	9196	11672	+26,9
Occitanie	8,4	243213	306450	+26,0

La vacance structurelle, caractérisant les logements vacants depuis plus de 2 ans, représente 1066 logements en 2021, soit près de 54% de l'ensemble des logements vacants. Elle est donc légèrement plus importante que la vacance frictionnelle qui, elle, est principalement liée à la conjoncture du marché. Les enjeux liés à la vacance de longue durée sont importants. La remise sur le marché des logements concernés permet de lutter

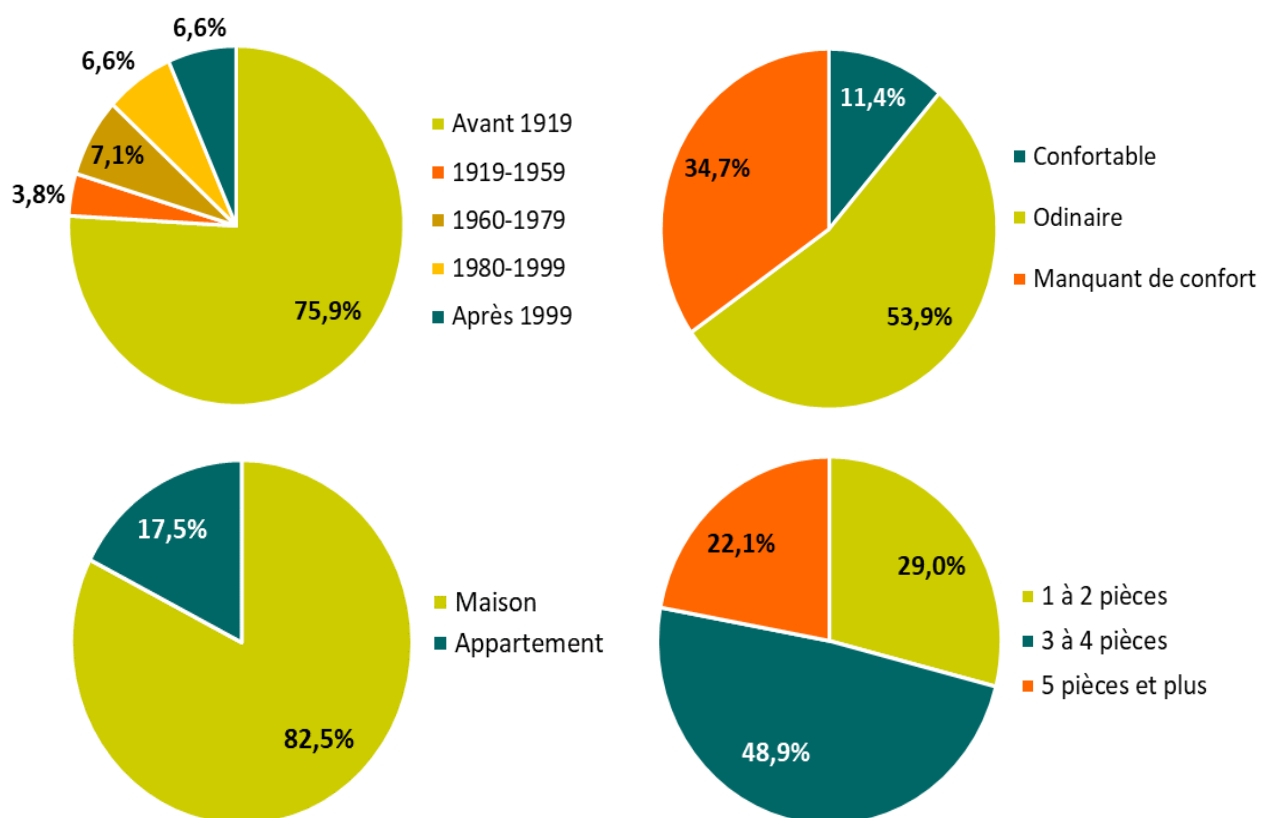
efficacement contre l'habitat indigne et insalubre ainsi que de réduire la précarité énergétique. C'est également un levier pour limiter l'étalement urbain et renforcer l'attractivité des centres de villages/bourgs, avec à terme un impact positif sur la démographie et sur le lien social dans les villages.

En Astarac, les données LOVAC 2021 montrent que cette vacance de longue durée est constituée à **75,9% par des logements anciens, construits avant 1919**. Cette ancienneté laisse préfigurer d'un état de vétusté et/ou de manque de confort pouvant expliquer des difficultés de mise en location ou de rachat (coût des travaux trop importants). Cette hypothèse est étayée par le fait que **34,7% des logements en vacance structurelle présentent un manque de confort** (catégorie 6-médiocre et 7-très médiocre). En outre, **53,9% des logements vacants sont catégorisés en confort ordinaire** (catégorie 6), classe qui peut abriter des logements inadaptés ou au confort éloigné des attendus sociétaux actuels et donc potentiellement difficiles à mettre en marché. La vacance de longue durée touche pour 82,5% des logements de type maison, chiffre en adéquation avec le contexte local dominé par le logement individuel. Elle concerne pour 48,9% des logements de taille T3 à T4.

Une étude réalisée en 2023 par Maison du logement et de l'habitat sur les communautés de communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers (80% des communes du projet de parc) confirme la présence d'une **vacance structurelle plus importante sur les centres anciens**, mais qui n'exclut pas la présence de maisons ou de fermes isolées.

Elle montre également que les **causes de cette vacance de longue durée sont multiples et souvent cumulatives** : logements dégradés ou inadaptés, freins existants à la transformation du logement, désintérêt économique des propriétaires ou encore rétention des biens immobiliers. Cette étude montre également un **lien entre la vacance structurelle et l'âge des propriétaires** : **67% d'entre eux ont plus de 50 ans et près de 50% ont plus 70 ans**. Les propriétaires de biens vacants de longue durée sont ainsi composés majoritairement par une population a priori plus frileuse par rapport à la mise en location (peur d'impayés de loyer, de dégradation des biens...) ou au portage de projets de rénovation lourds.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA VACANCE STRUCTURELLE EN ASTARAC
LOVAC 2021



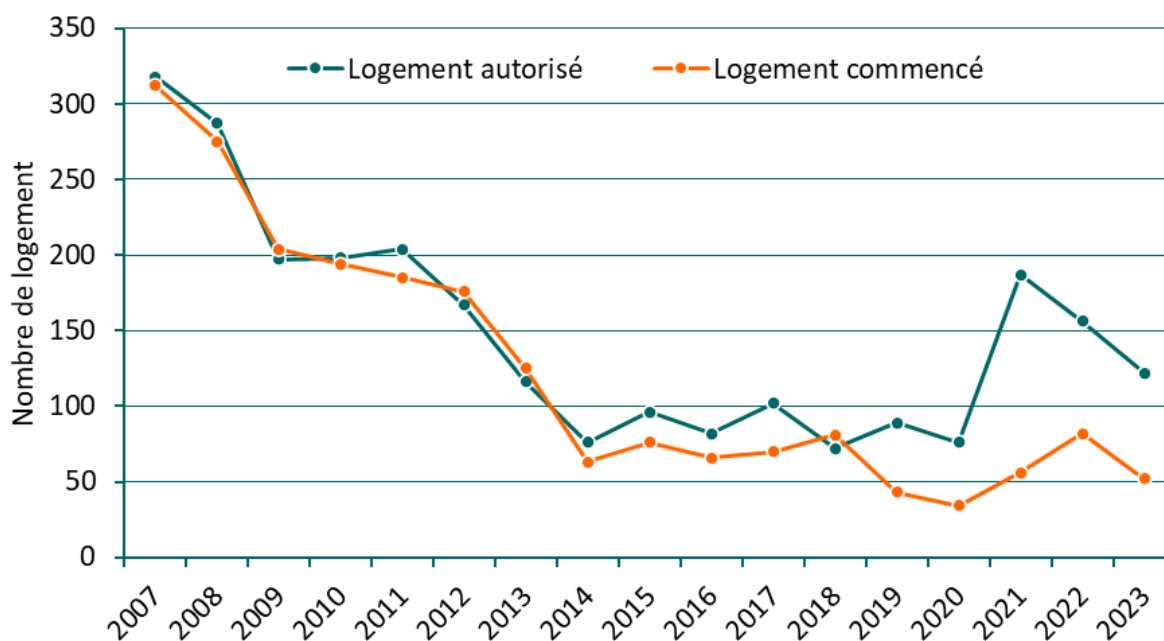
1.3.2 | Des marchés fonciers et immobiliers plutôt attractifs, mais un recul de la construction neuve

1.3.2.1 | Une construction de logements neufs en fort recul depuis la crise immobilière de 2007

L'évolution de la construction neuve en Astarac suit les tendances observées à l'échelle nationale, ce secteur d'activité étant fortement influencé par des facteurs supra territoriaux. La construction neuve sur le territoire a ainsi connu une **période de récession importante à partir de 2007**, corrélée à la **crise financière mondiale** des subprimes et à la **fin du crédit d'impôt** sur les intérêts d'emprunts pour l'acquisition d'une résidence principale fin 2010. **Entre 2007 et 2014, le nombre de logements commencés a ainsi baissé de près de -80%.** **À partir de 2014, la situation se stabilise** avec une légère reprise jusqu'en 2018. Puis la construction neuve baisse à nouveau pour connaître un **minimum en 2020 avec la pandémie de COVID-19**. Après 2020, une reprise des activités est observée, potentiellement alimentée par l'entrée en vigueur d'une réglementation environnementale plus stricte (RE2020). Mais **depuis 2022, les permis de construire et les mises en chantier reculent à nouveau fortement**. Les causes en sont multiples : hausse des taux d'intérêts, fin du dispositif Pinel (réduction en 2023 et fin en décembre 2024), hausse des coûts de construction (matériaux, main d'œuvre, taxes), érosion du pouvoir d'achat des acquéreurs. Ces facteurs sont aussi à l'origine de **l'accentuation du décrochage entre les logements autorisés et les logements commencés**, tendance déjà observable sur la période 2014-2018 et qui s'est renforcée sur la période 2019-2023.

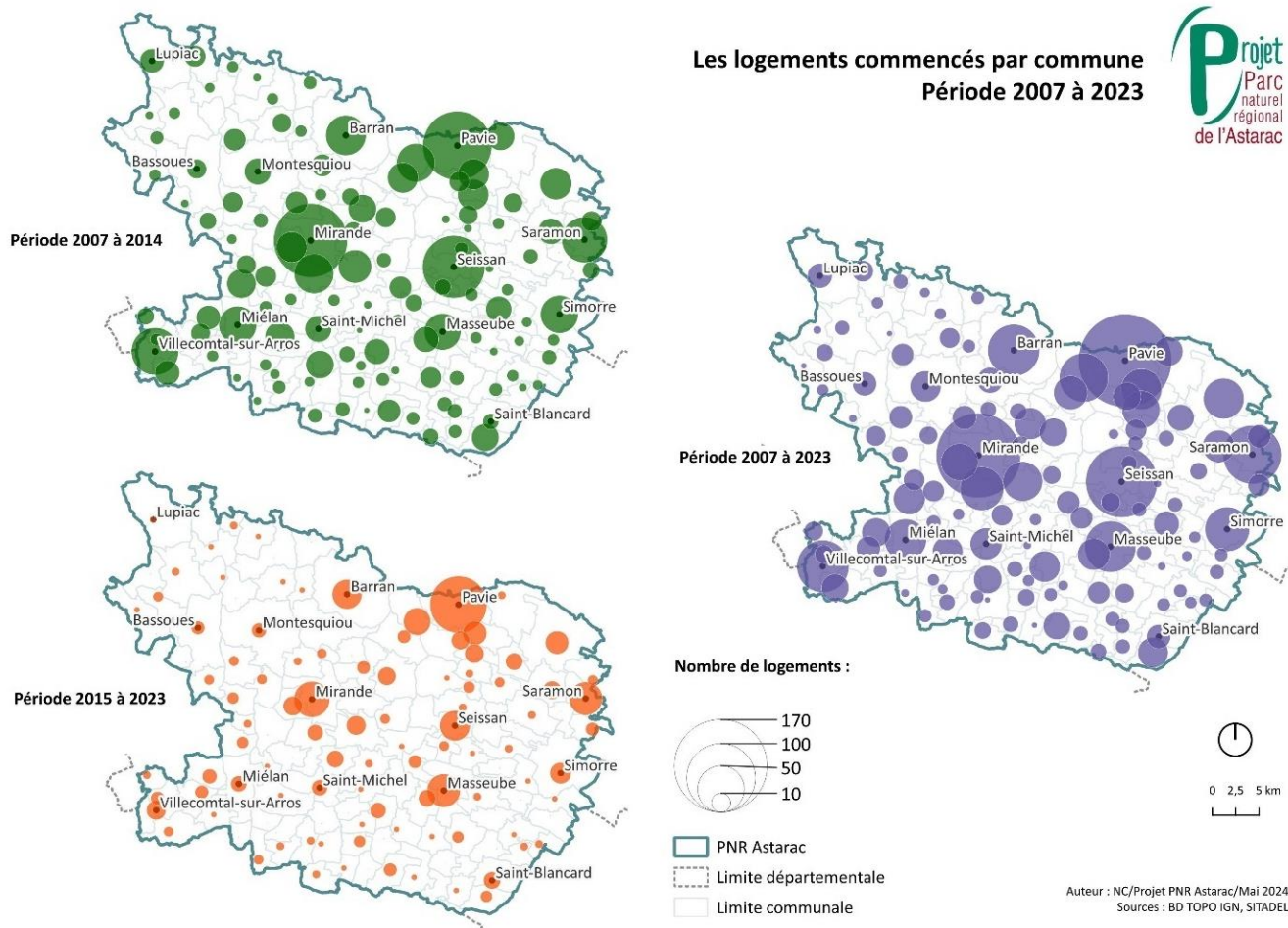
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS ET COMMENCÉS ENTRE 2007 ET 2023

SITADEL



En termes de répartition spatiale, la construction de logement neufs sur la période 2007-2023 est principalement **concentrée sur les communes autour d'Auch et dans les bourgs-centres situés le long des voies routières** reliant :

- Auch à Tarbes, passant par Pavie, Mirande, Miélan et Villecomtal-sur-Arros,
- Auch à Castelnau-Magnoac, passant par Pavie, Seissan et Masseube,
- Dans une moindre mesure Gimont à Boulogne-sur-Gesse, passant par Saramon et Simorre.



1.3.2.2 | Une production de logements collectifs concentrée dans les bourgs, en nette diminution depuis 2015

En termes de typologie, la construction neuve est portée majoritairement par le logement individuel qui constitue **82,6% des logements commencés** sur la période 2007-2023. Le logement individuel groupé représente 8,2%, le logement collectif 7,9% et le logement en résidence 1,3%.

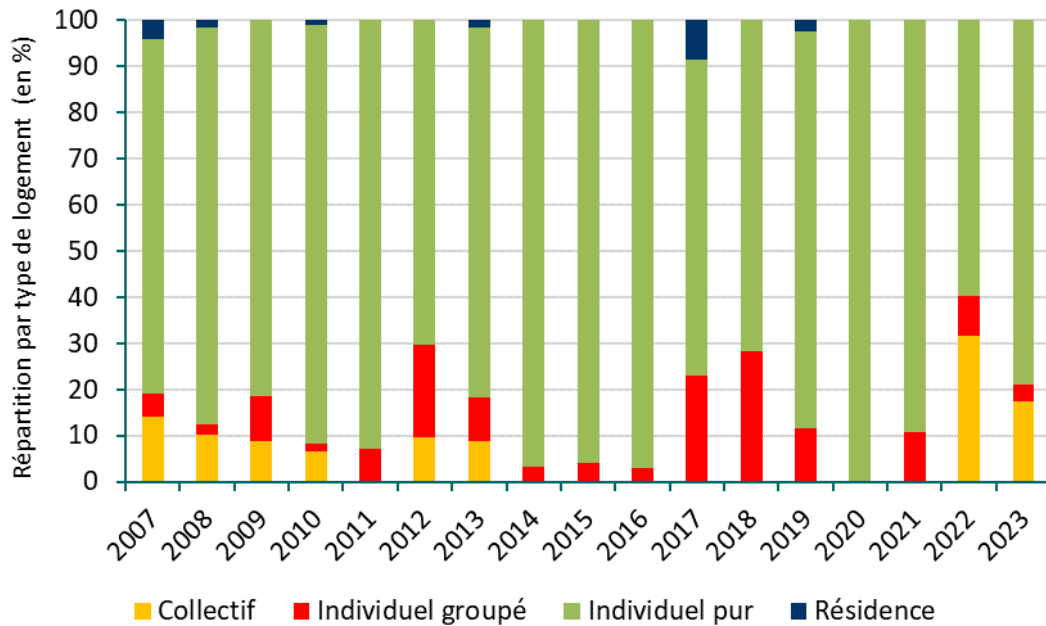
Sur 2007-2023, la **construction de logements collectifs s'est réalisée dans 19 communes mais est concentrée à 72,9% dans les bourgs de Pavie, Miranda, Saramon, Simorre et Villecomtal-sur-Arros**. En termes d'évolution de la construction neuve de type collectif, une dichotomie forte est observée entre les périodes 2007-2014 et 2015-2023. Ainsi, **78,9% des mises en chantier ont été réalisées de 2007 à 2014**, réparties sur 19 communes. Et de 2015 à 2023, seuls 35 logements collectifs ont été construits sur 2 communes limitrophes d'Auch, Pavie et Barran. Par ailleurs, la commercialisation de logements collectifs neufs (Enquête ECLN) entre 2017 et 2022 est quasiment nulle, laissant supposer **qu'une partie importante de la production des logements collectifs relève d'une offre locative sociale**.

Les **opérations de logements groupés ont touché près d'une commune sur 3 sur la période 2007-2023**, avec les communes de Barran, Masseube, Pavie, Seissan et Saint-Médard qui cumulent 43,3% de ce type de construction neuve. En termes d'évolution, une **tendance à la baisse et au recentrage spatial sont également observés entre les périodes 2007-20214 et 2015-2023**, mais beaucoup moins marqués que pour le logement collectif : 62,6% des chantiers de logements groupés ont été réalisés sur 2007-2014 et 25 communes accueillent de la construction neuve de type individuel groupé sur 2007-2014 contre 19 sur 2015-2023.

Cette dominance et persistance de la production de logements individuels dans la construction neuve ne fait que **renforcer une situation d'offre peu diversifiée** (types, taille, modes d'accès, locatif), n'améliorant pas l'attractivité résidentielle du territoire ainsi que les parcours résidentiels.

RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENTS COMMENCÉS (EN %)

SITADEL

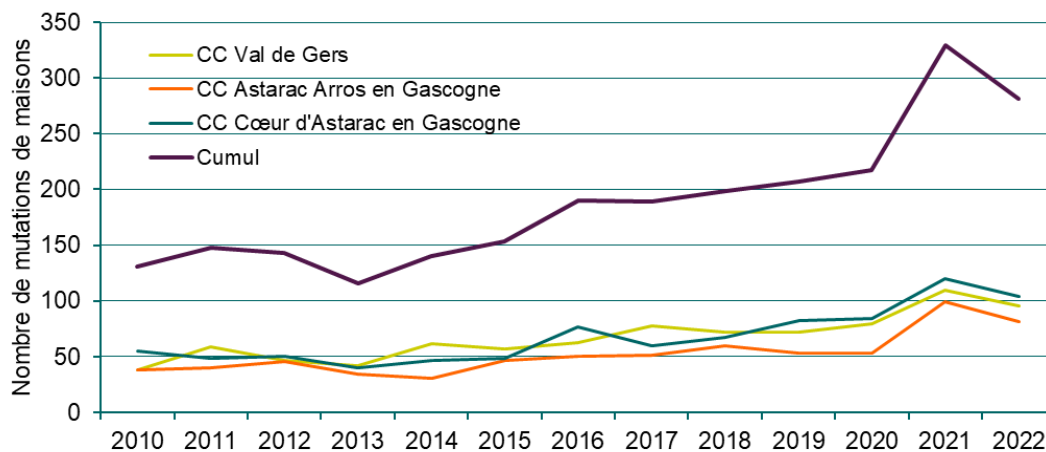


1.3.2.3 | Un marché immobilier à coût attractif, plutôt dynamique mais des prix qui tendent à augmenter

Le nombre de mutations enregistrées sur les communautés de communes entièrement incluses dans le périmètre d'étude montrent une nette tendance à la hausse sur la période 2010-2020, passant de 131 à 217. Un pic marqué est observé en 2021, à mettre en relation avec un effet post COVID-19, qui est temporisé dès 2022.

NOMBRE DE MUTATIONS DE MAISONS ENTRE 2010 ET 2022

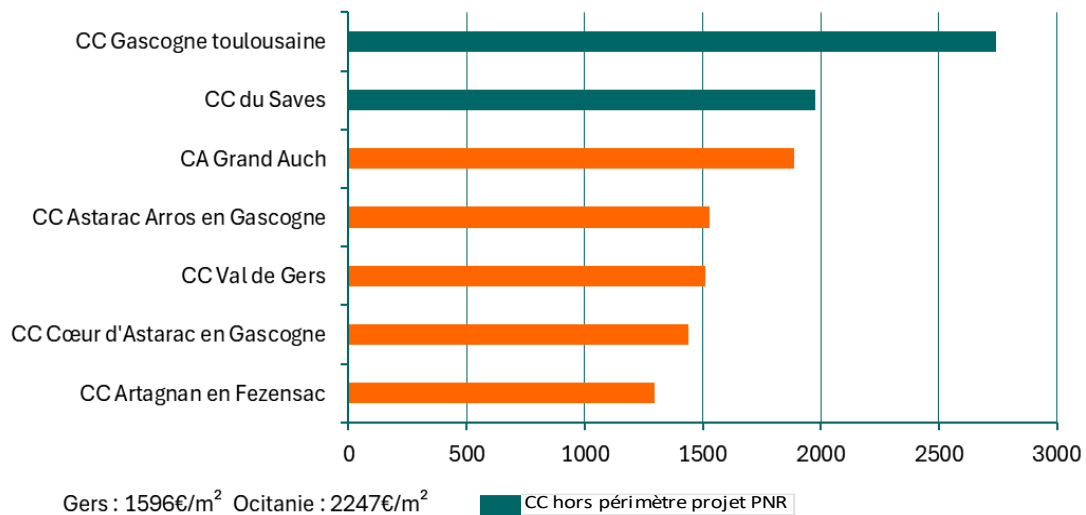
CEREMA - DVF 2023



Cette dynamique reflète un **regain d'attractivité résidentielle** qui peut être mis en lien avec des **coûts immobiliers attractifs**, plus bas que les territoires voisins. Ainsi, le coût moyen au m² des maisons s'échelonne de 1 296€/m² dans la CC Artagnan en Fezensac à 1 531€/m² dans la CC Astarac Arros en Gascogne. Par comparaison, les coûts grimpent à 1 887€/m² dans la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne, à 1 878€/m² dans la CC du Saves et à 2 744€/m² dans la CC Gascogne toulousaine.

PRIX MÉDIAN EN €/M² DES MAISONS DE PLUS DE 2 ANS EN 2022

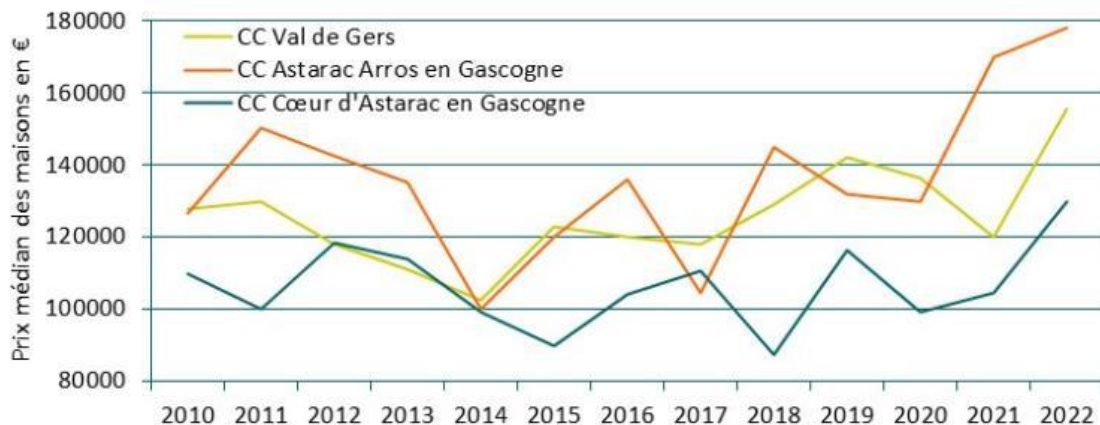
CEREMA - DVF 2023



Cette dynamique immobilière est **bénéfique pour l'attractivité territoriale** de l'Astarac, les nouveaux biens acquis faisant généralement l'objet de rénovations partielles ou plus complètes qui améliorent l'image du territoire. En revanche, la demande plus forte en biens immobiliers se traduit par une **tendance à l'augmentation des prix**, notamment depuis 2014.

ÉVOLUTION DU PRIX MÉDIAN EN €/M² DES MAISONS DE PLUS DE 2 ANS ENTRE 2010 ET 2022

CEREMA - DVF 2023



1.3.2.4 | Un marché foncier encore caractérisé par des terrains à bâtir de grande taille et à faible coût

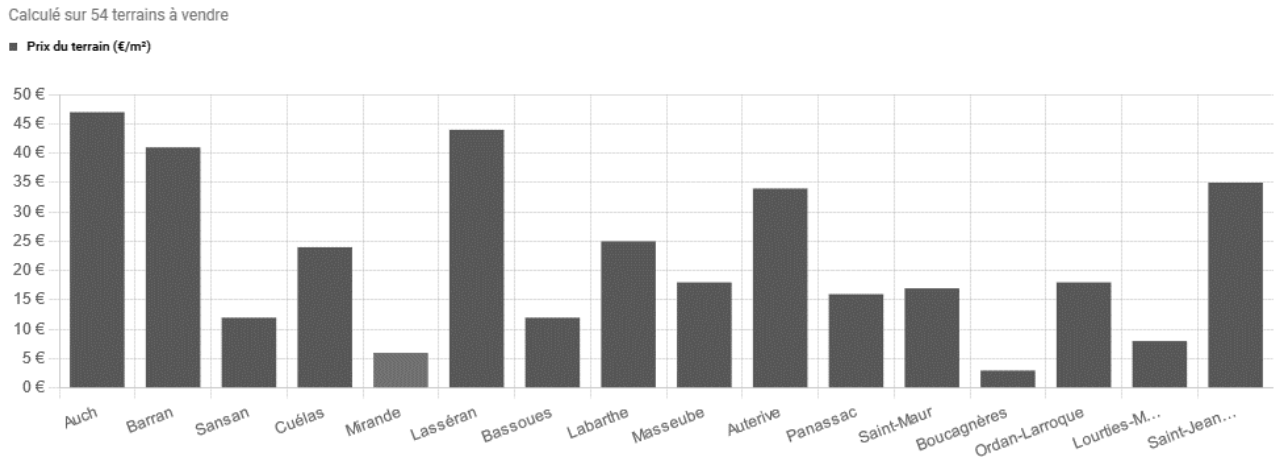
Au niveau des terrains à bâtir, l'enquête EPTB 2022 estime **le prix moyen des terrains achetés à environ 20€/m²** hors agglomération d'Auch qui présente un coût moyen de 27€/m². Comme le montre le graphique ci-après, cette moyenne masque des réalités différentes, fonction de la localisation du terrain et de ses qualités intrinsèques (pente, exposition...). La moyenne au niveau du Gers est de 26€/m².

Ces prix bas des terrains à bâtir, associés à un modèle culturel de type habitat dispersé, influencent la **taille moyenne des terrains achetés qui reste importante** dans un contexte national de maîtrise de la consommation foncière. Ainsi, entre 2016 et 2022, la surface des terrains achetés se situe entre 1700 et 1900m² pour la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et entre 2 000 et 2 500m² pour les autres EPCI de l'Astarac (enquête EPTB).

La mise en place de la **trajectoire Zéro Artificialisation Nette** risque de **bouleverser les marchés fonciers et immobiliers du territoire**. Les lois de l'offre et de la demande vont se traduire, dans un contexte de raréfaction de l'offre, par une augmentation des coûts des terrains à bâtir et par conséquent de l'immobilier neuf et

existant. Cette situation risque d'accentuer les tensions déjà existantes sur l'accès au logement et à la propriété. Elle peut également être un facteur de risque pour le patrimoine bâti existant, la démolition-reconstruction étant parfois plus aisée et moins coûteuse que la rénovation.

EXEMPLES DE PRIX MOYEN EN €/M² DE TERRAINS ACTUELLEMENT EN VENTE EN ASTARAC (MAI 2024)
terrain-construction.com



1.3.3 | Des objectifs de production ambitieux mis en avant par le SCoT de Gascogne

La stratégie portée par le SCoT de Gascogne en matière d'habitat repose sur 3 piliers complémentaires :

- La **définition du besoin en logements au regard de l'ambition démographique** retenue (+34 000 habitants d'ici 2040) et confortant l'armature territoriale par une production prioritairement localisée au sein des communes structurantes,
- **L'adaptation de l'offre en logements aux différents besoins et publics**, axée sur une diversification de l'offre en taille, forme et statut. Des cibles particulières sont notamment pointées : le parcours résidentiel des personnes âgées, le développement de l'offre locative et l'accueil de populations modestes et fragiles,
- **La maîtrise de la consommation foncière liée au secteur résidentiel**, s'appuyant sur la rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti et des logements vacants, ainsi que sur une construction neuve économe en espace.

Les objectifs du SCoT se traduisent pour les 3 communautés de communes intégralement incluses dans le périmètre de projet de PNR Astarac par une production de 3240 logements d'ici 2040, avec la répartition suivante :

- 778 logements (24,0%) sur les pôles structurants de Mirande et Masseube,
- 671 logements (20,7%) sur Miélan, Seissan, Villecomtal-sur-Arros et Montesquiou,
- 277 logements (8,6%) sur Barran, Bassoues, Saint-Blancard et Saint-Michel,
- 1514 (46,7%) sur les 89 autres communes.

LES BESOINS EN LOGEMENTS DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES INTÉGRALEMENT INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROJET DE PNR ASTARAC ET LEUR RÉPARTITION DANS L'ARMATURE TERRITORIALE POUR LA PÉRIODE 2017-2040
SCoT de Gascogne-2023

Communautés de communes	Nombre de logements	Répartition par niveau d'armature territoriale				
		Pôle central	Pôle structurant	Pôle relais	Pôle de proximité	Village
Astarac Arros en Gascogne	960	/	/	202	48	710
Cœur d'Astarac en Gascogne	900	/	405	207	36	252
Val de Gers	1380	/	373	262	193	552

1.4 | L'offre de services et d'équipements, dont la santé

1.4.1 | Une offre de proximité organisée sur le territoire, mais une dépendance aux pôles extérieurs pour les services et équipements supérieurs

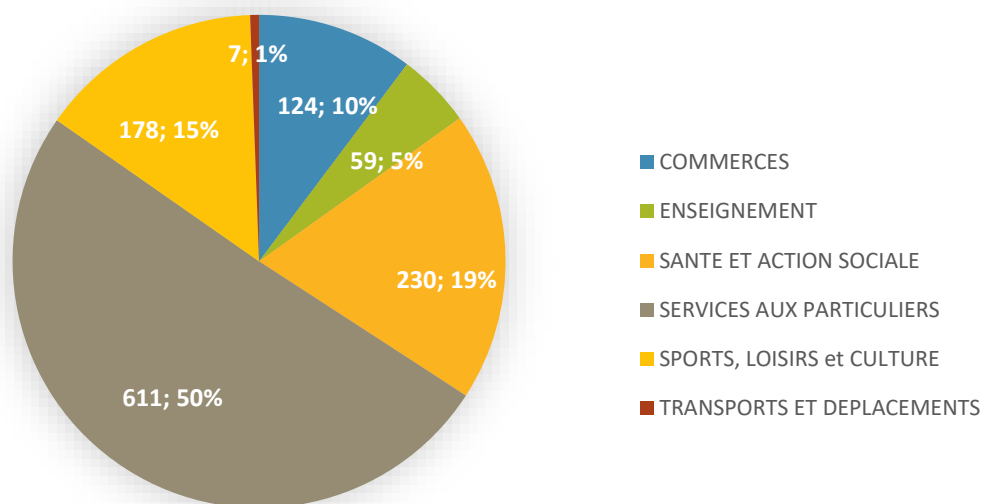
1.4.1.1 | Une offre de services et d'équipements de proximité, caractéristique d'une zone rurale peu dense

L'offre d'équipements présente sur le territoire **est majoritairement une offre de proximité** caractéristique d'un territoire rural peu dense, avec **une densité d'équipements inférieure au SCoT de Gascogne et au niveau régional** (37 équipements pour 1000 habitants, contre une moyenne de 41 pour 1000 habitants au niveau régional) :

- **83% des équipements recensés sont des équipements du quotidien**, soit près de 1000 équipements (écoles, épiceries, boulangeries, médecins généralistes, poste, artisans, terrains de jeux...), contre 78 % au niveau du SCoT de Gascogne,
- 14 % sont des équipements intermédiaires, soit près de 165 équipements d'un usage relativement fréquent (collège, supermarché...), contre 17 % au niveau du SCoT de Gascogne,
- Et 4% sont des équipements supérieurs, soit 46 équipements (lycées, cinéma, médecins spécialisés...), contre 5 % pour le SCoT de Gascogne.

On note ainsi une sous-représentation des équipements dits structurants, avec **une gamme supérieure qui est très limitée** et concerne principalement des établissements d'enseignement (lycées, centre de formation des apprentis...) et des établissements du secteur santé / social (maisons de santé, établissement d'hébergement pour personnes âgées, services de soins à domicile, ...). Les habitants dépendent ainsi des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements.

RÉPARTITION DE L'OFFRE PAR CATÉGORIE DE SERVICES

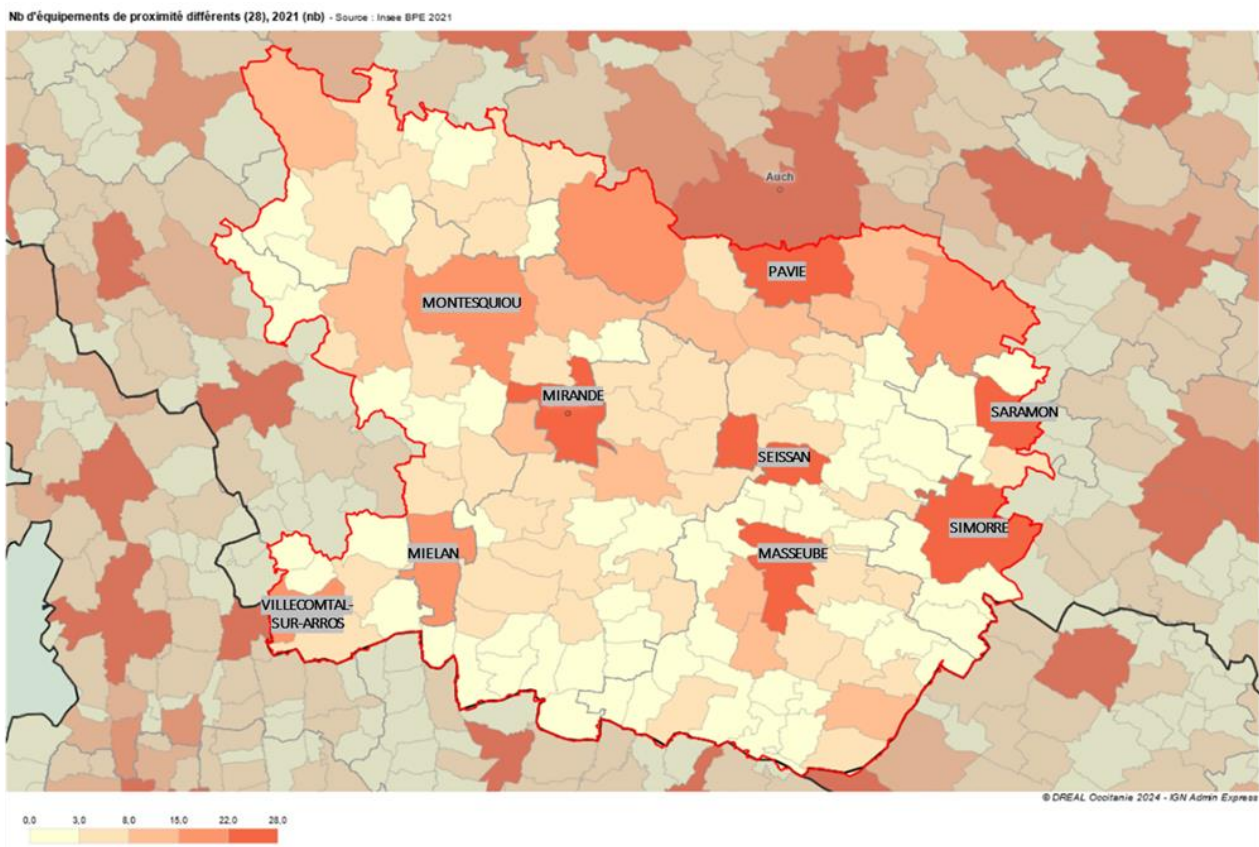


1.4.1.2 | Une offre organisée autour de bourgs ruraux structurants, mais des équipements supérieurs peu accessibles sur une partie du territoire

Les équipements de proximité sont principalement localisés dans les bourgs centres et villages structurants dans l'armature territoriale : Pavie, Mirande et Masseube, en premier lieu, puis Seissan, Saramon, Simorre, Miélan, Villecomtal-sur-Arros... **63% de l'offre d'équipements de proximité est ainsi localisée dans les 14 communes des armatures 1 à 4 du SCoT de Gascogne** et plus de la moitié des Communes ont moins de 5 équipements de proximité.

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ PAR COMMUNE

INSEE, 2021



La Commune de Mirande constitue la principale polarité du territoire avec 200 équipements, soit 16,5% des équipements de l'Astarac. Sous-Préfecture et capitale de l'Astarac, elle offre un panel de services de proximité et intermédiaires, et quelques équipements supérieurs (hôpital local et deux lycées notamment).

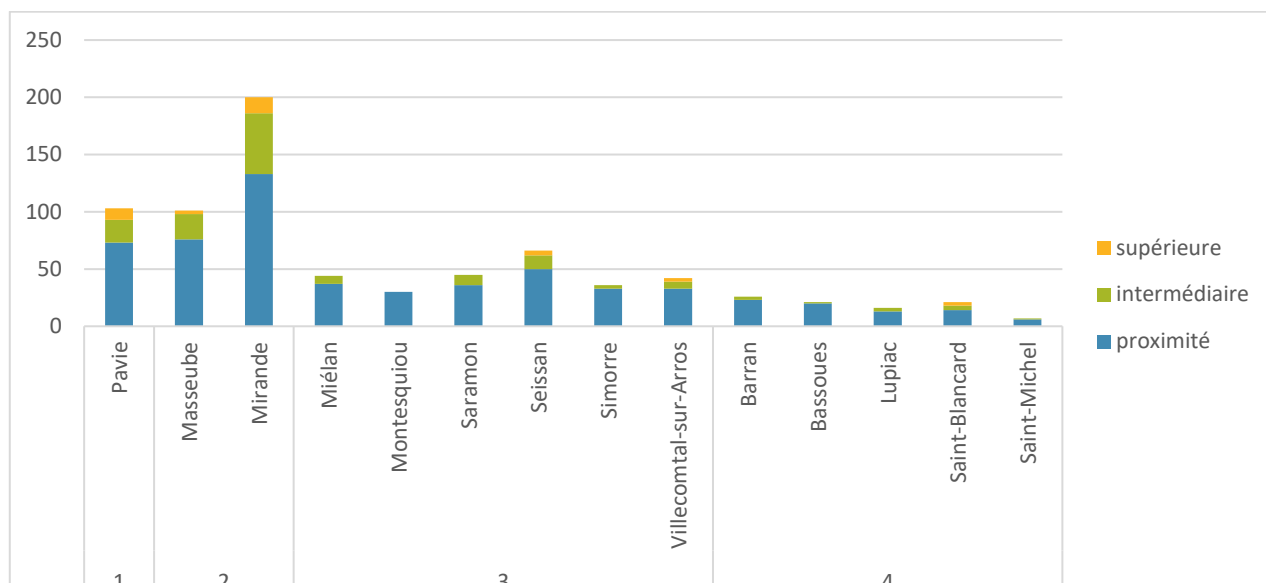
Les Communes de Pavie et Masseube sont également des polarités importantes du territoire avec un peu plus de 100 équipements chacune. Masseube joue un rôle essentiel pour les équipements de proximité pour la partie sud-est du territoire, tandis que Pavie constitue un premier pôle de services et d'équipements rattaché à l'armature du pôle urbain Auch/Pavie.

Les Communes de Miélan, Montesquiou, Saramon, Seissan, Simorre et Villecomtal-sur-Arros, jouent un rôle de pôle relais dans l'armature territoriale, avec une offre principalement d'équipements et services de proximité, qui varie de 30 équipements pour Montesquiou jusque 66 équipements pour Seissan.

D'autres Communes jouent un rôle de pôles de proximité, avec une offre de services essentiels (multi-services, dépôt de pain, ...), telles que **Barran, Bassoues, Lupiac, Saint-Blancard**.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DES COMMUNES SELON L'ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT

INSEE, 2021



Légende : 1 - pôle central ; 2 - pôles structurants des bassins de vie ; 3 - pôles relais ; 4 - pôles de proximité (selon armature territoriale du SCOT)

Pour accéder à l'offre d'équipements de proximité et plus encore à l'offre d'équipements supérieurs, les habitants doivent se déplacer, souvent dans d'autres Communes, avec des temps de trajets importants.

Cet éloignement soulève des problématiques d'accessibilité de l'offre de services, en particulier pour les personnes dont la mobilité est réduite (personnes âgées sans voiture, jeunes de moins de 18 ans...).

Ainsi, **88 communes sur 124, soit 70 % des communes, ont la majorité de leurs habitants à plus de 7 minutes d'équipements de proximité**. Les 36 autres communes, plus favorisées, sont celles situées en proximité d'Auch et le long des 2 axes structurants RN21 et RD 929.

PART DE LA POPULATION A PLUS DE 7 MINUTES D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

INSEE 2021

Part de la population à plus de 7mn (équipements gamme de proximité), 2021 (%) - Source : INSEE - BPE 2021 - RP 2020 (et antidote 2024)

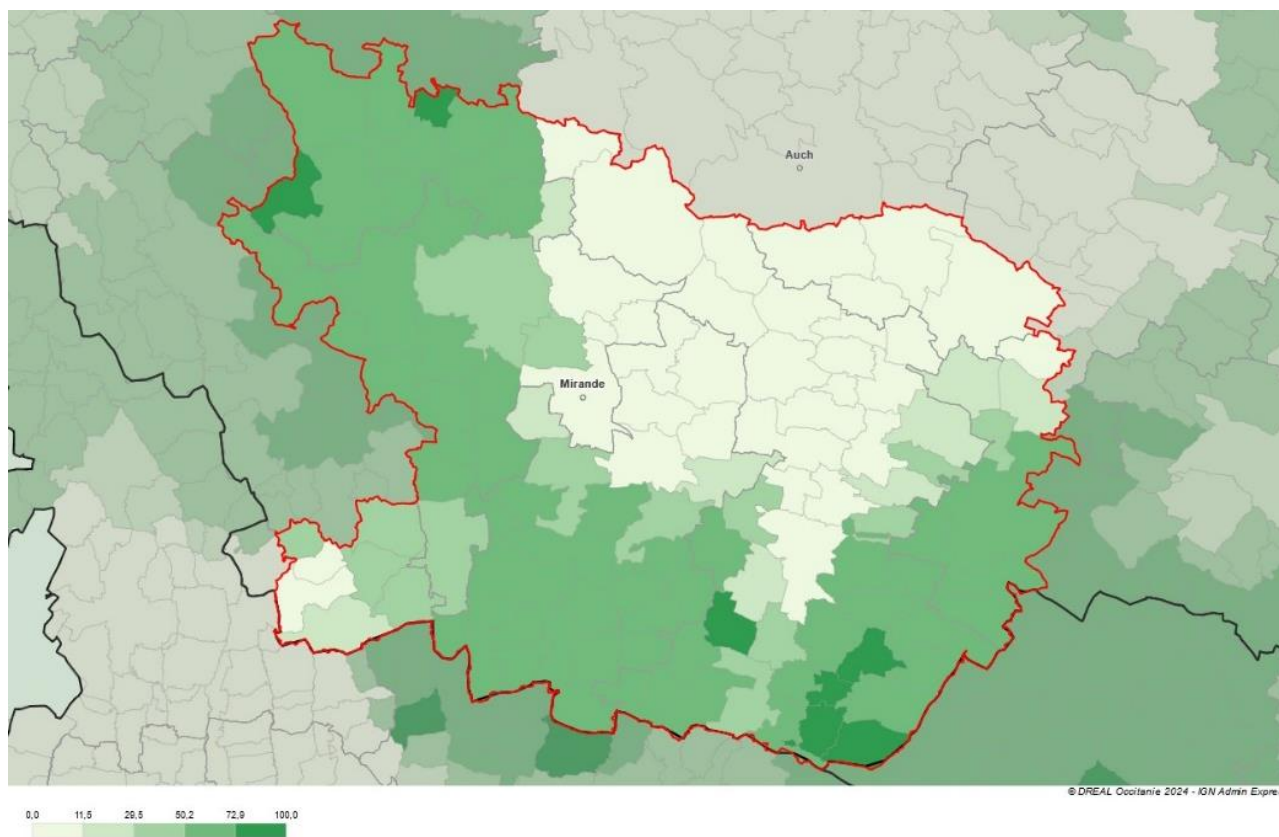


© DREAL Occitanie 2024 - IGN Admin Express

Et, 67 communes (soit 55 % des communes) ont la majorité de leurs habitants à plus de 30 minutes d'une gamme d'équipements supérieurs.

PART DE LA POPULATION A PLUS DE 30 MINUTES D'ÉQUIPEMENTS SUPÉRIEURS

INSEE, 2021



1.4.1.3 | Un rôle important du pôle d'Auch pour l'offre intermédiaire et supérieure

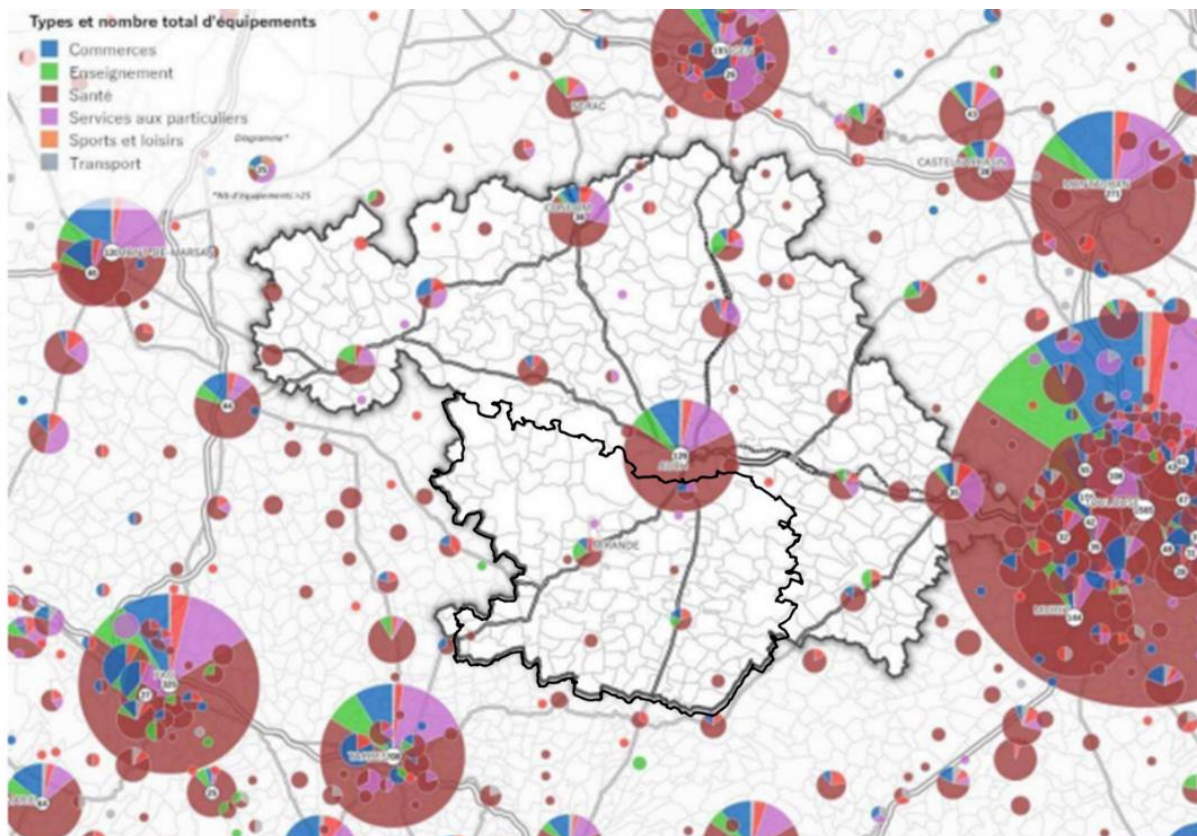
Les habitants dépendent ainsi des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements. Plusieurs pôles extérieurs exercent une influence importante, en premier lieu l'agglomération d'Auch qui est la principale polarité, mais également au sud Tarbes et Lannemezan, dans une moindre mesure.

Auch, Préfecture du Gers, concentre les équipements et services d'influence départementale :

- Équipements administratifs supérieurs comme les administrations départementales, les services pour l'emploi, etc...
- Équipements hospitaliers et professionnels de santé
- Équipements culturels et sportifs (piscine couverte, salles de spectacle, ...)
- Services et commerces spécialisés...

L'accessibilité à la ville d'Auch s'appuie très majoritairement sur l'utilisation de la voiture individuelle. Les alternatives à la voiture individuelle sont encore peu nombreuses : ligne de car régulière liO sur l'axe Tarbes – Auch, en passant par Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande ; ligne de Transport à la Demande sur l'axe Saint-Blancard – Auch ; covoiturage avec un dispositif incitatif de la Région mais encore peu utilisé.

Pour certains services, et notamment en matière de santé, les habitants sont amenés à se déplacer jusque dans les agglomérations voisines, telles que Toulouse, mais aussi Tarbes et Lannemezan.



1.4.2 | Une offre de soins relativement fragile, et des besoins à anticiper avec le vieillissement de la population

1.4.2.1 | Une offre de soins fragile malgré l'engagement des acteurs publics

L'offre de soins sur le territoire est un enjeu vital pour la qualité de vie des populations, les collectivités s'en sont saisi de manière volontariste ces dernières années afin d'infléchir les tendances défavorables.

Plusieurs maisons médicales ont été aménagées par les collectivités pour offrir des conditions d'exercice collectif aux médecins et professionnels de santé : maison médicale de Mirande, maison médicale de Seissan, pôle de santé de Saramon, centre territorial de santé à Villecomtal-sur-Arros. Ces équipements et l'engagement des collectivités sont des conditions essentielles pour faciliter l'installation de jeunes professionnels sur le territoire et viser une offre de soins adaptée aux besoins de la population.

Les premiers résultats sont encourageants et indiquent qu'il est nécessaire de poursuivre dans cette direction, mais **l'offre de soins reste à ce jour fragile et en deçà des besoins de la population.**

Actuellement, sur le territoire de l'Astarac, exercent **22 médecins généralistes**, ce qui conduit à **une densité de 67 médecins généralistes pour 100 000 habitants**, bien inférieure à la **moyenne nationale** de 149 médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2022.

Au niveau des médecins spécialistes, seuls 3 exercent sur le territoire : 1 psychiatre à Pavie, et 2 pédiatres très récemment installés à Pavie (2023). Les habitants sont orientés vers les médecins spécialistes de Auch (mais toutes les spécialités ne sont pas représentées), de Toulouse et des autres agglomérations limitrophes (Lannemezan, Tarbes notamment). On observe depuis peu la mise en place de formules permettant une consultation de spécialistes à distance (ophtalmologie à Mirande par exemple, et prochainement dermatologie à Seissan), mais cette offre de téléconsultations reste mineure.

Avec 9 pharmacies sur le territoire, soit une densité de 28 pharmacies pour 100 000 habitants, la densité est un peu plus faible qu'au niveau national (32 pharmacies pour 100 000 habitants).

Cette faible densité médicale constitue une réelle préoccupation pour les habitants du territoire et soulève des problématiques d'accès à l'offre de soins et de qualité de la prise en charge.

Une enquête effectuée récemment auprès des habitants des 3 Communautés de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers permet de souligner les problématiques rencontrées par les habitants dans l'accès aux soins et la prise en charge des pathologies. L'analyse de cette enquête sur un panel de 430 répondants identifie notamment que :

- **12.4%** des répondants déclarent ne pas avoir de médecin traitant et pour **55.4%** d'entre eux, ils en avaient un mais qui est parti à la retraite ou a déménagé
- **49.9%** des répondants affirment avoir déjà renoncé à consulter un professionnel de santé dont il avait besoin au cours des 12 derniers mois, et parmi eux **78.8%** l'imputent au manque de professionnels de santé disponibles sur le territoire
- Pour **34.2%** des habitants du territoire, le sujet le plus préoccupant est l'accès aux soins, et ils mettent en avant 3 problématiques :
 - Le manque de médecins généralistes et spécialistes (dentistes, gynécologues, dermatologues, ophtalmologues ...)
 - Les délais trop longs pour avoir un rendez-vous
 - L'offre de soins trop éloignée de leur domicile
- **51.3%** des répondants considèrent que le facteur qui impacte le plus leur état de santé est leur accès à l'offre de soins. Cela illustre le fait qu'un mauvais accès aux soins entraîne une détérioration de l'état de santé de la population.

Ces données sont étayées par l'analyse de l'enquête effectuée auprès des professionnels du territoire et des élus. Pour eux, ce sont les mêmes problématiques préoccupantes qui ressortent en matière d'accès aux soins, à savoir le manque de professionnels de santé, les délais trop longs pour avoir un rendez-vous et l'éloignement géographique entre le domicile et le lieu de soins. C'est pour toutes ces raisons qu'ils positionnent cette thématique comme thématique prioritaire, devant la prévention en santé, la perte d'autonomie et la dépendance, la santé mentale ...

Toutes ces données permettent d'illustrer les réelles difficultés que rencontrent les habitants du territoire de l'Astarac pour accéder aux soins, que ce soit dû à la faible densité de professionnels sur le territoire ou à l'éloignement entre le domicile des habitants et les lieux de soins.

L'engagement des collectivités en faveur de la santé se poursuit et on peut noter plusieurs dynamiques en cours :

Le Département du Gers, avec son **dispositif Dites 32**, mène des actions de communication et accompagnement en faveur des internes et jeunes professionnels afin de susciter des installations sur le territoire gersois. **Le Département déploie également des Centres Territoriaux de Santé**, avec des médecins salariés. À ce jour, sur l'Astarac, un Centre Territorial de Santé a été ouvert à Villecomtal-sur-Arros avec un médecin salarié, et des locaux ont été aménagés à Masseube et Simorre pour l'ouverture de nouveaux Centres Territoriaux de Santé mais l'ouverture est retardée faute de recrutement de médecin.

Un Contrat Local de Santé (CLS) est actuellement en phase d'élaboration sur 3 Communautés de Communes : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers, avec l'accompagnement technique et financier de l'ARS. Une coordinatrice du Contrat Local de Santé a été recrutée et la phase de diagnostic territorial est en cours, des enquêtes auprès des habitants et des professionnels de santé ont été réalisées et sont en cours d'analyse. Suite à cette étape d'état des lieux, des orientations et un plan d'actions seront définis et mis en œuvre.

La reconstruction de l'hôpital d'Auch, construit dans les années 60, **a été actée**, les financements de l'État attribués dans le cadre du plan de relance. Après une phase d'études pour choisir le site d'implantation du futur hôpital, c'est un site en proximité immédiate du site actuel qui a été choisi, au sud d'Auch, ce qui est favorable pour l'Astarac, à la fois en termes d'accessibilité à l'offre de soins mais également en termes de bassins d'emplois. La rénovation – extension de l'hôpital d'Auch est prévue d'ici 2030.

Secteurs du territoire	Équipements médicaux	Observations (<i>structures hors périmètre, projets en cours</i>)	Professionnels de santé
Cœur d'Astarac en Gascogne	• Maison de santé de Mirande : avec 35/40 professionnels de santé • Centre hospitalier à Mirande : anciennement hôpital local avec 20 lits de SMR (soins médicaux et de réadaptation), 30 places de SSIAD et 133 places d'EHPAD, service de dialyse • 1 cabinet de médecins généralistes à Miélan (4 médecins), 1 médecin généraliste à Montesquiou, 1 médecin généraliste à Bassoues	• 1 cabinet ophtalmo avec consultations à distance (orthoptiste en présentiel) • En projet : équipement de radiologie à la maison médical	Sur le périmètre du Contrat Local de Santé : • 16 médecins généralistes (14 exercent de manière groupée, 2 de manière isolée) • 5 chirurgiens-dentistes • 51 infirmiers libéraux et 3 infirmiers ASALEE • 31 kinésithérapeutes • 2 sage-femmes • 7 pharmacies
Astarac Arros en Gascogne	• Centre Territorial de santé à Villecomtal-sur-Arros avec 1 médecin (en attente recrutement d'1 second)		
Val de Gers	• Maison de santé à Seissan : avec 20/25 professionnels de santé • 2 cabinets de médecins généralistes à Masseube (3 médecins)	• Centre Territorial de santé en projet à Masseube (attente recrutement Médecin) • En projet : espace de télémédecine pour consultations à distance pour un dermatologue + extension de 4 cabinets	
Grand Auch Agglomération	• 1 cabinet de médecins généralistes à Pavie • 1 cabinet de pédiatrie à Pavie	• Centre hospitalier d'Auch en lien avec plateau hospitalier de Toulouse • Service d'Urgence • Centre hospitalier psychiatrique • Clinique Embats • Médecins généralistes et spécialistes mais saturés et certaines spécialités non représentées	• 3 médecins généralistes à Pavie • 2 pédiatres • 1 pharmacie à Pavie
Artagnan en Fezensac		• Maison de Santé à Vic-Fezensac (hors périmètre) : avec 24 professionnels • Centre hospitalier à Vic-Fezensac : anciennement hôpital local	• 2 pharmacies à Vic-Fezensac
Coteaux Arrats Gimone	• Pôle de santé à Saramon : avec 8/10 professionnels de santé	• Centre hospitalier à Gimont : anciennement hôpital local	• 3 médecins généralistes à Saramon • 1 pharmacie à Saramon • 2 pharmacies à Gimont

Un service de garde est organisé par secteur avec une régulation médicale jusqu'à 22h et le week-end de 8h à 22h. À partir de 22h et jusqu'à 8h du matin, le relais est assuré par le Centre Hospitalier (Urgences).

Les urgences sont organisées au niveau départemental, avec un service d'Urgences à l'hôpital d'Auch et un report à Toulouse pour les prises en charges complexes. Le SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) gère le centre d'appels dans le cadre d'une plateforme commune de secours avec le Service Départemental Incendie Secours (SDIS). En fonction des besoins, les interventions sont organisées en faisant appel au Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et au SDIS, qui assure le service d'urgence aux personnes et dispose de **10 médecins sapeurs-pompiers pouvant intervenir à la demande du SAMU**, pour améliorer la prise en charge dans ce département où le délai d'intervention des secours hospitaliers est parfois supérieur à 30 minutes.

1.4.2.2 | Une offre d'équipements et services pour personnes âgées et handicapées bien présentes, et des besoins qui devraient se renforcer

1.4.2.1.1 *Des établissements d'accueil des personnes âgées et dépendantes*

Sur le territoire, plusieurs types d'établissements sont en fonctionnement pour **un nombre total de places de 354 places** :

- **3 EHPAD** : l'EHPAD Saint Jacques à Mirande qui dispose de 133 lits (EHPAD hospitalier), l'EHPAD Val de Gers à Masseube qui dispose de 80 lits dont 2 lits d'accueil temporaire et un PASA de 14 places (EHPAD public géré par le CIAS Val de Gers) et l'EHPAD Las Peyrères à Simorre qui dispose de 65 places (EHPAD privé)
- **2 résidences autonomie** : la Résidence Lézian à Mirande, rattachée au CCAS de Mirande, et composée de 22 logements pour personnes âgées et de 8 logements pour des familles et la Résidence Lagrange à Miélan gérée par le CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne, qui propose 39 studios de 33m²
- **1 hébergement temporaire** à Montaut composé de 9 chambres individuelles et de 3 chambres couples, géré par le CIAS Astarac Arros en Gascogne.

Cette offre d'établissements pour personnes âgées et dépendantes est globalement cohérente par rapport à la demande actuelle, en témoigne des listes d'attente relativement faibles sur certains établissements et des places disponibles sur d'autres établissements. L'offre présente une bonne complémentarité entre les types d'équipements (hébergement temporaire, résidences autonomie, EHPAD). **Les établissements rencontrent par contre des difficultés de recrutement et des conditions d'équilibre financier tenues.**

À noter l'émergence de nouveaux projets de type « Habitat inclusif / partagé », comme la maison Séniors de Mirande gérée par l'entreprise sociale et solidaire « Cette Famille ». D'autres projets sont en cours, à Montesquiou, à Montaut, ou encore à Seissan.

Les besoins de logement adapté vont s'accroître avec le vieillissement de la population, ce qui appelle à **développer des solutions diversifiées et mixtes** : hébergement médicalisé / non médicalisé, logements adaptés PMR, habitat intergénérationnel... **La réponse aux problématiques de vieillissement est un enjeu, en prenant en compte à la fois l'adaptation des logements et les enjeux de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.**

1.4.2.1.2 *Des services d'accompagnement et de soins à domicile*

Afin d'accompagner le maintien à domicile de la population âgée et dépendante, un ensemble de services à domicile sont déployés :

- **Des services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD).** Les SAAD sont portés les intercommunalités au travers de leur CIAS, sauf pour le secteur Artagnan en Fezensac, où ce service est assuré par le secteur associatif. Les CIAS des 5 autres intercommunalités déploient donc des services d'aide et accompagnement à domicile (SAAD) avec des équipes d'auxiliaires de vie recrutées à cet effet. Le secteur rencontre ces dernières années d'importantes difficultés de recrutement et de fonctionnement.
- **Des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).** Les SSIAD couvrent l'ensemble du territoire au travers d'un maillage piloté par l'ARS, qui est très différent de celui des intercommunalités. 6 SSIAD interviennent sur le périmètre de l'Astarac : 4 SSIAD publics (CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne, CIAS Astarac Arros en Gascogne, SSIAD de l'hôpital de Gimont, SSIAD de l'hôpital de Mirande) et 2 SSIAD associatifs (SSIAD de la Croix Rouge à Masseube et ADMR à Vic-Fezensac).

La réforme des services autonomie va entraîner le rapprochement des SAAD et des SSIAD et des reconfigurations de périmètres d'intervention. Une réflexion globale est également menée à l'échelle du Département pour rechercher des voies pour la pérennité de ces services.

- **Des services de portage de repas (SPRAD).** Ils sont proposés par certaines collectivités et services hospitaliers.

1.4.3 | Des améliorations considérables de l'aménagement numérique, avec une question résiduelle sur les zones blanches

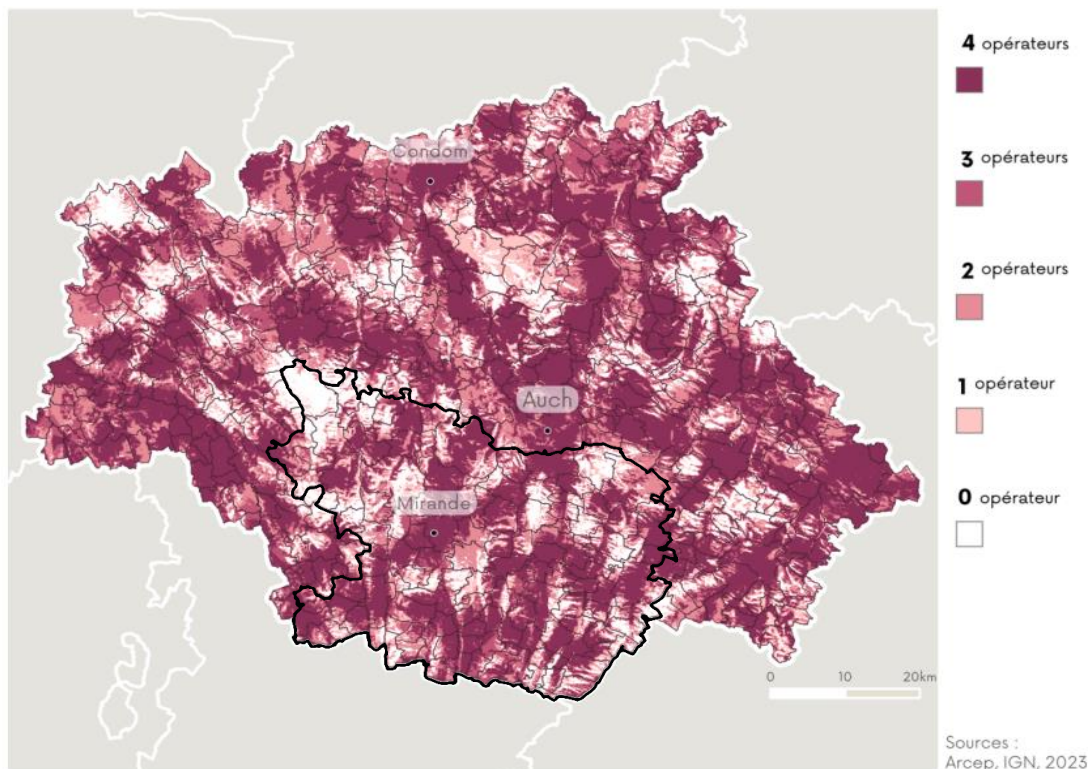
1.4.3.1 | Une bonne couverture en téléphonie mobile mais des zones blanches qui perdurent en intérieur

Le territoire bénéficie globalement d'une bonne couverture numérique, puisque la majeure partie des communes sont couvertes en 4G par à minima un opérateur.

La question des **zones dites blanches** est primordiale, notamment dans l'accès aux services d'urgence médicale. L'ARCEP a publié son étude sur l'état de la couverture mobile en France, avec des focus par département. Sont alors disponibles les cartes du Gers concernant la couverture 2G/3G et 4G sur le deuxième semestre de 2023. En ce qui concerne la couverture en voix et SMS en intérieur (à l'intérieur des bâtiments), on remarque qu'il y a des zones du territoire qui ne sont **couvertes par aucun opérateur**, comme le montre la carte ci-dessous.

En ce qui concerne la couverture voix et SMS en extérieur, 99,2% de la superficie du Gers est couverte, ce qui est assez élevé. **Quelques zones sont encore peu couvertes en extérieur** sur le territoire mais ces dernières sont minimales. Dans ces zones peu ou pas couvertes par un opérateur mobile, l'accès aux numéros d'urgence est compliqué et renforce les inégalités d'accès aux soins. Le **numéro 112** (numéro d'appel européen pour toute urgence) peut être inaccessible dans les zones qui ne sont couvertes par aucun opérateur, comme c'est le cas en intérieur sur le territoire de l'Astarac. Cela peut directement impacter le temps d'accès à une prise en charge médicale.

COUVERTURE EN VOIX ET SMS EN INTÉRIEUR PAR NOMBRE D'OPÉRATEURS



1.4.3.2 | Une couverture en Haut-Débit et Très Haut-Débit qui a nettement progressé, avec le 100 % fibre qui sera atteint fin 2025

Le Département et les EPCI du Gers ont mutualisé leurs efforts dès 2015 et adopté un Schéma Départemental d'Aménagement Numérique qui a été déployé en plusieurs phases d'aménagement et financé par : le Département, les EPCI, l'État, la Région Occitanie et Orange. Un syndicat départemental Gers Numérique est chargé du déploiement du plan d'investissement.

Depuis 2017, 100% des Gersois bénéficient d'un débit supérieur à 8 Mbit/s grâce à différentes technologies (FTTH, renforcement de l'ADSL par montée en débit FTTH des sous-répartiteurs, réseau Wifi et réseau satellite).

L'objectif est la couverture intégrale des foyers par la fibre optique et le déploiement de ces aménagements est en cours. Aujourd'hui, 80 % des gersois bénéficient de la fibre optique. **Les travaux de déploiement de la fibre se poursuivent et 90 % des habitants seront éligibles à la fibre fin 2024 et 100 % fin 2025.** L'Astarac se situe ainsi dans cette dynamique départementale et est d'ores-et-déjà en mesure de proposer la fibre optique à la majeure partie de sa population. Il faut noter que le syndicat départemental Gers Numérique prend en charge le raccordement des ménages à la fibre (de la maison à la fibre), facilitant ainsi l'accès à la fibre. Toutefois, les coûts d'abonnement et l'absence de besoins très spécifiques pour certains ménages, notamment les personnes âgées, font que tous les ménages éligibles ne souscrivent pas nécessairement à la fibre.

1.5 | L'offre éducative et culturelle

1.5.1 | L'offre éducative

1.5.1.1 | Des intercommunalités fortement impliquées en matière d'enfance et famille

L'offre éducative du territoire s'appuie sur un maillage d'établissements scolaires associés à des services petite enfance, enfance et jeunesse déployés par les collectivités locales.

Depuis de nombreuses années, sur ce territoire à la démographie fragile, les collectivités se sont attachées à développer **une offre de service complémentaire à l'offre scolaire, afin de permettre aux familles de vivre sur le territoire**, tout en exerçant une activité professionnelle. D'une offre communale de garderie associée à l'école, l'offre s'est progressivement étoffée avec **la montée en puissance de l'intercommunalité dans le domaine des compétences petite enfance, enfance et jeunesse**.

Le développement de cette offre de service petite enfance, enfance et jeunesse est **accompagné techniquement et financièrement par la CAF**. Par le biais de ses politiques et outils financiers, la CAF vise à obtenir une couverture territoriale cohérente en réponse aux besoins des familles et favorise le déploiement de ces services à l'échelle intercommunale. Ces financements sont essentiels pour la pérennité de ces services et le déploiement d'une offre quantitative et qualitative suffisante pour les familles. Mais la part d'autofinancement par les collectivités reste importante.

Sur le périmètre de projet, **les 6 intercommunalités sont compétentes en matière d'enfance et famille, avec une antériorité et un niveau de déploiement qui peut être variable :**

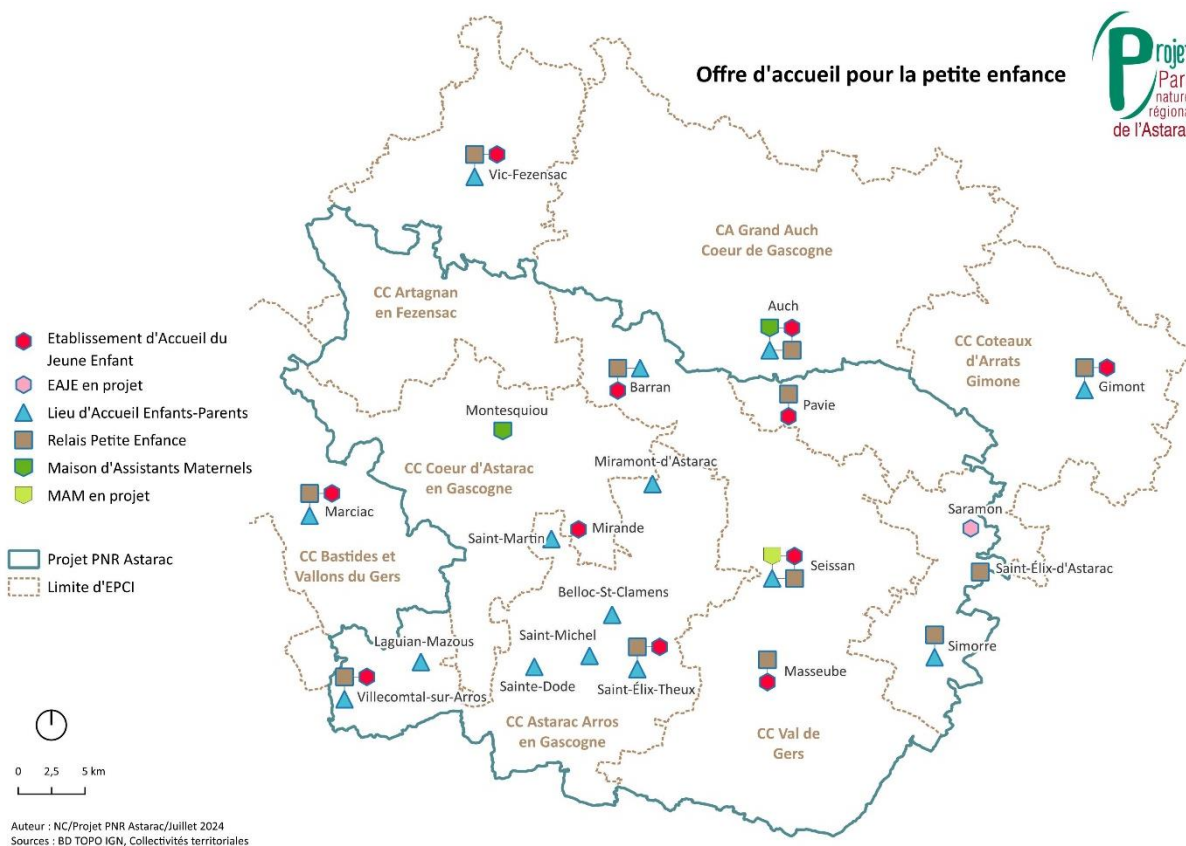
- Les Communautés de Communes **Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne, Val de Gers** et l'Agglomération **Grand Auch Cœur de Gascogne** ont déployé cette compétence depuis de nombreuses années. Elles ont développé **une palette relativement complète de services, allant de la petite enfance** (multi accueil, jardin d'enfants, Relais Petite Enfance...), **à l'enfance** (accueils de loisirs, séjours...) **et à la jeunesse** (accueils ados, été jeunes...). Elles ont également développé des services en faveur de la parentalité (Lieux d'accueil Enfants Parents) ou plus largement du vivre ensemble et de l'intergénérationnel, au travers de ludothèques. Elles partagent également le fait d'avoir développé ces **services en régie** et s'appuient donc sur des **équipes importantes d'éducateurs et d'animateurs**.
- Les Communautés de Communes **Artagnan en Fezensac** et **Coteaux Arrats Gimone** ont pris la compétence de manière beaucoup plus récente (2020/2021) et sont en phase de structuration et déploiement. Sur le territoire Artagnan en Fezensac, les services sont déployés sur la commune de Vic-Fezensac, hors périmètre du projet PNR. Pour Coteaux Arrats Gimone, certains services sont délégués aux associations qui existaient avant le transfert de compétence. Des services sont situés sur le périmètre du projet de PNR, sur Simorre et Saramon.

Les 6 intercommunalités sont porteuses d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF, et donc engagées dans **une réflexion et un pilotage transversal de leurs actions en faveur des familles du territoire**.

De manière générale, sur le périmètre de projet, **les communes restent compétentes pour la gestion des établissements scolaires et la restauration scolaire**, à l'exception des communes d'Astarac Arros en Gascogne qui ont transféré cette compétence à la Communauté de Communes.

1.5.1.2 | Une offre importante d'accueil et de services pour la petite enfance qui se renforce, mais qui est fragilisée par la baisse du nombre d'assistantes maternelles

Les intercommunalités se sont engagées significativement dans la mise en place d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, de Relais Petite Enfance (pour accompagner l'accès à l'offre d'accueil des assistantes maternelles) et de lieux d'accueils enfants parents (pour soutenir la parentalité).



On dénombre **7 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** sur le périmètre de projet (multi-accueils et jardins d'enfants), soit **100 places d'accueil** réparties sur le territoire.

L'ensemble de ces services sont portés en régie par les intercommunalités, qui ont ainsi structuré des équipes petite enfance pour assurer leur fonctionnement.

Ces établissements sont situés principalement sur les 2 axes principaux (Villecomtal-sur-Arros, Mirande, Masseube, Seissan, Pavie), ainsi que dans 2 villages (Saint-Élix-Theux et Barran). Les secteurs Est et Ouest du territoire ne sont à ce jour pas pourvus d'EAJE, mais un projet est à l'étude sur Saramon.

D'autres projets sont à venir : extension du multi-accueil à Mirande et ouverture d'une micro-crèche à Seissan. Ce sont environ 35 places supplémentaires qui devraient voir le jour dans les 2 ou 3 prochaines années. À noter également, un projet de crèche privée à Auch sur une zone d'activités au nord de la ville.

Les 6 intercommunalités ont également toutes développé des **Relais Petite Enfance (RPE)** pour informer les familles sur l'offre d'accueil et assurer un rôle d'**accompagnement et de mise en réseau des Assistantes Maternelles**.

Concernant l'offre de places chez les Assistantes Maternelles, **il faut noter une tendance forte de diminution du nombre d'Assistants Maternels** pour différentes raisons : départs à la retraite, réorientations professionnelles, peu de nouvelles installations...

Cette diminution entraîne une **diminution notable du nombre de places d'accueil chez les Assistantes Maternelles**, avec en corollaire des difficultés pour les parents que l'offre d'accueil en EAJE ne parvient pas toujours à compenser. À titre d'exemple, sur Val de Gers, entre 2018 et 2023, le nombre d'assistantes maternelles en activité est passé de 46 à 26 (baisse de 43 %) et le nombre de places proposées de 150 à 94 (soit 56 places en moins), avec en conséquence des familles qui ne trouvent pas de place, malgré l'offre importante d'EAJE sur cette intercommunalité.

Des premières actions pour **communiquer et renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance** sont **d'ores et déjà menées par les intercommunalités** (exemple du forum des métiers et des formations de la petite enfance organisé en 2023 par Val de Gers et Grand Auch). Elles seront amenées à se développer. Il faut

également relever l’ouverture depuis 2022 d’une formation Auxiliaire de puériculture au sein de l’Institut de Formation aux Métiers de la Santé à Auch.

FORUM DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS DE LA PETITE ENFANCE / ITINÉRANCE DU LAEP SUR ASTARAC ARROS EN GASCogne



Des actions de soutien à la parentalité (Lieux d’accueil Enfants – Parents et actions ponctuelles) sont également développées, souvent avec une approche itinérante pour mieux mailler le territoire. Le développement de ce type d’actions reste toutefois compliqué au regard de faible densité de population, des distances importantes.

Le tableau ci-dessous permet de relever l’implication forte des intercommunalités en matière de petite enfance, avec un maillage d’établissements du jeune enfant qui va se renforcer dans les 2/3 prochaines années à Mirande, Seissan et également Sarran.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L’OFFRE D’ACCUEIL ET DE SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE

EPCI	Établissements d’accueil du jeune enfant et services petite enfance sur le périmètre de projet	Projets en cours ou à l’étude	Observations (structures hors périmètre, compétence)
Cœur d’Astarac en Gascogne	• Multi-accueil à Mirande (10 pl) • Relais Petite Enfance • Lieu d’accueil Enfants Parents	• Agrandissement multi-accueil à Mirande (20pl)	• Maison d’Assistants Maternelles privée à Montesquiou
Astarac Arros en Gascogne	• Multi-accueil à Saint-Élix-Theux (10pl) • Multi-accueil à Villecomtal-sur-Arros (12 pl) • Relais Petite Enfance • Lieu d’accueil Enfants Parents		
Val de Gers	• Multi-accueil à Masseube (20 pl) • Jardin d’enfants à Seissan (16 pl) • Jardin d’enfants à Barran (16 pl) • Relais Petite Enfance • Lieu d’accueil Enfants Parents	• Ouverture micro-crèche expérimentale 2024 à Seissan • Projet de Maison d’Assistants Maternelles privé	
Artagnan en Fezensac	• Relais Petite Enfance		• Multi-accueil à Vic-Fezensac (20 pl)

Grand Auch Agglomération	• Multi-accueil à Pavie (16 pl) • Relais Petite Enfance		• Multi accueil à Auch (60 pl) • Crèche familiale à Auch (65 pl) • Accueil occasionnel à Auch (15 pl) • Jardin d'enfants à Auch (20 pl) • Lieu d'accueil Enfants Parents
Coteaux Arrats Gimone	• Multi accueil associatif itinérant (1 jour à Saramon, 1 jour à Simorre) Lieu d'accueil Enfants Parents associatifs • Relais Petite Enfance associatif	• Projet de multi-accueil 15 pl à Saramon	• Multi-accueil à Gimont (20 pl) • Jardin d'enfants à Gimont (16 pl)

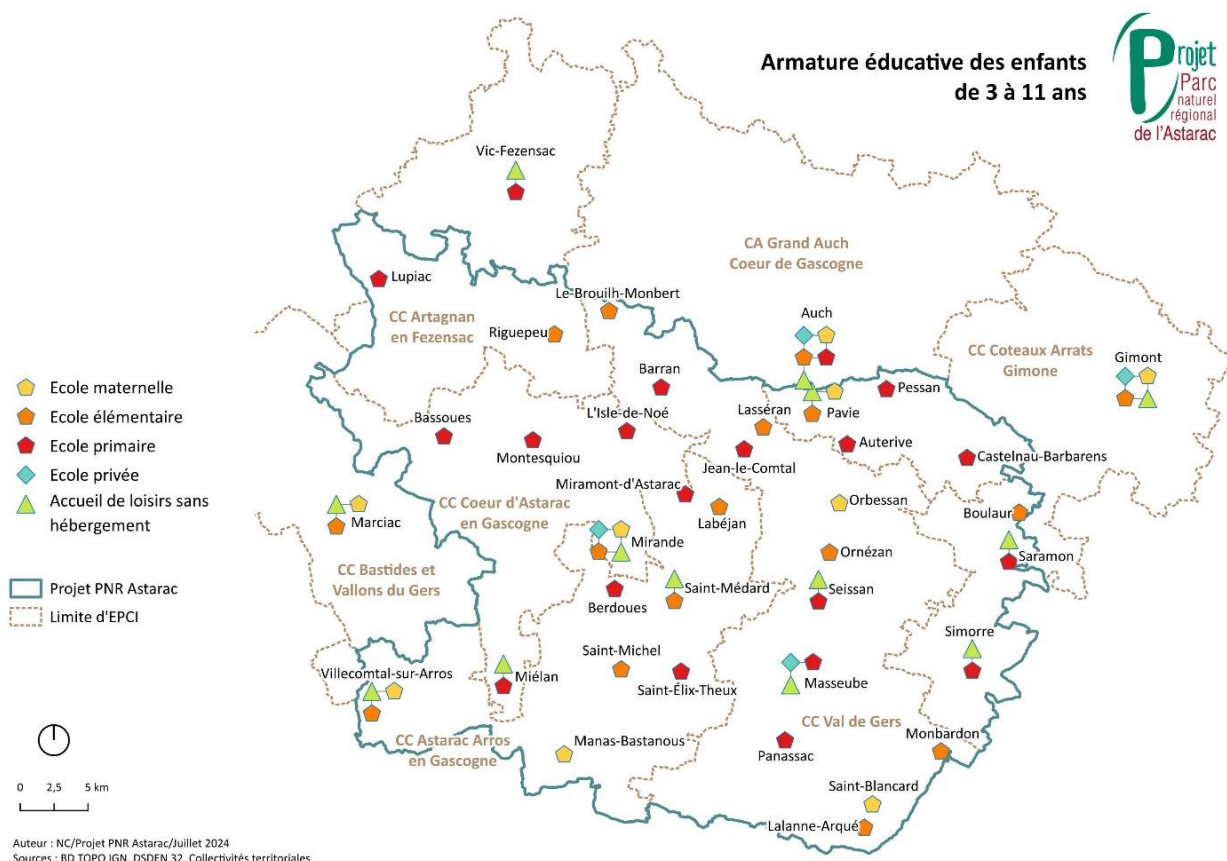
Parmi les enjeux à relever pour les années à venir pour l'offre de services petite enfance, il faut souligner :

- l'attractivité du métier d'Assistante Maternelle, compte-tenu de la diminution du nombre d'Assistants Maternelles qui génère une tension sur l'offre de places d'accueil déployée par les intercommunalités.
- et plus largement l'attractivité des métiers de la petite enfance : les intercommunalités rencontrent régulièrement des difficultés de recrutement notamment pour les personnels diplômés (éducateurs de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture).
- Le développement de l'offre à l'est et l'ouest du territoire.

1.5.1.3 | Une armature éducative pour les 3/11 ans, bien répartie sur le territoire mais menacée par la baisse des effectifs scolaires

1.5.1.3.1 L'armature éducative (scolaire, périscolaire et extrascolaire) de l'Astarac : carte synthétique

ARMATURE ÉDUCATIVE (SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE) DE L'ASTARAC (2024)



1.5.1.3.2 Les écoles du territoire

Sur le périmètre de l'Astarac, nous dénombrons **35 écoles publiques réparties sur tout le territoire**, un nombre stable sur les 10 dernières années (une seule fermeture d'école a eu lieu, à Sainte-Dode, liée à une réorganisation locale des écoles).

De manière générale, sur le périmètre de projet, **les communes restent majoritairement compétentes pour la gestion des établissements scolaires et la restauration scolaire**, à l'exception des communes d'Astarac Arros en Gascogne qui ont transféré cette compétence à la Communauté de Communes.

En 2023, les effectifs scolaires s'établissent à 1959 élèves, en baisse de 135 élèves, soit -6,4 % par rapport à 2014, soit une baisse beaucoup plus forte que la baisse de population totale (à titre indicatif : -2,63 % entre 2021 et 2010).

La baisse des effectifs scolaires n'est pas homogène sur le territoire : elle se concentre sur les communes de la première ceinture d'Auch qui avaient connu un développement pavillonnaire (Pavie, Auterrive, Pessan, Lasséran, Saint-Jean-le-Comtal, Barran) et sur les bourgs principaux (Mirande, Masseube, Saramon). On constate à contrario une légère augmentation sur les communes de la seconde ceinture (Orbessan, Ornézan, communes d'Astarac Arros en Gascogne...).

Certaines écoles accueillent très peu d'élèves (13/14 élèves sur certaines écoles), ce qui questionne leur devenir si des familles ne s'installent pas sur le territoire.

L'armature éducative est ainsi menacée par la baisse des effectifs scolaires, sur les 10 dernières années.

EFFECTIFS DES ÉCOLES DE L'ASTARAC (2014-2023)

	Nombre d'ÉCOLES	Somme de 2014	Somme de 2023	Somme de ÉVOLU° 2014-2023	Taux évolution 2014-2023 (en %)
Artagnan en Fezensac 2 écoles : Lupiac et Riguepeu	2	60	56	-4	-6,7%
Astarac Arros en Gascogne 9 écoles : Berdoues, Labéjan, Manas-Bastanous, Sainte-Dode, Saint-Élix-Theux, Saint-Médard, Saint-Michel, Villecomtal-sur-Arros	9	321	380	59	18,4%
Cœur d'Astarac en Gascogne 5 écoles : Bassoues, L'Isle-de-Noé, Miélan, Mirande, Montesquiou	5	420	430	10	2,4%
Coteaux Arrats Gimone 3 écoles sur le périmètre de projet : Boulaur, Saramon, Simorre	3	244	195	-49	-20,1%
Grand Auch 4 écoles sur le périmètre de projet : Auterrive, Castelnau-Barbarens, Pavie, Pessan	4	449	366	-83	-18,5%
Val de Gers 12 écoles : Barran, Le Brouilh-Monbert, Lalanne-Arqué, Lasséran, Masseube, Monbardon, Orbessan, Ornézan, Panassac, Saint-Blancard, Saint-Jean-Le-Comtal, Seissan	12	600	532	-68	-11,3%
Total général	35	2094	1959	-135	-6,4%

1.5.1.3.3 Une offre publique de services périscolaires et extrascolaires structurée et engagée sur le plan éducatif

→ L'offre de services périscolaires

Une offre de services périscolaires est proposée pour toutes les écoles, mais avec des modalités qui peuvent varier :

- Ce service est majoritairement proposé sous forme d'Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE), avec des personnels d'animation qualifiés, un taux d'encadrement minimal et un financement de la CAF. C'est le cas principal pour les écoles des Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne, Val de Gers, Grand Auch, Coteaux Arrats Gimone, qui ont pris cette compétence ALAE.
- Ce service peut aussi être proposé sous forme de garderie communale. C'est le cas pour les écoles de l'ouest du territoire pour lesquels les Communautés de Communes n'ont que partiellement la compétence ALAE (uniquement sur le bourg centre, en lien avec l'ALSH).

→ L'offre de services extrascolaires

Les intercommunalités ont toutes la compétence Accueils de Loisirs Extra-Scolaires (ALSH) et des équipements ont été déployés progressivement sur le territoire.

Sur le périmètre de l'Astarac, ce sont au total **9 structures ALSH qui accueillent des enfants les mercredi après-midi et les vacances scolaires**. Ces structures sont réparties sur le territoire, principalement sur les axes de circulation, et permettent de répondre aux besoins de garde des familles. À noter que pour Artagnan en Fezensac, l'ALSH est proposé uniquement sur la Commune de Vic-Fezensac, hors périmètre du projet de PNR.

Des séjours (été et hiver) sont également proposés par la plupart des intercommunalités.

→ Des services périscolaires et extra-scolaires majoritairement portés en régie par les collectivités

L'ensemble des services périscolaires et extra-scolaire est majoritairement déployé en régie par les intercommunalités (et parfois pour des garderies périscolaires par les communes).

Cette organisation implique des personnels recrutés directement et **des équipes importantes sur le territoire au service de l'enfance**, composées de professionnels éducatifs de différents profils et qualifications. Les collectivités sont ainsi à même de s'impliquer et de mettre en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques, et de porter une dynamique éducative sur le territoire.

Sous l'impulsion de la CAF et dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales (CTG), **des chargés de coopération territoriale ont été recrutés par les collectivités et sont chargés d'accompagner l'émergence de projets éducatifs et partenariaux, en réponse aux besoins sociaux du territoire**. 8 chargés de coopération territoriale, recrutés par les intercommunalités, interviennent sur l'Astarac et facilitent l'émergence de projets et l'accompagnement des équipes éducatives.

1.5.1.3.4 Un engagement éducatif et des liens qui se renforcent

Suite à la réforme des rythmes scolaires, **des projets éducatifs de territoire ont été élaborés par plusieurs intercommunalités** (Grand Auch Cœur de Gascogne, Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne notamment) afin de guider l'action des équipes éducatives et de renforcer les liens entre équipes des collectivités, de l'éducation nationale et des associations et structures partenaires.

On peut souligner l'intérêt de tels outils pour favoriser certains axes éducatifs. À titre d'exemple, le projet éducatif de territoire de Val de Gers comprend un axe dédié « Participer à la construction de futurs citoyens bien insérés dans le territoire et respectueux de leur environnement » qui a permis de renforcer les projets pédagogiques de découverte du territoire de proximité et le développement d'actions de préservation de l'environnement à l'instar de la mise en place du label Éco-centres de loisirs.

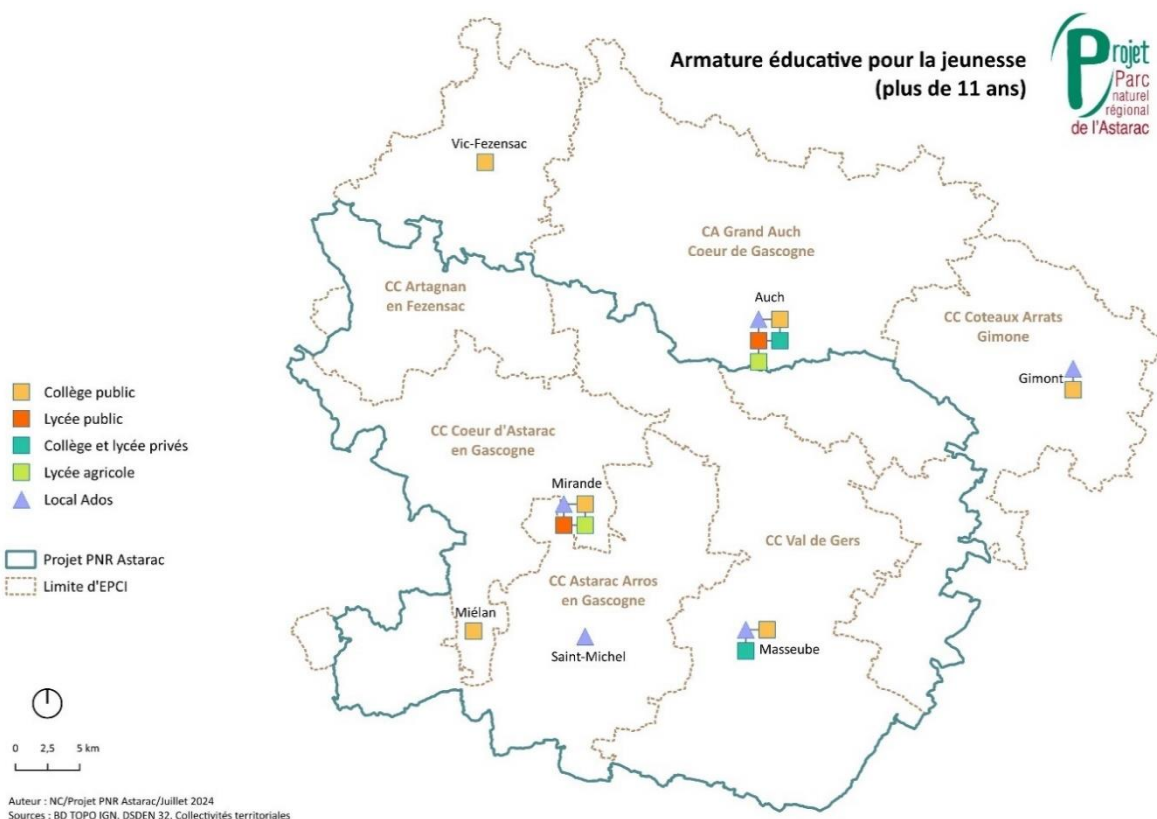


L'enjeu principal à relever pour les années à venir en matière d'armature éducative (scolaire / périscolaire) est le maintien de l'offre éducative et l'accueil de nouvelles familles, compte-tenu de la baisse des effectifs observés et du risque de fermeture de certaines écoles du territoire si des familles ne s'installent pas dans les prochaines années.

1.5.1.4 | Armature éducative pour la jeunesse (à partir de 11 ans), organisée autour des principaux bourgs, également menacée par la baisse des effectifs scolaires

1.5.1.4.1 L'armature éducative pour la jeunesse de l'Astarac : carte synthétique

ARMATURE ÉDUCATIVE POUR LA JEUNESSE DE L'ASTARAC (2024)



1.5.1.4.2 Les établissements du secondaire en Astarac

Sur le périmètre de l'Astarac, nous dénombrons :

- 3 collèges publics, à Mirande, Miélan et Masseube,
- 1 lycée public d'enseignement général et technologique à Mirande,
- 1 lycée public d'enseignement agricole et professionnel à Mirande,
- 1 collège privé, 1 lycée privé d'enseignement général et technologique et agricole à Masseube.

En 2023/2024, les effectifs scolaires des établissements publics d'enseignement général (les 3 collèges et le lycée public) s'établissent à 851 élèves, en baisse de 122 élèves, soit -12,5 % par rapport à 2019/2020. La baisse est plus particulièrement marquée pour le collège de Masseube (-55 élèves) et le Lycée général de Mirande (-59 élèves).

L'armature éducative est donc fragilisée par la baisse des effectifs scolaires, sur les dernières années. Des classes ont été supprimées récemment dans les collèges de Miélan et de Masseube.

Il est important de noter que la carte scolaire du territoire affecte une partie importante des élèves du territoire aux collèges et lycées de la ville d'Auch.

EFFECTIFS DES COLLÈGES ET LYCÉES DE L'ASTARAC (2014-2023)

ÉTABLISSEMENT	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2023-2024	Évolution 2019 /2024	Taux d'évolution
MIRANDE « Alain-Fournier » Lycée public	261	203	-59	
MASSEUBE Collège public	271	227	-55	
MIÉLAN Collège public	148	155	+7	
MIRANDE Collège public	293	267	-26	
TOTAL	973	852	-122	-12,5%

Les 4 établissements publics d'enseignement secondaire sont inscrits dans le dispositif des Cordées de la réussite, avec l'IEP de Toulouse (Programme Cordée DISPO), afin de favoriser l'égalité des chances pour les jeunes des territoires ruraux. Il s'agit d'accompagner les élèves à développer des compétences orales et écrites et d'acquérir une méthodologie de travail indispensable à une insertion réussie dans les études supérieures.

On peut relever également des options spécifiques en lien avec des associations et spécificités du territoire : orchestre à l'école au collège de Masseube et enseignement de l'occitan dans les 3 collèges. Par ailleurs, les différents établissements animent et accompagnent les jeunes en s'appuyant sur le dispositif des éco-délégués.

1.5.1.4.3 Les services jeunesse des collectivités

Le tableau ci-dessous permet de relever **que l'offre de service jeunesse reste relativement modeste et disparate selon les intercommunalités**. Les collectivités développent des propositions à destination des jeunes, qui restent modestes et principalement dédiée au 11/17 ans. Malgré les navettes mises en place, les questions de mobilité restent un problème pour cette tranche d'âge. Nous constatons également, peu voire pas de propositions pour les jeunes de plus de 17 ans.

EPCI	Services jeunesse proposées	Observations (structures hors périmètre, compétence, projets en cours ou à l'étude)
Cœur d'Astarac en Gascogne	Service Jeunes Astrado pendant les vacances scolaires	

Astarac Arros en Gascogne	- Chantiers jeunes pendant 14 jours (1 thématique différente tous les ans) - Séjours Ados - Un local ados à Saint-Michel	
Val de Gers	- Service Jeunes / local Ados, ouverture pendant les vacances scolaires - Chantiers jeunes pendant 5 semaines (printemps, été, automne) - Séjours Ados	
Artagnan en Fezensac	Pas d'offre à ce jour	
Grand Auch Agglomération		À Auch : 1 club 11/14 ans, 1 accueil jeunes 14/17 ans, des chantiers jeunes 14/17 ans
Coteaux Arrats Gimone	Chantiers jeunes	À Gimont (avec navettes depuis Saramon) : 1 espace jeunes avec accueil le soir jusque 18h et le mercredi

Le faible déploiement de l'offre jeunesse s'explique par le fait qu'à partir de 11 ans, le besoin de garde est moins pressant et les jeunes peuvent rester à domicile ou dans la famille plus facilement. Par ailleurs, pour les jeunes de moins de 18 ans, les difficultés de mobilité en milieu rural sont un frein à la fréquentation des services.

L'enjeu principal à relever pour les années à venir en matière d'armature éducative pour la jeunesse à partir de 11 ans) est le maintien de l'offre éducative et l'accueil de nouvelles familles, compte-tenu de la baisse des effectifs observés si des familles ne s'installent pas dans les prochaines années.

La structuration de l'offre de service jeunesse par les intercommunalités est un second enjeu mais qui nécessite d'appréhender les problématiques de mobilités des jeunes.

1.5.1.5 | La volonté de l'Éducation nationale de faire émerger un territoire éducatif rural Sud

L'Éducation nationale a réuni début 2024 les élus et acteurs éducatifs du sud gersois, avec la volonté de faire émerger un territoire éducatif rural sud, regroupant 4 Communautés de Communes : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne, Val de Gers et Bastides et Vallons du Gers (hors périmètre du projet de PNR mais avec Marciac, ville-porte).

Dans ce territoire, où le tissu scolaire est fragile, les objectifs sont de renforcer la coopération avec l'École et les acteurs locaux, de garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, et de renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale.



1.5.1.6 | Acteurs et initiatives en matière de sensibilisation au développement durable

1.5.1.6.1 Le CPIE Pays Gersois

Créé en 2000 et localisé à Mirande, le CPIE Pays Gersois a pour but de promouvoir la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, de développer des projets d'aménagement et de valorisation du patrimoine naturel et culturel local et d'agir en faveur du développement durable dans le département du Gers. **Cette association est composé d'une équipe permanente de 8 personnes.** Ses missions sont les suivantes :

- Éducation à l'Environnement et au Développement Durable à destination du grand public, pour une prise de conscience de l'environnement qui nous entoure,
- Accompagnement des acteurs du territoire, élus, techniciens, responsables éducatifs et autres professionnels de tous domaines, en vue de mettre en place des actions respectueuses de la nature et de l'environnement,
- Gestion d'espaces et d'espèces par la réalisation de divers types d'interventions de terrain et par la réalisation d'études.

Le CPIE bénéficie de financements de l'État, de l'Europe, de la Région Occitanie, du Département du Gers et de la CAF pour son fonctionnement. Il est installé à Mirande et ses locaux accueillent un espace d'exposition et d'ateliers, pour les actions de sensibilisation et éducation à l'environnement.

Le CPIE édite un calendrier d'animations nature semestriel, avec des sorties nature, des ateliers enfants et un club des savoirs. Ces animations sont conduites par l'équipe d'animateurs environnement du CPIE.

PROGRAMME « RENDEZ-VOUS NATURE » DU CPIE PAYS GERSOIS



Le CPIE anime également le label « Éco-centres de loisirs du Gers » avec l'écocentre Pierre et Terre. Au travers de ce label, il s'agit d'encourager les centres de loisirs à s'engager dans une démarche éco-responsable et pérenne autour des thématiques suivantes : - L'alimentation - La biodiversité - Les déchets - L'eau - Les énergies & les transports - Les activités physiques. Il s'agit de reconnaître une démarche de qualité dans la mise en place des projets (éducatif, pédagogique, ...) de la structure, basée sur l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). Sur l'Astarac, 3 centres de loisirs (Pavie, Seissan et Masseube) par rapport aux 9 présents sur le territoire sont labellisés.

Le CPIE a animé à plusieurs reprises des rencontres des acteurs de l'EEDD dans le Gers, en 2020 et dernièrement en 2023, afin de favoriser les liens et développer des projets en communs.

1.5.1.6.2 D'autres acteurs réalisent des actions d'éducation à l'environnement

D'autres acteurs réalisent régulièrement des actions de sensibilisation à l'environnement : les associations naturalistes, l'ADASEA, le CRPF... Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne a déployé en 2023 un ensemble d'actions de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau dans les écoles.

1.5.1.6.3 Les intercommunalités

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, labellisée « Territoire Engagé pour la Nature », réalise chaque année un programme d'animations nature, pour lequel elle fait appel à des partenaires spécialisés.

Les services des intercommunalités déploient par ailleurs des actions dans le cadre des **projets pédagogiques des services à l'enfance** (🔄 Cf. 1.5.1.3), en faisant intervenir des associations et partenaires techniques, mais également au travers d'animateurs ayant développé des compétences spécifiques.

La présence des équipes éducatives dans les collectivités, avec une montée en compétence et l'engagement sur des projets pédagogiques en lien avec le territoire constitue un **terreau favorable à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au territoire en lien avec le projet de Parc naturel régional de l'Astarac**.

Ainsi, la dynamique de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en place sur le territoire pourrait utilement être renforcée et toucher un plus grand nombre de jeunes grâce à l'implication des collectivités dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. Le projet de Territoire Éducatif Rural Sud (🔄 Cf. 1.5.1.3) peut également devenir un bon levier pour une action coordonnée avec l'Éducation nationale en direction des jeunes.



1.5.2 | Les pratiques et les ressources culturelles

1.5.2.1 | Une offre culturelle variée reposant sur l'implication d'acteurs publics et privés à différentes échelles

Malgré une faible densité de population, l'absence de grandes agglomérations et une dispersion marquée de l'habitat, **l'Astarac présente une vie culturelle riche principalement grâce au grand dynamisme du monde associatif local**.

L'offre culturelle est variée et dynamique, avec de nouvelles associations créées chaque année pour promouvoir les arts et la culture de tout type, qui viennent s'ajouter à un maillage associatif déjà dense, et qui agissent pour certaines avec le soutien (financier, mise à disposition des équipements, ingénierie, supports de communication) des communes, des EPCI, du Département, de la Région et du ministère de la Culture. Un des grands atouts culturels de l'Astarac est **son offre importante et très diverse de festivals musicaux à taille humaine**.

Cependant, cet atout du territoire cache aussi une faiblesse, car **le dynamisme culturel repose presque intégralement sur un réseau associatif qui, malgré son dynamisme, est confronté à des problématiques qui mettent en péril sa pérennité**. Elles sont liées à une faible professionnalisation, à la difficulté grandissante à obtenir des financements, et à une nécessité croissante d'accompagnement dans des domaines tels que la gestion du personnel, la numérisation et le montage de projets. **Un des enjeux majeurs est celui de la réussite du remplacement générationnel des effectifs bénévoles qui s'occupent de la gestion et de l'exécution des activités des associations**, sans lesquelles la survie de la culture en milieu rural semble compromise.

Certaines communes de l'Astarac participent activement au développement de l'offre culturelle du territoire au travers de subventions octroyées aux associations culturelles locales, la mise à disposition d'équipements communaux, de projets de construction d'équipements culturels ou polyvalents (ou en mettant à disposition les équipements existants) ; de la gestion des bibliothèques avec du personnel communal, ou encore au travers d'une participation directe à l'ingénierie culturelle et à la mise en place de nouvelles initiatives. Mais elles agissent souvent à l'échelle locale et n'ont pas toujours la capacité de structurer des politiques et des actions culturelles élargies à une échelle territoriale plus vaste.

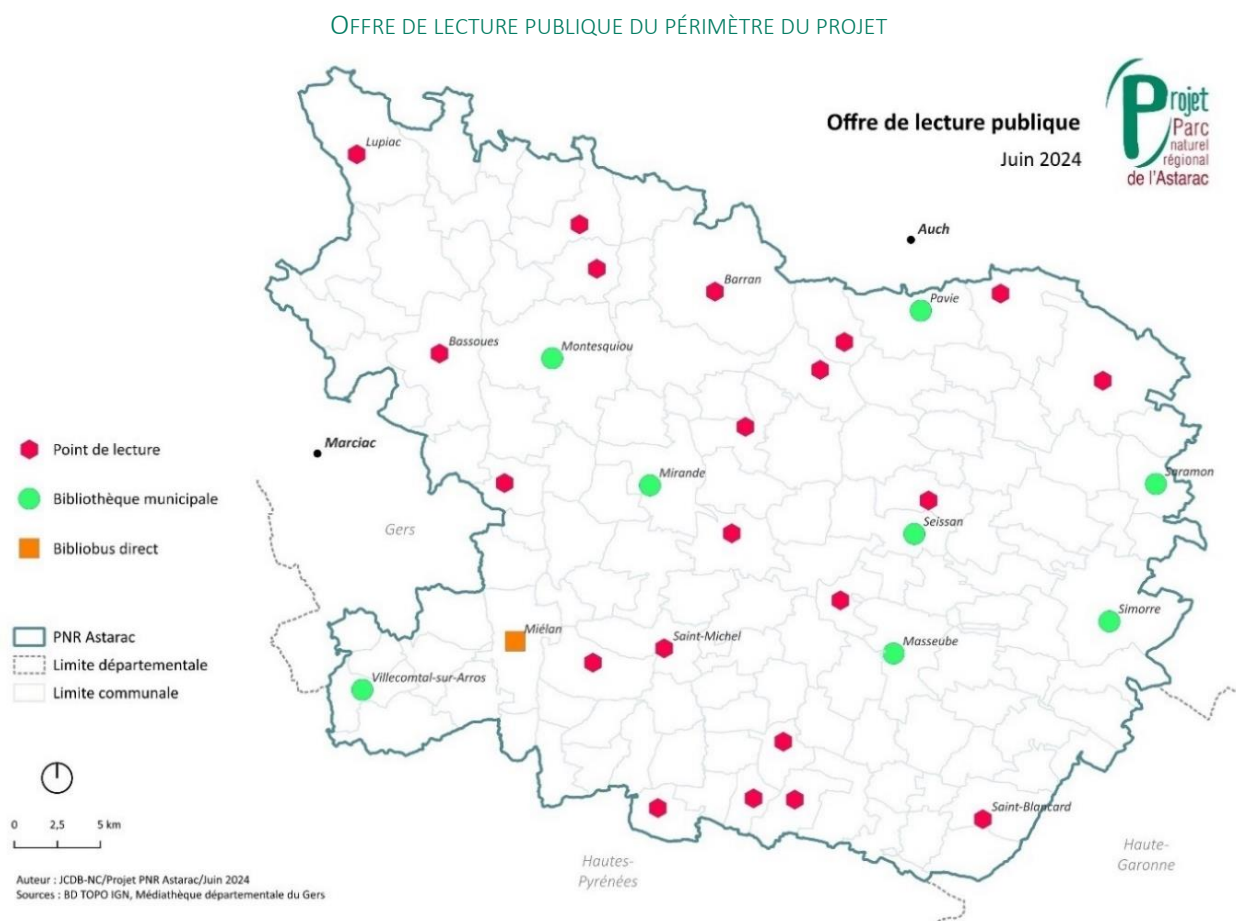
Les intercommunalités ont une implication naissante dans le développement de l'offre culturelle sur le territoire. Elles peuvent financer des associations et des événements culturels d'intérêt communautaire et de rayonnement territorial, voire régional, comme le festival *Welcome in Tziganie* (CC Val de Gers), où développer

des projets de résidences artistiques en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire (Astarac-Arros-en-Gascogne). Cependant, le degré d'appropriation de la compétence culturelle par les ECPI du projet de PNR Astarac est faible, non homogène et peu défini. Les intercommunalités n'ont pas de services dédiés qui s'occupent exclusivement de la culture. Très souvent **les actions culturelles ou le soutien aux associations est exercé à travers d'autres services comme l'éducation, la jeunesse ou le tourisme**. Dans ce panorama, la Communauté d'agglomération du Grand Auch représente une exception, comme en témoigne le recrutement début 2024 d'une chargée de mission pour le développement culturel et la mise en place d'une stratégie culturelle à l'échelle de l'agglomération.

Malgré tout, il n'y a pas aujourd'hui une stratégie culturelle définie à l'échelle des intercommunalités du projet de PNR.

1.5.2.2 | Une offre de lecture publique qui maille le territoire, portée par les communes, avec l'appui déterminant de la médiathèque départementale

L'offre de lecture publique en Astarac est représentée par un réseau de 7 médiathèques municipales et 21 points de lecture, principalement gérés par les communes. Le maillage est plus dense dans la moitié nord du périmètre du projet (*voir carte ci-dessous*). Certains points de lecture, qui ont des locaux dédiés, sont très actifs et présentent des collections importantes, comme celui de Lupiac (Point de lecture Alexandre Dumas) avec 1800 ouvrages et des amplitudes horaires importantes, ou celui de Miramont d'Astarac. D'autres points de lecture sont plus petits et sont situés à l'intérieur des mairies du territoire.



Les médiathèques les plus importantes du territoire ont souvent au moins un employé dédié, à temps complet ou partiel (Mirande, Seissan, Masseube, Montesquiou, Pavie). Le personnel professionnel est souvent accompagné de personnel bénévole en soutien. Toutefois, le bénévolat reste très important, surtout pour les points de lecture de l'Astarac. **De manière générale, environ 80% du personnel des médiathèques et points de lecture du département du Gers est bénévole.**

L'Astarac bénéficie également de la proximité de la **médiathèque de la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne**, situé à Auch, ville porte du futur PNR Astarac, **structurante pour de nombreuses**

communes à l'intérieur du périmètre du projet. Elle propose six sections différentes : Jeunesse, Adulte, Étude et fond patrimonial, Musicothèque et Numérique, et présente 7800 inscrits, 73.000 entrées par an, 85.000 volumes et 171.000 prêts par an.

À l'exception de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, qui détient la compétence de la lecture publique, **les Communautés de communes du périmètre n'ont pas pris la compétence de la lecture publique.** De ce fait, l'offre de lecture publique du territoire n'est pas mise en réseau et il n'y a pas de stratégie coordonnée de lecture publique, ni de mutualisation des collections et des actions de promotion de la lecture publique à leur échelle.

Cependant, **une mise en réseau à l'échelle du département est assurée par la médiathèque départementale, qui joue un rôle structurant pour le déploiement de la lecture publique.** Avec l'objectif de favoriser l'accès à la lecture publique pour tous les citoyens du département, elle favorise la création et le développement des bibliothèques et points de lecture dans le département, ainsi que la formation du personnel, l'enrichissement des collections et la mise en place des animations culturelles. Elle met à disposition des bibliothèques et établissements éducatifs du territoire un fond de 241.000 documents (226.000 Livres ; 20.000 CD ; 1.307 CD-Rom/DVD Rom et 3.200 DVD).

À l'exception de quelques médiathèques et points de lecture qui possèdent des fonds importants, comme la Médiathèque de Seissan ou de Pavie, ou le point de lecture de Lupiac, **la plupart des fonds des bibliothèques municipales et points de lecture du territoire procèdent de la collection de la médiathèque départementale (autour d'un 80% en moyenne).** En plus de parcourir la totalité des points de lecture et bibliothèques du territoire plusieurs fois par an, **les bibliobus de la Médiathèque Départementale parcourent chaque année 22 crèches, écoles et collèges de l'Astarac, ainsi que deux EHPAD.**

La médiathèque départementale réalise des actions de promotion de la lecture publique dédiés aux enfants, aux adultes et aux seniors, ainsi que d'autres animations culturelles (concerts, conférences, festivals, etc.) en collaboration avec les médiathèques et points de lecture du département. **À l'intérieur du périmètre d'étude on peut citer l'exemple du projet *Entre Lire & Lier* un atelier de lecture à voix haute réalisé en collaboration avec les bibliothèques de Simorre et de Saron et la compagnie de théâtre *Kiroul*.** Cette initiative visait les habitants seniors de ces communes et des communes environnantes (partie ouest du territoire du projet PNR).

La Bibliothèque des Archives Départementales du Gers, située à Auch et plus spécialisée, comprend plus de 10000 titres, y compris des ouvrages d'histoire générale, d'histoire des institutions et d'histoire administrative, d'histoire de l'art, d'histoire religieuse, d'histoire locale, de littérature régionale, de linguistique et littérature gasconnes, des atlas imprimés, etc.

En ce qui concerne les événements culturels liés à la promotion et à la diffusion de la lecture publique, on peut citer le **Salon du livre Jeunesse de Mirande**, déjà à sa douzième édition, et depuis 2024 le **Mini salon du livre de Villefranche-d'Astarac** (dans sa première édition).



1.5.2.3 | Un bon accès à une offre cinématographique, sur le territoire et à ses portes, avec l'appui déterminant d'un acteur départemental - Ciné 32

1.5.2.3.1 *Les salles de cinéma*

Avec 16 communes équipées d'une salle de cinéma, le Gers présente, malgré sa ruralité, une bonne densité du parc des cinémas par rapport à sa population (55 habitants par fauteuil en 2022 contre 57 habitants par fauteuil en moyenne en France) et c'est le département qui présente le plus haut taux d'occupation des fauteuils au niveau national (14.3% d'occupation en 2022)¹. L'activité du cinéma représente autour de 40 emplois au niveau départemental.

L'Astarac dispose de deux salles de Cinéma, à Mirande et à Masseube, les deux de gestion associative indépendante mais fonctionnant sous la coordination de l'association départementale Ciné 32 (plus de 500 adhérents et 20 emplois à temps plein) qui réunit plusieurs associations et salles de cinéma du département. Cette association assure aussi un rôle de programmation, coordination, conseil, régulation et formation des différentes salles à travers d'un **Centre de Soutien Logistique** et grâce à une équipe de professionnels et bénévoles. Elle est soutenue financièrement par l'État, la Région Occitanie, le Département du Gers et la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

- **Le Cinéma Marie Vermillard (Masseube) :** il s'agit d'un cinéma associatif disposant d'une salle et géré par la « Société des amis du cinéma indépendant », association qui œuvre pour la diffusion d'un cinéma de qualité, notamment en direction des jeunes et d'un public rural. La salle municipale, propriété de la Mairie de Masseube, a été aménagée dans l'ancienne chapelle du couvent de Masseube et constitue ainsi **un très bon exemple de reconversion du patrimoine religieux dans un lieu de diffusion culturelle**. Elle propose 4 séances de cinéma par semaine, réparties sur 4 jours : mardi, mercredi, jeudi et samedi, et enregistre autour de 7000 entrées par an.
- **Le Cinéma Astarac (Mirande) :** Il s'agit d'un cinéma géré par les bénévoles de l'association APCM (Association pour la promotion culturelle à Mirande). Il dispose d'une salle de 146 places, dont 4 emplacements pour handicapés. Elle est classée « Art et Essai » et labellisée « jeune public ». Cet équipement est propriété du Conseil Départemental du Gers. Le cinéma de Mirande accueille annuellement en moyenne 10 500 spectateurs pour 230 séances.

Les deux salles proposent une grande variété de séances d'art et d'essai et organisent de nombreuses activités, conférences, événements culturels et artistiques, des séances de ciné-opéra, etc. Elles participent également au **Festival Indépendances et création**, qui se déroule dans le Gers chaque année depuis 1998 pendant 4 jours et qui propose une cinquantaine de films en avant-première à chaque édition. **Le festival est organisé par l'association départementale Ciné 32 dans toutes les salles de cinéma du département avec 16.000 entrées chaque année.**

Les salles de Mirande et Masseube participent au « **Plan Cinéma Jeunesse** » coordonné par Ciné 32 et qui a pour **objectif de promouvoir la culture du cinéma parmi les élèves des établissements scolaires du département** qui n'ont pas toujours la chance d'avoir une salle à proximité. Grâce à ce programme, autour du 60-70% élèves du département, y compris à l'intérieur du périmètre du projet, peuvent profiter de 3 films d'art et essai par an dans les salles du territoire. Le coût des bus qui assurent le transport des élèves entre les centres d'enseignement et les salles de cinéma est financé à 2/3 par l'association Ciné 32 et à 1/3 par les établissements scolaires. **Les entrées liées à ce programme représentent autour de 25% du total d'entrées annuelles pour le cinéma de Masseube et de Mirande et sont vitales pour l'équilibre financier des salles.**

Cependant, les salles de Masseube et de Mirande, comme la majorité des petites salles rurales du Gers, sont confrontées à des problématiques qui questionnent la pérennité du modèle de cinéma associatif du département, présentées ci-dessous :

- De équipements parfois vétustes et qui ont besoin de renouvellement pour assurer un nécessaire confort (sièges, confort thermique des salles, etc.). La salle de Masseube est en besoin d'un projet de travaux pour se doter d'un hall, d'un espace de convivialité et d'accueil, pour garantir sa pérennité.

¹ Géographie du cinéma de France 2022. Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC).

- Difficulté du personnel salarié (1 agent salarié à Masseube et 1 autre à Mirande) à faire face à la totalité des tâches nécessaires pour faire vivre ces salles et répondre aux nouveaux enjeux de promotion, communication, animations, soirées, événements, etc.
- Difficulté des associations à faire face au coût du maintien du personnel des salles dans un contexte de plafonnement des recettes des entrées et d'équilibre financier de plus en plus fragile sans les apports financiers extérieurs des collectivités.
- Difficulté à maintenir des dynamiques associatives fortes (bénévolat), pour assurer le soutien et l'appui au personnel salarié des salles, qui paraît affecter davantage la Salle de Mirande que celle de Masseube où la dynamique associative est plus vigoureuse.

Marciac et Auch, villes-portes du futur PNR de l'Astarac, proposent aussi une offre de salles de cinéma structurantes pour certaines parties du périmètre du projet :

Marciac propose une salle de cinéma numérique de propriété communale mais de gestion associative (association CineJim32). Elle est classée « Art et Essai », possède le label « Jeune Public » et est équipée d'un mono-écran 2D et 3D actif, d'une boucle magnétique pour malentendant et d'un ascenseur. Elle est structurante pour les communes placées à l'ouest du périmètre du projet.

Auch propose dans un seul lieu 7 salles de cinéma en projection numérique avec une capacité totale de 940 places, des salles d'exposition et une salle pour les ateliers jeune public. Les salles sont équipées de boucles magnétiques pour les malentendants et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. **Cet équipement culturel a été construit en 2012 dans l'ancien lieu historique de la caserne d'Espagne. C'est un exemple remarquable d'architecture contemporaine** (Agence : Encore Heureux, Prix Architecture Midi-Pyrénées en 2013), **inspiré de l'architecture des séchoirs à tabac** typiques des campagnes autour d'Auch et **réalisé avec des murs en terre crue**. Ce cinéma est classé « Art et essai » et possède trois labels : « recherche et découverte », « jeune public » et « patrimoine et répertoire ». **Il propose de nombreuses interventions en milieu scolaire, l'accueil des tournages, un ciné bistrot et des nombreux rendez-vous culturels chaque année. Il est géré par l'association Ciné32 qui coordonne également les autres cinémas associatifs du département**

CINÉ32 AUCH
www.cine32.com



1.5.2.1.1 Le cinéma « hors les murs »

L'association départementale Ciné 32 propose aux communes, comités des fêtes, associations et festivals du département la possibilité d'organiser des séances de cinéma « hors les murs » (en plein-air, dans des champs, des places de village, des halles, etc.). Elle met à disposition l'équipement (toile et projecteurs itinérants) ainsi qu'une liste des films proposés à choisir par les intéressés (la liste de 2024 propose 32 films différents, avec des options pour le jeune public et les adultes). Dans ce cadre, des communes du périmètre du projet, telles que Sainte-Dode, Seissan, Masseube ou Bassoues accueillent des séances ponctuelles de cinéma « hors les murs ».

Des offres ponctuelles de projections peuvent être proposées ponctuellement par d'autres acteurs. Ainsi le **PETR du Pays d'Auch a organisé en 2024 plusieurs séances de cyclo projections sur le périmètre de projet** (Durban, Masseube, Saint Michel, Pouylebon et la ville porte-Auch), dans le cadre de **l'inauguration du circuit cyclo touristique du Grand Tour de l'Astarac**, et en collaboration avec l'association « Ciné-cyclo », basée à Dijon.

1.5.2.3.2 L'offre d'enseignement du cinéma

En ce qui concerne **l'offre d'enseignement de cinéma**, Le Lycée des métiers du Garros à Auch (ville-porte du projet PNR), propose **une spécialité cinéma audiovisuel et des options facultatives, décrites ci-dessous** :

ENSEIGNEMENT CINÉMA AU LYCÉE DES MÉTIERS LE GARROS (AUCH)

Niveau	Options	Heures de formation	Enseignements
Seconde	Option facultative accessible à tous les élèves	3h	- S'initier à l'analyse filmique et à l'histoire du cinéma - Apprendre à cadrer, tourner, monter... - Participer au festival Ciné 32
Première et Terminal	Option facultative pour tous les élèves de 1 ^{er} et Terminal, quel que soit la filière.	2h d'ateliers pratiques chaque semaine	- Projet annuel de réalisation des films et participation aux - Rencontres Lycéennes de Vidéo de Bagnères de Bigorre
	Enseignement d'spécialité	4h par semaine des formations (en 1 ^{ère}) et 6h par semaine (en Terminal).	- Apprendre à analyser un film - Connaître l'histoire du cinéma - Concevoir un scénario, un découpage technique, etc - Réaliser un film

1.5.2.4 | Une importante offre d'enseignement musical, portée par le monde associatif, dont la pérennité n'est pas assurée

L'enseignement musical est bien représenté en Astarac, avec un maillage de **6 écoles de musique associatives proposant exclusivement de l'enseignement musical** et 1 école de musiques actuelles intégrée à une association qui propose aussi d'autres formations et animations culturelles (théâtre, danse, etc.).

Les écoles de musique de l'Astarac proposent toutes des cours d'éveil et initiation, de formation musicale, des cours d'instruments et des pratiques collectives (chant choral, harmonies, orchestres, bandas et même batucadas). Elles organisent des événements musicaux (Jazz in Montesquiou, Festival Musique en D'Lyre à Miélan par exemple) et participent à l'animation musicale du territoire.

Les écoles de musique jouent **un rôle fondamental dans l'éducation musicale des plus jeunes générations du territoire**, grâce à son offre d'enseignement, mais aussi grâce à des actions et événements « hors les murs » et aux projets de coopération et actions d'animation réalisés avec les établissements d'enseignement du territoire (écoles, collèges, etc.). **Le partenariat entre l'école de musique de Masseube-Seissan et le Collège Simone Veil de Masseube, pour le projet musical et culturel d'une classe « Orchestre à l'école »** qui favorise l'initiation à la pratique musicale des élèves depuis 2019-2020, est un exemple.

LES ÉCOLES DE MUSIQUE DE L'ASTARAC

Nom	Commune	Particularités	Effectifs
École de Musique de Masseube Seissan	Masseube et Seissan	Deux associations différentes mais qui fonctionnent comme une seule école depuis 2010 : mutualisation de direction, matériel, personnel enseignant, financement, etc. Atelier musiques actuelles, harmonie, chorale et batucada	1 directeur mutualisé pour les deux écoles. 100 élèves et 10 professeurs
Lerema, école de musiques actuelles de Mirande	Mirande	Chorale Astacœur (20 choristes)	100 élèves (70 élèves du cours de musique et 30 élèves de la chorale). 2 intervenants
École de musique de Montesquiou	Montesquiou	Regroupe une banda, un orchestre junior et une harmonie	4 professeurs salariés. Équipe de gestion bénévole
École de musique la Lyre Miélanaise	Miélan	Association centenaire. Regroupe une banda et une lyre harmonique Organise le festival Musique en D'lyre	Environ 50 élèves et 5 professeurs. 40 musiciens dans la lyre harmonique
Société Philharmonique et École Municipale de Musique de Mirande	Mirande	Créé au XVIII ^e siècle/ Formation musicale et instrumentale, pratiques collectives (ensembles divers, orchestre junior et philharmonique). Gestion mixte (associative et communale). Le directeur et un enseignant sont pris en charge par la mairie de Mirande et ne sont pas sous l'autorité de l'association	43 élèves (2021). 41 heures d'enseignement par semaine (2021) 5 professeurs. 6 salles de classe. 1 salle de solfège. 1 grande salle de répétition pour la philharmonie
École de musique de Saramon	Saramon	Philharmonie, harmonie junior, et autres ensembles musicaux	Harmonie, harmonie junior
École de musique de Pavie	Pavie	Propose plusieurs formations musicales, un atelier vocal des musiques actuelles, un ensemble orchestral et un ensemble jazz	8 professeurs, deux co-directeurs et 2 co-présidents

Les villes-portes du projet PNR Astarac présentent aussi des écoles de musique importantes :

- **L'École de Musique de Grand Auch Cœur de Gascogne** propose divers ateliers (chant choral enfant, jazz, et l'enseignement de la pratique de divers instruments) et compte environ 350 élèves. Elle relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération depuis 2014.
- **L'École de Musique des Cadets de Pardiac à Marciac** est en forte progression d'effectifs, avec 77 élèves et 10 professeurs en 2024, avec un orchestre junior, une harmonie, une chorale, etc.

Outre l'école de Musique de Mirande, de gestion mixte (associative et communale), ou l'école de Musique du Grand Auch Cœur de Gascogne, compétence de la Communauté d'Agglomération, **les écoles de musique du territoire sont gérées par des associations**. Elles ont des équipes d'enseignants professionnels, spécialistes des disciplines enseignées, mais la gestion est souvent assurée par des bénévoles.

En 2024, l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers (ADDA) a lancé un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dédié aux écoles de musique associatives du Gers, pour étudier leur

situation et proposer un appui dans la gestion (ressources humaines, gestion budgétaire, modèle économique, gouvernance, projet stratégique, etc.). Certaines écoles de musique du périmètre du projet (Masseube, Seissan, Pavie et Mirande) ont participé à 3 journées de travail collectif et d'accompagnement avec des experts et ½ journée de travail dans chaque école de musique.

Les conclusions de ces travaux offrent une image assez précise des enjeux et problématiques des écoles de musique du territoire, et nous montrent que malgré un **grand dynamisme du côté des élèves (intérêt du public grandissant)**, **leur modèle de fonctionnement actuel est difficilement viable sur la durée** :

- Elles présentent un modèle économique typique des écoles de musique associatives mono-activités, avec des **coûts de fonctionnement réduits** (du fait de la gestion bénévole) **et une grande partie des charges liées à la masse salariale** (autour de 90% des charges dans le Gers, contre 86% au niveau national). **Elles sont principalement financées par les collectivités (autour du 50% du financement)** et par les recettes des inscriptions (30% du financement).
- **Mais depuis quelques années elles rencontrent des difficultés financières**, principalement à cause de l'augmentation des charges salariales, et l'impossibilité de compenser cette hausse en augmentant les recettes des inscriptions dans un territoire rural au revenu moyen faible. Elles sont de plus en plus obligées de compléter par des recettes provenant de la collecte de fonds (lotos, repas festifs, etc.). Par exemple, **l'École de Musique de Montesquiou complète son financement grâce aux prestations rémunérées de sa banda dans des événements festifs du territoire**. De nombreuses écoles souffrent de problèmes de trésorerie et d'absence des provisions, notamment pour anticiper les départs à la retraite. **Plusieurs écoles cumulent des résultats déficitaires**.
- **Elles sont également confrontées à des difficultés de recrutement**, car il y a peu de personnel disponible dans ce territoire en perte de population. Malgré des augmentations ces dernières années, les salaires restent peu attractifs et les contrats sont souvent précaires. S'agissant des écoles rurales de taille réduite, il est difficile de proposer des temps complets et des emplois du temps attractifs. Certaines écoles se voient obligées d'assurer certains cours de façon bénévole à cause des difficultés de recrutement et de financement.
- **Elles doivent faire face à des difficultés de gestion** : La gestion des écoles, réalisée souvent par des bénévoles, demande un investissement en temps très élevé, et des compétences techniques, numériques, administratives complexes de plus en plus difficiles à assurer par des bénévoles sans soutien et support extérieur.
- **Certains enjeux identifiés pour assurer la pérennité des écoles associatives dans le cadre du DLA** sont : la **nécessité de mutualisation** (des coûts, du personnel enseignant, des professionnels de gestion), **de formation** (numérique, gestion financière, gestion du personnel, montage de projets, etc.) ; et **l'exploration des modèles hybrides de gestion** (collectivités/associations) avec une éventuelle implication des collectivités dans le financement des postes professionnalisés de gestion et/ou animation mutualisés pour plusieurs écoles du territoire, etc.

En plus des écoles de musique listées précédemment, d'autres acteurs du territoire proposent des stages et ateliers occasionnels d'enseignement ou pratique musicale, comme l'association Trad'Envie dans le cadre du festival Trad'Envie (en 2024 des ateliers de Chants d'Occitanie-Catalogne-Aragon ; danse crétoise, clarinette et accordéon diatonique.). **Certains établissements scolaires jouent un rôle important dans l'enseignement musicale**, comme **l'école primaire de Simorre** qu'en collaboration avec l'association AMAGe (Académie de musique et des arts en Gascogne) organise un **programme d'initiation au violon et d'éveil à l'orchestre**.

Dans la ville porte de Marciac, le Collège Aretha Franklin est un acteur confirmé et reconnu dans l'enseignement musical des plus jeunes grâce à l'option atelier d'initiation à la musique de jazz (AIMJ). Créé en 1993, et ayant comme parrain le célèbre musicien de jazz Winston Marsalis, cette option permet que plus de la moitié des élèves du collège se forment à la musique, à raison de 4 à 5 heures par semaine.

1.5.2.5 | Un enseignement et pratique de la danse moins bien représenté que d'autres pratiques, à l'exception de la danse traditionnelle occitane

L'enseignement de la danse et les manifestations culturelles liés à la danse sont moins fréquents dans le territoire que ceux liés la musique, avec l'exception de la danse traditionnelle occitane, bien représenté grâce aux associations Trad'Envie (Pavie) et le Rondeu de Castelnau (Castelnau-Barbarens), et ses respectifs ateliers et festivals.

Six acteurs intégralement dédiés à l'enseignement de la danse ont été identifiés à l'intérieur du périmètre du projet. Ils proposent des cours de différents types de danse pour des publics divers.

ÉCOLES DE DANSE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE PROJET

Nom	Commune	Détails
MP Danse évolution	Saramon	Cours de danse individuels, en couple ou collectifs pour enfants et adultes dans plusieurs locations (Saramon, Gimont et Simorre). Éveil-initiation, modern jazz, Big dance, Salsa, Bachata, etc. Professeur diplômé d'État.
Association Arabesque	Masseube	Cours de danse hip hop, dancehall, coupé-décalé, rock, salsa. Tous les âges.
Association Temps Danses	Seissan	Cours de danse moderne enfants et adultes
Association le Rondeu de Castelnau	Castelnau-Barbarens	Ateliers réguliers et stages occasionnels de danse traditionnelle occitane/gasconne. Organisation des Festivals « Le Rondeu de Castelnau » et « le Rondeu hors les murs ».
Association Alegria Flamenca	Pavie	Cours de danse : sevillanas, flamenco, etc.
Association Line Dance Academy	Mirande	Association de rayonnement nationale (55 clubs associés et près de 1500 adhérents), y compris l'association Seissan Western Dance Club (Seissan). Cours et événements de danse en ligne.

D'autres acteurs du territoire, notamment associatifs, proposent des ateliers de danse réguliers parmi d'autres activités culturelles ou sportives, comme l'Association FIVA (Villecomtal sur Arros), qui propose une section de danse moderne tous âges et des ateliers de danses gasconnes ; des foyers ruraux ; ou l'association Campagn'Art (Saint-Martin). L'association Trad'envie propose des ateliers ponctuels de danse traditionnelle occitane/gasconne.

1.5.2.6 | Une grande variété de troupes et compagnies de théâtre amateur mais une offre théâtrale insuffisamment structurée qui s'appuie peu sur les réseaux de théâtre professionnel existant dans le département

En ce qui concerne la pratique du théâtre, l'Astarac présente une **variété de groupes et compagnies de théâtre amateur** qui proposent des ateliers de théâtre réguliers. Certains sont **intégralement dédiés à la pratique du théâtre amateur**, comme la Compagnie les Sansousis (Lasséran) ou l'association théâtrale Le Rideau Massylvain (Masseube), avec plus de 40 ans d'histoire. D'autres compagnies sont intégrées dans des associations qui proposent aussi d'autres activités culturelles, de loisirs ou sportives, comme les sections théâtre des Foyers Ruraux de Pavie et Saint-Michel, l'association Ouest Rox (Mirande) ou l'association Campagn'Art (Saint-Martin).

Quant à la programmation des spectacles, **le périmètre d'études manque de festivals dédiés spécifiquement au théâtre**. Le festival de théâtre itinérant « Châteaux en Gascogne », le seul événement théâtral régulier qui avait lieu en Astarac depuis de nombreuses éditions, a été arrêté il y a quelques années. Après avoir interrogé l'organisateur, la compagnie de théâtre professionnelle « Feuille en Scène » (Pavie), il semble que sa disparition est liée au départ du responsable dans une autre région et à une **surcharge des événements culturels dans le département pendant la saison estivale**.

Le festival « **Les Scènes Magiques** » de Mirande (qui célébrait sa troisième édition en 2024), proposait une programmation ambitieuse mélangeant des représentations théâtrales professionnelles aux concerts. Malheureusement, l'édition 2023 a été victime d'une météo désastreuse et d'un manque d'affluence et de recettes. L'association Ouest Rox, porteuse du festival, a été confrontée à des difficultés financières importantes et la pérennité du festival était en risque. **Toutefois, le festival a été repris par l'association VACAAM, et une nouvelle édition 2025, moins ambitieuse, est en cours de préparation.** Cette quatrième édition présentera une programmation intégralement dédiée au théâtre, et portera une attention spéciale pour le jeune public et la promotion des compagnies théâtrales de l'Astarac, le département du Gers et ses alentours.

Un autre évènement annuel important, la **saison culturelle de Mirande** réservait dans sa programmation un espace significatif aux représentations théâtrales professionnelles. Toutefois, la continuité de ce rendez-vous n'est pas confirmée à ce jour, du fait du processus en cours de transformation de l'Office de Tourisme de Mirande-Astarac, qui gérait la programmation de la saison culturelle de Mirande jusqu'ici. **Festi'Drôle**, un autre petit festival d'spectacle vivant pour enfants, porté par l'Association Asta'Drôle (Simorre) depuis des nombreuses éditions, semble être à l'arrêt depuis l'édition de 2023.

Des représentations sont aussi proposées chaque année par les compagnies et ateliers de théâtre amateur du territoire. D'autres spectacles, de théâtre amateur ou professionnel, sont accueillis par des associations dédiées à la promotion de la culture en général, comme l'Association les Amis de Sainte-Dode (Sainte-Dode), le restaurant associatif et tiers-lieu culturel Le Bouche à Oreille (Simorre), la salle de spectacles la Maison d'Arsène (Simorre) ou le Centre Culturel de Pavie (Pavie).

Dans le cadre du Festival « **D'Artagnan chez d'Artagnan** » (Lupiac), autour de la figure du célèbre mousquetaire, l'atelier de théâtre amateur « **la Horde Lupiacoise** » s'entraîne tout l'année pour animer l'évocation vivante d'une foire de village du XVII^e siècle à Lupiac, des visites guidées théâtralisées du bourg, et des représentations théâtrales liées au festival.



Pour l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers (ADDA), il n'existe pas à ce jour d'offre de programmation théâtrale structurée au niveau du territoire et les initiatives existantes sont peu coordonnées entre elles et n'exploitent pas toujours les réseaux de théâtre professionnel existant dans le département. Le potentiel de développement des programmations et évènements théâtraux réalisés au travers de partenariats entre les Communes, les intercommunalités, l'Adda du Gers, la Région et d'autres acteurs culturels (Circa à Auch, Astrada à Marciac) est encore à explorer. **Les journées professionnelles et les plateaux d'équipes artistiques organisés par l'ADDA**, qui permettent la rencontre entre les équipes artistiques professionnels du Gers et les programmeurs de spectacles, sont encore peu utilisés.

1.5.2.7 | La présence des arts plastiques en milieu rural portée par quelques associations dynamiques, avec le soutien des collectivités.

Malgré un nombre faible d'acteurs organisant des événements ou proposant des enseignements liés aux arts visuels en Astarac, une offre de formation et de programmation des événements existe grâce à quelques acteurs associatifs dynamiques, avec le soutien des collectivités.

L'association intercommunale de développement culturel **Campagnart**, qui a comme objectif de rapprocher l'art et le monde rural, est un acteur important sur le territoire. Elle propose de **nombreux ateliers hebdomadaires** de dessin et peinture, aquarelle, techniques mixtes, ainsi que de modelage, mosaïque et céramique, entre autres. Des **stages de découverte de techniques originales (bronze, tapisserie, vitrail...)** sont aussi organisés régulièrement. Toutes les activités de l'association se déroulent dans les communes de Saint-Martin, Saint-Ost et Villecomtal-sur-Arros. L'association propose aussi une programmation culturelle chaque année, la **semaine culturelle de Saint-Martin**, avec un **symposium international**, qui invite chaque année des sculpteurs du monde entier à partager leur talent pendant plusieurs jours, et le **Salon d'Art de Saint-Martin**, où exposent chaque année divers peintres, aquarellistes, photographes et sculpteurs. Pendant la semaine culturelle de Saint-Martin, divers ateliers et activités artistiques sont proposés. **L'association est soutenue par la Commune de Saint Martin, la CC Astarac Arros en Gascogne, la CAF du Gers, le Département du Gers et la Région Occitanie**, entre autres, ainsi que par des bénévoles.

Pour chercher par jour :

SAINT-MARTIN			
LUNDI	DESSIN adultes	13h45/15h45	Christine LEBLANC
	DESSIN adultes/ados	18h/20h	Kate CONWAY
	DESSIN enfants	17h/18h	Laurence SORIANO
MARDI	PEINTURE	9h15/12h15	Jon WAINWRIGHT
	MODELAGE	14h/16h30	Annick AUCLAIR
	ATELIER LIBRE	18h/20h	Jon WAINWRIGHT
	THÉÂTRE	19h/22h	Aline FISCHER
MERCREDI	PEINTURE	9h15/12h15	Jon WAINWRIGHT
	PEINTURE	14h30/17h30	Kate CONWAY
	CÉRAMIQUE	18h/20h	Aldéric LEPAN
JEUDI	AQUARELLE	9h15/12h15	Kate CONWAY
	CÉRAMIQUE	14h30/16h30 et 18h/20h	Aldéric LE PAN
	YOGA	17h30/18h45 et 19h/20h15	Myriam MONTIES
	DANSE	16h/17h	Françoise DUTREY
	GYM	17h/18h	Françoise DUTREY
VENDREDI	MOSAÏQUE	9h/12h	Laure BELLION
	GRAVURE	14h/17h	Laure BELLION
	CRÉATION parents enfants	17h30/18h30	Laure BELLION
	YOGA	18h/19h15	Pascale PAYSSAN
SAINT-OST			
LUNDI	DESSIN adultes	14h30/16h30	Kate CONWAY
JEUDI	AQUARELLE	14h30/17h30	Kate CONWAY
	TECHNIQUE MIXTE	20h/22h	Jon WAINWRIGHT
VILLECOMTAL			
VENDREDI	DESSIN/PEINTURE	16h30/17h	Kate CONWAY

programme

samedi 5 octobre **Démo Encre de Chine traditionnelle** avec Ika CHRISTAUD - 15h

mercredi 9 octobre **Atelier Land Art de poche** avec Sylvain TRABUT - parents-enfants 14h30/16h et 16h30/18h - 40€/famille

vendredi 11 octobre **Animation/Démo** avec Agnès Péruchon pour les enfants des écoles

7 ou 13 octobre **Atelier Aquarelle naturelle "Carpe Koi"** enfants - 15h - gratuit

7 ou 13 octobre **Atelier Menuiserie** avec Ambul/Bois - adultes 25€

8 ou 11 octobre **Stage Sculpture sur pierre** avec Karl Lefebvre - 9h30/17h - 200€

dimanche 13 octobre **Soirée animation Ville à Joie** à partir de 17h

dimanche 13 octobre **Stage Aquarelle** avec Ika CHRISTAUD - adultes-ados - 10h/12h30 et 14h/17h - 50€

Atelier **String Art** - enfants 25€

Tous les jours, visite du Salon d'Art de 14h à 18h - le week-end de 10h à 18h

TAPAS & MUSIQUE

vendredi 11 Old Red Shoes

samedi 12 Diabolo Menthe

renseignements + tarifs 06 08 75 31 42

CAMPAGNART

intercommunale d'Équipement Culturel
ESPACE DE VIE SOCIALE

symposium international de sculpture

4 au 13 octobre

saint-martin Gers
proche de mirande

Le salon Arts en Gascogne (Mirande), organisé par l'association homonyme, qui en est à sa seizième édition, transforme la halle de Mirande en un salon d'exposition d'œuvres de nombreux artistes de la région et d'ailleurs.

D'autres associations proposent l'enseignement et la pratique des arts visuels comme **l'association Arts en Astarac (Lamaguère)**, ou **l'Académie de Musique et des Arts en Gascogne (AMAGE)** sur l'est du territoire, qui propose des ateliers de dessin et peinture hebdomadaires et des ateliers de création de sculptures. Cette dernière organise chaque année **des expositions d'artistes amateurs** qui participent aux ateliers, tout comme l'association **Campagn'art**.



L'Astarac est aussi un territoire où sont visibles des œuvres de **Land Art**, qui connecte art et nature, notamment sur les communes de Villefranche d'Astarac et Saint-Élix-d'Astarac, où deux œuvres de l'artiste japonais Teruhisa Suzuki sont visibles. Ces œuvres de Land Art ont été mises en place dans le cadre du projet culturel porté par le PETR Pays Portes de Gascogne.

KAZÉ VENT), LAND ART - SAINT-ÉLIX-D'ASTARAC
M. Françoise STEBENET



1.5.2.8 | Une offre des arts de la rue et du cirque en milieu rural à soutenir et à développer en synergie avec CIRCA, Festival de Cirque actuel et Pôle National de Cirque.

En ce qui concerne la pratique et l'enseignement des arts de la rue et du cirque, le périmètre du projet de PNR de l'Astarac comptait une école de cirque associative, **Pré en Bulles**, qui proposait des cours des arts de la rue et du cirque dans plusieurs communes du périmètre et qui a fermé en 2020 pour raisons financières. Une nouvelle école associative, **Cirque et Campagnie** (Idrac-Respaillès), a été créée, sur un périmètre plus réduit, par un ancien membre pour reprendre le flambeau et maintenir la dynamique d'éducation populaire en milieu rural et les projets sur le territoire. Elle propose plusieurs **ateliers hebdomadaires de pratique amateur des arts du cirque** pour des enfants de 3-12 ans, des adultes et pour des plus de 60 ans à Saint-Médard et Simorre. De vocation itinérante, elle organise aussi des ateliers ponctuels dans des établissements scolaires, des EHPAD, etc. Cette association a comme partenaires la Communauté de Communes Astarac Arros et le Département

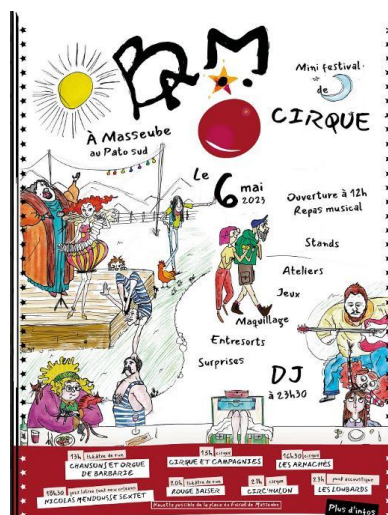
du Gers. L'association a été lauréate en 2023 et 2024 d'un appel à projets du Plan Régional Santé-Environnement pour le déploiement d'un programme pédagogique de 2 semaines destiné aux 11/20 ans mêlant des master class d'arts du cirque et des séances de sensibilisation aux risques et bénéfices de l'environnement sur la santé. Seules deux autres écoles de cirque sont identifiées sur le site de l'Adda pour le département du Gers.

Concernant l'offre d'événements, en plus des spectacles amateurs organisés par l'association Cirque et Campagne, l'Association **Bastid'Arts en Masseube** a été créée en 2022 avec l'objectif d'organiser un **festival des arts de la rue et du cirque** et de valoriser le spectacle vivant en milieu rural. Un premier festival a été organisé en 2022 avec une participation d'environ 400 personnes et une programmation regroupant des spectacles de compagnies professionnelles venant du département et d'ailleurs. En 2024, un carnaval à roulettes a été organisé dans les rues de la bastide de Masseube, avec différentes haltes où des spectacles de cirque, musique et danse ont été proposés aux environ 300 participants. Un nouveau carnaval à roulettes est confirmé pour mars 2025, et une nouvelle édition du festival des arts de la rue et du cirque est en cours de préparation, mais sa réalisation finale dépendra de la réussite de l'association dans la recherche de bénévoles et de financement.

Un pôle national de cirque à Auch, ville-porte du futur PNR

Le périmètre du projet de PNR de l'Astarac présente l'atout de se situer aux portes d'Auch qui accueille le festival international de cirque actuel, CIRCA, depuis près de 40 ans, reconnu Pôle National de Cirque, qui en plus du festival, organise une saison culturelle de diffusion pluridisciplinaire tout le long de l'année, ainsi que des actions pédagogiques destinées au jeune public dans des établissements scolaires du territoire. Circa offre aussi le soutien à la création et des actions d'accompagnement, de solidarité et de coopération avec d'autres acteurs sur le territoire. Des exemples de coopération entre CIRCA et les acteurs culturels mentionnés précédemment existent, mais il existe sans doute un grand potentiel de développement.

En outre, Auch accueille deux établissements de référence dans la formation aux Arts du Cirque, le lycée des métiers du Garros, qui propose un enseignement de spécialité Arts du Cirque, et le Pop-Circus-École de Cirque, avec 40 ans d'expériences et agréé à la Fédération Française des Écoles de cirque (FFEC).



1.5.2.9 | Déploiement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) sur le territoire

Des actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'enseignement musical sont proposés dans plusieurs établissements d'enseignement du territoire et ses villes-porte, parfois avec la collaboration des écoles de musique du territoire ou d'associations culturelles (Cf. 1.5.2.4).

La promotion de la culture du cinéma parmi les élèves des centres d'enseignement de l'Astarac est assurée par le « Plan Cinéma Jeunesse » coordonné par Ciné 32 ([🔗 Cf. 1.5.2.3](#)).

Des actions de promotion des arts de la rue et du cirque dans les établissements scolaires du territoire sont déployés par des acteurs comme : l'école du cirque amateur Cirque et Campagnie, CIRCA Pôle National du Cirque, par le Lycée des métiers du Garros, etc. ([🔗 Cf. 1.5.2.8](#)).

D'autres actions et initiatives d'éducation artistique et culturelle mélangent parfois les disciplines, comme le projet « **Le cinéma croque les artistes** » du Lycée Alain Fournier, qui propose la rencontre des arts plastiques, la vie scolaire et le cinéma de l'Astarac aux élèves suivant le parcours d'éducation artistique et culturelle proposé par le lycée.

L'association *Parlem* et la CC Astarac-Arros en Gascogne ont signé une convention en 2018 pour sensibiliser les élèves des centres d'enseignement du territoire à l'occitan gascon.

Depuis 2014, dans le cadre du partenariat entre l'Adda du Gers et la CC Astarac Arros en Gascogne, des équipes artistiques ont été accueillies chaque année dans le territoire. Dans ce cadre, les 9 écoles présentes sur le territoire, regroupant au total 20 classes maternelles et élémentaires, ont pu bénéficier chaque année d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (ateliers de pratique et/ou création artistique, échanges avec les artistes, découverte des spectacles, etc.). Il s'agit d'un exemple d'initiative de grand succès, unique dans le département.

TABLEAU EXTRAIT DU DIAGNOSTIC CULTUREL RÉALISÉ PAR L'ADDA DU GERS - JANVIER 2023

Les équipes artistiques accueillies en résidence artistique en Astarac-Arros en Gascogne :

2022 : Embrouillamini Compagnie (danse contemporaine, hip hop et cirque)

2021 : Cie Guillaume Lopez (musiques occitanes et musiques du monde)

2020 : Cie Guillaume Lopez en partie, en raison de la crise du COVID

2019 : Crestian Josué (musiques occitanes)

2018 : Ives Durand (conte bilingue français-occitan)

2017 : Vox Bigerri (ensemble vocal occitan)

2016 : Carré Blanc Cie (danse contemporaine)

2015 : Cie Monde à part (conte)

2014 : L'Attraction Céleste (clown)

Depuis 9 éditions déjà, le plan départemental Chant Choral, porté par l'ADDA, en partenariat avec la DRAC, le Département et la DSDEN du Gers, vise à promouvoir la pratique du chant choral dans les établissements scolaires du département. Les 7^e et 8^e éditions (2023 et 2024) ont été organisées autour du projet Chant + Mêlée = Essai, en partenariat avec le Comité départemental du Rugby, qui a favorisé la pratique du chant choral et du rugby tout le long de l'année dans un grand nombre d'établissements d'enseignement du département. Les élèves ont appris et pratiqué des chants sportifs des différentes nations du monde. Des restitutions grand public des chants et des mini-tournois de rugby ont été organisés pour clôturer le projet. Plusieurs écoles du périmètre de projet ont participé : **Masseube, Villecomtal-sur-Arros, Mirande, Pessan, Panassac et Lasséran**. La 9^e édition du plan Chant Choral (année 2025) consiste dans un nouveau projet en partenariat avec la OCCE du Gers (Association Office Central de la Coopération à l'École), qui explore les synergies entre chant choral et nature.

Le programme **Lire et Faire Lire** porté par la Ligue de l'Enseignement du Gers cherche depuis plusieurs années à développer la lecture publique et la solidarité intergénérationnelle dans les écoles primaires, ainsi que d'autres structures éducatives (crèches, centres de loisirs, médiathèques, etc.). Dans ce cadre, des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans s'engagent à faire la lecture hebdomadaire durant une année scolaire à des groupes d'enfants.

1.5.3 | Les lieux et équipements de production et de diffusion culturelle

1.5.3.1 | Plusieurs lieux polyvalents de diffusion culturelle, au cœur du périmètre du projet PNR

1.5.3.1.1 Les salles qui accueillent des spectacles

D'après l'inventaire réalisé par l'Adda du Gers à l'échelle départementale, le périmètre du projet PNR ne comporte aucune salle dédiée uniquement au spectacle mais 12 lieux polyvalents qui sont utilisés parfois pour accueillir des spectacles, tous portés par des Communes du territoire (représentant 20% du total de 60 salles et lieux polyvalents qui accueillent des spectacles du département).

LES LIEUX POLYVALENTS ACCUEILLANT DES SPECTACLES (ADDA DU GERS)

Salle	Commune	Capacité et autres détails
<u>Salle Multiculturelle</u>	Betcave-Aguin	Assise (230) debout (20)
Salle des Fêtes	Masseube	Capacité assise (300)
<u>Halle des Barris</u>	Miélan	Surface de 756m2
<u>Salle des Fêtes</u>	Miélan	Assise (300)
<u>Salle des Fêtes</u>	Miramont-d'Astarac	Assise (250)
<u>Salle des Fêtes</u>	Saint-Martin	Assise (220)
<u>Salle des Fêtes</u>	Saint-Médard	Assise (200) debout (74)
<u>Salle des Fêtes</u>	Saramon	Assise (250) debout (300)
Halle au gras	Seissan	Assise (1328) 1422m2
Salle des fêtes	Seissan	Assise (544)
Théâtre de Verdure	Seissan	Assise (1500) - Plein air

Cependant cette liste ne prend pas en compte ni la **salle polyvalente André Beaudran (Mirande)** ni la nouvelle **salle de spectacle de Pavie**, avec 600m² et des tribunes amovibles permettant d'accueillir tout type d'évènement culturel (théâtre, cinéma, musique). Par ailleurs, les églises accueillent régulièrement des concerts.

Mise à part cette nouvelle salle dédiée, les lieux polyvalents peuvent parfois présenter des limites à l'accueil des spectacles (insonorisation, acoustique, équipement, sièges, fonctionnalités des scènes, halls d'accueil au public, équipement de son et lumière, parkings, etc.).

Malgré une capacité d'accueil limitée de certains lieux polyvalents, d'autres ont une capacité importante, comme le Théâtre de verdure du soleil d'or à Seissan avec 1 200 places, qui accueille chaque année le *Festival Welcome in Tziganie* ou la Salle André Beaudran à Mirande pouvant accueillir 914 personnes en agencement spectacle.

Malgré l'existence des nombreux lieux pouvant accueillir des spectacles, ils ne maillent pas la totalité de l'Astarac, avec moins de présence dans le sud et le nord-ouest du périmètre du projet, comme l'illustre la carte ci-dessous (en bleu les lieux polyvalents et en rouge les salles dédiées uniquement aux spectacles) :

CARTE DES SALLES DE SPECTACLE DU GERS

Atlas interactif ADDA du Gers



1.5.3.1.2 Des lieux équipés pour accueillir artistes et compagnies en création

L'ADDA du Gers a recensé 12 lieux équipés pour accueillir artistes et compagnies en création dans le département. Du total des lieux, 4 sont situés à l'intérieur du projet de PNR Astarac.

LIEUX ÉQUIPÉS POUR ACCUEILLIR DES ARTISTES ET COMPAGNIES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR

<u>Château neuf des Peuples</u>	Belmont
<u>Cheval magique</u>	Belmont
La Maison d'Arsène	Simorre

1.5.3.1.3 Les lieux « hors-les-murs » dont les tiers lieux

Deux acteurs pouvant être considérés comme tiers lieux culturels sont présents dans le périmètre du projet :

- **La coopérative *Bouche à Oreille* (Simorre)**, est une structure à but non lucratif formée par plus de 120 coopérateurs autour de plusieurs axes d'action : l'alimentation, avec un restaurant, qui valorise les produits agricole locaux et les menus de saison, labellisé Table du Gers ; l'organisation d'évènements culturels (musique, cinéma, exposition, etc.). En outre, le projet Espant'Art, un atelier de créateurs (artistes et artisans) et une boutique partagée, soutient aussi des projets artistiques en milieu rural et un café des anciens où les habitants de Simorre se rencontrent pour échanger, jouer aux cartes, etc.
- **Le projet *Château-Neuf des Peuples* (Belmont)**, au sein du château de Belmont (XVII^e siècle), un collectif met à disposition et valorise un lieu de patrimoine à travers l'association Château-Neuf des Peuples **qui a pour objectif de développer les activités artisanales, culturelles et artistiques**. Marchés de producteurs, résidences d'artistes, rénovation du bâti ancien, et organisation d'évènements, stages et ateliers artistiques (musique, théâtre, cirque, danse, etc.), les actions du collectif sont diverses.

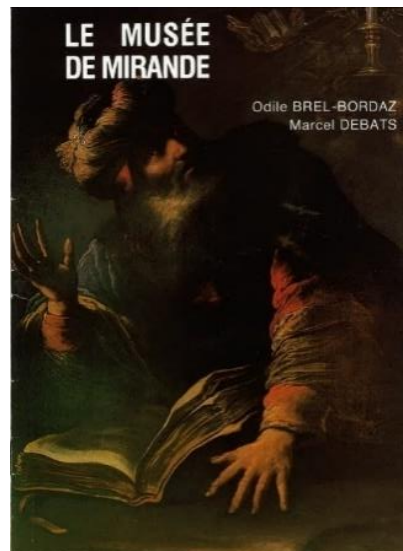
Par ailleurs, la *Dynamo, fabrique de territoire*, est un projet porté par Gers développement (avec le soutien de la Région Occitanie et l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires) qui propose **l'accompagnement des**

tiers-lieux existants ou en projet (sensibilisation, ateliers, diagnostics et évaluations de projets, centre de ressources, etc.).

1.5.3.2 | Une offre diverse d'espaces muséographiques, à renforcer et à valoriser pour exploiter tout son potentiel

Si on peut constater qu'il y a peu d'espaces muséographiques sur le territoire de l'Astarac, il est important de souligner la présence de musées d'intérêt :

Le **Musée des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de Mirande**, est **labellisé musée de France** et intégré dans le réseau des Musées du Département du Gers. Il est placé sous la tutelle scientifique de la Conservation départementale du patrimoine. Le musée, créé en 1832, possède une remarquable collection de peintures italiennes, flamandes ou françaises, du XV^e au XIX^e siècle, ainsi que des faïences issues des principaux ateliers du sud-ouest de la France. Cet ensemble constitue, avec celle du Musée d'Auch, **la collection d'art classique la plus remarquable du département du Gers**. Malgré la qualité de sa collection, le musée est confronté à des problématiques d'équipement, présentation, conservation et mise en valeur des collections, l'empêchant de remplir un rôle de pôle de rayonnement artistique pour l'Astarac.



Le **Musée Paysan d'Émile à Simorre**, qui est associé au réseau des Sites et Musées du Département du Gers. Il permet aux visiteurs de découvrir la vie quotidienne des paysans gascons au début du XX^e siècle avec une riche collection d'objets, outils, ustensiles et documents d'époque. En lien avec le site paléontologique de Simorre, de renommée internationale, la Commune de Simorre porte un nouveau projet muséographique qui pourrait ajouter un parcours pédagogique et paléontologique en plus des collections actuelles du Musée Paysan d'Émile (Simorre) ([🔗 Cf. TOME 2 - 5.1.2.6.2](#)).



Le Musée d'Artagnan à Lupiac, **propose un parcours visuel (documents, reproductions d'œuvres, statues, mannequins de cire, film de découverte)** autour de la figure du plus célèbre des Gascons, Charles de Batz de Castelmor.

Les musées de l'Astarac sont en général peu fréquentés, **avec l'exception du Musée d'Artagnan à Lupiac, qui en 2023 est devenu un des plus fréquentés du département du Gers (voir tableau ci-après).**

Fréquentation Musées					
Site	Commune	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Musée des Beaux-Arts et arts décoratifs	Mirande	1 093	2 336	2 402	+3%
Musée paysan d'Émile	Simorre	1 400	1 497	1 472	-2%
Espace Chapelle Notre Dame de Pitié	Castelnau-Barbarens	888	951	ND	-
Musée d'Artagnan	Lupiac	6 083	7 134	8 826	+24%

1.5.3.3 | De équipements et programmations culturelles de référence à proximité du périmètre du projet de PNR

Le périmètre du projet se trouve à proximité d'équipements et programmations culturelles de référence avec un potentiel structurant pour une grande partie des communes de l'Astarac.

Dans la ville porte d'Auch, on peut noter la présence de plusieurs équipements de référence dédiés à l'accueil de spectacles, principalement liés à CIRCA Pole National des Arts du Cirque.

Ci-dessous une liste des salles extraite du site web de l'Adda du Gers :

ÉQUIPEMENTS CULTURELS DANS LA VILLE PORTE D'AUCH (ADDA DU GERS)

Nom	Capacité et détails	Propriétaire
Dôme de Gascogne	Assise (680) – 960m ²	Ville d'Auch
Espace Leva	Assise (130) Debout (130) 240m ²	Association Pop Circus
Hall Lauzin	Assise (500) Debout (500) 600m ²	Association Pop Circus
Le Cri'Art	Debout (433) 135m ²	CC Grand Auch Cœur de Gascogne
Salle des Cordeliers	Assise (320) Debout (400) 280m ²	Ville d'Auch
Théâtre Municipal	Assise (400) 118m ²	Ville d'Auch

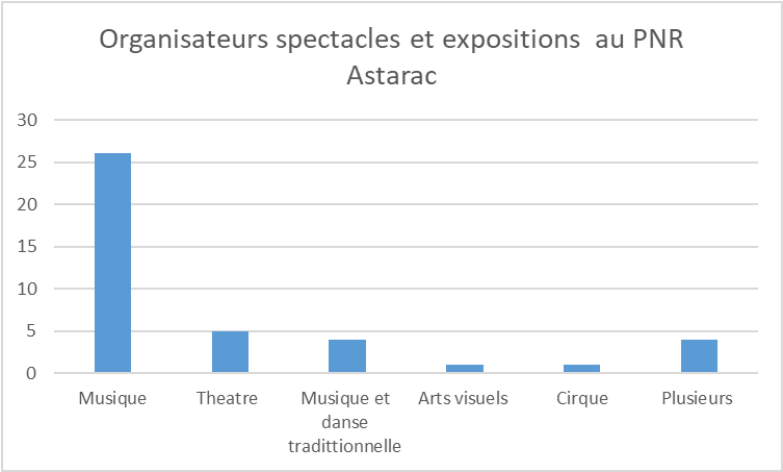
La Ville d'Auch dispose aussi d'autres équipements culturels utilisés lors du Festival du Cirque Actuel, ou pour des résidences de création ou d'autres manifestations, comme plusieurs chapiteaux ou la **Salle Bernard Turin** (480m²) conçue à la fois comme lieu d'accueil et de travail des compagnies en résidence de création par Circa. **La salle Cri'Art et l'Espace Leva sont aussi préparés pour l'accueil des compagnies en création.**

En ce qui concerne la ville de Marciac, elle dispose d'une grande salle exclusivement dédiée aux spectacles : l'Astrada, avec une capacité d'accueil de 500 personnes (assises) et une surface de 460m², propriété de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. Elle est aussi équipée pour accueillir des artistes et compagnies en création.

1.5.4 | L'offre des festivals et autres évènements culturels

Sur le territoire du projet de PNR Astarac, l'ADDA du Gers comptabilise 41 acteurs associatifs et privés qui organisent des évènements culturels réguliers ou occasionnels ce qui représente 12% du total des acteurs gersois. La musique est la pratique la plus largement représentée (61%), suivi par le théâtre (13%) et la musique et danse traditionnelle (10%).

ORGANISATEURS DE SPECTACLES ET EXPOSITIONS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU PROJET

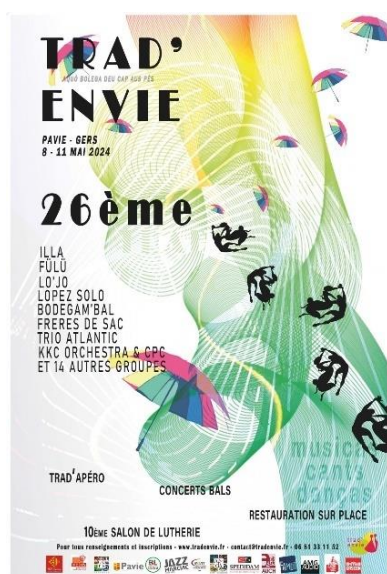


La grande quantité et diversité des festivals musicaux est sans doute un atout de l'offre culturelle de l'Astarac. Il s'agit d'évènements à taille humaine, d'ambiance souvent familiale et intergénérationnelle, qui se déroulent tout le long du printemps et de la saison estivale. Malgré une fréquentation modeste (avec l'exception de *Welcome in Tziganie* qui devient un des plus fréquentés du département), plusieurs de ces festivals ont un public fidèle et ont lieu déjà depuis plusieurs années. Ci-dessous une sélection non exhaustive :

FESTIVALS DE MUSIQUE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE PROJET

Nom	Details	Commune	Fréquence/ dates/durée	Participants 2024
Welcome in Tziganie (17 ^e éd.)	Une référence nationale des musiques tziganes et des Balkans. Le festival est porté par l'Association « L'Air des Balkans ».	Seissan	Annuelle/ avril / 3 jours	16 000
Trad'Envie (25 ^e éd.)	Dédié à la culture populaire d'Occitanie et d'ailleurs (musiques, danses, chants...). Porté par l'association Trad'Envie.	Pavie	Annuelle/ mai /4 jours	3 500
Le Rondeu de Castelnau (18 ^e éd.)	Festival dédié à la danse et à la musique traditionnelles gasconnes/occitanes.	Castelnau-Barbarens	Bisannuelle/ juin/ 3 jours	Autour de 2 000
Le Rondèu Hors les Murs (3 ^e éd.)	Festival dédié à la danse et à la musique traditionnelles gasconnes/occitanes.	Itinérant	Bisannuelle/ juin/2 jours	ND
Musiques en Astarac (3 ^e éd.)	Festival qui mélange musique traditionnelle, savante, chant choral et valorisation du patrimoine religieux.	Plusieurs communes de l'Astarac	Annuelle/Mois de juillet/5 jours	ND
Les musicales des Coteaux de Gimont (20 ^e éd.)	Festival qui mélange la musique de chambre avec la valorisation des paysages et du patrimoine de l'Astarac.	Plusieurs communes de l'Astarac	Annuelle/juillet/4 jours	Autour de 2000

Kiosk'nrock (10 ^e éd.)	Festival dédié à la musique rock et à l'Air Guitar.	Mirande	Annuel / Août / 3 jours	ND
Bonjour Gimone (3 ^e éd.)	Festival qui mélange musique électronique et activités aquatiques dans le cadre du Lac de la Gimone.	Saint Blancard	Bisannuel/juin/ 3 jours	ND
Music en d'lyre (15 ^e éd.)	Festival d'ambiance festive qui mélange groupes amateurs et professionnels (chorales, fanfares, jazz...). Organisé par la Lyre Miélanaise.	Miélan	Annuel/juin/3 jours	ND
Les Esti'vals de Gers (10 ^e éd.)	Programmation estivale qui associe des marchés gourmands de producteurs locaux et des concerts de musique des Balkans, fanfares, jazz manouche...	3 villages de la CC Val de Gers	Annuel / juillet et août / 3 soirées	ND



Outre les festivals musicaux, quelques autres programmations culturelles annuelles proposent une offre variée de spectacles vivants, comme la Saison Culturelle de Mirande ou encore le Festival Scènes Magiques.

En 2022 et 2023, Arts Viv'en Val de Gers, une mini-saison culturelle a eu lieu grâce à une collaboration entre la Ligue de l'Enseignement et la Communauté de communes Val de Gers, avec le soutien financier de la DRAC. Elle s'est déroulée entre les mois de mai et juillet dans plusieurs communes de l'intercommunalité.



1.5.5 | Les acteurs culturels et les politiques culturelles

1.5.5.1 | Les acteurs publics : Communes, EPCI, Département

1.5.5.1.1 Les Communes

De nombreuses Communes de l'Astarac jouent un rôle actif dans le développement de l'offre culturelle du territoire, principalement en soutenant les acteurs associatifs dans l'organisation, le financement et la promotion des événements culturels et, quelquefois, en construisant et mettant à disposition des équipements pour la réalisation d'événements culturels ou pour le développement de l'offre de lecture publique. Parfois, les Communes portent elles-mêmes des initiatives culturelles.

Ci-dessous une liste (non exhaustive) de communes qui présentent un dynamisme culturel significatif :

- **Pavie** : construction d'une nouvelle salle de spectacles, prix patrimoine pour la transformation d'une ancienne église en médiathèque et centre culturel, accueil et soutien du festival Trad'Envie, etc.
- **Seissan** : Construction du théâtre de la verdure, accueil d'un festival de rayonnement international (Welcome in Tziganie), médiathèque municipale et centre culturel Espace Astarac, etc.
- **Mirande** : Portage de la saison culturelle de Mirande, bibliothèque municipale, salon du livre jeunesse, soutien et participation dans l'École de musique de Mirande, financement et soutien au Ciné Astarac, etc.
- **Simorre** : tiers lieu le Bouche à Oreille, bibliothèque municipale, ateliers théâtraux, etc.
- **Saint Martin** : Association Campagn'art avec de nombreux événements et ateliers culturels chaque année.
- **Betcave-Aguin, Boulaur, Lartigue, Pellefigue, Saint-Élix d'Astarac, Saramon, Sémezies-Cachan, Simorre ou Villefranche d'Astarac**, entre autres, pour leur soutien au Festival Les Musicales des Coteaux de Gimone.
- **Montégut-sur-Arros**, pour son projet de mise en place d'une saison culturelle rurale pour attirer des compagnies et événements artistiques professionnels.
- **Lupiac** : musée et festival D'Artagnan, etc.
- **Montesquiou** : bibliothèque, école de musique municipale, etc.
- *Liste non exhaustive*

1.5.5.1.2 Les EPCI

Les intercommunalités ont une implication naissante dans le développement de l'offre culturelle sur le territoire. Elles peuvent financer des associations et des événements culturels d'intérêt communautaire et de rayonnement territorial, voir régional, comme le festival *Welcome in Tziganie* (CC Val de Gers), où développer des projets de résidences artistiques en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire (CC Astarac-Arros-en Gascogne).

Cependant, le degré d'appropriation de la compétence culturelle par les EPCI du projet de PNR Astarac reste relativement faible, non homogène et peu défini. Les intercommunalités du périmètre du projet n'ont pas de services dédiés à la culture. Le soutien aux projets, actions et associations culturelles est exercé à travers d'autres services comme l'éducation, la jeunesse ou le tourisme.

Dans ce panorama, la Communauté d'agglomération du Grand Auch représente une exception comme en témoigne le recrutement, début 2024, d'une chargée de mission pour le développement culturel et la mise en place d'une stratégie culturelle à l'échelle de l'agglomération.

Il n'y a pas aujourd'hui une stratégie culturelle définie à l'échelle de chaque intercommunalité même si ;

- La CC Astarac Arros en Gascogne a fourni des efforts en matière culturelle et intervient de façon croissante sur des projets culturels, comme le montre le partenariat avec l'Adda du Gers pour la mise en place de résidences artistiques de territoire, le projet d'enseignement de la langue occitane en collaboration avec l'association Parlem. Un diagnostic culturel de la Communauté de communes a été réalisé en 2023 par l'Adda du



Gers, afin d'accompagner l'intercommunalité dans la réflexion sur un éventuel déploiement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire.

- **Au sein de la Communauté de communes Val de Gers**, des orientations stratégiques en matière culturelle ont été définies pour les prochaines années par une « commission culture et patrimoine » avec l'objectif de valoriser des actions culturelles sur l'ensemble du territoire intercommunal, de rendre la culture accessible à un public élargi et de positionner la Communauté de communes comme un porteur d'actions culturelles en s'appuyant sur les partenaires culturels et éducatifs locaux. **L'intercommunalité apporte un soutien financier à des associations et manifestations culturelles comme le Festival Welcome In Tziganie, les Estival' de Gers, Arts Viv'en Val de Gers**, etc. dans le cadre de son dispositif d'aide aux manifestations culturelles du territoire. Un cahier des charges permet d'évaluer les demandes qui sont présentées à la commission culture et patrimoine. Un règlement intérieur sert à encadrer les subventions de la CC Val de Gers aux associations et projets culturels du territoire, avec des critères en fonction de la nature et la qualité du projet, son ancrage territorial, le public visé et le financement.
- La Communauté de communes Côteaux Arrats Gimone, qui couvre 9 communes du périmètre de projet, fait partie du PETR Pays Portes de Gascogne, qui porte depuis de nombreuses un Projet Culturel de Territoire, avec une ingénierie dédiée.

1.5.5.1.3 Le Département

Le Département du Gers exerce ses compétences obligatoires en matière culturelle à travers de :

- **Archives Départementales** : Assurent la conservation des archives publiques et privées présentant un intérêt historique, patrimonial ou scientifique et de les communiquer au public.
- **Médiathèque départementale du Gers**. Le développement de la lecture publique au moyen de la Médiathèque départementale du Gers qui assure la diffusion des collections, anime, soutient les projets et forme les équipes du réseau départemental des bibliothèques.
- **Conservation Départementale du Patrimoine**. Organisme qui dans le cadre d'une convention conclue en 1995 avec l'État, assure la compétence de la gestion scientifique, la valorisation et l'animation des sites et musées de France du Gers, y compris **le Musée des Beaux-Arts de Mirande, dans le périmètre du projet**.

En plus d'assurer ses compétences obligatoires, le Département met en place des politiques et actions variées avec l'objectif de promouvoir et permettre l'accès à la culture à tous les habitants du territoire et apporte un soutien financier aux associations et manifestations culturelles.

Le Département favorise aussi la promotion de la langue et de la culture occitanes, autour d'actions déployées par une chargée de mission de la Langue et la Culture Occitanes de Gascogne (*Encargada de Mission tà la Lengua e la Cultura Occitanas de Gasconha*).

1.5.5.2 | L'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers (Addadu Gers)

Initiée par le Conseil Départemental du Gers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC Occitanie), **cette association a pour objectif la promotion des politiques publiques en faveur de la culture** dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque) et des arts visuels.

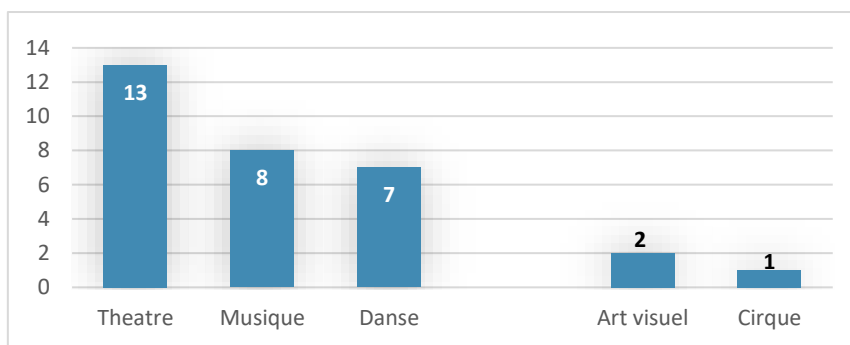
Elle propose un accompagnement des politiques culturelles locales, elle réalise des diagnostics des politiques et projets culturels à l'échelle départementale, intercommunale et locale. Elle met en place des programmes d'éducation artistique et culturelle, et un soutien et accompagnement aux pratiques, artistes et associations culturelles et artistiques du territoire, ainsi que des collectivités qui le souhaitent.

Son conseil d'administration est composé de membres du Conseil Départemental du Gers, principal partenaire de l'association, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC, services de l'État), des représentations des institutions et associations culturelles du territoire, et des collectivités adhérentes, y compris **la CC Astarac Arros en Gascogne, à ce jour la seule intercommunalité adhérente parmi celles associées au projet du PNR Astarac**.

1.5.5.3 | Les acteurs associatifs et privés dont les artistes et les compagnies

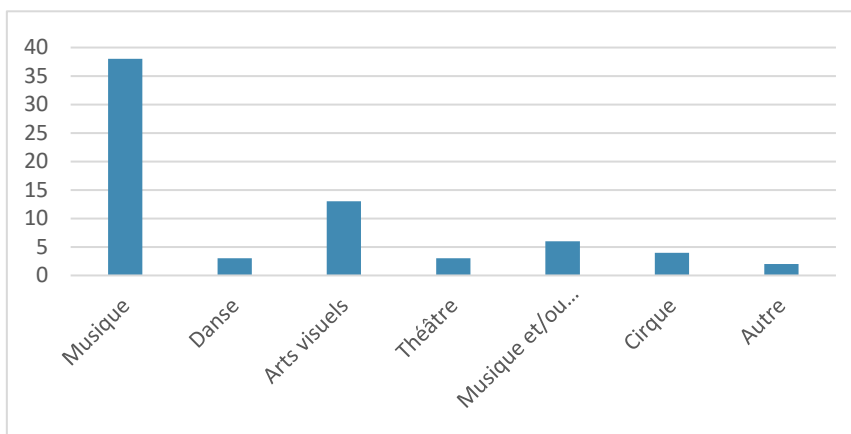
31 acteurs qui proposent l'enseignement et la pratique des arts en Astarac sont inventoriés dans le site web de l'Adda du Gers, ce qui représente autour de 16% du total du département du Gers. La pratique la plus représentée est le théâtre, suivi de la musique et la danse. L'art visuel et le cirque sont peu représentés.

ACTEURS PROPOSANT L'ENSEIGNEMENT ET LA PRATIQUE DES ARTS SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROJET



L'Adda du Gers a recensé dans son atlas culturel, un total de **69 artistes à l'intérieur du périmètre du projet**, avec une grande majorité d'artistes liés à la musique, en grande partie amateurs, suivi des arts visuels (peinture principalement), et la musique et/ou la danse traditionnelle. Les artistes liés aux arts du cirque sont aussi bien représentés. Le théâtre est très peu représenté, cependant l'atlas des artistes ne semble pas prendre en compte les groupes de théâtre amateur, nombreux en Astarac.

ARTISTES EN ASTARAC PAR ART PRATiqué

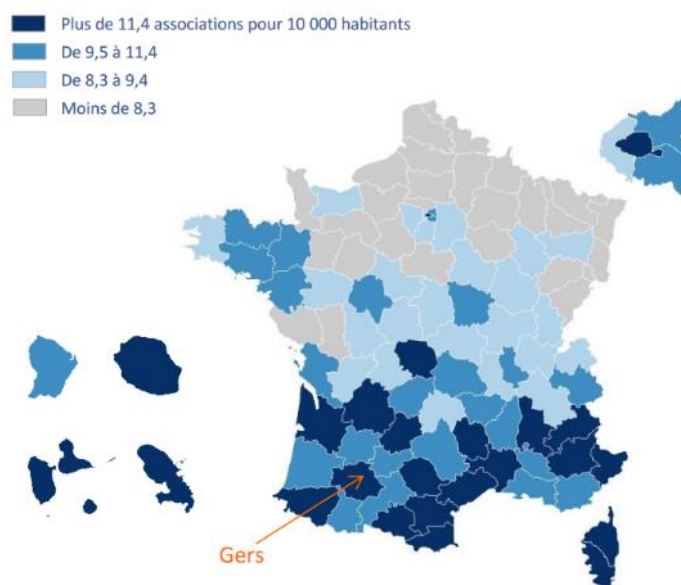


1.5.6 | La dynamique associative

Le département du Gers présente une dynamique associative importante avec une moyenne de 12,3 associations nouvelles pour 10.000 habitants, largement au-dessus de la moyenne nationale. Parmi ces associations nouvellement créées dans le Gers, la culture est le domaine le plus représenté (28,4% des associations créées dans le département sont liées à la thématique culturelle, contre 22,1% au niveau national).

La France des créations d'associations

Au cours de la période récente, entre juillet 2019 et juillet 2022, il s'est créé dans le département, en moyenne, chaque année, **12,3** associations nouvelles pour 10 000 habitants (moyenne nationale 9,7).



Sources : INSEE et Répertoire National des Associations. Traitement R&S.

L'Astarac profite de cette dynamique départementale et présente un panorama associatif dense y compris dans le domaine culturel. Entre 2019 et 2024, 28 associations ont été créées dans le périmètre du projet dans le domaine d'activité « Culture, Pratiques d'activités artistiques et culturelles », pour seulement 8 dissolutions d'associations pour la même période et domaine d'activité.

Ce ratio positif de création d'associations vient enrichir la vie associative existante en Astarac, avec des centaines d'associations qui organisent des fêtes de village, des événements artistiques et culturels et des animations de tout type. Cette richesse du monde associatif est ancrée dans les habitudes des habitants l'Astarac et représente un élément clé d'attachement et d'identité territoriale, qui ressort des nombreux ateliers habitants réalisés dans le cadre du projet PNR Astarac.

1.6.2 | Un réseau routier dense, essentiel pour les mobilités locales

1.6.1.1 | Un réseau routier interdépartemental structurant, et en cours d'amélioration

Le réseau viaire de l'Astarac se structure autour de deux axes principaux structurants se croisant à Pavie, au sud de l'agglomération auscitaine :

- La RN 21 (désormais RD 1021), qui relie Agen au nord et Tarbes au sud, et qui traverse l'Astarac en passant par les communes de Pavie, Lasséran, Saint-Jean-le-Comtal, Miramont d'Astarac, Mirande, Saint-Martin, Saint-Maur, Miélan, Laguian-Mazous, Villecomtal-sur-Arros,
- La RD 929, qui relie Auch à Lannemezan puis l'Espagne, et qui traverse l'Astarac en passant par les communes de Pavie, Auterrive, Boucagnères, Lasseube-Propre, Orbessan, Sansan, Ornézan, Seissan, Labarthe, Masseube, Panassac, Chélan.

Ces 2 axes sont fortement fréquentés, pour les trajets domicile travail et trajets du quotidien, mais également pour le transport de marchandises (axe de passage pour les camions en transit depuis l'Espagne) :

- Pour la RN 21 (RD 1021) : le débit moyen est d'environ 7 000 véhicules / jours (dont 9% de poids lourds) à Pavie et 4 000 véhicules / jours (dont 11 % de poids lourds) à Laguian-Mazous.
- Pour la RD 929 : le débit moyen est d'environ 4 500 véhicules / jours (dont 10 % de poids lourds) à Labarthe.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la route nationale 21 (désormais RD 1021) a été transférée en compétence au Département du Gers, ainsi que la route nationale 124 (désormais RD 1124), qui relie Mont-de-Marsan à Toulouse, en passant par Auch. Avec ce transfert, le Département du Gers souhaite renforcer son rôle structurant sur les infrastructures de mobilité départementales.

Le Département du Gers prévoit un ensemble de programmes qui auront un impact sur l'accessibilité et les mobilités en Astarac :

- La finalisation du doublement de la RN 124 (RD 1124) entre Auch et Toulouse,
- La réalisation d'une voie verte de Auch à Toulouse, sur les délaissés de l'ancienne RN 124, qui permettra l'accessibilité vélo entre Auch et Toulouse,
- Le projet de contournement de la ville d'Auch, qui reçoit en cœur de ville, les flux traversants quotidiens, avec les nombreux poids lourds transitant sur la RN 21 et la RD 929. Ce projet de contournement impacterait directement l'Astarac puisqu'il est prévu pour désengorger Auch et Pavie des flux qui seraient déviés par le sud et l'est d'Auch, à partir de Pavie. Ce projet est également remis à l'ordre du jour suite au choix de reconstruction de l'hôpital d'Auch sur son emplacement actuel au sud d'Auch. Ce projet de contournement en est à un stade préliminaire mais, en fonction de son avancement, il sera nécessaire de prévoir les compensations environnementales nécessaires.

Le Département du Gers a initié la réalisation d'un schéma départemental des infrastructures de mobilité, dont la restitution a eu lieu à l'automne 2024 et a donné lieu à l'établissement d'une stratégie départementale « Quelles infrastructures pour quelles mobilités » en cohérence avec la politique régionale.

1.6.1.2 | Un réseau secondaire de liaison interne très dense, avec des enjeux d'entretien

Le réseau viaire de l'Astarac se caractérise également par **un réseau secondaire de liaison interne très dense**. Ces voiries départementales et communales cumulent un total de 5 561 km sur l'Astarac (*Étude Grain Bocager, 2024*) et servent de support aux échanges, aux fonctions productives, au fonctionnement résidentiel, de transit et touristique.

Ce réseau secondaire est structuré autour d'axes nord - sud positionnés le long des vallées (les mercardères et les poutges), le long des crêtes des serres (les serrades), et se compose également d'un ensemble de voies traversantes sur un axe est - ouest en creux ou haut de vallons (les traverses). Il en résulte **un maillage d'ensemble en quadrillage très dense**.

Ce réseau secondaire est peu fréquenté, à part certains axes plus structurants (par exemple : axe Mirande – Seissan – Saramon, axe Miélan - Masseube – Samatan).

Les données du diagnostic départemental confirment ce réseau dense de voies départementales et communales, avec **58 kms pour 1 000 hab.** (contre 16 km/1 000 hab. au niveau national), avec de nombreuses routes à faible trafic (< 4 000 véhicules/jour), ce qui témoigne d'une accessibilité routière très fine.

L'entretien des voiries communales représente une charge conséquente et une préoccupation majeure pour les communes, c'est fréquemment la part la plus importante de leur budget communal. L'entretien est délégué selon les cas, soit à un syndicat intercommunal de voirie soit à la Communauté de Communes.

1.6.1.3 | Un chevelu de chemins ruraux qui représente un patrimoine, et peut être support de développement de mobilités douces

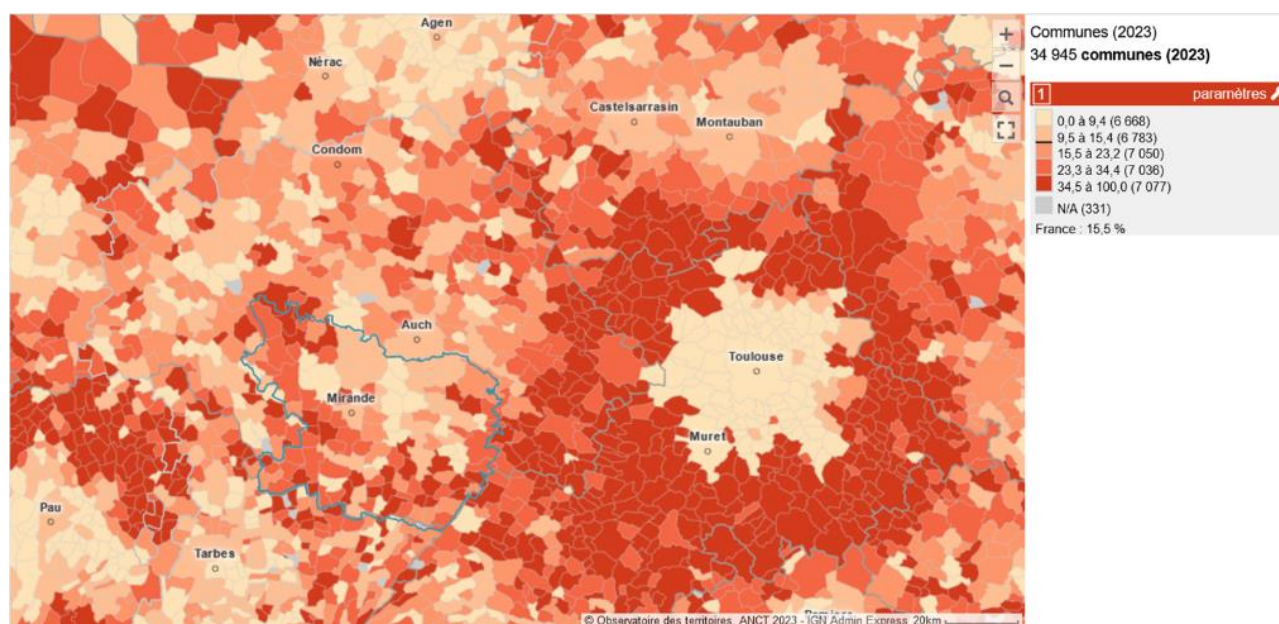
A ce réseau de voiries départementales et communales, s'ajoute un autre réseau très dense, celui des chemins ruraux. Ces chemins ruraux, domaine privé des Communes, ont pu faire l'objet dans certaines situations de cessions à des particuliers. **Ils constituent pourtant un patrimoine essentiel, qui est utilisé pour des itinéraires de sentiers de randonnée, et peut être le support de développement de mobilités douces.**

1.6.3 | Des flux de mobilité proportionnés, et des échanges importants avec le pôle d'Auch

Le territoire est caractérisé par **une forte mobilité interne et externe, en lien avec les bassins d'emplois limitrophes, et principalement en direction d'Auch**, qui est le principal bassin d'emplois du Gers. Les motifs de déplacements concernent tout à la fois les déplacements domicile – travail, que les déplacements nécessaires pour l'accès aux services.

En ce qui concerne l'accès aux lieux de travail, nous pouvons constater que **la proportion d'actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail est plus élevée à l'ouest et au sud du territoire**, ce qui s'explique par l'éloignement de la ville d'Auch qui est le principal bassin d'emploi du secteur. On constate également sur la partie est du territoire une proportion plus élevée qui peut s'expliquer par une relative attraction du bassin d'emploi de l'aire toulousaine dans ce secteur.

PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS RÉSIDANT À 30 MINUTES OU PLUS DE LEUR LIEU DE TRAVAIL (%)



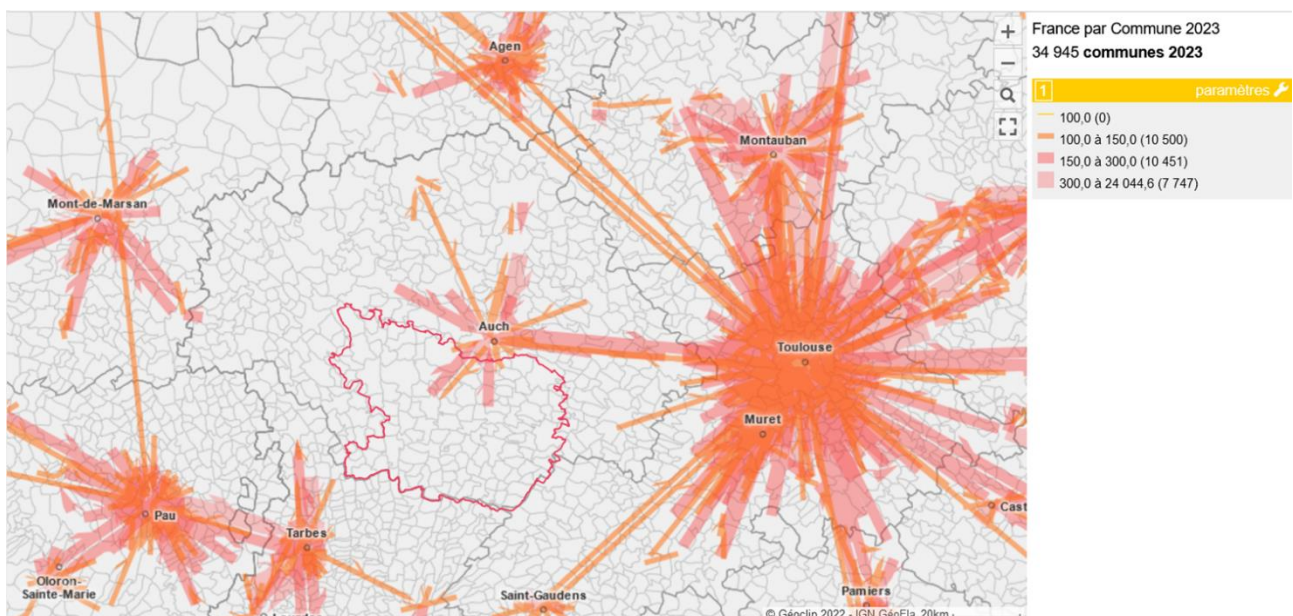
Concernant les flux domicile-travail, ils concernent principalement les deux axes routiers structurants de l'Astarac : le RN21 et la RD 929 en direction du pôle urbain d'Auch.



Mais en valeur absolue et en comparatifs d'autres territoires, ces flux restent faibles, compte-tenu de la dispersion de l'habitat et de la faible densité de population. La carte ci-dessous illustre les flux domicile – travail supérieurs à 100 véhicules / jour. Seuls les trajets suivants dépassent ce seuil :

- Mirande vers Auch : 150 véhicules / jour et Auch vers Mirande 127 véhicules / jour
- Pavie vers Auch : 585 véhicules / jour et Auch vers Pavie : 138 véhicules / jour
- Pessan vers Auch : 145 véhicules / jour
- Auterrive vers Auch 141 véhicules / jour
- Barran vers Auch : 108 véhicules / jour
- Seissan vers Auch : 166 véhicules / jour

NOMBRE DE NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL (NAVETTEURS) 2020



1.6.4 | Une prédominance de la voiture individuelle dans les modes de déplacement

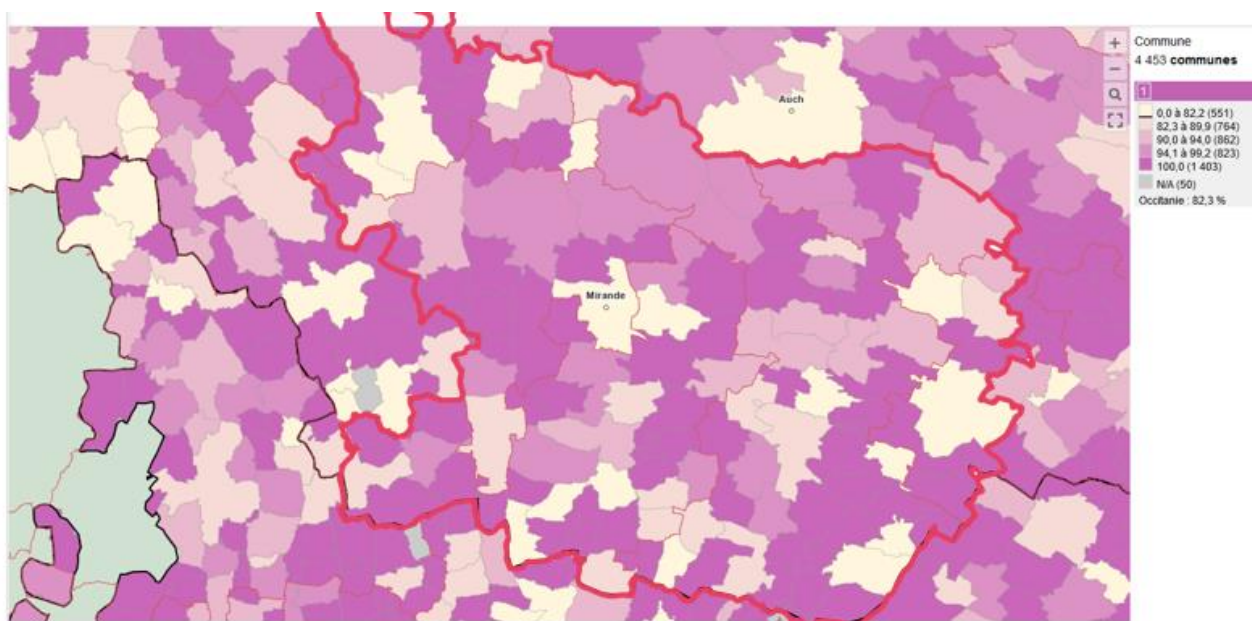
L'Astarac, comme le SCOT de Gascogne, n'échappe pas à l'hégémonie de la voiture individuelle. Sur l'ensemble du territoire, cette situation concerne les déplacements vers les lieux d'emplois mais également les déplacements du quotidien. En 2013, 90 % des ménages possédait au moins une voiture (INSEE 2014). Situation classique pour un territoire rural, où la dispersion de l'habitat et de l'emploi favorise ce type de pratique de la mobilité.

Les conséquences en sont multiples : importance du trafic automobile, nuisances sonores et émissions de polluants et gaz à effets de serre, mais également difficultés de déplacement sur le territoire pour une partie de la population (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...).

La très faible desserte en transport en commun, l'habitat rural dispersé et la faible densité de populations expliquent cette prédominance.

PART DE LA VOITURE DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

INSEE, RP 2020



1.6.5 | Une offre alternative en cours de structuration qui ne répond que partiellement aux besoins

1.6.5.1 | Depuis la loi LOM, une compétence régionale renforcée et des initiatives et acteurs multiples

1.6.5.1.1 Une compétence régionale renforcée

Depuis la Loi d'Orientations des Mobilités en 2020 (loi LOM), le législateur a confié aux Régions l'organisation des mobilités à l'échelle régionale. En Occitanie, la Région exerce également la compétence d'AOM locale « par substitution » puisque la grande majorité des Communautés de Commune n'a pas pris la compétence d'AOM au 1er juillet 2021. C'est ainsi le cas en Astarac, où la Région exerce la compétence d'AOM locale, sauf sur le territoire de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Comme le veut la loi LOM, la Région a organisé le territoire régional en bassins de mobilité. **L'Astarac est concerné principalement par le bassin de mobilité d'Auch et partiellement par le bassin de mobilité d'Armagnac** (pour les 12 communes de la Communauté de Communes Artagnan en Fezensac).

[illegible]

liO est le service des transports de la Région Occitanie. **La Région Occitanie organise le maillage territorial en lien avec d'autres collectivités pour éviter les zones blanches** (zones sans solution de transport public). L'offre liO regroupe différents modes de transport permettant de se déplacer en Occitanie :

- #### 1.6.5.1.3 Des acteurs multiples et des initiatives ponctuelles, peu coordonnées à ce stade

1.6.5.2 | Une seule ligne de transports réguliers présente sur le territoire

100

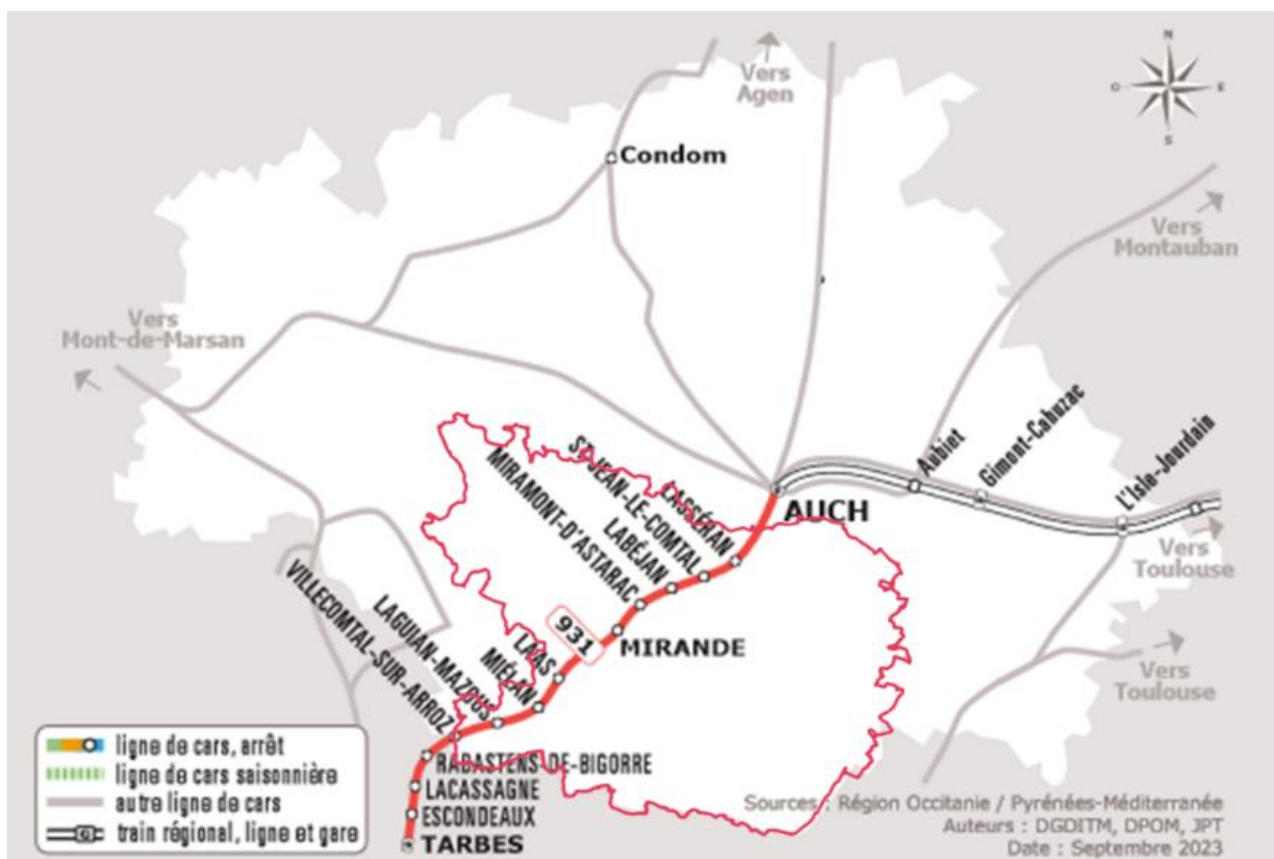
Matabiau reste important (1h30), à comparer toutefois au temps de parcours en voiture qui se situe de gare à gare à environ 1h15 hors congestion (mais nettement plus en période de pointe). Des travaux sont actuellement en cours sur la portion haut-garonnaise de la ligne ferroviaire afin de réduire les temps de trajet, des travaux seraient nécessaires sur la partie gersoise mais ne sont pas programmés à ce jour.

Une ligne de fret reliait jusqu'en 2014 Auch à Agen (principalement pour le transport de céréales des agriculteurs du Gers y compris l'Astarac). À la suite d'intempéries, cette ligne a été suspendue. Des négociations sont en cours entre les différentes parties prenantes afin d'envisager les travaux nécessaires à la réouverture de la ligne.

La Région Occitanie organise également 5 lignes de car qui complètent l'offre ferroviaire. Elles relient Auch aux agglomérations périphériques. **Une de ces lignes liO dessert l'Astarac, il s'agit de la ligne 931 qui relie Auch à Tarbes.**

LIGNE liO N°931 AUCH - TARDES – 2024

<https://www.lio-occitanie.fr>



La ligne 931 dessert 9 communes de l'Astarac, avec :

- Environ 8 allers et retours quotidiens en semaine.
- 2 allers et retours quotidiens les week-ends et jours fériés.

La fréquentation de la ligne est d'environ 180 personnes par jours, loin derrière les 4000 véhicules par jour utilisant la même RN 21. La faible utilisation de la ligne peut s'expliquer par le fait que sur ces trajets, **la voiture individuelle reste toujours plus compétitive en termes de durée de trajet et de flexibilité** (horaires, points de départ et points d'arrivée) et durée de trajet. La ligne de bus répond notamment aux besoins des personnes « empêchées », à savoir les jeunes sans solutions de mobilité, les personnes âgées ou les personnes sans véhicule personnel. Mais elle permet d'effectuer 2 allers entre Mirande et Auch permettant une arrivée à Auch avant 9 heures et 2 retours après 17h. Le temps de trajet est de 42 min contre 30 min en véhicule léger, ce qui reste assez compétitif.

1.6.5.3 | Une offre de transports scolaires développée, avec un fort maillage, mais des durées de trajet élevées pour l'accès aux établissements du secondaire

La Région Occitanie organise l'offre de transports scolaires pour les écoles primaires, les collèges et les lycées, au travers d'un large réseau de bus et de tournées et une gratuité du service. **Les durées de trajet, principalement pour les accès aux lycées (sur Auch ou Mirande) peuvent être élevées** (plus d'une heure parfois). Tous les lycées proposent des solutions d'internat pour remédier aux distances entre domicile et lycée.

La Région Occitanie développe également d'autres offres en faveur des jeunes : pour les usagers du transport scolaire, gratuité sur le réseau liO, Aide pour l'achat d'un vélo, ...

1.6.5.4 | Une offre de mobilités alternatives peu développée

1.6.5.4.1 Des services de transport à la demande appréciés sur le territoire

Par délégation de compétence de la Région, **plusieurs Communautés de Communes ont déployé des services de Transports à la Demande**, selon des modalités adaptées à leur besoin et très variables :

- Transport à la Demande permettant de se rendre sur certains jours au marché, à la gare ou au cabinet de radiologie (Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone)
- Transport à la Demande permettant de se rendre à des rendez-vous médicaux (Communauté de Communes Artagnan en Fezensac) et faisant appel à des taxis. Cette offre de TAD sur la Communauté de Communes Artagnan en Fezensac va être prochainement étendue.
- Transport à la Demande sur une ligne « virtuelle » avec des arrêts et horaires prédéfinis permettant de circuler sur l'axe RD 929 entre Saint-Blancard et Auch (Communauté de Communes Val de Gers)



Cette offre de Transport à la Demande est appréciée par les utilisateurs. À titre indicatif, le bilan d'utilisation de la ligne de TAD de Val de Gers après 1 an d'utilisation s'avère répondre à une mixité d'usages et est prisé par les jeunes n'ayant pas de moyens de transport et qui l'identifient comme « pratique », « peu cher » :

- Une moyenne de 85 tickets vendus par mois
- Un service majoritairement utilisé par les jeunes de moins de 21 ans (62%), 14 % pour la tranche 42 à 51 ans et 11 % pour la tranche de 22 à 31 ans.
- Des motifs de déplacements très partagés, avec une prédominance des loisirs (28%) et du travail (27%). Les autres motifs sont les achats (25%), les rendez-vous de santé (12%) et autres rendez-vous (12%).
- Des axes d'amélioration sont relevés par les usagers (nouveaux arrêts, renforcement de la fréquence...)

1.6.5.4.2 Un potentiel de développement du covoiturage

Le covoiturage peut représenter une alternative non négligeable à la voiture individuelle, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail qui sont réguliers. La Région Occitanie par de son dispositif liO encourage le

développement du covoiturage au travers d'incitations financières au bénéfice des conducteurs et des passagers pour les trajets du quotidien effectués. Cette offre reste peu connue aujourd'hui.

Une analyse menée sur le PETR du Pays d'Auch sur une durée de 1 an (09/2022 à 10/2023) recense 2335 trajets réalisés en covoiturage (entrant, sortant et intra PETR) dont 787 ayant bénéficié d'une incitation financière.

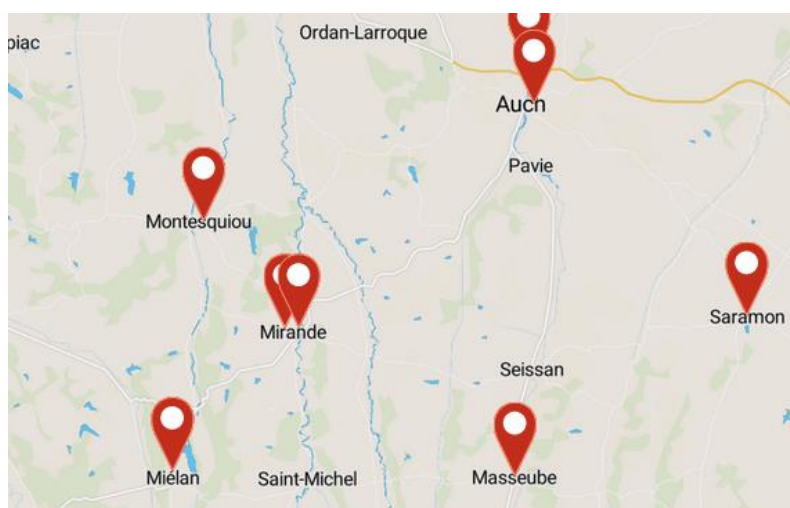
Ces données témoignent d'une pratique existante, qui pourrait être développée par le biais de démarches de communication et d'incitation et grâce à la politique incitative régionale.

À noter que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a lancé à la fin de l'été 2024 un service de covoiturage solidaire avec un opérateur « Atchoum ». Les effets de cette expérimentation sur les 34 communes de l'Agglomération pourront être analysés fin 2025.



QUELQUES AIRES DE COVOITURAGE ONT ÉTÉ MATÉRIALISÉES

Données Département du Gers



1.6.5.4.3 Des solutions de mobilité active à usage principalement touristique

Plusieurs itinéraires cyclos touristiques ont été mis en place sur le territoire de l'Astarac : itinéraires départementaux, V82, itinéraires de la CC Astarac Arros en Gascogne, Itinéraires de la CC Val de Gers, et plus récemment Grand Tour de l'Astarac, qui fait un circuit de 150 km à travers l'Astarac au départ d'Auch. Ces itinéraires empruntent les réseaux routiers les moins fréquentés et font l'objet de signalétique adaptée. Ces itinéraires sont à visée touristique et de loisirs et n'ont pas été réalisés pour répondre aux mobilités du quotidien.

Le développement des mobilités cyclistes pour les trajets domicile travail rencontre des freins importants en termes de distances et de sécurisation des itinéraires, peu larges, fréquentés et dangereux.

1.6.5.5 | Des initiatives à l'œuvre et des réflexions en cours

Plusieurs initiatives émergent et des réflexions à différents niveaux sont en cours : à l'échelle du Département avec le projet de schéma départemental des infrastructures de mobilité, à l'échelle du bassin de mobilité avec la Région Occitanie et la formalisation d'un contrat de mobilité à venir.

1.6.5.5.1 Des initiatives en cours d'émergence ou déploiement

Au niveau des Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne, en lien avec l'Agglomération d'Auch, lauréates de l'appel à projet TIMS : projet de plateforme Eco-mobilité en milieu rural avec la mise à disposition de 4 véhicules électriques en autopartage et 10 vélos à assistance électrique, et des actions de sensibilisation et accompagnement du public fragile et en insertion avec l'association WiMoov.

Au niveau du PETR du Pays d'Auch, une expérimentation d'actions est en cours pour renforcer le covoiturage, avec l'accompagnement du CEREMA (« accompagnement méthodologique et opérationnel pour l'étude de potentiel, l'élaboration d'une feuille de route et la mise en œuvre d'actions pilotes »). La volonté est d'engager cette expérimentation sur les 2 axes les plus fréquentés pour les trajets domicile-travail, la RN 21 et le RD 929.

1.6.5.5.2 L'intégration de la question des mobilités douces dans les projets bourgs centres et PVD

Plusieurs des communes engagées dans les dispositifs Bourgs Centres et PVD ont planifié des actions en faveur des mobilités douces dans leur commune : schémas directeurs, aménagement de mobilités douces, etc... A noter notamment le projet d'aménagement doux (cyclistes et piétons) des berges du Gers à Auch, avec l'ambition à terme de relier Preignan, Auch, Pavie et Auterive, sur le territoire du futur PNR Astarac.

Par ailleurs, les collectivités développent également quand elles le peuvent le « Aller vers » pour rapprocher les services des usagers (exemple : conseillers numériques, itinérances de certains services, navettes pour les services Ados, ludothèque itinérante...)

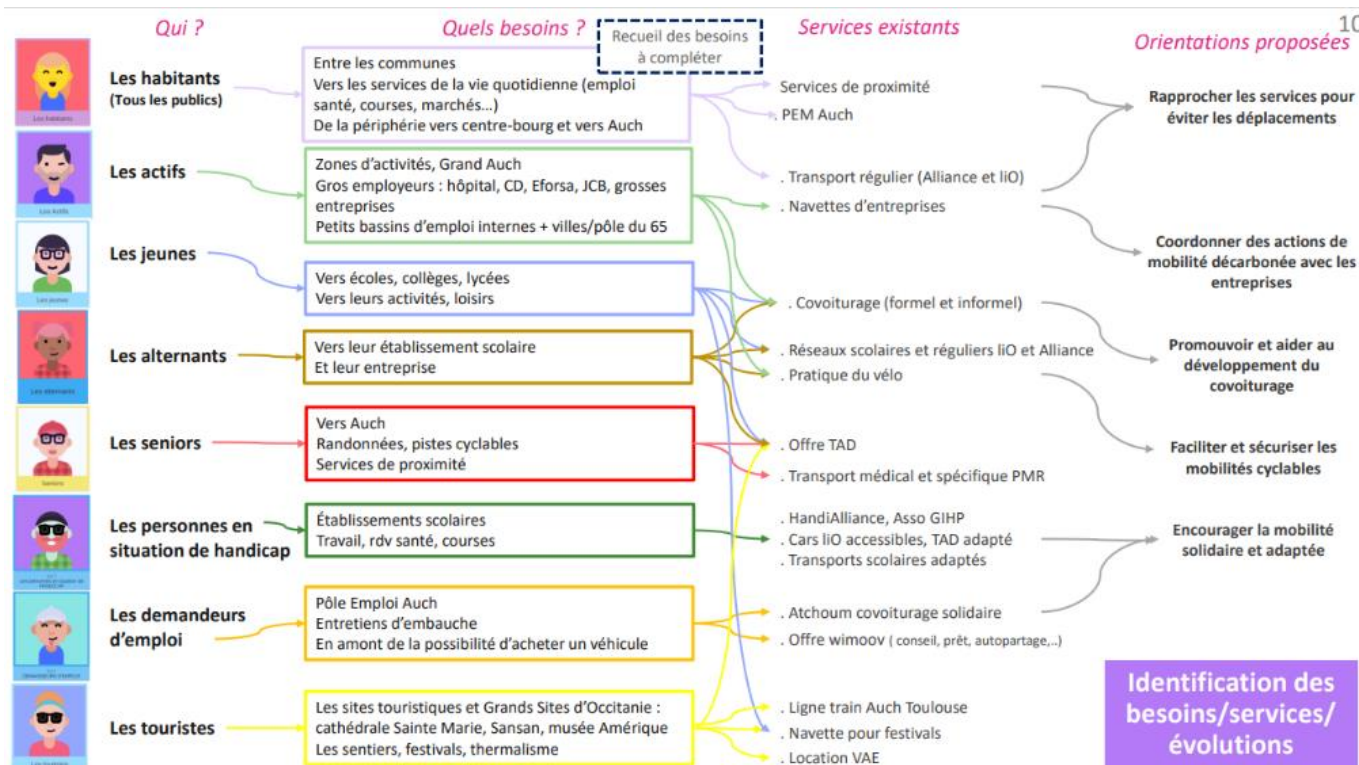
1.6.5.5.3 Une micro-mission réalisée en 2023 par l'AREC sur le territoire du Pays d'Auch

Fin 2023, une micro-mission pour laquelle la Région a missionné l'AREC sur le territoire du Pays d'Auch en associant différents partenaires a permis de dresser un état des lieux partagé de l'offre existante, d'identifier les besoins, les freins et limites, ainsi que de dresser de premières pistes d'orientations.



Les premières pistes d'orientation proposées à l'issue de cette micro-mission sont les suivantes :

- Rapprocher les services pour éviter les déplacements
- Coordonner des actions de mobilité décarbonée avec les entreprises
- Promouvoir et aider au développement du covoiturage
- Faciliter et sécuriser les mobilités cyclables
- Encourager la mobilité solidaire et adaptée

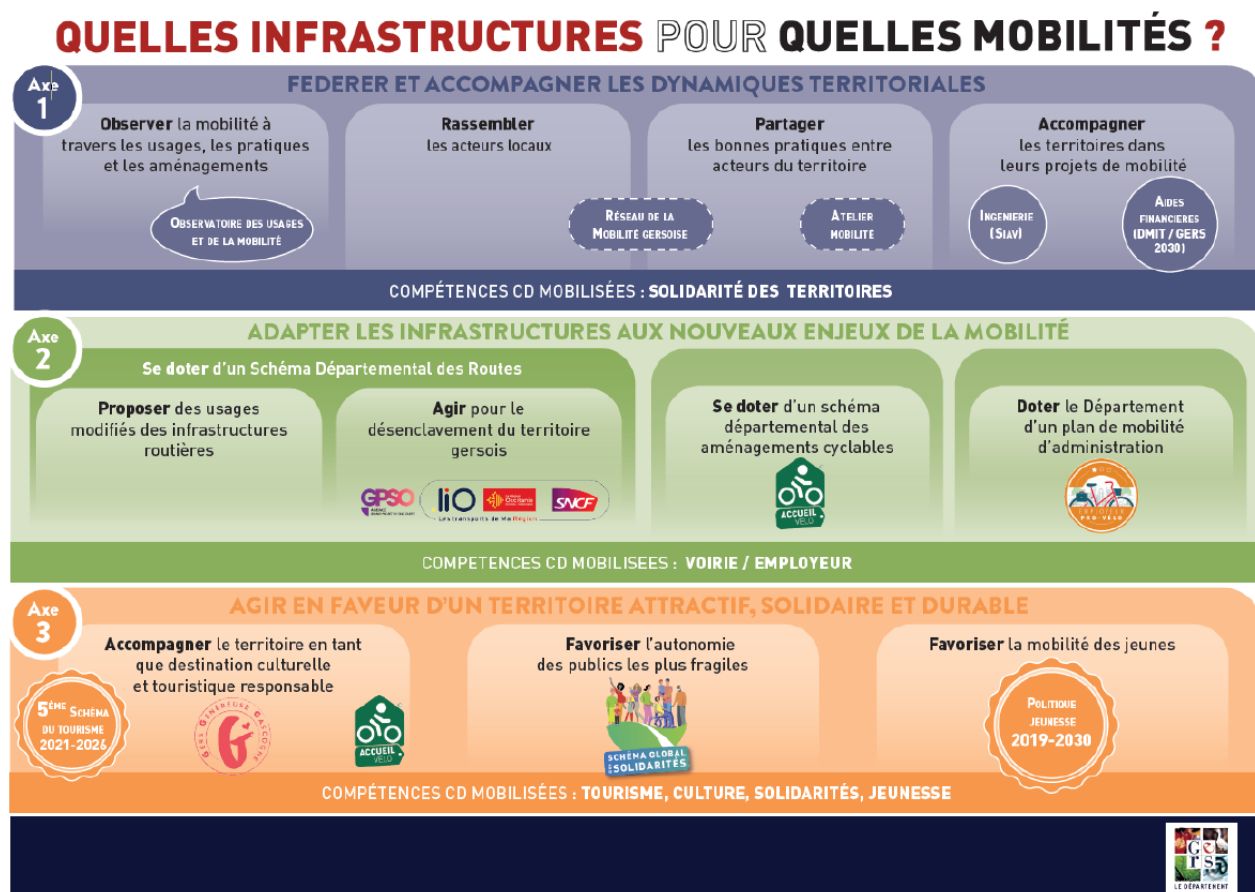


1.6.5.5.4 La définition d'une stratégie départementale « Quelles infrastructures pour quelles mobilités »

Le Département du Gers a initié la réalisation d'un schéma départemental des infrastructures de mobilité, dont la restitution a eu lieu à l'automne 2024 et a donné lieu à l'établissement d'une stratégie départementale « Quelles infrastructures pour quelles mobilités » en cohérence avec la politique régionale.

TABLEAU AFOM ISSU DE L'ÉTUDE DÉPARTEMENTALE « QUELLES INFRASTRUCTURES POUR QUELLES MOBILITÉS » - 2024

ATOUTS - Un réseau routier dense, assurant une desserte fine - De nombreuses routes faiblement fréquentées - Un potentiel de report modal sur de nombreux trajets de moins de 10 kms ou internes aux communes Des solutions locales de mobilité, bonnes pratiques sur leur territoire de déploiement - Un investissement pour les aménagements cyclables réalisé par le CD32 au cours des dernières années - Une attractivité du territoire lié à la qualité de vie qui nécessite de fait une réflexion sur la mobilité	FAIBLESSES - Un territoire enclavé : accessibilité intra-départementale compliquée, routière comme ferroviaire - Une dépendance forte à la voiture sur l'ensemble du territoire : - Enjeu d'autonomie pour les publics non motorisés - Faiblesse de l'offre TC - Des habitudes d'usage autosoliste - Une mobilité touristique dominée par l'usage de la voiture Peu de solutions spécifiques pour les déplacements « obligés » de moyenne distance entre l'espace rural peu dense et les pôles de vie de proximité Manque d'aménagements cyclables sécurisés Manque de coordination de la mobilité et donc manque de visibilité sur cet enjeu territorial
OPPORTUNITÉS - Un contexte global incitant au développement de solutions alternatives à la voiture autosoliste - Mobilité considérée par l'ensemble des acteurs locaux comme un enjeu de développement majeur du territoire (dev. éco, tourisme, insertion sociale, bien-vivre ...) S'appuyer sur le positionnement « slow Tourisme » du territoire pour déployer de nouvelles solutions de mobilité Valoriser et étendre les bonnes pratiques développées localement - Suivre, valoriser et étendre les expérimentations de mobilité en territoire rural - Proposer un rôle de coordonnateur au Département	MENACES - Une coordination à construire entre politique régionale et déploiement local Manque de moyen en local pour structurer les projets de mobilité Absence d'actions sur l'accessibilité au Gers, devenant un frein au dynamisme local Manquer le tournant des mobilités actives, un risque pour l'attractivité du territoire pour ses résidents comme pour ses visiteurs



1.6.5.5.5 Les enjeux présentés par la Région dans le cadre de l'élaboration du contrat de mobilité

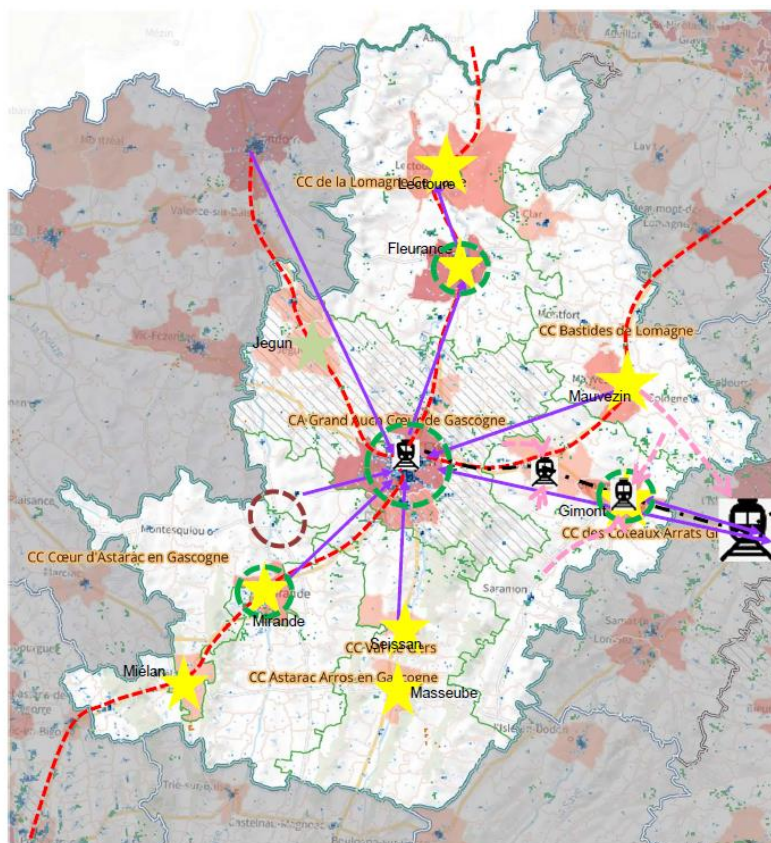
La Région prévoit l'élaboration des contrats de mobilité d'ici la fin de l'année 2025. Elle a présenté les éléments clés de diagnostic pour chacun des bassins de mobilité, ainsi que les enjeux qu'elle identifie. Le travail va être poursuivi tout au long de l'année 2024 et 2025.

Les enjeux identifiés par la Région ciblent :

- La définition de points d'intermodalité afin d'appuyer le développement de services de mobilité partagée d'intérêt public, pour une meilleure attractivité des lignes régulières et une amélioration de la mobilité pour les secteurs excentrés
- L'amélioration des mobilités actives dans les communes où la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence est supérieur à 50 %
- L'identification de territoires de la "mobilité solidaire" pour y développer des services de mobilité mais aussi des conditions d'accueil des services

Ces enjeux vont être approfondis dans les prochains mois et le regard des territoires semble nécessaire afin de compléter cette vision supra et de prendre en compte la finesse des situations locales, dans un travail partenarial de définition des objectifs et des actions avec les territoires.

Pour le bassin de mobilité du Pays d'Auch, les enjeux identifiés sont indiqués ci-dessous :



Définir les points d'intermodalité qui appuieront le développement de services de mobilité partagée d'intérêt public pour une meilleure attractivité des lignes régulières et une amélioration de la mobilité pour les secteurs excentrés.



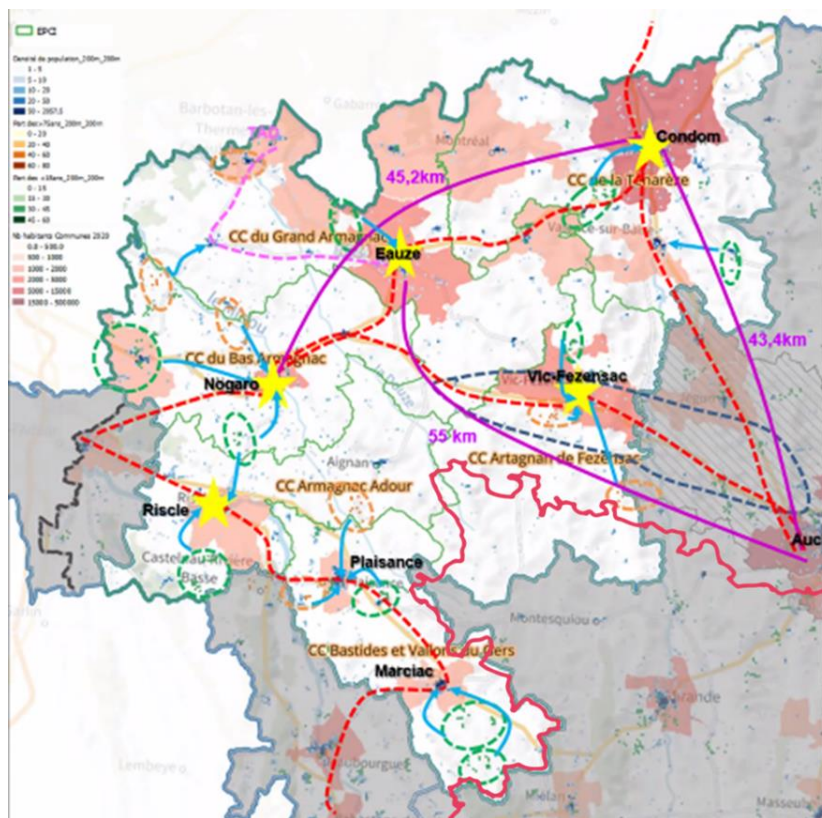
Améliorer les mobilités actives dans les communes où la part des actifs travaillant dans leur commune de résidences >50%

Identifier les services de la mobilité solidaire qui pourraient répondre aux besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les foyers de captifs, mais aussi des conditions d'accueil des services (aide à la création de services itinérants marchands et non-marchands, aménagement d'aires multimodales pour y accueillir des services...) dans des pôles d'équilibre



Inscrire l'est du BM dans la dynamique du **SERM** pour l'axe Auch/ Toulouse dans une démarche prospective en communiquant sur l'offre de TAD depuis Mauvezin, et en améliorant les dynamiques de rabattement en amont de L'Isle Jourdain

Pour le bassin de mobilité du Pays d'Armagnac, les enjeux identifiés par la Région sont identifiés ci-dessous.



Enjeu de **densification et de lisibilité** des offres de mobilité sur les principales OD en s'appuyant sur le développement de services de covoiturage et en tenant compte du facteur **distance**

Définir les points d'intermodalité qui appuieront le développement de services de mobilités partagées d'intérêt public

Identifier les territoires de la **mobilité solidaire** pour y développer des **services de mobilité** mais aussi des **conditions d'accueil des services** (aide à la création de services itinérants marchands et non-marchands, aménagement d'aires multimodales pour y accueillir des services...) dans des pôles d'équilibre

1.7 | La circulation des véhicules à moteur

Pour protéger les espaces naturels, l'article L362-1 du code de l'environnement interdit la circulation des véhicules à moteur en dehors :

- Des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes,
- Des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

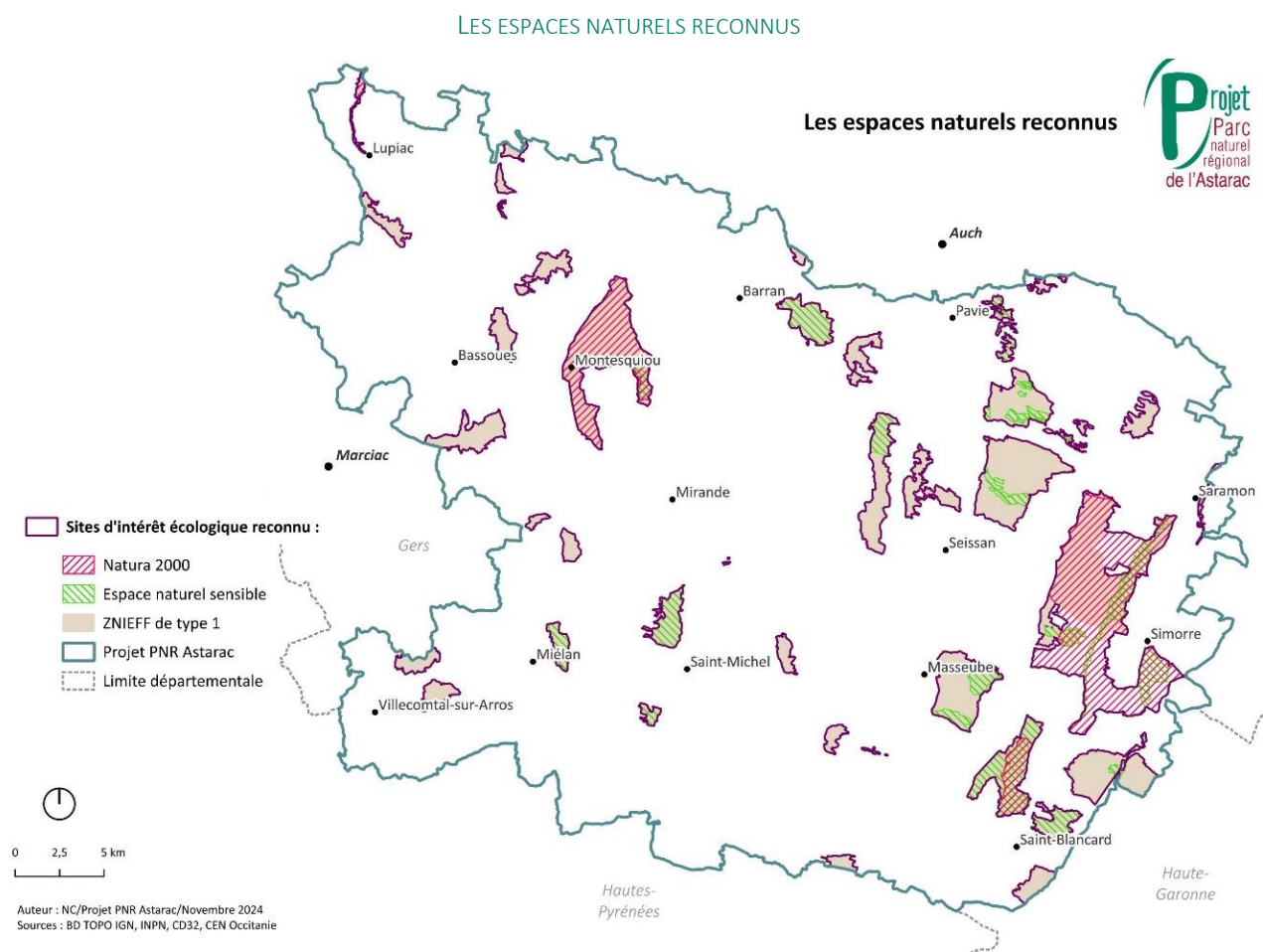
Depuis 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité stipule que les chartes de parc naturel régional « définissent des orientations ou prévoient des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur les plans des chartes de parc naturel régional, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. Ces orientations ou ces mesures ne s'appliquent pas aux voies et chemins soumis à une interdiction de circulation en application du premier alinéa du présent article. »

1.7.1 | Les espaces naturels reconnus

Les espaces naturels reconnus en Astarac couvrent 26 424 hectares et sont prioritairement fléchés par l'interdiction de circulation des véhicules à moteur. Ils sont composés par :

- Des zones Natura 2000 qui s'étendent sur 7340 ha
- Des Espaces Naturels Sensibles qui couvrent 4678 ha
- Des ZNIEFF de type 1 pour 16023ha.

Ces espaces pourront être complétés dans un second temps par les zones de protection forte qui seront définies ultérieurement, dans le cadre de l'élaboration du projet de charte.



1.7.2 | Les pressions identifiées

Des entretiens menés avec la DDT 32 et l'OFB en 2024 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels semblent aller dans le sens d'une pression faible sur le territoire, avec un nombre d'infractions relevé rare. La faible densité d'habitation et un foncier très fortement en statut de propriété privée sont des facteurs favorables dans ce domaine.

L'enquête menée auprès des 124 communes du territoire durant l'été 2024 vient compléter cette première approche. A la question « Votre commune connaît-elle des problèmes liés à la circulation des véhicules à moteur ? », 25 d'entre elles ont répondu positivement.

Toutefois, les problèmes identifiés sont majoritairement en lien avec la sécurité des pratiquants de déplacements doux et la dégradation des chaussées par des engins trop lourds.

6 communes ont exprimé des problèmes pouvant être en lien avec la protection des espaces naturels et concernant la circulation de motos, quads et chasseurs sur le site du lac d'Astarac et sur les communes de Miélan, Monbardon, Montégut-Arros, Saint-Élix-d'Astarac et Traversères. Ces problématiques ponctuelles restent à préciser quant à leur impact sur les espaces naturels.

1.7.3 | Les arrêtés de circulation en vigueur

L'enquête communale menée durant l'été 2024 a également permis de réaliser un premier inventaire des arrêtés de circulation en vigueur sur le territoire.

Sur les 124 communes, 104 ont répondu et 46% des répondants disent avoir pris des arrêtés de circulation. Ces arrêtés ont principalement pour objet de limiter la vitesse excessive sur voirie, de gérer la cohabitation piétons/véhicules et de limiter la dégradation des chemins et sentiers par des engins aux gabarits inadaptés à la voirie.

Les arrêtés d'interdiction totale de circulation sont peu fréquents, prescrits par seulement 7 communes :

Communes	Type d'interdiction
Aussos	Interdiction d'accès aux chemins communaux sauf desserte
Bassoues	Interdiction de circulation sur les voies communales Coutet et Cardenau
Berdoues	Interdiction de circulation sur la voie communale n°3
Boucagnères	Interdiction de circulation sur les chemins ruraux 10 et 6
Montégut-Arros	Interdiction de circulation sur les chemins ruraux 10 et 7
Saint-Martin	Interdiction de circulation sur le chemin de randonnée des Clouques
Saint-Maur	Interdiction de circulation totale Impasse de la poudrière

Ce premier inventaire devra être complété (communes n'ayant pas répondu, problèmes d'archivage, non transmission des arrêtés...) et les résultats devront, à terme, être cartographiés.

1.8 | Un territoire qui s'organise en matière d'urbanisme

1.8.1 | Des documents cadre à l'échelle du Département et de la Région

1.8.1.1 | Un SRADDET « Occitanie 2040 » amené à évoluer prochainement

1.8.1.1.1 Le SRADDET - Occitanie 2040, approuvé le 14 septembre 2022, en cours de modification pour intégrer les nouveautés réglementaires

Le SRADDET Occitanie 2040 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été adopté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 puis approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022. Il incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040.

Le SRADDET est un **document stratégique de planification** qui détermine les grandes priorités régionales en matière d'aménagement du territoire à moyen et long terme.

C'est un schéma transversal, qui fixe les priorités régionales dans 11 domaines : d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional, d'intermodalité et développement des transports, de maîtrise et valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et restauration de la biodiversité, et de prévention et gestion des déchets.

C'est un schéma intégrateur, qui intègre 5 Schémas Régionaux préexistants, qui ont été abrogés à l'approbation du SRADDET : Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

C'est un schéma prescriptif, qui prescrit des règles en lien avec les 11 domaines obligatoires énoncés ci-dessus qui s'imposent aux documents de planification infrarégionaux : les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), les Plans locaux d'urbanisme (PLU), et les Cartes communales ; les Plans de déplacements urbains (PDU) ; les Plans climat/air/énergie territoriaux (PCAET) ; et les Chartes des parcs naturels régionaux. Ces documents doivent au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SRADDET.

C'est un schéma territorialisable car les règles devant contribuer à l'atteinte des objectifs peuvent varier entre les différentes grandes parties du territoire régional.

Une procédure de modification du SRADDET a été lancée en février 2023 afin d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions des lois Climat et Résilience, 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) et Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). 4 thématiques sont concernées par la modification du SRADDET : Sobriété foncière ; Logistique ; Déchets et économie circulaire ; Stratégie aéroportuaire. L'approbation du SRADDET modifié est prévue pour mai / juin 2025.

1.8.1.1.2 La structuration du rapport d'objectifs du SRADDET Occitanie 2040

La stratégie d'aménagement du schéma s'appuie sur 3 ambitions régionales (une Région stratège, une Région actrice et une Région animatrice) et s'articule autour de **deux grands axes régionaux** :

- Un **rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires** : favoriser le développement de l'offre de service pour tous (mobilité, habitat, services de proximité) ; accompagner les dynamiques de tous les territoires (des métropoles aux territoires ruraux en passant par les cœurs de ville et de village) ; renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous (notamment autour de la Méditerranée).
- Un **nouveau modèle de développement, plus durable, pour répondre à l'urgence climatique** : concilier développement et préservation des ressources (foncier, biodiversité, eau...) ; consommer moins d'énergie et en produire mieux (en devenant la première région à énergie positive en 2050, en réduisant

la production de déchets et en favorisant leur valorisation) ; faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique (notamment sur le littoral).

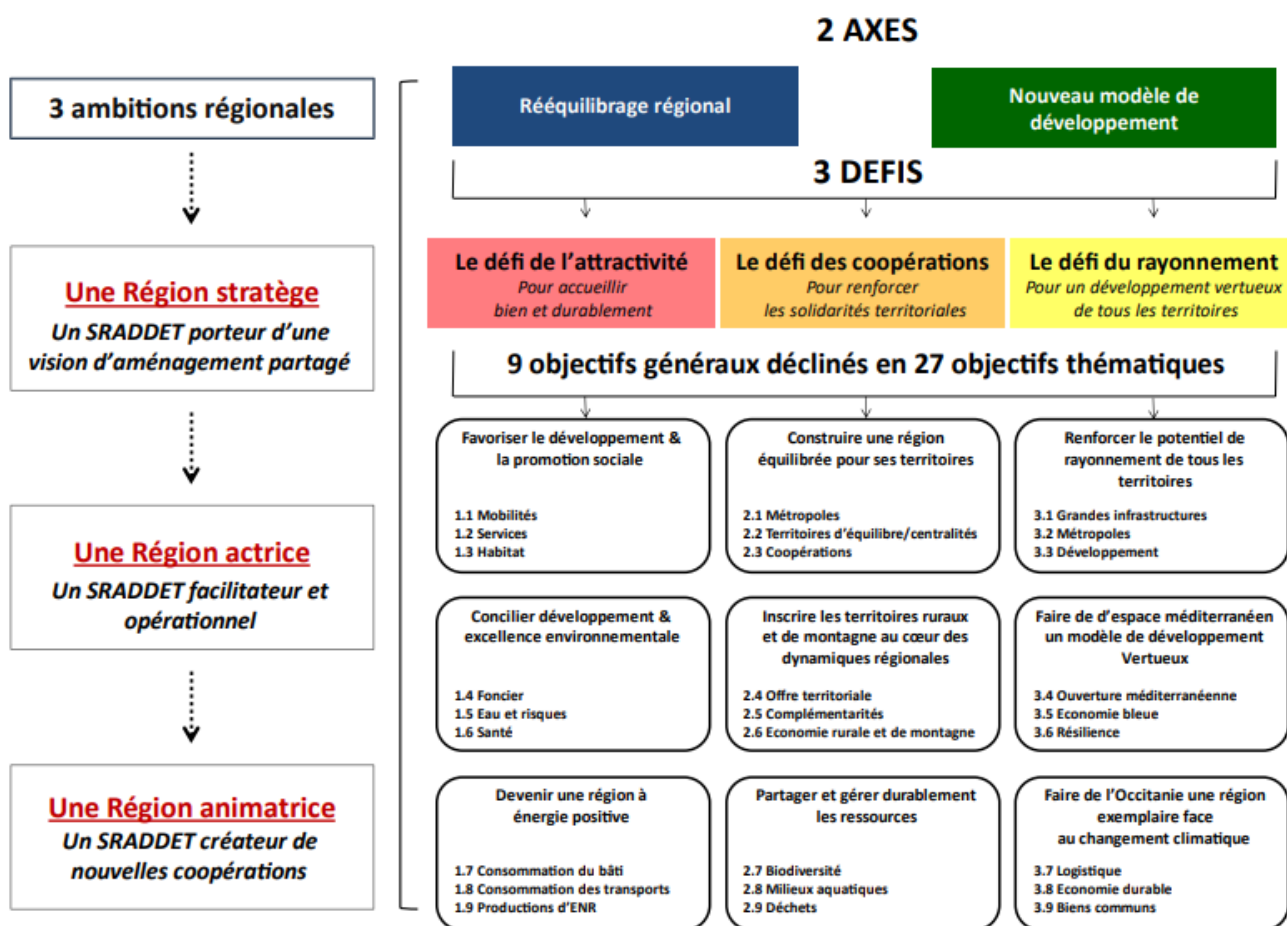
Ces deux grands axes se déclinent autour de **3 défis** issus des grandes spécificités du territoire régional (l'accueil de population, les interdépendances territoriales, l'ouverture du territoire) :

- **Le défi de l'attractivité** (accueillir bien et durablement), pour faire de la région un territoire d'opportunités pour tous les habitants, et pour concilier l'accueil de populations et l'excellence environnementale de notre territoire ;
- **Le défi des coopérations territoriales** pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires ;
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local.

Dans un souci d'égalité des territoires et d'adaptation aux spécificités locales, la Région s'est saisie de la possibilité de **territorialiser** la stratégie ainsi que les règles du SRADDET. Ainsi, le schéma comprend des orientations spécifiques à travers deux **volets territorialisés** : un volet littoral et maritime et un volet montagne et ruralité

Le rapport d'objectifs, volet stratégique du SRADDET, est articulé par ces 3 défis, qui sont ensuite déclinés en 9 objectifs généraux et 27 objectifs thématiques :

STRUCTURATION DU RAPPORT D'OBJECTIFS DU SRADDET OCCITANIE
RÉGION OCCITANIE, 2022



Le fascicule de règles, volet réglementaire, se décline également autour de ces deux grands axes régionaux et des trois défis. 32 règles ont été définies et constituent un ensemble de prescriptions devant être pris en compte dans la Charte du projet de PNR.

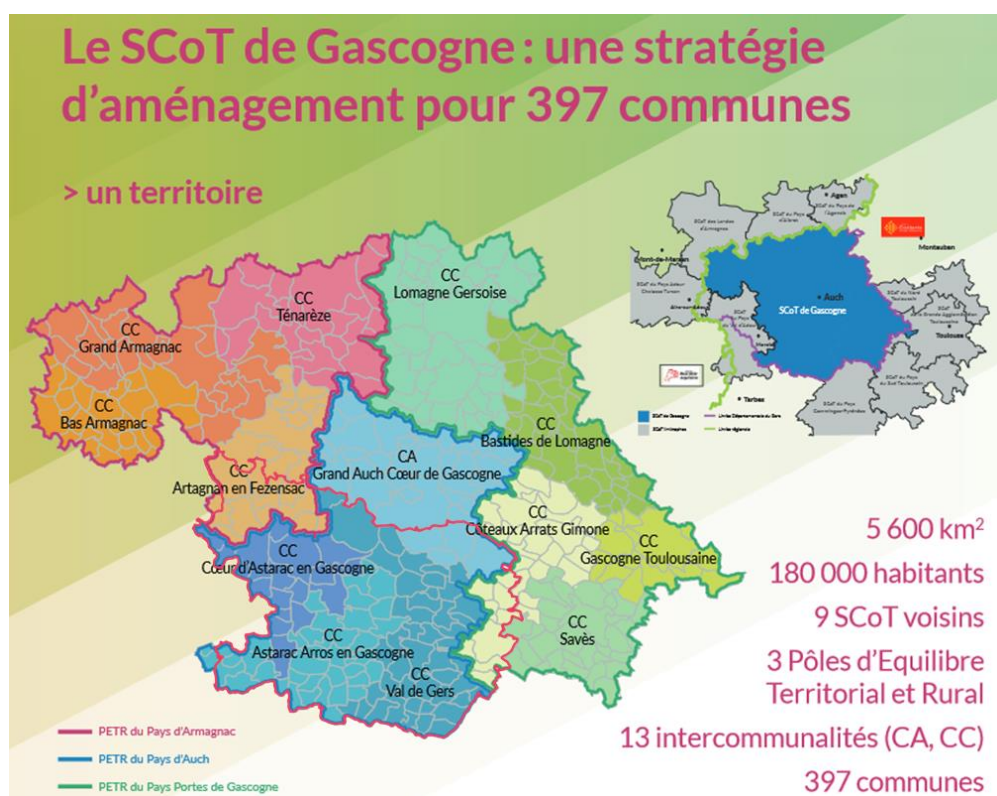
1.8.1.2 | Le SCOT de Gascogne, un document cadre pour l'organisation du territoire

1.8.1.2.1 *Le SCOT de Gascogne, approuvé le 20 février 2023, qui intègre les dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021*

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne a été approuvé le 20 février 2023 sur un périmètre quasi départemental : 397 communes, 13 intercommunalités pour une surface de 5600 km², ce qui en fait le SCOT le plus grand de France en superficie. Le périmètre du projet de PNR Astarac est intégralement inclus dans le SCOT de Gascogne.

PÉRIMÈTRE DU SCOT DE GASCOGNE

SCoT de Gascogne, 2021



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue **un document de planification stratégique à long terme et un projet de territoire**. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de déterminer « les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers », de définir des objectifs en matière de logements, de transports, de développement économique, de commerce... et de déterminer les « espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger ».

Régi par le Code de l'Urbanisme et élaboré par les élus pour leur territoire et ses habitants, le SCoT est un projet, à la fois vision stratégique politique du développement, et outil de planification et d'aménagement. **Il est directement opposable aux documents et projets locaux d'urbanisme (PLU, PLUi, carte communale, PLH, PDU...) dans un rapport de compatibilité.** Le SCoT doit tenir compte ou être compatible avec d'autres documents à d'autres échelles, et notamment la Charte du projet de PNR Astarac.

- Programmes d'équipement (État, collectivités, établissements et services publics)
- SRADDET Occitanie 2040
- SDAGE, SAGE, PGRI, SRC
- Chartes de PNR...



SCoT Intégrateur



SCoT INTÉGRATEUR, RAPPORTS DE COMPATIBILITÉ
(SCoT de Gascogne, 2021)

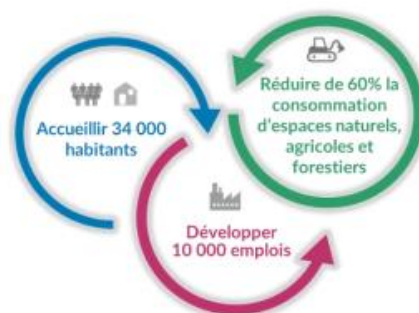
PLU/i, carte communale, PCAET, PLH
projets > 5 000 m² de SP, opérations foncières et d'aménagement, autorisations d'urbanisme commercial...

1.8.1.2.2 Les ambitions et axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à l'horizon 2040

Les élus du territoire ont structuré le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT de Gascogne autour de :

- La volonté de s'appuyer sur la « **ruralité** », une **valeur fédératrice du territoire du SCoT de Gascogne**, à dominante rurale et qui se caractérise notamment par une prégnance des paysages agricoles et de l'activité qui en découle, par une organisation maillée et multipolaire et par une intensité de la vie sociale et associative.
- La volonté d'**inscrire le projet dans le contexte actuel**, soumis à de fortes transitions, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou sociétales, afin d'en limiter les effets et d'assurer la résilience et la pérennité du territoire.
- Une **ambition de développement volontariste**, afin que le territoire renoue avec une croissance démographique positive et s'organise pour accueillir **34 000 habitants supplémentaires**, crée les conditions de **développement de 10 000 emplois**, et s'inscrive dans un changement de modèle pour préserver ses ressources, notamment en **réduisant de 60% sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040** et en s'adaptant au défi des transitions climatique, énergétique environnementale et sociétale.

Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040



Pour traduire les ambitions portées et affirmées par les élus pour leur territoire à l'horizon 2040, le PADD se décline en trois grands axes :

- **Axe 1 - Un territoire « ressources »** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique.
- **Axe 2 - Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.
- **Axe 3 - Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

1.8.1.2.3 La structuration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue le volet réglementaire du SCoT. Il définit les modalités d'application des politiques d'urbanisme et d'aménagement affichées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est un document opposable juridiquement.

Le DOO comprend deux grands types de mesures :

- les prescriptions qui sont des mesures strictement opposables
- et les recommandations qui sont des mesures incitatives ou indicatives n'ayant pas de caractère d'opposabilité mais facilitant la mise en application des objectifs du PADD.

Le DOO est structuré selon les 3 axes du PADD. Une partie introductive relative à l'organisation territoriale est également intégrée dans ce volet réglementaire :

- **Axe 0 - un modèle d'organisation territoriale** qui promeut un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer.

Chaque axe, et ses objectifs stratégiques et orientations, fait l'objet de mesures de prescription ou de recommandation afin de permettre la traduction réglementaire du projet politique. Au total, **213 règles composent le DOO, dont 94 prescriptions**, 31 recommandations de type planification et 88 recommandations autres.

1.8.1.2.4 L'armature territoriale du SCOT de Gascogne : promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer

Au travers de ses documents clés, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), les élus du SCOT de Gascogne ont souhaité **promouvoir un développement démographique et résidentiel davantage « équilibré » et structuré** permettant de répondre aux enjeux de proximité et de solidarités territoriales, et pour cela **conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun.**

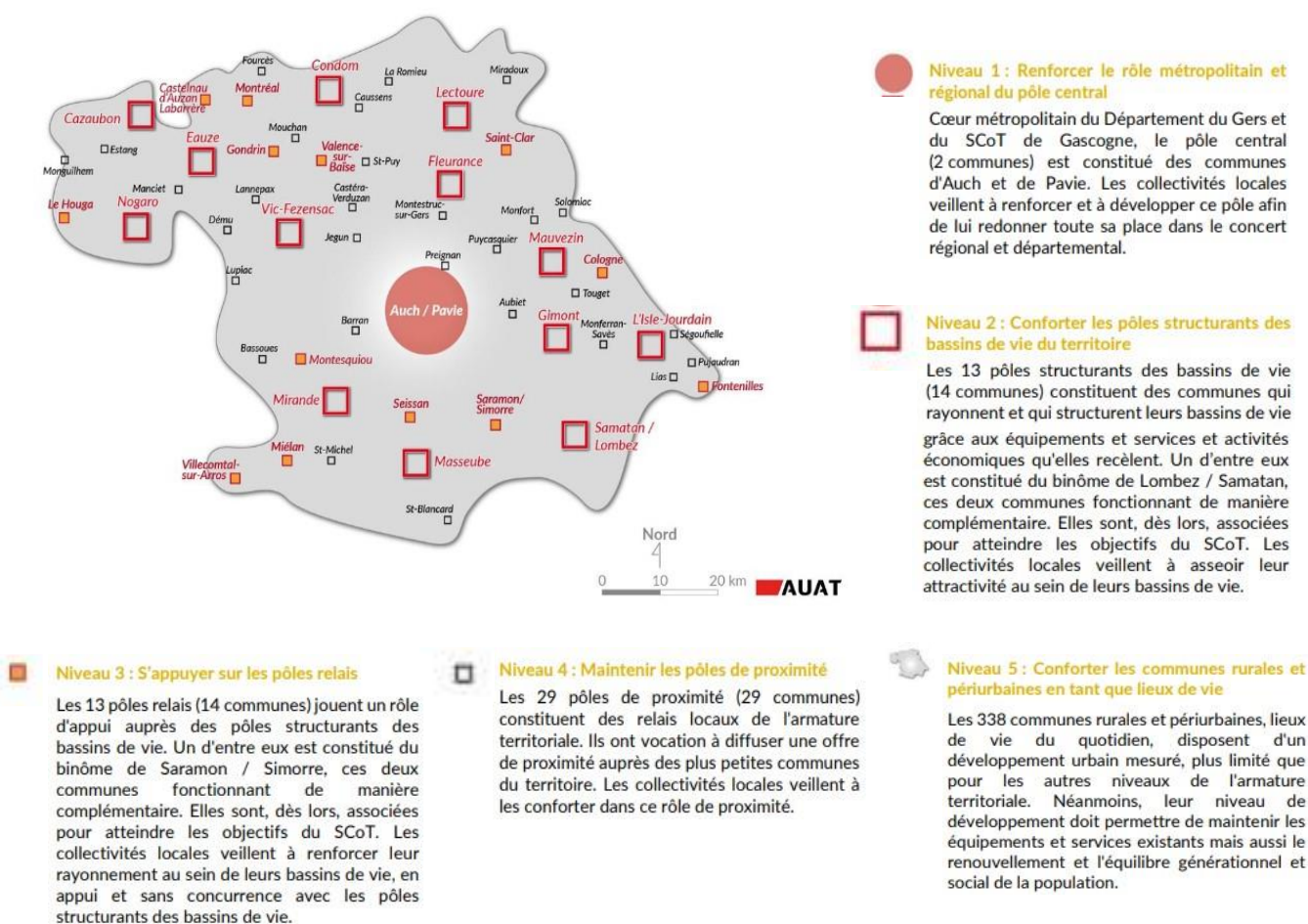
Afin de préparer le territoire aux défis à venir et de **répondre aux objectifs de proximité et de solidarités territoriales**, les élus du SCoT de Gascogne ont défini les principes d'une **organisation multipolaire, support du développement à l'horizon 2040.**

L'armature territoriale inscrite dans le PADD et le DOO du SCoT de Gascogne est le résultat conjoint de la situation actuelle en matière de répartition des équipements et services, des commerces, des emplois, des populations et du projet politique visant le confortement ou l'affirmation dans les années à venir de certaines polarités. Cette armature territoriale est basée sur **cinq niveaux de polarités** (cf. carte ci-après), reflète le rôle, de l'influence et du rayonnement souhaité et souhaitable pour chaque commune du territoire.

Elle doit permettre d'orienter et d'adapter les choix d'aménagement et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque secteur et contribuer à faire des communes structurantes (communes de niveaux 1 à 4 de l'armature territoriale définie ci-après) les lieux de vie privilégiés du territoire. Sont ainsi adossés des fonctions, des responsabilités, des droits et des devoirs à chaque niveau de polarités, toutes les communes n'ayant pas le même rôle à jouer dans l'organisation territoriale, ni les mêmes capacités de développement.

ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT DE GASCOGNE

SCOT de Gascogne, 2023



Ce sont **14 communes de l'Astarac**, de niveau 1 à 4 de l'armature territoriale du SCOT, qui sont appelées à renforcer leur rôle et leur rayonnement pour conforter l'équilibre et le maillage territorial et à devenir des communes structurantes

ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT DE GASCogne SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DE PNR ASTARAC

SCOT de Gascogne, 2023

Niveau d'armature territoriale	Nb de communes	Communes en Astarac
Niveau 1 : Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central	1	Pavie (+ Auch Ville Porte)
Niveau 2 : Conforter les pôles structurants des bassins de vie du territoire	2	Mirande, Masseube
Niveau 3 : S'appuyer sur les pôles relais	6	Miélan, Montesquiou, Villecomtal-sur-Arros, Seissan, Saramon et Simorre en binôme
Niveau 4 : Maintenir les pôles de proximité	5	Lupiac, Bassoues, Saint-Michel, Barran, Saint-Blancard
Niveau 5 : Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieux de vie	110	Les 110 autres communes + 3 communes associées
Total	124	

1.8.1.2.5 Un SCoT qui intègre les dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021

Le SCoT de Gascogne, dont l'élaboration a été prescrite en 2016, avait déjà validé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la parution de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021. Les élus ont donc décidé de revoir le PADD, afin de **prendre en compte la loi Climat et Résilience sans attendre la révision du SRADDET Occitanie**.

Ainsi, au regard de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 10 dernières années sur le SCoT (259 ha par an consommés en moyenne au cours de la période 2010-2020), les élus se sont entendus sur un nouvel objectif de réduction de la consommation d'espace visant un véritable changement de modèle de développement. Ainsi, ils entendent **réduire de 60% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040**, par rapport à la décennie 2010-2020. Ainsi, c'est un maximum de 2 073 ha qui seraient susceptibles d'être soustraits aux espaces agro-naturels sur vingt ans (ou 104 ha/an en moyenne). Un premier jalon de 50% de réduction est fixé en 2030, conformément à la loi Climat et Résilience et un second jalon de 55% est fixé en 2035 conformément aux attendus du SRADDET Occitanie.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs contient ainsi une prescription spécifique visant à maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation et à polariser et densifier le développement au sein des communes structurantes.

P1.3-3 : Le projet défini dans le cadre du SCoT de Gascogne tend à appliquer un principe général de gestion plus économe de l'espace. Il ambitionne, dans ce cadre, la réduction de 60%, à l'horizon 2040, des prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, par rapport à la décennie antérieure (2010-2020), soit une consommation maximale d'espace de 104 ha par an en moyenne. Un premier jalon est fixé à 2030 avec une réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et un second à 2035 avec une réduction de 55% de cette consommation, par rapport à la décennie antérieure. Ainsi, le territoire fixe sa consommation maximale d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 2 073 hectares d'ici à 2040.

Dans ce cadre, une répartition intercommunale de cette consommation maximale a été définie, de même qu'une ventilation au sein de chaque intercommunalité par niveau d'armature. Elle est indiquée dans le tableau ci-après :

Intercommunalités	Consommation maximale d'espace (en ha cumulés)			Répartition de la consommation maximale d'espace à l'horizon 2040				
	Horizon 2030	Horizon 2035	Horizon 2040	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan en Fezensac	41	55	65	/	45%	/	14%	41%
CC du Bas Armagnac	63	84	100	/	24%	17%	13%	46%
CC du Grand Armagnac	78	105	125	/	41%	18%	11%	30%
CC de la Ténarèze	74	100	118	/	32%	20%	26%	22%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	206	278	330	55%	/	/	20%	25%
CC Astarac Arros en Gascogne	55	74	88	/	/	20%	5%	75%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	49	66	78	/	40%	22%	7%	31%
CC Val de Gers	68	91	108	/	27%	19%	14%	40%
CC Bastides de Lomagne	100	135	160	/	26%	28%	18%	28%
CC des Coteaux Arrats Gimone	110	149	176	/	43%	14%	10%	33%
CC de la Gascogne Toulousaine	225	304	360	/	46%	23%	18%	13%
CC de la Lomagne Gersoise	150	203	240	/	43%	/	13%	44%
CC du Savès	78	105	125	/	50%	/	/	50%
Total général	1 296	1 749	2 073					

Consommation maximale d'espace par intercommunalité entre 2020 et 2040 (en ha cumulés) et répartition par niveau de polarité

1.8.2 | Urbanisme de planification

1.8.2.1 | État des documents d'urbanisme en vigueur

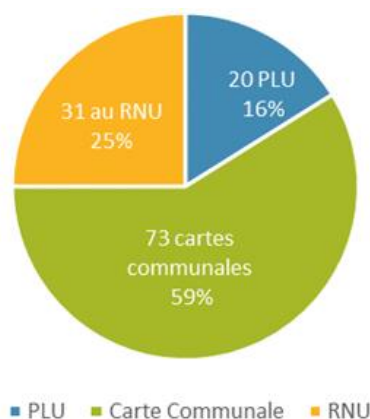
La couverture territoriale des documents d'urbanisme est marquée par une **prédominance des communes dotées d'une carte communale** (73 communes, soit 59 % des communes).

On note **20 communes dotées d'un PLU**, soit **16 % des communes** : il s'agit principalement des bourgs les plus importants (Mirande, Miélan, Villecomtal-sur-Arros, Masseube, Seissan, Saramon, Simorre, Pavie...).

Enfin, **31 communes n'ont aucun document d'urbanisme** et relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU), soit 25 % des communes. **Ces communes sont principalement situées au sud** (au sud des CC Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers) **et à l'ouest du territoire** (secteur de la CC Artagnan en Fezensac).

DOCUMENTS D'URBANISMES LOCAUX EN VIGUEUR

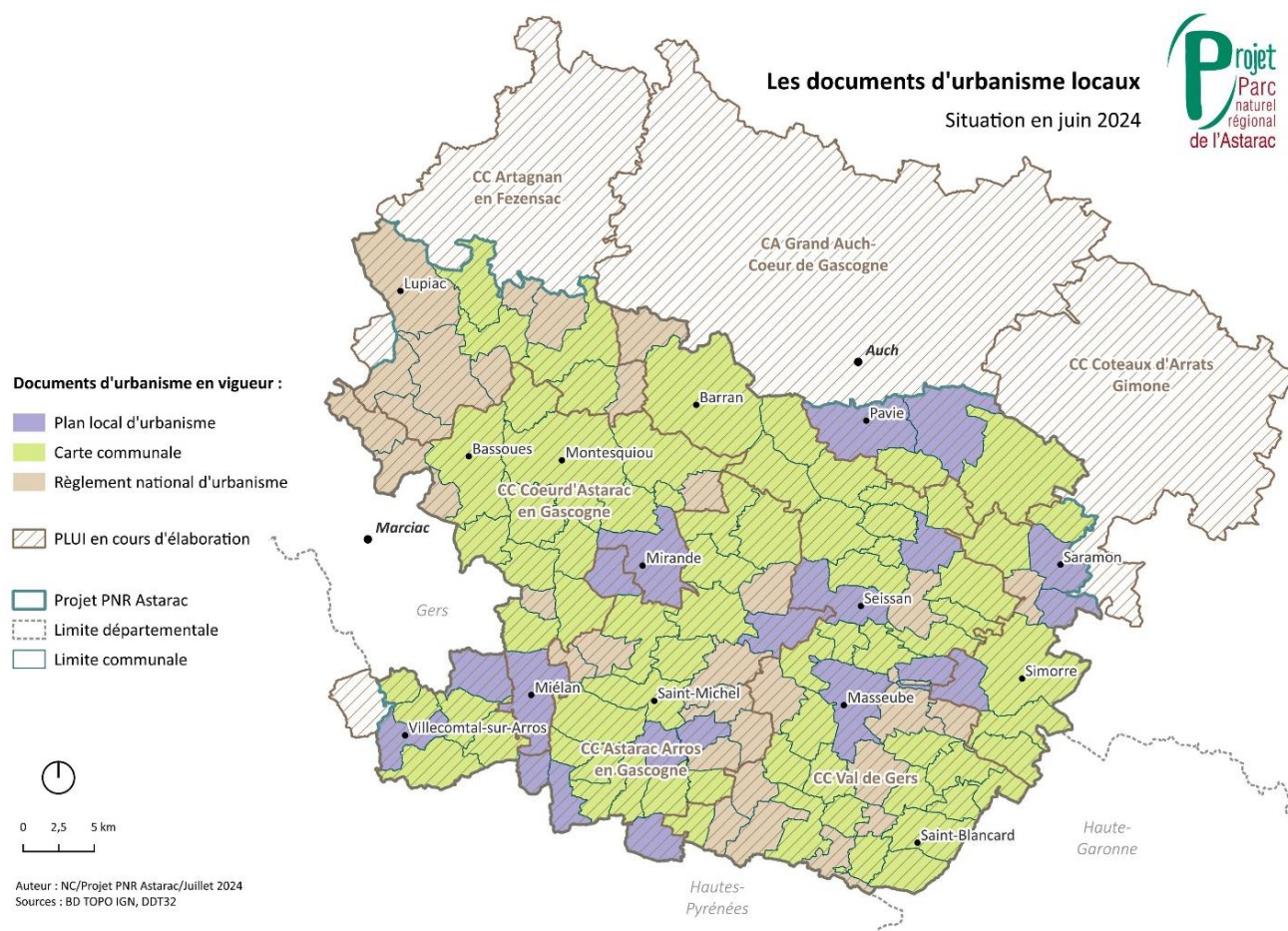
DDT32, 2024



Périmètres intercommunaux	PLU	Carte Communale	RNU	Total Communes périmètre de projet
Artagnan en Fezensac	0	4	8	12
Cœur d'Astarac	2	13	4	19
Astarac Arros en Gascogne	9	19	7	35
Val de Gers	4	30	11	45
Grand Auch	2	2		4
Coteaux Arrats Gimone	3	5	1	9
Total	20	73	31	124

Cette situation va fortement évoluer dans les mois et années à venir car **les 6 Communautés de Communes et d'agglomération ont pris la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale en 2022 et 2023.**

LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX EN VIGUEUR ET DÉMARCHES EN COURS



1.8.2.2 | Les démarches en cours : avancement des démarches d'élaboration des PLUi

Entre 2022 et 2023, les 6 Communautés de Communes et d'agglomération ont ainsi pris la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale.

Ces prises de compétence ont été accélérées par la **prise de conscience de l'importance de cet outil d'aménagement pour le déploiement du projet de PNR Astarac et par l'entrée en vigueur du SCoT de Gascogne**

et la nécessaire mise en conformité des documents d’urbanisme locaux, qu’il était de fait plus pertinent de réaliser à l’échelle intercommunale.

Elles sont ainsi toutes engagées dans la démarche d’élaboration de leur PLUi dans des **stades d’avancement relativement proches** : les 6 intercommunalités ont pris la compétence et prescrit l’élaboration du PLUi et auront engagé l’élaboration de la 1^{ère} étape de la démarche, à savoir le diagnostic, à l’automne 2024.

Cette concomitance des démarches d’élaboration des PLUi avec l’élaboration de la Charte représente une **opportunité pour la cohérence et la mise en œuvre du projet de PNR Astarac**. Un travail de coopération et d’articulation étroit va être mis en place avec chaque intercommunalité.

AVANCEMENT DES DÉMARCHES D’ÉLABORATION DES PLUi
EPCI, juin 2024

Communautés de Communes	Compétence PLUi	Délibération prescription	État d’avancement	Prochaines étapes
Artagnan en Fezensac	Oui (2023)	Oui	Consultation lancée pour recrutement BE	Lancement diagnostic sept 2024 Objectif PADD fin 2025
Cœur d'Astarac	Oui (2023)	Oui	Consultation lancée pour recrutement BE -choix en cours	Lancement diagnostic automne 2024
Astarac Arros en Gascogne	Oui (2023)	Oui	BE recruté	Diagnostic engagé juin 2024
Val de Gers	Oui (2022)	Oui	BE recruté	Diagnostic finalisé PADD en cours Objectif PLUi fin 2025
Grand Auch	Oui (2023)	Oui	BE recruté	Lancement diagnostic automne 2024
Coteaux Arrats Gimone	Oui (2023)	Oui	BE recruté	Lancement diagnostic sept 2024

1.8.3 | Des outils d’urbanisme opérationnel pour agir sur les centralités et le bâti ancien

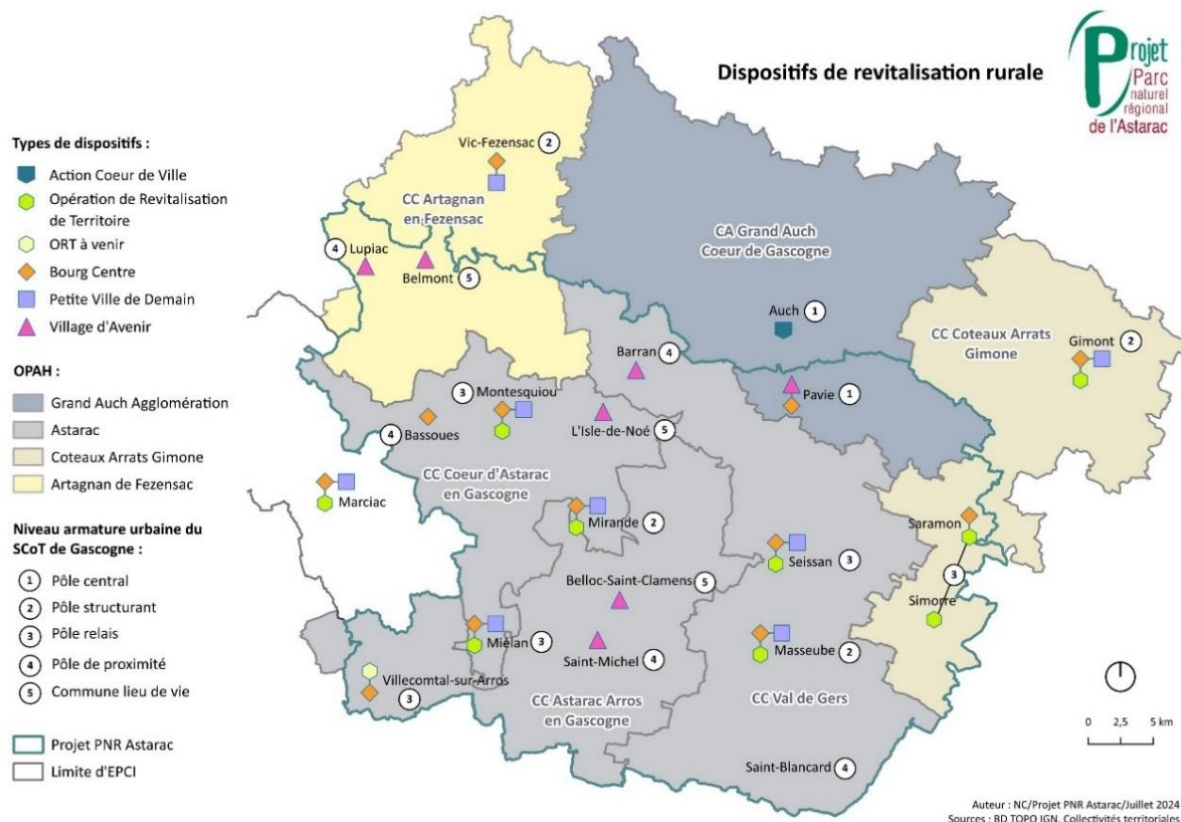
1.8.3.1 | Des démarches de revitalisation rurale déployées sur les communes de l’armature territoriale

Depuis 2017, plusieurs dispositifs complémentaires ont été mobilisés afin de renforcer la dynamique des bourgs et villages du territoire.

Ces dispositifs, relevant de la Région (Dispositif Bourgs Centres) ou de l’État (Dispositifs Petites Villes de Demain et Villages d’avenir), ont été mobilisés en fonction de leurs critères d’éligibilité respectifs, parfois de manière concomitante permettant ainsi de renforcer les moyens.

Ces différents dispositifs ont en commun d’accompagner les communes dans une réflexion stratégique, au travers d’un accompagnement en ingénierie, de la réalisation de diagnostics et de la définition de stratégies et de plans d’actions. Ils permettent une prise de recul de la part des élus municipaux et une projection pluriannuelle. Ils permettent également de renforcer, sur certains sujets, le lien Communauté de Communes / Communes au travers d’un portage commun et partage d’ingénierie et de réflexion stratégique.

C’est un déploiement assez complet de ces dispositifs que nous observons sur le territoire de l’Astarac : quasiment toutes les communes de l’armature territoriale 1 à 4 du SCOT se sont engagées dans la mise en œuvre d’un ou plusieurs de ces dispositifs.



Armatures du SCOT	Commune	Dispositifs déployés
1 - Pôle central	Pavie	Bourg Centre / Village d'avenir
2 - Pôles structurants de bassin de vie	Mirande	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
	Masseube	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
3 - Pôles relais	Seissan	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
	Miélan	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
	Montesquiou	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
	Saramon	Bourg Centre / ORT
	Simorre	ORT
	Villecomtal sur Arros	Bourg Centre (+ ORT à venir)
4 - Pôles de proximité	Bassoues	Bourg Centre
	Lupiac	Village d'avenir
	Barran	Village d'avenir
	Saint-Michel	Village d'avenir

Il est à noter également que 3 communes de niveau 5 (communes rurales lieux de vie) sont également bénéficiaire du dispositif Village d'Avenir (Belmont, L'Isle-de-Noé, Belloc-Saint-Clamens), et qu'une commune de niveau 4 (pôle de proximité) n'est pas encore bénéficiaire d'un de ces dispositifs (Saint-Blancard).

Armatures du SCOT	Commune	Dispositifs déployés
4 - Pôles de proximité	Saint-Blancard	Pas de dispositif à ce jour
5 - Communes rurales – lieux de vie	Belmont	Village d'avenir
	L'Isle-de-Noé	Village d'avenir
	Belloc-Saint-Clamens	Village d'avenir

Concernant les Villes-Portes et les communes-centres des intercommunalités partie -prenantes du projet de PNR, elles sont également engagées sur ce type de dispositifs contractuels.

Armatures du SCOT	Commune	Dispositifs déployés
1 - Pôle central	Auch	Action Cœur de Ville / ORT
2 - Pôles structurants de bassin de vie	Gimont	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
	Vic-Fezensac	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT
SCOT Val d'Adour	Marciac	Bourg Centre / Petite Ville de Demain / ORT

1.8.3.1.1 La politique de renforcement des bourgs centres initiée en 2017 par la Région Occitanie

Depuis 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial.

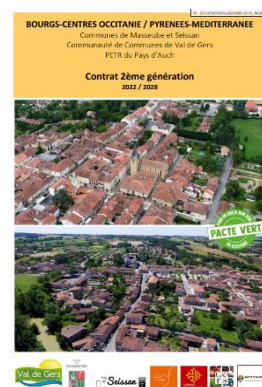
La Région a mis en place pour cela un dispositif dédié « Bourgs Centres Occitanie » destinés à accompagner ces petites villes et bourgs-centres dans une réflexion stratégique d'avenir, en cohérence avec les orientations impulsées par le PACTE VERT Occitanie, à savoir :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En Astarac, 9 Communes sont engagées dans le dispositif régional « Bourgs-Centres ». Il s'agit :

- des 2 communes de niveau 2 de l'armature du SCOT (Pôles structurants de bassins de vie) :
MIRANDE et MASSEUBE
- de 5 communes de niveau 3 de l'armature du SCOT (Pôles relais) :
MONTESQUIOU, MIÉLAN, SARAMON, SEISSAN et VILLECOMTAL-SUR-ARROS
- de 1 communes de niveau 4 de l'armature du SCOT (Pôles de proximité) :
BASSOUES

Ce dispositif est partenarial et associe aux côtés de la Commune ou des Communes, la Communauté de Communes, le PETR, le Département et l'Établissement Public Foncier Occitanie.



1.8.3.1.2 Le programme Petites Villes de Demain

Petites villes de demain est un programme national, lancé en 2020 et courant jusqu'en 2026, qui a pour objectif d'accompagner les élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants dans leur projet de territoire. Ce programme a pour objectif de conforter le rôle des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles.

En Astarac, 5 Petites Villes de demain ont été sélectionnées et sont bénéficiaires du programme. Il s'agit :

- des 2 communes de niveau 2 de l'armature du SCOT (Pôles structurants de bassins de vie) :
MIRANDE et MASSEUBE
- de 3 communes de niveau 3 de l'armature du SCOT (Pôles relais) :
MONTESQUIOU, MIELAN et SEISSAN

Ce programme s'appuie sur trois piliers :

1. le soutien en ingénierie pour offrir aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire et concrétiser des projets ;

2. le financement des mesures thématiques ciblées ;
3. la mise en réseau au sein du Club Petites Villes de Demain, afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques.

Des chargés de mission Petites Villes de Demain ont ainsi pu être recrutés, avec un co-financement de l'État, contribuant à **renforcer l'ingénierie des collectivités** : 1 chargé de mission PVD pour la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne (pour les 3 Communes de Mirande, Miélan et Montesquiou), 1 chargé de mission PVD pour la Communauté de Communes Val de Gers (pour les 2 Communes de Seissan et Masseube) et 1 chargé de mission PVD pour la Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone (pour la commune de Gimont, mais également Saramon et Simorre, dans le cadre de l'ORT).

À l'image du programme Action Cœur de Ville (ACV), Petites villes de demain entame désormais sa transition vers sa phase opérationnelle, les conventions ont été signées et les communes et intercommunalités concernées ont entamé la phase de réalisation opérationnelles des projets. Ces conventions Petites Villes de Demain permettent également le déploiement d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT), assortie de moyens d'action juridiques renforcés.

1.8.3.1.3 Opération de revitalisation de territoire (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics.

En Astarac, les Communes Petites Villes de Demain ont fait le choix de mobiliser l'ORT en complément du dispositif PVD afin de bénéficier de la palette d'outils juridiques complémentaires pouvant être déployés. Le dispositif ORT est également déployé sur les 3 autres communes de niveau 3 de l'armature du SCOT (Saramon, Simorre et Villecomtal-sur-Arros).

En Astarac, 8 Communes mobilisent donc une Opération de revitalisation de territoire (ORT). Il s'agit :

- des 2 communes de niveau 2 de l'armature du SCOT (Pôles structurants de bassins de vie) :
MIRANDE et MASSEUBE (également PVD)
- de 6 communes de niveau 3 de l'armature du SCOT (Pôles relais) :
MONTESQUIOU, MIELAN et SEISSAN (également PVD) **SARAMON, SIMORRE, VILLECOMTAL-SUR-ARROS**

Ces 8 Communes ont ainsi été amenées à approfondir l'analyse de leur tissu urbain et à définir des secteurs d'intervention prioritaire sur leur commune.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux

L'ORT permet d'être éligible au Denormandie dans l'ancien, un outil puissant de réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif. Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an.

1.8.3.1.4 Villages d'avenir

Le programme « Villages d'avenir » est un nouveau dispositif lancé en 2023 dans le cadre du plan « France Ruralités », qui a pour objectif d'améliorer le quotidien des Français en zone rurale.

« Villages d'Avenir » vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie. Ce programme d'ingénierie s'appuie sur le recrutement de deux chefs de projets pour le Gers, avec la mission d'accompagner les maires de villages ruraux à passer de l'idée au projet.

En Astarac, 6 Communes ont été sélectionnées et sont bénéficiaires du programme. Il s'agit :

- de 3 communes de niveau 4 de l'armature du SCOT (Pôles de proximité) :
LUPIAC, BARRAN, SAINT-MICHEL
- de 3 communes de niveau 5 de l'armature du SCOT (Communes rurales lieux de vie) :
BELMONT, BELLOC-SAINT-CLAMENS, L'ISLE-DE-NOÉ

Ces Communes vont donc bénéficier à partir de l'année 2024 d'un accompagnement spécifique, au travers d'un diagnostic initial et l'appui à la définition d'une feuille de route et à la mise en œuvre des projets identifiés comme prioritaires. Ces projets peuvent relever de l'ensemble des champs du développement local : habitat, mobilités, services au public, transitions écologique et énergétique, gestion de l'eau, attractivité économique, patrimoine, numérique...

L'accompagnement des bénéficiaires a vocation à durer, en fonction des besoins identifiés, entre 12 et 24 mois.

1.8.3.2 | Des thématiques bien identifiées pour mettre en œuvre la revitalisation

Les communes engagées dans les dispositifs PVD / Bourgs-centres / ORT ainsi bénéficié d'une phase de diagnostic et de définition d'axes stratégiques et d'un plan d'action.

L'analyse des projets de revitalisation portés par les Communes permet de relever des thématiques centrales, au service de l'attractivité et de la vitalité de ces Communes :

Aménager les cœurs de ville, les espaces publics, les circulations : améliorer le cadre de vie et les mobilités

- Schémas directeurs des espaces publics
- Requalification du cœur de bourg
- Plan de circulation, mise en place de mobilités douces / actives
- Végétalisation, désimperméabilisation de la cour d'école
- Parc public, jardins partagés, ilots de fraîcheur
- Promouvoir la ville durable (valoriser le patrimoine et paysages, lutter contre l'étalement urbain, favoriser la rénovation énergétique du bâti, encourager le développement des mobilités...).
- ...

Engager les communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, le développement des EnR

- Réduire consommation énergie
- Mise en place de production énergie (photovoltaïque sur bâtiment,
- Développer mobilités activités
- ...

Valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager

- Mise en place charte architecturale
- Opérations façades
- Rénovation du patrimoine bâti porteur de l'identité du village (vieux pont, hôtel de ville...)

- Valorisation cité médiévale
- Mise en valeur lac, berges, ...
- Circuit de découverte du patrimoine, signalétique et histoire du village, ...
- Musées
- ...

Améliorer l'habitat

- Intervenir sur l'Habitat dégradé, vacant ou indigne
- Produire des logements attractifs et adaptés aux besoins de la population
- Concevoir une politique de logement
- Travailler sur les logements vacants
- Proposer de nouvelles formes d'habitat (ex : habitat inclusif sur Montesquiou)
- Diversifier l'offre
- Nouveaux logements sociaux
- ...

Équipements et services et soutenir le dynamisme social

- Création de nouveaux services (petite enfance, tiers-lieux, salle de spectacle, centre de santé...)
- Salle d'activités multigénérationnelle
- Équipements à destination des associations
- ...

Soutenir la vitalité économique, commerces et économies

- Manager de commerces
- Mise en place de boutiques à l'essai
- Requalification de zones d'activités
- Création tiers-lieu économique
- ...

L'enjeu est d'accompagner et de s'appuyer sur ces réflexions et dynamiques engagées, afin que ces projets se déploient pleinement en cohérence avec le projet de PNR. Un travail en réseau, un renforcement de l'ingénierie, des outils communs semblent nécessaires afin d'accompagner de démarches de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, en lien avec les démarches de planification et d'aménagement en cours de structuration avec les 6 PLUi en cours de déploiement.

1.8.3.3 | Des outils déployés pour l'amélioration de l'habitat

1.8.3.3.1 Le déploiement des dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH)

4 OPAH différentes sont déployées sur l'Astarac, compte-tenu des périmètres des EPCI :

- OPAH Astarac sur les 3 Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers
- OPAH Grand Auch Cœur de Gascogne, sur les 4 Communes du Grand Auch
- OPAH Coteaux Arrats Gimone sur les 8 Communes de cet EPCI
- OPAH Artagnan en Fezensac sur les 12 Communes de cet EPCI

→ Zoom sur l'OPAH Revitalisation Rurale Astarac :

3^e renouvellement de cette OPAH à l'échelle de ces 3 intercommunalités (mettre les 3 périodes entre parenthèses).

Une étude pré-opérationnelle réalisée en 2021/2022, qui comportait 2 volets, un volet généraliste afin de définir un cadre partagé à l'échelle de l'Astarac, sur l'ensemble des communes rattachées aux 3 Communautés de Communes ; et un volet spécifique afin d'élaborer une stratégie renforcée sur les 10 communes de niveaux 2, 3 et 4. Cette étude a permis de mettre en exergue **les enjeux en matière d'habitat sur les 3 Communautés de Communes.**

L'OPAH de Revitalisation Rurale ASTARAC propose de répondre à ces enjeux en visant les objectifs suivants :

Maintenir et développer l'accueil des populations en proposant une offre de logement adaptée et diversifiée :

- Consolider le maintien à domicile des personnes âgées / à mobilité réduite en accompagnant les propriétaires dans leurs travaux d'adaptation de leurs logements
- Favoriser la diversité et la mixité des logements pour répondre à l'évolution de la typologie des ménages de l'Astarac : personnes âgées, jeunes ménages sans enfants, familles monoparentales...
- Conforter la mixité sociale à travers l'habitat en encourageant le développement de logements subventionnés, la mobilisation des baux à réhabilitation...
- Accompagner l'accession à la propriété et sécuriser les propriétaires dans l'accompagnement de leur mise en location

Améliorer la qualité du parc de logements de l'Astarac en déployant un habitat respectueux de l'environnement et du patrimoine local (cohérent avec le projet de PNR Astarac et économe en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers) :

- Accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation, notamment ceux vivant dans les logements les plus dégradés (qu'il s'agisse d'une ancienne ferme équerre isolée, d'une maison délabrée de centre-bourg ou d'un pavillon construit dans les années 60)
- Réinvestir les logements vacants en accompagnant les propriétaires dans leurs démarches, et en développant les initiatives collectives en matière d'Habitat (ex. rachat de biens par la collectivité, avec le soutien de partenaires)
- Accompagner la résorption de l'habitat indigne / très dégradé en faisant si besoin appel aux différentes procédures possibles (outils amiables / outils coercitifs)
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'Habitat (ex. habitat partagé) cohérentes avec le projet de PNR Astarac, en s'appuyant sur la rénovation du bâti existant (notamment les fermes équerres) et l'utilisation de matériaux traditionnels
- Préserver les identités architecturales de l'Astarac (bâtiments en terre crue, murs en damiers...) en apportant des conseils ciblés aux propriétaires pour la sauvegarde de leur environnement naturel et patrimonial
- Poursuivre l'information et la communication auprès des propriétaires sur le changement climatique, le « zéro artificialisation nette », la sobriété énergétique...
- S'appuyer sur la dynamique du futur PNR Astarac (sensibilisation, mise en réseau, communication...) pour améliorer la qualité de l'Habitat en Astarac

Contribuer à la revitalisation des centres-bourgs en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs déployés sur le territoire :

- Valoriser les portes d'entrée et le cœur des centres anciens, notamment en s'appuyant sur les dispositifs Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres Occitanie
- Réinvestir les logements vacants en accompagnant les propriétaires dans leurs démarches, et en développant les initiatives collectives en matière d'Habitat (ex. rachat de biens par la collectivité, avec le soutien de partenaires)
- Accompagner la résorption de l'habitat indigne / très dégradé en faisant si besoin appel aux différentes procédures possibles (outils amiables / outils coercitifs)
- Mener des réflexions, études, projets à l'échelle des îlots (en utilisant, par exemple, le droit de préemption urbain)

L'opérateur SOLIHA a été retenu pour l'animation de l'OPAH et le suivi des porteurs de projets.

Afin de compléter le dispositif et accompagner plus étroitement les Communes, un chargé de mission Habitat a été recruté à l'échelle de l'Entente Astarac pour renforcer la cohérence entre le déploiement des dispositifs de revitalisation des centres-bourgs (hors OPAH-RR) et les actions menées par l'opérateur en charge du suivi-animation de cette convention. Il s'agira, par exemple, de travailler avec l'opérateur pour accompagner, en priorité, les propriétaires de logements identifiés comme vacants dans l'étude pré-opérationnelle Habitat **OU**

d'accompagner les Communes sur des opérations complexes en lien avec les partenaires spécialisés (UDAP, CAUE, EPF, ...)

→ *L'action renforcée sur les périmètres ORT*

Pour les communes engagées dans une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), un diagnostic approfondi de la situation de l'habitat a été réalisé et un périmètre d'intervention renforcé défini. Dans ce périmètre, des outils juridiques et financiers peuvent être mobilisés (cf supra).

→ *Le guichet unique de la rénovation : Guichet Rénov'Occitanie Gers (GROG) / France Rénov'*

Rénov'Occitanie est un dispositif conduit par la Région Occitanie et l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie et décliné dans le Gers par le Département et ses partenaires : l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Le Guichet Rénov'Occitanie Gers (GROG) est un service public qui informe les propriétaires sur les aides financières, la définition de leur projet par des conseils techniques et juridiques, au travers d'un conseil personnalisé et indépendant et d'une orientation vers les dispositifs d'accompagnement ou les professionnels les plus adaptés à leur situation.

Des liens étroits et réguliers existent entre le GROG et les opérateurs des OPAH.

1.8.3.4 | Les projets exemplaires en matière d'aménagement durable

Plusieurs communes de l'Astarac portent ou ont porté récemment des projets intéressants en matière d'aménagement durable. À titre d'exemples :

- Simorre : parking végétalisé
- Belloc-Saint-Clamens : chantier-école, aménagement place du village
- Lourties-Monbrun : lotissement végétalisé
- Montesquiou : projet d'habitat partagé
- ...

1.8.4 | La publicité

1.8.4.1 | Encadrement réglementaire (spécificité PNR, RLP)

L'impact de la publicité sur les paysages constitue un enjeu majeur pour la préservation et l'équilibre des territoires. Elle est particulièrement présente autour des pôles urbains tels que Pavie, Mirande, Masseube, Seissan, et Villecomtal-sur-Arros, ainsi que dans les petits bourgs et le long des voies de communication (enseignes de commerces, signalisation de proximité, événements). Bien que la publicité contribue à l'animation économique locale, elle peut parfois altérer la lisibilité des paysages, transformer l'identité visuelle des entrées de villages et des bourgs, et affecter certains éléments du patrimoine bâti. Cela soulève la question de la compatibilité entre développement économique et protection des paysages.

Il existe plusieurs formes de publicité, chacune ayant des caractéristiques spécifiques définies par le Code de l'environnement :

- Publicité : Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, à l'exception des enseignes et des préenseignes. Les dispositifs servant principalement à afficher ces inscriptions sont également considérés comme des publicités (Art. L. 581-3 du Code de l'environnement).
- Préenseigne : Toute inscription, forme ou image signalant la proximité d'un lieu où une activité spécifique est exercée (Art. L. 581-3 du Code de l'environnement).
- Enseigne : Inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y déroule (Art. L. 581-3 du Code de l'environnement).

- **SIL (Signalisation d'Information Locale)** : Un mode de signalisation qui permet de guider les usagers de la route vers les services et équipements situés à proximité de leur itinéraire, tout en étant soumis aux règles de la signalisation routière.
- **RIS (Relais d'Information Service)** : Mobilier urbain implanté sur le domaine public ou privé de la commune, affichant une carte et une nomenclature des voiries et activités présentes sur le territoire communal.

La réglementation de la publicité dans les PNR s'appuie sur le **Code de l'environnement**, notamment les articles L. 581-1 à L. 581-45, qui encadrent l'affichage publicitaire en France. Selon l'article L. 581-4, toute publicité est interdite dans les Parcs Naturels Régionaux, avec certaines exceptions. Cette interdiction couvre à la fois les dispositifs publicitaires, les enseignes et les préenseignes, en agglomération comme en zone rurale.

Des dérogations existent cependant :

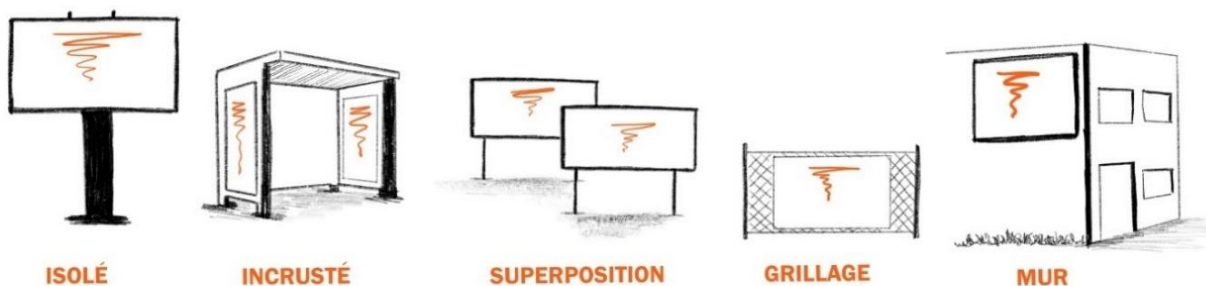
- **Préenseignes dérogatoires** : Elles sont autorisées hors agglomération pour la promotion de produits du terroir, d'activités culturelles ou de monuments historiques classés ou inscrits.
- **Préenseignes temporaires** : Elles peuvent être installées en agglomération ou hors agglomération pour des événements temporaires (culturels ou touristiques) d'une durée inférieure à trois mois, ou pour des opérations d'aménagement public ou immobilier sur une période plus longue.

La **Signalisation d'Information Locale (SIL)** offre également une alternative en permettant l'affichage hors agglomération dans les zones où les préenseignes dérogatoires ne sont pas applicables. En agglomération, elle est utilisée pour orienter les usagers vers des services ou des équipements à proximité, tout en respectant les règles du **Code de la route**.

1.8.4.2 | Les stratégies signalétiques en place sur le territoire

Chaque forme de publicité se manifeste de manière variée dans le paysage, mais elles sont souvent concentrées sur des points stratégiques tels que les entrées de bourgs et de villages, les zones d'activités, les carrefours, ainsi que dans les centres et cœurs de villages. Elles apparaissent également de manière isolée le long des principales voies de communication, comme la N21, la D929, et les axes nord/sud (mercadères). En revanche, on observe peu de signalétique isolée en dehors de ces axes principaux. De plus, sur une grande partie du territoire, ces publicités sont vieillissantes, ce qui renforce le sentiment de dégradation et d'abandon.

LES MANIFESTATIONS DE LA PUBLICITÉ DANS LE PAYSAGE :



Pavie

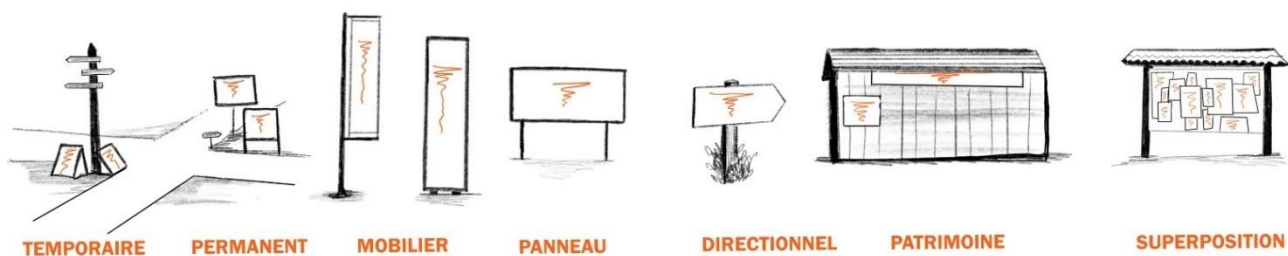


Pavie



Mirande

LES MANIFESTATIONS DES PRÉ-ENSEIGNES DANS LE PAYSAGE :



D929 - Orbessan



D2 - Saint Ost

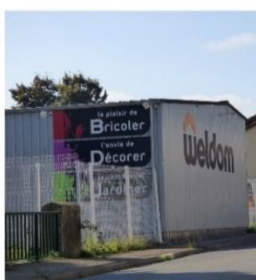
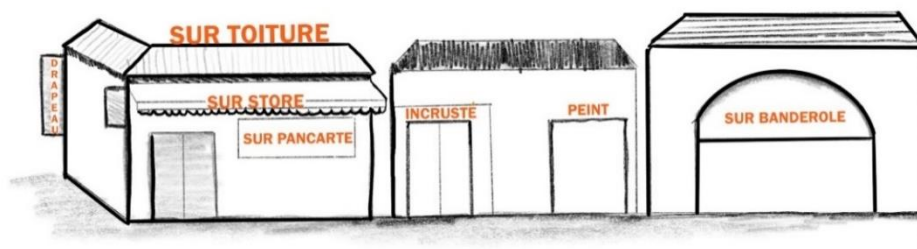


Mirande



Saint Michel

LES MANIFESTATIONS DES ENSEIGNES DANS LE PAYSAGE :



Seissan



Mirande



Masseube



Miramont d'Astarac

LES MANIFESTATIONS DES SIL (SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE) DANS LE PAYSAGE :



Labarthe



Masseube



Mont Cassin



Saint Michel

En conclusion, la diversité des formes de signalétique et la complexité des réglementations propres aux Parcs Naturels Régionaux en matière de publicité rendent nécessaire une approche concertée pour mieux intégrer ces dispositifs dans le paysage. Pour préserver l'identité et la qualité de ces paysages, tout en répondant aux besoins de communication des acteurs locaux, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités, entreprises, associations et habitants. Cette coopération permettra de trouver un équilibre entre développement économique et protection des paysages, et d'aboutir à une signalétique harmonieuse, respectueuse de l'environnement et de l'esthétique locale.

1.8.5 | Un territoire exposé aux risques naturels et technologiques

1.8.5.1 | Des risques naturels multiples

1.8.5.1.1 Le risque d'inondation

- Le risque d'inondation par débordement des cours d'eau

L'inondation est définie comme étant une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. En Astarac, le risque d'inondation est essentiellement provoqué par le débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Et au regard des nombreuses vallées incisant le paysage, le **risque d'inondation concerne une majorité des communes du territoire.**

Les cours d'eau de l'éventail gascon présentent un **régime hydrologique de type pluvial océanique**, avec des hautes eaux en saison froide (décembre à avril) et des étiages en période estivale. La position de l'éventail au centre du Bassin aquitain et au nord des Pyrénées expose le territoire à 2 types principaux de perturbations pluvieuses génératrices de crues :

- Les **perturbations océaniques classiques**, qui se produisent plusieurs fois par an, fournissent des pluies sur des vastes espaces du sud-ouest de la France. En fonction de leur durée, de leur intensité et de leur total pluviométrique, elles peuvent provoquer des inondations d'importance comme celles de juin 1875, février 1971 ou encore juin 2000,

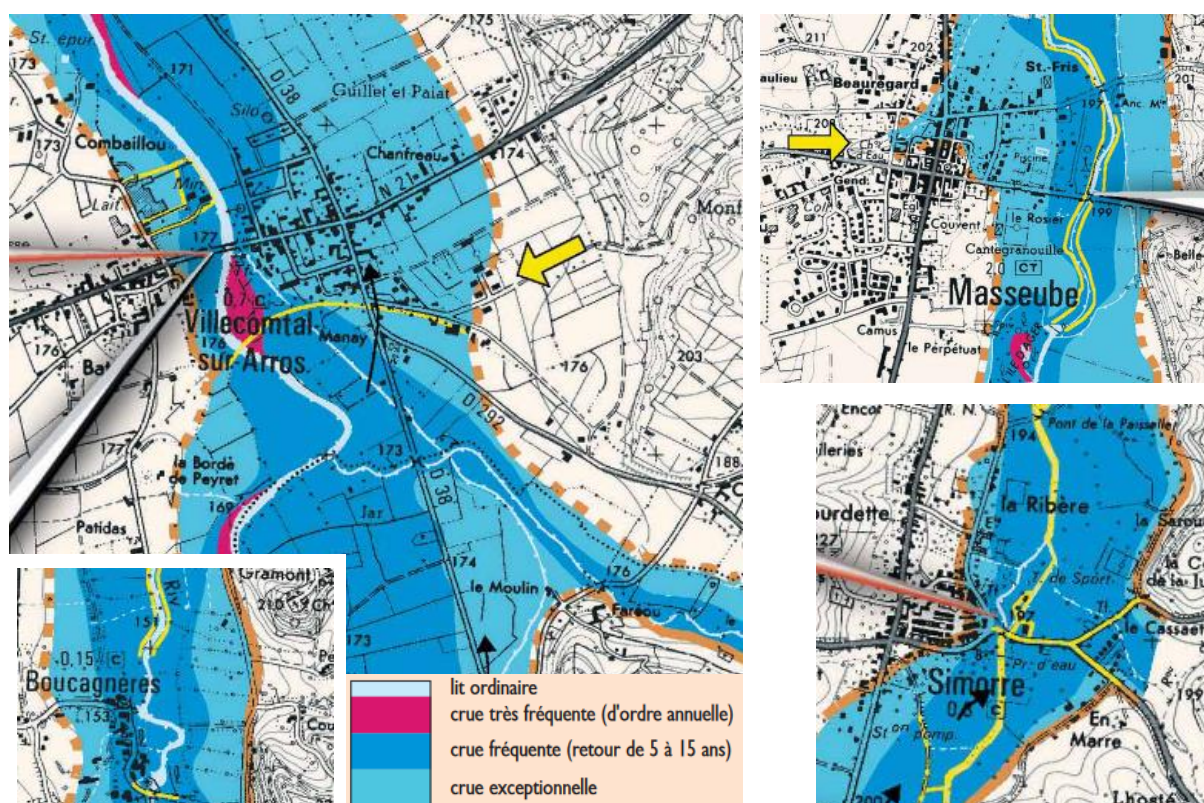
- Les **perturbations océaniques pyrénéennes** se produisent généralement au printemps ou en début d'été, engendrant des pluies de très forte intensité sur des surfaces importantes. Dans leur manifestation les plus extrêmes, ces perturbations ont provoqué des inondations d'ampleur exceptionnelle telles celles de juillet 1897 ou encore juillet 1977.

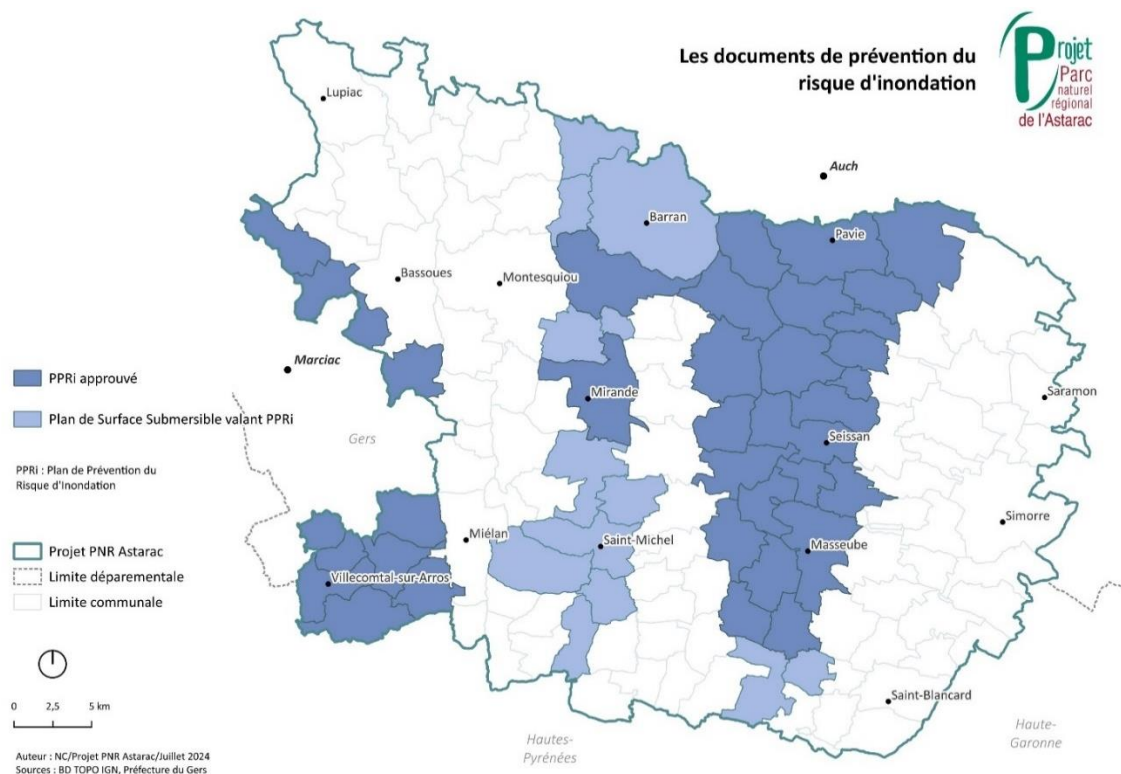
C'est d'ailleurs à la suite de la crue historique de juillet 1977, qui a provoqué de nombreux dégâts matériels ainsi que des pertes humaines, qu'une **cartographie informative détaillée des zones inondables (CIZI)** a été réalisée dans le cadre du X^e contrat entre l'État et la Région Midi-Pyrénées. Cette cartographie s'appuie sur la connaissance historique des crues et notamment la limite des plus hautes eaux connues. Elle constitue un premier socle de connaissance qui sera affiné par des études complémentaires pour la réalisation des **Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)**. Cet outil de mise en œuvre de la politique de l'État en matière de prévention des inondations permet d'identifier les zones à risque, de règlementer l'aménagement et l'usage des sols et de définir les mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux. Les PPRi constituent une servitude d'utilité publique s'imposant à tous. L'Astarac est à ce jour couvert par plusieurs de ces documents : PPRi Bassin du Gers approuvé en mai 2011, PPRi Bassin de l'Adour approuvé en juillet 2019, PPRi de la Baïse : L'Isle de Noé et Mirande approuvés en mars 2024, Prescription du PPRi Sud-Gimone-Arrats en décembre 2011 et PPRi de Riguepeu (Bassin Osse-Auzoue-Gélize) en élaboration.

La stratégie récente en Occitanie, pour des raisons budgétaires, réserve la réalisation des PPRi au niveau des communes les plus urbanisées ou présentant les plus forts enjeux. Pour les autres communes, la réalisation d'études d'aléa est préconisée, permettant d'obtenir un niveau de connaissance de la crue exceptionnelle équivalent à celui d'une étude PPRi.

EXTRAITS DE LA CARTOGRAPHIE INFORMATIVE DES ZONES INONDABLES DE MIDI-PYRÉNÉES

Région Midi-Pyrénées/DIREN



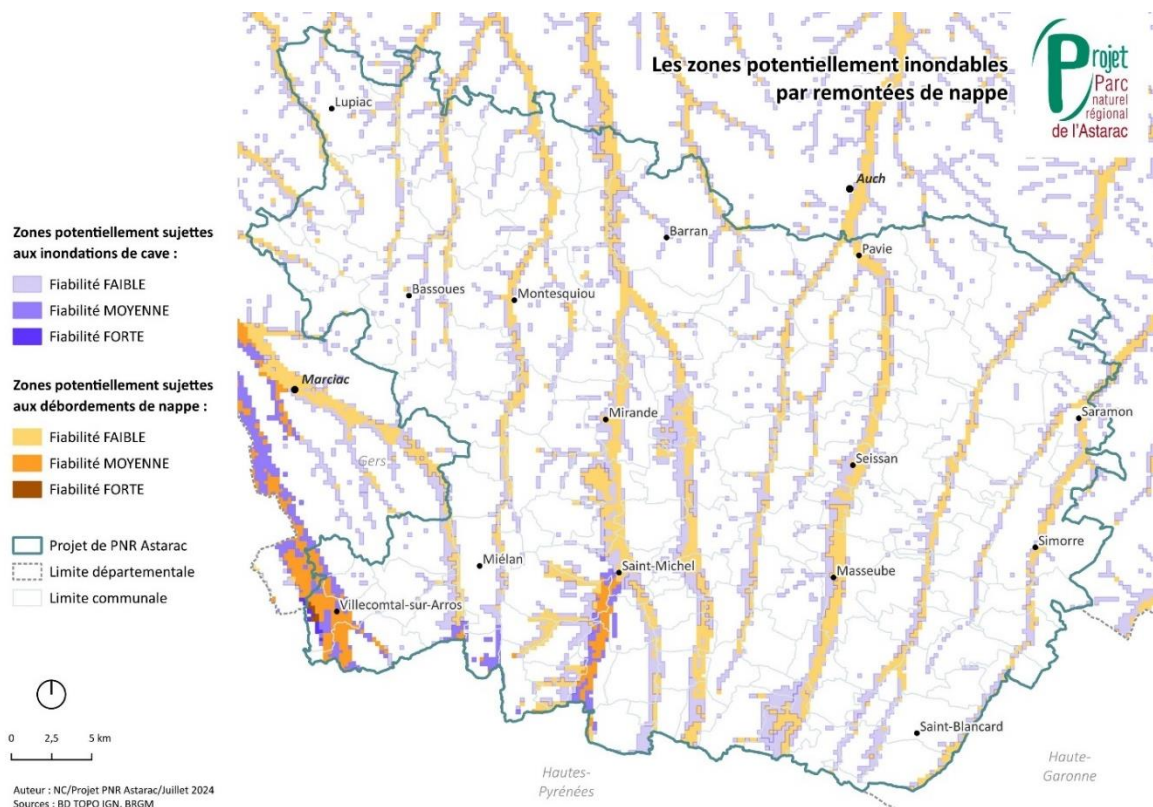


- Le risque d'inondation par remontée de nappe

Ce type d'inondation est provoquée par une montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol, souvent en lien avec des événements pluvieux exceptionnels. En Astarac, les zones les plus concernées sont les communes situées le long de l'Arros et celles localisées le long de la Baise, de Barcugnan à Saint-Michel.

LE RISQUE POTENTIEL D'INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE

BRGM



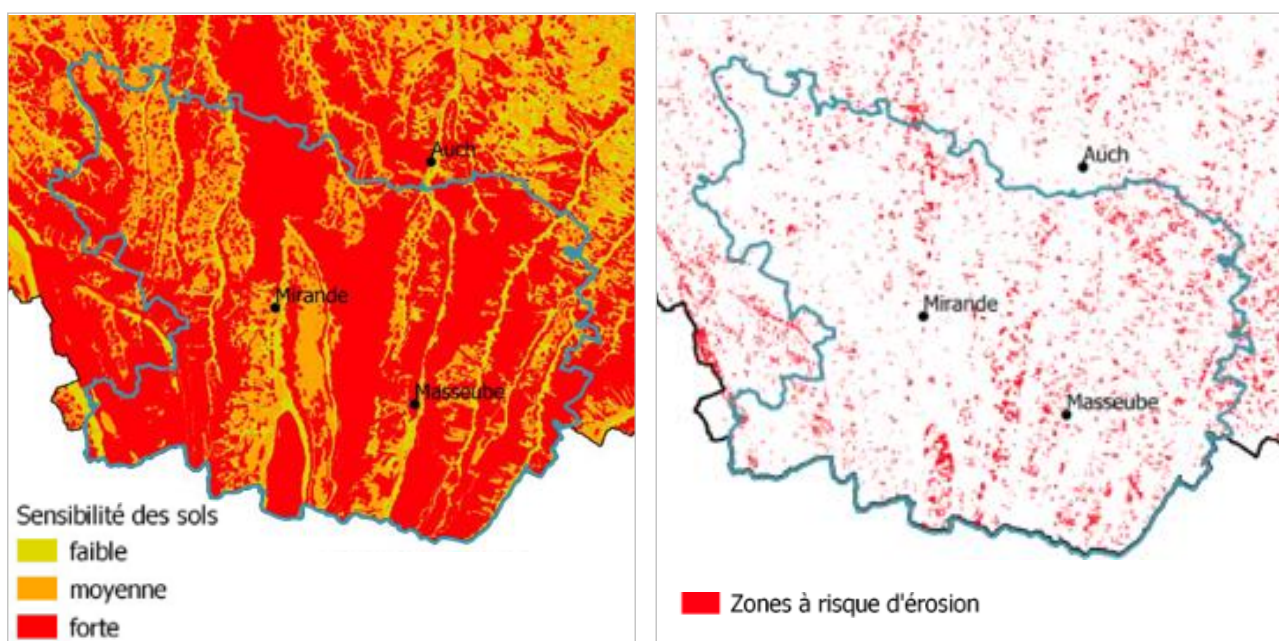
1.8.5.1.2 Le risque d'érosion hydrique des sols

L'érosion hydrique est provoquée par le ruissellement des eaux de pluies, qui entraînent avec elles des particules de sol ou de roche. Ce phénomène est **lié à des facteurs naturels** (climat, composition et capacité d'infiltration des sols, topographie) ainsi qu'à des **facteurs anthropiques** qui vont influencer sur l'occupation des sols (pratiques agricoles, aménagements fonciers, modification des lits de cours d'eau, disparition des haies...).

L'analyse de ces facteurs sur le territoire montre que l'Astarac **présente une forte sensibilité** des sols à l'érosion hydrique, avec une **surface de zones à risque importante**. Les **conséquences sont lourdes** (diminution de la qualité agronomique des sols, pollution des eaux, dégâts envers des tiers, interventions sur voiries...) **et se traduisent par un coût élevé**. Au niveau du département du Gers, la quantité de terre perdue liée à l'érosion hydrique est estimée à 2 tonnes par hectare et par an. Ce risque est ainsi un **phénomène préoccupant, le sol étant une ressource non renouvelable à l'échelle de temps humaine**.

CARTOGRAPHIE DE LA SENSIBILITÉ DES SOLS À L'ÉROSION ET DU RISQUE D'ÉROSION HYDRIQUE

Sacchiero Thibaud Valentin - DDT32, 2020



1.8.5.1.3 Le risque lié aux mouvements de terrain

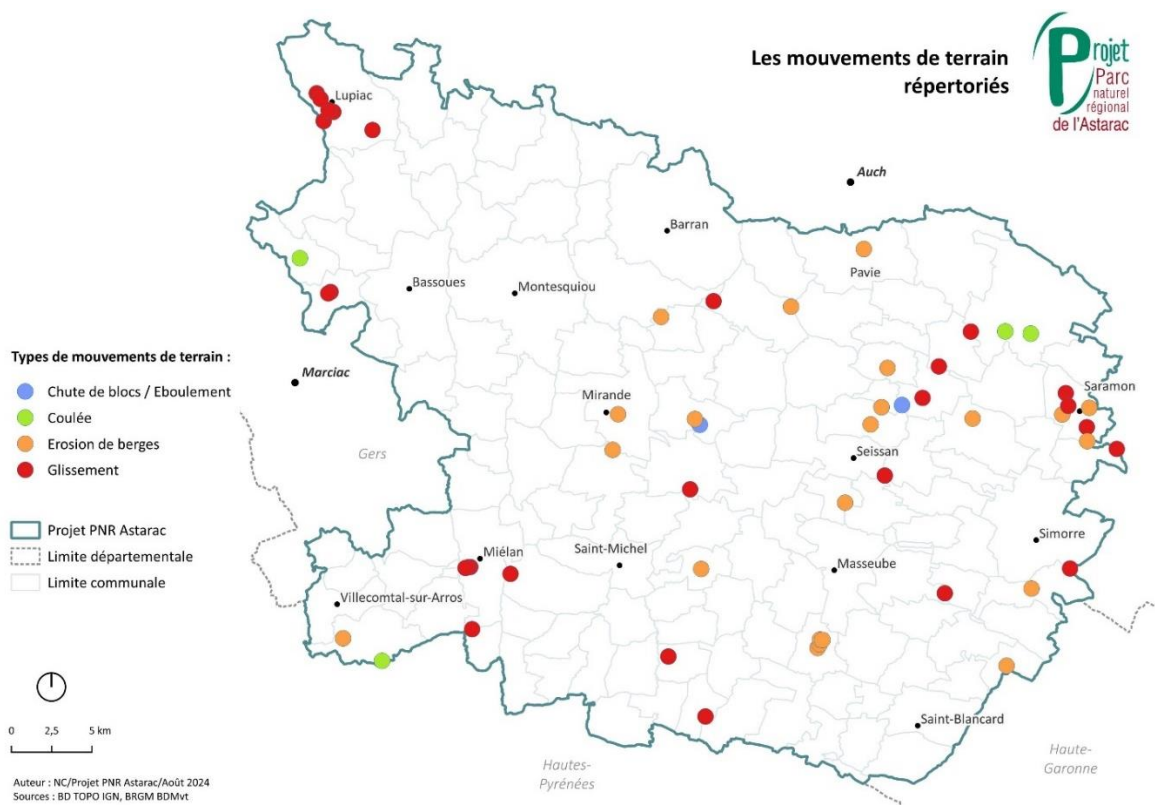
- Les mouvements de terrain

Le recensement des mouvements de terrain (BRGM) en Astarac montre que le territoire est principalement sujet aux risques d'érosion des berges et de glissement :

- 22 communes présentent des sites à érosion des berges, principalement dans les vallées du Gers, de la Baïse et de la Gimone,
- 17 communes comportent des sites avec glissements, dont quelques communes avec plusieurs sites comme Lupiac ou encore Saramon,
- 3 communes présentent des sites à coulées,
- 2 communes sont répertoriées pour des chutes de blocs/éboulements.

INVENTAIRE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN EN ASTARAC

CEREMA BDMvt

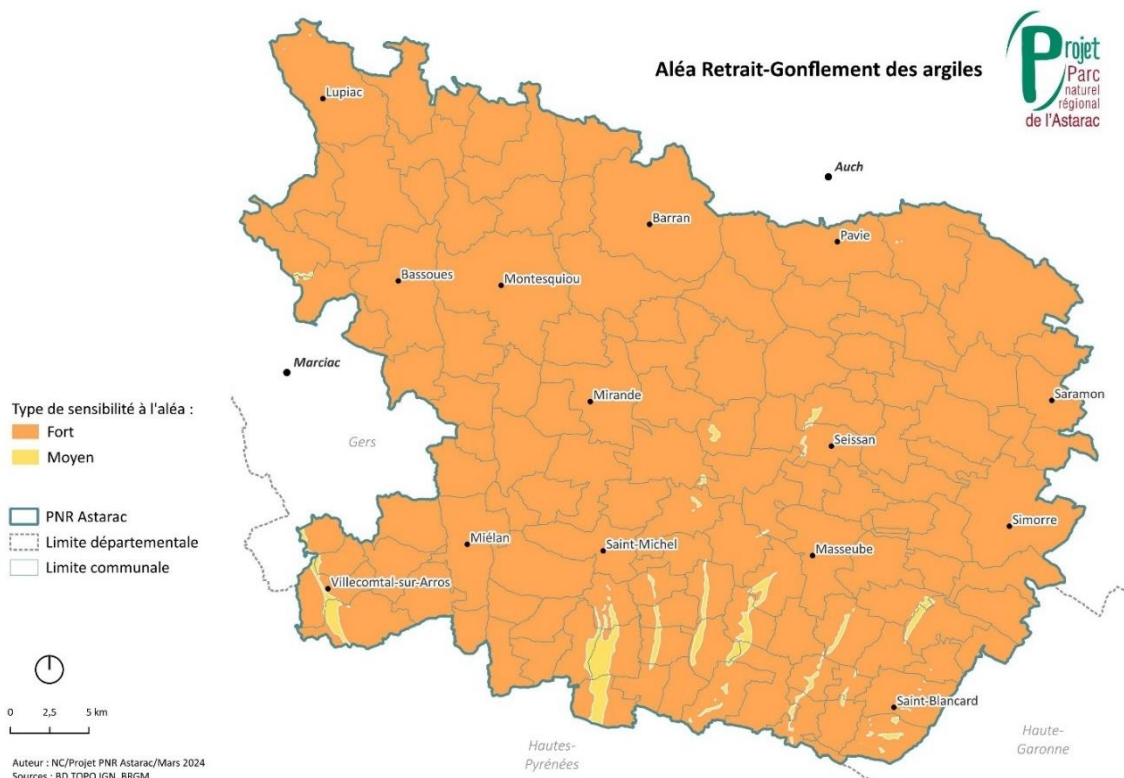


- Gonflement retrait des argiles

La quasi-totalité du territoire est en zone d'exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles. Le réchauffement climatique pourrait se traduire par une aggravation de ce risque, avec pour conséquence une augmentation des dommages associés et la question de la pérennité d'un système d'assurance dans un contexte de généralisation du phénomène.

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES EN ASTARAC

BRGM 2023



- Le risque d'effondrement lié à la présence de cavités

La présence de cavités peut également être à l'origine de mouvements de terrain qui provoquent de désordres plus ou moins importants en surface. 22 cavités sont recensées sur l'Astarac, dont 18 cavités naturelles, 4 ouvrages civils et 1 carrière.

1.8.5.1.4 Le risque d'incendie de forêt

La **forêt couvre 21% du territoire** et présente ainsi potentiellement une vulnérabilité au risque d'incendie de forêt. Ce **risque est évalué comme faible** par un arrêté préfectoral du 30/06/2006, qui pose le principe de « non-classement en massif à risque » pour l'ensemble du massif forestier du Gers et qui rend non-obligatoire la réalisation d'un plan de protection des forêts contre l'incendie. Cet arrêté s'accompagne d'un autre arrêté en date du 30/06/2006, en vue de prévenir les feux de forêt et milieux naturels, qui encadre entre autres les opérations de brûlage de végétaux.

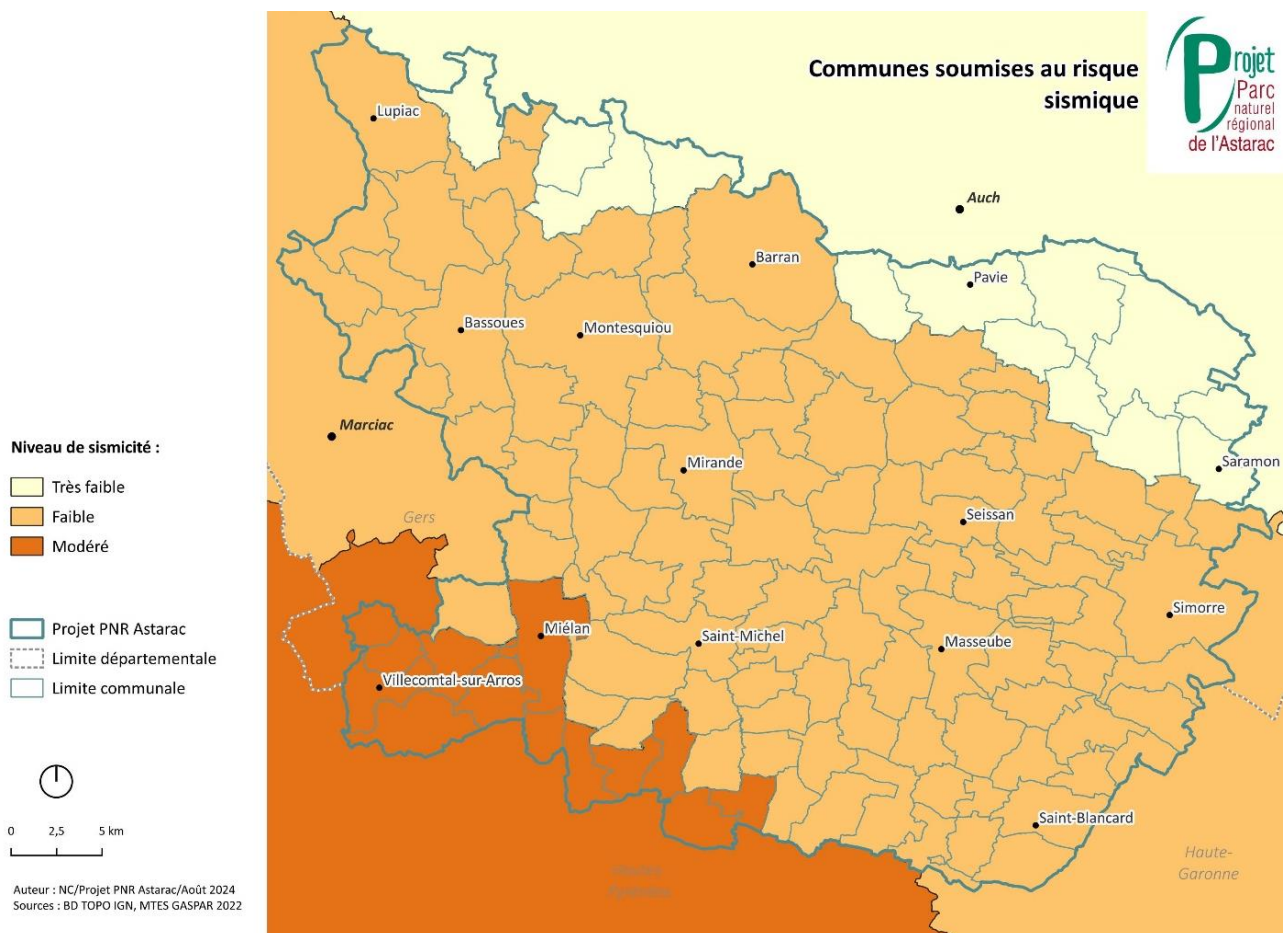
Le risque d'incendie de forêt peut potentiellement se développer au regard des changements climatiques en cours, avec l'augmentation des températures estivales et des périodes de sécheresse. La canicule de 2022 a démontré une certaine fragilité de la forêt au risque d'incendie, avec une multiplication des départs de feux de forêts cette année-là.

1.8.5.1.5 Le risque sismique

La majorité des communes (89,5%) de l'Astarac sont exposées à un niveau de sismicité faible à très faible. Seules 13 communes situées en bordure sud-sud-ouest du territoire sont classées en sismicité de niveau modérée.

LE RISQUE SISMIQUE EN ASTARAC

MTES GASPAR 2022



1.8.5.1.6 Le risque d'exposition au radon

L'Astarac étant situé sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium très faibles, le risque d'exposition au radon est considéré comme faible (Niveau 1) pour l'ensemble des communes.

1.8.5.1 | Les risques technologiques

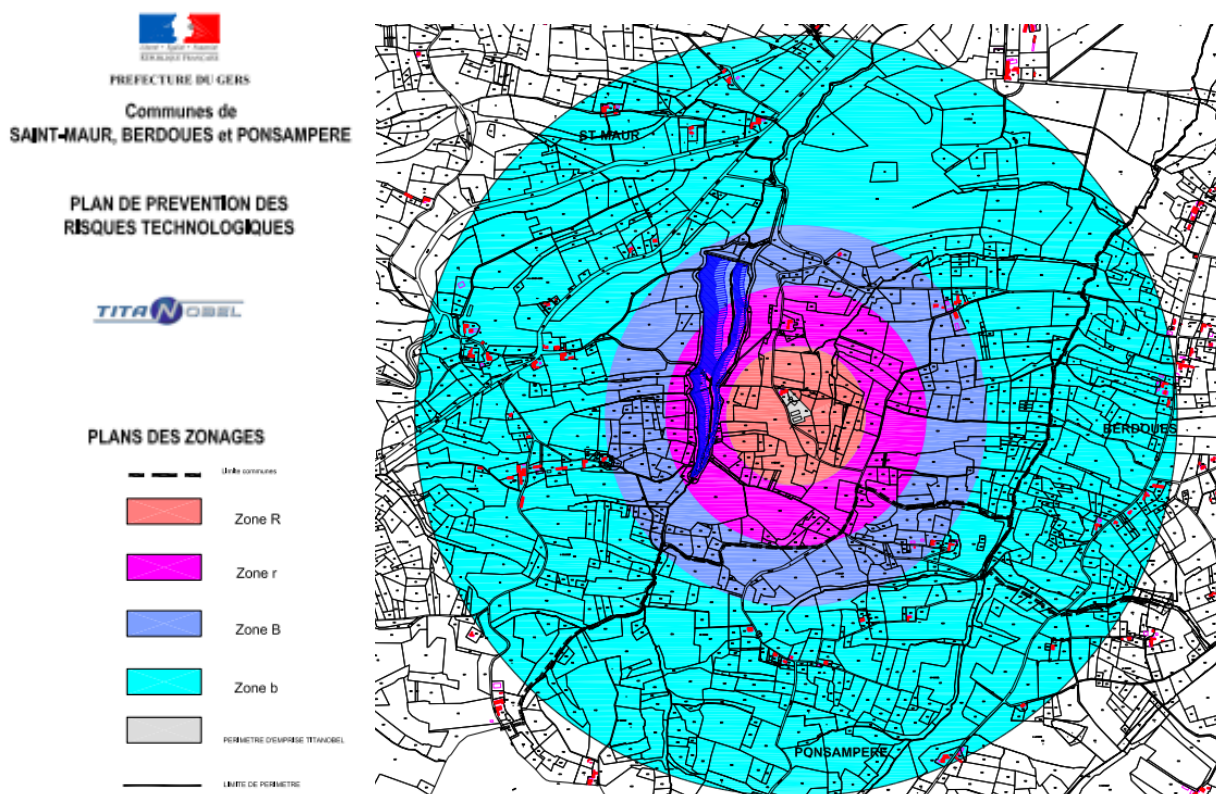
1.8.5.1.1 Les installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)

En 2024, 54 ICPE soumises à régime d'autorisation et d'enregistrement sont recensées sur l'Astarac, essentiellement liées à la présence d'activités agricoles et d'industries agro-alimentaires : 59,2% des établissements classés relèvent du secteur agricole, 27,8% du secteur industriel et 13,0% du secteur commercial. Les ICPE de types industriel et commercial sont localisées principalement le long de la route nationale N21 reliant Auch à Tarbes et de la route départementale D929 reliant Auch au plateau de Lannemezan. Les ICPE de type agricole sont réparties de façon plus homogène sur le territoire. Le secteur NW et les marges Est de l'Astarac sont peu concernés par les ICPE.

24 des établissements classés ICPE sont soumis à un régime d'autorisation, présentant de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement. La Directive sur les émissions industrielles (IED) s'applique pour près d'un tiers d'entre eux. Le territoire compte également un établissement SEVESO seuil haut, TITANOBEL, spécialisé dans le stockage d'explosifs industriels à Saint-Maur. Cette activité autorisée par arrêté préfectoral depuis 1977, est soumise à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) couvrant les communes de Saint-Maur-Soulès, Ponsampère et Berdoues.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE TITANOBEL À SAINT-MAUR

Préfecture du Gers



1.8.5.1.2 *Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD)*

Ce type de risque est lié à l'occurrence d'un accident lors du transport, par voies routières, ferroviaires, fluviales ou canalisations, de substances pouvant présenter un danger grave pour les hommes, les biens ou l'environnement.

En Astarac, ce risque se concentre sur le réseau routier et les canalisations. **Le risque TMD par route peut potentiellement survenir sur l'ensemble du territoire** au regard de la typologie de matières livrées fréquemment (hydrocarbures transports, fioul domestique, produits agricoles...) et de l'habitat dispersé prédominant. **Certains itinéraires peuvent présenter une dangerosité plus forte** en fonction de différents facteurs dont l'effet peut être cumulatif :

- Les route à flux de circulation important comme la RN21 ou la D929,
- La traversée directe de centres bourgs, dont certains présentent parfois une voirie très étroite comme Pavie ou Masseube ou encore L'Isle-de-Noé par exemple,
- La configuration de certaines voiries : pente forte, bas-côtés non stabilisés, carrefour avec mauvaise visibilité...

Le risque TMD par canalisation est lié au transport de gaz sur le territoire, avec **plusieurs infrastructures de transport de gaz naturel haute pression** gérées par Teréga qui traversent l'Astarac : liaisons Lussagnet-Auch, Auch-Lias et Mirande-Auch. 14 communes sont concernées par ce risque : Barran, Bazian, Belmont, Castelnau-Barbarens, Estipouy, Le Brouilh-Monbert, L'Isle-de-Noé, Lupiac, Mirande, Mouchès, Pavie, Pessan, Riguepeu et Tudelle. La maîtrise des risques potentiels pour la population autour de ces infrastructures est gérée par la mise en place d'arrêtés préfectoraux instituant des servitudes d'utilité publique proportionnées au niveau de danger.

1.8.5.1.3 *Le risque lié à la rupture de barrages ou de digues*

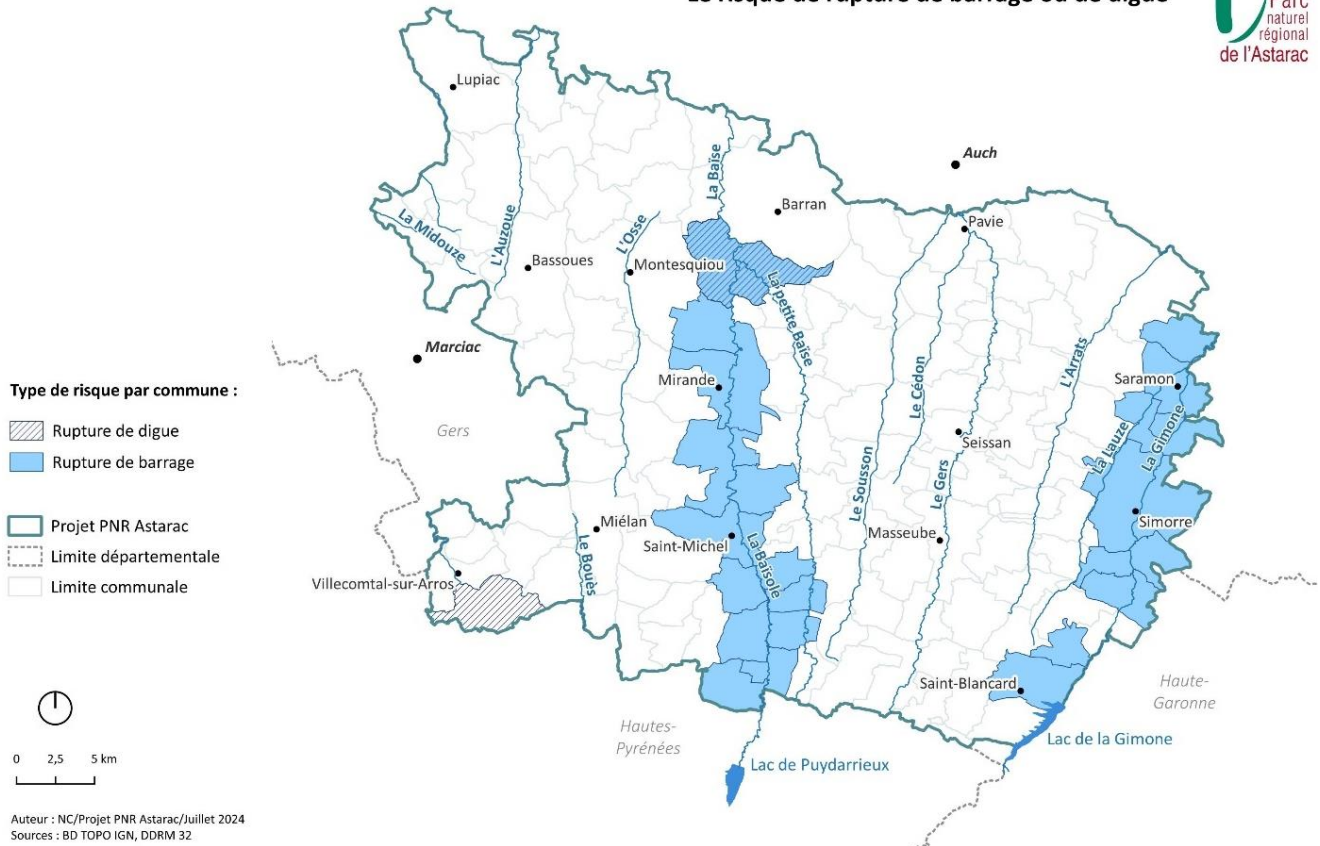
Si le risque de rupture de barrage ou de digue se caractérise par une très faible probabilité d'occurrence, il peut, en revanche, se traduire par des dommages considérables sur les hommes, leurs activités et l'environnement, le caractérisant comme « sociologiquement insupportable » (DDRM32).

L'Astarac est exposé à ce risque par la **présence de 2 grands barrages** en remblai, dits de catégorie A (hauteur supérieure à 20m et capacité volumétrique supérieure à 15 millions de m³), gérés par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne :

- Le **barrage de la Gimone**, mis en service en 1991 et présentant une volumétrie de 25 millions de m³ et situé dans le sud-est du territoire, à cheval entre Gers et Haute-Garonne,
- Le **barrage de Puydarrieux**, mis en service en 1986, avec une volumétrie de 23,5 millions de m³ et situé hors Astarac, dans le département des Hautes-Pyrénées.

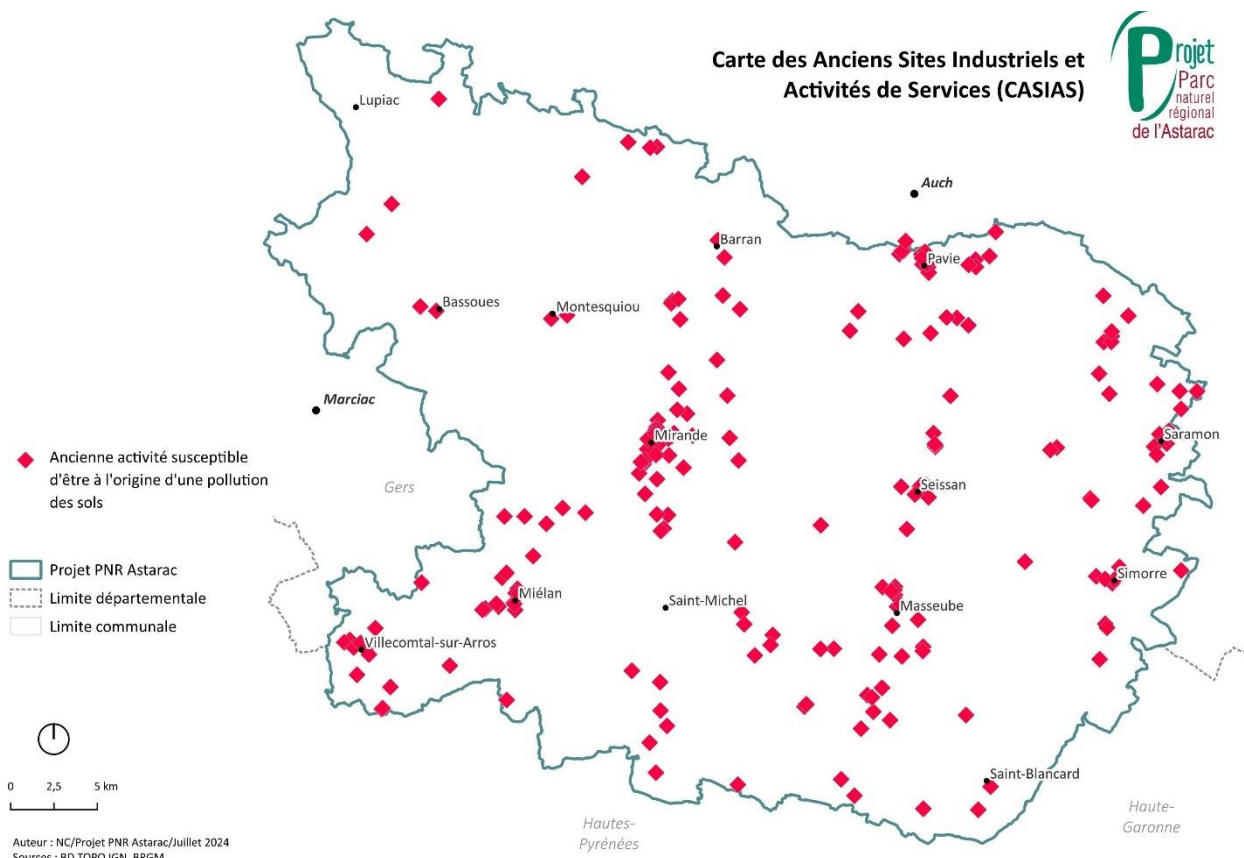
Ces 2 ouvrages sont contrôlés fréquemment et font l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, plan d'urgence spécifique précisant les mesures pour alerter les autorités et les populations et pour organiser les secours et la mise en place de plans d'évacuation. Ce PPI rend obligatoire la réalisation d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** pour les communes concernées, précisant les dispositions mises en place pour gérer une situation d'urgence. Le risque de rupture de barrage touche 22 communes du territoire. Par ailleurs, 2 communes sont concernées par le risque de rupture de digue : L'Isle de Noé, située à la confluence de la Petite et Grande Baïse, et Montégut-Arros, localisée sur l'Arros et ses affluents.

Le risque de rupture de barrage ou de digue



1.8.5.1.4 Le risque lié aux sites et sols pollués

En Astarac, **aucun site pollué ou potentiellement pollué** appelant une action des pouvoirs publics à titre **préventif ou curatif** n'est identifié dans la base de données BASOL. Toutefois, un **secteur d'information sur les sols** (SIS n°32SIS04037 « Centre gaz de France ») a été instauré en 2019 à Mirande, justifiant notamment, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Et la carte des Anciens sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) recense **203 anciennes activités d'un territoire susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols**. Cette information doit être intégrée dans les certificats d'urbanisme délivrés et impose une obligation d'information à l'acquéreur lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain. Les établissements inventoriés dans CASIAS sont particulièrement concentrés autour des bourg (Mirande, Masseube, Pavie...), le long des voies de communication principales (RN21, D929). Leur nature est très variable : industries manufacturières, stockage de produits chimiques et/ou de liquides inflammables en lien avec les activités agricoles, stockage de déchets non dangereux dont les ordures ménagères, stockages d'hydrocarbures...



1.8.5.2 | Pollutions atmosphériques et nuisances sonores

1.8.5.2.1 La qualité de l'air

La qualité de l'air ayant un impact direct sur la santé des populations, sa surveillance est incontournable pour mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre les pollutions atmosphériques efficaces. Le suivi de la qualité de l'air en Astarac est assuré par une station de mesure permanente située sur la combe de Peyrusse-Grande et une station temporaire sur la commune d'Auch.

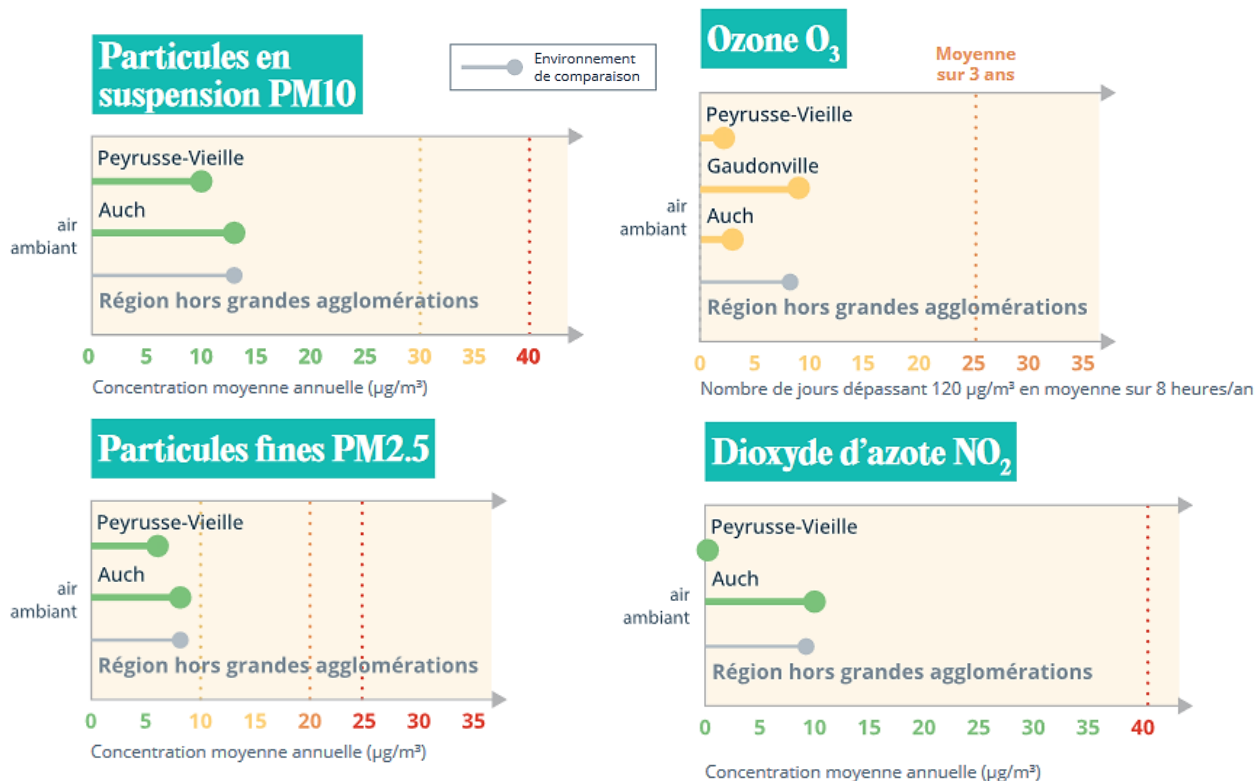
Le bilan 2023 de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie montre que **les seuils réglementaires concernant la protection de la santé pour les émissions de particules en suspension, de particules fines et de dioxyde d'azote sont respectés en situation de fond. Seul l'ozone présente un dépassement de l'objectif de qualité**, même si les concentrations observées restent les plus faibles de la région Occitanie.

Ces résultats moyens annuels plutôt satisfaisants n'empêchent pas **l'occurrence d'expositions ponctuelles à la pollution de l'air**. Ainsi, entre 2019 et 2023, **6 jours ont présenté une teneur en PM₁₀ supérieure au seuil de protection de la santé humaine, soit à 50µg/m³**. Ce type de pollution est majoritairement liée aux activités agricoles, et notamment au travail du sol, mais peut également être directement importé par la masse d'air elle-même et donc être sans lien avec une pollution locale. En ce qui concerne l'ozone, entre 2019 et 2023, **30 jours avec une concentration supérieure à 120µg/m³** en maximum journalier de la moyenne sur 8 heures. Ces épisodes ont été particulièrement nombreux en 2019 (11 jours) et 2022 (15 jours), années marquées par la canicule et de fortes températures.

Les **tendances d'évolution sur la période 2019-2023 sont relativement stables** pour les émissions de particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) et de Dioxyde d'Azote. Les données sont plus **fluctuantes pour l'ozone**, dont la formation en basse atmosphère est notamment tributaire des conditions météorologiques (ensoleillement et fortes températures).

CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES PAR TYPE DE POLLUANT EN 2023

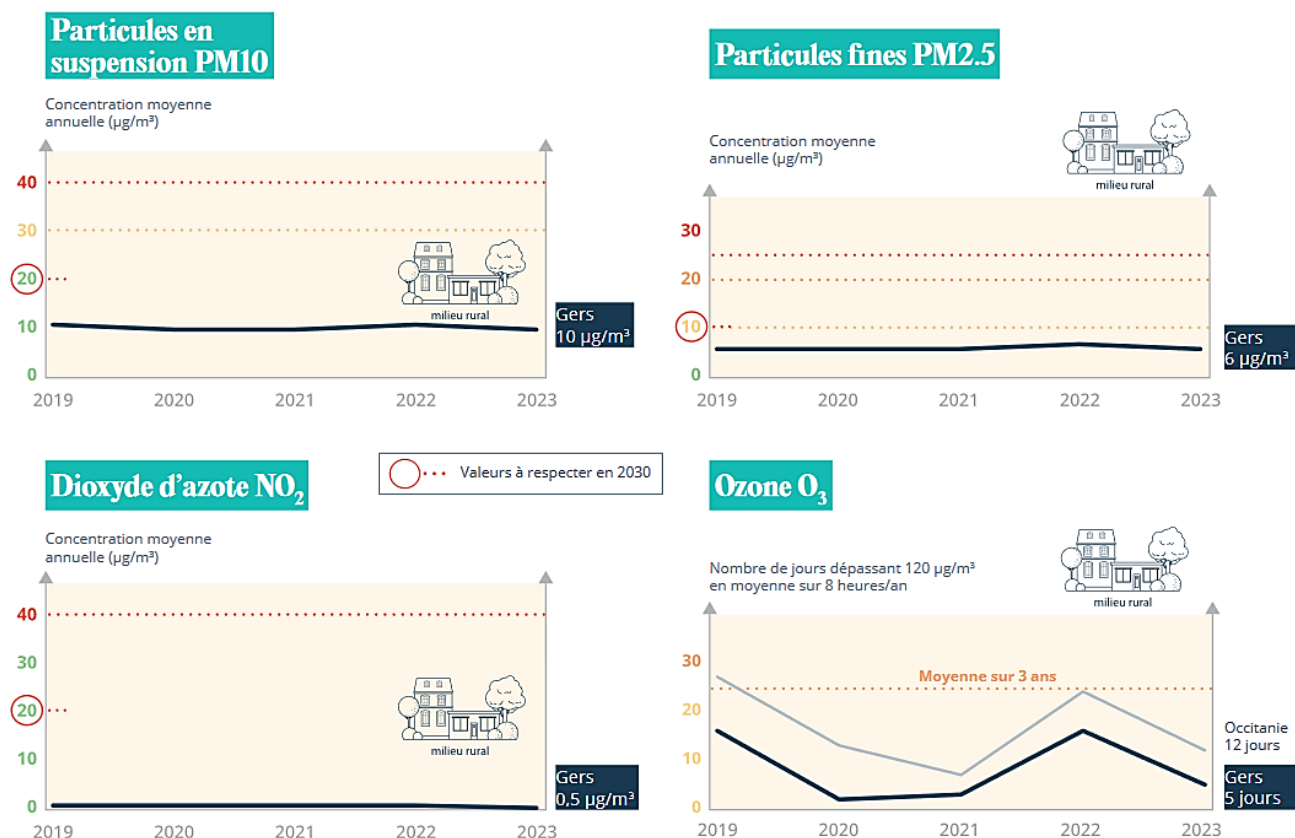
Atmo Occitanie



LES ÉPISODES DE POLLUTION ENTRE 2019 ET 2023

Atmo Occitanie

Année	PM10 Nbre de jour $>50\mu\text{g}/\text{m}^3$	PM2,5	NO2	O ₃ Nbre jour moy. 8h $>120\mu\text{g}/\text{m}^3$	Autres
2023	0	0	0	2	0
2022	1	0	0	15	0
2021	2	0	0	1	0
2020	3	0	0	1	0
2019	0	0	0	11	0



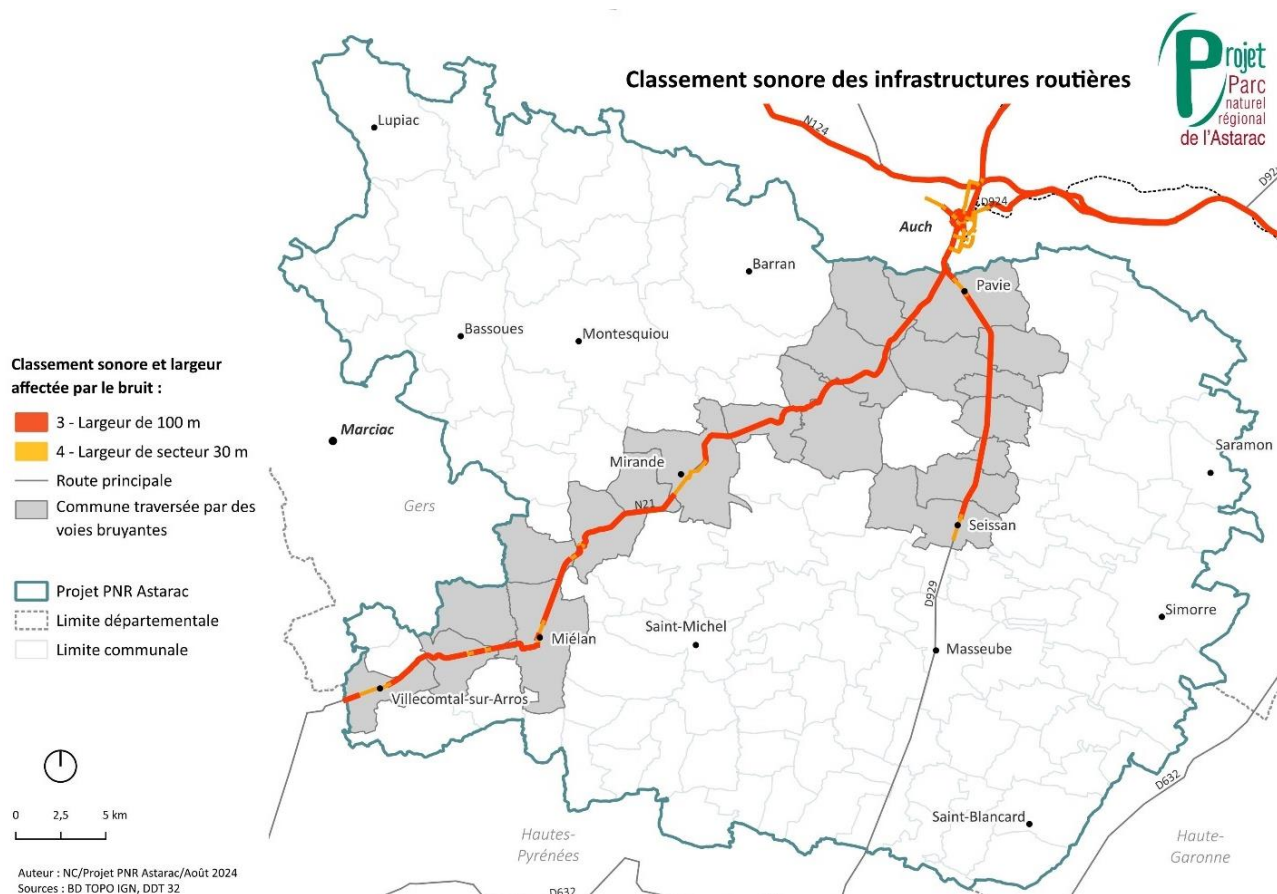
1.8.5.2.2 Les nuisances sonores

L'Astarac bénéficie globalement d'une ambiance acoustique de bonne qualité, qui peut être altérée localement par le trafic routier lors des traversées de bourgs et villages ou être dégradée ponctuellement par certaines activités.

Sur le territoire, les voies routières classées au titre des infrastructures sonores par arrêté du 21/03/2012 concernent les **2 voies routières principales, à savoir la N21 de Auch-Pavie à Villecomtal-sur-Arros et la D929 de Auch-Pavie à Seissan**. 20 communes de l'Astarac sont traversées par ces 2 voies classées en niveau 3, c'est-à-dire présentant des niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB de 6h à 22h et entre 65 et 71 dB de 22h à 6h. La surface affectée est définie par une largeur de 100m de part et d'autre de ces infrastructures. Ce classement est à intégrer dans les PLU/PLUi. Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2^e échéance (2013) et 3^e échéance (2018) couvrent les communes de Mirande, Miramont-d'Astarac, Labéjan, Saint-Jean-le-Comtal, Lasséran et Pavie. Ces outils d'actions proposent différentes mesures pour prévenir, éviter et réduire les nuisances sonores autour de des infrastructures bruyantes.

Les nuisances sonores relevant d'autres infrastructures que routières sont :

- Ponctuelles pour l'aérien, avec des survols civils (aérodrome d'Auch, aéroport de Tarbes) et militaires qui restent peu fréquents,
- Inexistantes pour le ferroviaire, aucune ligne ne desservant le territoire.



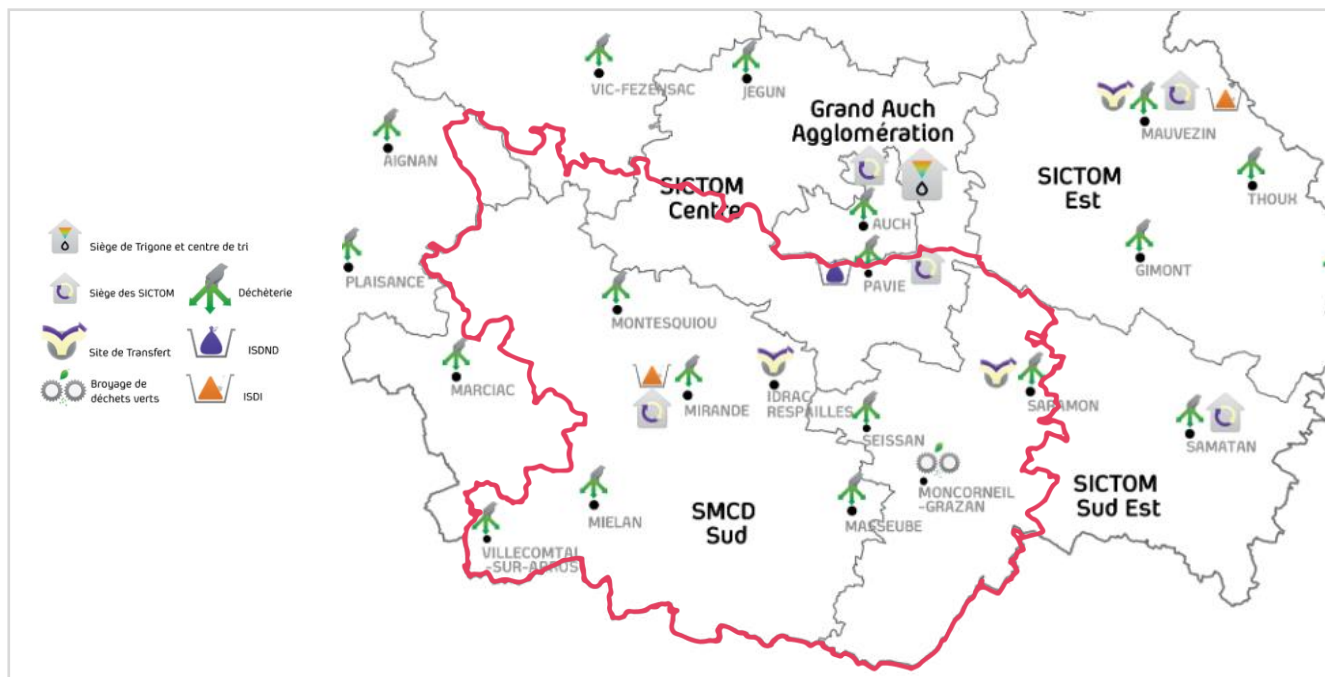
1.8.5.2.3 La collecte des déchets ménagers et le tri sélectif

L'Astarac est couvert par **3 des 7 syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des ordures ménagères** couvrant le Gers : le SMCD Sud, le SICTOM Sud Est et le SICTOM Centre. Ces structures bénéficient d'une **délégation de compétences des communes** pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. Avec la création en 2001, et à l'échelle du département, **du syndicat mixte Trigone**, ces différents SITCOM ont **transféré la compétence traitement des déchets ménagers** (sous la forme d'une gestion publique en régie). Certains SITCOM dont SITCOM Sud et SITCOM Centre ont également transféré la gestion du bas de quai de leurs déchèteries. Les 7 SITCOM **restent toutefois en charge de la collecte des déchets ménagers** et assurent une mission d'accueil, d'information, de prévention et de communication.

L'Astarac compte **18 des 50 équipements pour le traitement des déchets ménagers répartis sur l'ensemble du département** : 13 déchèteries, 1 centre de broyage des déchets verts, 1 installation de stockage des déchets non dangereux, 1 installation de stockage de déchets inertes et 2 sites de transfert. Un centre de tri des emballages et papiers est actuellement situé sur la commune d'Auch (Lamothe), avec une capacité annuelle de l'ordre de 10 000 tonnes. Il sera remplacé à terme par un **centre de tri interdépartemental en cours de construction à Masseube**. Ce nouveau centre aura la capacité de traiter plus de 30 000 tonnes/an de déchets recyclables en provenance du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

ÉQUIPEMENTS ET SITES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Trigone 2023

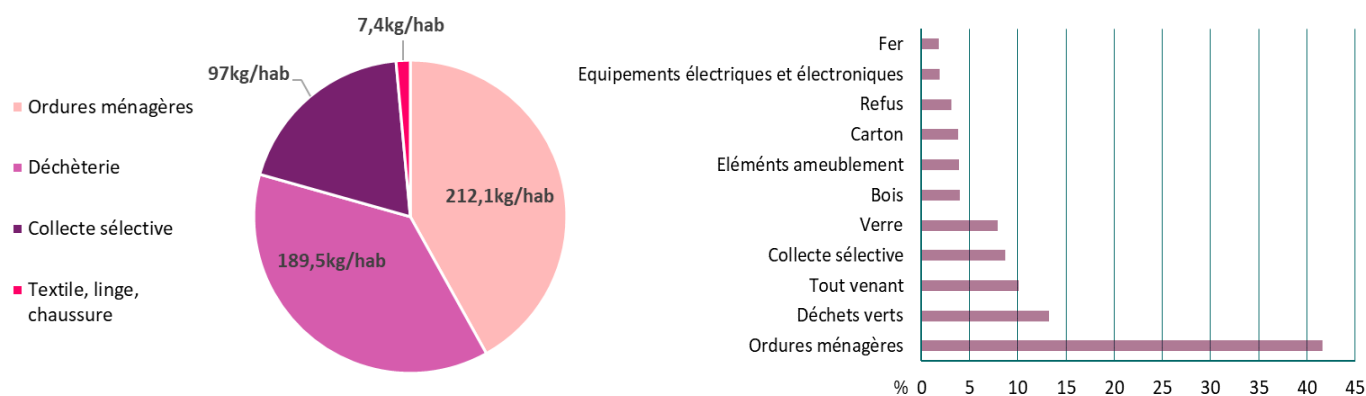


En 2023, la **production de déchets ménagers et assimilés non inertes s'est élevée à 503kg/hab.** à l'échelle du département, se répartissant pour 42,3% en « Ordures ménagères », 37,4% en « Déchèterie », 19,3% en « Collecte sélective » et 0,9% en « Textile, linge et chaussure ». Près de 44% de ces déchets ménagers ont pu être valorisés/recyclés : **72,9% des dépôts en déchèteries ont été composés de matériaux valorisables et 82,6% de la collecte sélective de matériaux recyclables.**

En termes d'évolution, la **production de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) a peu évolué entre 2018 et 2023**, avec une moyenne annuelle de 500,3kg/hab. sur la période 2018-2020 et de 503,1kg/hab. sur 2021-2023. La production d'ordures ménagères résiduelles montre une diminution autour de 5% entre ces deux périodes alors que la collecte sélective montre une augmentation d'environ 5% sur ces mêmes périodes. Le taux de valorisation de matières est également en augmentation sur 2018-2023. **Concernant la collecte sélective, les erreurs de tri sont en forte augmentation** depuis 2018 (19% en 2018, 28% en 2023) et ce malgré des campagnes d'information auprès des ménages.

LA PERFORMANCE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS PAR GRANDES CATÉGORIES ET DÉTAILS

Trigone 2023



1.9 | Synthèse

1.9.1 | L'essentiel

L'Astarac, territoire à caractère rural, présente une faible densité de population, et connaît des difficultés démographiques typiques de la ruralité : perte d'habitants, vieillissement, hausse des personnes seules, fragilité budgétaire des ménages. La population est également moins diplômée qu'au niveau régional (diplômes supérieurs), avec une faible représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Le territoire accueille des réalités hétérogènes, avec des dynamiques plus favorables le long des grands axes de déplacement Nord Sud qui le traversent. Le Nord et l'Est de l'Astarac, influencés par la proximité d'Auch et de Toulouse dans une certaine mesure, sont moins enclavés, à l'inverse du Sud et de l'Ouest.

Si le territoire offre des services de proximité, leur accessibilité dépend de la proximité aux bourgs centres, et l'Astarac dépend des pôles extérieurs, Auch notamment, pour l'accès aux équipements supérieurs. L'accès aux soins, condition essentielle de l'attractivité, est fragile sur tout le territoire et d'autant plus dans les secteurs plus enclavés, ce qui n'est pas sans poser question avec le vieillissement démographique qui s'annonce et la hausse des coûts de la mobilité.

Sur ce point, les habitants de l'Astarac présentent une forte dépendance à la voiture individuelle, ce qui est souvent le cas dans les territoires ruraux. Les flux de déplacement, s'ils sont proportionnés, sont plus nombreux au nord du territoire du fait des échanges domicile – travail avec Auch. L'offre de solutions alternatives est peu développée, avec une seule ligne régulière de transport collectif, assez peu utilisée. Le développement de nouvelles solutions fait l'objet de réflexions et d'expérimentations au niveau local, dans différents domaines : covoiturage, déplacements doux, services à domicile...

L'offre éducative (primaire et secondaire) est globalement bien structurée à l'échelle du territoire mais est menacée par la baisse des effectifs scolaires des dernières années, liée à la perte d'habitants. Mais cette baisse n'est pas homogène sur le territoire et certaines écoles accueillent très peu d'élèves. Une implication forte de toutes les intercommunalités en matière d'enfance et de jeunesse a permis la mise en place d'un maillage d'établissements et de services du jeune enfant qui va encore se renforcer dans les prochaines années. Les habitants bénéficient également d'une offre structurée de services périscolaires et extrascolaires, majoritairement déployée en régie par les intercommunalités dans le cadre de « *projets éducatifs de territoire* ». L'offre de service « jeunesse » (11-17 ans) reste, quant à elle, relativement modeste et disparate selon les intercommunalités.

En complément des actions portées par les équipes éducatives des collectivités, plusieurs acteurs sont engagés en faveur de la sensibilisation au développement durable : le CPIE Pays Gersois, dont les locaux sont à Mirande, des associations naturalistes, l'ADASEA, le CRPF, ... La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, labellisée « Territoire Engagé pour la Nature », réalise chaque année un programme d'animations nature, pour lequel elle fait appel à des partenaires spécialisés.

Malgré la faible densité de population, l'offre culturelle en Astarac est importante et variée : la lecture publique, l'offre cinématographique et musicale avec plusieurs festivals, la pratique de la danse, y compris la traditionnelle occitane. Sur le plan de la diffusion, le territoire ne comporte aucune salle dédiée uniquement au spectacle mais 12 lieux polyvalents qui sont utilisés parfois pour accueillir des spectacles. Mais de nombreux équipements culturels de références sont situés, à proximité, dans les Villes-Portes d'Auch et de Marciac. Malgré l'importance de son patrimoine culturel, le territoire ne compte que deux espaces muséographiques.

Cette offre culturelle repose sur l'implication d'un réseau d'associations dynamiques et des acteurs publics aux différentes échelles. Aux côtés du Département du Gers, plusieurs structures appuient les acteurs culturels : la médiathèque départementale, Ciné 32, l'ADDA32. A l'exception de la communauté d'Agglomération d'Auch, l'implication des intercommunalités est naissante et se structure principalement autour du soutien aux associations et des événements culturels. Aucune n'est dotée d'un Projet Culturel de Territoire. De ce fait, plusieurs communes participent activement au développement de l'offre culturelle.

En matière d'habitat et de logement, le fonctionnement du territoire est très orienté sur l'accession à la propriété et sur la maison individuelle. L'offre alternative est limitée (locatif, collectif, abordable, petits

logements...), alors que la demande paraît forte, à l'image de la pression sur le parc social. Des ralentissements sont observés ces dernières années sur la construction neuve, alors que les transactions sur le bâti existant augmentent, ce qui tend à faire monter les prix de l'immobilier. Ces prix, comme ceux du foncier, restent bas, ce qui est cohérent avec le niveau de revenu des habitants.

Le parc de logements présente la particularité d'être très ancien, avec une valeur patrimoniale importante (centres bourgs historiques, maisons paysannes). La vacance est toutefois élevée sur le territoire, avec une tendance au délaissement du patrimoine rural et à la dévitalisation des noyaux historiques.

Enfin, il faut souligner que le territoire est concerné par un certain nombre de contraintes et de risques qui peuvent influencer les possibilités d'accueil de populations. Le risque inondation (notamment par débordement), d'érosion des sols, de mouvements de terrain et de retrait / gonflement des argiles sont relativement prononcés. Des contraintes localisées sont également à considérer en lien avec les risques technologiques (installations ICPE, transport de matières dangereuses, sites pollués, rupture de barrages) et la présence des grandes infrastructures de transport (générant des nuisances sonores).

1.9.2 | Les problématiques

L'attractivité du territoire représente une problématique importante dans le contexte de déclin de la population. L'accueil de nouveaux habitants est essentiel pour porter le développement économique local, en accueillant des actifs et des catégories socioprofessionnelles supérieures qui sont plus faiblement représentées aujourd'hui (en partie du fait du tissu économique présent également). L'attractivité nécessite d'offrir un cadre de vie de qualité, mais aussi des services, des logements adaptés, et des emplois.

Au-delà de l'accueil de populations extérieures, le maintien des habitants en place sera un enjeu fort pour les prochaines décennies. Compte tenu du vieillissement, les risques d'isolement de la population ou de départ vers des pôles mieux équipés sont importants, en particulier dans les secteurs les plus enclavés. Le renforcement de l'offre de soins sera une condition déterminante, mais également la capacité du territoire à offrir des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. En effet, les populations de l'Astarac ont des revenus plutôt bas, et l'augmentation du coût de l'énergie représente un risque considérable pour l'avenir.

La diversification des solutions de mobilité ne peut se faire qu'en prenant en compte le contexte rural et peu dense, mais également le morcellement de l'habitat sur le territoire, qui ne facilite pas la mutualisation des flux. La réduction de la fragilité des personnes seules, ou isolées, représente une problématique majeure qui appelle d'ores et déjà les collectivités à expérimenter des solutions « à domicile » limitant les besoins en déplacement.

Plus globalement, le maintien de bonnes conditions de mobilité vers et depuis le pôle d'Auch sera essentiel pour la dynamique locale. En effet, ce pôle offre des services indispensables à la population, et il héberge également des populations qui viennent travailler sur le territoire. Une détérioration des conditions de déplacement vers et depuis Auch pourrait avoir des conséquences très défavorables pour l'Astarac.

L'accueil de nouveaux habitants avec des jeunes enfants semble indispensable dans les prochaines années, si l'Astarac souhaite garder le maillage actuel d'offre éducative. L'implication forte des intercommunalités en matière de services « Enfance et Jeunesse » représente un véritable atout pour l'attractivité du territoire. Ces services méritent de s'étoffer encore un peu, dans certaines parties du territoire et sur certains domaines (11-17 ans). Mais dans un contexte budgétaire contraint, ces collectivités réussiront-elles à maintenir un tel niveau de services ? Leur engagement dans le domaine de l'éducation, en partenariat avec l'Éducation Nationale, semble être un terreau fertile au déploiement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans le cadre périscolaire, extra-scolaires et des activités proposées aux jeunes.

En matière de culture, la première problématique est la pérennité de certaines offres (l'enseignement musical notamment, aujourd'hui portée par le monde associatif) ou leur montée en gamme (niveau d'équipements des salles polyvalentes, déploiement de l'Éducation Artistique et Culturelle, ...). La seconde problématique relève davantage de la structuration de l'offre à l'échelle du territoire (aménagement de salles polyvalentes au Sud et au Nord-Ouest du périmètre, mise en réseau des bibliothèques communales, ...) et dans les

coopérations à l'extérieur du territoire. L'offre théâtrale, portée par une grande variété de groupes et compagnies amateur, s'appuie peu sur les réseaux de théâtre professionnel existant dans le département.

Concernant les liens entre culture et patrimoines, les bâtiments et lieux culturels du territoire (églises, mottes, ...) pourraient davantage accueillir des événements ou des équipements dédiés. Au sein de cette thématique d'intervention très partagée, la question de la montée en puissance de la compétence « culture » des intercommunalités est à préciser.

Le territoire fait face à des problématiques majeures dans le domaine de l'habitat, qui ne peuvent que s'accroître. La diminution des capacités d'investissement des ménages et le développement des trajectoires de lutte contre l'artificialisation rendent peu adapté le modèle de la maison individuelle en accession à la propriété. La diversification de l'offre de logements, le développement du parc abordable et de qualité, la reconquête du bâti existant et des centralités représentent des défis très importants. Ces défis posent la question de l'outillage du territoire pour l'organisation de l'urbanisme et le développement de projets opérationnels plus complexes.

Enfin, l'accueil de nouvelles populations devra intégrer l'évolution des risques, notamment en lien avec le changement climatique. Les problématiques d'inondation et de gestion des sols (érosion, mouvements de terrain...) sont susceptibles de s'accroître dans certains secteurs, et le risque incendie, actuellement considéré comme faible, peut aussi devenir une question plus forte.

2 - L'économie de l'Astarac



photo-Club de l'Astarac

2.1 | L'emploi et le tissu d'entreprises

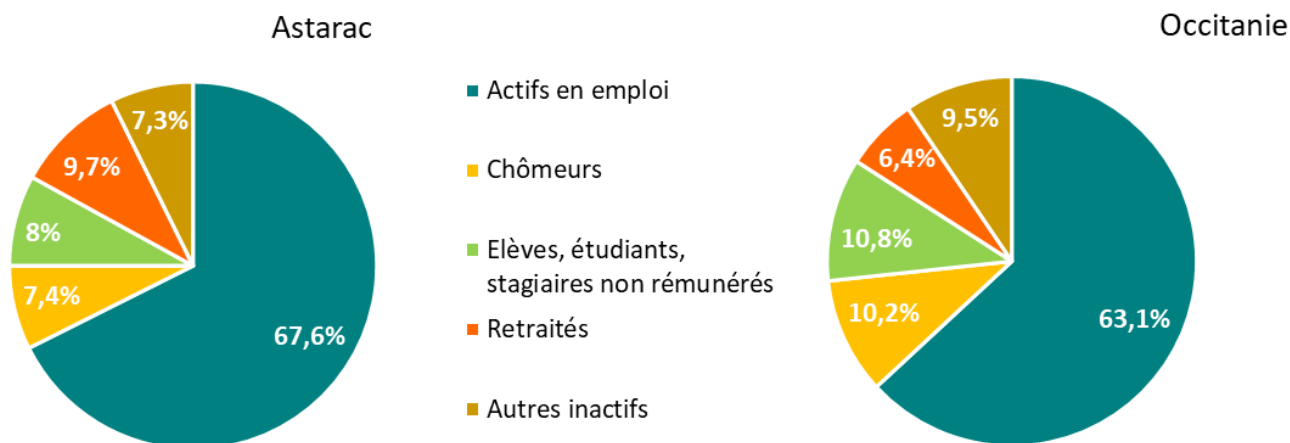
2.1.1 | Un recul de l'emploi, dans un contexte de chômage plutôt faible et de hausse du taux d'activité

2.1.1.1 | Un taux d'activité en hausse, avec une spécialisation spatialisée des actifs

L'Astarac compte 18591 personnes de 15 à 64 ans, se répartissant pour **67,6% en actifs en emploi** et pour **7,4% en actifs au chômage**, soit quelque **13950 actifs**. Cette répartition est assez similaire à celle observée au niveau départemental. Par rapport au niveau régional, l'Astarac présente une part d'actifs en emploi de plus de 4 points supérieure et une part de chômeurs plus faible.

En termes d'évolution, le taux d'activité a augmenté de près de 4 points entre 2009 et 2020, passant de 71,4% à 75,1%.

POPULATION DES 15-64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ (EN %) EN 2020
INSEE RP2020



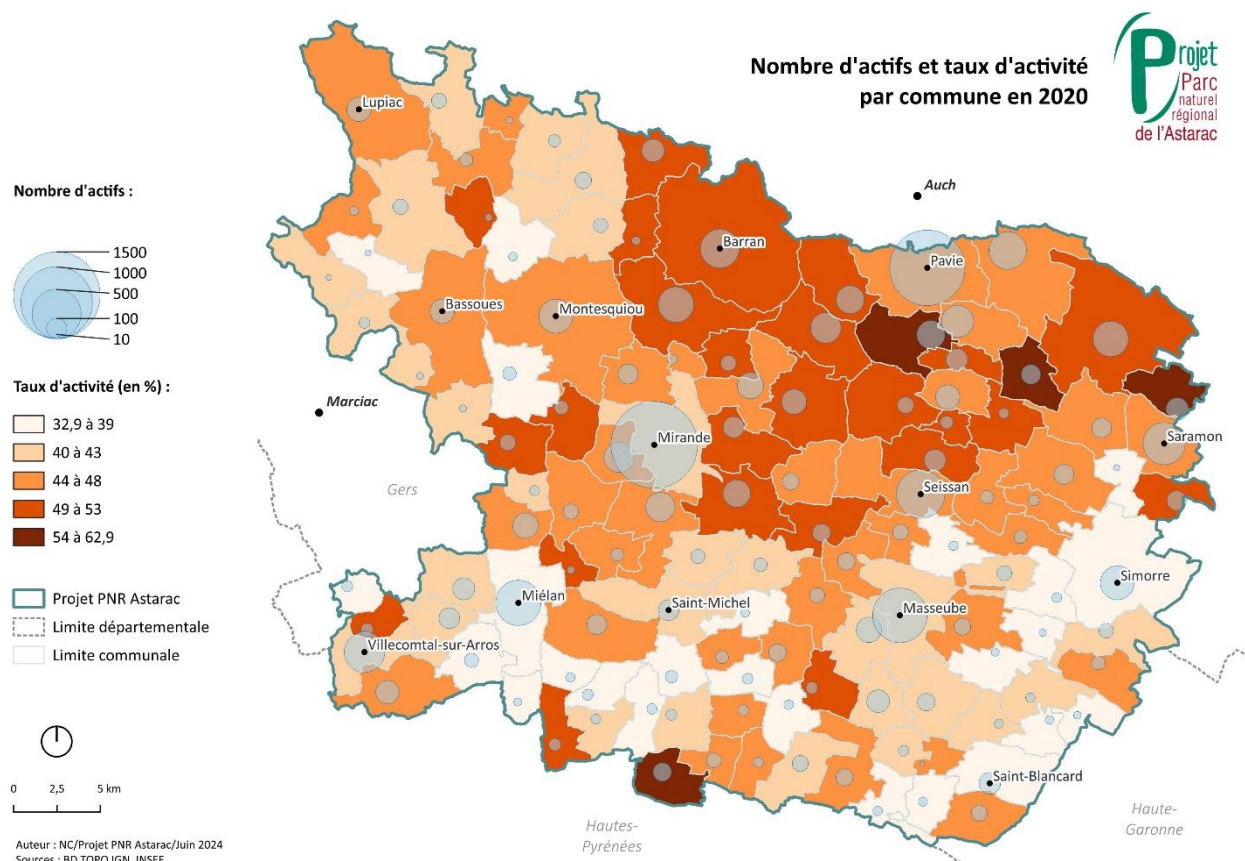
Les 25-54 ans correspondent à la tranche d'âge où le taux d'activité est maximal avec 92,5%. Les tranches 55-64 ans et 15-24 ans présentent un taux d'activité plus faible, de respectivement 59,0% et 42,2%. Ces taux plus faibles s'expliquent classiquement par le fait que la tranche 55-64 ans inclut une part de retraités et préretraités et que la tranche 15-24 ans comprend des personnes encore en études.

Au niveau de la répartition par sexe, un **écart important, de plus de 11 points, est observé entre les femmes et les hommes de 15 à 24 ans**, avec un taux d'activité de respectivement 36,0% et 47,5%. Les femmes étudient plus longtemps que les hommes (le taux de scolarité des 18 à 24 ans est de 44,7% chez les femmes et de 36,6% chez les hommes) et ainsi entrent plus tardivement sur le marché du travail. **Par rapport au niveau régional, 2 spécificités sont observées** : le taux d'activité est de 5 points supérieur en Astarac pour les hommes de 15 à 24 ans, en lien avec un taux de scolarité plus faible en Astarac, et de 4 points plus élevé chez les femmes de 25 à 54 ans, corrélé à la présence de secteurs d'activités à prédominance féminine (social, médico-social, enseignement, administration).

Si le nombre d'actifs est naturellement plus important dans les bourgs au regard du nombre d'habitants plus élevée, **le taux d'activité est quant à lui plus important dans les communes situées dans l'aire d'attractivité d'Auch**.

NOMBRE D'ACTIFS ET TAUX D'ACTIVITÉ EN 2020

INSEE RP2020



En 2020, **48,6%** des actifs occupés de l'Astarac relèvent des catégories socio-professionnelles de type « **Employés** » (28,4%) et « **Ouvriers** » (20,2%), représentatives des classes populaires. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée en Occitanie (44,8%) et en France (45,0%), mais très inférieure à la moyenne estimée pour les territoires ruraux où ces classes représentent près des 60% des actifs occupés. Les actifs des professions intermédiaires s'élèvent à 22,8%, les « **Artisans, commerçants et chefs d'entreprise** » 9,6%, les « **Agriculteurs exploitants** » à 9,5% et les « **Cadres et professions intellectuelles** » à 9,5%. Par rapport à la région Occitanie, le territoire se caractérise par **une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures** (9,5% contre 17,5%) et par **une sur-représentation des exploitants agricoles** (9,5% contre 2,5%). En termes d'évolution, un recul de -3 points de la part des actifs agriculteurs exploitants est observé entre 2009 et 2020, qui s'explique par le contexte économique défavorable, notamment pour l'élevage, le vieillissement de la population et les difficultés de transmission/reprise des exploitations agricoles.

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (EN %)

INSEE RP 2009 et 2020

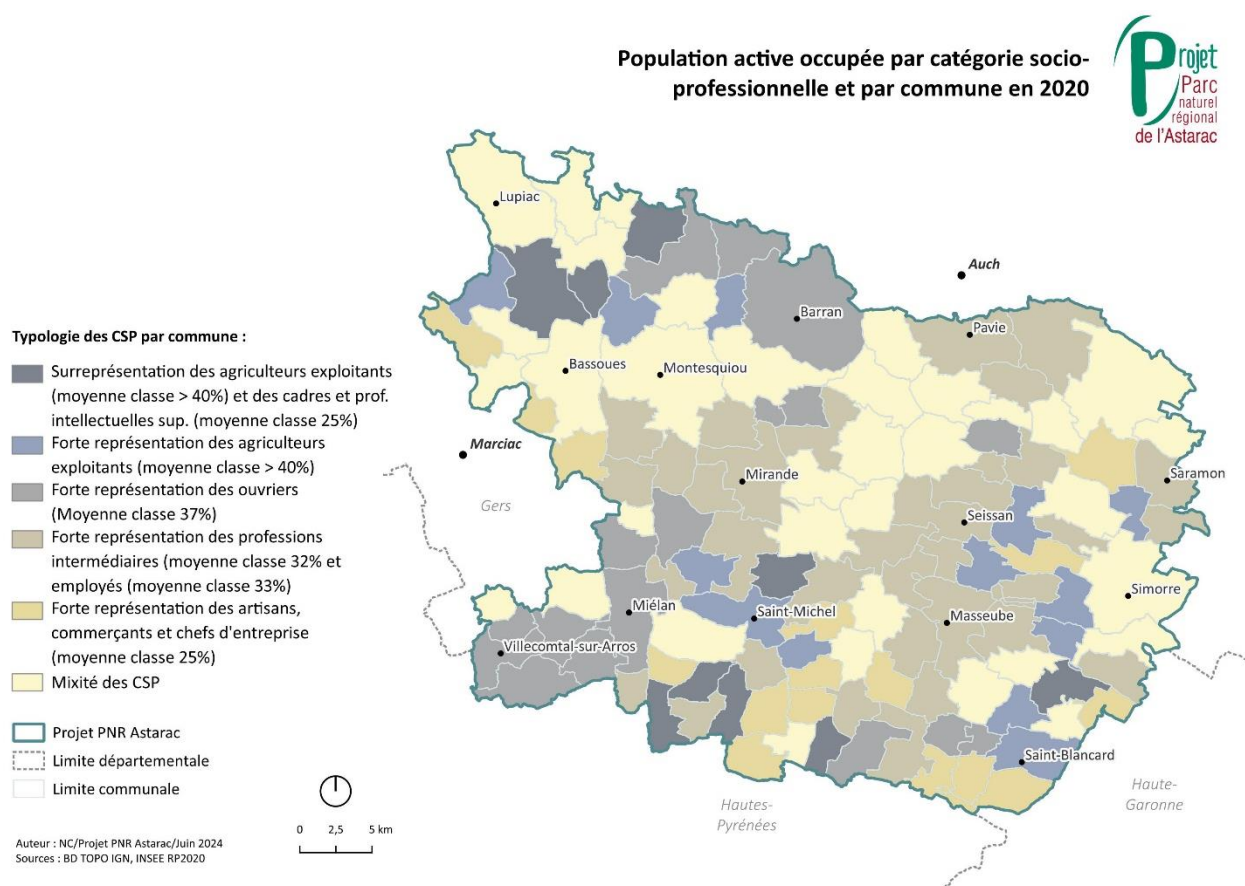
	Astarac		Occitanie
	2009	2020	2020
Agriculteurs exploitants	12,6	9,5	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,5	9,6	8,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,9	9,5	17,5
Professions intermédiaires	21,1	22,8	26,6
Employés	27,8	28,4	27,6
Ouvriers	21,1	20,2	17,2

En termes de répartition spatiale, une forte concentration des actifs occupés de type « **Professions intermédiaires** » et « **Employés** » est observée autour des **bourgs principaux** (Auch-Pavie, Mirande, Masseube et Seissan) qui sont fortement pourvoyeurs de ce type d'emplois. Ces secteurs sont entourés par des **communes à mixité de catégories socio-professionnelles**, où les actifs occupés n'ont pas de spécialisation, et sont majoritairement incluses dans l'aire d'attractivité d'Auch.

Les actifs de type « **Ouvriers** » sont **surreprésentés** dans le secteur de **Villecomtal-sur-Arros-Miélan** (emplois industriels) et dans quelques communes du nord et du sud du territoire (emploi ouvriers plus en lien avec l'agriculture).

Les **actifs « Agriculteurs exploitants »** sont **surreprésentés** dans certaines communes situées pour la plupart au nord-ouest et dans le sud du territoire, c'est-à-dire **dans les secteurs hors aire d'attractivité des villes**. Pour certaines commune, cette surreprésentation des « **Agriculteurs exploitants** » est associée avec une surreprésentation des « **Cadres et professions intellectuelles** ». Cette spécificité interroge sur une tendance des cadres à rechercher une forme de « tranquillité », mais cette hypothèse est à relativiser au regard du petit nombre d'actifs de certaines de ces communes. C'est également dans ce secteur hors attractivité des villes que certaines communes présentent une surreprésentation de « **Artisans, commerçants et chefs d'entreprise** ».

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET PAR COMMUNE EN 2020 INSEE RP2020



2.1.1.2 | Un nombre d'emplois en fort recul, touchant particulièrement les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie

En 2020, l'Astarac compte **9121 emplois au lieu de travail** pour 12913 actifs résidant dans la zone, soit un **indicateur de concentration de l'emploi de 70,6** (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs occupés). Le territoire compte ainsi **moins d'emplois que d'actifs**, ce qui montre sa **spécificité résidentielle**, avec des déplacements hors territoire pour accéder à l'emploi. Cet indicateur est inférieur à celui des échelons régional et national qui s'élève à ~98.

La carte ci-après montre que **l'emploi est principalement localisé sur les bourgs**, avec 10 communes qui concentrent 63% de l'emploi et une place particulière tenue par **Mirande qui compte plus de 23% des emplois** du territoire.

En termes d'évolution, **l'Astarac a perdu -685 emplois entre 2009 et 2020**, soit en moyenne -62 emplois par an. Cette **évolution a été plus marquée sur la période 2014-2020**, avec une perte de **-75 emplois par an** en moyenne contre -48 emplois par an en moyenne sur la période 2009-2014. Sur les 124 communes du territoire, **54,8% présentent une évolution négative du nombre d'emploi entre 2009 et 2020**, avec un taux de croissance annuel inférieur à -0,5%/an, se décomposant comme suit :

- **22 communes connaissent une forte évolution négative** (taux de croissance annuel inférieur à -4%/an) avec une perte cumulée de -400 emplois sur 2009-2020,
- **46 communes ont un taux de croissance annuel négatif compris entre -4,0 et -0,51%**, correspondant à une perte cumulée d'emplois de -709.

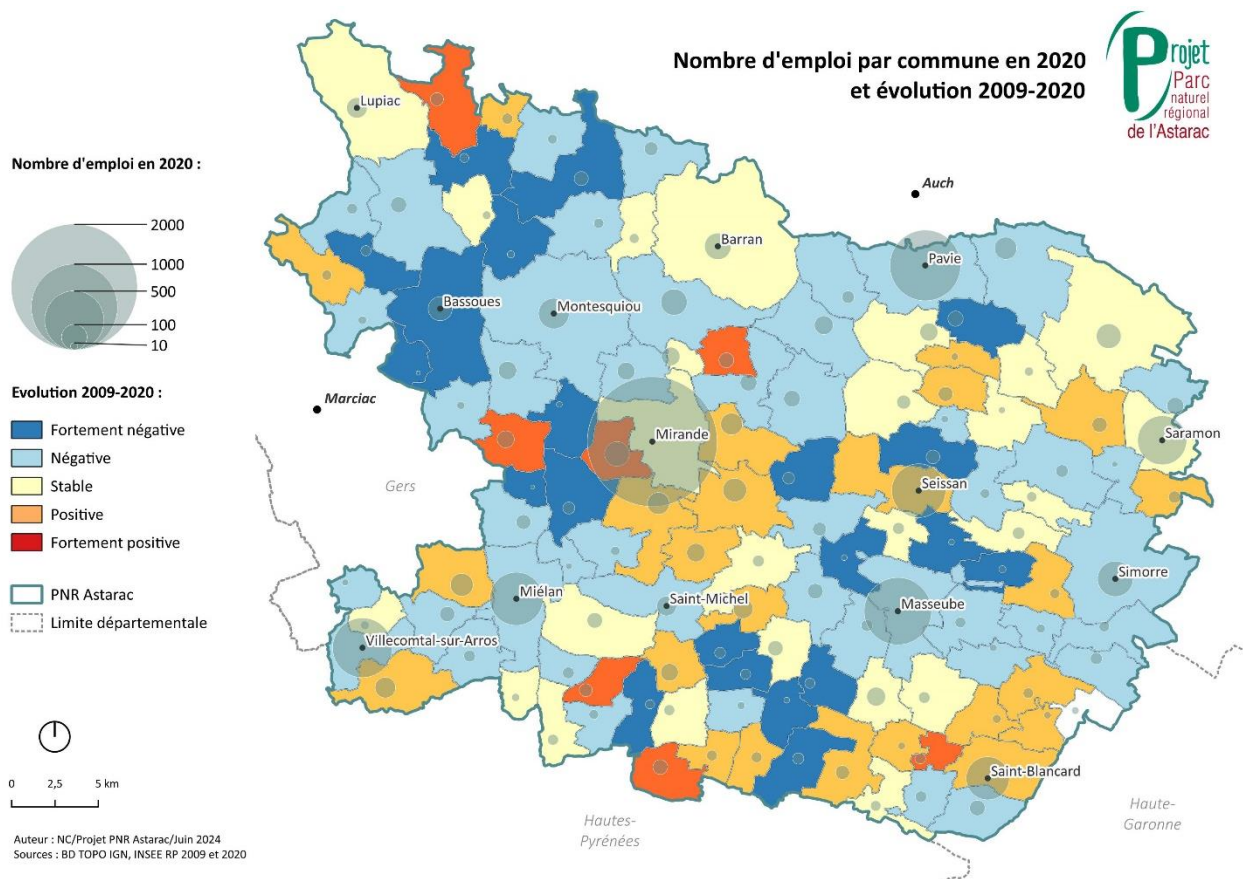
20,2% des communes présentent une évolution considérée comme stable entre 2009 et 2020. Et pour finir, **25,0% des communes montrent une évolution positive** du nombre d'emploi sur 2009-2020 se répartissant comme suit :

- **24 communes avec un taux de croissance annuel compris entre 1 et 4%/an** et un gain cumulé de +343 emplois,
- **7 communes avec une évolution fortement positive** (taux de croissance annuel >4%/an) et une augmentation cumulée de +118 emplois.

En termes de répartition spatiale, une dynamique positive de l'emploi est observée dans les communes autour de certains bourgs, qui eux-mêmes présentent une dynamique stable à négative, comme Mirande, Villecomtal-sur-Arros, Vic-Fezensac (hors périmètre) et Boulogne-sur-Gesse ou de Trie-sur-Baïse dans le département des Hautes-Pyrénées. Inversement, Seissan est le seul bourg de l'Astarac en dynamique d'emploi positive sur le territoire, alors que ses communes limitrophes présentent une dynamique négative voire très négative, pouvant laisser supposer un recentrage de l'emploi sur ce bourg.

NOMBRE D'EMPLOI PAR COMMUNE EN 2020 ET ÉVOLUTION 2009-2020

INSEE RP2009 et 2020

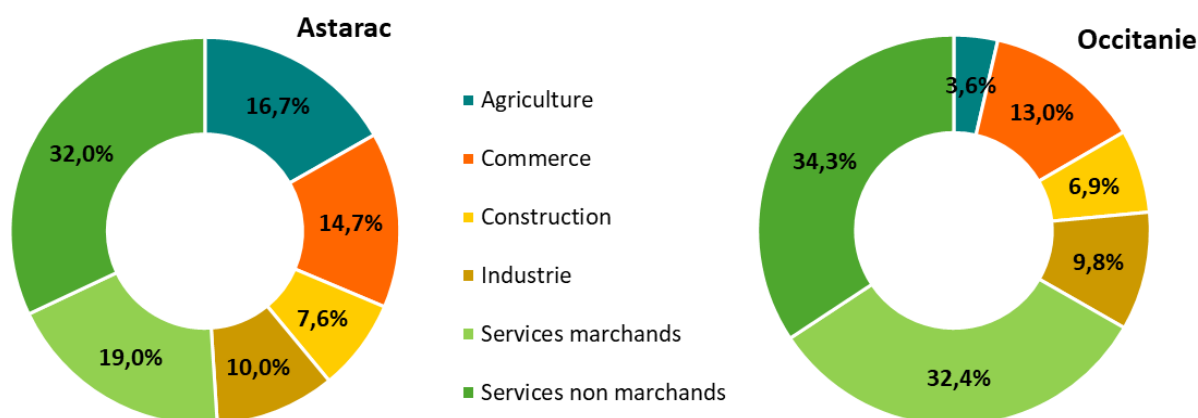


Concernant la répartition de l'emploi par secteur d'activité, **les secteurs les plus fournisseurs d'emplois sont ceux des services non marchands, avec 2931 emplois, et des services marchands avec 1738 emplois**, ces deux secteurs cumulant plus de 50% des emplois. L'agriculture se place en 3^e position avec 1531 emplois. Puis viennent respectivement le commerce (1341 emplois), l'industrie (913 emplois) et la construction (699 emplois).

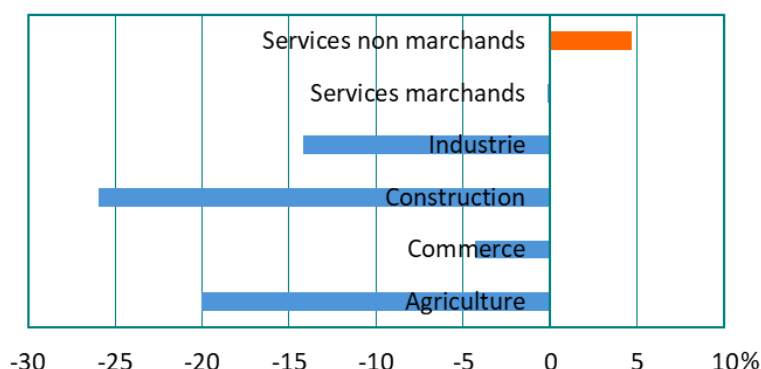
Par rapport au niveau régional, l'Astarac se caractérise par **une forte part d'emplois dans l'agriculture, qui s'élève à 16,7% contre 3,6% en Occitanie**. Cette différence est compensée par une part d'emplois dans le secteur des services marchands plus faible qu'au niveau régional : 19% en Astarac contre 32,4% en Occitanie.

Au niveau de l'évolution par secteur entre 2009 et 2020, **une forte baisse du nombre d'emplois est observée pour la construction (-26%, -245 emplois) et l'agriculture (-20%, -383 emplois)**. En 2009, l'agriculture, avec 1914 emplois, devançait encore le secteur des services marchands dont le nombre d'emplois était de 1741. Le **secteur de l'industrie connaît aussi une baisse importante sur cette période, s'élevant à -14,2%**, soit une perte de -151 emplois. Le secteur du commerce présente une baisse plus modérée sur 2009-2020, de -4,4% (-61 emplois). Le nombre d'emploi dans le secteur des services marchands est, quant à lui, resté stable. Le **seul secteur ayant enregistré une hausse du nombre d'emploi est celui des services non marchands avec une hausse de +4,6%, soit +130 emplois**.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2020
INSEE RP 2020



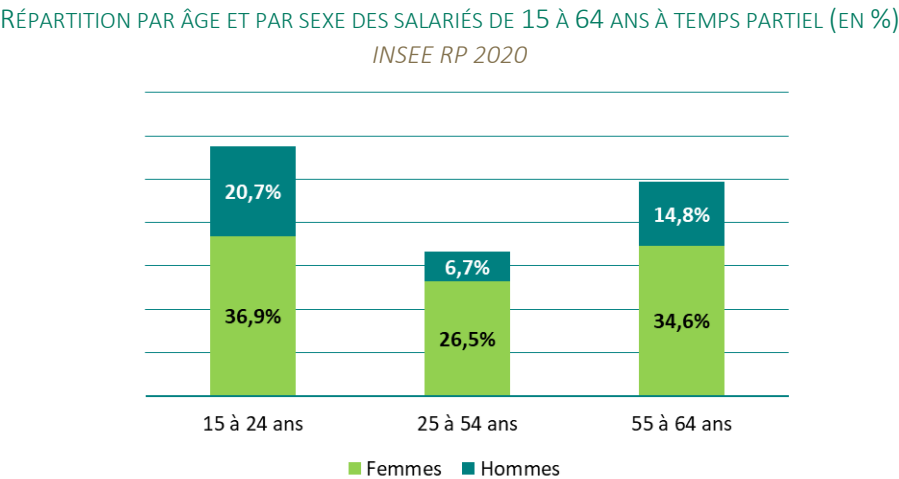
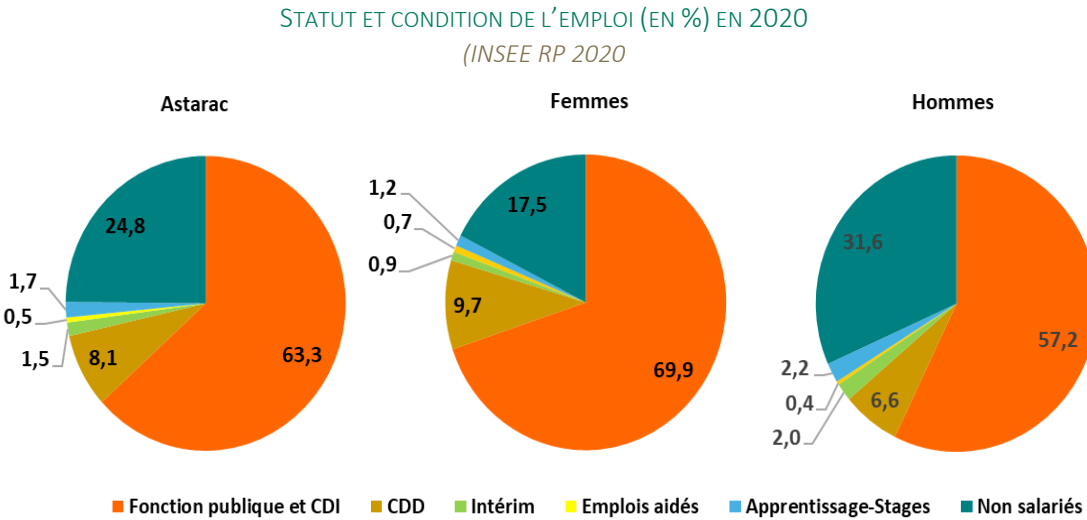
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ENTRE 2009 ET 2020
INSEE RP 2009 et 2020



2.1.1.3 | Un emploi essentiellement salarié et une spécialisation homme-femme encore marquée

En 2020, l'Astarac compte **9703 emplois salariés (75,2% de l'emploi total)** et 3208 emplois non-salariés. La part de la population de 15 ans et plus bénéficiant d'un **emploi stable de type CDI ou titulaires de la fonction publique s'élève à 63,3%**, taux plus faible qu'au niveau régional qui affiche 69,2%. Cette différence s'explique principalement par une **part plus importante d'emplois non-salariés en Astarac, qui s'élève à 24,8% contre 17,1% en Occitanie**.

En termes de répartition par sexe, les femmes occupent pour 69,9% un emploi salarié de type CDI ou titulaire de la fonction publique alors que ce chiffre est de 57,2% pour les hommes. Les hommes sont en revanche 31,6% à occuper un emploi non-salarié alors que les femmes ne sont que 17,5% avec ce type de statut. Les femmes sont également plus concernées par l'emploi précaire (CDD), avec un taux de 9,7% contre 6,6% pour les hommes. Il en est de même pour le travail à temps partiel, qui touche 28,8% des femmes salariées contre 9,9% pour les hommes. La part de temps partiel est particulièrement importante chez les femmes (et les hommes) de 15 à 24 ans et chez les femmes de 55 à 64 ans.



Concernant le taux de féminisation des emplois par secteur d'activité, il atteint 71,7% pour le secteur « Administration publique, enseignement, santé et action sociale ». Ce chiffre est de 68,6% pour l'emploi salarié en Occitanie. Pour les autres secteurs, et particulièrement la « Construction », l'« Industrie » et l'« Agriculture », le taux de féminisation est systématiquement inférieur en Astarac par rapport à l'échelon régional.

TAUX DE FÉMINISATION DES EMPLOIS PAR STATUT ET SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)
INSEE RP 2020

Secteurs	Emploi salarié		Emploi non-salarié	
	Astarac	Occitanie	Astarac	Occitanie
Agriculture	27,4	31,3	23,2	28,2
Industrie	23,1	29,1	18,5	30,2
Construction	6,2	14,5	3,2	4,7
Commerce, transports, services	45,2	46,3	35,7	39,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	71,7	68,6	69,7	62,2

2.1.1.4 | Des salaires moyens inférieurs aux niveaux régional et national, avec des différences plus marquées pour les salariés âgés et les cadres

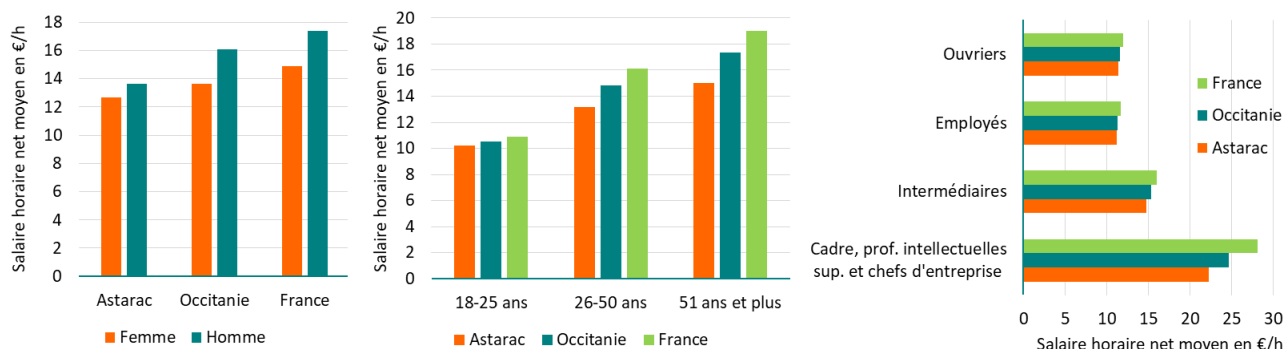
Le **salairé horaire net moyen** sur les 6 communautés de communes membres du projet de PNR s'élève à **13,43€/h en 2021**. Ce salaire est plus faible que ceux observés aux niveaux régional et national, qui affichent respectivement 15,06€/h et 15,98€/h.

Le salaire horaire net moyen varie en fonction du sexe, de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle :

- Un **écart d'environ 1€ de l'heure est observé entre le salaire des femmes (12,7€/h) et celui des hommes (13,63€/h)**, mais cet écart homme-femme est moins marqué qu'en Occitanie ou qu'au niveau national où il atteint respectivement 2,44€ et 2,46€
- Le **salairé augmente en fonction de l'âge**, un salarié de 51 ans et plus gagne en moyenne 4,8€/h de plus qu'un salarié de 18 à 25 ans en Astarac. Par rapport aux niveaux régional et national, les différences de salaire pour les 18-25 ans sont faibles (écart de +0,36€/h en Occitanie et +0,71€/h en France). Mais cet écart augmente avec l'âge : pour les 26-51 ans il atteint respectivement +1,68€/h et +3€/h et pour les 51 ans et plus +2,36€/h et +4,02€/h
- Le **salairé est également variable en fonction de la catégorie socio-professionnelle (CSP)**. Les classes ouvriers et employés présentent des salaires similaires autour de 11,30€/h. Les catégories intermédiaires se situent autour de 14,76€/h et les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise autour de 22,28€/h. Par rapport aux niveaux régional et national, les écarts de salaire augmentent avec le niveau social de la CSP : les différences sont minimales pour les classes populaires (employés et ouvriers), elles varient respectivement de +0,6€/h à 1,22€/h pour la catégorie des professions intermédiaires (associée aux classes moyennes) et atteignent respectivement +2,42€/h et +5,89€/h pour la catégorie cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises (associée aux classes aisées).

SALAIRE HORAIRE NET MOYEN SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 2021

INSEE Base Tous salariés 2021



2.1.1.5 | Un taux de chômage plus faible qu'au niveau régional

En 2020, le nombre de chômeurs en Astarac était de **1384**, soit un **taux de chômage s'établissant à 9,9%**. Ce chiffre est plus faible que ceux observés aux niveaux régional et national, qui s'élèvent respectivement à 13,9% et 12,7%. Comme ailleurs, le **chômage touche plus particulièrement la tranche des 15 à 24 ans**, avec un taux qui s'établit à 24,3%. Cette valeur est proche de celle observée au niveau national (25,3%) mais plus faible de -4 points que celle de l'Occitanie. Le plus grand écart entre l'Astarac et les échelles régionale et nationale s'observe pour la tranche d'âge des 55-64 ans, avec un taux de 7,2% sur le territoire contre 11,4% en Occitanie et 10,6% en France. **Les femmes représentent 49,6% des chômeurs**, part plus faible qu'en Occitanie (52,3%) et qu'en France (51,8%).

En termes d'évolution, le taux de chômage (au sens du recensement) a augmenté de 8,1% en 2009 à 10,2% en 2014 avant de diminuer légèrement en 2020 (9,9%).

CARACTÉRISTIQUES DU CHÔMAGE* DES 15-64 ANS (EN %) EN 2020

INSEE RP2020

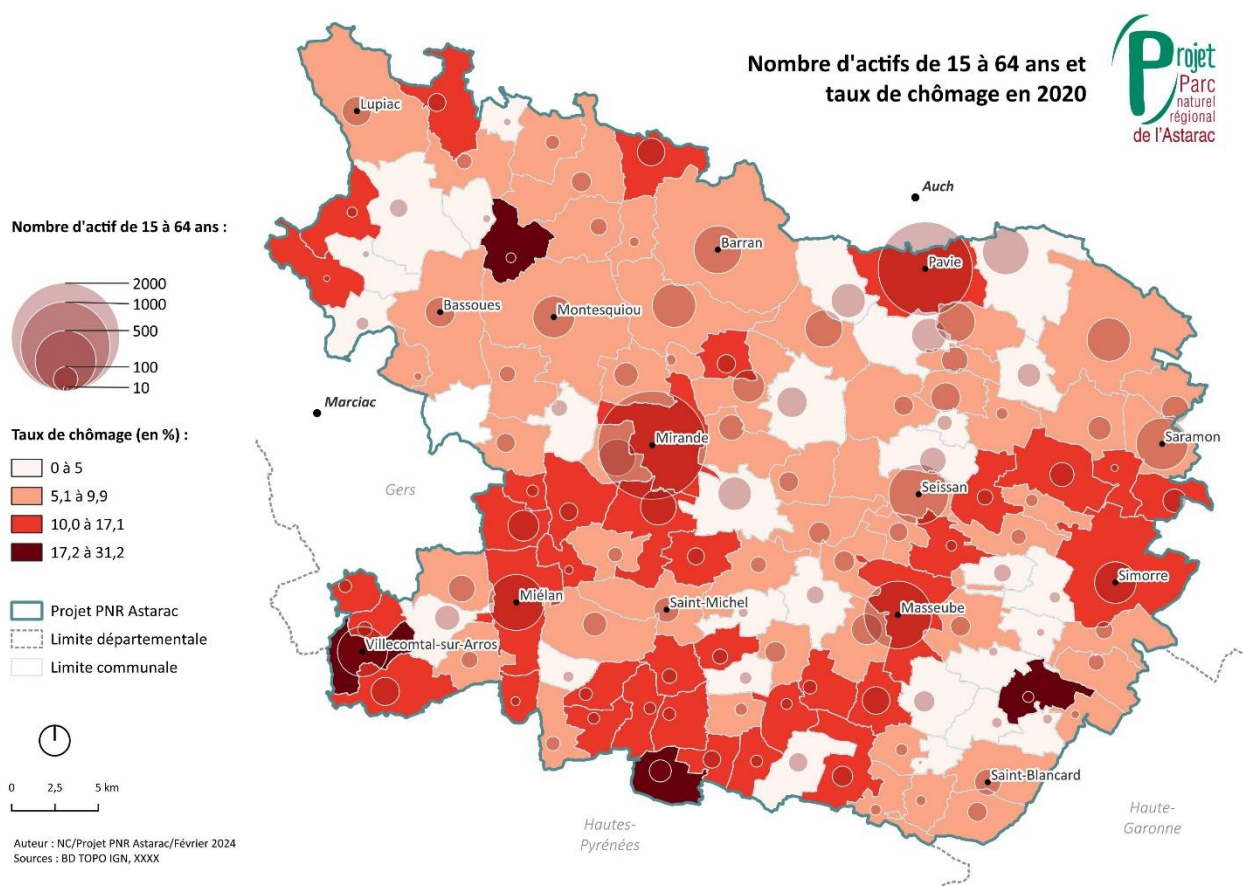
	Astarac	Occitanie	France
Ensemble des 15-64 ans	9,9	13,9	12,7
15 à 24 ans	24,3	28,2	25,3
25 à 54 ans	9,1	12,5	11,4
55 à 64 ans	7,2	11,4	10,6
Part des femmes	49,6	52,3	51,8

*Chômage au sens du recensement : Personnes de 15 ans et plus déclarées chômeur (inscrit ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes de 15 ans et plus qui ne se sont pas déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi (INSEE)

Au niveau de la répartition spatiale, une **concentration de communes avec un taux de chômage supérieur à la moyenne** est observée dans la moitié sud du territoire. La plupart des bourgs présentent également un **taux de chômage plus important que la moyenne** : Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande, Masseube, Simorre et Pavie.

NOMBRE D'ACTIFS DE 15-64 ANS ET TAUX DE CHÔMAGE (EN %) PAR COMMUNE EN 2020

INSEE RP 2020



2.1.2 | Un tissu économique qui se tertiarise mais qui reste diversifié, avec une place encore forte de l'agriculture et de l'industrie

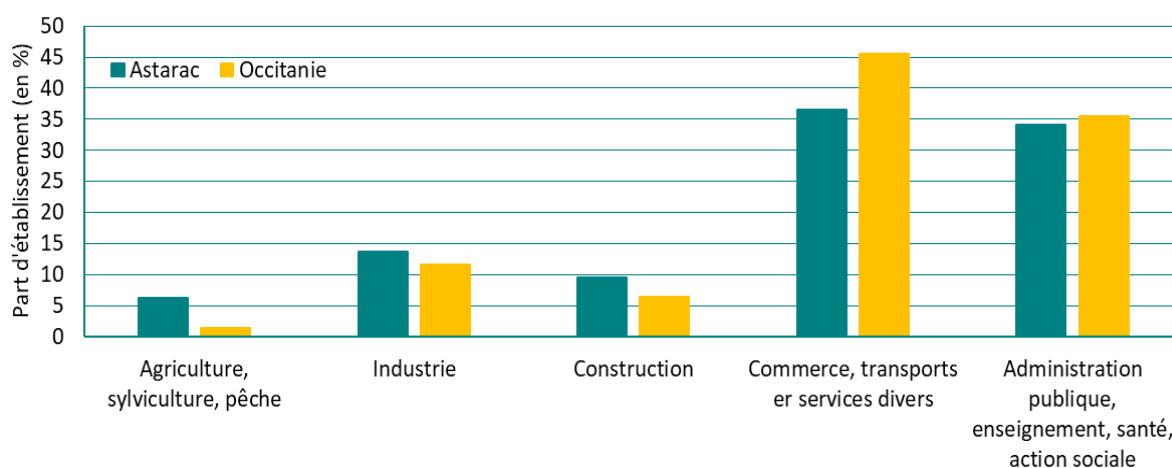
2.1.2.1 | Des établissements employeurs majoritairement de type microentreprises, orientés vers les services, mais avec plus de diversité qu'au niveau régional

En 2021, le territoire compte **1200 établissements actifs employeurs**, dont **80,7% sont des microentreprises de 1 à 9 salariés**. Cette part est plus élevée qu'en Occitanie qui affiche **72,6% de microentreprises**. En revanche, les parts des établissements de 10 salariés et plus (10,4%) et des établissements sans salarié (8,9%) sont plus faibles qu'à l'échelon régional dont les valeurs sont respectivement de 16,4% et 11%.

Les établissements se répartissent pour **70,6% d'entre eux dans les secteurs d'activité « Commerce, transports et services divers » (36,5%) et « Administration publique, enseignement, santé et action sociale »**. Cette part est plus faible qu'au niveau régional où ces 2 secteurs d'activité regroupent 81,1% des établissements. Cette différence porte essentiellement sur le secteur « Commerce, transports et services divers » qui est de 9 points plus faible en Astarac qu'en Occitanie.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

INSEE FLORES 2021

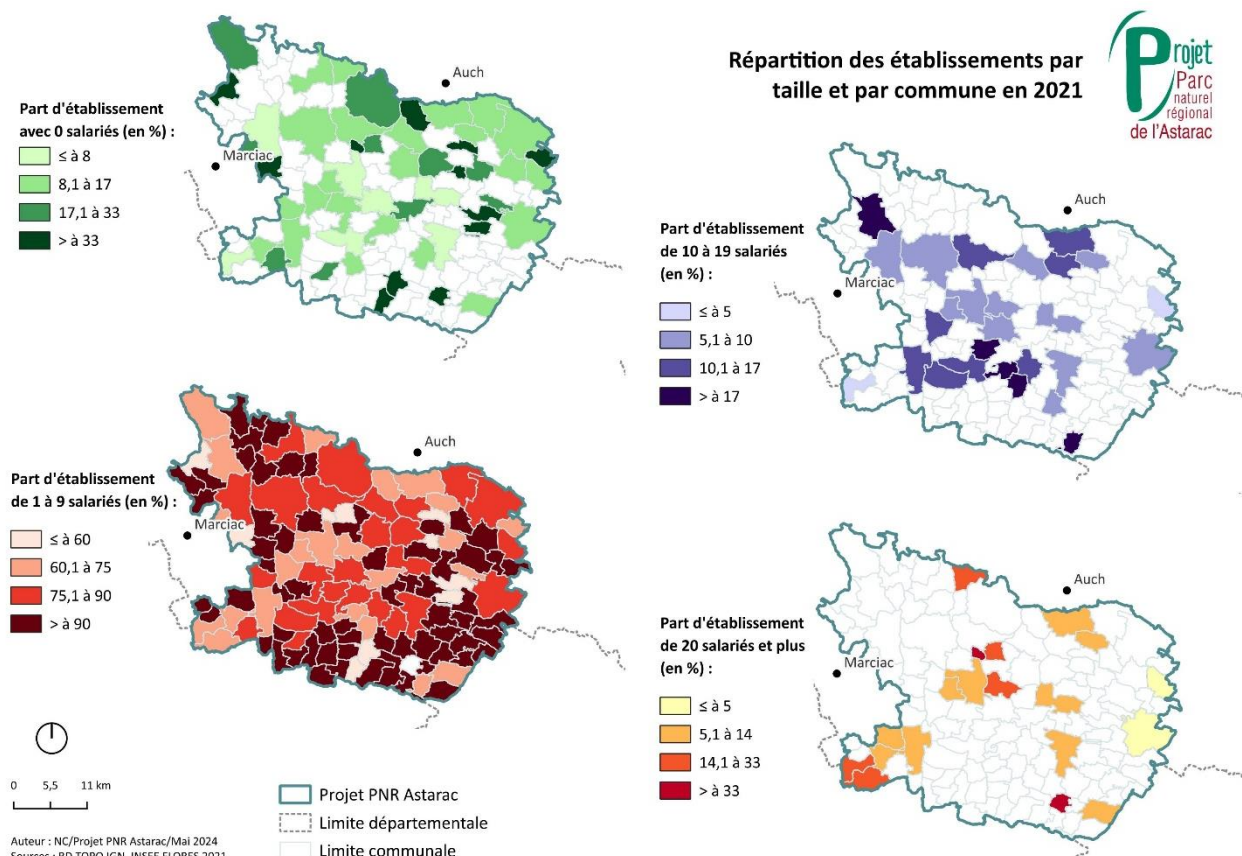


En termes de répartition spatiale, **les établissements actifs employeurs de 1 à 9 salariés constituent la majorité du tissu économique, avec une part qui s'élève à 80,7%**. Cette part est plus importante que celle observée en Occitanie, qui est de 72,7%. **Ce type d'établissement est présent sur l'ensemble du territoire** : 73,4% des communes présentent un taux d'établissement de 1 à 9 salariés supérieur à 75% de l'effectif total et pour 49,2% des communes, ils constituent 100% des établissements existants. Les **établissements de 10 salariés à 19 salariés constituent 5,7% de l'effectif et sont présents dans 21,8% des communes**, répartis principalement le long de l'axe Auch-Bassoues et dans un secteur délimité par les bourgs de Mirande, Miélan, Masseube et Seissan. Les **établissements de 20 salariés et plus, bien que peu nombreux** (présents dans 15,8% des communes du territoire) constituent souvent des locomotives économiques locales. Ils sont **principalement localisés dans les bourgs ou à proximité immédiate** de ceux-ci. Ces parts d'établissements de 10 à 19 salariés et 20 salariés et plus sont plus faibles qu'au niveau régional et représentent respectivement 8,5% et 7,9% de l'effectif des établissements. Le territoire compte également **8,9% d'établissements avec 0 salariés**, chiffre plus faible qu'en Occitanie (11,0%). Ils correspondent à des structures n'ayant plus de contrat de travail en cours au 31 décembre mais qui ont versé des salaires au cours du dernier trimestre. Ce type d'établissement est présent sur 41,1% des communes, souvent en lien avec les domaines d'activité social, éducatif et agricole.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS* SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

INSEE FLORES 2021

*Hors secteur Défense et particuliers employeurs)

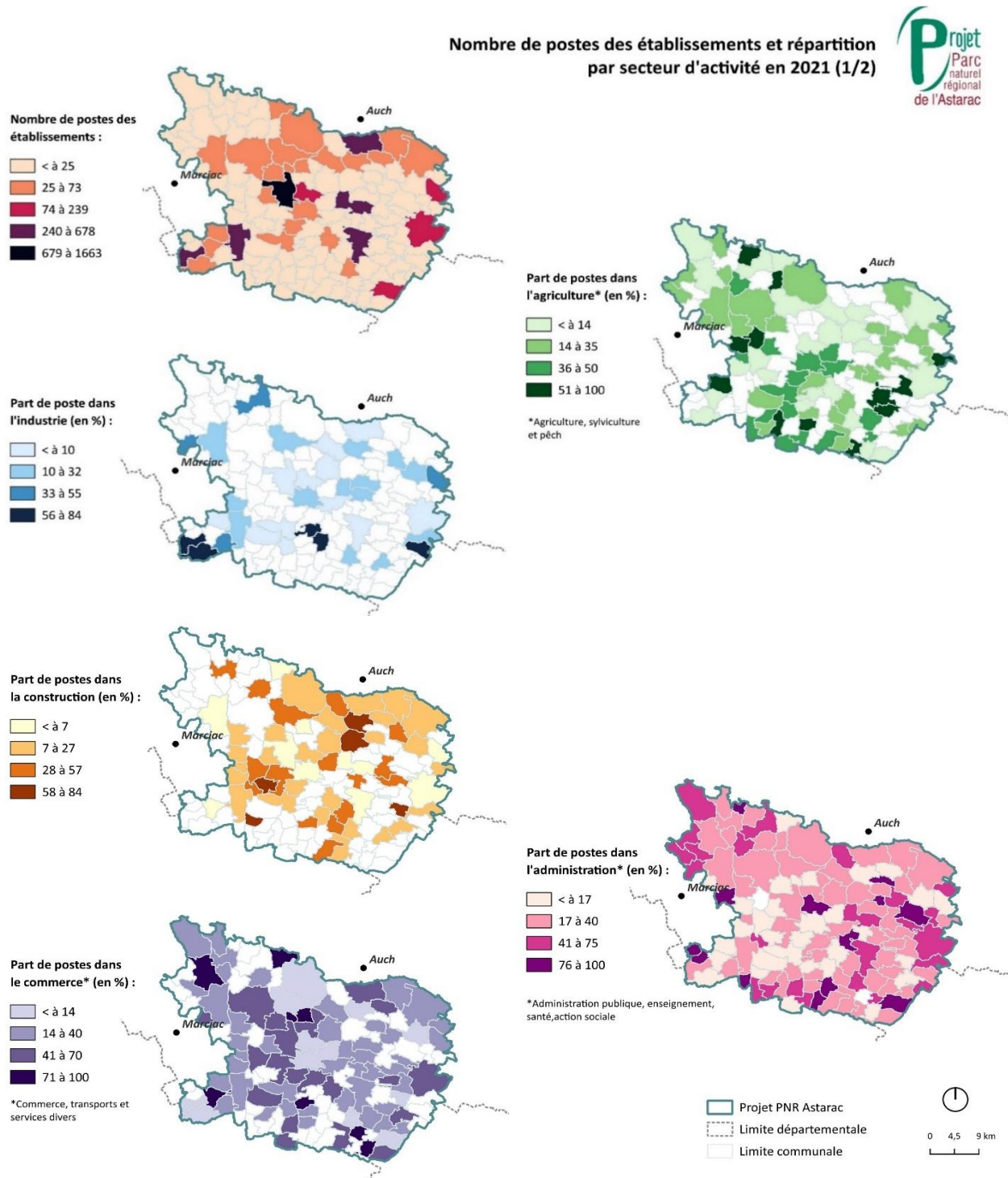


Concernant la répartition par nombre de postes salariés, **Mirande cumule 26,2% des postes proposés par les établissements**, confirmant sa place économique prépondérante pour le territoire. Les bourgs de **Pavie, Masseube, Seissan, Miélan et Villecomtal-sur-Arros concentrent 35,3% des postes**. La part des postes sur **Saramon et Simorre s'élève à 5,3%**.

Concernant l'agriculture, la part de postes salariés dans le secteur est particulièrement importante (>30%) dans le sud et dans le nord-ouest du territoire. Pour le secteur industriel, la part de postes est forte (>30%) dans le sud-sud-ouest (Miélan-Villecomtal-sur-Arros). Par ailleurs, cette part peut ponctuellement représenter la quasi-totalité du nombre de postes (>75%) sur certaines communes, comme Gaujan, Saint-Élix-Theux ou encore Lagarde-Hachan par exemple mais pour un nombre de postes généralement faible. Pour les postes salariés dans la construction, les taux les plus forts (>30%) sont observés dans les communes situées en périphérie des bourgs : agglomération d'Auch, Mirande, Seissan et Masseube. Au niveau du secteur d'activité commerce, transports et services divers, plus d'un tiers des communes présente une part de postes > 30%, avec une concentration de communes à fort taux sur la moitié ouest du territoire. Enfin, les postes dans le secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale sont omni présents sur le territoire : pour près de la moitié des communes, la part de postes salariés dans ce secteur dépasse 30% et pour plus d'un quart des communes, elle dépasse 50%.

NOMBRE DE POSTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS EN 2021 ET RÉPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

INSEE FLORES 2021



Auteur : NC/Projet PNR Astarac/Juin 2024
Sources : BD TOPO IGN, INSEE FLORES

2.1.2.2 | Des emplois par les particuliers davantage liés au vieillissement qu'à la petite enfance

En 2021, les particuliers employeurs sont au nombre de 2074 en Astarac et représentent 6,4% de la population du territoire. Cette proportion est un peu plus importante que celle observée en Occitanie, qui s'élève à 4,9%.

En termes de répartition par type d'emploi, 22,4% des particuliers employeurs recrutent des assistantes maternelles. Cette part est plus faible que celles observées aux niveaux régional et national, qui atteignent respectivement 28,4% et 31,7%. Cette situation s'explique par le **fort vieillissement de la population du territoire, avec des besoins accrus au niveau de l'accompagnement des personnes âgées dans leur parcours de vie.**

	Astarac	Occitanie	France
Employeurs d'assistantes maternelles	22,4	28,4	31,7
Employeurs d'autres salariés	77,6	71,6	68,3

2.1.2.3 | Un poids de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) plus faible que dans les autres territoires ruraux

Les données publiées par la Chambre française de l'ESS recensent les établissements (unités légales) employeurs ou non employeurs ayant les statuts juridiques suivants : coopératives, mutuelles, fondations, associations loi 1901 et sociétés commerciales de l'ESS. En Astarac, **828 unités sont dénombrées, se répartissant à 90,1% en associations et 9,9% en coopératives.**

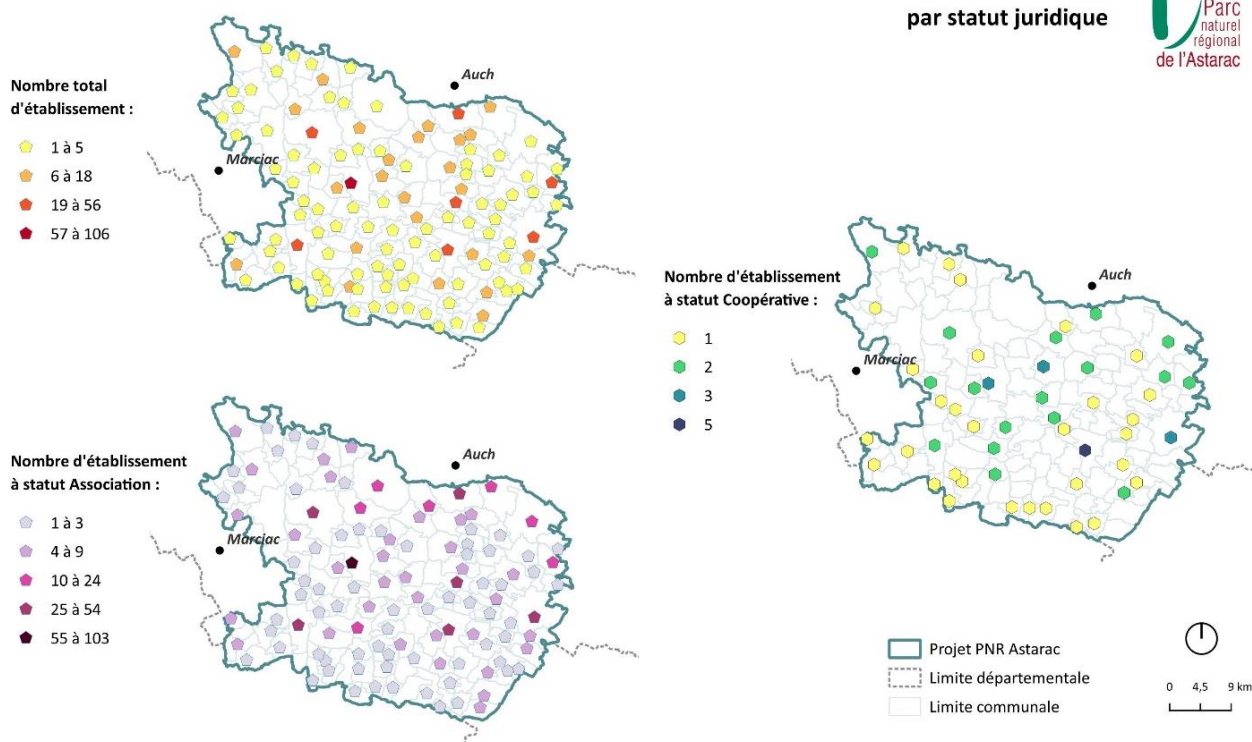
Concernant les 82 établissements à **statut de Coopérative**, ils sont essentiellement à **vocation agricole** et 82,9% d'entre eux sont des CUMA. Les établissements à statut juridique Association ont des orientations plus diverses : associations sportives, culturelles et artistiques, éducatives, chasse, amicales, comités des fêtes...

NOMBRE TOTAL D'ÉTABLISSEMENT DANS L'ESS ET RÉPARTITION PAR STATUT JURIDIQUE

Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire, 2024



Nombre d'établissement ESS et répartition par statut juridique



Auteur : NC/Projet PNR Astarac/juin 2024
Sources : BD TOPO IGN, CFESS 2024

En termes de nombre d'emploi, l'ESS cumule **419 postes salariés sur les 3 communautés de communes entièrement incluses dans le périmètre du projet** (INSEE FLORES 2019) : 217 postes sur la CC Val de Gers, 165 sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne et 37 sur la CC Astarac Arros en Gascogne. Le poids de l'ESS dans l'emploi sur ces 3 communautés de communes s'élève ainsi à 8%. Cette valeur est **plus faible que la moyenne observée pour les territoires ruraux** qui s'élève à 13,8% (CNCRESS 2019).

2.1.2.4 | Une sphère présentielle dominante en nombre d'établissements et de postes salariés

En Astarac, la **sphère présentielle** caractérisant les activités destinées à satisfaire les besoins de la population locale et touristique compte **750 établissements actifs employeurs (62,5%)** pour **4005 postes salariés (63,0%)** en 2021 (INSEE FLORES). La **sphère productive**, produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées vers les entreprises de cette sphère, concerne **37,5% des établissements pour 37,0% des emplois salariés** du territoire.

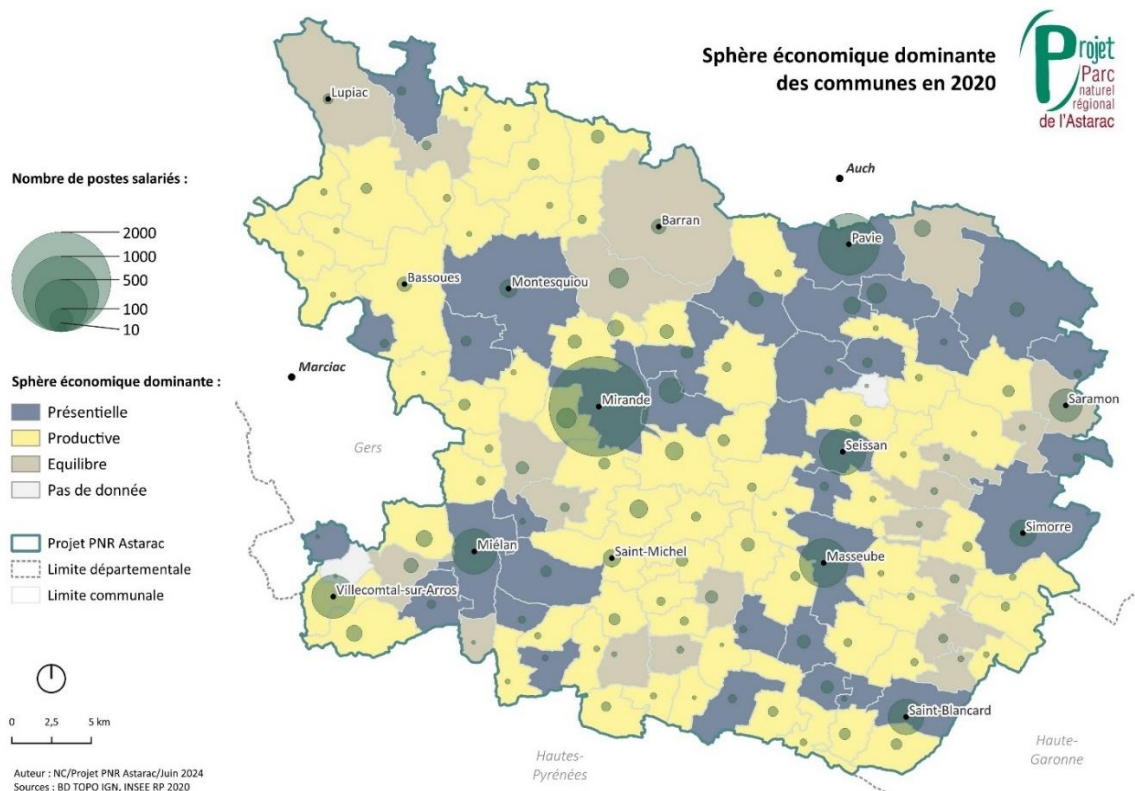
En termes d'évolution, le nombre de postes salariés de la **sphère présentielle a fortement augmenté entre 1975 et 2006, passant d'une part minoritaire de 32,1% à une part majoritaire de 56,0%**. Cette tendance à la hausse du nombre de postes salariés dans la sphère présentielle s'est **poursuivie jusqu'en 2012** mais à un **rythme plus faible, et depuis tend à se stabiliser**.

En termes de répartition spatiale, **27,4% des communes sont à dominante économie présentielle et cumulent 70,7% du nombre total de postes salariés**. Ces derniers sont principalement **présents dans les bourgs** : Mirande, Pavie, Masseube, Miélan et Seissan comptent 40,4% des postes salariés de cette sphère. Les autres communes à sphère présentielle dominante sont localisées **le long des voies de communication principales**. Au niveau de la sphère productive, **54,8% des communes de l'Astarac présente cette dominante** pour **21,0% du total de postes salariés**, avec une répartition spatiale large, **plutôt dans les villages à faible niveau de population et à faible nombre d'emplois salariés** : seules 7,4% des communes à dominante productive comptent plus de 50 postes salariés contre 32,4% des communes à dominante présentielle. Villecomtal-sur-Arros est le seul bourg qui présente cette dominante. **Les communes ne présentant pas de dominante présentielle ou productive représentent 16,1%** et sont préférentiellement localisées à proximité des communes à dominantes présentielles.

L'orientation de l'économie vers la sphère présentielle ces dernières années **peut se révéler fragile dans un contexte territorial de recul démographique et de faible contribution du tourisme à l'économie**, la répartition des emplois et de leur croissance étant essentiellement liées à ces facteurs. De plus, la réduction programmée des dépenses publiques peut être un facteur de **limitation du développement des activités dans les domaines de l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale**. Ce contexte peut également se traduire par une **précarisation des recrutements, favorisant des emplois en contrat court, à temps partiel et à faible rémunération**, notamment pour le public féminin (services aux personnes âgées, petite enfance...).

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS ET SPHÈRE ÉCONOMIQUE DOMINANTE DES COMMUNES EN 2020*

INSEE RP 2020 (*Hors secteur Défense et particuliers employeurs)

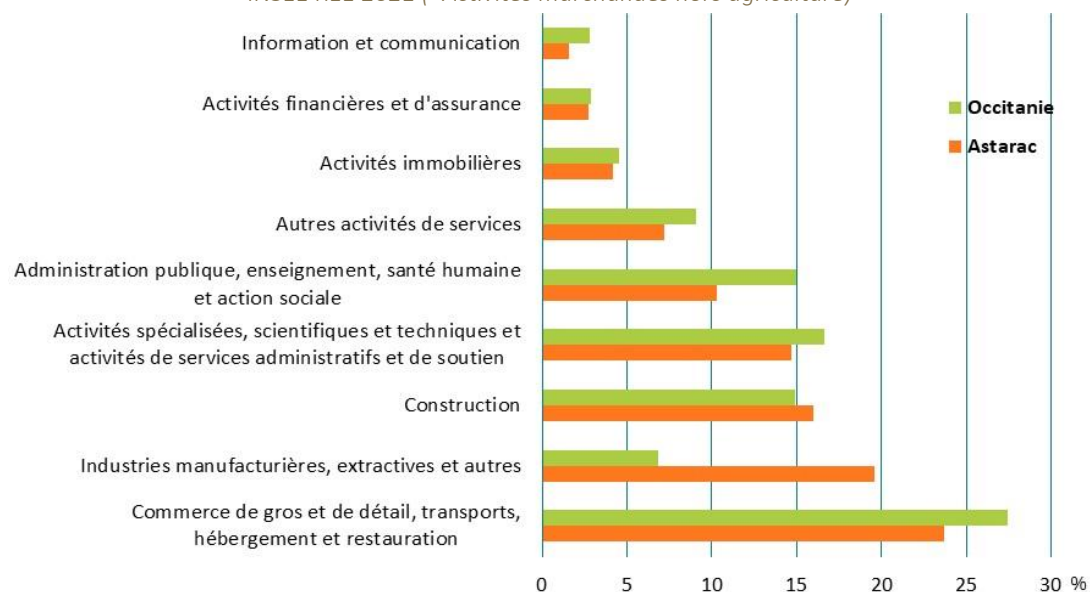


2.1.2.5 | Une création d'établissements en hausse sur la période récente

En 2020, l'Astarac compte **3128 établissements (unités légales)** qui se répartissent pour % d'entre eux dans **4 secteurs d'activité principaux** : « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (23,7%), « Industries manufacturières, extractives et autres » (19,6%), « Construction » (16%) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (14,7%).

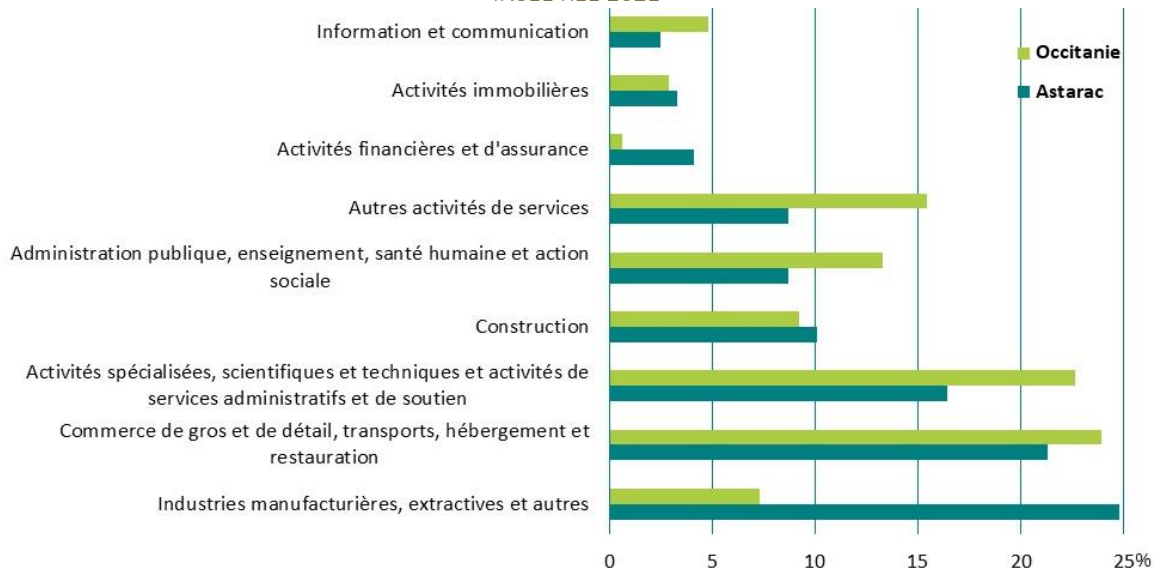
Par rapport à l'Occitanie, l'Astarac se distingue par un très fort taux d'établissements dans le secteur « Industries manufacturières, extractives et autres », avec un écart de plus de 12 points. Le territoire présente en revanche une part plus faible (~4points) d'établissements dans les domaines « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ».

PART ET NOMBRE D'ENTREPRISES UNITÉS LÉGALES AU 31 DÉCEMBRE 2020 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ* (EN %)
INSEE REE 2021 (*Activités marchandes hors agriculture)



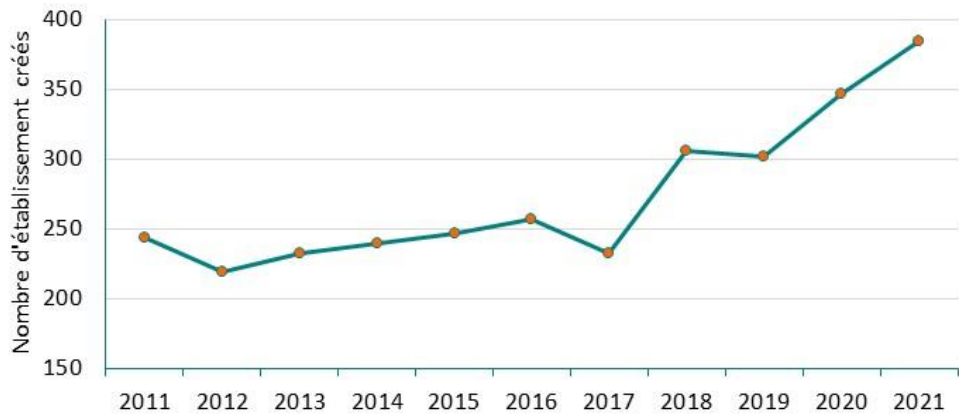
En 2022, **483 établissements** ont été créés qui se répartissent par secteurs d'activité de façon relativement conforme à la distribution des établissements déjà existants. Ainsi, 72,6% des établissements créés appartiennent aux secteurs « Industries manufacturières, extractives et autres » (24,8%), « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (21,3%), « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (16,4%) et « Construction » (10,1%). La **part d'entreprises individuelles dans la création 2022 s'élève à 76,6%**, proche de la moyenne régionale (75,1%).

CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS EN 2022 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ* (EN %)
INSEE REE 2021



L'historique de création d'établissement montre une dynamique sensible de 2012 à 2017, qui tend à s'accélérer sur la période 2017 à 2021.

ÉVOLUTION DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENT
INSEE REE 2021



2.2 | Les filières agricoles présentes sur le territoire

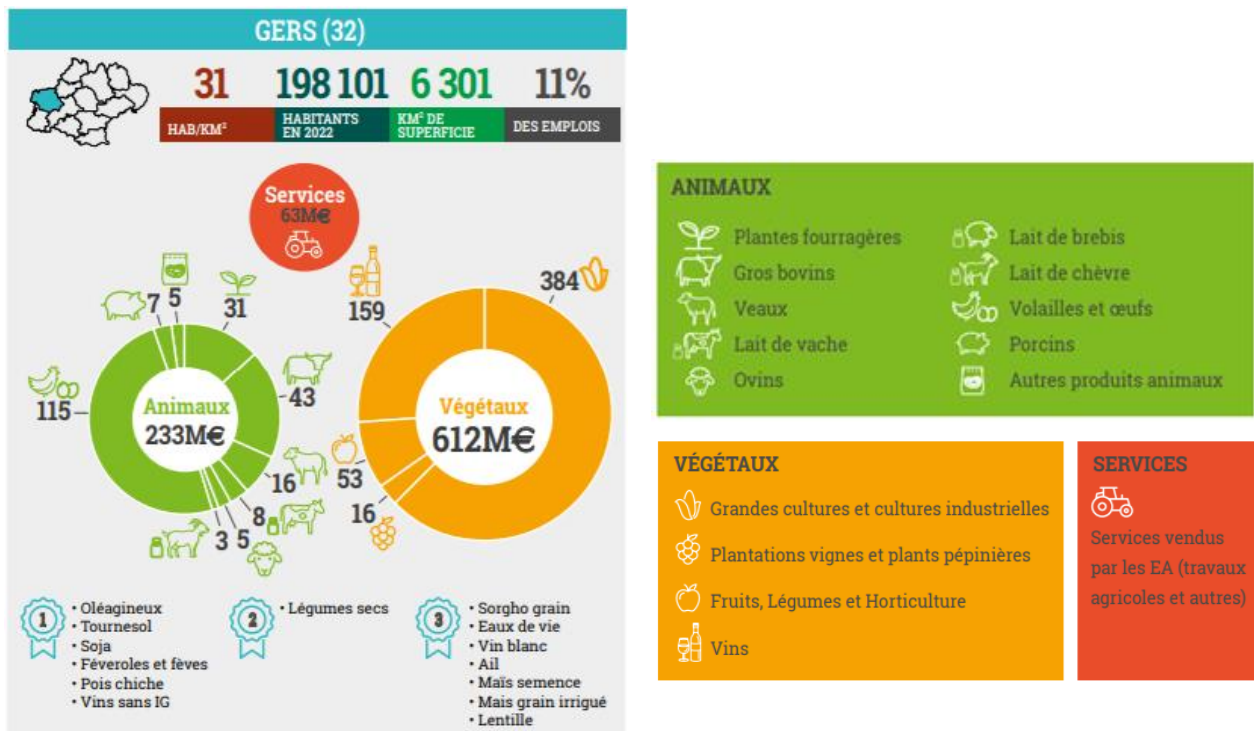
2.2.1 | Un équilibre fragile entre filière végétale et filière animale

Le département du Gers et par conséquent le territoire d'étude du PNR accueille des filières diversifiées. A l'échelle du département, Les résultats d'Agri'scopie 2023 (observatoire des données agricoles réalisé par le CER France et la Chambre d'Agriculture d'Occitanie) montrent une répartition des productions entre filière végétale (68% du chiffre d'affaires agricole), filière animale (25%) et les services (7%).

Dans le territoire d'étude du PNR, **le chiffre d'affaires de la filière végétale repose en quasi-totalité sur la production de grandes cultures**, le bassin de production viticole étant hors territoire d'étude du PNR. La répartition du chiffre d'affaires des filières animales peut par extrapolation être assez similaire à la répartition départementale avec un poids certain pour la filière volaille/œufs puis la production de gros bovins et plantes fourragères.

Le contexte actuel de déprise agricole et plus particulièrement sur les ateliers élevages peut à terme modifier l'équilibre des filières en donnant encore plus de poids à la filière végétale.

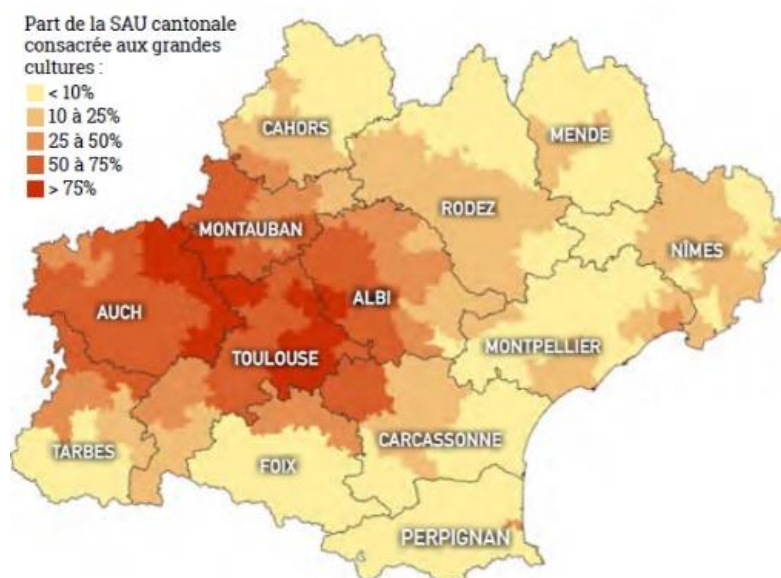
RÉSULTAT DE L'OBSERVATOIRE AGRI'SCOPIE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DU GERS
Agri'scopie 2023



2.2.2 | Une dominance des grandes cultures dans les filières végétales, pour l'export et la valorisation locale

2.2.1.1 | Une filière grandes cultures très présente, mais fragilisée depuis plusieurs années

Le bassin de production de grandes cultures en Occitanie est concentré sur les départements de la Haute Garonne, du Tarn, du Tarn et Garonne et du Gers. **L'ouverture de la région sur la méditerranée en fait un atout pour l'exportation de céréales** notamment les ports de Port la Nouvelle et de Sète). Le développement des grandes cultures est étroitement lié à leur exportation sur les marchés espagnols (maïs, blé tendre et blé dur) et maghrébin, italien, ainsi qu'à leur utilisation locale pour l'alimentation animale (maïs) ou la transformation (farine, huile, ...).



Sur les dernières campagnes, il peut être mis en avant quelques faits marquants qui montrent l'instabilité de la filière grandes cultures malgré sa dominance :

Blé tendre (14% de la SAU du territoire d'étude et 21% toutes céréales à pailles confondues) : une diminution d'implantation de surface est constatée et notamment due à des conditions climatiques difficiles (automne 2020 et 2022 très pluvieux rendant les semis difficiles voire impossibles pour certains, conditions climatiques très sèches en fin de cycle diminuant les rendements, ...). En parallèle une envolée du prix du blé liée au conflit russo-ukrainien mais également une envolée du prix des intrants (phytos, engrais, ...) rendant une visibilité du marché très incertaine.

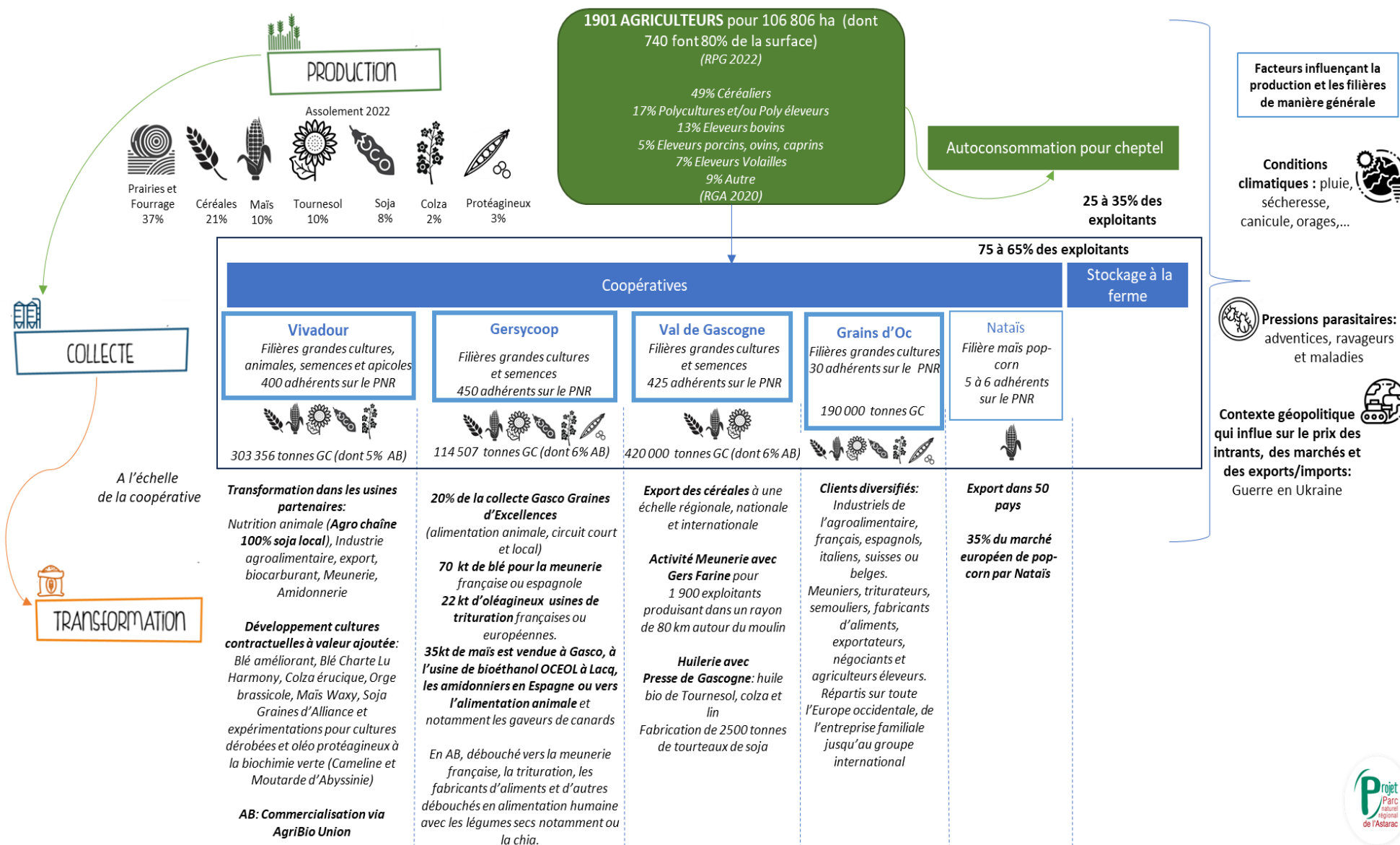
Maïs grain (10% de la SAU du territoire d'étude) : en 2022 des conditions très sèches avec plusieurs vagues de chaleur et peu de précipitations ont conduit à des rendements catastrophiques pour le maïs conduit en sec. Les maïs irrigués ont également été pénalisés par ces fortes températures et une pression pyrale exceptionnelle.

Tournesol (10% de la SAU du territoire d'étude) : le Gers est le premier département producteur de tournesol. Sur les dernières campagnes, comme pour le maïs les conditions de levée ont pu être perturbées par des problèmes de manque d'eau.

Soja (8% de la SAU du territoire d'étude) : comme pour le tournesol, le Gers est le premier département producteur de soja. Comme pour les autres cultures de printemps, les rendements pour les cultures conduites sans irrigation ont été très mauvais, des problèmes de ravageurs viennent également accentuer les pertes. La conséquence est une observation de la baisse des surfaces en soja et l'arrêt du développement de cette culture sur le territoire jusque-là en augmentation.

En termes d'opérateurs économiques, 4 coopératives liées aux grandes cultures sont présentes sur le territoire. Ces 4 structures ont la particularité d'être des structures locales. Les coopératives varient leurs débouchés entre de la valorisation à une échelle locale, nationale voire internationale. En plus des 4 coopératives, **certains exploitants peuvent faire du stockage à la ferme pour une vente directe sur les marchés économiques** et enfin pour d'autres exploitants, les céréales produites sur l'exploitation servent à **l'autoconsommation du cheptel**. Le schéma ci-après représente la synthèse de la filière grandes cultures à l'échelle du territoire.

REPRÉSENTATION DE LA FILIÈRE GRANDES CULTURES SUR LE TERRITOIRE



2.2.2.2 | Une filière maraîchage peu présente, avec un potentiel de développement mais aussi des contraintes

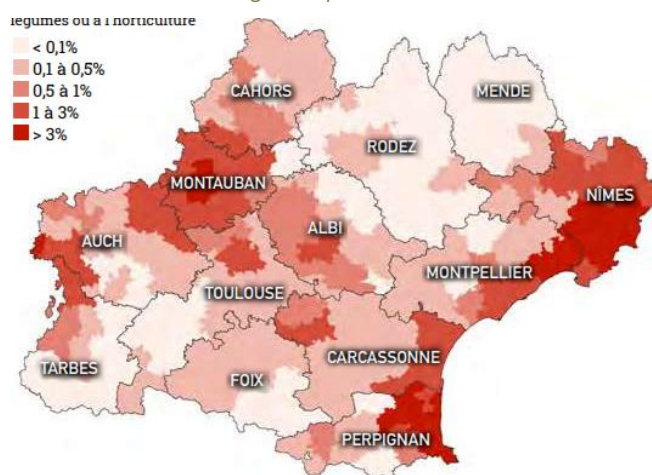
Le territoire n'est pas un bassin de production spécialisé sur cette filière en comparaison à d'autres secteurs du département. Sur le projet de PNR, le maraîchage ne représente que 130ha pour une vingtaine d'exploitations.

Les exploitations maraîchères ont plutôt tendances à privilégier les circuits courts via la vente directe à la ferme, les AMAP ou la présence sur les marchés. Sur le territoire, les marchés les plus importants sont ceux de Mirande et de Seissan, en dehors du territoire, on retrouve les marchés de l'Isle Jourdain ou d'Auch.

Cette filière pourrait avoir tendance à se développer, les instituts d'enseignement agricole tels que le CFPPA de Mirande comptent chaque année des futurs exploitants agricoles souvent en reconversion professionnelle qui souhaitent s'installer en maraîchage. Néanmoins **des freins peuvent rendre complexe son intensification** : le territoire n'est pas à proximité immédiate de grandes métropoles offrant des possibilités de marchés, et l'activité de maraîchage est conditionnée par un accès à l'irrigation (sujet de controverse dans les années à venir).

PART DE LA SAU DES EPCI CONSACRÉE AU MARAICHAGE, LÉGUMES OU À L'HORTICULTURE EN OCCITANIE

Agri'scopie 2023

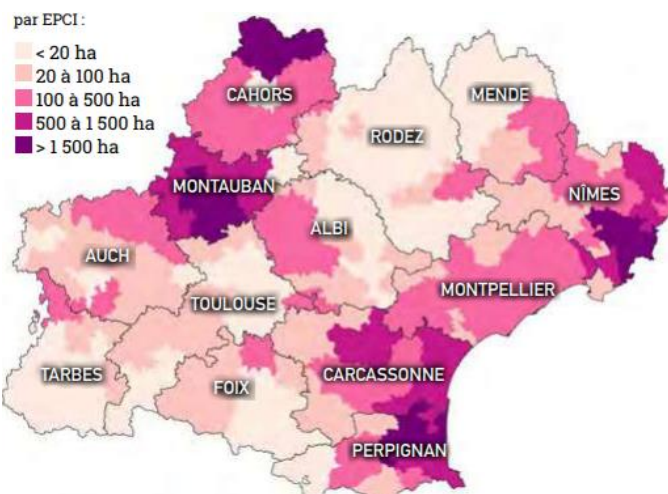


2.2.2.3 | Une présence marginale de la filière arboricole

L'arboriculture n'est pas une filière majoritaire du territoire d'étude du PNR (une vingtaine d'exploitations pour environ 500ha) mais quelques vergers sont présents. Il s'agit principalement de productions de pommes qui sont valorisées en circuits courts (vente à la ferme, marchés).

PART DE LA SAU DES EPCI CONSACRÉE À L'ARBORICULTURE EN OCCITANIE

Agri'scopie 2023



2.2.3 | Des filières animales diversifiées, avec une place importante des activités avicoles et viande

2.2.3.1 | Une filière bovine dominée par une activité viande, très présente mais fragilisée

Sur le territoire d'étude du PNR on comptabilise 175 exploitations avec une orientation technico économique bovins viandes (13 408 UGB) contre seulement 23 exploitations avec une activité bovin lait (1 852 UGB). L'élevage bovin représente 51% du cheptel du projet de PNR en termes d'UGB.

→ Une activité bovin viande en crise, avec un enjeu fort de maintien des outils de transformation

Le territoire n'est pas épargné par la crise que connaît l'élevage due à un contexte économique complexe, des crises sanitaires (Maladie Hémorragique Épizootique), un phénomène de déprise agricole avec arrêt d'activité sans repreneur, ...

L'analyse de l'observatoire agricole d'Occitanie montre que 2022 restera une année marquante pour la filière bovin viande. Les cotations pour l'ensemble des catégories d'animaux ont fortement augmenté pour atteindre des niveaux élevés. En parallèle, les coûts de production ont également été orientés à la hausse dans le contexte d'augmentation du coût des intrants. La production a reculé en France tout comme en Europe avec **une baisse marquée des abattages alors que le cheptel a poursuivi son érosion**. Cette baisse de disponibilités a entraîné une augmentation des importations. **Une décapitalisation structurelle est observée dans cette filière et cette dernière pourrait s'accroître** en raison de la hausse importante des charges et du manque de nourriture pour les animaux (sécheresse de l'été 2022 et autres phénomènes potentiels à venir).

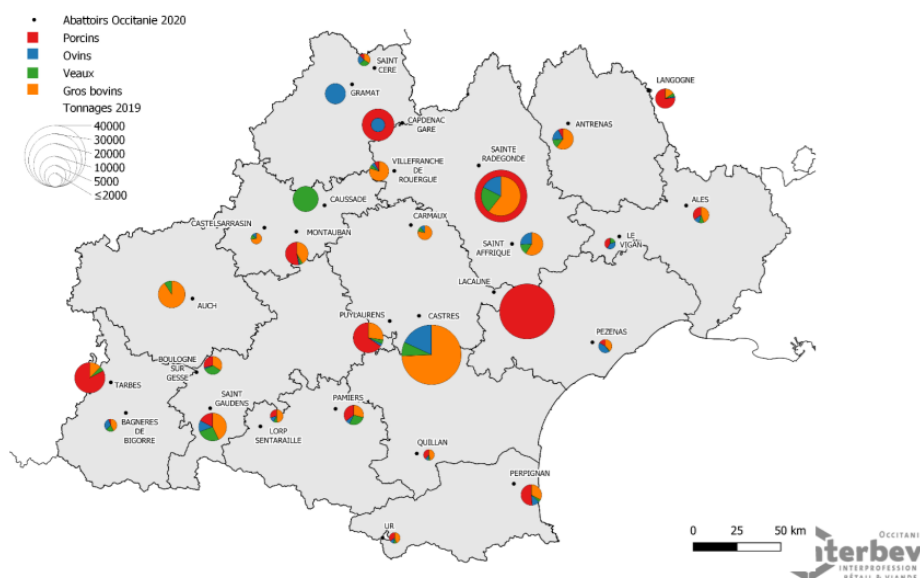
La filière bovin viande est également conditionnée par les outils de production comme les abattoirs. **Sur le département du Gers, un seul abattoir est présent : celui d'Auch**. Il est actuellement en pleine réinvention. Jusqu'alors mono-espèce, il abattait uniquement des bovins (des bovins adultes et des veaux), et avait réalisé en 2023 un tonnage de 4 000 tonnes environ.

À la suite du départ du principal apporteur Bigard, l'abattoir, en baisse d'activité, s'est retrouvé en difficulté. L'ADEL32 avec 168 de ses éleveurs (Association des Éleveurs du Gers), les services de l'État et les collectivités locales se sont mobilisés et ont permis à l'abattoir de surmonter cette période. Pour 2024, l'abattoir a pour projet la remise en place d'une chaîne porc/ovin/caprin (POC), qui viendrait diversifier et augmenter son activité (+ 500 tonnes). Le tonnage bovin devrait également augmenter, passant de 4 000 à 4 500 tonnes. **Cet outil reste indispensable pour le maintien de l'activité économique lié à l'élevage bovin mais également porcins, ovins et caprins.**

Hormis l'abattoir d'Auch pour les bovins, certains éleveurs se dirigent vers l'abattoir de Boulogne sur Gesse ou de Tarbes.

ABATTOIRS PRÉSENTS EN OCCITANIE

Iterbev 2020



Les éleveurs bovins sont structurés autour d'une association : l'ADEL 32. Cette association comptabilise aujourd'hui 260 éleveurs dont 140 sont dans le territoire d'étude du PNR. L'ADEL est impliquée dans les différents maillons de la filière (production, abattoir, atelier de découpe et commerce). Elle permet ainsi la commercialisation de la viande via :

- Des marchés avec les collectivités (environ ¼ des marchés) : cuisines centrales, collèges, écoles, hôpitaux
- Des hypers et supermarchés (environ ¼ des marchés) : 7 dans le Gers et 11 dans les départements limitrophes,
- La boucherie de l'abattoir d'Auch qui appartient aujourd'hui à 5 éleveurs de l'association, ainsi que quelques restaurants. Cette dernière voie de commercialisation reste infime.

L'ADEL permet ainsi la valorisation de la viande en circuits courts pour une alimentation locale et notamment à travers des marques comme :

- Le veau rosé du Gers, élevé sous la mère, certifié Label Rouge (nés et élevés dans le Gers, mères nourries avec des fourrages de l'exploitation, alimentation au lait tété au pis et complétée de graines de céréales et de légumineuses)
- Le veau rosé du Gers, élevé sous la mère certifié Agriculture Biologique (nés et élevés dans le Gers, alimentation au lait tété au pis et complétée de céréales de l'exploitation, viande sans OGM),
- Le veau élevé sous la mère certifié Label Rouge (veau élevé sous la mère, alimentation au lait tété au pis),
- La vache de mon Voisin, (vaches nourries au pré 6 mois par an avec les herbages, fourrages et céréales de l'exploitation : minimum 80% et vaches nées et élevées dans le Gers)
- La vache de mon Voisin certifiée en Agriculture Biologique (vaches nourries au pré 6 mois par an avec les herbages, fourrages et céréales de l'exploitation : minimum 80% et vaches nées et élevées dans le Gers, viande sans OGM),
- Le Boeuf d'Artagnan (vaches nourries au pré 6 mois par an avec les herbages, fourrages et céréales de l'exploitation : minimum 80%).

La coopérative Vivadour possède également une filière élevage qui représente 39% de son chiffre d'affaires. Sur les bovins viandes, le groupe Vivadour comptabilisait en 2023, 22 640 bovins allaitants à l'échelle de son territoire. La valorisation se fait via :

- La production de veaux sur paille (élevage en liberté sur paille et nourris au lait entier), commercialisé sous la marque « L'Authentique » et peaux de veaux transformés en cuir haut de gamme.
- La production de bovins gras et veaux de boucherie via la Maison Jucla*
- La production de 2 labels rouge (Boeuf Blond et Boeuf de Chalosse) via Vignasse & Donney* : sur le territoire du futur PNR, Vivadour comptabilise 7 élevages avec le Label Blondes d'Aquitaines.

**Enseignes de boucheries qui fournissent notamment des GMS et restaurateurs.*

Enfin sur la filière bovine viande, le territoire du projet de PNR est reconnu pour sa race emblématique : La Mirandaise. 27 des 93 éleveurs (50% du cheptel) sont présents sur le territoire du futur PNR. La viande issue de cette production est valorisée par des boucheries partenaires lors d'évènements commerciaux (les quinzaines de la Mirandaise) ou via d'autres circuits courts (vente directe).

Des éleveurs préférant la vente directe passent par la société Gers Boeuf, implantée à Auch et spécialisée dans la découpe de viande et le conditionnement. Chaque année, c'est 280 tonnes de prestation de découpe pour des éleveurs et une capacité de 600 tonnes de découpe de viande bovine. Comme clients, en plus de 200 éleveurs du département, Gers Boeuf approvisionne également des collectivités du Gers (écoles, collèges, maison de retraite), des enseignes de restauration, des industries agroalimentaires, des magasins et des comités d'entreprises.

Sur les acteurs de la filière viande bovine, il y a également les marchands privés. Ils négocient les bêtes directement avec les éleveurs et ces dernières peuvent partir à l'export pour des pays comme l'Italie ou l'Espagne. En 2017, au niveau national, 19% de la production bovine était exportée et 83% des volumes exportés concernaient des jeunes bovins (veaux ou broutards). En parallèle en 2018, la France importait 22% de viande de gros bovins, ces imports sont majoritairement valorisés dans les GMS et la restauration hors domicile.

→ Une activité bovin lait moins présente, majoritairement tournée vers l'Agriculture Biologique et les filières de proximité

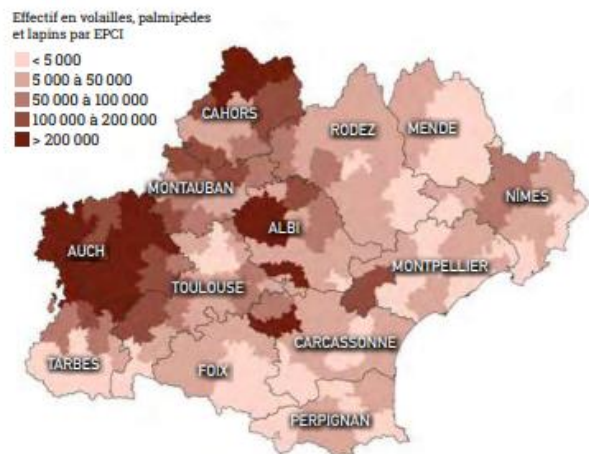
Seulement une vingtaine d'exploitations ont une activité bovin lait. La majorité d'entre elles sont sous certification Agriculture Biologique. La collecte se fait via la coopérative BioLait ou bien par des structures indépendantes qui transforment le lait pour vendre les productions (yahourts, fromages, ...) en circuits courts. On peut citer l'exemple des « Petites Louches » situées au cœur du futur PNR qui collecte le lait de quelques exploitations pour le transformer et vendre la production sur des marchés, chez des restaurateurs ou lors d'événements.

Pour les exploitations non AB, elles ont fait face à une restructuration de la filière en 2021 avec la reconversion de l'usine Danone située à Villecomtal sur Arros (arrêt de la collecte de lait et restructuration de l'usine pour la production de lait végétal). Les producteurs se sont tournés vers d'autres laiteries (Lactalis, Sodial et Savencia) ou ont arrêté l'activité élevage sur l'exploitation.

2.2.3.2 | Une filière avicole associée à l'image du Gers, qui connaît des restructurations importantes

« Élevé en plein air, élevé en plein Gers », ce slogan initié par Avigers (Association Avicole du Gers en charge de la gestion des cahiers des charges) a mis en avant pour le département du Gers une image de production de volailles de qualité. Sur la Région Occitanie c'est un des principaux départements de production.

PART DES EFFECTIFS EN VOLAILLES, PALMIPÈDES ET LAPINS PAR EPCI EN OCCITANIE
Agri'scopie 2023



La filière avicole a cependant connu une crise sans précédent notamment liée à la grippe aviaire causant la fermeture de nombreux et petits élevages. **En 10 ans, les exploitations avec un atelier volaille ont diminué de 62% et le cheptel avicole de 12%**, traduisant la disparition des petites structures pour des ateliers avicoles restant plus importants.

En termes d'orientation économique, ce sont 122 exploitations qui ont un atelier avicole sur le projet de PNR. Le groupe coopératif Vivadour occupe une place importante sur cette filière. Ils gèrent ainsi une grande partie de la filière volailles, palmipèdes et poules pondeuses.

VOLUME LIÉ À LA FILIÈRE AVICOLE PAR LE GROUPE VIVADOUR
Source Vivadour 2023

Catégorie	Volume Vivadour	Estimation Volume PNR	Caractéristiques
Volailles (poulets labels et standards, pintades et volailles festives)	8,4 millions	43 éleveurs sur le futur PNR	-Alimentation locale (céréales et protéagineux des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine) -Élevage sans antibiotique depuis 2014 -Cahier des charges bien-être animal - Commercialisation sous les marques :

			 La commercialisation se fait via Les Fermiers du Gers qui assure également les activités d'abattage, découpe et transformation. Il existe 2 sites (Condom et Saramon, ce dernier étant dans le PNR)
Palmipèdes (canards prêts à engraisser et engraisseurs)	1,3 millions	15 % des éleveurs sur le futur PNR	Éleveurs et gaveurs sont engagés sous cahier des charges IGP et/ou Label Rouge. La filière palmipède gras du Groupe Coopératif Vivadour s'organise autour de débouchés contractualisés via : - la Holding MVVH - Maisadour, Vivadour, Val de Sèvre avec sa marque Delpeyrat ; - la filiale de Vivadour : Fleurons de Samatan qui dispose d'un outil d'abattage, de découpe et de transformation. La commercialisation de ces produits auprès des GMS et des grossistes de restauration hors domicile est gérée par la société Gers Distribution. - des sociétés partenaires telles que la Ferme du Puntoun, SARL Dougnac Le groupe Vivadour maintient également une production d'oies reproductrices en partenariat avec la coopérative La Périgourdine en Dordogne.
Poules Pondeuses	29 millions d'œufs et une vingtaine d'éleveurs	5,8 millions	Filière allant de la production à la commercialisation. Œufs Bio et œufs plein air, mis en marché sous la marque « Œuf du Gers », - les poules sont nourries à partir de céréales et oléo protéagineux locaux ; - l'ensemble des élevages sont localisés dans le département du Gers ; - tout comme le centre de conditionnement, gersois lui aussi, où sont emballés les œufs avant d'être distribués en grandes surfaces

Des exploitations valorisent également leurs productions en vente directe via les marchés et la vente à la ferme ou en circuits courts (restaurateurs).

Sur la filière volaille, le territoire d'étude du PNR reste un terroir de production de la Poule Noire d'Astarac Bigorre et comptabilise 8 des 30 éleveurs sur son territoire.

En termes d'abattoirs de volailles, le département du Gers est bien structuré avec 22 abattoirs agréés de volailles (palmipèdes et volailles), 47 Salles d'Abattage Agréées à la Ferme (SAAF) et 114 Établissements d'Abattage Non Agréés (EANA).

Sur les 22 abattoirs agréés, 11 sont sur le territoire d'étude du PNR, par exemple :

- Les Fermiers du Gers à Saramon qui s'occupe de la filière poulets labels
- La CUMA Bio Tout Terrain située à Seissan : il s'agit d'un atelier collectif d'abattage et de découpe de volailles, ainsi qu'un atelier de découpe de porcs et ruminants agréé CE. Elle se compose d'une vingtaine de producteurs adhérents qui viennent plus ou moins régulièrement réaliser leur transformation et conditionnement à plusieurs depuis bientôt 20 ans.

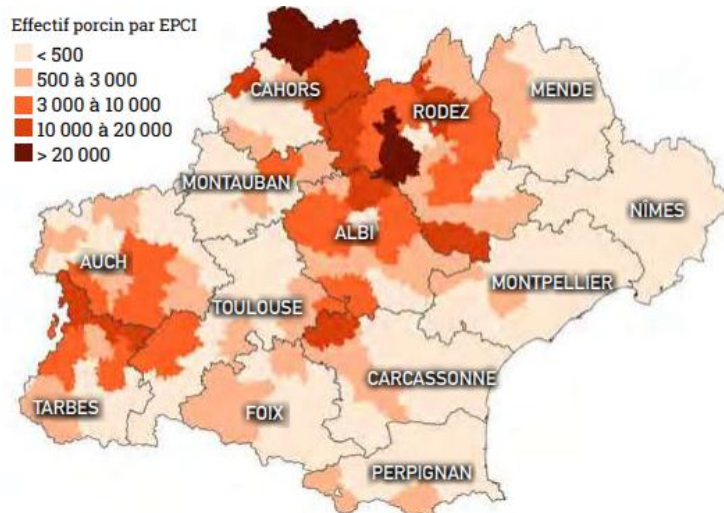
2.2.3.3 | Une filière porcine représentée par le Noir de Bigorre

Le département du Gers et le territoire d'étude du PNR en particulier comptabilisent une part non négligeable dédié à l'élevage de porcs. Sur les 13 élevages porcins du territoire d'étude, 7 font partie de l'appellation Noir de Bigorre. **Le Porc Noir de Bigorre c'est 1 AOC et 2 AOP depuis 2017 : « Porc Noir de Bigorre » et « Jambon Noir de Bigorre », il s'agit d'une filière à forte valeur ajoutée donnant naissance à des produits réputés.** Le consortium se trouve dans le département voisin des Hautes Pyrénées et il dispose d'une filière dynamique et bien structurée. L'abattage des porcs se fait à Tarbes où le consortium est cogestionnaire de la structure. La découpe, le séchage et la transformation se font également sous la gestion du consortium. La commercialisation des produits se répartit majoritairement en France mais également à l'étranger (Japon et Singapour).

Les autres élevages porcins sont structurés autour de l'Association POC 32 (Porcins, Ovins, Caprins) comptabilisant une centaine d'adhérents sur le département. Le POC 32 a pour objectifs de mener les mêmes missions que l'ADEL32. Les abattages avaient lieu sur les abattoirs de Tarbes et Boulogne sur Gesse mais vont bientôt être possibles sur l'abattoir d'Auch qui se diversifie.

PART DES EFFECTIFS EN PORCINS PAR EPCI EN OCCITANIE

Agri'scopie 2023



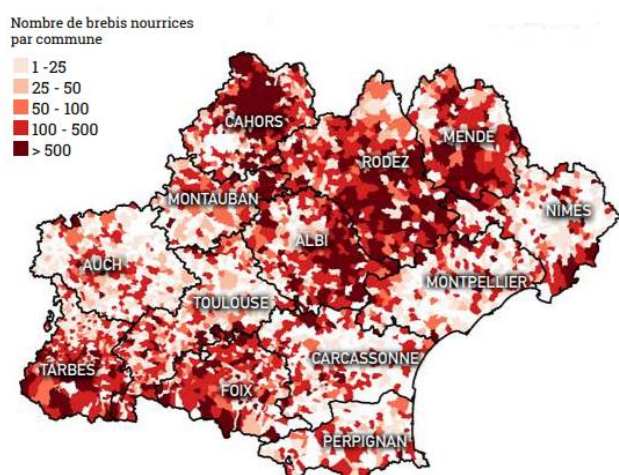
2.2.3.4 | Des filières ovines et caprines en légère augmentation

Les ovins et caprins comptabilisent respectivement 4% et 2% du cheptel du territoire d'étude du PNR. **Ces productions ont la particularité d'avoir vu en 10 ans leurs effectifs légèrement augmenter même s'il ne s'agit pas d'une production dominante sur le département.**

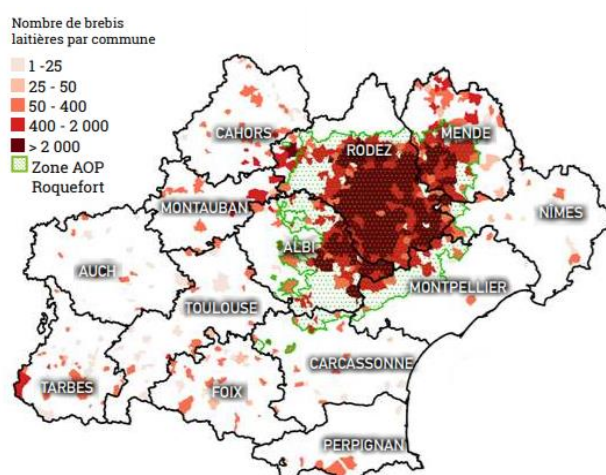
Sur l'activité lait ovin ou caprin, la valorisation se fait essentiellement en circuits courts. **Sur l'activité ovin viande, le développement d'une filière autour de l'agneau du Gers est en réflexion.** L'objectif est de structurer et de consolider une filière territoriale « Agneau du Gers » par la valorisation de cette production locale en répondant aux enjeux du territoire, de la demande des consommateurs et en assurant aux producteurs un débouché à prix rémunérateur.

Ce type d'élevage particulièrement adapté aux zones rurales difficiles, connaît une augmentation des importations (notamment en provenance de la Nouvelle Zélande) due à une consommation de viande ovine en progression. La diversification de l'abattoir d'Auch vers des abattages en ovins (mais également caprins) peut également donner un élan économique à cette filière.

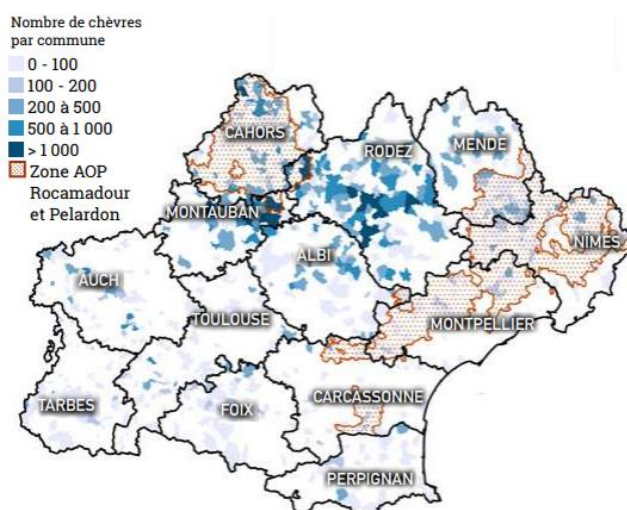
Filière ovins viande :



Filière ovins lait :



Filière caprins :



2.2.3.5 | Une filière apiculture en cours de structuration

Le territoire du projet de PNR comptabilise selon le RGA 2020, 9357 ruches. La valorisation de miel se fait surtout en vente directe.

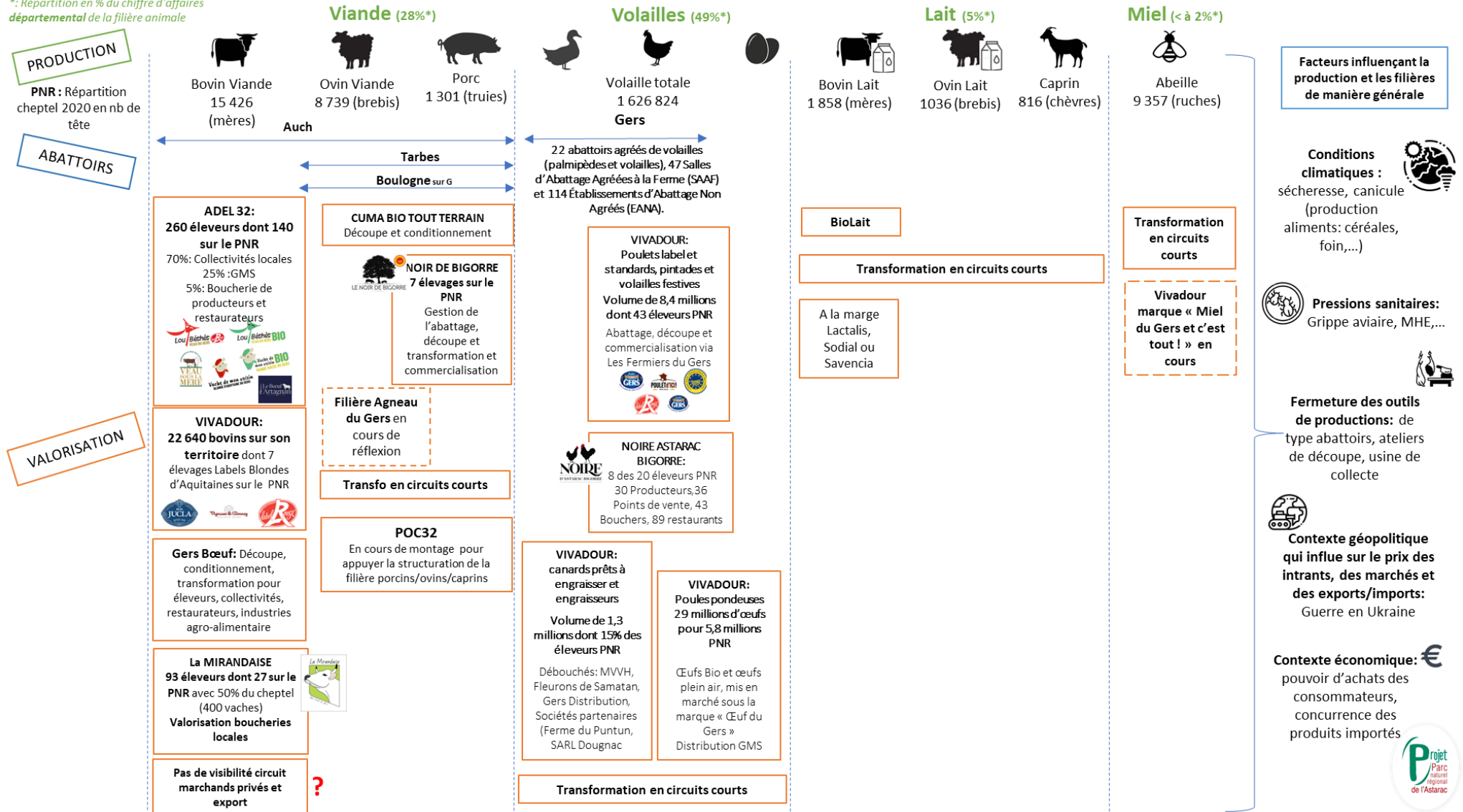
Le groupe coopératif Vivadour souhaite monter une marque « Miel du Gers et c'est tout ! » afin de permettre de diversifier les revenus de ses adhérents et de travailler sur la biodiversité des exploitations. Aujourd'hui le groupe compte 160 ruches sur son territoire dont une trentaine sur le PNR et a pour objectif de monter à 300 ruches en 2024 dont 50 sur le territoire du futur PNR

2.2.3.6 | Synthèse sur la filière animale

La synthèse de la structuration de la filière animale sur le territoire d'étude du PNR est présentée ci-après.

REPRÉSENTATION DE LA FILIÈRE ANIMALE SUR LE TERRITOIRE

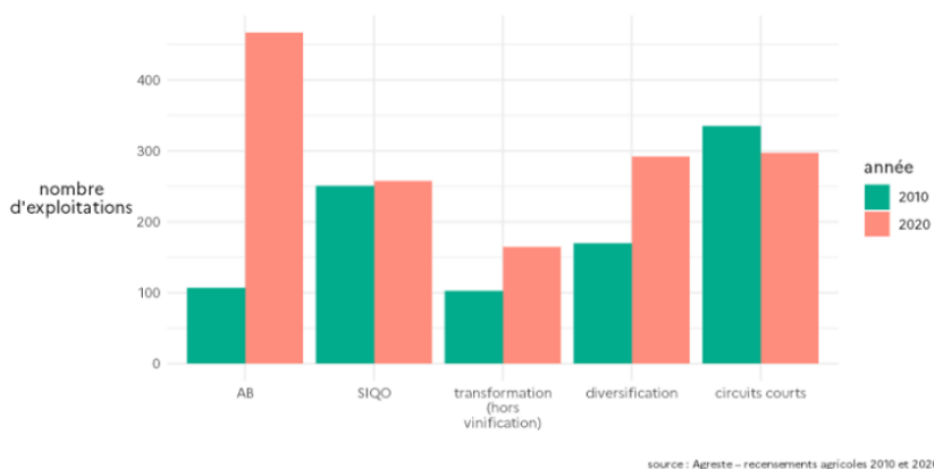
*: Répartition en % du chiffre d'affaires
départemental de la filière animale



2.2.4 | Démarches de valorisation : un essor de l'agriculture biologique ces 10 dernières années et une diversification vers des énergies renouvelables et de la prestation de services

Les exploitations de l'Astarac sont engagées dans des démarches de valorisation qui sont en augmentation ces 10 dernières années. Celle qui a connu un essor considérable entre 2010 et 2020 est l'agriculture biologique. Elle présente une augmentation de 336%, passant ainsi de 107 structures labellisées en 2010 à 467 structures en 2020. À noter tout de même que cette tendance montre un ralentissement du fait d'un contexte de la filière AB actuellement en crise.

ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS DANS UNE DÉMARCHE DE VALORISATION ENTRE 2010 ET 2020
RGA 2010-2020



Les activités de diversification augmentent quant à elle de 72%, se répartissant comme suit :

- Le travail à façon (prestation de services) double, passant de 75 structures en 2010 à 149 structures en 2020. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : double activité d'un exploitant pour garantir un revenu supplémentaire ou amortir du matériel, mais encore des personnes souhaitant conserver un patrimoine familial sans s'occuper des terres et travaux et en confiant l'activité à une entreprise de travaux agricoles (ETA),
- Le tourisme (hébergement, loisirs) recule de 34% (62 structures en 2010 pour 41 en 2020)
- Les énergies renouvelables pour la vente augmentent de façon considérable, avec 10 structures en 2010 pour 97 en 2020, soit une augmentation de 870%.

Enfin, seuls les circuits courts comme la vente directe connaissent un recul de 15%. Une des hypothèses est l'arrêt de petits ateliers dans les fermes familiales avec l'arrêt de l'activité « vente à la ferme » (exemple avec les ateliers volailles).

Les signes de qualité officiels (SIQO) connaissent une légère augmentation de 3%, avec notamment les AOP, IGP et Label Rouge. Les activités de transformation (lait, découpe de viande ou transformation de fruits et légumes) augmentent quant à elles de 38%.

2.2.5 | Des activités de diversification en lien avec la production d'ENR

2.2.5.1 | La méthanisation agricole : un sujet qui fait débat et un besoin d'intégrer les enjeux de territoire dans la création de futurs sites.

Les matières organiques pouvant être méthanisées sont nombreuses. On parle de méthanisation agricole ou méthanisation « à la ferme » lorsque ces matières proviennent des activités agricoles : effluents d'élevage

(fumier, lisier), résidus de récolte, déchets de l'industrie agro-alimentaire ou de la restauration, ... et que ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui mettent en œuvre la méthanisation.

La méthanisation agricole produit du biogaz, majoritairement constitué de méthane (CH₄), qui peut être transformé en électricité et/ou en chaleur (co-génération), ou être injecté dans le réseau de gaz naturel : on parle alors de « biométhane » ou « gaz vert ». Ainsi, en permettant de remplacer des énergies fossiles, la méthanisation agricole contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce procédé permet également de traiter les déchets biodégradables, et ils ressortent en résidu appelé digestat. Dans le cas du traitement des effluents d'élevage, la méthanisation permet la transformation de l'azote organique en azote minéral, plus facilement assimilable par les plantes. Le digestat offre donc une alternative intéressante aux engrais et fertilisants de synthèse.

La méthanisation agricole est un sujet qui fait débat au cœur du territoire, les agriculteurs peuvent y voir une source de diversification quand d'autres acteurs sont craintifs quant aux impacts visuels et environnementaux.

Selon la fédération nationale des parcs naturels régionaux, il est important que les projets de méthanisation trouvent un équilibre subtil entre transition énergétique, une agriculture à taille humaine et la préservation de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité) ... Les projets qui répondent à ces enjeux correspondent à des projets adaptés à la taille des territoires, qui valorisent les ressources locales, la production d'énergie renouvelable, la concertation locale et la participation locale à la gouvernance et au capital. Les Parcs sont particulièrement favorables aux projets de méthanisation à la ferme ou aux projets collectifs agricoles qui n'entrent pas en concurrence avec la fonction alimentaire de l'agriculture mais au contraire constituent un complément de revenu pour l'agriculteur confortant ainsi son activité.

Sur le territoire du PNR, il est comptabilisé : 6 méthaniseurs dont 5 sont des méthaniseurs agricoles (méthaniseur de Pavie qui traite les déchets ménagers). Sur les 5 méthaniseurs agricoles : 3 sont en fonctionnement, 2 sont autorisés et 1 en cours d'instruction.

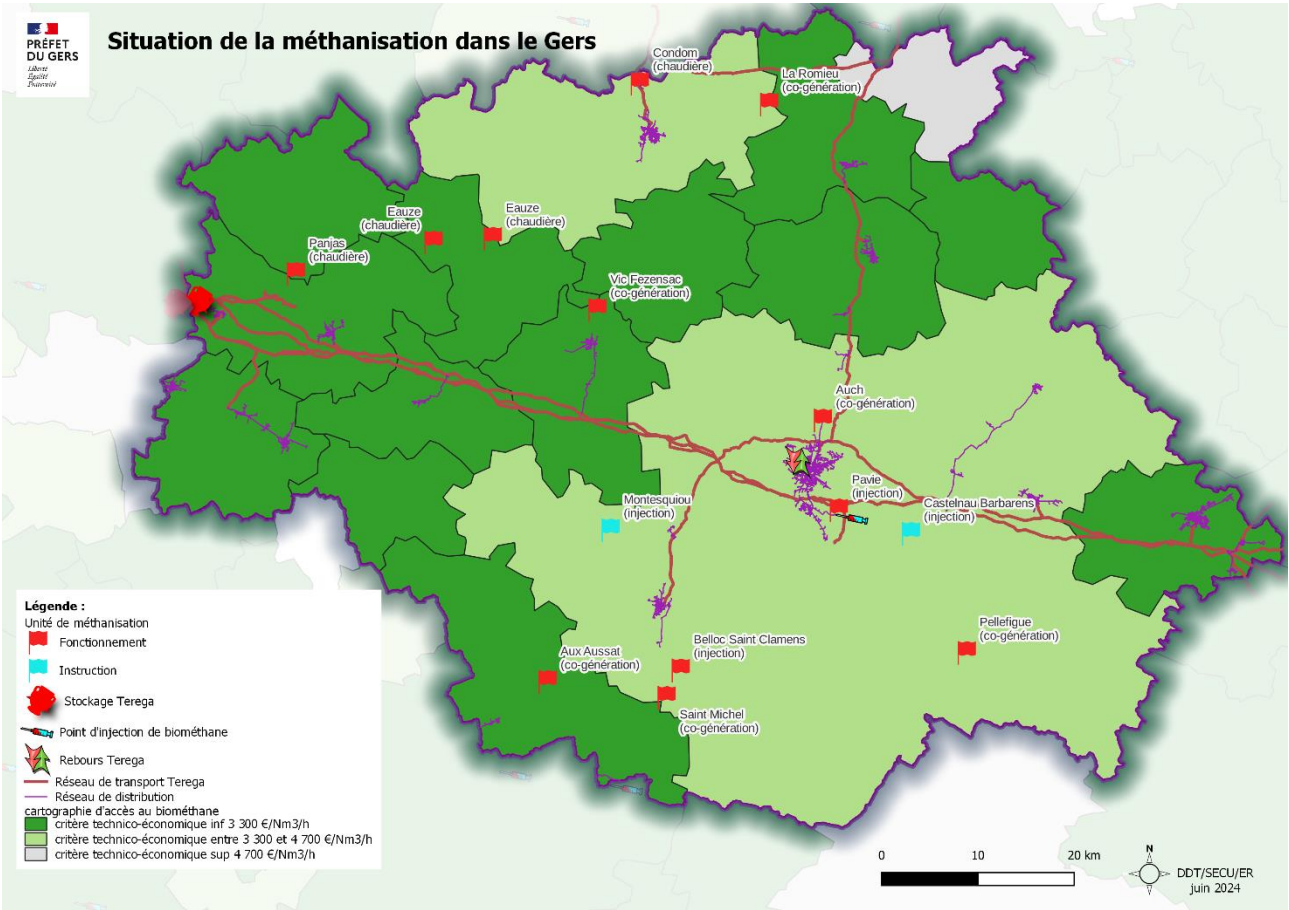
INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION AGRICOLE DANS LE PNR

DDT32-juin 2024

Commune	État	Date	Principe	Détail intrants	Puissance produite en 2022
AUX AUSSAT	Fonctionnement	Depuis 2021	Cogénération	Déjections animales (fumier, lisier), intrants d'origine végétale (CIVE, déchets de céréales, herbes récoltées sur les parcours, cannes de maïs) et déchets d'abattoir et de l'unité de transformation (carcasses, grappes viscérales, ailes, pattes, sang). 9595 tonnes de matières/an Regroupe 1 exploitation	2629 Mwh/an
SAINT MICHEL	Fonctionnement	Depuis 2022	Cogénération	Déjections animales (fumier, lisier) et intrants d'origine végétale (déchets céréales, cannes de maïs, déchets légumes conserveries) 10 290 tonnes de matières/an Regroupe 6 exploitations	1864 Mwh/an
BELLOC ST CLAMENS	Autorisé	Permis accordé le 13	Injection	Déjections animales (fumier) et intrants d'origine végétale 10 804 tonnes de matières/an	Non connue

		septembre 2022			
CASTELNAU BARBARENS	Autorisé	Permis accordé le 31 janvier 2024	Injection	Déjections animales (lisier de porcs et fumier bovins et des substrats végétaux constitués de CIVE et des menues pailles 10 940 tonnes de matières/an	Non connue
MONTESQUIOU / ST ARAILLES	En cours d’instruction	Permis déposé le 15 avril 2024	Injection	Déjections animales (de lisier canard, fumier de bovin, fumier de canards et fumier de moutons) et des substrats végétaux principalement constitués de CIVE 10 00 tonnes de matières/an	Injection réseau GRDF pour un débit de 130 Nm3/h

INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION DANS LE GERS
DDT32-juin 2024



2.2.5.2 | Photovoltaïsme et Agrivoltaïsme : un besoin de suivi plus précis pour mieux encadrer les projets

3 situations sont à distinguer sur cette thématique :

- L’installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation d’électricité
- L’installation de panneaux photovoltaïques pour revente d’électricité et dans ce cas diversification des revenus

- L'agrivoltaïsme : désigne une pratique consistant à associer sur un même site une production agricole (maraîchage, élevage, vigne, etc.) et, de manière secondaire, une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.

Sur le territoire du PNR, la difficulté est de pouvoir faire une distinction entre des installations dites « agricoles » et « autres ». Les enregistrements de demandes de permis de construire et de raccordement ne prennent pas en considération cette information. Il est donc à ce stade impossible d'avoir un état des lieux précis de l'activité photovoltaïque agricole. Seule une estimation peut être faite. La Chambre d'Agriculture du Gers traite environ un tiers du marché d'accompagnement de toitures agricoles solarisées sur le Gers. Après extraction des données de la CA32 à l'échelle du PNR et avec un coefficient de 3, on peut estimer à :

- 234 sites photovoltaïque agricole pour 186 agriculteurs,
- Une puissance cumulée de 37 mWC

ESTIMATION TOITURES AGRICOLES SOLARISÉES DANS LE PNR

CA32, juillet 2024

Accompagné par la CA32 sur le PNR 2009-2024		Extrapolation (facteur 3)
Nombre de centrales raccordées :	78	234
Nombre d'agriculteurs :	62	186
Puissance Cumulé* (mWc) :	12,422	37,266
Puissance moyenne des centrales (kWc) :	159,26	477,78

**actuellement en développement 14 mWc supplémentaires, qui seront raccordées entre 2024 et 2025 si pas de retard de traitement de dossiers.*

Comme pour les projets de méthanisation, un besoin d'encadrement avec une stratégie est nécessaire afin de privilégier la création de petites unités de production et l'autoconsommation et en partenariats avec des acteurs locaux. Les projets de développement du photovoltaïque au sol doivent être étudiés au cas par cas et doivent à minima intégrer les principes suivants : l'activité agricole reste l'activité principale, le projet d'agrivoltaïsme ne doit pas entraîner de substitution de pratique résiliente, le choix de la localisation doit respecter les enjeux paysagers et environnementaux, le portage et les revenus doivent bénéficier à l'agriculture locale et au territoire.

2.3 | L'économie liée au tourisme de séjour et de loisirs

2.3.1 | Positionnement touristique, fréquentation et emplois touristiques de l'Astarac

2.3.1.1 | Un potentiel de développement touristique au sein de la Destination de slow-tourisme du Gers

Le positionnement touristique de l'Astarac s'inscrit en cohérence avec les objectifs de développement du 5^e Schéma de développement touristique pour la destination Gers 2021-2026. Ces objectifs sont tournés vers **une destination de slow-tourisme** ([🔗 Cf. 2.3.8.1 - L'offre Terra Gers®](#)), avec un volet durable et centré sur la mise en valeur d'une campagne vivante où l'on cultive la douceur de vivre. Le territoire du projet du PNR Astarac présente des atouts et des potentialités touristiques indéniables pour la destination Gers.

Le positionnement touristique de l'Astarac présente des particularités liées à :

- un **caractère rural marqué et préservé** ;
- une **vue prégnante des Pyrénées** et la présence de nombreux points de vue remarquables ;
- la **diversité et richesse de sa mosaïque paysagère**, sa biodiversité et ses espaces naturels (forêts, lacs, retenues collinaires, rivières, zones humides...) ;
- une **identité historique et patrimoniale fortement marquée par le Comté d'Astarac** et encore visible aujourd'hui dans ses bastides, castelnaux, abbayes, châteaux, églises, fortifications, etc ;
- une **offre culturelle diversifiée et riche liée aux festivals de musique** (*Welcome in Tziganie*, *Festival Tra d'envie*, *Musicales des Côteaux de la Gimone*, *Montesquiou on the rocks*, *le Rondeur de Castelnaud* ...) et dans les villes-portes : Auch (*Éclats de voix*, *le son de la nuit*...) et Marciac avec son festival de renommée internationale (*Jazz in Marciac*)
- la **richesse de ses marchés et produits gastronomiques** locaux qui présentent des spécificités liées au système traditionnel de polyculture-élevage de l'Astarac (vache mirandaise, poule noire de l'Astarac, porc noir, etc).
- des **routes traditionnelles** (poutges, serrades, traverses notamment) et une **offre importante de chemins de randonnée** (pédestre, équestre, vtt).
- Un **patrimoine géologique** (sites paléontologiques de Sansan et Simorre) de renommée internationale.
- Un **riche patrimoine lié à la vie agricole et paysanne**, comme l'architecture traditionnelle (**fermes équerres**, techniques de construction traditionnelles en **terre crue**, etc) ; des **moulins, puits, pigeonniers** ; et des **traditions et savoir-faire**, visibles par exemple dans le **Musée Paysan d'Émile** (Simorre).
- Son **patrimoine artistique**, représenté par le **musée de Beaux-Arts de Mirande** ou également les peintures murales dans les églises.

Ces particularités sont cependant contrebalancées par le fait que les **sites et équipements touristiques**, constituant l'actuelle offre touristique de l'Astarac, **ne jouent pas un rôle de pôles d'attraction et de structuration de l'offre touristique du territoire, malgré une fréquentation non négligeable pour certains.**

A ce jour, il existe peu de connexion entre les différents sites et équipements touristiques à l'intérieur du périmètre du projet, et entre le territoire du projet de PNR et les villes portes (Auch et Marciac). Certains liens de fréquentation existent entre des sites, mais ceux-ci s'expliquent par la proximité géographique.

Au sein du Gers, l'Astarac est parfois victime d'une image stéréotypée d'un territoire avec peu d'attraits touristiques et patrimoniaux qui ne correspond pas à la réalité de l'offre patrimoniale et de la richesse historique, naturelle et culturelle du périmètre du projet PNR. **Par ailleurs, les acteurs et habitants du territoire ont parfois une méfiance et une vision critique du développement touristique.** Ces éléments doivent être pris compte dans l'élaboration d'une stratégie commune de tourisme durable orientée vers le développement de typologies de tourisme qui génèrent des bénéfices économiques et sociaux pour le territoire et qui protègent et valorisent son patrimoine.

L'Astarac dispose d'atouts pour le développement d'une activité touristique durable, en lien avec les segments de l'écotourisme et du tourisme rural. Ce développement pourrait vecteur de progrès économique ainsi que de préservation et mise en valeur des patrimoines naturels et culturels de l'Astarac.

2.3.1.2 | Un tourisme de court séjour, bien réparti sur l'année, et d'excursionnisme

La dernière étude approfondie sur la clientèle du département du Gers date de 2014/2015 et il n'en existe pas d'actualisée. Cependant, l'étude annuelle des flux touristiques dans le Département apporte des éléments complémentaires.

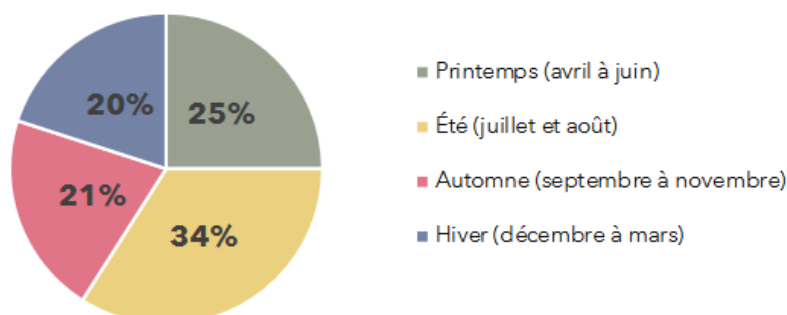
En 2023, le département du Gers comptabilise 6.4 millions de nuitées touristes (hébergement marchand et non marchand confondus), soit une hausse de 2% par-rapport à 2022. Les dépenses liées au tourisme représentent 347 millions d'euros annuels dans le département (305 millions de dépenses réalisées par les touristes et 42 millions de dépenses réalisées par les visiteurs à la journée).

Parmi ces nuitées, on comptabilise 72% de touristes français et 28% de touristes étrangers. Parmi les touristes nationaux, 18% viennent de Haute-Garonne, 5.4% de Gironde, 4.1 % de Paris. Parmi les touristes étrangers, le premier pays de provenance est le Royaume-Uni (39.6%), suivi par le Pays-Bas (11.4%) et l'Espagne (8.6%).

Les nuitées sont assez bien réparties dans l'année même si la saison d'été reste la plus fréquentée (34% de nuitées).

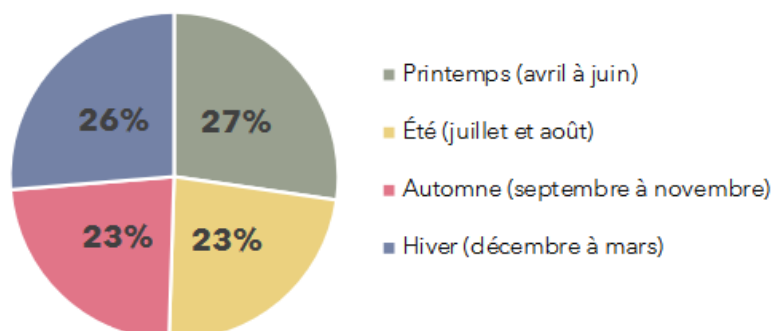
La durée moyenne de séjour est de 2.7 nuits, avec une moyenne de séjour des étrangers légèrement plus élevée (2.9 nuits). Il s'agit donc d'une destination de courts séjours.

Nuitées touristes



En outre, la Destination Gers a reçu en 2023, 12.7 millions d'excursionnistes (moyenne de 25.000 par jour), 4.5% de moins qu'en 2022. 88% des excursionnistes viennent de France. La plupart de excursionnistes nationaux viennent de la Haute-Garonne (36.6%), suivie de loin par le département des Hautes-Pyrénées (8.6%), du Lot-et-Garonne (7.4%) et des Landes (7%). Les visites des excursionnistes sont stables tout au long de l'année :

Excursionnistes

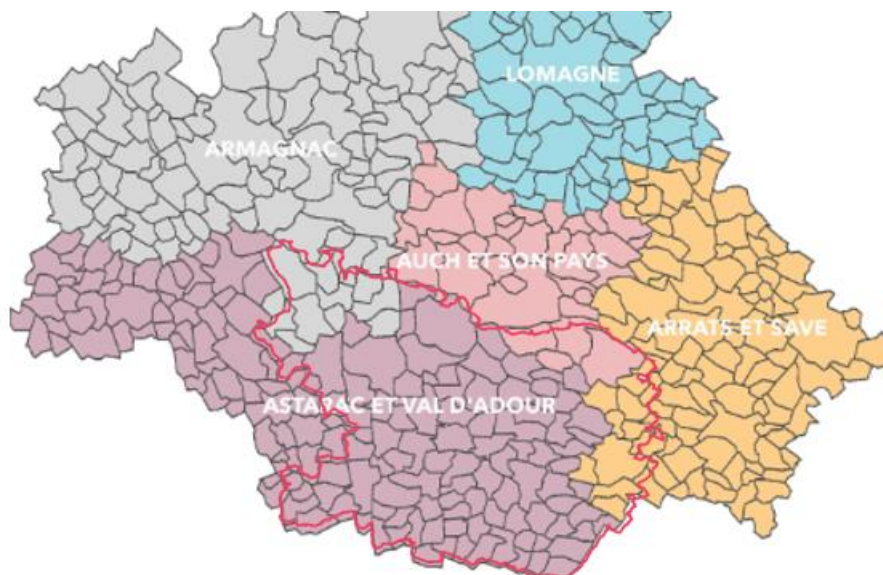


Pour la zone d'analyse Astarac Val d'Adour, qui comprend la majeure partie du périmètre du projet, **prédomine également une activité touristique dominée par l'excursionnisme** (2.7 millions d'excursionnistes en 2023), **principalement française** (88% de Français pour 14% d'étrangers) **et provenant des départements limitrophes** (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Pyrénées-Atlantiques). En ce qui concerne les nuitées (1.3 millions en 2023) **prédominent aussi les séjours courts par des touristes français** (69%) **venant des départements limitrophes** (Haute Garonne, Hautes Pyrénées et Gironde), avec **une partie légèrement plus importante de touristes étrangers que pour la moyenne du département** (30.7% dans la zone Astarac Val d'Adour pour 28% dans le département du Gers). Comme pour le département, le top 2 des touristes étrangers vient du Royaume-Uni et du Pays-Bas, mais dans la zone Astarac-Val d'Adour, la Belgique remplace l'Espagne dans la troisième position.

Toutefois, **cette analyse n'offre pas une image précise des flux touristiques à l'échelle du périmètre du projet**. Ceci est dû au fait que la délimitation des régions touristiques utilisées comme unité d'analyse pour l'observatoire du CDT Gers a été réalisée en s'appuyant sur les limites des périmètres des intercommunalités. La zone d'analyse nommée Astarac Val d'Adour comprend une partie importante du périmètre du projet, mais également un grand territoire à l'extérieur du périmètre incluant Marciac, ville de fréquentation touristique importante. En outre, d'autres zones faisant partie du périmètre de projet sont intégrées par l'Observatoire dans les régions touristiques Arrats et Save, Auch et son Pays, Armagnac.

LES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU GERS

Source : CDT Destination Gers avec périmètre projet PNR ajouté.



2.3.1.3 | Une fréquentation touristique limitée, centrée sur quelques sites ou événements mais en progression ces trois dernières années

Les données de fréquentation des principaux sites et équipements de l'Astarac donnent une indication de la place encore relativement modeste de l'Astarac dans la « Destination Gers ».

Les sites les plus fréquentés à l'intérieur du projet de PNR Astarac sont souvent liés aux activités aquatiques et de loisirs et à la période estivale. Lucina, le parc de loisirs aquatiques situé à Mirande, et le Lac de Saron occupaient la 4^e et 5^e position en termes de fréquentation dans le Département en 2023. Toutefois, en 2024, le conseil communautaire de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne a voté la fermeture de Lucina pour des raisons de vétusté ; une réflexion sur l'avenir du site est en cours. D'autres bases de loisirs (Lupiac, Saint Blancard, Saron...) et piscines (Panassac, Masseube...) suivent ensuite. **La fréquentation des sites à l'intérieur du périmètre du projet n'est pas négligeable, même si elle est loin des sites gersois les plus fréquentés** comme la Base de loisirs de Solomiac (40 843 visiteurs en 2023) ou le Parc de loisirs de Gondrin (54 000 visiteurs en

2023). À noter que nous observons une légère baisse de fréquentation sur certaines bases de loisirs et piscines du territoire sur les 2 dernières années.

Baignade, loisirs et activités de plein air						
	Site	Commune	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
CC Val de Gers	Piscine	Masseube	18.201	9257	9000	-3%
	Lac de la Gimone	Saint Blancard	-	8500	8500	0%
	Piscine	Panassac	ND	4420	ND	-
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	Canoé Club	Mirande	-	900	700	-22%
	Ludina	Mirande	15.910	26.209	23.493	-10%
	CPIE	Mirande	693	5977	-	-
CC Astarac Arros en Gascogne	Jardins du Caillaoué	Saint Médard	40	74	65	-12%
CC Coteaux Arrats Gimone	Lac de Saramon	Saramon	ND	23912	23.038	-4%
CC Artagnan en Fezensac	Base de loisirs	Lupiac	ND			
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	Vert en l'air	Pavie	7400	ND	5300	-

Même si la fréquentation de la plupart des sites et équipements de patrimoine culturel de l'Astarac est encore modeste, certains sites présentent une fréquentation non-négligeable comme :

- **l'Abbaye de Boulaur**, en forte progression (+32% de visiteurs en 2023). Avec 8 163 visiteurs en 2023, l'Abbaye est devenue le 10^e site de patrimoine culturel le plus visité du Département. D'autres sites à l'intérieur du périmètre du projet le suivent de près,
- **l'Église de Simorre** (6 638 visiteurs en 2023),
- **le site paléontologique de Sansan** (5 236 visiteurs en 2023)
- ou **le Donjon de Bassoues** (5 269 visiteurs en 2023).

À titre de comparaison, en 2023, la Cathédrale d'Auch comptabilisait 120 000 visiteurs, l'Abbaye de Flaran 40 947, la Collégiale de la Romieu 25 524, le Château de Lavardens 24 627 et la Villa de Séviac 15 658.

Il est important de remarquer qu'on observe une tendance positive de fréquentation dans plusieurs sites et équipements de tourisme culturel de l'Astarac et du Département entre 2022 et 2023.

Fréquentation sites, équipements et activités du patrimoine culturel						
	Site	Commune	2021	2022	2023	% Évolution 2022-23
CC Val de Gers	Visites guidées du Moulin	Durban	552	671	846	+26%
	Site paléontologique de Sansan	Seissan	ND	ND	5486	-

	Visites guidées Site paléontologique Sansan	Seissan	ND	113	75	-34%
	Visite guidée des Arènes	Seissan	ND	ND	33	-
	Escape Game sur les traces d'Edouard Lartet	Sansan	-	NC.	48	-
	Le Jardin d'Entéoulet	Lasseube-Propre	ND	ND	ND	-
CC Cœur Astarac en Gascogne	Donjon de Bassoues	Bassoues	4290	4686	5269	+12%
	Château d'Isle de Noé	L'Isle de Noé	-	-	1935	-
CC Coteaux Arrats Gimone	Abbaye de Boulaur	Boulaur	5292	6196	8163	+32%
	Église de Simorre	Simorre	-	-	6638	-
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	Activités médiation Pays d'art et histoire	Castelnau-Barbarens	77	-	-	-
	Activités médiation Pays d'art et histoire	Pavie	71	-	-	-
	Activités médiation Pays d'art et histoire	Pessan	24	-	-	-
	Escape Game le mystère du Baselic	Castelnau-Barbarens	-	145	N.C.	-

La fréquentation des musées à l'intérieur du périmètre du projet reste modeste, en cohérence avec la plupart des musées du Gers. Une exception est le Musée d'Artagnan (Lupiac) qui, avec 8826 visiteurs en 2023, enregistrait une forte augmentation, et se plaçait parmi les musées les plus visités du Département, juste après le Musée des Amériques d'Auch (20 063 visiteurs) et avant le Musée archéologique du Trésor d'Eauze (7549). Cette hausse s'explique en partie par la notoriété des festivités autour du 350^e anniversaire de la mort de d'Artagnan en 2023.

Fréquentation des musées et espaces de médiation					
Site	Commune	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Musée des Beaux-Arts et arts décoratifs	Mirande	1093	2336	2402	+3%
Musée paysan d'Emile	Simorre	1400	1497	1472	-2%
Espace Chapelle Notre Dame de Pitié	Castelnau-Barbarens	888	951	ND	-
Musée d'Artagnan	Lupiac	6083	7134	8826	+24%

En ce qui concerne les événements culturels, la plupart des festivals du territoire présentent des fréquentations modestes à l'exception du Festival *Welcome in Tziganie* (Seissan), comptabilisant 12 000

participants en 2023 (16 000 en 2024)², et qui se place peu à peu parmi les plus fréquentés du département. Toutefois il est loin de la fréquentation pour la même année d'autres d'évènements de référence du département comme *Jazz in Marciac* avec 61 943 visiteurs (2023), le *Festival Circa* à Auch avec 27 460 (2023) ou le *Festival Européen de Bandas y Peñas* de Condom avec 43 000 visiteurs (2023).

Fréquentation évènements culturels				
Site	Commune	2021	2022	2023
Festival Welcome in Tziganie	Seissan	ND	10 000	12 000 (16 000 en 2024)
Festival Trad'envie	Pavie	ND	1 616	3 500 (1 296 payants)
Festival Rondeu de Castelnau	Castelnau-Barbarens	Autour de 2 000 participants chaque édition biannuelle.		
Les musicales des coteaux de Gimone	Plusieurs communes	ND	1 300	2 000
Festival D'Artagnan chez d'Artagnan	Lupiac	ND	2 600	4 266 (3 274 payants)
Festi'drôle (dernière année en 2022)	Simorre	ND	1 623	ND
Montesquiou on the rocks	Montesquiou	ND		

L'analyse de fréquentation des sites et équipements ne prend pas en compte la présence des touristes pratiquant des activités plus difficilement mesurables, telles que la randonnée pédestre, le tourisme de pêche, les visites à la ferme, la visite des marchés et le tourisme gastronomique, le vélotourisme ou les visites des bourgs et villages...

2.3.1.4 | Une contribution très faible du tourisme à l'emploi de l'Astarac

Le dernier bilan de l'Observatoire économique du Comité Départemental du Tourisme (2023) présente des données sur l'emploi touristique de l'année 2020 (année de crise sanitaire). **Pour l'année 2020, l'activité touristique a généré dans le Gers 3363 emplois, soit 6% du volume total de l'emploi marchand départemental, une proportion similaire à celle de la région Occitanie.**

Il n'existe pas de données précises sur l'emploi touristique dans le périmètre du projet. Toutefois, en 2019, l'emploi touristique dans les trois intercommunalités qui représentent une grande partie du périmètre du projet (CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne et CC Val de Gers), **s'élevait à 79 emplois touristiques salariés (soit seulement 6% du volume total de l'emploi touristique du Gers)³ et représentait autour de 3% du total des effectifs salariés du secteur privé (2648 effectifs salariés en 2019⁴).** Ces éléments nous permettent de conclure à une **représentation très faible de l'emploi touristique sur le territoire.**

² Données reçus directement des organisateurs du Festival (Association Air des Balkans).

³ Source : Tableau de Bord 2022 Observatoire Économique du CDT (Conseil Départemental du Tourisme)

⁴ Urssaf

2.3.2 | Capacité d'accueil : hébergement et restauration

L'offre d'hébergement de l'Astarac représente une proportion faible de l'offre départementale, déjà en manque d'hébergement touristique, surtout en ce qui concerne les hôtels. Pour le CDT (Comité départemental du tourisme), ceci peut avoir comme conséquences :

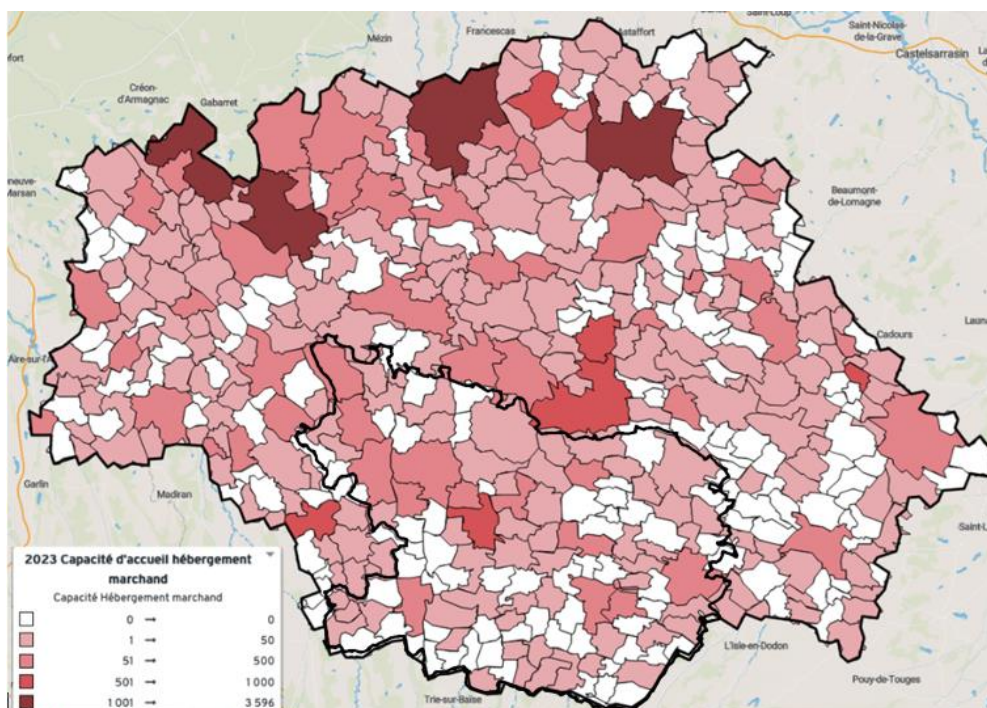
- Une limitation du tourisme et une perte de compétitivité touristique à l'intérieur du périmètre du projet : un manque d'hébergement, un faible maillage territorial et un manque d'options qualitatives en réponse aux attentes des différents profils de touristes, peut avoir un effet de dissuasion et peut réduire le nombre de visiteurs potentiels du territoire, ainsi que les revenus liés directement ou indirectement au tourisme (producteurs, restaurants, supérettes, marchés etc.). **Les touristes potentiels peuvent choisir d'aller là où l'offre d'hébergement sera plus riche et variée.**
- Une augmentation des coûts ainsi qu'un impact écologique lié aux émissions des trajets réalisés par les touristes visitant le projet PNR Astarac mais séjournant à l'extérieur par manque d'une offre suffisante ou de qualité.
- Un risque de développement d'hébergements informels, non qualifiés ni réglementés, peut impliquer des problèmes de qualité, sécurité, respect de l'environnement, etc..., et peut également dégrader la qualité de l'expérience des visiteurs et nuire ainsi à l'attractivité du territoire.

Les responsables des Offices de tourisme du périmètre du projet de PNR Astarac mettent en exergue que ce manque d'hébergement en Astarac (surtout des hébergements de type hôtelier et gîtes d'étape pour les pèlerins, par exemple) représente un handicap pour le développement du tourisme sur le territoire.

De plus, le territoire présente un maillage irrégulier dans l'offre d'hébergement, avec une partie sud du territoire où la présence des communes ne disposant d'aucun hébergement est plus marquée que dans le nord.

CAPACITÉ D'ACCUEIL HÉBERGEMENT MARCHAND EN 2023

Source : CDT Destination Gers



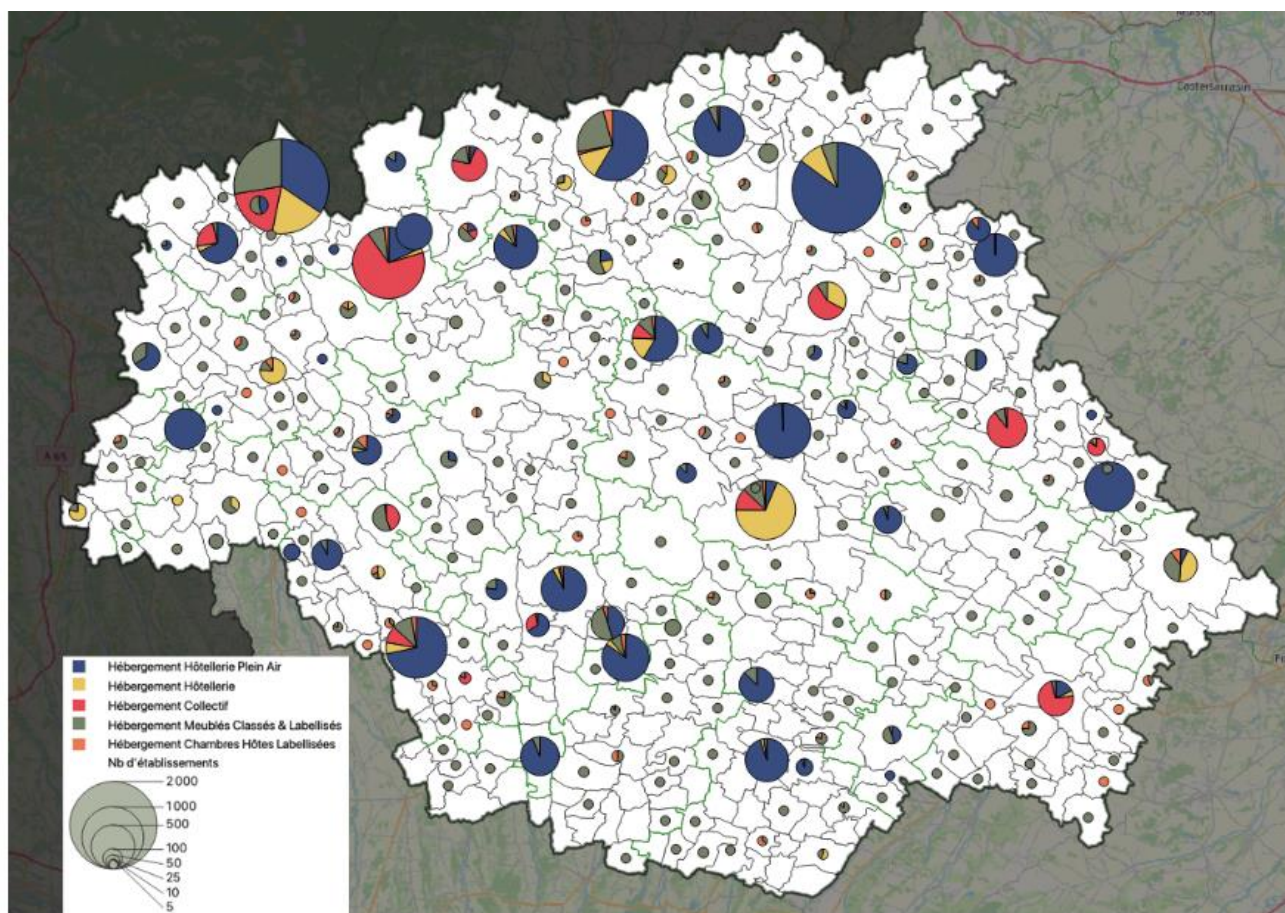
L'Astarac présente aussi un manque de diversité en ce qui concerne les typologies d'hébergement encore plus marqué que dans le reste du département, avec une grande proportion de son offre composée

d'hébergements de plein air (autour de 59%), puis des meublés et des gîtes (autour de 32%), et une absence très marquée des hébergements de type hôtelier (autour de 2%) ⁵.

Le manque d'hébergement est ainsi moins marqué dans les hébergements de plein air (campings, hôtellerie de plein air) et les gîtes. Le périmètre du projet est équipé d'une offre de campings qui tend vers davantage de qualification. Les dernières années ont vu apparaître plusieurs établissements d'hébergement de plein air insolites, écoresponsables et haut de gamme, qui s'appuient, pour certains, sur une valorisation des patrimoines de l'Astarac. De nombreux gîtes sont répartis sur le territoire, proposant une forme d'hébergement qui valorise souvent le patrimoine bâti de l'Astarac (anciens pigeonniers, demeures et fermes traditionnelles, et même des châteaux et des moulins), ainsi que les exploitations agricoles du territoire (séjours à la ferme).

CAPACITÉ D'ACCUEIL PAR COMMUNE PAR TYPE D'HÉBERGEMENT EN HÉBERGEMENT MARCHAND EN DÉMARCHE QUALITÉ POUR L'ANNÉE 2023 (EN NB DE LITS)

Source : Focus Thématique 2023. Capacité d'Accueil. Observatoire Économique du CDT Destination Gers.



2.3.2.1 | Une capacité d'accueil faible dominée par les résidences secondaires et les campings

Nous ne disposons pas de données précises sur l'ensemble des hébergements marchands et non marchands du périmètre du projet. L'Enquête de Capacité des Communes en hébergement touristique publié par l'Insee ne prend pas en compte les meublés et gîtes ni les hébergements non marchands. L'Observatoire Économique du Comité Départemental du Tourisme prend en compte la totalité de l'hébergement marchand et non marchands dans ses tableaux de bord, mais à l'échelle des intercommunalités. Cependant, on peut dégager une tendance en étudiant l'offre d'hébergement des trois intercommunalités (CC Val de Gers, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne et CC Astarac Arros en Gascogne) qui représentent une grande partie du territoire du périmètre du projet.

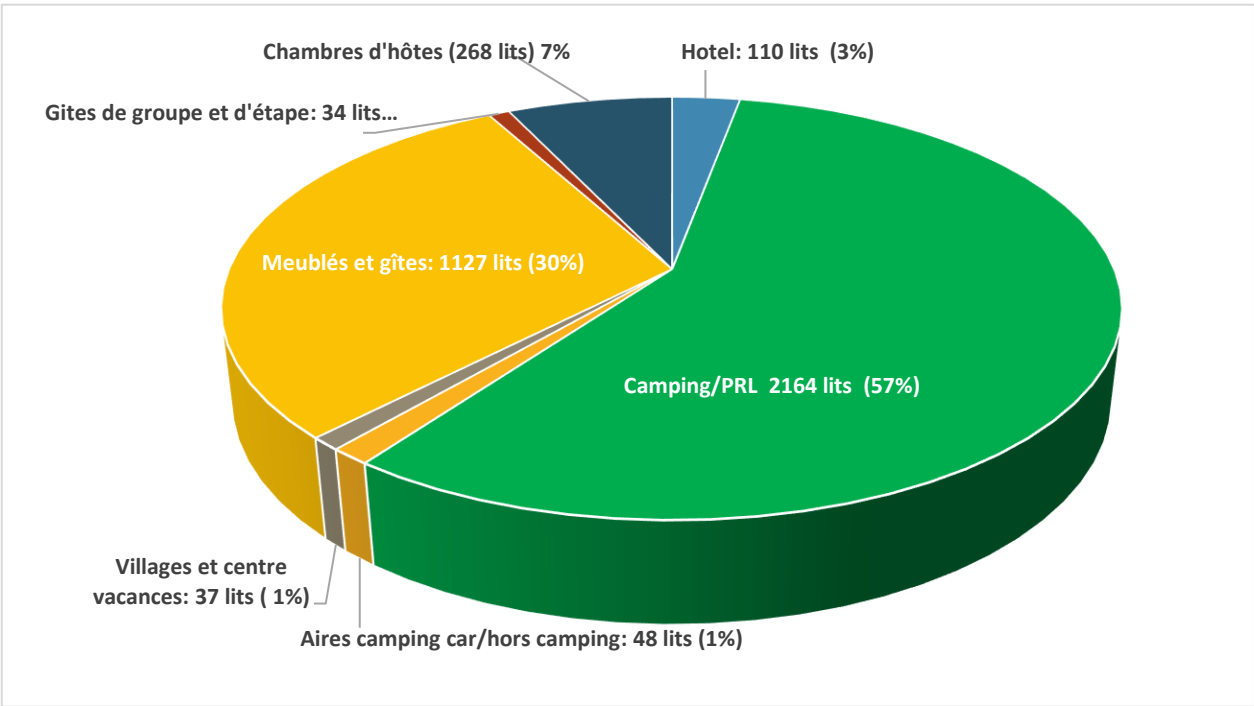
⁵ Focus Thématique 2023. Capacité d'Accueil. Observatoire Économique du CDT Destination Gers.

En ce qui concerne l'hébergement marchand, en 2022 l'offre combinée des trois intercommunalités était de 3788 lits, ce qui représentait autour de 13% de l'offre du département pour un territoire qui représente environ 19% de la surface départementale.

Intercommunalité	Nombre établissements	Nombre de lits	% du total départemental
CC Val de Gers	104	1275	4%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	118	2078	7%
CC Astarac Arros en Gascogne	85	435	2%
TOTAL	307	3788	13%

La majorité des lits marchands de l'offre d'hébergements des trois intercommunalités correspond aux campings et parcs résidentiels de loisirs (57%), suivi par les meublés et gîtes (30%) puis des chambres d'hôtes (7%). On note une très faible présence d'hôtels (3% seulement). Les villages et centres de vacances, les gîtes de groupe et d'étape sont presque inexistants (1% de l'offre).

OFFRE D'HÉBERGEMENT (PAR NOMBRE DE LITS) EN 2022 DANS LES 3 INTERCOMMUNALITÉS SITUÉS TOTALEMENT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU PROJET
Source : CDT Destination Gers



Quant à l'offre d'hébergement non-marchand des trois intercommunalités, avec 1 257 résidences secondaires et 6 221 lits, elle est considérablement plus importante que son offre d'hébergement marchand (3 788 lits). Toutefois, elle représente seulement 14% de l'offre totale du Gers, une proportion faible comparée à l'offre départementale. Cette offre de résidences secondaires est complétée par 682 offres de logements sur Airbnb représentant 3 616 lits (13% du total pour la destination Gers).

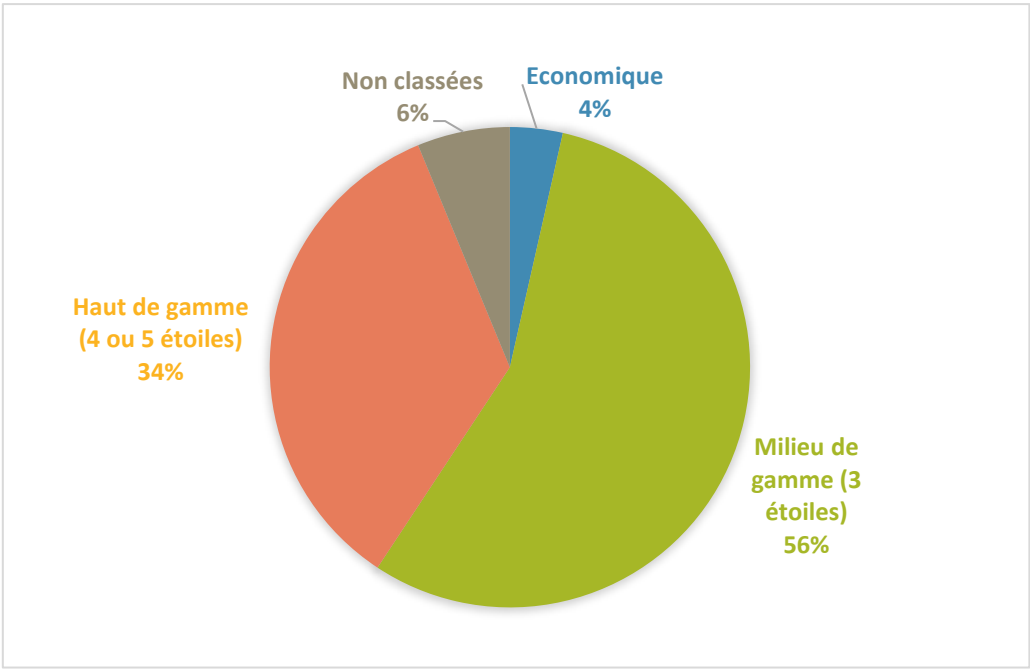
2.3.2.2 | Une offre de campings qui évolue en classement et l'apparition d'hébergements de plein air insolites et écoresponsables

L'Enquête de Capacité des Communes en hébergement touristique publié par l'INSEE, nous permet de connaître la situation des hébergements collectifs (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) pour la totalité du périmètre du projet.

En ce qui concerne les campings, **en 2024 l'Astarac présente 12 établissements pour un total de 705 places, soit 20.31% des emplacements de camping du Gers**, pour un territoire qui représente 25.33% de la surface totale du Département. Ils sont distribués majoritairement **en milieu de gamme, mais avec une partie significative en haut de gamme**, et une proportion très faible en économiques ou non classés (voir figure ci-dessous).

EMPLACEMENTS DES CAMPINGS EN ASTARAC PAR CLASSEMENT - ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2024

Source : Insee

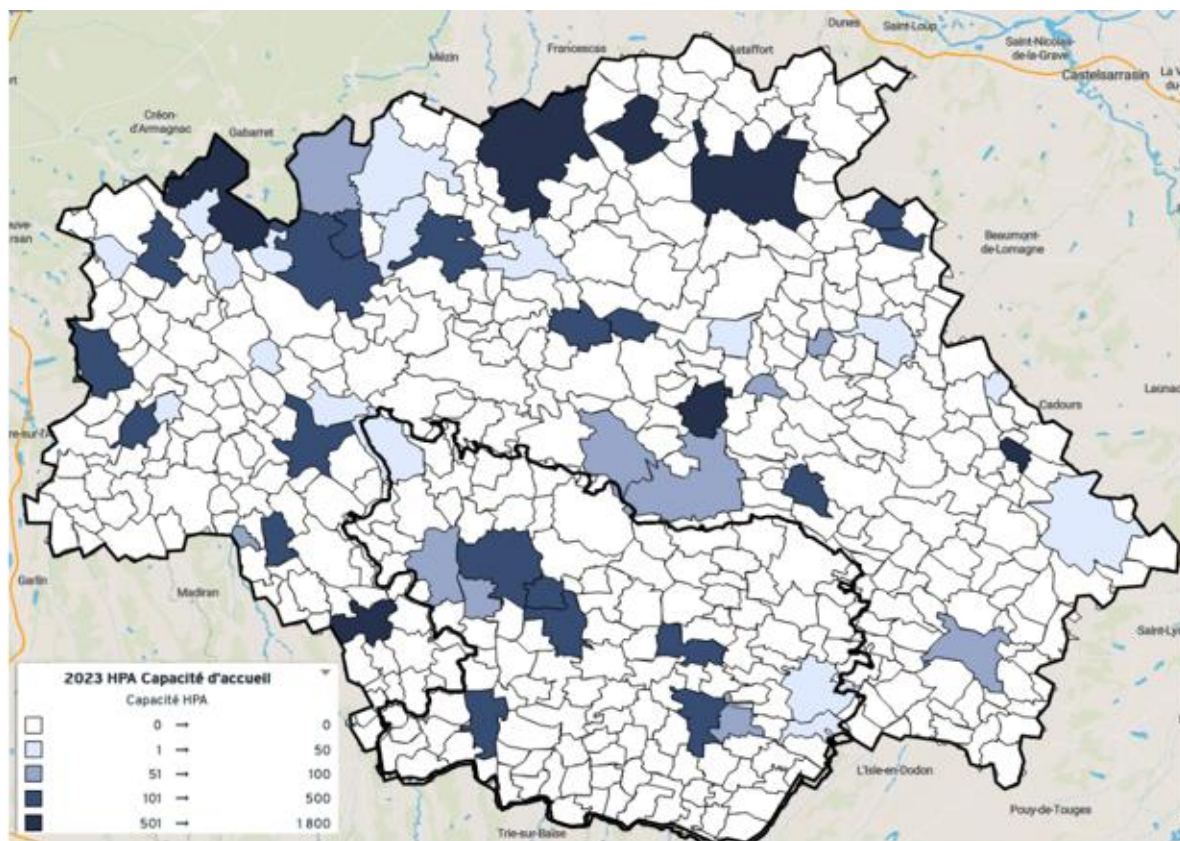


Avec 34% des emplacements haut de gamme (4 ou 5 étoiles), l'Astarac est en dessous du pourcentage du département du Gers (43%) et de la région d'Occitanie (53.5%). Toutefois, si on prend en compte l'évolution des dix dernières années (voir figure ci-dessous), on observe que l'Astarac présente **une tendance à la réduction des établissements et emplacements non classés, économiques (1 ou 2 étoiles) et milieu de gamme (3 étoiles) et à l'augmentation augmentation de ceux classés haut de gamme (4 et 5 étoiles).**

	2015		2024	
	Nombre des établissements	Nombre des places	Nombre établissements	Nombre des places
Total	11	703	12	705
1 étoile	3	62	1	25
2 étoiles	1	38	0	0
3 étoiles	5	542	5	393
4 étoiles	0	0	3	243
5 étoiles	0	0	0	0
Non classés	2	61	3	44

CAPACITÉ D'ACCUEIL HÔTELLERIE DE PLEIN AIR 2023

Source : CDT Destination Gers (avec contour projet PNR Astarac ajouté)



Depuis quelques années, l'Astarac voit apparaître des hébergements insolites de plein air, haut de gamme et écoresponsables (cabanes, écolodges, etc.), qui rentrent dans les catégories de campings mais aussi des gîtes. Ils mettent en valeur le patrimoine naturel et paysager du territoire. Cette tendance représente un atout pour un territoire souhaitant se positionner comme destination de tourisme durable, loin du tourisme de masse. Parmi eux, on peut citer le **Whaka Lodge (Seissan)**, un éco-resort insolite élu resort de l'année 2024 par le « Travel and Hospitality Awards », qui a remplacé l'ancien camping de Seissan, moins qualitatif; le **Domaine d'Escapa (Estipouy)**, qui propose des cabanes, des roulottes et des hébergements nomades en pleine nature (lac, espaces boisés, champêtres), ainsi que des points de vue sur les côteaux; **O détour des Orchidées (Simorre)**, qui propose des cabanes en bois sur pilotis dans un site Natura 2000 de 30 hectares avec vue sur les Pyrénées ; ou encore l'**éco-logis d'Ensarnaut (Lamaguère)**, qui propose deux gîtes écologiques au milieu de 65 hectares de nature préservée (zone Natura 2000 des coteaux de la Lauze).

2.3.2.3 | Une offre d'hôtels très faible, peu diversifiée et peu qualitative

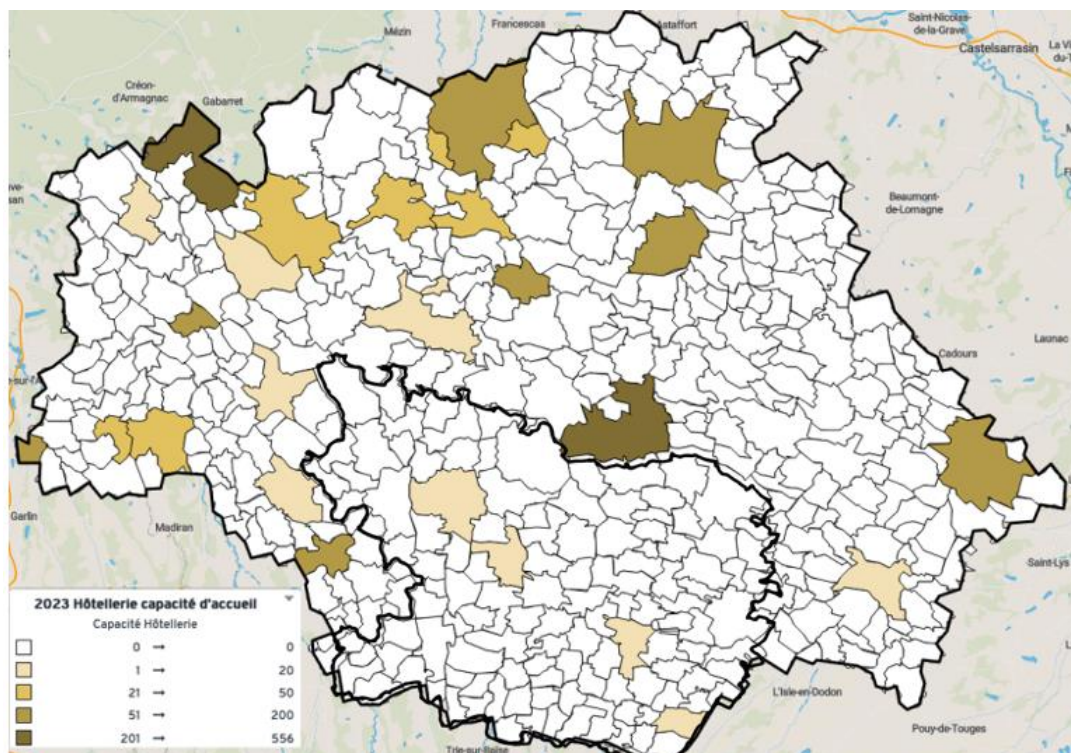
Le manque d'établissements hôteliers constaté dans le département du Gers est encore plus flagrant en Astarac. En effet, en 2024 seulement 4 hébergements de type hôtelier existent en Astarac représentant une capacité de 33 chambres. Cela représente 9% des établissements et seulement 3,5% du nombre de chambres du Gers. Ils sont situés dans les communes de Masseube, Mirande, Montesquiou et Saint-Blancard.

Et la tendance est clairement descendante, car en 2015 existaient 10 hébergements de type hôtelier en Astarac qui proposaient un total de 116 chambres (source Insee), ce qui implique une perte de plus de 50% de la capacité hôtelière de l'Astarac en 10 ans.

Cette offre est clairement insuffisante du point de vue de la capacité et de sa distribution dans le territoire, et impacte aussi des centres- bourgs importants de l'Astarac, comme Seissan. **Au niveau qualitatif, c'est une offre peu diversifiée** (20 chambres en trois étoiles et 13 places non classées), **avec aucun hôtel dans le segment haut de gamme** (4 ou 5 étoiles).

CAPACITÉ D'ACCUEIL HÔTELLERIE 2023

Source : CDT Destination Gers (avec contour projet PNR Astarac ajouté)

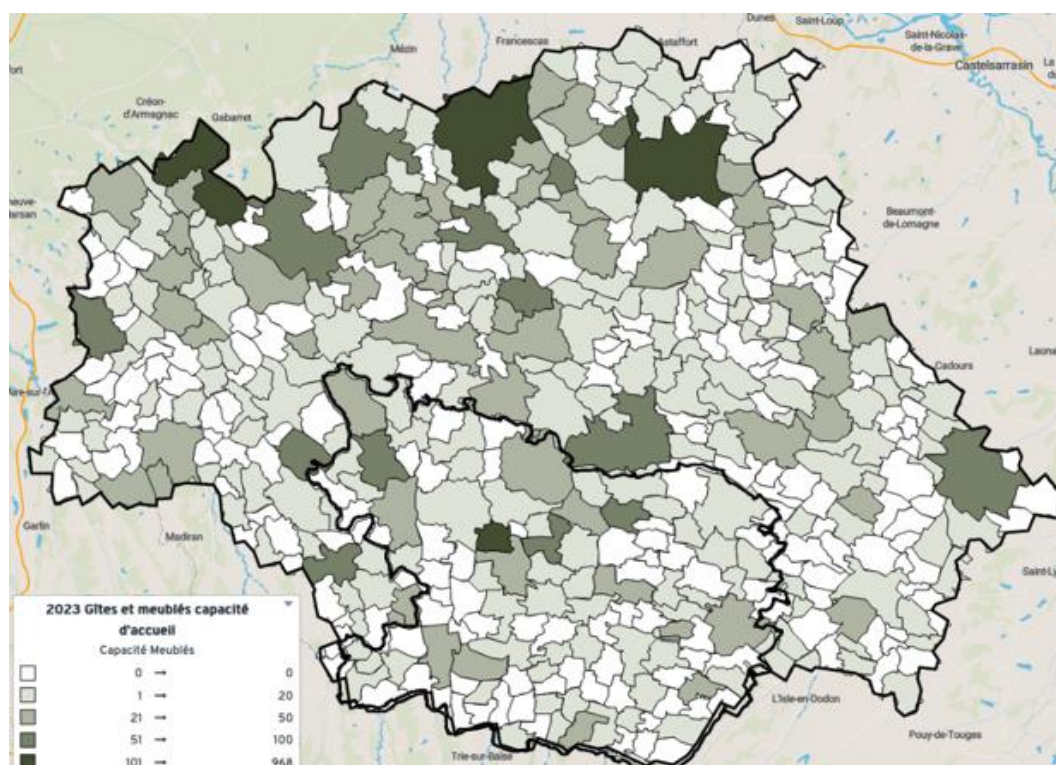


2.3.2.4 | Des meublés et gîtes de qualité, qui valorisent le patrimoine bâti de l'Astarac

L'Astarac présente un manque moins marqué d'hébergement de type meublés et gîtes (voir figure ci-dessous). Ils représentent autour de 32% de l'offre d'hébergement de l'Astarac (même pourcentage que pour le Gers). Au sein des meublés et gîtes, les chambres d'hôtes représentent autour de 6% de l'offre d'hébergement de l'Astarac, proportion juste légèrement inférieure à celle du département (7%).

CAPACITÉ D'ACCUEIL PAR COMMUNE EN MEUBLÉS ET GÎTES CLASSÉS OU LABELISÉS EN 2023

Source : CDT Destination Gers (avec contour projet PNR Astarac ajouté)



L'Astarac présente 18 gîtes et chambres d'hôtes classées 4 épis-premium (30% du total des gîtes 4 épis du département), ainsi que deux gîtes ou chambres d'hôtes classés 5 épis-luxe (20% de l'offre départementale), sur le site web Gîtes de France (www.gites-de-france.com).

Des gîtes et chambres d'hôtes de l'Astarac valorisent le bâti traditionnel et le patrimoine culturel de l'Astarac :

- Des **demeures gasconnes et maisons de maître** : des chambres d'hôtes dans une vieille demeure gasconne du XVIII^e siècle à Marambat, gîte dans une maison de maître à Mont-de-Marrast...
- **Anciennes bergeries, étables et fermes en équerre** : gîtes dans des anciennes fermes en équerre à Sainte-Dode (datant du 1773), à Laguian-Mazous, à Miélan (ferme à colombages du XVII^e siècle), gîte dans une ancienne bergerie à Lupiac ou dans une ancienne ferme gasconne du XVIII^e siècle à Labéjan...
- **Des orangeries et étables des anciens châteaux** : deux gîtes dans les anciennes orangerie et écuries du château de Beaulieu (XVII^e siècle) à Miramont d'Astarac ; gîte dans les anciennes écuries du château de Pitron (XVII^e siècle) à Riguepeu...
- **Des pigeonniers et des moulins** : gîtes dans des anciens pigeonniers à Saint-Ost et Lasseube-Propre, anciens corps de ferme transformés en gîtes à Idrac-Respaillès ; gîte de charme dans un ancien moulin d'eau à Bellegarde...
- **Des anciennes maisons de villages** : gîte dans une maison à colombages à Saramon, dans une maison intégrée au rempart du Castelnau de Saint-Arailles...

GITE DANS UN PIGEONNIER À SAINT-OST (GERS)

Source : Gîtes de France



2.3.2.5 | Des agriculteurs engagés de longue date dans l'agro-tourisme mais qui pourraient se saisir davantage de cette opportunité de développement

L'Astarac, comme le département du Gers, est un territoire rural où l'activité agricole est très importante. Situé à la naissance de l'éventail gascon, l'Astarac est conditionné par une géographie particulière et une mosaïque de terroirs qui favorise la polyculture-élevage et une grande diversité d'exploitations et productions agricoles.

Lors du dernier recensement agricole (2020), 41 structures du territoire manifestaient être engagées dans une démarche de valorisation par le tourisme (hébergement, loisirs), soit 3% des exploitations agricoles du

territoire (1 637 en total). À titre de comparaison, le Gers présentait le même pourcentage d'acteurs agrotouristiques (169 sur un total de 6 680 exploitations).

Entre 2010 et 2020, la valorisation à travers l'agrotourisme a diminué de 34% (62 producteurs engagés en 2010), soit le double de la baisse observée pour le département du Gers sur la même période (-16%). Ceci ne peut s'expliquer uniquement par la réduction du nombre d'exploitations entre 2010-2020 (-16%), d'autant que d'autres démarches de valorisation ont augmenté sur la même période (agriculture biologique, produits de qualité...) ⁶. **La pandémie de covid-19 a sans doute eu un impact négatif sur l'offre d'activités d'agrotourisme.**

Pour l'heure, en attendant le prochain recensement agricole (2030), on constate **une offre significative de producteurs de l'Astarac proposant aujourd'hui des activités d'agrotourisme** (vente à la ferme, visites pédagogiques, dégustations, restauration...), **un atout mis en avant par les Offices de tourisme du territoire dans leurs actions et outils de communication.**

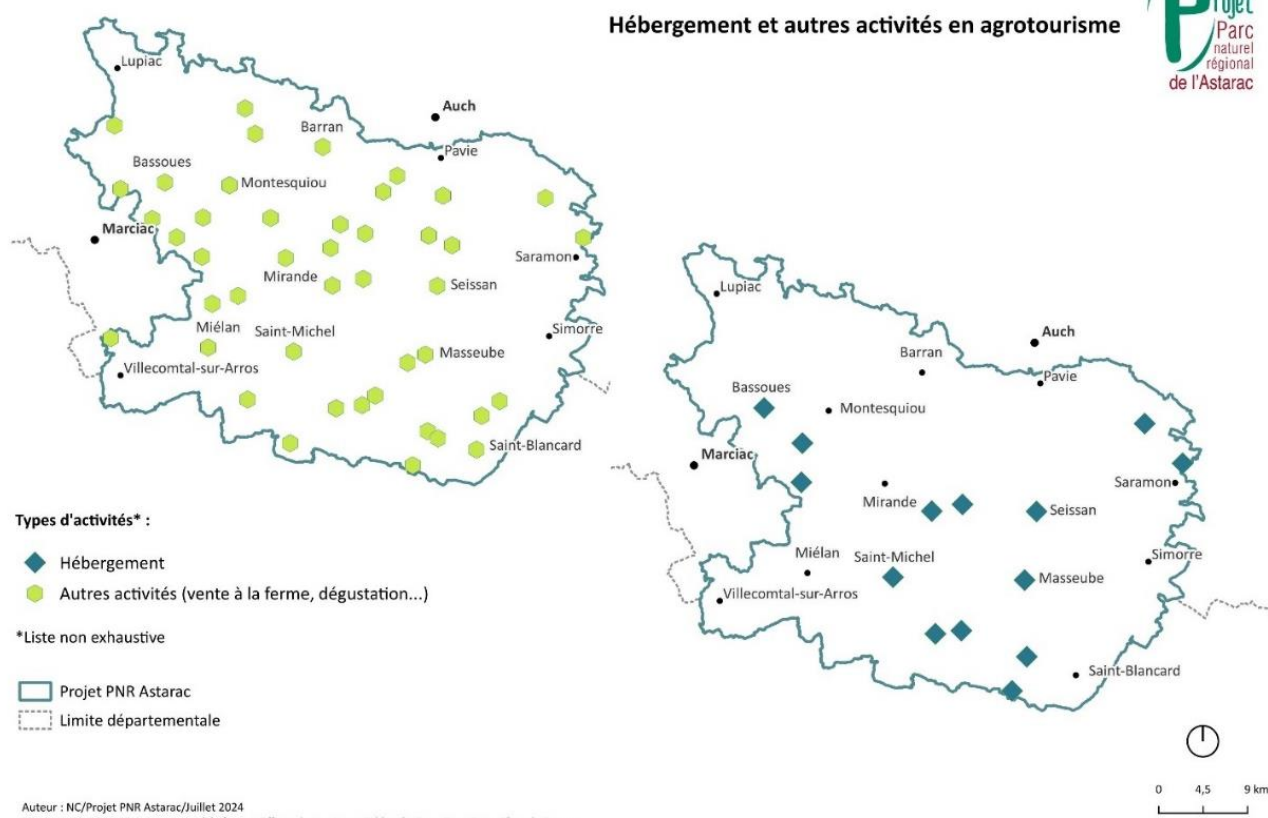
Environ 50 exploitations engagées dans des activités d'agrotourisme ont été recensées par le présent diagnostic à l'intérieur du périmètre du projet (liste non exhaustive). La plupart des producteurs sont reconnus dans des réseaux de référence, notamment **Bienvenue à la ferme du Gers**, mais aussi dans d'autres réseaux comme **Accueil Paysan**, **Tables du Gers**, ou encore **Terra Gers®**, le réseau départemental qui d'appuie sur les acteurs du tourisme durable du territoire ([🔗 Cf. 2.3.8](#)). D'autres ne font pas partie de réseaux et sont plus difficilement repérables.

Cette offre d'acteurs engagés dans l'agrotourisme révèle une diversité des productions et activités proposées, qui s'explique en partie par le système traditionnel de polyculture-élevage et la diversité des terroirs de l'Astarac. Plusieurs types d'élevage sont présents : avicole (volaille et canard), porcin et bovin, avec la présence de races locales (vache mirandaise, porc noir gascon, etc.), mais aussi plus communes (limousine, blonde aquitaine...). On retrouve quelques producteurs de vin (IGP Côtes de Gascogne), Armagnac et Flocs de Gascogne dans la partie nord-ouest du territoire. L'offre comprend également des fermes productrices de fromage, de fruits et légumes, de céréales et même de fermes atypiques dédiées à la production d'escargots, ou à la production écologique de crevettes et de truites.

En ce qui concerne l'hébergement, **10 exploitations proposant 15 hébergements à la ferme (gîtes et chambres d'hôtes)** ont été repérées sur le site web **Gîtes de France** (thématique séjour à la ferme). Avec une capacité totale de 131 personnes, **ils représentent 45% de la capacité des hébergements « séjour à la ferme » dans le Gers** (290 personnes). Plusieurs de ces producteurs font partie également du réseau **« Bienvenue à la Ferme »**, avec d'autres exploitations qui proposent d'autres types d'hébergement (camping à la ferme). **Au total 16 fermes proposant des services d'hébergement ont été repérés dans le périmètre du projet.** Ce réseau a également mis en place une programmation de **marchés à la ferme** qui se déroulent pendant la période estivale : **4 producteurs de l'Astarac y participent sur un total de 16 producteurs pour le département.**

À cette liste, on peut ajouter deux structures développant également une activité d'agrotourisme au sein du réseau **Accueil Paysan**, comme la Ferme équestre de Lupiac, qui propose 6 emplacements de camping avec capacité pour 30 personnes et des activités pédagogiques, et l'Éco-Logis d'Ensarnaut (Lamaguère); qui propose 2 gîtes écologiques au cœur d'une zone Natura 2000 dans un domaine qui accueille un troupeau de poneys.

⁶ Fiche territoriale synthétique Recensement Agricole 2020 « PNR Astarac ». Agreste ;



Par ailleurs, 17 producteurs locaux font partie du réseau **Tables du Gers** à l'intérieur du périmètre du projet (20% du total des 86 producteurs labellisés dans le Gers). Mis en place par la CCI du Gers, cette marque reconnaît les restaurants et producteurs engagés dans une démarche de qualité locale et responsable. Parmi eux, on trouve de nombreux acteurs engagés dans l'agrotourisme.

En outre, 7 producteurs à l'intérieur du périmètre du projet font partie du réseau **Terra Gers®**, la plupart engagés dans l'agrotourisme.

2.3.2.6 | Une offre de restauration labellisée, mais réduite

8 restaurants en démarche qualité sont présents à l'intérieur du périmètre du projet, un nombre très faible au vu de l'étendue du territoire. Le maillage de ces restaurants est irrégulier, puisqu'ils sont majoritairement concentrés sur une petite partie du territoire (centre-ouest du périmètre du projet) et il y a des zones à l'intérieur du périmètre du projet où il est difficile de trouver un restaurant. **Ceci peut être un handicap pour le développement touristique du territoire** car la gastronomie est au cœur du positionnement touristique de la destination Gers.

Parmi ces marques et réseaux, le réseau **Terra Gers®** et le réseau **Tables du Gers** font la part belle aux produits gastronomiques locaux, ainsi qu'à l'engagement des producteurs dans une démarche de responsabilité et sensibilité au développement durable. **Les restaurants faisant partie du réseau Tables du Gers, s'engagent à cuisiner maison avec des fruits et légumes de saison, à privilégier les produits du terroir et circuit court et de saison et à informer les clients sur l'origine des produits.** Avec 4 restaurants labellisés Tables du Gers, le périmètre du projet représente 12% du total des restaurants labellisés dans le département (33 au total).

Nom	Commune	Label
Ferme Auberge de l'Amouille	Pouylebon	Bienvenue à la ferme
La Vieille Étable	Saint-Médard	Bienvenue à la ferme
Le Bouche à Oreille	Simorre	Les tables du Gers©
Betty Beef	Mascaras	Les tables du Gers©
Château le Haget	Montesquiou	Qualité Tourisme
Restaurant Métropole	Mirande	Qualité Tourisme
Restaurant le Château de Camille	Saint-Jean-le-Comtal	Les tables du Gers©
Relais des Trouettes	Miramont-d'Astarac	Auberges de Village
La Taverne de d'Artagnan	Lupiac	Les tables du Gers©

2.3.3 | Une offre de sites et équipements de tourisme culturel, à renforcer et structurer

Le tourisme culturel est un segment encore peu valorisé sur le territoire mais qui présente un grand potentiel d'attractivité pour de nouvelles clientèles et pourrait profiter d'une tendance à la hausse dans le Gers de la fréquentation des sites patrimoniaux. L'Astarac est riche d'une offre de patrimoine culturel de grand potentiel (patrimoine paléontologique, gallo-romain, médiéval, moderne, bâti en terre crue etc), mais qui n'est pas actuellement mise en valeur ni structurée à l'échelle du périmètre du projet.

À ce jour, les sites et équipements touristiques structurants de l'Astarac liés au patrimoine culturel se comptent sur les doigts d'une main : le **Donjon de Bassoues** (associé à la visite du bourg), la **Bastide de Mirande** et son **Musée des Beaux-Arts de Mirande** (associé à la visite de la Bastide), le **site paléontologique de Sansan**, le **Castelnau de Montesquiou**, situé sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, l'**abbaye de Boulaur** et l'**église abbatiale de Simorre** (associées à la visite du bourg de Simorre), et le **Musée d'Artagnan** (associé à la visite du bourg de Lupiac) en sont des exemples.

D'autres sites et équipements de l'Astarac, comme le **Moulin de Durban**, le **Musée Paysan d'Émile** (Simorre), présentent déjà une certaine fréquentation touristique, et pourraient être valorisés d'avantage et mis en réseau avec d'autres sites pour augmenter leur fréquentation, de même que certains sites qui ont une notoriété mais pour lesquelles nous ne disposons pas des statistiques de fréquentation, comme le **clocher tors de Barran** (associé à la visite de la Bastide).

L'Astarac est un site d'intérêt mondial pour la paléontologie et l'histoire de la biodiversité, et dispose d'un patrimoine géologique exceptionnel avec deux sites de renommée internationale : le **site paléontologique classé de Sansan** et le **site d'En-Peroun à Simorre** ([🔗 Cf. TOME 2 - 5.1. Le patrimoine paléontologique du Miocène](#)). Le premier site, déjà mis en valeur par un sentier pédagogique, est déjà fréquenté (7000 visiteurs annuels environ), mais il pourrait être d'avantage valorisé, avec le projet porté par la Communauté de Communes Val de Gers de centre de médiation scientifique. Le deuxième site, n'est pas valorisé à ce jour, mais un projet est également en émergence.

Une grande partie des sites de tourisme culturel de l'Astarac sont fortement liés au patrimoine culturel médiéval de l'Astarac et à l'histoire des Comtes d'Astarac, marqueur fort de l'identité du territoire. Ils pourraient être davantage valorisés en lien avec d'autres sites liés à la période et qui ne sont pas mis en valeur touristiquement actuellement, comme **les mottes castrales** (par exemple la motte de Moncassin), **d'autres bastides, castelnaux et bourgs ecclésiaux du territoire et leur patrimoine associé (halles, puits, bâti traditionnel, fortifications...)**, ainsi que d'autres sites liés au **patrimoine religieux** (abbaye de Berdoues, ancienne abbaye de Faguet, églises, chapelles, etc.). **C'est la totalité du patrimoine lié au Comte d'Astarac et à la période médiévale qui a le potentiel de devenir structurant s'il faisait objet d'une valorisation thématique en réseau** ([🔗 Cf. TOME 2 - 5.4. Le patrimoine culturel du Moyen-âge](#)).

L'Astarac est également riche d'une architecture traditionnelle singulière par l'emploi de la **terre crue** et la présence d'un **ensemble de techniques constructives (pisé, torchis, adobe et damier, et la présence de pan de bois)** qui fait de l'Astarac un espace original et unique en Région Occitanie (tant sur le plan de l'architecture que du paysage rural). La construction des **murs en damier** (mélange des moellons de terre crue et des galets) est unique en France, voir dans le monde. **Ce patrimoine unique est très peu valorisé touristiquement aujourd'hui.**

Les **éléments patrimoniaux d'autres périodes historiques**, comme le **patrimoine gallo-romain** (piles, sarcophages, *villae*, etc.), ou le **patrimoine moderne et contemporain** (châteaux et demeures, bâti traditionnel, moulins, pigeonniers, halles, patrimoine de mémoire, etc.) **ont le potentiel d'être valorisés touristiquement en complément de cette offre de patrimoine paléontologique, médiéval et du bâti traditionnel de l'Astarac.**

Il existe certaines initiatives intéressantes de structuration et de mise en réseau thématique **comme la route des peintures murales et sculptures du Gers**, autour des églises remarquables de l'Astarac (patrimoine artistique); **la route des points de vue remarquables** (CC Val de Gers), pour le patrimoine paysager ; **le Chemin de l'Etoile Noire**, pour le patrimoine de mémoire ; ou **la route du bâti en terre crue de l'Astarac**, pour le

patrimoine bâti. Cependant, toutes ces connexions ont besoin de davantage de soutien, de stratégie de médiation, de promotion pour pouvoir devenir structurantes.

Les nombreux chemins de randonnée et itinéraires cyclo-touristiques existants à l'intérieur du périmètre du projet permettent d'ores-et-déjà de mettre en réseau certains sites et de lier les patrimoines culturels, paysagers et naturels de l'Astarac. Nous pouvons citer les sentiers de land 'art du Kazé à Saint-Élix-d'Astarac et le sentier à p'Art à Simorre, qui combinent promenade en pleine nature avec l'art et la culture. Toutefois, le maillage reste incomplet et cette offre d'itinérances douces est insuffisamment structurée et valorisée (Cf. 2.3.5.).

2.3.4 | Une offre de médiation des patrimoines à renforcer, étoffer et structurer pour mieux valoriser les patrimoines de l'Astarac

Des initiatives de médiation des patrimoines existent dans un certain nombre de communes et intercommunalités de l'Astarac, mises en place le plus souvent par les Offices de tourisme et par les certaines associations culturelles du territoire. Toutefois, l'offre de médiation à l'intérieur du périmètre du projet reste insuffisamment étoffée, et présente une irrégularité dans l'espace et dans le temps.

Sauf quelques exceptions, les acteurs de la médiation du territoire agissent souvent de manière individuelle et peu coordonnée et il n'existe pas à ce jour une stratégie collective de médiation cohérente et structurée autour d'un récit territoriale partagé qui pourrait mettre en lien et valoriser l'ensemble des patrimoines et richesses historiques de l'Astarac.

La plupart des actions de médiation des Offices de tourisme sont réalisés par des professionnels salariés, mais on observe une très faible présence des guides conférenciers et pour certains un recours à des guides bénévoles.

Mis à part des exemples comme la route des peintures murales et sculptures du Gers ou les circuits et séjours de groupe commercialisés par certains Offices de tourisme, l'Astarac manque d'actions de médiation (circuits et séjours thématiques, publications, conférences, expositions, etc.) qui valorisent en réseau plusieurs sites ou éléments patrimoniaux de l'Astarac.

2.3.4.1 | Panorama de l'offre de médiation proposées par les intercommunalités de l'Astarac

Ci-dessous une description de l'offre de médiation dans chaque intercommunalité :

- **L'Office de tourisme du Grand Auch Cœur de Gascogne** propose un grand nombre d'actions de médiation du patrimoine dans le cadre du Pays d'art et d'histoire. Un riche programme de visites guidées réalisées par des guides conférenciers est proposé à Auch, ville porte du projet PNR Astarac, mais aussi dans des villages de la Communauté d'agglomération, y compris dans trois communes à l'intérieur du périmètre du projet : Castelnau-Barbarens, Pavie et Pessan. Des conférences, ateliers, escape games, et des publications (Ex. Parcours « La Bastide de Pavie ») complètent cette offre de médiation.
- **L'Office de tourisme Val de Gers propose un programme de médiation culturelle (visites guidées) pendant la saison d'été.** Les visites sont réalisées par la responsable de l'Office de tourisme, également guide conférencière, parfois en collaboration avec des bénévoles des associations patrimoniales du territoire. Depuis quelques années, ces visites guidées valorisent des sites patrimoniaux comme Sansan (site paléontologique), Mont d'Astarac (peintures murales), le Château de Nux (Barran), l'église romane de Lamaguère, la bastide de Barran (bourg et clocher tors), le moulin de Durban ou le Maquis de Meilhan. Récemment, la visite guidée des arènes de Seissan a été ajoutée à l'offre de médiation de l'Office de tourisme mais elle est réalisée par un « aficionado » d'une Peña locale. En outre, un ensemble de panneaux d'interprétation ont été conçus, dans la cadre d'un projet territoriale de valorisation du patrimoine, et installés sur les sites clés patrimoniaux du territoire intercommunal.
- **L'Office de tourisme Mirande Astarac (CC Cœur d'Astarac en Gascogne),** propose des visites guidées pour des groupes et des visites individuelles de la Bastide de Mirande, du Musée des Beaux-Arts, ainsi que des

visites guidées du Donjon de Bassoues. Un circuit thématique (journée découverte) commercialisé pour les groupes et intitulé : « Les Bastides : Villes nouvelles du Moyen-âge », permet une valorisation en réseau des bastides de Mirande et Bassoues en lien avec le patrimoine gastronomique du terroir (visite d'un producteur d'Armagnac, floc de Gascogne et vins de Pays). En outre, des panneaux d'interprétation ont été mis en place sur un certain nombre de sites patrimoniaux du territoire.



- La CC de Communes Astarac Arros propose des visites guidées en saison estivale dans le cadre de l'initiative : « jeudi, c'est patrimoine », dans les villages de Sainte-Dode, Belloc-Saint-Clamens, Estampes. Elles sont réalisées par la responsable tourisme de l'intercommunalité, **diplômée en histoire de l'art**. Un projet de création de panneaux d'interprétation des sites de patrimoine clés est cours d'élaboration.
- Dans le cas de la CC Coteaux Arrats Gimone, il n'existe pas d'offre structurée et régulière des visites guidées ou de médiation menée par des guides conférenciers. Toutefois, l'Office de tourisme travaille régulièrement avec les guides conférenciers de **Pass'enGers** pour répondre aux demandes ponctuelles de visites guidées et accompagner les séjours ou visites guidées commercialisés par l'Office de tourisme. Ils font aussi appel aux bénévoles de l'association **Patrimoine et Culture**, très impliqués dans la valorisation du patrimoine du bourg et ses alentours et qui réalisent des visites guidées autour de l'histoire et le patrimoine du bourg de Simorre, de son église abbatiale, etc.
- L'Office de tourisme Armagnac & d'Artagnan n'a pas développé à ce jour un programme d'activités de médiation culturelle mené par des guides conférenciers. Des visites guidées et d'autres actions de médiation du patrimoine sont réalisées par un réseau de « guides bénévoles », comme à Lupiac. Des circuits et séjours commentés qui mettent en lien les patrimoines du territoire, ainsi que des visites commentées sont commercialisés par l'Office de tourisme. Elles ne sont pas encadrées par des guides accompagnateurs salariés de l'Office de tourisme. En outre, un ensemble de panneaux d'interprétation en lien avec le patrimoine rural, ont été installés sur le territoire, dans le cadre d'un parcours nommé « Armagnac Confidentiel ».

2.3.4.2 | Les acteurs de la médiation des patrimoines

2.3.4.2.1 *Des guides conférenciers, encore peu nombreux*

Les guides conférenciers sont encore peu présents dans les actions de médiation du patrimoine à l'intérieur du périmètre du projet, à l'exception des actions de médiation de l'Office de tourisme Val de Gers et du Pays d'art et d'histoire Grand Auch Cœur de Gascogne, et de celles proposées par Pass'en Gers, qui regroupe des guides conférenciers et propose des actions de médiation ponctuelles à l'échelle départementale et occasionnellement à l'intérieur du périmètre du projet.

Pass'en Gers effectue des prestations programmées ou à la demande et travaille avec certains acteurs touristiques du territoire (certains Offices de tourisme, hébergeurs, etc.). Cette structure propose des visites guidées et des escapades pour des individuels, des groupes, des entreprises, animées par des guides conférenciers dans tout le département du Gers. **Certaines propositions incluent des sites à l'intérieur du périmètre du projet** (Simorre, Lupiac, Castelnau-Barbarens, Barran, Masseube, Seissan, Mont d'Astarac, etc.).

2.3.4.2.2 *Des associations culturelles locales impliquées dans la valorisation de certains sites*

Une partie des actions de médiation sont réalisés par des bénévoles des associations locales très impliquées dans la protection et la valorisation des patrimoines de l'Astarac, comme l'Association Maison Paysannes de France, l'Association des peintures murales et sculptures du Gers, ou encore des associations communales.

Plusieurs de ces associations sont associées à un site en particulier. Ci-dessous une liste non exhaustive :

- Association pour le renouveau de la Bastide de Mirande (Mirande)
- Association des amis du Moulin de Durban (Durban)
- Association Patrimoine et Culture (Simorre)
- Association pour le développement du village et du château de Saint Blancard
- Amicale du maquis de Meilhan (Villefranche d'Astarac)
- Association Château-Neuf-des-Peuples (Belmont)
- Association les amis du Musée Paysan d'Émile (Simorre)

2.3.4.3 | Des événements valorisent les patrimoines de l'Astarac

Les journées européennes du patrimoine : Des nombreuses visites guidées et animations sont proposés à l'intérieur du périmètre du projet, comme les visites guidées de l'Office de tourisme Val de Gers, des visites guidées, conférences et ateliers sont organisés par le Pays d'art et d'histoire du Grand Auch, des associations (Route des peintures murales et sculptures, Maisons Paysannes de France. Certains monuments privés, d'habitude fermes au public, proposent des visites guidées, comme le Château du Garrané (MH) à Seissan.

Plusieurs évènements culturels valorisent les patrimoines immatériels de l'Astarac, comme la danse et la musique occitanes (**Festival Trad'envie** à Pavie et **Festival lo Rondeu** de Castelnau à Castelnau Barbarens) ; ou l'agriculture et les produits gastronomiques du territoire (**Foire de la Madeleine** à Montesquiou, **Marché à l'ancienne** de Seissan, marchés à la ferme, etc.).

Le « **Festival D'Artagnan chez d'Artagnan** » (3 500 participants en 2023), célébré chaque année le second dimanche d'août, est une évocation vivante et animée d'une foire de village du XVII^e siècle et une célébration de la figure de d'Artagnan, avec des centaines de personnes habillés en costumes d'époque, des représentations théâtrales, des ateliers des métiers anciens, de recherche historique, d'escrime, etc.

2.3.5 | Des activités de pleine nature encore peu valorisées

L'Astarac est un territoire aux **paysages préservés**, qui se distinguent par des **vallées dissymétriques et des reliefs vallonnés, avec les Pyrénées en arrière-plan paysager**. Ils présentent une grande variété de milieux, de **points de vue et de routes traditionnelles remarquables**, de couleurs, de lumières, et de perspectives...

Cette mosaïque paysagère est **enrichie par un patrimoine culturel lié à l'eau, à l'agriculture, à l'architecture traditionnelle et aux différentes périodes historiques**, associé notamment à la période médiévale du Comté d'Astarac (IX-XVI^e siècles). Elle abrite aussi **des richesses écologiques, faunistiques et floristiques**, favorisées par une diversité des milieux agricoles : milieux cultivés, agropastoraux (prairies, landes, pelouses) et bocagers (haies), complétés par des bois, des bosquets, des zones humides, lacs, cours d'eau, etc. Le périmètre du projet abrite dans son périmètre : **2 Sites Natura 2000, 33 Espaces Naturels Sensibles, 44 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique (ZNIEFF) de type I et 12 de type II**.

À ce jour, **peu de sites, équipements ou activités de pleine nature s'avèrent réellement structurants en Astarac**. Ceux qui sortent du lot ont une attractivité directement liée à la baignade estivale et aux loisirs comme **le lac de Saramon, le lac de la Gimone à Saint Blancard, ou le parc de loisirs et accrobranche à Pavie**.

L'Astarac présente **un réseau important de chemins de randonnée** (pédestre, équestre et VTT) et plusieurs circuits cyclo-touristiques, ainsi que des **grands itinéraires** comme le **Chemin de Saint Jacques, la vélo route V82, ou encore la Route Européenne de d'Artagnan**. Ces derniers traversent le périmètre du projet et le connectent avec d'autres départements, régions et même pays. Mais **ces réseaux sont encore peu fréquentés et structurés à l'échelle du périmètre du projet** et présentent des défis d'interconnexion et de manque d'équipements. Mieux valorisés, **ils pourraient représenter un vrai atout pour la valorisation touristique durable des richesses paysagères, naturelles et culturelles de l'Astarac**.

D'autres **équipements et activités touristiques plus connectés aux patrimoines de l'Astarac, comme les activités liées à l'écotourisme et à l'observation de la faune et la flore, sont encore peu développées à l'intérieur du périmètre du projet, malgré le potentiel existant**. À ce jour, un acteur proposant des activités pédagogiques et de sensibilisation régulières, liées aux espaces naturels et à la biodiversité de l'Astarac, a été identifié. Il s'agit du **CPIE du Pays Gersois (Mirande)**. Toutefois, d'autres acteurs proposent des initiatives ponctuelles, plus ou moins régulières, comme le projet **Châteauneuf des Peuples**, qui propose des balades en forêt, des activités de lecture de la physiologie des arbres, etc. ; et **qui a le mérite de valoriser le patrimoine bâti de l'Astarac comme écosystème et réserve de faune et flore**.

L'Astarac présente donc un **potentiel d'attractivité de nouvelles clientèles autour du tourisme de découverte de la nature** (découverte, sensibilisation, observation faune et flore, interprétation), et d'**activités sportives de plein air** : randonnée, cyclotourisme, canoë, courses d'orientation, trail, VTT, pêche, etc.

2.3.5.1 | Un contexte départemental favorable au développement des sports de pleine nature

Le développement des sports de pleine nature est une compétence du Département du Gers, ainsi qu'un axe prioritaire de sa stratégie de développement touristique et sportive. Ces missions sont portées par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), ainsi qu'à travers le **Plan départemental des Espaces et Sites et Itinéraires (PDESI)** qui cherche à valoriser les liens entre sports pleine nature et tourisme.

À ce jour, **plus de 11 espaces, sites et itinéraires sont inscrits au PDSI au niveau départemental**. Plusieurs de ces sites se trouvent à l'intérieur du périmètre du projet, comme : le lac d'Astarac (Bézues-Bajon), le lac du Livet (Montesquiou), la Base VTT des Tuileries (Simorre) ; l'itinéraire **Mirande Canoë-Baise (Mirande)** et les chemins et routes qui constituent le tronçon du GR653 (Voie d'Arles-Chemin de Saint Jacques) dans sa traversée de l'Astarac et qui sont inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Gers.

Le potentiel de l'Astarac pour la pratique des sports de pleine nature et l'intérêt du Département et du territoire pour son développement est confirmé par le projet de **création d'un centre départemental des sports nature à Masseube**. Il sera hébergé dans une ancienne maison de maître de la Commune qui est en cours de réaménagement, un exemple de valorisation du bâti ancien de l'Astarac. Le **programme d'animation pour la saison estivale 2024** : « Un été olympique, à Masseube » a été organisé en préfiguration du futur centre.

Le projet de centre départemental des sports de nature constitue **une opportunité pour le renforcement et la valorisation touristique des activités de pleine nature à l'intérieur du périmètre du projet**, tout comme les **associations-liées aux sports de pleine nature existantes dans le territoire**, qui peuvent jouer un rôle clé dans la consécution de cet objectif, et dans la gestion et l'animation du futur centre départemental des sports de nature.



2.3.5.2 | Une importante offre d'itinéraires de randonnées pédestres et à vélo (à pied, à vélo, à cheval, etc.)

2.3.5.2.1 Des grands itinéraires qui traversent le Gers et le périmètre du projet de PNR de l'Astarac

Le Gers présente une large offre d'itinérances douces, avec notamment de grands itinéraires qui traversent le département. Le Chemin de Saint Jacques de Compostelle est le plus important, avec deux voies qui traversent le département, la Voie de Puy et la Voie d'Arles, cette dernière traversant le périmètre du projet. En plus des itinéraires de Saint-Jacques, cinq autres itinéraires sont considérés comme structurants pour le Comité Départemental du Tourisme du Gers. Il s'agit de la Vélo route Vallée de la Baïse V82 et la Route Européenne d'Artagnan, qui traversent le périmètre du projet, ainsi que trois autres routes qui traversent le département : la Scandibérique EV3, la Voie Verte de l'Armagnac et le sentier de la Baïse.

- **Le Chemin de Saint Jacques (Voie D'Arles GR®653)** : voie du sud pour rejoindre Saint-Jacques-de-Compostelle. Au départ d'Arles, l'itinéraire du GR®653 rejoint Toulouse et traverse le département du Gers. Après la traversée d'Auch, le chemin passe par les communes de Barran, l'Isle de Noé, Montesquiou, Pouylebon et St Christaud, situées à l'intérieur du périmètre du projet (nord-ouest), avant de rejoindre Marciac, ville-porte du projet, et de se diriger vers les Pyrénées orientales en direction de l'Espagne.
- **La Vélo route V82**. La Vélo route vallée de la Baïse (V82) est un itinéraire de 165 km entre Lannemezan et le canal de la Garonne. Elle comprendra 3 0km en Hautes-Pyrénées, 100 km dans le Gers et 3 5km en Lot-

et-Garonne. **La partie Gersoise est aujourd'hui ouverte dans son intégralité.** Elle traverse les communes du Brouilh-Monbert, l'Isle de Noé, Mirande et Saint-Michel et passe à proximité d'autres communes comme Mouchès, Barcugnan, St Aurence Cazaux, etc. La V82 est connectée à la V81 à Lannemezan (65), qui permettra la connexion avec le projet de vélo route qui longera les Pyrénées de la côte méditerranéenne à la côte atlantique.



- **La route européenne de d'Artagnan, certifiée itinéraire culturel du Conseil d'Europe.** Il s'agit d'une route européenne équestre (mais ouverte à tous les usagers d'itinérance douce) qui s'étend sur plus de 6000 km et **relie Lupiac, lieu de naissance du mousquetaire, à Maastricht**, son lieu de décès, ainsi qu'à la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Elle permet de découvrir et de valoriser touristiquement les terroirs ruraux traversés (gîtes d'étape, restaurants, commerces, etc.). Lupiac est une étape clé de la route comme ville de naissance de d'Artagnan, où les randonneurs peuvent obtenir la « D'Artagnane », mais aussi comme point où convergent les 6 routes thématiques de cette itinéraire culturelle. **Outre Lupiac, la route traverse ou passe à proximité de plusieurs communes à l'intérieur du périmètre du projet** : Barran, l'Isle de Noé, Saint-Arilles, Callian, Bazian, Riguepeu, Cazaux d'Angles, Peyrusse Grande.

DÉTAIL CARTE DE L'ITINÉRAIRE EUROPÉEN D'ARTAGNAN

Source : Dossier de presse Route Européenne d'Artagnan



2.3.5.2.2 Une large offre de chemins et sentiers de randonnée (pédestre, équestre, VTT) et itinéraires cyclo-touristiques au sein du périmètre du projet de PNR de l'Astarac

Outre ces grands itinéraires, le périmètre du projet est riche d'une large offre des chemins et sentiers de randonnée (pédestre, équestre, VTT) et de parcours cyclo touristiques :

- La CC Astarac Arros propose une offre de 7 sentiers de randonnée labellisés PR (Promenade et Randonnée) par la fédération française de randonnée pédestre (FFRP) et 10 parcours cyclo touristiques intercommunaux, ainsi que deux parcours cyclo touristiques départementaux : le n°4 (*Sur un air de Jazz*) et le n°16 (*Les trois sœurs de l'Astarac*). Cette intercommunalité propose depuis 2020 un service de location de 3 types de vélos électriques (vélo de ville, gravel, et vélos familiaux) disponibles 7 jours sur 7 et 24/24h.
- La CC Val de Gers propose 18 sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT, labellisés PR par la FFRP. Elle propose aussi trois sentiers thématiques : le sentier paléontologique de Sansan (3 km), le sentier de découverte de la forêt (1 km) et le sentier de découverte de la faune et de la flore (7 km). 2 parcours de courses d'orientation existent à Saint-Blancard et au Lac de l'Astarac. Un topoguide qui regroupe cette offre d'itinérances douces vient d'être édité par la CC Val de Gers en 2024. Il est la vente dans les bureaux d'accueil touristique de Seissan et de Masseube.
- La CC Coteaux Arrats Gimone propose à Simorre, à l'intérieur du périmètre du projet, l'une des trois bases VTT labellisés par les fédérations françaises de cyclisme et cyclotourisme (FFC et FFCT) dans le département avec 300 km des sentiers balisés et 7 circuits. Elle propose aussi deux sentiers balisés sur le thématique du land art qui combinent la promenade en pleine nature avec l'art et la culture : le sentier de land 'art du Kazé à Saint-Élix-d'Astarac et le sentier à p'Art à Simorre.
- La CA Grand Auch Cœur de Gascogne propose autour d'une vingtaine de sentiers de randonnée labellisés PR, dont plusieurs se trouvent à l'intérieur du périmètre du projet (Pavie, Castelnau-Barbarens ...), ainsi qu'un GR de Pays « Cœur de Gascogne », des sentiers pédagogiques, des circuits cyclables, etc.
- La CC Artagnan en Fezensac propose plusieurs sentiers de randonnée PR à l'intérieur du périmètre du projet (Riguepeu, Saint-Arilles, Cazaux d'Angles...) et un chemin de Grande Randonnée, le GR du Pays d'Armagnac, qui se développe sur 356 kilomètres et qui traverse plusieurs communes à l'intérieur du périmètre du projet (Saint-Arilles, Riguepeu, Callian, Peyrusse Grande, Lupiac...).

En 2024, a été mis en place un itinéraire de cyclotourisme de 154 km au départ d'Auch et avec une boucle de 154 km et des variantes qui parcourent les 4 intercommunalités du PETR du Pays d'Auch en mettant en lumière le territoire de l'Astarac. Ce nouvel itinéraire, le **Grand Tour de l'Astarac à vélo**, présente un potentiel de devenir structurant ([Cf. 2.3.6.3.2 - Démarches portées à des échelles « supra » \(PETR-Pôle d'Équilibre territorial et rural\)](#)).



Le périmètre du projet présente aussi des parcours de course d'orientation, comme ceux du Bois de Saint-Blancard (Saint Blancard), du Lac de l'Astarac (Bézues-Bajon), du Bois du Turc (Labéjan) ou de Berdoues.

2.3.5.2.3 Les points de location de VAE (Vélos à assistance électrique)

Le périmètre du projet présente un total de 5 points de location de VAE sur les 21 points mis en valeur sur le site web de la Destination Gers. Une partie de ces points de location, dont celui situé à **Simorre** (CC. Coteaux Arrats Gimone), ou ceux de **Villecomtal sur Arros** (CC. Astarac Arros en Gascogne) ou **Saint Blancard** (porté par la Commune) s'inscrivent en partenariat avec la démarche Vélo de Pays initiée par le PETR Portes de Gascogne (Cf. 2.3.6.3.2 - Démarches portées à des échelles « supra » (PETR-Pôle d'Équilibre territorial et rural)). Deux autres, à Lupiac (E-vélo Gers) et à Bassoues (Domaine de Bilé) sont portés par l'initiative privée.

2.3.5.2.4 Données des comptages sur itinéraires et points de location de VAE

En ce qui concerne la Vélo-route V82, entre le 9 mai et le 26 octobre 2023, un total de 2 250 passages a été enregistré sur le tronçon sud de la route au passage de la commune de Saint-Michel à l'intérieur du périmètre du projet (1 236 passages dans le sens Lannemezan-Nérac et 1 014 passages dans le sens contraire). A titre de comparaison, le tronçon nord de la V82 (au passage par Sud Beaucaire enregistré sur la même période un total de 3 630 passages, soit 38% de plus).

Quant à la Voie d'Arles (GR 653) du Chemin de Saint Jacques, qui traverse le nord-ouest du périmètre du projet, en 2023, 2 192 passages ont été enregistrés par l'éco-compteur de Gimont, dernière étape du chemin avant de traverser le périmètre du PNR Astarac. A mode de comparaison, la voie du Puy (GR65), dans sa traversée de la partie nord et nord-ouest du Département du Gers, enregistrerait 10 575 passages à l'éco-compteur de Beaumont (80% de plus).

En ce qui concerne, les points de location des VAE, les données d'utilisation sont en général très modestes. Le présent diagnostic a obtenu des données du point situé à Villecomtal sur Arros (CC Astarac Arros en Gascogne), qui, depuis l'ouverture en 2020, a enregistré 700 locations avec une estimation de 15.000 km parcourus dans une aire qui comprend la partie sud-ouest du périmètre du projet, mais qui descend aussi jusqu'à Tarbes, Vic-en-Bigorre ou remonte jusqu'à Marciac. Toutefois, en 2023 le service a dû se confronter à des problèmes de vandalisme et de maintenance avec le prestataire, qui ont affecté négativement le service de location (29 locations en 2023). Le point de location de Simorre a enregistré 26 contrats de location en 2023 (-7 contrats par rapport à 2022) et le point de Saint Blancard, qui démarrait en printemps 2023, enregistrerait 14 locations entre mai et septembre 2023.

FRÉQUENTATION ITINÉRAIRES PRINCIPAUX DU DÉPARTEMENT DU GERS

Source : CDT Destination Gers



2.3.5.2.5 Enjeux des itinérances douces :

Malgré une offre importante de sentiers de randonnée, la présence d'itinéraires cyclables balisés, de grands itinéraires et de points de locations de VAE (Vélos à assistance électrique) à l'intérieur du périmètre, l'offre de mobilités douces fait face à des enjeux pour devenir plus structurante pour le territoire :

- **Enjeux de connexion entre les itinéraires pédestres et cyclables de chaque intercommunalité du projet et entre le périmètre du projet et les villes portes d'Auch et Marciac** (par exemple, la piste cyclable 'le Balcon des Pyrénées', mise en place par la CC Val de Gers, n'a pas de connexion entre Boucagnères, Auterrive et Auch). Aujourd'hui, la plupart des sentiers et itinéraires cyclables sont pensés à l'échelle des communes ou des intercommunalités mais **ne permettent pas de parcourir et traverser le périmètre du projet, ce qui favoriserait la mise en réseau des patrimoines de l'Astarac, ni de connecter le territoire avec les portes d'entrée importantes de touristes que sont les villes portes de Marciac et d'Auch.**
- **Enjeux de connexion des itinéraires du périmètre du projet grands itinéraires et projets de mobilité douce de la Région, comme variantes ou interconnexions.** Un exemple est la piste cyclable sécurisée qu'est en train d'être aménagée entre Auch et Aubiet, et qui sera la première tranche d'une **future piste cyclable que connectera Auch à Toulouse, en passant par Gimont.**
- **Enjeux de manque d'équipements et services nécessaires** pour permettre aux itinérances douces de constituer un vrai atout touristique pour le territoire : **voies cyclables sécurisées**, aménagement des points de vue paysagers remarquables, postes de recharge de VAE, ateliers de réparation de vélos, et une présence minimale, le long des tracés, de points de vente, hébergement et restauration adaptés.

2.3.5.3 | La pêche, activité ancrée en Astarac et susceptible-d'une valorisation touristique durable

La pêche est une pratique bien ancrée en Astarac. Gérée durablement, elle peut être un atout pour attirer des nouvelles clientèles, ou au moins pour enrichir l'offre d'activités touristiques du territoire.

- Le périmètre du projet comprend **3 parcours de pêche labellisés « Parcours passion »** (site remarquable) par la Fédération Départementale de pêche du Gers (sur un total de 6 existants dans le département). Ce sont les parcours du **Lac de Miélan**, du **Lac de l'Astarac**, et du **Lac de Candau**.
- Le sud du périmètre du projet abrite la **presque totalité des rivières de 1^{er} catégorie piscicole** du département du Gers (rouge sur la carte ci-dessous).

CARTE DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU GERS



- Des aménagements pour la pratique de la pêche sont présents sur le territoire, comme le ponton de pêche du lac de Saramon, labellisé Tourisme et Handicap pour les déficiences mentale, auditive, motrice et visuelle.
- L'Astarac abrite aussi la plupart des parcours jeunes en rivières du département (5 sur un total de 7) et aussi 1 des 4 parcours labellisés « parcours famille » au Lac de Lupiac.
- Le périmètre du projet comprend **30% des lacs de pêche du Département du Gers** (18 d'un total de 63 lacs).⁷

Cependant, l'Astarac ne dispose pas de site labellisés « Stations Pêche » en son sein (seules Samatan et Cazaubon sont labellisées pour le Département). Cette démarche reconnaît les destinations de tourisme de pêche en démarche de qualité et respect de la nature.

2.3.5.4 | Un territoire propice à l'activité et au tourisme équestre

L'Astarac présente une offre conséquente de centres équestres, notamment dans la partie nord-ouest du périmètre du projet. Des 27 centres équestres promus par le site web du CDT Destination Gers, plus du 30% se trouvent à l'intérieur du périmètre du projet (9 centres équestres). Les nombreux sentiers de randonnée adaptés à la randonnée équestre ainsi que le premier itinéraire équestre européen, la **Route Européenne de D'Artagnan**, certifiée itinéraire culturel du Conseil d'Europe ([🔗 Cf. 2.3.5.2](#)), complètent une offre susceptible d'attirer des nouvelles clientèles.

2.3.6 | Organisation touristique : accueil, information et stratégies de développement

2.3.6.1 | Des organisations juridiques et financières variées à l'échelle du territoire

Le périmètre de projet est couvert par **6 structures d'accueil et information touristiques, majoritairement des Offices de tourisme déployés à l'échelle intercommunale**. La compétence tourisme a, en effet, été confiée à l'échelon communautaire dans les 6 intercommunalités, avec la mise en place d'Offices de tourisme intercommunaux, à l'exception de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne qui exerce directement les missions.

À noter également, que sur le territoire de la Communauté de communes Artagnan en Fezensac, l'Office de tourisme qui était autrefois intercommunal a été regroupé avec les 2 autres Offices de tourisme du pays d'Armagnac et est désormais regroupé au sein d'un EPIC Office de tourisme Armagnac et d'Artagnan, rattaché au PETR du Pays d'Armagnac. Cette évolution de l'organisation touristique à l'échelle du Pays d'Armagnac a permis de renforcer leur capacité d'action notamment en matière de promotion et d'accompagnement des prestataires touristiques.

On observe ainsi une diversité des formes juridiques, de budgets et moyens alloués, de taille d'équipes dédiées et également du nombre de points d'accueil. À part les Offices de tourisme de Grand Auch Cœur de Gascogne et d'Armagnac et d'Artagnan, les structures d'accueil et d'information touristiques restent de taille très modeste.

Elles sont décrites dans le tableau ci-après :

⁷ Guide de pêche du Gers 32 2024. Fédération Départementale pêche du Gers.

* Réservés aux détenteurs d'une carte découverte moins de 12 ans ou personne mineure

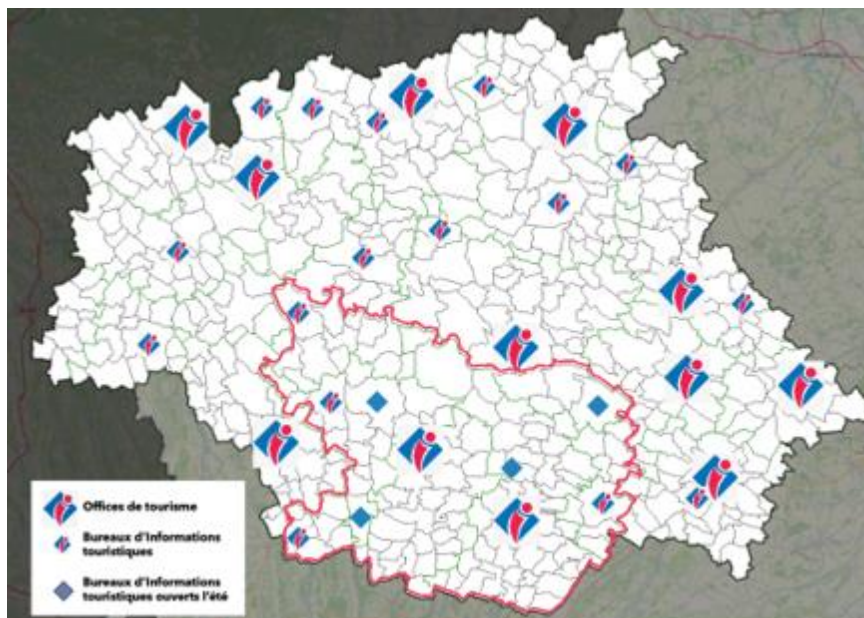
Structure	Format juridique	ETP	Accueil et info touristique	Budget	Commercialisation	Démarche qualité	Territoire compétence
OT Val de Gers	EPIC *rattaché à l'intercommunalité	1.2 ETP	2 bureaux d'accueil (Seissan et Masseube)	60.000 €	Non. Visites guidées en période estivale.	Non classé.	Intégralement à l'intérieur du projet PNR
CC Astarac Arros en Gascogne (Service Tourisme)	Chargée de mission tourisme intégrée au Pôle développement de l'intercommunalité.	1 ETP	1 point d'information touristique dans les locaux de l'intercommunalité (Villecomtal-sur-Arros)	ND	Non. Visites guidées en période estivale.	Non classé.	Intégralement à l'intérieur du projet PNR
OT Mirande-Astarac	Statut associatif loi 1901 rattaché à l'intercommunalité, transformation en EPIC prévue	3.5ETP	2 bureaux d'accueil (Mirande et Bassoues) + 2 bureaux d'info touristique saisonniers (Miélan et Montesquiou)	Autour 100.000 €	Oui.	Classé catégorie II	Intégralement à l'intérieur du projet PNR
OT Coteaux Arrats Gimone	Régie communautaire au sein de l'intercommunalité	2.8 ETP	2 bureaux d'accueil (Gimont et Simorre) + 2 points d'info touristique (Boulaur et Saramon).	132.000 €	Oui.	Classé Catégorie III	Pour partie sur le territoire du projet PNR
OT Grand Auch Cœur de Gascogne	EPIC* rattaché à l'intercommunalité	8.9 ETP	2 bureaux d'accueil (Auch et Castéra-Verduzan) + 2 espaces d'animation saisonniers dont 1 sur le territoire du projet PNR (Castelnau-Barbarens)	Environ 550.000 €	Oui + programme d'animation Pays d'art et d'histoire	Classé Catégorie I Qualité tourisme	Pour partie sur le territoire du projet PNR
OT Armagnac & d'Artagnan	EPIC* rattaché au PETR du Pays d'Armagnac (qui regroupe quatre intercommunalités)	14.6 ETP	6 bureaux d'accueil touristique (celui de Lupiac se trouve à l'intérieur du périmètre du projet).	995.224 €	Oui.	Qualité tourisme.	Pour partie sur le territoire du projet PNR

(*) EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial)

2.3.6.2 | Des lieux d'accueil et d'informations touristiques qui maillent le territoire

Le périmètre du projet présente un bon maillage des structures d'accueil et information touristique (voir figure ci-dessous) avec 2 Offices de tourisme (Office de tourisme Val de Gers, Office de tourisme Mirande-Astarac), 5 bureaux d'accueil touristique permanents (Villecomtal sur Arros, Bassoues, Simorre, Seissan, Lupiac) et un renfort de 3 bureaux d'accueil touristique ouverts l'été (Montesquiou, Miélan et Castelnau Barbarens).

LES ACCUEILS TOURISTIQUES DANS LE GERS



2.3.6.3 | Des stratégies locales de développement touristique (SLT) aux échelles intercommunales à des niveaux d'avancement différents, mais une priorité partagée autour de la valorisation des patrimoines

Le déploiement de Stratégies Locales de Développement touristique (SLT) à l'échelle intercommunale n'est pas homogène entre les 6 territoires intercommunaux. Néanmoins, elles font toutes la part belle à la valorisation des patrimoines.

- **L'Office de tourisme Mirande-Astarac** (CC Cœur d'Astarac en Gascogne) ne dispose pas à ce jour d'une stratégie locale de développement touristique formalisée. L'Office de tourisme est en pleine restructuration avec son transformation prévue d'un associatif à un statut d'établissement public et un travail est prévue pour définir une nouvelle stratégie locale de développement touristique.
- **La Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne**, où une nouvelle responsable de tourisme est arrivée en 2023, se trouve aussi en période de diagnostic touristique du territoire de l'intercommunalité et de réflexion sur une future stratégie de développement touristique. Toutefois, une orientation stratégique de valorisation du patrimoine culturel a d'ores et déjà été identifiée.
- **L'Office de tourisme Val de Gers**, a un schéma local de tourisme mais qui date de 2015. Chaque année un plan d'action est validé par la Communauté de communes et proposé aux élus. Les axes du schéma local sont : renforcer l'offre de pleine-nature, renforcer l'animation du territoire, assurer la communication et la promotion du territoire, et favoriser la professionnalisation et la coordination des acteurs du territoire.
- **L'Office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne** dispose d'une stratégie de développement touristique définie dans son schéma de développement touristique 2023-2028. **La place des patrimoines dans cette stratégie est importante**, avec des objectifs définis comme l'amélioration de la signalétique du patrimoine culturel, la mise en valeur du patrimoine naturel, le renfort de l'offre des actions de médiation de patrimoine du service Pays d'art et d'histoire Grand Auch, etc. Les démarches environnementales ont aussi une place dans sa stratégie, avec des objectifs comme la valorisation de

l'offre des itinérances douces, la réduction des éditions imprimées et son bilan carbone associé, et l'accompagnement des prestataires touristiques du territoire dans la mise en place des politiques de développement durable, avec la volonté de créer un poste salarié dédié à la mission.

- **L'Office de tourisme Armagnac & d'Artagnan** : 3 intercommunalités, dont la CC Artagnan en Fezensac, ont récemment confié la gestion d'un Office de tourisme commun au PETR Pays d'Armagnac. **L'Office de tourisme Armagnac & d'Artagnan** porté par le PETR est donc le résultat d'un processus de fusion de 3 anciens Offices de tourisme intercommunaux. **L'Office de tourisme est en train d'écrire une stratégie touristique pour cette nouvelle structure.**
- **L'Office de tourisme Coteaux Arrats Gimone** : Cet office de tourisme ne compte pas actuellement de schéma de développement formalisé. Toutefois, une stratégie annuelle est définie avec les élus de ses instances décisionnelles et consultatives (conseil d'exploitation et Conseil communautaire). Depuis quelques années, l'OT Coteaux Arrats Gimone mise sur la valorisation du patrimoine naturel en lien avec l'art et les itinérances douces, par exemple à travers la création des sentiers de land art : Sentier à p'Art (Simorre) et Sentier dessin du Kazé (Saint-Élix-d'Astarac). Cet OT travaille actuellement au recensement d'informations pour la création d'un document spécifique pour la valorisation du patrimoine bâti et historique des 30 communes du territoire de la CC 3CAG. Ce document est prévu pour la fin de l'année 2024.

2.3.6.4 | Des Offices de tourisme qui échangent et coopèrent, tant à l'échelle départementale que du territoire de projet

2.3.6.4.1 *Des échanges et des projets communs dans le cadre du réseau départemental animé par la Comité Départemental du Tourisme*

Le Comité Départemental du tourisme organise des **réunions régulières entre les directeurs des Offices de tourisme** du Département, qui représentent un canal ouvert de communication et de discussion et ont permis à plusieurs projets ponctuels coordonnés par le CDT de voir le jour :

- **Édition du Guide du marcheur du Chemin de Compostelle** (GR653 – Voie d'Arles de Lèguevin à Morlaàs) réalisé par plusieurs Offices de tourisme des intercommunalités associées au projet PNR comme : la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, la CC Coteaux Arrats-Gimone, la CC Val de Gers, et CA Grand Auch Cœur de Gascogne, en lien avec d'autres Offices de tourisme du département, le département du Gers et la Fédération Française de Randonnée. Il s'agit d'un **guide pour les pèlerins qui parcourent la Voie d'Arles et qui passent par les communes d'Auch (ville porte du PNR), Barran (OT Val de Gers), L'Isle-de-Noé, Montesquiou, Pouylebon (CC Cœur d'Astarac en Gascogne) et Marciac (ville porte du PNR Astarac).**
- **Projet de constitution d'une photothèque partagée** avec les apports des différents Offices de tourisme du département, y compris à l'intérieur du périmètre du projet.
- **Organisation des Fam Trips et « éduc'tours »** pour faire connaître les différents territoires du département aux journalistes et prestataires touristiques du département.
- **Création d'un même système d'information touristique** partagé par les Offices de tourisme du Département.
- **Groupes de travail et discussion** sur la stratégie et le positionnement touristique du département, et d'autres thématiques.

2.3.6.4.2 *Des projets communs entre les 3 Offices de tourisme de l'Entente Astarac, et plus ponctuellement à l'Office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne*

En ce qui concerne les liens de coopération exclusifs entre les Offices de tourisme associés au projet d'Astarac, les responsables de tourisme des trois intercommunalités à l'origine du projet PNR Astarac (CC Val de Gers, CC Astarac Arros, et CC Cœur d'Astarac en Gascogne) ont créé des habitudes de coopération régulières et fluides. La collaboration a lieu dans le cadre d'une convention d'entente intercommunautaire nommée « **Entente Astarac** », à l'origine du projet PNR Astarac. Des projets comme le « **Géocaching en Astarac** » ou

« La route du bâti en terre crue de l'Astarac » ont ainsi vu le jour. Le projet d'une future route de valorisation touristique et culturelle lié aux hauts lieux de mémoire dans les trois intercommunalités est en cours. La réflexion sur la meilleure manière d'élargir ce cadre de coopération aux Offices de tourisme des autres intercommunalités associés au projet PNR Astarac, ainsi qu'à ses villes portes, reste à mener.

Il existe aussi une relation fluide entre l'Office de tourisme du Grand Auch Cœur de Gascogne, porte d'entrée des touristes dans le Département, et les Offices de tourisme des intercommunalités associées au projet, et un intérêt grandissant de ce premier dans la promotion de l'offre touristique du projet de PNR comme offre complémentaire à celle de l'agglomération. Des exemples de coopération ponctuelles ont été repérées, comme l'organisation d'un voyage de découverte pour des journalistes autour du sentier paléontologique de Sansan (avec l'OT Val de Gers). **Cependant il n'y a pas à ce jour un cadre de coopération structuré et régulier, en dehors des réunions organisées par le CDT.** Des actions de coopération entre les 6 Offices de tourisme du projet et l'Office de tourisme de la ville porte de Marciac n'ont pas encore été mises en place.

2.3.6.4.3 Des projets communs à des échelles supra, notamment à l'échelle des PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural)

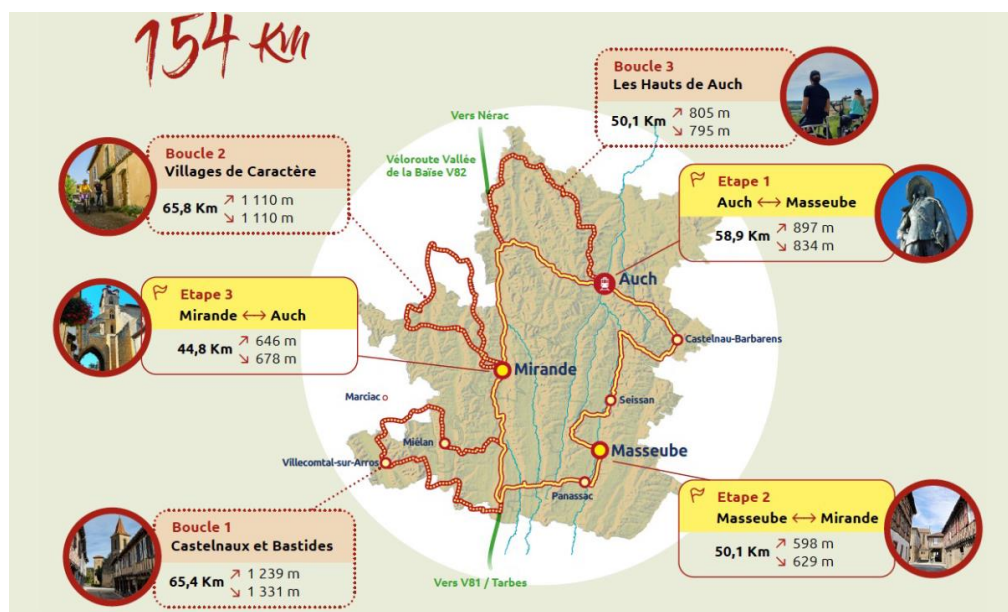
Au-delà de la démarche avancée de structuration touristique à une échelle supra portée par le PETR Pays d'Armagnac, des projets communs thématiques ont également été portés par les PETR du Pays d'Auch et du Pays Portes de Gascogne.

→ Le « Grand Tour de l'Astarac à vélo » mis en place par le PETR du Pays d'Auch

Dans la continuité d'une étude engagée sur les mobilités douces à l'échelle du PETR du Pays d'Auch, un projet d'itinérance cyclo-touristique a été déployée par le PETR, en coordination avec les Offices de tourisme.

Le « Grand Tour de l'Astarac à vélo » est une démarche collective autour de la création d'un itinéraire vélo balisé sur des routes à faible fréquentation, composé d'un itinéraire principal de 154 kilomètres et trois variantes (65.4km, 65.8Kk et 50.1km). L'itinéraire traverse la quasi-totalité des intercommunalités du futur PNR Astarac. Un guide touristique propose de l'information sur les itinéraires, dont les points d'intérêt touristique, sur les prestataires liés à la réparation et le matériel vélo, etc.

Plusieurs démarches restent à mettre en place afin de développer ce projet : mise en place d'une **signalétique officielle** (le projet prévoit initialement une signalétique prévisionnelle) ; **l'aménagement d'infrastructures d'appui le long de l'itinéraire** (points d'information, lieux de pause et ravitaillement, etc.) qui manquent sur le territoire; la **promotion de l'itinéraire**, **l'enrichissement du « guide touristique de l'itinéraire »** pour mettre davantage en valeur le patrimoine de l'Astarac, etc.



D'autres démarches du PETR du Pays d'Auch ont permis aux différents Offices de territoire de travailler ensemble, comme sur l'**atelier d'Adaptation au Changement Climatique**, où ils ont pu réfléchir collectivement sur le contexte actuel de changement climatique et son impact dans l'activité touristique ; les vulnérabilités spécifiques du territoire ; et les possibles stratégies d'adaptation à mettre en place.

→ *Le programme Vélos de Pays déployé par le PETR Pays Portes de Gascogne*

Le PETR Pays Portes de Gascogne a mis en place le programme Vélos de Pays de la destination Gers en partenariat avec le CDT Destination Gers et propose la location des VAE (Vélos à Assistance Electrique) dans 12 points de location différents, dont un se trouve au Musée Paysan d'Emile (Simorre) à l'intérieur du périmètre du projet. Au départ de cette station de location, un parcours de 39 kilomètres le long de la Gimone permet de découvrir entre autres l'église fortifiée de Simorre, l'itinéraire artistique *Kazé*, le village de Saramon, le mémorial du Maquis de Meilhan, et d'autres villages comme Sémézies-Cachan, Villefranche d'Astarac et Gaujan. **Toutefois l'infrastructure et l'équipement nécessaires pour assurer une utilisation significative manquent sur le territoire** (stations de recharge dans d'autres points du territoire, des pistes cyclables matérialisés et sécurisés, etc.).

Deux autres points de location de VAE à l'extérieur du PETR Portes de Gascogne mais l'intérieur du périmètre du projet PNR Astarac sont partenaires du projet et utilisent la marque Vélos du Pays (Saint Blancard et Villecomtal-sur-Arros).

2.3.7 | La promotion et la commercialisation

2.3.7.1 | Des moyens de promotion et de commercialisation variables selon les Offices de tourisme

La mise en place de moyens de promotion et commercialisation est très variable et dépend de la taille et des moyens des Offices de tourisme intercommunaux.

Quatre Offices de tourisme pratiquent la commercialisation de séjours touristiques : l'OT Grand Auch Cœur de Gascogne, l'OT Coteaux Arrats Gimone, l'OT Armagnac & d'Artagnan et l'OT Mirande-Astarac. L'OT Val de Gers et le service tourisme de la CC Astarac-Arros en Gascogne n'ont pas développé cette possibilité et se limitent à proposer une offre d'animation touristique et culturelle, y compris des visites guidées et confient parfois la commercialisation à la plateforme Gers Réservation.

Tous les Offices de tourisme disposent d'un site web dédié à la promotion de l'offre touristique à l'exception de la CC Astarac Arros en Gascogne. Toutefois, un projet de développement d'un site web touristique est en projet pour cette dernière.

Certains Offices de tourisme ont des salariés dédiés à la communication et la commercialisation (OT Grand Auch et OT Armagnac & d'Artagnan) quand d'autres Offices ne disposent que d'un seul agent titulaire à l'année pour la plupart des tâches, ce qui limite grandement sa capacité à mener des actions de promotion et commercialisation dédiées.

2.3.7.2 | Des moyens de promotion et de commercialisation à l'échelle départementale au travers du Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Gers

Le CDT a plusieurs missions : élaboration de la stratégie de développement au service du Conseil Départemental ; information, animation et fédération des acteurs du tourisme ; promotion de l'offre touristique en France et à l'étranger ; expertise et conseil pour l'évaluation et l'amélioration de l'offre touristique ; animation des filières intra-départementales pour faciliter la mise en marché ; observatoire et animation technique de centres de ressources. **Plusieurs outils et services sont à disposition des territoires** :

- **Observatoire économique** : au travers de son observatoire, le CDT peut fournir des données statistiques disponibles pour connaître des clientèles, faire des études de marché, et ainsi **permettre de dessiner et cibler des campagnes de promotion et commercialisation**. Il peut proposer des zonages territoriaux spécifiques.

- **Service de communication** : à travers ce service, le CDT peut **promouvoir toutes les offres touristiques qualifiées du Département**, assurant ainsi leur visibilité et leur attractivité. Cela permettra de garantir leur intégration harmonieuse et une communication efficace.
- **Accompagnement et expertise en ingénierie touristique** : Le CDT peut accompagner les professionnels dans le développement et la qualification des offres actuelles et des nouveaux projets touristiques.
- En outre le Comité Départemental de Tourisme met à disposition **deux outils pour le développement, la valorisation et la communication autour d'une offre de tourisme durable**, le programmes **Terra Gers® et Gers'ponsible** ([🔗 Cf. 2.3.8](#)).

Le CDT ne propose pas actuellement de moyens de commercialisation.

2.3.7.3 | L'analyse de la place de la « promesse de l'Astarac » dans la stratégie de « Destination du Gers »

Le CDT est impliqué dans le projet du PNR Astarac. Il est conscient du potentiel en termes d'attractivité touristique et de structuration d'une offre touristique durable d'un futur Parc naturel régional de l'Astarac au sein de la Destination Gers.

À travers son service de Relais territorial, le CDT accompagne **les offices de tourisme du territoire, en lien avec le projet PNR Astarac, dans l'animation et la coordination du réseau, et dans la réalisation de projets communs de promotion et dynamisation touristique**. Un exemple est l'éduc'tour du 3 octobre 2024 organisé pour les professionnels du tourisme sur le projet de PNR Astarac (un autre est en cours de préparation en 2025). Les habitudes de groupes de travail OT/CDT permettent de travailler facilement en mode projet.

L'Astarac occupe une place en tant que telle dans la stratégie de communication du CDT, avec une mise en valeur de cette partie du Gers, comme territoire touristique. Sur le site web de la destination Gers, la « promesse » de l'Astarac propose une description complète des différents atouts touristiques et identitaires de l'Astarac, présentées ci-dessous :

- **Sa situation et ses particularités géographiques et paysagères**, faisant référence à son caractère de « trait d'union entre Gascogne et Pyrénées », sa « mosaïque » des paysages, ses « coteaux doucement vallonnées et boisées, des Pyrénées en toile de fond », à la présence de l'eau : « grand espaces baignés de lacs et de rivières ».
- **Son riche patrimoine naturel** « amateurs de faune et de flore, vous serez comblés par le réservoir insoupçonné de biodiversité qu'est l'Astarac ».
- **Ses richesses historiques** « héritières de millions d'années d'histoire », et **son identité liée aux Comtes d'Astarac** : « Terres des Comtes d'Astarac » et les vestiges de patrimoine liés à cette période : « flânez sur les arcades de nos bastides médiévales et laissez-vous guider vers les trésors de nos châteaux, donjon, églises... ».
- **Son offre atypique des festivals de musique** : « de la musique country au rock en passant par la musique tzigane, ses festivals musicaux atypiques... ».
- **Ses atouts gastronomiques et festives, sa qualité de vie et son savoir-faire et vivre** « ses marchés typiques et les fêtes gourmandes participent à la qualité de vie de l'Astarac. Chez nous, le bien vivre que l'on partage est le mélange de notre passion du terroir et de nos savoir-faire ».
- **Un tourisme humain, durable et slow**, représenté par des villes labellisées comme Mirande (Cittaslow), Masseube (station verte), l'offre des sites et prestataires Terragers, etc.
- **Ses routes de patrimoine mobilier religieux** (Ex. Route des peintures et sculptures), de castelnaux, et de points de vue remarquables.
- Une attention spéciale est réservée à la promotion du sentier paléontologique de Sansan (espace dédié), et du parcours canoë sur la Baïse à Mirande (vidéo).
- Son offre d'activités de pleine-nature, avec la randonnée, les activités aquatiques (baignade, canoë, paddles, pédalos, etc.), le cyclotourisme, parcours de découverte des villages, etc.
- **Gastronomie** : producteurs (circuit court et agriculture bio), produits (canard, porc noir, tourteau...), marchés (Mirande et Masseube), et restaurants locaux.

Toutefois, on ne retrouve pas des atouts patrimoniaux, touristiques et identitaires clés, comme :

- **Les mottes castrales, très abondantes en Astarac (Ex. Moncassin ou Samaran).**
- **Son patrimoine lié à l'eau, à la vie agricole et paysanne**, comme l'architecture traditionnelle (fermes équerres, techniques de construction traditionnelles en **terre crue**, etc.), et son **patrimoine immatériel**, y compris le **Musée Paysan d'Émile** (Simorre).
- **Son patrimoine artistique**, représenté surtout par le **musée de Beaux-Arts de Mirande**, qui est peu mis en avant.
- **Son patrimoine lié aux abbayes remarquables**, comme l'Abbaye de Boulaur, qui constitue un atout touristique du territoire.

2.3.8 | Les labels liés au tourisme durable dans le territoire

2.3.8.1 | Une offre *Terra Gers®* bien déployée en Astarac, sauf en matière de patrimoine culturel

Pour le CDT du Gers, « La création du Parc naturel régional de l'Astarac s'inscrit dans une démarche de développement durable, englobant la gestion environnementale, la promotion de l'éco-tourisme et l'engagement des communautés locales dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel. Le CDT soutient cette approche à travers son marqueur de territoire *Terra Gers®*, dédiée à l'écotourisme et au slow tourisme », et qui « constituera un axe essentiel de qualification pour le futur Parc naturel régional ».

Créé en 2008, ce dispositif **cherche à valoriser et à structurer un réseau des acteurs du tourisme gersois engagés dans le développement durable** (hébergement, restauration, producteurs locaux, événements, etc.) et les accompagner dans la certification de leurs pratiques, et à servir de guide pour les communes, professionnels et festivals...

Tous les prestataires désirant adhérer au réseau doivent être engagés dans une démarche de qualité (classement, label, certification...) ; ils doivent signer une charte d'adhésion et respecter des critères de sélection définis à partir des cahiers des charges de référence dans le domaine du développement durable (Écolabel européen, Clef verte, Tables du Gers, Accueil Paysan, Certification bio, etc.). Ces critères de sélection s'structurent autour des thématiques listées ci-dessous :

- **Économie territoriale** : filières courtes, achats de produits locaux et bio...
- **Environnement** : respect d'une architecture traditionnelle et durable, économies d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, consommation des produits écologiques et responsables (produits de nettoyage, équipement, etc.)
- **Solidarité sociale** : adaptation aux personnes à mobilité réduite, etc.
- **Éducation et sensibilisation** : actions de sensibilisation et de formation vis-à-vis des clients, de salariés, etc.

La Marque Terra Gers® s'applique aussi à des sites liés au patrimoine culturel et naturel et à des itinéraires touristiques de référence pour la restructuration d'une offre de tourisme durable et slow dans le territoire et attirer un profil de touriste sensible à ce type de tourisme.

La marque incarne une campagne vivante toute l'année portant des valeurs respectueuses de l'environnement, de ses habitants et de ses visiteurs. Terra Gers®, c'est :

Une rencontre 	Un tourisme durable 	Prendre le temps 	Des chemins paisibles 
Une expérience unique, privilégiée, découvrir par les sens les patrimoines naturels et culturels et le partage avec les habitants ambassadeurs de la Destination	En sensibilisant à la préservation des patrimoines, de la biodiversité et en valorisant les produits locaux	Découvrir, profiter d'un moment de ressourcement, de déconnexion et de bien-être	2 GR® vers Compostelle, 3 GR® de Pays, 6 voies vertes, Route Européenne d'Artagnan, Véloroute Vallée de la Baise V82, 200 circuits vélo...
50 portraits de pros engagés 	Une compensation carbone locale 	Des séjours sloooooow ... 	Des sentiers d'itinérance douce 
 200 prestataires et 500 prestations	Des marchés et productions locales 		
50 Gerspériences 			

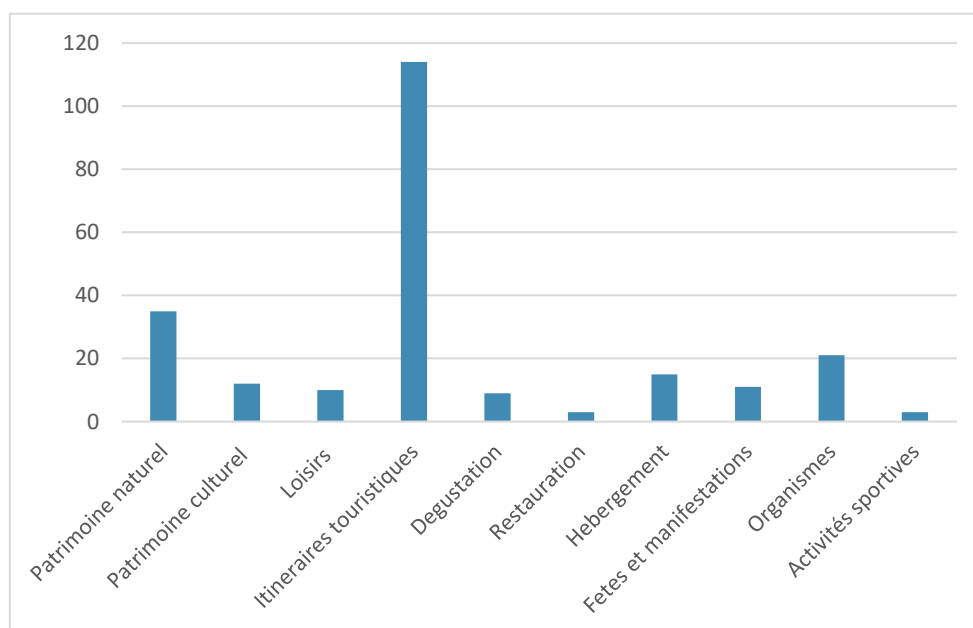
En ce qui concerne l'offre Terra Gers® à l'intérieur du périmètre du projet, **le point fort du territoire est sans doute le grand nombre d'itinéraires touristiques labellisés Terra Gers®** (114 itinéraires), avec des sentiers, circuits et routes de randonnée, y compris des exemples de référence comme la Route Européenne d'Artagnan, des circuits vélo et VTT, ainsi que des routes patrimoniales comme la Route des peintures murales et sculptures.

L'Astarac présente aussi une grande quantité de sites naturels labellisés (35 sites), avec de nombreuses forêts, lacs et plans d'eau, sites Natura 2000, un observatoire ornithologique (Lac de Saint-Jean à Peyrusse-Vieille), et de nombreux points de vue remarquables. Toutefois, avec 12 lieux labellisés, le nombre des sites de tourisme culturel labellisés est faible par rapport à la grande quantité de sites et éléments de patrimoine présents dans l'Astarac ([🔗 Cf. TOME 2 - 5. Le patrimoine culturel](#)).

Une grande partie des marchés de producteurs de l'Astarac sont labellisés, comme le marché du lundi à Mirande, le marché du mardi à Masseube et à Lupiac, les marchés du vendredi à Seissan (vendredi matin) et Simorre (après-midi), ainsi que 9 producteurs locaux proposant des activités de dégustation, la plupart d'entre eux (7) des fermes faisant partie aussi du réseau Bienvenue à la ferme.

OFFRE TERRA GERS® À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU PROJET

Source : CDT Destination Gers



Au niveau des prestataires et acteurs touristiques labellisés, le territoire reste faiblement représenté ce qui s'explique notamment par la faible densité d'acteurs touristiques recensés sur le territoire. Les plus représentés sont ceux liés à l'hébergement, avec **15 établissements labellisés** (principalement des écolodges, des campings et quelques gîtes et chambres d'hôtes, et un seul hôtel labellisé). Ils représentent **un 5% du total d'établissements** qu'existent dans les 3 Communautés de Communes dont son territoire est intégralement à l'intérieur du périmètre du projet. Ils sont suivis par les prestataires dans le domaine des loisirs (10 labellisés). Les activités sportives et les restaurants sont très peu représentés (3 labellisés pour chaque domaine).

2.3.8.2 | Le programme Gers'ponsible

CDT Destination Gers, en collaboration avec l'association Arbre et Paysage 32 qui œuvre depuis plus de 30 ans à la plantation d'arbres et de haies champêtres dans le Gers et à la sensibilisation au rôle de l'arbre - a mis en place un dispositif de compensation 100% locale des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements touristiques dans le département.

À travers le site www.gersponsible.fr le dispositif propose aux touristes en vacances dans le département, et aux locaux, de compenser facilement les émissions CO2 de leurs trajets en réalisant des donations qui seront utilisées pour la plantation des haies champêtres et la régénération naturelle dans le territoire, si importantes pour la préservation de la biodiversité locale, la création des espaces fraîcheur et la captation de carbone.

2.3.8.3 | Plusieurs communes reconnues par des labels de référence : Cittaslow®, Station verte, Villes et villages fleuris.

Le label Cittaslow® est le label international de qualité attribué aux villes où il fait bon vivre et où l'on prend le temps. Il ne se cantonne pas au patrimoine et à la gastronomie : les valeurs humaines sont au cœur de la charte du mouvement. La référence à la lenteur est un appel à la réflexion, au temps de vivre : celui d'échanger, de regarder, de bien faire les choses... 5 villes gersoises sont labellisées Cittaslow®, dont **2 à l'intérieur du périmètre du projet (Mirande et Simorre)**. La présidence de l'Association nationale Cittaslow® est assurée par un élu du territoire.

Le label station verte : Label créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige, qui récompense les destinations touristiques qu'agissent pour un tourisme de nature et durable. **Deux Communes à l'intérieur du PNR sont labellisées : Masseube et Mirande**, d'un total de 15 communes labellisées pour le Département du Gers.

Villes et villages fleuris : Label national qui reconnaît l'engagement des communes dans l'amélioration de la qualité de vie, avec plus de 60 ans d'histoire, et qui est reconnu comme un atout touristique. Quatre communes à l'intérieur du périmètre du projet sont labellisées (**Castelnau-Barbarens, Lupiac, Villecomtal-sur-Arros et Lasséran**), tout comme les villes porte d'**Auch** et **Marciac**.

Ces labels sont pris en compte dans la marque Terra Gers®, tout comme d'autres labels de qualité : Les Plus Beaux Villages de France, Villes et Villages Fleuris, Petites Cités de Caractère, Villes et Pays d'art et d'histoire.

2.4 | Les filières de valorisation des ressources locales

2.4.1 | La filière forêt-bois

Sur le territoire d'étude, 3 Plans de Développement de Massifs (PDM) ont été menés successivement, entre 2010 et 2022, sur les Communautés de Communes Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne. Afin de poursuivre cette dynamique, l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire a été engagée de janvier 2023 à juin 2024 sur le périmètre du projet de PNR Astarac. Le présent paragraphe s'appuie sur les travaux de diagnostic menés dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire.

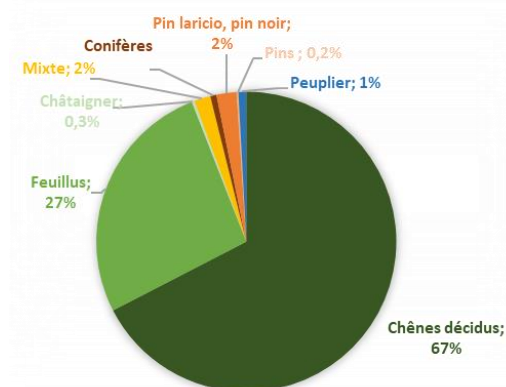
2.4.1.1 | Une ressource disponible dominée par les chênes, caractérisée par un fort morcellement et un manque de culture de gestion forestière

Pour une bonne information, il convient de se référer également au chapitre relatif au patrimoine naturel et au paragraphe relatif à la diversité des habitats naturels au sein de la mosaïque paysagère et au diagnostic de la Charte Forestière de Territoire.

→ Des essences principalement feuillues

La forêt est dominée par les feuillus à 95 %, dont le chêne qui est largement majoritaire (présent sur près de 23 000 ha par rapport à 33 860 ha de surface de boisement). Sous le terme "chênes décidus" se cachent plusieurs espèces de chênes à feuilles caduques aux caractéristiques écologiques bien distinctes, bien qu'elles puissent se rencontrer dans les mêmes peuplements en mélange.

ESSENCES SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT
IFN, 2018



Parmi les chênes, le **chêne pubescent** ou **chêne noir** est l'essence majoritaire du territoire. Il est le plus rustique notamment pour ses capacités à résister au manque d'eau. Communément réservé au bois de chauffage, il semble pourtant capable de produire du bois d'œuvre de qualité équivalente aux chênes nobles. Il s'hybride d'ailleurs fréquemment avec eux et propose une belle alternative d'avenir dans le contexte de changement climatique. Au niveau des chênes nobles ou chênes blancs, on observe le **chêne pédonculé** et le **chêne sessile**. Très exigeant, le chêne pédonculé est une espèce de lumière qui a besoin d'espace et de sols riches. Le chêne sessile est plus frugal, résiste mieux à la sécheresse et supporte bien la concurrence de ses voisins. Ils présentent tous les deux des potentialités de valorisation économique, avec des bois de qualité en menuiserie et merrains.

Parmi les autres feuillus, on observe une **variété d'essences** : le charme, le frêne, le châtaignier, le merisier... etc. En limite de répartition, le **hêtre** (*Fagus sylvatica*) est une espèce emblématique. En effet, des toponymies locales telles que Haget, Lahage, Faget, Hagetmau... sont identifiables. Malgré les exigences écologiques (nébulosité, hygrométrie...), il reste présent sur le sud et le sud-ouest du territoire même s'il occupe une très faible surface. Le **peuplier** occupe 286 ha sur le secteur, essentiellement issues de plantations. Les variétés cultivées ou cultivars sont multiples mais toutes affectionnent les sols profonds, riches et bien alimentés en eau.

Parmi les résineux, on observe principalement les **pins laricios** et les **pins noirs**. Le pin laricio est un résineux rustique résistant à la chaleur mais appréciant l'humidité de l'air des climats océaniques. Sur le territoire on le rencontre surtout en valorisation des versants secs. Bien que les débouchés de qualité soit possible, il finit généralement en bois de caisse, palette ou trituration du fait de conditions stationnelles difficiles (sols maigres) et d'une sylviculture négligée (éclaircies non réalisées). Parmi les résineux, sont également présents, dans une moindre mesure le **douglas**, le **cèdre de l'Atlas**, le **sapin de Nordmann** et le **pin maritime**. A noter que le douglas

et le sapin souffrent également beaucoup des conditions météorologiques du secteur. Les plantations de résineux sur les landes ont été effectuées il y a quelques années, et représentaient alors une alternative à l'abandon de terres difficiles. Mais certains de ces peuplements présentent des difficultés de développement : les arbres poussent très peu, et ne représentent plus d'intérêt productif. **Ce type d'enrésinement ne semble plus être d'actualité.**

→ *Les peuplements forestiers*

Les mélanges futaie-taillis avec réserves

Il s'agit des types de peuplement les plus représentés sur le territoire. Ils sont essentiellement constitués de chênes, charme, châtaignier, robinier et feuillus divers. Le hêtre est également présent, plutôt dans les versants d'exposition nord.

Ces peuplements sont issus de la gestion traditionnelle de la forêt paysanne de ces dernières décennies. Les pratiques ont évolué et ces coupes, devenues moins fréquentes, ont conduit à un vieillissement de ces peuplements rendant parfois difficile la réalisation d'opérations d'amélioration. Lorsqu'il y a suffisamment de rejets et, surtout, d'arbres de francs-pieds de qualité sont présents et bien répartis sur la parcelle, une sélection d'arbres d'avenir peut être réalisée avant la réalisation d'une éclaircie sous forme de détourage. Il reste toutefois souvent difficile de mettre en œuvre ces opérations qui intéressent peu les entreprises exploitant le bois. Dans le cas où les arbres d'avenir sont en nombre insuffisant, la régénération doit être envisagée.

Les futaies régulières

Il s'agit de peuplements feuillus ou résineux issus de graines. Les arbres ont été plantés ou proviennent de semis naturels (à partir des arbres en place) ou artificiels. Dans le cas d'une futaie régulière, les arbres ont tous sensiblement le même âge. Les futaies dites « sur souche » issues de tiges individualisées de taillis ancien ont été intégrées à ce type de peuplement. Sur le territoire, les futaies régulières sont issues de boisements naturels de chênes ainsi que de plantations (pin laricio, peuplier...).

Les plantations doivent faire l'objet d'une attention particulière les premières années afin que les arbres puissent se développer correctement. Il s'agit notamment de contrôler la végétation concurrente pour l'eau et la lumière en réalisant des dégagements mécaniques. Des tailles et élagages sont, dans certains cas, à réaliser. Excepté le peuplier, planté à densité définitive, les autres plantations et boisements naturels doivent faire l'objet d'éclaircies lorsque les arbres se gênent mutuellement afin de permettre aux arbres les mieux conformés de mieux se développer. A noter que de nombreux retards d'éclaircie sont constatés sur le territoire, ce qui ralentit la croissance des arbres et peut conduire à fragiliser les peuplements.

Les taillis simples

Les taillis simples sont des peuplements exclusivement feuillus composés de rejets naturels apparus sur les souches après une coupe rase périodique (recépage). Les coupes rases sont réalisées généralement 30 et 40 ans suivant les essences. Les principales essences sont le chêne pubescent, le charme, les chênes nobles et le châtaignier. Les principaux débouchés sont la production de bois de chauffage, de pâte à papier et de piquets.

Sur bon nombre de taillis, les capacités de l'ensouchement à rejeter se dégradent en raison de l'épuisement et du non-renouvellement des souches : les brins sont plus petits, tordus, moins vigoureux. D'un autre côté on rencontre également fréquemment de vieux taillis composés d'arbres déséquilibrés aux houppiers étriés et parfois en mauvais état sanitaire. Quasiment aucune possibilité d'amélioration ou de conversion en futaie sur l'ensemble de ces boisements.

→ *Organisation du parcellaire et propriété des forêts*

Une forêt majoritairement détenue par des propriétaires privés

D'après les données de l'Inventaire Forestier National et les aménagements de l'ONF, **la forêt privée représente près de 32 000 ha, soit 94 % des surfaces forestières du territoire (33 860 ha).**

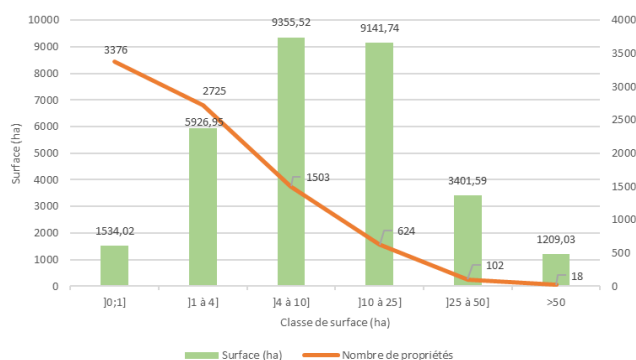
La forêt publique représente 1 860 ha, soit 6 % des surfaces forestières du territoire, dont 454 ha de forêts communales (sur 15 communes), 29 ha de forêt appartenant à un établissement hospitalier, 414 ha de forêts départementales (sur 10 communes) et 960 ha de forêt domaniale (sur 13 communes).

Un parcellaire très morcelé avec un grand nombre de propriétaires privés

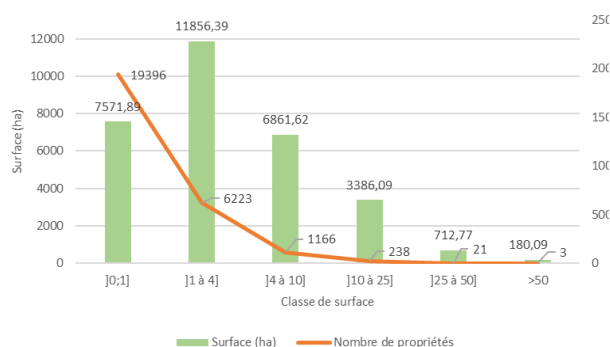
Ce sont **8 348 propriétaires** qui sont identifiés, dont la propriété est en moyenne de **3,66 ha**. La majeure partie des propriétaires possède de petites surfaces (73 % des propriétés font moins de 4 ha et représentent 24 % de la surface boisée). Les propriétaires ayant entre 4 et 25 ha (25% des propriétaires) possèdent la majeure partie de la surface boisée (61 % de la surface boisée).

L'analyse des tènements forestiers (unités foncières d'un seul tenant d'une même propriété) fait ressortir **le morcellement des parcelles**. Ce sont **27 047 tènements** qui ont été identifiés sur le territoire avec une moyenne de 1,13 ha. En effet, 72 % des tènements font moins de 1 ha pour 25 % de la surface totale donc le morcellement est très important. En intégrant les surfaces inférieures à 4 ha (seuil souvent pris en compte en forêt comme étant une surface permettant une gestion facilitée de ses bois), on regroupe alors 95 % des tènements pour 64 % de la surface. Le nombre de tènements de plus de 4 ha se font rares (5 %) mais couvrent près de 36 % de la surface boisée.

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR CLASSE DE SURFACE
CRPF, 2023



RÉPARTITION DES TÈNEMENTS PAR CLASSE DE SURFACE
CRPF, 2023



Ce grand nombre de propriétaires possédant de petites parcelles résulte de la division des parcelles lors des différentes successions. De plus, l'apparition de nouvelles ressources pour l'agriculture, le bâtiment et le chauffage, a entraîné une déconnexion des activités agricoles avec les espaces boisés conduisant à **un manque de gestion ces dernières décennies**.

→ Les modes de gestion

La gestion des forêts publiques

Les forêts publiques sont soumises au régime forestier. Elles sont gérées par l'ONF selon un plan d'aménagement qui définit les grandes orientations sylvicoles sur une vingtaine d'années assurant la gestion durable et optimisant les services (production de bois, biodiversité, accueil du public...). Concernant les forêts départementales, le Département a défini des objectifs de gestion durable associant une gestion forestière pour alimenter une filière bois et les chaufferies bois du Département, tout en préservant les milieux et espèces, le renouvellement des peuplements résineux exotiques par des feuillus indigènes et l'établissement d'un espace partagé des massifs par l'élaboration d'un schéma d'accueil du public.

La gestion des forêts privées

En forêt privée, les propriétaires peuvent être accompagnés par différents organismes de conseil, tels que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le Syndicat des Propriétaires Privés (Fransylva 32). Ils sont soumis à un cadre réglementaire et des obligations de gestion différents en fonction de la superficie de leur propriété.

Pour les forêts de taille importante (seuil de 20ha depuis juillet 2023, auparavant 25ha) : les propriétaires sont tenus d'élaborer un plan simple de gestion (PSG). En absence de plan simple de gestion, ils se trouvent placés sous un régime spécial d'autorisation administrative : aucune coupe ne peut y être faite sans l'autorisation préalable du représentant départemental de l'État, après avis du CRPF. En mars 2023, ce sont 22 propriétés qui sont dotées d'un Plan Simple de Gestion pour une superficie de 740 ha sur l'Astarac, et 33 propriétés de plus de 25 ha qui sont placées sous le régime de l'autorisation administrative. L'abaissement du seuil de 25 à 20 ha devrait concerner environ 48 propriétés supplémentaires pour 1062 ha (analyse et recensement en cours).

Pour les forêts de petite taille (inférieure à 20 ha), les propriétaires peuvent réaliser facultativement un plan simple de gestion (PSG) ou adhérer au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Ce document, conforme au Schéma Régional de Gestion Forestière (SRGS), donne des recommandations pour une gestion durable des peuplements sur une période de 10 ans. 23 propriétaires adhèrent au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles pour une surface de 230 ha, dont 20 avec un tableau des coupes et travaux.

La mobilisation de bois auprès de ces nombreux propriétaires représente un véritable enjeu. De nombreuses actions sont menées par le CRPF comme des réunions de vulgarisation pour sensibiliser les à la nécessité de gérer leurs parcelles mais seul technicien est présent sur l'ensemble du département, ce qui est insuffisant pour un résultat probant.

DOCUMENTS DE GESTION DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT ASTARAC CRPF, 2023

Document de gestion	Nombre de propriétaires	Surfaces concernées (ha)
Plan Simple de gestion	22	740
Codes de bonnes pratiques sylvicoles	23	230

→ La production et la récolte de bois

La ressource se caractérise par un volume de bois sur pied (stock). Ce volume évolue annuellement par :

- une production annuelle qui dépend notamment de l'essence, de l'âge et de la station,
- le recrutement qui correspond aux arbres qui passent le seuil de mesure (>7,5 cm de diamètre à 1,30 m soit 23,5 cm de circonférence)
- les récoltes (coupes de bois) qui sont réalisées.

LA PRODUCTION

À ce jour, aucune étude ressource fine n'a été réalisée sur l'intégralité du territoire de la CFT Astarac. Il est possible de réaliser une estimation des volumes sur pieds et de la production biologique à partir des données de l'IGN. La surface boisée sur le territoire est de 33 860 ha. Le volume sur pied moyen estimé est de 159 m³/ha (moyenne pondérée) et, ramené à notre zone d'étude, **le stock sur pied est d'environ 5,38 millions de m³**. L'accroissement moyen annuel sur la zone d'étude est de l'ordre de 5,3 m³/ha/an, soit **une production annuelle d'environ 180 000 m³/an**.

Le tableau ci-dessous présente les volumes de bois par catégorie de diamètre en forêt de production dans le Gers. Les données recueillies proviennent de l'inventaire forestier national de l'IGN, selon une méthode statistique à partir de cinq campagnes annuelles d'inventaire de 2018 à 2022. **Dans le département, les petits à moyen bois dont le diamètre est inférieur à 47,5 cm, constituent 80 % des forêts. Très peu de très gros bois (diamètre supérieur à 67,7 cm) sont observés.**

Libellé	Volume (Mm³)	IC* (%)	IC* (Mm³)
Petit bois - 7,5 ≤ d < 22,5 cm	4	20	1
Moyen bois - 22,5 ≤ d < 47,5 cm	8	18	1
Gros bois - 47,5 ≤ d < 67,5 cm	3	21	1
Très gros bois - d ≥ 67,5 cm	1	47	ε
Total	15	17	3

*IC : Intervalle de confiance

LA RÉCOLTE

En termes de volume de bois mobilisé, c'est-à-dire exploité sur le territoire de la CFT, diverses entreprises interviennent sur le territoire dont certaines extérieures et parfois lointaines. La quantification précise n'est alors pas facile. Toutefois deux sources de données peuvent être prises en compte pour estimer la récolte :

L'enquête annuelle de branche, réalisée par la DRAAF, permet de connaître, à l'échelle départementale les volumes de bois prélevés annuellement. Ainsi, sur la période 2005-2018 ce sont en moyenne 145 000 m³ de bois qui sont exploités tous les ans dans le département du Gers. Sur cette base, et sous réserve d'une récolte homogène sur le territoire départemental (ce qui n'est pas le cas), il serait possible de rapporter le volume prélevé à l'échelle de la CFT Astarac, on obtiendrait alors un volume théorique **de 49 000 m³ prélevé annuellement**.

Les données fournies par l'IGN dans le cadre de leurs inventaires permettent de calculer un prélèvement théorique de l'ordre de 67 700 m³/an. L'intervalle de confiance théorique de 0,9 m³/ha/an fait apparaître un **prélèvement moyen annuel sur le territoire compris entre 37 300 et 98 200 m³/an**.

Estimer la production et la récolte à l'échelle du territoire n'est pas aisée mais les deux résultats font ressortir un prélèvement inférieur à la production annuelle. Ces données restent des estimations et il semble qu'une part non négligeable est prélevée sans être renseignée. De plus, un point d'attention doit être porté sur la quantité et régularité de ce prélèvement car il doit être en adéquation avec les capacités des écosystèmes à le supporter. Le changement climatique a un impact important. En effet, en dix ans l'échelle française, la baisse de production biologique brute est estimée à 4 %, représentant une perte de 3,7 Mm³/an en moyenne. La cause principale est la sécheresse. Sur la même période, le volume de prélèvement a augmenté de 20 %, soit une hausse de 8,6 Mm³/an en moyenne, du fait d'une hausse de la demande et des coupes sanitaires inhérentes au développement d'organismes pathogènes. ((Agreste (2023), « Récolte de bois en 2021. Hausse de 8,9 % de la récolte de bois pour répondre à la demande », Primeur, n° 3, mars).

→ Des apports issus des 3 Plans de Développement de Massifs

Les Plans de Développement de Massif (PDM) réalisés par le CRPF décrivent plus précisément les CC Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers, entre 2010 et 2022. Représentant 74 % du territoire, les conclusions de ces travaux qui ont permis des analyses plus fines, donnent les grandes tendances du territoire et font ressortir les mêmes conclusions :

- Une intéressante diversité des potentialités forestières grâce notamment aux effets du relief secondaire des collines et vallons est soulignée.
- Les propriétaires ont une méconnaissance généralisée sur les marchés du bois, la sylviculture et l'aspect de gestion durable. Cela peut générer des difficultés à mobiliser la ressource. De plus, ils ne font pas assez appel à des gestionnaires forestiers privés et il s'observe un manque flagrant de gestion ces dernières décennies qui explique la prédominance de peuplements fermés avec du capital vieillissant sur pied et des enjeux forts de régénération des peuplements.

- Il y a tout de même la possibilité de produire du bois de belle qualité, principalement en chêne avec une mise rapide sur le marché et un retour d'investissement correct.
- Les produits connexes des coupes d'amélioration ou de taillis raisonnées peuvent participer à une filière locale bois énergie dans une logique de transition énergétique.
- Une accessibilité des forêts globalement satisfaisante, par des chemins d'accès non revêtus ou bien des terres agricoles, mais des difficultés de mobilisation liées au fait que le foncier étant majoritairement privé et morcelé, des autorisations de passage doivent être demandées.
- Un regroupement des chantiers sur les propriétés de moins de 4 hectares est nécessaire afin d'améliorer les possibilités de valorisation des produits.
- Pour garantir un suivi durable, le développement de documents de gestion durable type Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec programmes de coupes et Plan Simples de Gestions PSG est nécessaire.

2.4.1.1.1 Une filière forêt-bois

La filière forêt - bois couvre une grande diversité d'acteurs économiques, de l'amont à l'aval :

- à l'amont, au travers de la sylviculture et de l'exploitation forestière,
- à l'aval, au travers des entreprises de transformations du bois : bois d'œuvre (sciage, menuiserie...), bois énergie (bois bûche, plaquettes ...), bois d'industrie (pâte à papier...). À noter que pour la filière bois d'œuvre, on distingue la première transformation, composée des activités de sciage et de rabotage, de la 2^e transformation réunissant la fabrication de meubles, de charpentes, de menuiseries et de divers articles en bois.

Ces acteurs économiques sont réunis au sein de l'interprofession régionale Fibois Occitanie.

→ 43 entreprises recensées sur le territoire, principalement du secteur de la transformation du bois

Le recensement des entreprises réalisé dans le cadre du diagnostic de la CFT a permis d'identifier 43 entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire, avec :

- 2 entreprises seulement concernant l'amont (sylviculture et exploitation sylvicole)
- 3 entreprises de sciage et rabotage du bois et 3 entreprises de 1^{ère} transformation du bois
- 6 entreprises de fabrication de meubles
- 27 entreprises d'artisanat / bâtiment (1 construction, 12 charpente/gros œuvre, 14 menuiseries)
- 2 entreprises de commerce de gros de bois et de matériaux de construction

Le très faible nombre d'entreprises d'exploitation forestière sur le territoire est une réelle difficulté, qui rend complexe l'organisation de la moindre opération d'exploitation forestière et traduit **la dépendance du territoire aux opérateurs extérieurs**.

À contrario, **la présence de trois scieries sur le territoire constitue un atout pour le développement d'une filière locale**. Une est majoritairement dédiée à la réalisation de palettes en bois de résineux provenant principalement des Landes. Les deux autres, plus modestes, rencontrent des difficultés pour leur pérennisation. Une quatrième a ouvert à Ordan-Larroque en décembre 2023, en périphérie du territoire. Les scieries s'approvisionnent auprès d'exploitants sur le territoire où à proximité quand les bois sont disponibles mais pour certaines essences comme le pin, mélèze, cèdre, peuplier, tulipier, le rayon d'approvisionnement s'étend.

Certains artisans ont développé des habitudes de travail en commun. Des entreprises de menuiserie et charpenterie s'approvisionnent auprès de scieries sur le territoire où à proximité, mais **le renforcement du lien entre amont et aval semble nécessaire ainsi que l'interconnaissance des entreprises entre elles**. De l'artisanat du bois existe sur le territoire permettant de valoriser des bois particuliers (par exemple chevrons issus de chablis dont les bois sont tordus) et des savoir-faire traditionnels (par exemple charpente en bois de brin).

→ La coopérative Alliance Forêt-Bois

Alliance Forêts Bois est le premier groupe coopératif forestier français, leader national dans la production et la mobilisation de ressources forestières, créé et administré par des propriétaires forestiers.

L'Astarac est couvert par l'Agence Gascogne – Pyrénées du groupe coopératif, tout comme les départements du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège. Alliance Forêt-Bois dispose d'un bureau à Auch et propose aux propriétaires forestiers des services : conseil forestier, sylviculture, exploitation et achat de bois.

→ Des entreprises importantes à proximité du territoire

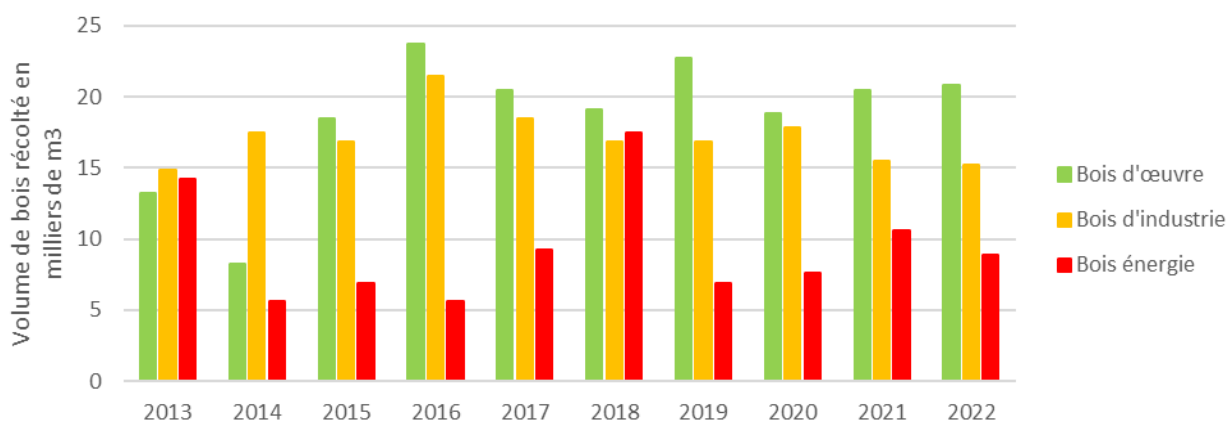
Le SRGS Gascogne occidental relève des entreprises de la filière importante sur le secteur à proximité du territoire. Sont inventoriées des scieries à rayon d'action national (Trie-sur-Baïse, Aureilhan), des fabricants de meubles (Marciac), une usine de tranchage (Eauze), une fabrique de portes (Eauze) ainsi que des unités plus modestes, fabrique de chaises, tonnellerie. À noter également la présence sur le piémont pyrénéen d'unités importantes de fabrication de pâte à papier (Saint-Gaudens) ou de bois énergie (Pau).

2.4.1.1.2 Les principaux débouchés : bois d'œuvre, filière d'industrie, filière énergie

Les débouchés de la filière forêt-bois sont classiquement le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois-énergie, avec des équilibres qui varient selon les années. Nous ne disposons pas de données stabilisées à l'échelle de l'Astarac, une enquête précise auprès des acteurs serait nécessaire pour disposer de ces données.

Des estimations ont pu être réalisées à partir des données de l'enquête annuelle DRAAF AGRESTE (avec la fragilité due à cette méthode) et permettent d'obtenir une vision de la répartition entre les principaux débouchés du bois récolté (bois d'œuvre, filière d'industrie et filière bois-énergie).

RÉCOLTE DE BOIS ROND SUR ÉCORCE EN M3 EN ASTARAC
DRAAF AGRESTE, ENQUÊTE EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET SCIERIES EXFSRI, 2013-2022, estimations à partir des données départementales



Sur les 10 dernières années (2013-2022), malgré des fluctuations annuelles de la répartition entre les principaux débouchés du bois, il apparaît que :

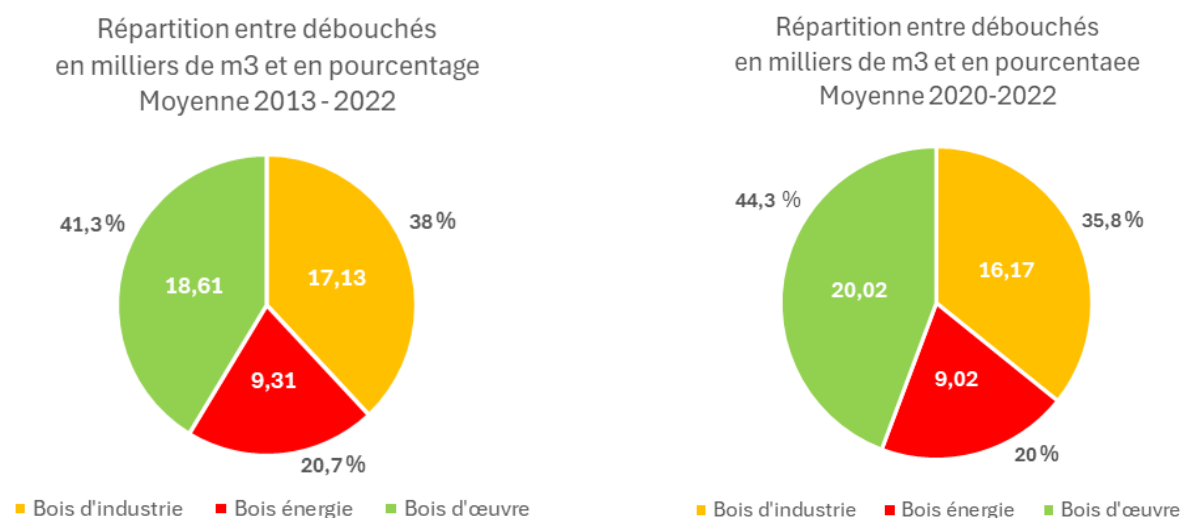
- La part destinée au bois d'œuvre reste toujours la première destination du bois récolté, avec une tendance légère à la hausse sur les 3 dernières années (2020-2022),
- La part destinée au bois industrie suit une tendance légèrement en baisse,
- La part liée au bois-énergie est fluctuante selon les années, avec des pics certaines années, mais en comparant la moyenne des 10 dernières années et celle des 3 dernières années, le volume moyen et la proportion de débouché bois-énergie semble stable.

Ces éléments ne corroborent toutefois pas les observations faites sur le territoire les deux dernières années et l'impression des acteurs de terrain d'une pression renforcée de prélèvements pour le bois-énergie. Il sera nécessaire de se référer aux prochaines actualisations des données.

Par ailleurs, les tendances à l'échelle de l'Occitanie font état d'un repli du bois d'œuvre (- 3 %) et du bois d'industrie (- 11 %) mais d'une augmentation du bois énergie (+ 6 %).

COMPARATIF ENTRE LES 3 DERNIÈRES ANNÉES ET LA DERNIÈRE DÉCENNIE

DRAAF AGRESTE, ENQUETE EXPLOITATIONS FORESTIERES ET SCIERIES EXFSRI, 2013-2022, estimations à partir des données départementales



→ Le bois d'œuvre

Le bois d'œuvre est « le bois destiné au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles" de la filière bois ; après transformation, ces bois servent notamment en menuiserie, ameublement, tonnellerie, emballage, charpente ou construction. Le bois d'œuvre est tiré du fût des arbres, c'est-à-dire de la partie la plus importante et la mieux conformée. ».

Sur le territoire, on peut estimer le volume de bois d'œuvre récolté à environ 20 800 m³ en 2022 d'après les données issues de l'Agreste. Les PDM ont relevé des mobilisations de bois d'œuvre inférieures, sans être exhaustives :

- 3 300 m³ pour AAG et Miélan sur la période 2017-2022
- 190 m³ pour CAG entre le 7 février 2020 et fin décembre 2022 (volume prévisionnel 1940 m³)

La filière « Bois construction » n'est à ce jour pas très développée sur l'Astarac. Des dispositifs existent pour recenser et permettent de mettre en ligne des constructions bois comme l'observatoire de la construction bois des COFOR ou le Panorama des réalisations bois. Sur le premier n'affichant que les constructions publiques, seul un établissement à Mirande est représenté : l'internat du lycée Fournier datant de 2015. Il est également publié sur le deuxième site sur lequel une maison péristyle à Marseillan est également identifiée. Elle est construite en quasi-exclusivité avec du bois (structure, bardage, isolant, sols, menuiseries) et s'intègre dans le soulan.

La nouvelle réglementation environnementale 2020, remplaçant la RT 2012, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 pour les logements neufs. Elle implique une mobilisation accrue des matériaux biosourcés, comme le bois, qui permettent de réduire l'empreinte carbone pendant la durée de vie du bâtiment. Ceci implique un nouveau tournant pour les constructions du territoire. Malgré les qualités du bois comme matériau de construction et ses enjeux en termes économique et environnemental, l'option « bois » n'est pas toujours étudiée par les maîtres d'ouvrage. En 2023, un appel à projet pour la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) promouvait la construction bois et pouvait être accompagné par les COFOR. Une bonification de 10 % pour la construction ou la rénovation étaient prévues et ce pourcentage était augmenté de 5 % si la provenance est locale. Malgré cela peu de projets sont nés.

Pour la mise en place d'une filière locale, la ressource mobilisable en bois d'œuvre est faible sur le territoire dû au manque de gestion sylvicole des peuplements par les propriétaires. Bien que quelques professionnels

de la deuxième transformation soient présents sur le territoire, les entreprises de la première transformation (sciage) sont peu nombreuses et scient de faibles volumes.

Il est nécessaire de repenser les façons de construire (habitat mais également bâtiments professionnels) afin de s'inscrire dans la logique de construction de filières locales, grâce à l'usage de la terre crue, de la pierre et du bois. Traditionnellement, les charpentes et colombages utilisaient du bois.

D'autres débouchés existent. Ainsi, la tonnellerie représente une valorisation locale du chêne. Une tonnellerie est présente en périphérie du territoire. Des professionnels dans les domaines de l'ébénisterie et des sculptures d'art sont également présents sur le territoire.

→ *Le bois industrie*

Sur le territoire, on peut estimer le volume de bois d'œuvre récolté à environ 15 000 m³ en 2022 d'après les données issues de l'Agreste. Les PDM ont relevé des mobilisations de bois d'œuvre inférieures, sans être exhaustives :

- 4 500 t pour AAG et Miélan sur la période 2017-2022
- 1 650 t pour CAG entre le 7 février 2020 et fin décembre 2022 (volume prévisionnel 1470 t)

Une entreprise de pâte à papier à Saint-Gaudens, localisé à 70 km au sud du territoire dans le département de la Haute-Garonne, constitue un débouché important du territoire. Son rayon d'approvisionnement est de 225 km autour de l'usine. Avec une production de 280 000 tonnes par an de pâte à papier, utilisées pour la fabrication de nombreux produits (papier, produits sanitaires, emballages), cette entreprise a un impact régional important. Implantée depuis 1959, il est mentionné qu'elle emploie près de 300 collaborateurs et génère plus de 5 000 emplois indirects.

→ *Le bois-énergie*

La filière « bois énergie » désigne l'ensemble des applications du bois comme combustible : bois buche, bois plaquettes, ...

Afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles, une importante politique de développement du bois énergie s'est installée et des aides se sont alors déployées (Fonds chaleur, fonds Air Bois, éco-prêt à taux zéro, MaPrimeRénov' et réduction du taux de TVA sur la vente de chaleur renouvelable).

UNE UTILISATION TRADITIONNELLE DU BOIS-ÉNERGIE POUR LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL

La production d'énergies renouvelables en Astarac s'élève à **181,8 GWh en 2021**. Elle est issue à 56 % du bois (domestique et chaufferie), 37 % du photovoltaïque, 5 % du biométhane et 2 % de l'hydroélectricité. Jusqu'au début des années 2000, la filière bois était quasiment en situation de monopole dans la production d'énergie, s'expliquant par l'utilisation traditionnelle du bois dans les usages domestiques (chauffage, cuisson...). En 2013, le bois participait encore pour 80 % de la production d'énergie.

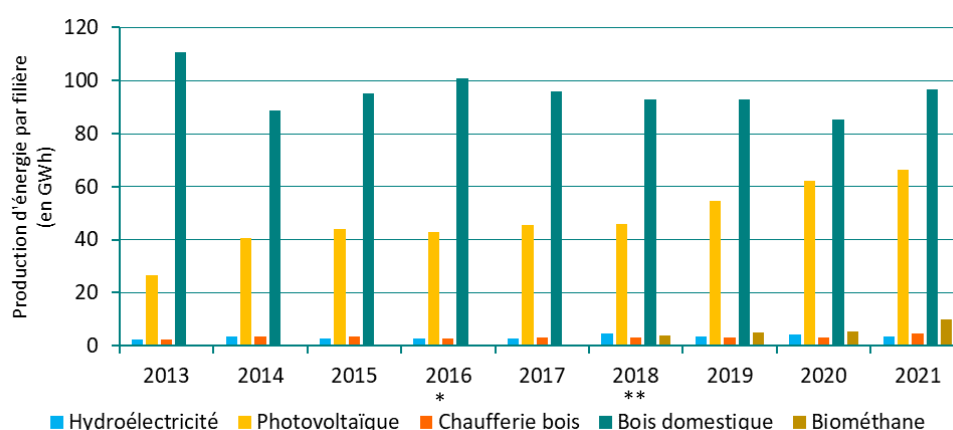
Les trois principales origines du bois valorisé pour la production d'énergie sont les suivantes :

- Le bois issu de la forêt
- Les sous-produits des entreprises de transformation du bois (palettes, cagettes, sciure...)
- Le bois récupéré, provenant des déchetteries ou des entreprises de récupération (élagage, emballage, palette...)

Entre 2013-2021, le bois reste la filière dominante mais la production liée à cette source tend à légèrement diminuer. L'augmentation de la production d'énergie renouvelable observée (+27,3 % entre 2013 et 2021) est principalement expliquée par le développement du photovoltaïque et dans une moindre mesure par celui de la filière biométhane.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR FILIÈRE (EN GWh) EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021

ORCEO 2023



*Les chaufferies bois pour une production thermique représentent les chaufferies collectives pouvant chauffer l'eau à partir de bois mais également de biomasse comme des résidus de culture.

**Le bois domestique pour une valorisation thermique représente le chauffage individuel à partir de bois des habitations.

Une grande partie des habitants se chauffent grâce au bois bûche. Des fournisseurs sont présents sur le territoire.

L'affouage est la possibilité, donnée par le Code forestier, à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants. Il y a peu d'affouage régulier sur les forêts publiques mais quelques exemples peuvent se retrouver. À Saint-Élix d'Astarac, la totalité des bois sur pied chaque année régulièrement aux habitants, qui abattent et exploitent eux-mêmes les bois. A Sainte-Dode, des coupes de bois peuvent se faire selon les demandes des habitants. L'ONF délivre les houppiers aux habitants qui exploitent eux-mêmes pour le chauffage.

LE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRES BOIS COLLECTIVES

Ce sont 18 chaufferies fonctionnant principalement avec des plaquettes forestières et 3 plateformes qui sont identifiées sur le territoire. Une fonctionne avec des granulés à Saint-Martin et une avec des autres connexes de l'industrie du bois. C'est une puissance de 5 791 kW qui est produite sur le territoire.

Le Département du Gers a la compétence transition énergétique et accompagne notamment pour réaliser des études de faisabilité pour l'installation de chaufferies. Les forêts départementales et l'entretien des linéaires en bords de route permettent d'alimenter les collèges du département dont celui de Mirande. Une plateforme de séchage et stockage est localisée à Saramon. Sa capacité de production est comprise entre 500 et 1 000 tonnes de plaquettes par an.

CHAUFFERIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT

COFOR Occitanie -Observatoire du Bois énergie

Nom	Commune	Combustible	Usage principal	Puissance bois (kW)	Existence d'un réseau de chaleur technique
Chaufferie à plaquettes pour particulier - collectif habitation	BAZUGUES	Plaquette forestière	Logement	55	---

Chaufferie à plaquettes particulier - collectif habitation	MIELAN	Plaquette forestière	Logement	55	---
Chaufferie à plaquettes des séchoirs à maïs de la SARL Prestagri	SAINT MICHEL	Plaquette forestière	Projet agricole	2500	Pas de réseau
Chaufferie à copeaux du fabricant de meubles Maestri	VILLECOMTAL SUR ARROS	Autres connexes de l'industrie du bois	Mixte	900	---
Réseau de chaleur à plaquettes privé + poussinières de la SARL Prestagri	SAINT MICHEL	Plaquette forestière	Projet agricole	200	À créer
Chaufferie à plaquettes du collège Astarac	MIRANDE	Plaquette forestière	Établissement scolaire	150	Pas de réseau
Chaufferie à plaquettes pour particulier	BAZUGUES	Plaquette forestière	Collectif privé	55	---
Chaufferie à plaquettes du collège Vasconie	MIELAN	Plaquette forestière	Établissement scolaire	200	À créer
Chaufferie à granulés du pôle scolaire	SAINT MICHEL	Bois granulé	Établissement scolaire	60	Pas de réseau
Chaufferie à plaquettes des séchoirs à maïs du GAEC de la Barrère	BARRAN	Plaquette forestière	Projet agricole	1000	Pas de réseau
Chaufferie à plaquettes agri ???	TACHOIRES	Plaquette forestière	---	0	---
Chaufferie à plaquettes du centre opérationnel du SIVOM Miélan-Marcillac	MIELAN	Plaquette forestière	Bâtiments publics	50	Pas de réseau
Chaufferie à granulés pour le foyer et les ateliers Campagn'Art	SAINT MARTIN	Bois granulé	Bâtiments publics	32	---
Chaudière à granulés de l'Abbaye de Boulaur	BOULAU	Bois granulé	Mixte	90	---
Campus Saint-Christophe	MASSEUBE	Plaquette forestière	Établissement scolaire	400	À créer
Poste de Saramon	SARAMON	Bois granulé	Collectif privé	32	---
Restaurant le Bouche à Oreille	SIMORRE	Bois granulé	Établissement touristique	12	---
Chambre d'Hôtes Maison Gascony	L'ISLE DE NOE	Plaquette forestière	---	0	---

Une extension de chaufferie à l'abbaye est en projet et un projet pour un centre médicosocial est en construction à Le Brouilh-Monbert. 11 notes d'opportunité ont été réalisées mais sans réalisation.

D'autres projets n'ont pas abouti sur le territoire : un a été abandonné et 2 arrêtés.

DÉMARCHE DE QUALITÉ

La démarche Qualité Bois Energie d'Occitanie, a pour objectif d'accompagner les professionnels du combustible bois déchiqueté en Occitanie. Le cahier des charges comporte 7 engagements garantissant au consommateur la qualité du combustible bois livré ainsi que la prestation de service proposée :

- Proposer systématiquement la mise en place de contrats d'approvisionnement avec les exploitants de chaufferies
- Définir clairement les caractéristiques techniques du combustible livré

- Privilégier un approvisionnement local
- Éviter la présence de corps étrangers dans le combustible
- Indiquer la quantité de bois et d'énergie livrée
- Respecter les conditions de livraison convenues
- Fournir un bon lors de la livraison et tenir compte du niveau de satisfaction client

À l'échelle régionale, ce label est coordonné par Fibois Occitanie et le contact sur le territoire est le conseil départemental.

Le Département du Gers est labellisé QBEO. Il consomme et approvisionne des structures.

Ces filières doivent contribuer à l'économie locale, tout en favorisant le développement durable du territoire (gestion forestière, séquestration carbone, etc.) et pour cela doit être structurée et valorisée. La problématique de concurrence avec le maintien de la ripisylve représente une inquiétude.

2.4.2 | Les filières « Terre crue » et « Autres matériaux biosourcés »

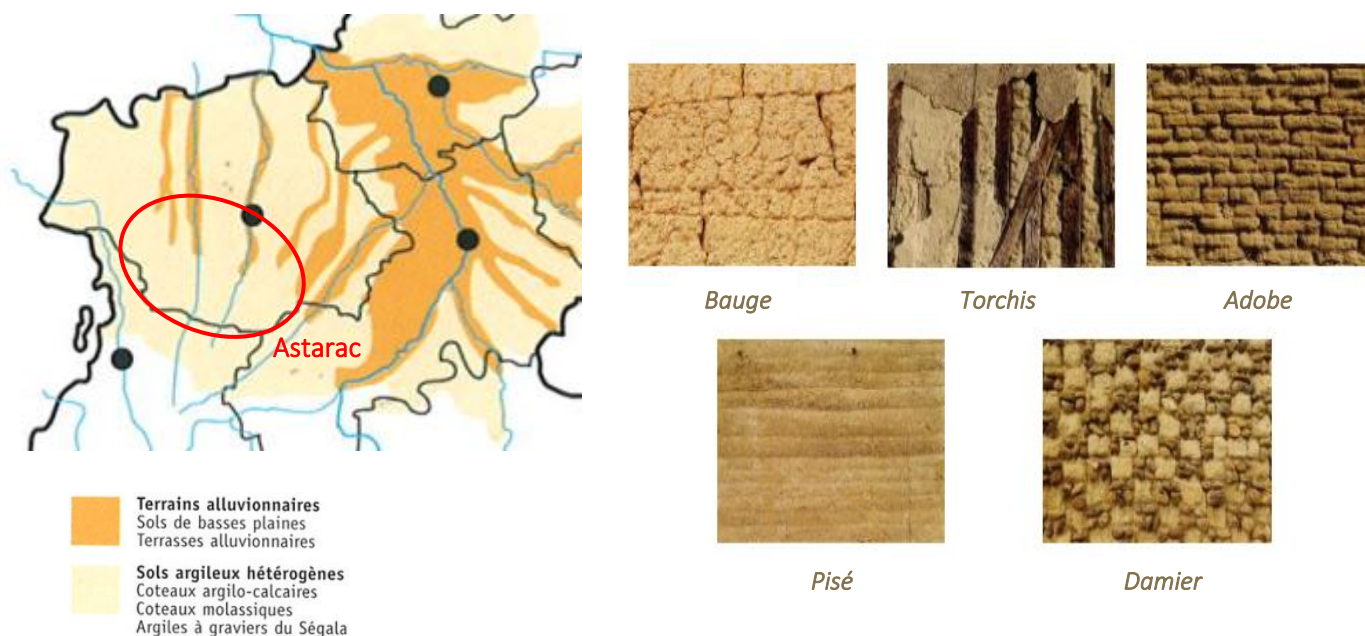
2.4.2.1 | La filière « Terre crue »

En Astarac, la **terre argileuse est un matériau disponible en grande quantité et facilement accessible**, utilisée de tout temps dans la construction. **L'architecture en terre crue**, façonnant le paysage rural depuis le Moyen-âge, est encore très présente et constitue un **patrimoine identitaire remarquable** de ce territoire. **Tous les systèmes constructifs utilisant ce matériau sont représentés** : pisé, bauge, adobe, torchis, y compris un système unique en son genre constitué par le mur en damier (composition polychrome de terre et galets).

L'existence de gisements et de ce patrimoine architectural se traduit par la **présence encore significative d'un tissu d'acteurs diversifié autour de la terre crue**. Ce tissu, bien que dynamique, est encore peu structuré, avec des actions qui restent isolées et/ou opportunistes. **Des fragilités** sont également à prendre en considération, notamment la dégradation du patrimoine bâti en terre crue et la difficulté des entreprises en termes de reprise/transmission d'activités et de recrutement/formation. Ce contexte a amené le PETR du Pays d'Auch et le projet de PNR Astarac à s'associer pour mener un **diagnostic de la filière terre crue et engager une réflexion sur son développement**. Les résultats présentés ci-dessous sont issus de cette mission réalisée en 2024 (Stage M. Soto au PETR Pays d'Auch, mission d'ingénierie J. Feraille pour le Projet de PNR Astarac).

LES GISEMENTS ET LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES UTILISÉES EN ASTARAC

CAUE Midi-Pyrénées - T Casel, J Colzani, JF Lagardère et JL Marfaing – 2000 ; Offices de tourisme des Communautés de communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers- 2023

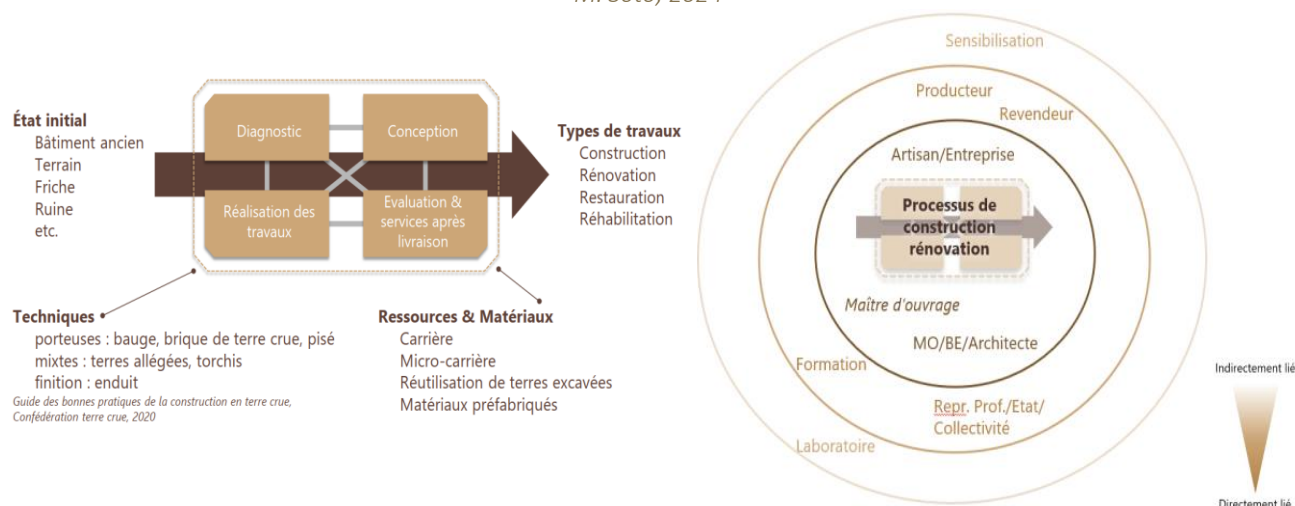


→ Une cartographie des acteurs de la filière terre crue qui montrent la diversité des profils engagés

La notion de filière est complexe et peut revêtir des formes très diverses selon le domaine par lequel elle est appréhendée. Dans le cadre de la mission menée, le choix a été pris de suivre une **approche filière définie par les professionnels composant le processus de construction**, adaptée à la description de filières traditionnelles/émergentes. Cette approche met l'accent sur les acteurs économiques et les dynamiques créées, où les savoir-faire traditionnels tiennent une place importante.

PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET ACTEURS DE LA FILIÈRE TERRE CRUE

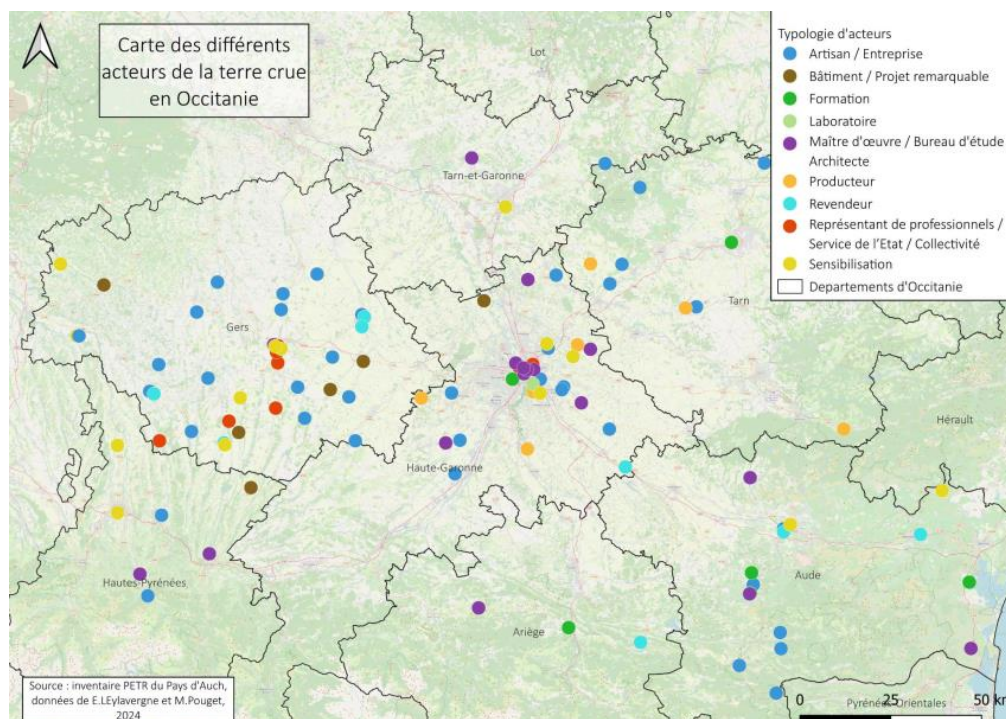
M. Soto, 2024



La cartographie des acteurs, qui repose sur une entrée typologique croisant les acteurs de la terre crue et leurs domaines d'actions, a permis d'identifier, à ce jour, 125 acteurs de la terre crue actifs en 2024. Plus de 50% des acteurs cartographiés sont directement liés au processus de construction-rénovation : 33,6% d'artisan/entreprise et 17,6% de maître d'œuvre/Bureau d'étude/Architecte. Les acteurs de la sensibilisation, bien qu'indirectement liés au processus de construction-rénovation, se positionne au 3^e rang avec 13,6%, démontrant une certaine dynamique autour de la transmission des connaissances et de la valorisation de la terre crue. Un seul laboratoire de recherche a été identifié et les catégories d'acteurs représentent chacun entre 6,5 et 8,8% de l'effectif total. Cet inventaire n'est pas exhaustif : les modalités de sa complétion et de sa mise à jour régulière doivent encore être précisées.

LES ACTEURS DE LA TERRE CRUE EN OCCITANIE

M. Soto, 2024



→ Un contexte réglementaire qui reste un frein à l'usage de la terre crue en construction

L'assurabilité et l'obtention de la garantie décennale est l'un des freins principaux au développement de la filière terre crue, notamment pour les constructions neuves. En effet, pour obtenir la garantie décennale d'une construction, il faut que la technique soit considérée comme courante, ce qui n'est pas le cas pour les techniques en terre crue. Les NF DTU (Norme Française Document Technique Unifié) sont reconnues par les assureurs et nécessaires pour permettre de reconnaître une technique comme courante et fiable. **Il n'en existe pas pour les techniques porteuses en terre crue** (adobes, pisé, BTC...). Pour obtenir la garantie par les bureaux de contrôle, il est également **possible de demander une ATEX** (Autorisation d'exploitation), mais c'est une **démarche coûteuse et contraignante** (obligation d'effectuer la demande pour chaque projet).

Pour pallier ce vide réglementaire, des **normes sont travaillées pour certaines techniques**, comme la norme XP P13-901 sur les briques de terre crue, dont la révision est en cours et a été publiée en 2022. Mais **certaines pratiques sont impossibles à standardiser**, notamment le pisé, qui par vocation est fait avec la terre prélevée sur place, ne pouvant par conséquent pas être normé.

Par ailleurs, des **guides de bonnes pratiques ont été réalisés par des professionnels de la filière**, formant un premier consensus et regroupant le savoir des acteurs pour chaque technique. Ils n'ont, cependant, **pas de portée juridique** pour le moment. Ces guides des bonnes pratiques constituent néanmoins un socle pour appuyer et formaliser les savoir-faire, afin de faciliter la mise en place de premiers chantiers qui pourraient ensuite servir de modèles pour la filière.

Enfin, diverses études tendent à proposer des tests et des fourchettes de valeurs associées acceptables, notamment pour la résistance à la sismicité, au feu, la qualité chimique. Aucun test n'a cependant été retenu, reconnu ou validé officiellement. Le **projet RILEM** (The international Union of Laboratories and Experts in Construction Materials, Systems and Structures) est en cours avec des chercheurs de plusieurs pays et vise à proposer à l'échelle internationale des valeurs communes de référence en rapport avec des tests pouvant être effectués.

Pour les enduits en terre crue, la situation est moins problématique, une règle professionnelle ayant été créée et acceptée par la C2P (Commission Prévention Produit) de l'Agence Qualité Construction en 2012. Elle est reconnue par les assureurs en tant que technique courante et permet la rénovation. La rénovation des bâtis en terre crue est donc plus simple à mettre en œuvre que la construction.

Pour conclure, il y a un réel **besoin d'organisation de la filière**, avec des projets à mener, pour que des certifications techniques soient produites et que les assureurs aient confiance en la technique. **D'une manière générale, une pression de normalisation sur les techniques de construction est observée**, pénalisant les matériaux d'éco construction comme la terre qui n'est pas normalisée.

→ Les enjeux et perspectives

Afin de mieux **cerner les enjeux autour de la construction d'une filière terre crue**, une série d'enquêtes a été réalisées auprès d'acteurs localisés en Astarac, dont les principaux résultats sont formalisés sous la forme de l'analyse AFOM suivante :

ATOUS

- Une ressource en terre disponible sur le territoire, ainsi que les éco-matériaux complémentaires (paille, bois...)
- Un matériau bas carbone, sain, aux qualités techniques fortes, qui répond aux enjeux climatiques
- Un regard nouveau, un regain d'intérêt pour ce matériau
- Un patrimoine bâti en terre crue important, où toutes les techniques de mise en œuvre de la terre crue sont représentées
- Un réseau d'acteurs solidaires et mobilisés
- Une offre en formations spécialisées sur le territoire
- Présence de projets en auto-construction et auto-rénovation sont présents
- Une sensibilisation engagée auprès des différents publics

FAIBLESSES

- Des tentatives de structuration de la filière qui ont échoués
- Un manque de moyens et de référencements des ressources ‘
- Des freins règlementaires persistants, cautionnant les possibilités d'assurance et de garantie décennale
- Un matériau souffrant encore d'une méconnaissance générale et d'une image peu valorisante socialement
- Un coût de mise en œuvre de la terre crue important (temps travail)

OPPORTUNITÉS

- Un matériau adapté aux attentes actuelles d'un point de vue socio-économique, environnemental et climatique
- Evolution possible des aspects règlementaires
- Projet de PNR Astarac en cours
- Apparition et mobilisation de nouveaux acteurs
- Emergence de projets de mises en valeur et de mobilisation des ressources

MENACES

- Une dégradation et disparition du patrimoine bâti en terre crue
- Une disparition d'acteurs en corrélation avec les difficultés de transmission/reprise des entreprises ou des difficultés économiques
- Des tendances à vouloir limiter la filière terre crue à certains aspects
- Des difficultés à dépasser les clivages entre pratiques traditionnelles et recherche d'optimisation

Ce retour d'enquête ainsi que les échanges issus de différentes rencontres avec les acteurs et partenaires autour de la terre crue ont permis **d'identifier certains enjeux pour développer la filière** :

- Développer la formation des professionnels (initiale et continue) et des habitants,
- Renforcer la sensibilisation auprès de tous les publics,
- Faciliter l'accès à la ressource locale en terre crue,
- Compléter l'annuaire des professionnels de la terre crue,
- Accompagner les professionnels pour l'installation/transmission,
- Renforcer l'usage de la terre crue dans la commande publique
- Mieux connaître le patrimoine bâti en terre crue présent sur l'Astarac.

Lors de la **journée de mobilisation des acteurs de la filière terre crue** organisée par le PETR du Pays d'Auch et le projet de PNR Astarac le 18/06/2024 et qui a réuni 44 participants, **7 pistes d'actions prioritaires ont fait consensus** :

- **Actions à mener sur le court terme :**

CRÉER ET DIFFUSER UNE LISTE DE PROFESSIONNELS CERTIFIÉS TRAVAILLANT SUR LA TERRE CRUE

Étapes	État des lieux, création d'un annuaire, accompagnement des artisans, établissement d'une commission décisionnaire, choix des types de certification
Acteurs	Chambres consulaires, Maison des artisans, CAPEB, Projet PNR, Artisans, Architectes, ABF
Objectifs	Valoriser les savoir-faire, préserver le patrimoine, donner de la visibilité, guider les particuliers, structurer la filière
Phasage	2024 Astarac, 2025 Gers, 2026 Occitanie
Moyens	Enquête auprès des listings existants, un chargé de mission/permanence
Résultats	Annuaire papier et digital, QR code, Différencier les techniques, nom : Tin-Terre

DÉVELOPPER DES FORMATIONS COURTES À DESTINATION DES PARTICULIERS POUR L'AUTOCONSTRUCTION /AUTORÉNOVATION

Étapes	Communiquer sur l'existant, ouvrir les formations aux particuliers, faciliter les formations ouvertes au CPF, organiser des journées de sensibilisation
Acteurs	Réseau Twiza de chantiers participatifs, OPRP, artisans locaux, associations locales
Objectifs	Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux, démocratiser les savoir-faire
Lieu	Organisation locale
Moyens	S'appuyer sur les structures existantes avec développement de nouveaux pôles/antennes/partenariats, contrats d'accompagnement avec artisans
Résultats	Un espace physique/une plateforme, organiser le qui fait quoi, insister sur les techniques de constructions vernaculaires

SENSIBILISER LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS À LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION EN TERRE CRUE

Étapes	Visites et échanges, formation maître d'ouvrage, document synthétiques pour les élus, identifier des chantiers, pédagogie par les artisans, incitation financière
Acteurs	CNFPT, Projet de PNR, CMA, Associations d'élus, services d'urbanisme, MPF
Objectifs	Inciter les collectivités à intégrer la terre crue dans leurs chantiers, multiplier les chantiers en terre crue
Lieu	Astarac
Moyens	Cartographie des acteurs de la terre crue, accompagnement ingénierie des marchés publics, fiches comparatives matériaux biosourcés/industriels
Résultats	Rénovation de logements, écoles, mairies, bureaux...

- **Actions à mener sur un plus long terme :**

DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION DES NOUVEAUX ARTISANS EN TERRE CRUE

Étapes	Créer un guichet d'accueil et un guide à l'installation, sensibiliser les assureurs, organiser un réseau d'informations, mettre en place une coopérative d'emploi, intégrer des modules d'informations juridiques et d'installation dans les formations
Acteurs	CMA, CAUE32, Associations, réseau d'artisans installés
Objectifs	Créer un modèle collectif d'entraide, mutualiser des chantiers et des outils/machines
Lieu	Au sein de la formation OPRP, des SCOP ou CAE aux alentours
Moyens	S'appuyer sur des expériences existantes (antennes locales de CAE Tarn par exemple)
Résultats	Installation des nouveaux artisans facilitée, développement des liens et du collectif

ORGANISER L'ACHAT ET LA MUTUALISATION DE MATÉRIELS/OUTILS/ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUE À LA FILIÈRE

Étapes	Analyse des besoins, inventaire du matériel présent sur le territoire, location/mise à disposition de matériels privés, caravane itinérante et lieu de stockage, charte d'utilisation et caution, communication auprès des acteurs, système de cotisation
Acteurs	Professionnels, particuliers, CAUE32, Projet de PNR, CMA, Associations
Objectifs	Faciliter l'installation des artisans, réduire l'investissement et les coûts, accompagner la rénovation des particuliers, minimiser l'empreinte environnementale
Lieu	Espace de stockage au cœur du projet de PNR, caravane itinérante
Moyens	Mutualisation des finances et des subventions, cotisations/cautions, mécénat et dons
Résultats	Arriver à une organisation de type CUMA pour la filière terre crue

OUVRIR DES MICRO-CARRIÈRES DE TERRE CRUE

Étapes	Identifier des porteurs, des sites de stockage et des gisements, cahier des charges de la composition des terres, certification des terres, communiquer, mise en valeur de l'aval de la filière, étude juridique sur les dons de terre, aide à l'équipement
Acteurs	Entreprises, commerces, chambres consulaires, État, Ecocert, lycée du Garros
Objectifs	Conserver un approvisionnement local, opportunités et intérêt écologique des micro-carrières
Lieu	Quelques points d'approvisionnement sur le territoire, stockage sur des zones accessibles
Moyens	Partenariats agricoles et voirie, plateforme de stockage-distribution, cahier des charges et contrôles
Résultats	Facilités d'approvisionnement, diversification des conditionnements, contrôle des approvisionnements, maîtrise des coûts

DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'INCITATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION EN TERRE CRUE

Étapes	Déduction d'impôts, bonifications/aides/subventions, TVA à 5,5% pour les matériaux bio/géosourcés, aides de l'ANAH à revisiter, taxer les produits avec mauvais bilan carbone
Acteurs	État, collectivités

Objectifs	Compenser les surcoûts, ressources et apports économiques locaux, prise en compte des dernières normes environnementales, respect des bâtiments traditionnels
Lieu	/
Moyens	Pétitions TVA5,5%, recherche de prêts favorables, fiches comparatives des matériaux, formation par les communautés de communes à destination des propriétaires, aides axées sur le coût de la main d'œuvre
Résultats	Patrimoine bâti pérennisé, attractivité résidentielle et touristique, valorisation des circuits-courts

→ Zoom sur le chantier école de la commune de Belloc-Saint-Clamens

Depuis plus de 20 ans, le CAUE du département du Gers porte une formation certifiante spécialisée dans le domaine de la restauration du patrimoine et réalisée en chantier d'application (formation certifiante de niveau V « Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine »). Depuis quelques années, cette formation œuvre à la restauration d'une ancienne ferme en terre crue (pisé, torchis et adobe) située au cœur du village de Belloc-Saint-Clamens dans le sud de l'Astarac. Cette commune s'est en effet mobilisée pour sauvegarder ce bâtiment traditionnel, en le proposant comme chantier d'application à la formation portée par le CAUE32. Elle fournit les matériaux nécessaires à la restauration du bâtiment et prend en charge les aspects logistiques pour le couvrir des apprenants.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE RESTAURATION DU CORPS DE FERME ET DE LA GRANGE

CAUE 32



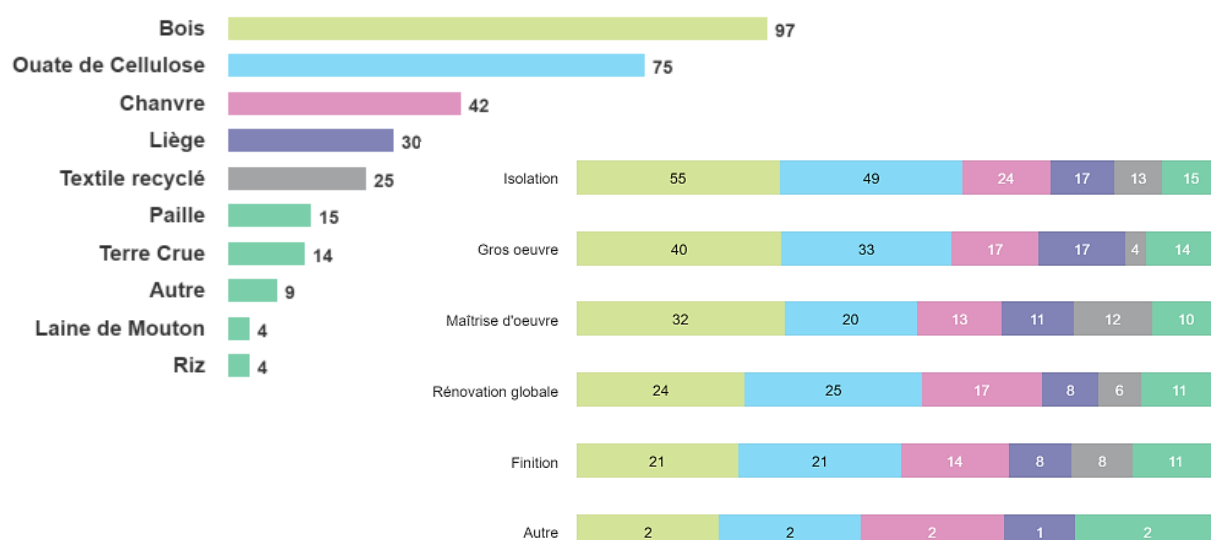
2.4.2.2 | Les autres matériaux biosourcés (MBS) dans la construction

En 2022, le CREC Occitanie a réalisé une enquête auprès des **architectes et des entreprises du bâtiment labellisées RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement). L'objectif était d'établir un état des lieux sur l'utilisation des matériaux biosourcés (MBS) dans la construction, afin de mieux cerner les matériaux sollicités, les approvisionnements et les freins et avantages liés à leur utilisation.

198 entreprises ont répondu à l'enquête, dont les domaines d'activités principaux sont **l'isolation et le gros œuvre**, suivis par la maîtrise d'œuvre, la finition et la rénovation globale. Les autres domaines d'activités sont marginaux. 61,3% d'entre elles sont des micro-entreprises (1 à 9 salariés).

59,1% des entreprises répondantes déclarent utiliser des MBS. Le **bois** est le matériau le plus sollicité, particulièrement sur les domaines d'activités de l'isolation, du gros œuvre et de la maîtrise d'œuvre, suivi de près par la **ouate de cellulose**. Le recours au chanvre est également répandu, notamment dans le domaine de la rénovation globale.

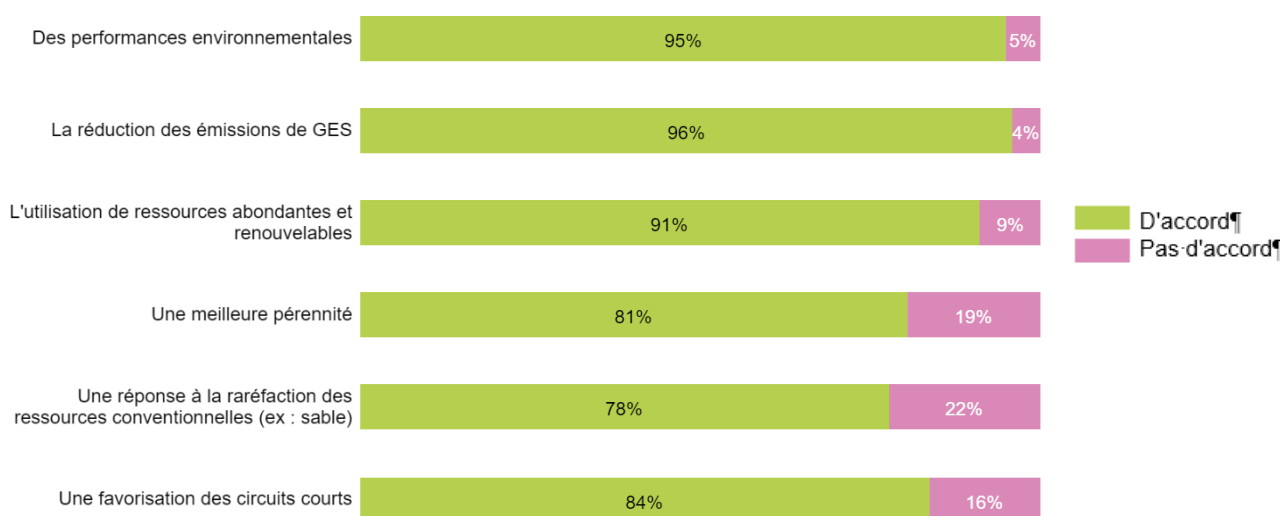
UTILISATION DES MBS DANS LA CONSTRUCTION (réponses multiples possibles) CREC Occitanie, 2022



Les entreprises n'utilisant pas les MBS (40,9% des enquêtés) avancent comme **cause majeure la demande inexistante des clients et, au second rang, la méconnaissance des matériaux**. Les autres motifs de non-utilisation des MBS sont largement moins cités : qualification du personnel, approvisionnement difficile, réglementation, mise en œuvre technique. Le **coût des matériaux et la réticence des entreprises sont les motifs les moins avancés** pour expliquer la non-utilisation des MBS.

En termes de caractéristiques, les MBS sont associées pour plus de 90% des répondants à des **performances environnementales, une réduction des gaz à effet de serre et à l'utilisation de ressources abondantes et renouvelables**. Par ailleurs, en termes d'usage, 97% des répondants associent les MBS à des **bâtiments plus sains** pour la santé des usagers, 84% à de **meilleures performances thermiques** et 78% à une **plus grande qualité architecturale**. Enfin, en termes de mise en œuvre, plus de 80% des répondants associent les MBS à une **augmentation des coûts** (90%), une **technicité et des savoir-faire et à l'innovation**. 65% d'entre eux associent également les MBS à des **difficultés avec les bureaux de contrôle**.

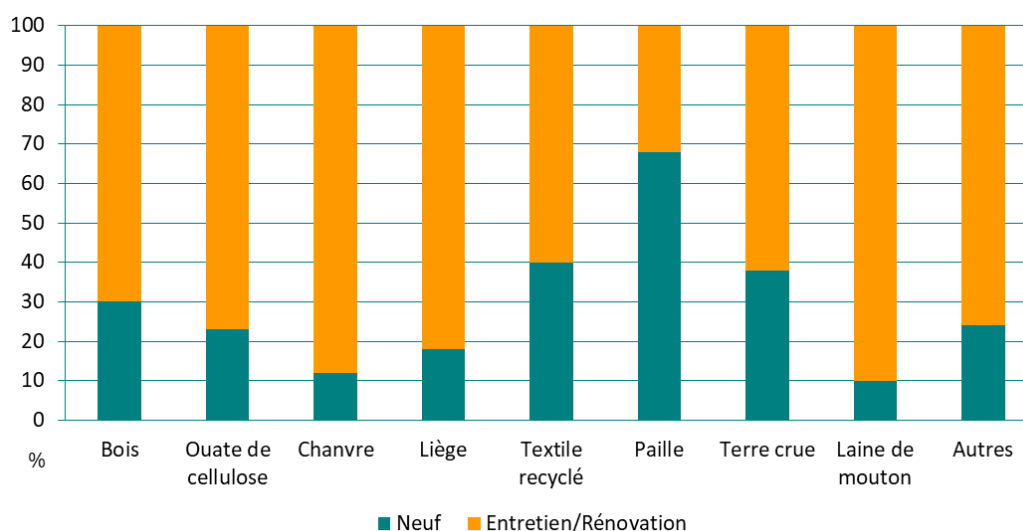
LES CARACTÉRISTIQUES DES MBS MISES EN AVANT PAR LES RÉPONDANTS CREC Occitanie, 2022



L'utilisation des MBS reste encore majoritairement réservée aux opérations de rénovation-entretien par rapport aux chantiers en neuf, particulièrement le chanvre, le liège et la laine de mouton. La paille est le seul MBS plus fréquemment utilisé en moyenne dans les programmes de neuf qu'en rénovation-entretien.

PART MOYENNE DE L'UTILISATION DES MBS EN NEUF ET EN RÉNOVATION-ENTRETIEN

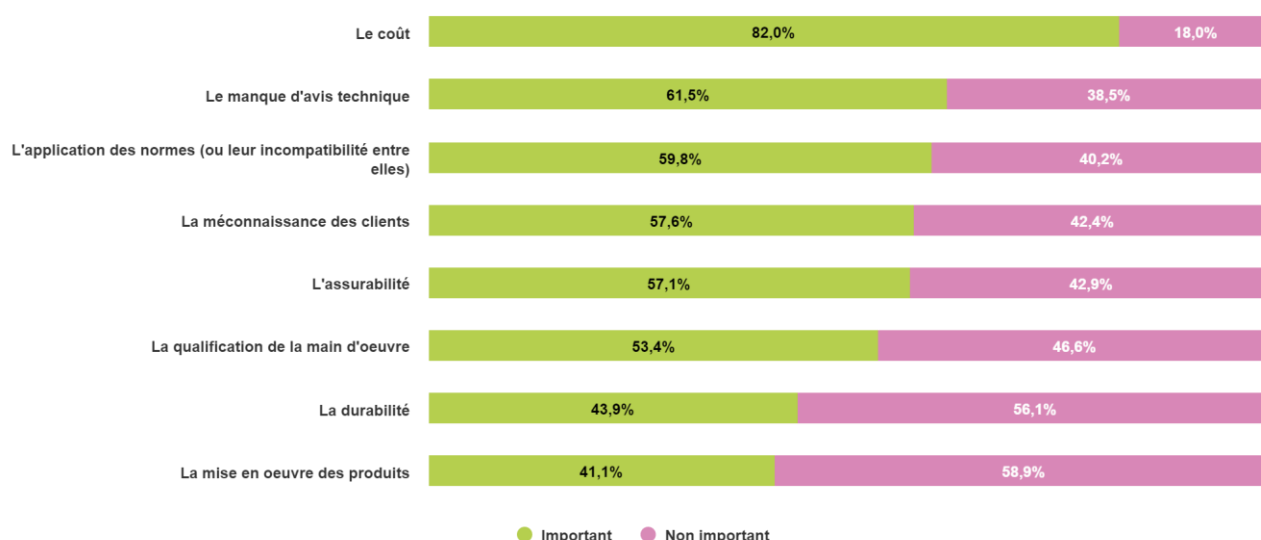
CREC Occitanie, 2022



Concernant les difficultés et les freins dans la mise en œuvre des MBS, **le coût apparaît comme le frein majeur à leur mise en œuvre** : 82% des répondants à l'enquête ont pointé ce facteur comme important. Les difficultés relatives aux champs techniques d'application, à la normalisation et à l'assurabilité sont également des motifs limitants importants. La problématique de la qualification de la main d'œuvre apparaît également comme un frein important pour 53,4% des répondants. Les répondants à l'enquête sont également **72,1% à déclarer que la mise en œuvre de MBS nécessite des compétences spécifiques** et 71,7% d'entre eux déclarent que **les formations classiques ne sont pas adaptées**. Ils ne sont toutefois que 45,3% à déclarer avoir suivi des formations spécifiques pour la mise en œuvre de MBS.

LES DIFFICULTÉS ET FREINS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MBS

CREC Occitanie, 2022



2.4.3 | Les filières « Exploitation des matériaux et des minerais »

2.4.3.1 | Les gisements exploitables

→ Les ressources minérales primaires

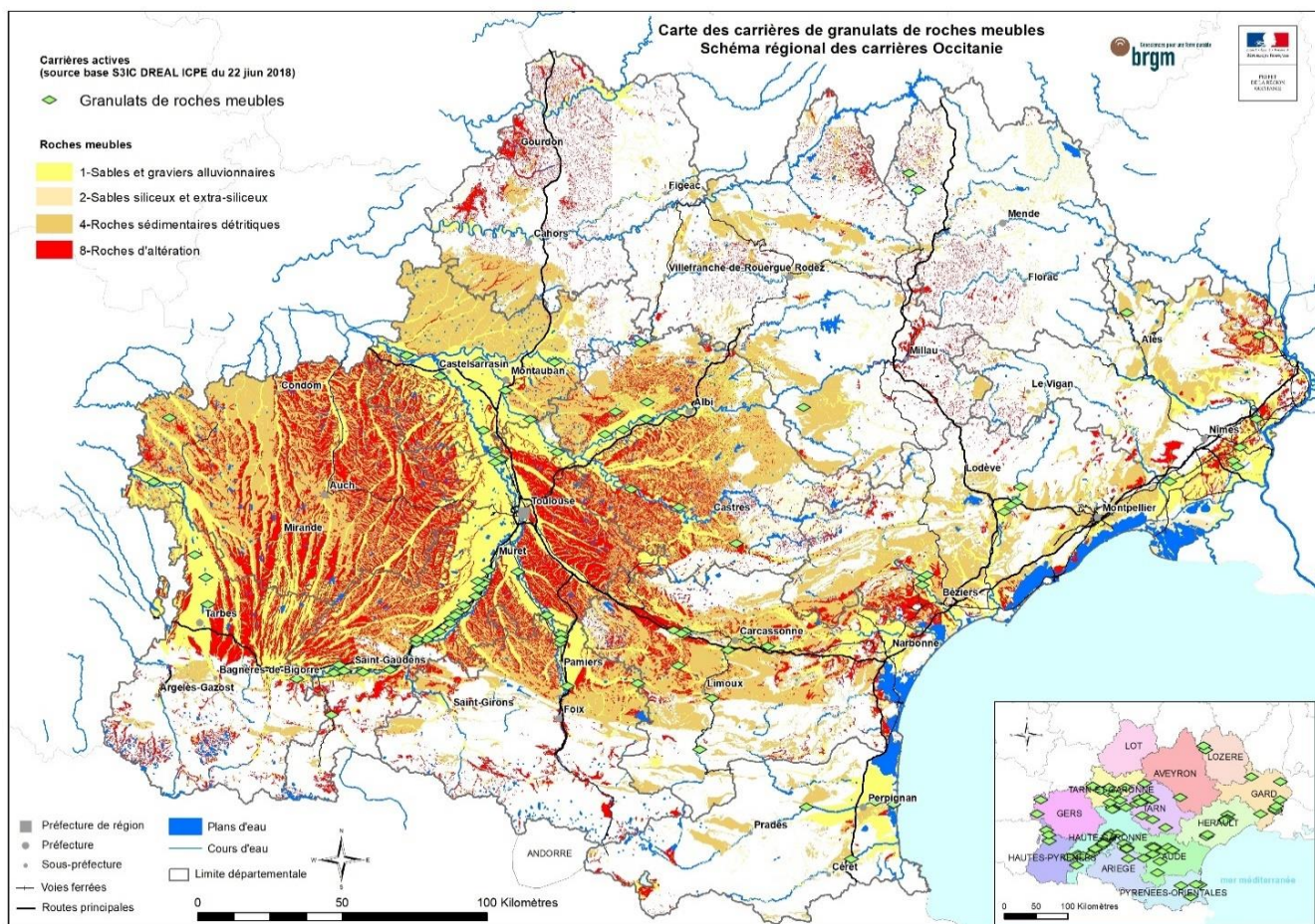
Du fait de la géologie du territoire, les ressources primaires d'origine terrestre sont essentiellement composées de **roches d'altération, de roches sédimentaires détritiques et de sables et graviers alluvionnaires**.

Elles constituent toutes des gisements techniquement exploitables (ressource raisonnablement exploitable au regard des critères quantitatifs et techniques) et peuvent également être dans l'ensemble considérées comme des **gisements potentiellement exploitables** (quasiment aucune contrainte réglementaire).

Aucun gisement d'intérêt national ou régional n'est recensé sur le territoire.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ROCHES MEUBLES

Schéma régional des carrières Occitanie, 2023



→ Les ressources minérales secondaires

Les ressources minérales secondaires sont les **matériaux et substances issus de l'économie circulaire** (réutilisation, réemploi et recyclage de matériaux, provenant majoritairement des chantiers de construction ou de déconstruction) **qui peuvent se substituer pour tout ou partie aux ressources minérales primaires**, sans préjudice du respect des dispositions applicables en matière de statut des déchets.

Ils correspondent notamment aux matériaux suivants : graves, pavés, briques, verres, plâtres, granulats de béton et agrégats d'enrobés... Sur la commune de Mauvezin (site de Belloc) est exploitée une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**, accueillant ainsi du béton, du verre, des briques, des tuiles constituant des ressources secondaires.

2.4.3.2 | Les sites d'exploitation

Aucune activité d'extraction n'est active sur le territoire en mars 2024. Une dizaine d'anciennes exploitations sont recensées, en partie dans le pays d'Angles, exploitant du calcaire, des argiles, des sables ou des graviers.

En termes d'équipement, seule une **installation de broyage, concassage et criblage de déchets inertes** ou de produits minéraux est recensée sur la commune de Pavie et exploitée par la société Carrières et matériaux du Grand Ouest (CMGO). L'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation date de 2023.

2.4.3.3 | Les perspectives données par le Schéma Régional des Carrières (SRC)

→ Les orientations du SRC

Le schéma régional des carrières d'Occitanie a été adopté en février 2024. Il définit 6 orientations qui s'appuient sur un scénario prospectif de production et de consommation des différents gisements pour les 12 prochaines années.

- Orientation 1 : Vers un approvisionnement économe et rationnel en matériaux.
- Orientation 2 : Favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution
- Orientation 3 : Respecter les enjeux environnementaux du territoire pour l'implantation et l'exploitation des carrières
- Orientation 4 : Favoriser une remise en état concertée et adaptée
- Orientation 5 : Avoir recours à une offre de transport compétitive et à moindre impact sur l'environnement
- Orientation 6 : Mettre en place des outils de suivi et une gouvernance du Schéma Régional des Carrières de la région Occitanie représentative des différents acteurs

→ La demande en matériaux et les bassins de consommation

La demande en granulats dans la région Occitanie est principalement concentrée autour de l'agglomération toulousaine et des agglomérations du pourtour méditerranéen. Le bassin de Toulouse représente à lui seul 19 % de la consommation régionale. Le projet de mise à 2x2 voies de l'axe Auch/Toulouse est le seul projet de grande ampleur qui se situe à proximité et qui nécessitera d'importants volumes de granulats.

Le Gers ne représente que 1% de la production régionale de minéraux⁸ pour l'industrie et moins de 1% de la production de roches ornementales et de construction, produites en région Occitanie.

L'Occitanie exporte globalement autant de granulats qu'elle en importe, de l'ordre d'un million de tonnes : le solde de ses échanges avec les autres régions s'établit à +40 000 tonnes en 2015. En termes de substance, elle enregistre un solde exportateur de roches calcaires (+ 420 000 tonnes) et un solde importateur de roches meubles (- 300 000 tonnes).

Le **bassin de consommation d'Auch est déficitaire en granulats** ; les consommations sont supérieures aux productions. Il peut néanmoins être alimenté par le bassin voisin de Toulouse. A noter toutefois que le territoire d'étude **n'est pas couvert par une zone de chalandise théorique** de 20 km autour des carrières de granulats et peut alors connaître des **difficultés d'approvisionnement**.

→ Zones d'enjeux environnementaux (biodiversité, eau, paysage)

A part les cours d'eau indiqués en niveau 1 et quelques zones ponctuelles en niveau 2, l'intégralité du territoire est inscrite en niveau d'enjeu 3, du fait du projet de parc naturel régional. Ce niveau correspond à des espaces présentant une sensibilité forte et concernés par des mesures de protection ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale. Les projets nécessiteront des précautions particulières en lien avec les gestionnaires protections ou espaces concernés.

→ Les perspectives du ratio production/consommation

La synthèse des besoins en granulats par bassin montre que **les carrières actuelles ne pourront pas suffire à couvrir les besoins de la région en ressources primaires d'ici à 2031**. Il est donc indispensable, en plus de l'augmentation de la part de ressources secondaires dans l'approvisionnement en granulats, de permettre le renouvellement, l'extension et la création de nouvelles carrières pour répondre aux besoins régionaux.

Concernant les **granulats**, l'UNICEM estime même que les besoins ne seraient pas couverts à court terme à l'échelle régionale, voir à très court terme à l'échelle de certains bassins de consommation. Il apparaît donc

⁸ Les minéraux pour l'industrie regroupent à la fois les matériaux utilisés dans l'industrie de construction (tuiles, briques, chaux, ciment, plâtre, chaux, liants hydrauliques), les matériaux utilisés dans les autres industries (sidérurgie et métallurgie, fonderie, céramique, verre, chimie, pharmacie...) et les produits à destination de l'agriculture (amendements).

primordial de veiller à la capacité de fourniture de matériaux, à la fois issus de ressources primaires et également de matériaux issus du recyclage, dès que cela est possible.

Le bassin d'Auch est un **bassin déficitaire** en 2017 avec une autonomie de seulement 57 %. Il nécessite donc un apport des bassins excédentaires voisins pour couvrir la totalité de ses besoins. D'après l'étude économique de l'UNICEM, il est essentiellement alimenté par le bassin voisin de Neste au sud, voire par le bassin de Comminges au sud-est et de Montauban au nord, qui sont tous les trois excédentaires. Dans une moindre mesure il peut être alimenté par le bassin de Tarbes.

En 2031, son autonomie pourrait être comprise entre 29 et 41 %, suivant l'hypothèse de besoin considérée et **l'évolution de la part de ressources secondaires**. L'évolution de la part de ressources secondaires a très peu d'influence sur l'autonomie de ce bassin en 2031 (1 %) Pour maintenir l'équilibre régional et couvrir la majeure partie de ses besoins à l'horizon 2031, le bassin devra pourtant conserver à minima son autonomie de 57 % chaque année d'ici à 2031, que ce soit par renouvellement ou extension des carrières existantes, ou par la **création de nouvelles carrières**.

Avec une **augmentation de la part des ressources secondaires dans la consommation globale** et la possibilité offerte de renouveler, étendre les carrières existantes ou en ouvrir de nouvelles, ce scénario permettrait de satisfaire la demande, jugée stable à l'habitant.

2.5 | Synthèse

2.5.1 | L'essentiel

L'Astarac accueille des activités économiques diversifiées, avec une forte représentation des activités productives (agriculture, industrie) par rapport à la moyenne régionale. Les micro-entreprises sont très représentées, et les secteurs d'activités diversifiés. Le tissu économique tend toutefois à se tertiariser, avec une hausse des services et une diminution de ces activités productives, à l'instar des tendances nationales. La sphère présentielle représente en proportion de plus en plus d'établissements, et d'emplois.

L'économie touristique du territoire reste modeste avec une fréquentation limitée et ciblée sur quelques sites ou événements, ainsi qu'un très faible nombre d'emplois directs. Compte-tenu de la faible capacité d'hébergement, l'Astarac connaît, comme à l'échelle du Gers, un tourisme de court séjour, bien réparti sur l'année, et d'excursionnistes.

Sur le plan structurel, l'emploi est largement dominé par le salariat, mais avec davantage d'emplois non-salariés par rapport à la tendance régionale. On observe une forte spécialisation homme-femme, que ce soit en termes de conditions contractuelles ou de secteurs d'activités. L'emploi par les particuliers est bien représenté, en lien avec le vieillissement et aux besoins liés à la petite enfance.

Le territoire présente une situation économique mitigée, avec un nombre d'emploi qui a reculé fortement au cours des dernières années. La baisse de l'emploi touche en particulier les secteurs productifs, qui sont très présents sur le territoire en comparaison avec les moyennes régionales. Cela concerne notamment l'agriculture et l'industrie, confrontés à des difficultés économiques et à des problématiques de recrutement et d'accès aux compétences. Le secteur de la construction a également été en difficulté ces dernières années, avec des ralentissements dans le marché immobilier et des augmentations des coûts de travaux (matériaux, normes). Le seul secteur qui a connu une évolution de l'emploi à la hausse est le secteur des services non marchands, et cette hausse ne compense pas les pertes d'emplois évoqués ci-avant.

Si l'emploi tend à baisser, le taux d'activité est en hausse en Astarac, et le chômage en diminution sur les dernières années, ce qui constitue un point positif mais également une fragilité du fait des problématiques de recrutement que cela sous-tend. Le taux de chômage est sensiblement moins important que la moyenne régionale. On observe, sur une période récente, une hausse de la création d'établissements, ce qui peut être considéré comme un point positif, bien que cela dépende de la pérennisation des activités créées.

Concernant la caractérisation des actifs, leur orientation évolue en parallèle des tendances de l'emploi, avec de plus en plus d'employés, de professions intermédiaires et supérieures, d'artisans et de commerçants, parallèlement à une diminution des actifs agricoles et ouvriers. Les professions intermédiaires et les cadres restent peu nombreux par rapport à la tendance régionale, ce qui peut poser des questions d'attractivité pour les entreprises. En lien avec à ce constat, les niveaux de salaires sont inférieurs aux tendances régionale et nationale, avec des différences marquées pour les salariés plus âgés et les cadres.

2.5.2 | Les problématiques

L'activité économique représente une question majeure, qui conditionne le maintien de la population et le dynamisme global de l'Astarac. Le territoire fait face à des mutations économiques qu'il faut nécessairement accompagner, avec notamment la tertiarisation des activités, liées aux difficultés rencontrées par les secteurs productifs, très présents historiquement et encore aujourd'hui.

Les activités présentielle pèsent de plus en plus dans l'économie locale (environ 65% des emplois sont liés aux services et commerces). Leur développement soulève plusieurs questions :

- L'attractivité résidentielle est une condition de dynamisme de l'économie présentielle. Le territoire se caractérise par une dimension résidentielle dominante, et tend à se résidentialiser de plus en plus. Or, les fonctions résidentielles apportent de la création d'emplois, à travers les activités de construction mais également les services et les commerces.
- La définition d'un modèle d'organisation de l'offre de services, adapté au contexte rural et peu dense, représente une opportunité pour maintenir les services et l'emploi associé. En effet, l'offre de services tend à être fragilisée par les politiques de restructuration / recentralisation sur les villes et bourgs principaux, et cette dynamique a un double impact sur l'emploi local et sur l'attractivité résidentielle d'une partie de l'Astarac, souffrant d'une accessibilité de plus en plus limitée aux services.
- Le tourisme culturel est clairement un segment encore peu exploité alors que le territoire présente une offre potentielle importante de sites et équipements culturels. Des agriculteurs sont engagés de longue date dans l'agro-tourisme mais pourraient s'en saisir davantage. La création d'un Centre Départemental des sports nature à Masseube présente une véritable opportunité pour révéler toutes les potentialités de l'Astarac en matière d'activités de pleine nature. L'offre de médiation des patrimoines est encore peu étoffée, et présente une irrégularité dans l'espace et dans le temps. Mais les initiatives des intercommunalités et de leurs offices de tourisme dans ce domaine montrent l'intérêt des acteurs touristiques et des visiteurs. Les stratégies locales de développement touristique (SLT), bien qu'à des niveaux d'avancement différents, font tous la part belle à la valorisation des patrimoines. En termes de positionnement, l'Astarac a sans aucun doute une carte à jouer en matière de développement « slow-tourisme », au sein de la « Destination du Gers » : l'offre est à améliorer, étoffer et structurer, l'image d'un territoire avec peu d'attraits est à faire évoluer, une stratégie marketing d'attractivité est à déployer en synergie étroite avec le Comité Départemental de Tourisme du Gers, en charge de la promotion et commercialisation de la Destination « Gers ».

Concernant les difficultés des secteurs productifs, encore très présents localement, elles soulèvent des questions sectorielles :

- Les activités agricoles, très importantes pour l'économie locale, font face à des problématiques diverses : dépendance au marché national voire international en termes de prix, crises conjoncturelles (bovin viande), incertitudes sur le maintien d'équipements structurants, difficultés de transmission des exploitations et de recrutement, impacts du changement climatique et crises sanitaires (sur la volaille notamment). Les incertitudes sur l'évolution des filières, des ressources et des possibilités de rémunération pèsent sur le dynamisme des différentes filières agricoles. Les filières Grandes Cultures et

Chiffres clés

- 13 950 actifs, avec un taux d'activité à 75%, qui progresse
- 9 121 emplois sur place - une dimension résidentielle marquée (70,6 emplois pour 100 actifs)
- 79 emplois touristiques salariés seulement dans les trois communautés de communes de l'Astarac en 2019
- 16,7% d'emplois agricoles (3,6% en Occitanie)
- Une chute de l'emploi agricole (-20%), industriel (-14,2%) et de la construction (-26%) entre 2009 et 2020
- Un salaire horaire net moyen de 13,43 € (15,06 € en Occitanie)
- Un taux de chômage assez faible : 9,9% selon l'INSEE, contre 13,9% au niveau régional
- 43 entreprises de la filière bois, dont 3 scieries sur le territoire
- 50 exploitations engagées dans des activités d'agrotourisme

Bovin Viande sont très présentes et particulièrement fragilisées, et la filière avicole, associée à l'image du Gers, connaît des restructurations importantes.

L'adaptation des filières agricoles aux tendances économiques et environnementales représente une problématique majeure. L'appui sur les filières de proximité et les productions qualitatives à forte valeur ajoutée représentent des opportunités de mutation, dans une certaine mesure, dans une logique de diversification (agriculture biologique, races locales, lait et fromage, filière ovine et caprine, apiculture, maraîchage, production d'énergies renouvelables...). L'adaptation des pratiques pour une meilleure adaptation au changement climatique est également une question forte.

- Les activités industrielles, qui emploient moins, sont également en difficulté et font face à des problématiques de recrutement, en lien avec la faible attractivité du territoire notamment vis-à-vis des cadres. L'accès aux compétences représente une problématique forte. La question de l'adaptation au changement climatique peut également être un enjeu pour certaines activités, notamment concernant la disponibilité de la ressource en eau.
- Le développement de la filière bois, présente sur le territoire, peut représenter une opportunité dans les prochaines années. La présence d'entreprises de transformation et notamment de trois scieries locales représente une opportunité, avec un enjeu important de mobilisation organisée de la ressource (et respectueuse du cadre environnemental). Différentes filières peuvent être confortées : bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie. Le territoire souffre cependant d'un déficit d'entreprises d'exploitation, et se caractérise par une forêt majoritairement privée et morcelée. L'accroissement de la mobilisation des ressources locales ne peut s'envisager qu'à travers une structuration de la filière au niveau des propriétaires, de l'exploitation, et de la transformation, et un renforcement des interrelations entre amont et aval de la filière.
- Les activités de la construction, qui tendent à diminuer, font face à des problématiques de mutation du marché, avec une hausse des coûts de l'immobilier, et des contraintes plus fortes (réduction de l'artificialisation, normes énergétiques, coûts des matériaux...). Des mutations sont nécessaires au sein des filières pour proposer des modèles et solutions adaptées aux défis environnementaux à venir, et aux budgets des ménages pour la construction résidentielle.

En conclusion, le maintien et le développement des activités productives soulève des questions d'adaptation économique et environnementale, et de montée en compétence. L'attractivité locale est fondamentale pour attirer des compétences, répondre aux besoins des entreprises en place, et inciter au développement de nouveaux projets de valorisation des ressources dans le respect du cadre environnemental et paysager.

3 - L'Astarac, face au réchauffement climatique et à ses conséquences



Journal du Gers - 2022

Le réchauffement climatique fait référence à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre. Si ce phénomène peut avoir des causes naturelles, comme une suractivité volcanique par exemple, le réchauffement observé ces dernières décennies est à mettre directement en **relation avec les activités humaines depuis la révolution industrielle**. **L'exploitation des énergies fossiles** en est la principale cause, provoquant une concentration excessive de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, qui perturbent le bilan thermique de la planète et entraînent une augmentation des températures moyennes à l'échelle mondiale.

Ce réchauffement climatique rapide provoque des changements climatiques, qui eux-mêmes engendrent de multiples **dérèglements météorologiques**, avec des conséquences fortes déjà en œuvre sur les écosystèmes et les sociétés. Au regard des changements observés et attendus, certains scientifiques évoquent même l'ouverture d'une nouvelle ère géologique : celle de l'**anthropocène**, qui assoit les activités humaines comme cause principale du réchauffement planétaire.

La croissance démographique et économique mondiale, et plus particulièrement celle des pays émergents, ainsi que la difficulté à prendre des engagements forts pour le climat dans les négociations internationales, ne présagent pas d'une diminution des gaz à effet de serre à court et moyen termes. Toutefois, à des échelons plus locaux, les sociétés s'organisent et de **nombreuses initiatives collectives et individuelles**, publiques et privées, sont mises en place pour préserver les milieux de vie naturels et humains et assurer la viabilité de nombreuses activités économiques dépendantes du climat, dont l'agriculture nourricière.

Le territoire de l'Astarac, avec sa mosaïque éco-paysagère fragile, support d'une riche biodiversité et d'une activité agricole encore fortement présente, doit prendre en considération ces **changement structurels** liés au réchauffement climatique. Il doit s'engager fortement vers la transition climatique et inscrire l'atténuation et l'adaptation de façon transversale à l'ensemble des futures mesures de sa charte. Et pour poser les bases de cette stratégie, la réalisation d'un diagnostic des impacts du changement climatique à l'échelle de son territoire est un préalable incontournable.

3.1 | Consommation énergétique et production d'énergies renouvelables

3.1.1 | La consommation énergétique, cause principale de la production de gaz à effet de serre de type anthropique

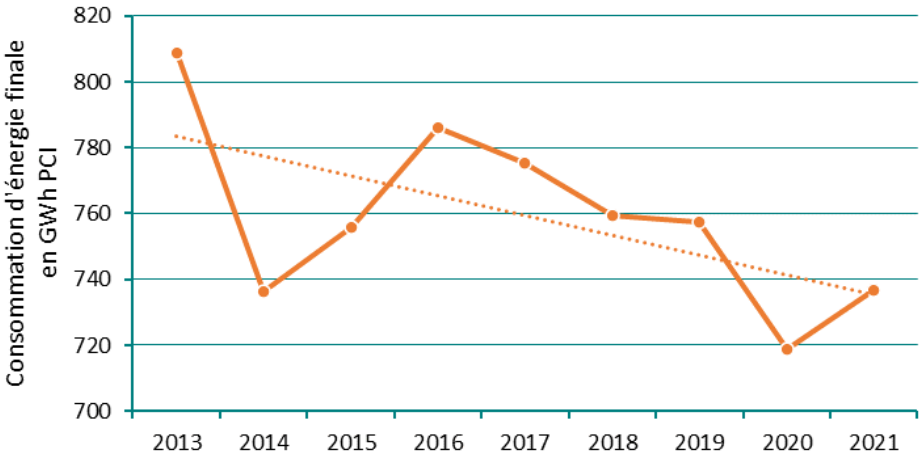
La consommation d'énergie finale permet de bien rendre compte de l'activité d'un territoire. Elle est définie par l'INSEE comme étant la consommation des seuls utilisateurs finaux (industries, ménages, services, agriculture, sylviculture et pêche, transports), hors transformation, transport, distribution et stockage d'énergie. Les données utilisées pour apprécier la consommation d'énergie finale à l'échelle des 124 communes du périmètre de projet ont été construites à la demande par l'ORCEO et couvre la période 2013-2021. Ces données ne comptabilisent pas le transport aérien, une partie de l'industrie et les consommations électriques et de gaz du secteur transport.

3.1.1.1 | Une tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale entre 2013 et 2021

Une **tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale tous secteurs confondus estimée à ~6%** est observée entre 2013 et 2021. Cette tendance n'est pas linéaire sur la période : elle diminue entre 2013 et 2014 (-9%), augmente entre 2014 et 2016 (+6,8%), diminue sur 2016-2020 (-8,5%) et reprend à la hausse en 2021 (+2,5%). Des tendances de même ordre sont observées au niveau départemental et régional.

Les consommations les plus faibles sont observée en 2020, en lien avec l'épidémie de COVID-19. La diminution observée entre 2019 et 2020 est d'ailleurs exclusivement liée à la diminution de la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports routiers corrélatif au confinement.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE EN ASTARAC ENTRE 2013 ET 2021 (EN GWh PCI)
ORCEO 2023



CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN GWh*) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
ORCEO 2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Astarac	809	736	756	786	775	760	757	719	737
Gers	4 426	4 033	4 115	4 279	4 249	4 197	4 198	3 933	4 083
Occitanie	124 739	116 972	119 649	122 360	122 411	121 074	120 632	110 560	118 446

*Exprimé en Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI), c'est-à-dire sans prise en compte de la récupération de chaleur latente

3.1.1.2 | Un territoire caractérisé par une forte consommation d'énergie finale dans le secteur de l'agriculture

Comme dans la plupart des territoires métropolitains, **les 2 secteurs les plus consommateurs d'énergie finale en Astarac sont ceux du résidentiel et du transport routier**. Avec des valeurs respectives de 258 et 235 GWh PCI en 2021, ces 2 secteurs représentant plus des 2/3 du volume annuel total. Le secteur de l'agriculture arrive en 3^e position, avec une consommation d'énergie finale de 126 GWh PCI en 2021, représentant 17% du volume annuel total. Les secteurs de l'industrie et du tertiaire sont les moins consommateurs d'énergie finale, avec respectivement 64 et 56 GWh PCI en 2021, soit 9 et 7% du volume annuel total.

Par rapport aux niveaux départemental et régional, le profil de l'Astarac est assez similaire au Gers et à l'Occitanie pour la part prise par les secteurs du résidentiel et du transport routier dans la consommation d'énergie finale, autour de 67-68% du volume total. En revanche, il présente une plus forte consommation d'énergie finale pour le secteur agricole (**17% contre 13% pour le Gers et 3% pour l'Occitanie**), activité économique majeure sur un territoire avec peu d'activités industrielles par ailleurs. Plus on monte dans la hiérarchie des territoires, plus la consommation d'énergie finale pour le secteur agricole diminue au profit des secteurs de l'industrie et du tertiaire.

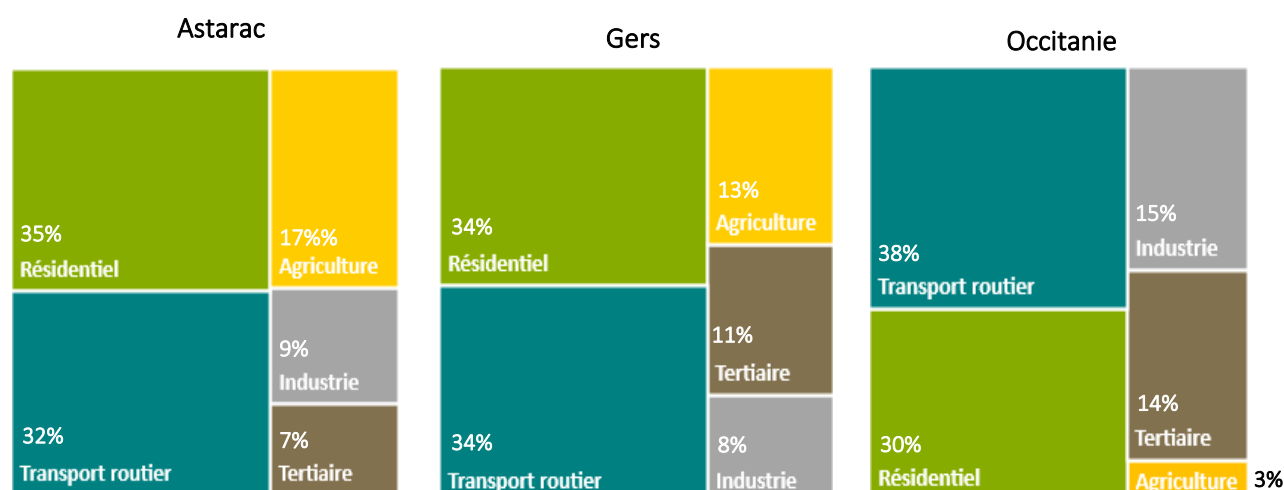
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN GWh PCI)

ORCEO 2023

*Hors énergie / **Routier

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résidentiel	283	242	257	268	265	258	256	247	258
Tertiaire	58	51	53	54	54	53	53	51	56
Industrie*	77	67	70	72	71	68	68	71	64
Agriculture	136	140	143	143	135	137	129	138	126
Transport**	254	236	233	248	251	243	252	212	234
Total	809	736	756	786	775	760	757	719	737

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR EN ASTARAC EN 2021 ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL (EN %)



En termes d'évolution entre 2013 et 2021, les **tendances par secteur sont plus difficiles à cerner** car la série statistique est marquée par **une forte variabilité interannuelle de la consommation d'énergie par secteur et une courte période d'observation (9 ans)**. Elle ne permet pas statistiquement de se positionner clairement sur une tendance par secteur, sauf pour le secteur agricole où une tendance à la baisse se dégage (même si elle reste à confirmer).

3.1.1.3 | Un territoire encore fortement dépendant des produits pétroliers

La principale filière d'approvisionnement en réponse aux besoins énergétiques du territoire sont les produits pétroliers, qui représentent 53% du volume total en 2021. L'électricité se positionne en 2nde place des énergies les plus consommées, impliquée à hauteur de 27% de la consommation d'énergie finale. La 3^e source d'énergie mobilisée concerne la chaleur issue de la combustion de bois énergie et autres chaleurs renouvelables, qui participent pour 14% du volume total d'énergie finale consommée en 2021. Enfin, l'énergie la moins utilisée est le gaz naturel qui répond à 6% des besoins énergétiques en 2021. Ces proportions restent relativement stables d'une année à l'autre sur la période 2013-2021.

En termes d'évolution, tout comme pour l'analyse temporelle des consommations d'énergie par secteur, il est difficile de dégager des tendances par énergie, la série disponible étant courte et avec 3 années particulières (2013, 2014 et 2020). Les seules énergies qui sont marquées par une diminution entre 2013 et 2021 sont les produits pétroliers et le gaz, mais cette tendance reste à confirmer sur un plus long terme.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR ÉNERGIE EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021(EN GWh PCI)

ORCEO 2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Électricité	211	188	202	206	202	200	198	204	200
Gaz naturel	62	52	51	50	50	48	46	44	47
Prod. Pétroliers	429	408	409	431	429	421	421	387	393
Chaleur ENR*	113	92	99	104	99	96	96	88	101
Chaleur non ENR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Froid réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	809	736	756	786	775	760	757	719	737

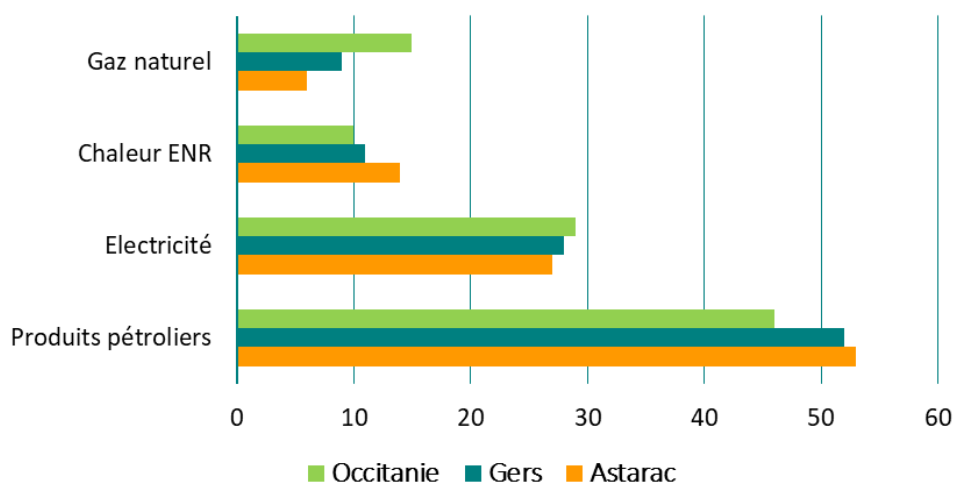
*Chaleur issue de la combustion de bois énergie et autre chaleur renouvelable des réseaux de chaleur

Par rapport aux profils départemental et régional en 2021, la filière d'approvisionnement « chaleur issue des énergies renouvelables » occupe une part plus importante en Astarac avec 14% contre 11% dans le Gers et 10% en Occitanie, comme classiquement en milieu très rural. La part du gaz est, quant à elle, plus faible en Astarac (6%) que dans le Gers (9%) ou qu'en Occitanie (15%), le déploiement des réseaux de gaz étant limité sur le territoire. L'Astarac et le Gers présentent tous 2 une dépendance plus forte aux produits pétroliers, avec respectivement 53% et 52%, contre 46% en Occitanie. Cette différence s'explique en partie par un réseau de gaz moins développé et un manque de mobilités alternatives à la voiture.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR ÉNERGIE EN ASTARAC EN 2021(EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX

DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

ORCEO 2023



3.1.1.4 | Des sources d'énergies consommées différenciées selon les secteurs d'activité considérés

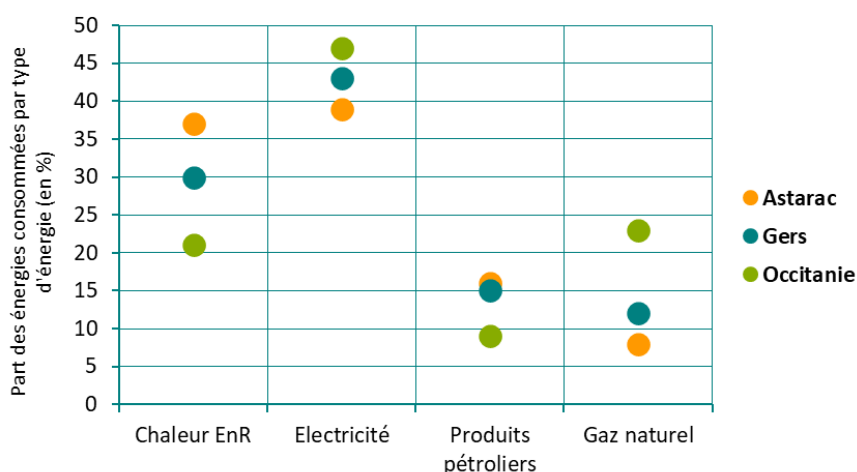
3.1.1.4.1 Un secteur résidentiel principalement consommateur d'électricité et de bois domestique

Premier poste consommateur d'énergie en Astarac (258GWh PCI-35% en 2021), **le secteur résidentiel mobilise principalement les énergies de type électricité et chaleur issue du bois domestique, qui contribuent de façon quasiment égale pour 77% des besoins**. Les produits pétroliers se placent au 3^e rang et couvrent 16% des besoins énergétiques du secteur résidentiel, principalement pour l'alimentation des chaudières fioul qui concerne encore ~24% des résidences principales. Au dernier rang et en lien avec la faible densité de réseau, le gaz naturel participe à hauteur de 7% des besoins en énergie pour le secteur résidentiel.

Pour la période 2013-2021, une évolution non linéaire de la consommation énergétique du secteur résidentiel est observée et **aucune tendance significative** ne peut en être déduite.

Par rapport aux échelles départementales et régionales et pour le secteur résidentiel, l'Astarac se distingue par la **part importante de chaleur issue des énergies renouvelables principalement issues de l'usage du bois pour le chauffage**, qui s'élève à 37%, contre 30% pour le Gers et 21% pour l'Occitanie. Une autre différence significative avec ces échelons concerne **le gaz naturel, qui est moins présent dans le secteur résidentiel en Astarac (8%)** que dans le Gers (12%) et en Occitanie (23%), par manque de développement du réseau de distribution.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR TYPE D'ÉNERGIE POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EN ASTARAC EN 2021 (EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
ORCEO 2023



Au niveau des usages résidentiels, le plus consommateur est celui du chauffage, qui représente les 2/3 de la consommation d'énergie finale en 2021 (67%). Au 2^e rang se situe le fonctionnement des équipements spécifiquement alimentés par l'électricité (18%) et au dernier rang se positionnent l'eau chaude sanitaire et la cuisson (cumul de 15%).

Cette place forte du secteur résidentiel dans la consommation énergétique **interroge les performances énergétiques du parc de logements** du territoire. Selon les 2716 diagnostics de performance énergétiques (DPE) renseignés de 2013 à 2021 (ADEME), 32,5% sont classés en logements peu à extrêmement peu performants énergétiquement (classes E, F et G). Cette question de la performance énergétique des logements est à analyser au regard des caractéristiques du parc de logements. En effet, ce dernier se distingue par **son ancienneté**, avec ~45% de logements construits avant 1946, donc avant toute normalisation énergétique, et plus de 28% des logements datent de la période 1946-1990, avec une réglementation thermique « légère » par rapport aux normes actuelles. C'est aussi un parc constitué à 80% par la maison individuelle de grande taille, avec 81% des logements qui sont des **4 pièces et plus**. Ces spécificités d'âge, de typologie et de taille des logements, qui la plupart du temps se cumulent, se traduisent par la présence de nombreux bâtiments résidentiels potentiellement énergivores.

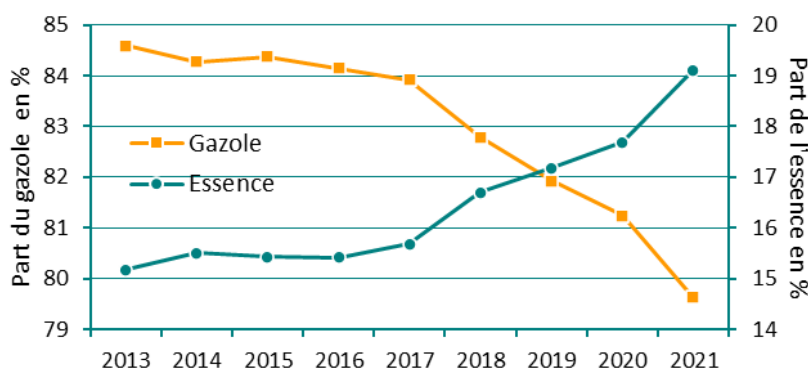
3.1.1.4.2 Un secteur du transport routier fortement dépendant au gazole

Deuxième secteur le plus consommateur d'énergie en Astarac (234GWh PCI-32% en 2021), **le transport routier est largement dominé par le recours au gazole qui assure 79,5% des besoins énergétiques** de ce secteur. L'essence arrive en deuxième position, contribuant pour 19,2% des besoins. Cette énergie tend à prendre plus d'importance au détriment du gazole : en 2013, l'essence représentait 15% de l'énergie consommée et le gazole 85%. Le recours au superéthanol s'est timidement développé à partir de 2016 et représente 1,3% des énergies consommées en 2021. L'utilisation du GPL carburant est quant à lui marginal sur le territoire. Les données ORCEO s'arrêtant pour le moment à l'année 2021 ne prennent pas encore en compte le développement de la voiture électrique, qui peut en revanche être appréhendé par les données d'immatriculation des véhicules des particuliers : en avril 2024, de 2021 à avril 2024, **595 immatriculations de voitures électriques ont été enregistrées, soit 1,5% du parc automobile.**

Ce profil de la consommation d'énergie finale pour le secteur du transport routier est très proche de ceux observés au niveau du Département du Gers et de la Région Occitanie.

Au niveau de l'évolution **sur la période 2013-2021, aucune tendance à la baisse n'est clairement identifiable.** Si l'année 2020 est la plus faible en termes de consommation énergétique (212GWh PCI), elle est à mettre en lien avec l'épidémie de COVID-19 et le confinement de la population corrélatif. En 2021, cette consommation énergétique a retrouvé un niveau équivalent à celui des années 2014 et 2015, restant nettement inférieure à celui des années 2016 à 2019. L'effet post COVID, avec notamment le développement du télétravail, peut être un facteur de diminution de la consommation énergétique du secteur du transport routier, qui devra être confirmé par les observations annuelles à venir.

ÉVOLUTION DE LA PART DU GAZOLE ET DE L'ESSENCE (EN %) DANS LA CONSOMMATION DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021
ORCEO 2023



Le secteur des transports est ainsi encore fortement dépendant des énergies fossiles. La question de **la transition du parc automobile** se pose, ce dernier étant ancien, encore dominé par le gazole, même si la part de l'essence augmente depuis 2017. Le développement des véhicules électriques est naissant, même s'il tend à s'accroître rapidement : 47 immatriculations en 2022, 378 en 2023 et 170 de janvier à avril 2024. La dépendance des habitants de l'Astarac à la voiture est également liée au caractère rural et peu dense du territoire du territoire, qui se traduit par un éloignement de l'emploi, des services, commerces et loisirs et par une offre de transport en commun faible. L'offre en transports en commun est limitée et les solutions alternatives balbutiantes. Les pistes cyclables sont peu développées malgré l'existence d'un maillage de chemins ruraux denses.

3.1.1.4.3 Un secteur agricole dominé énergétiquement par le recours aux produits pétroliers

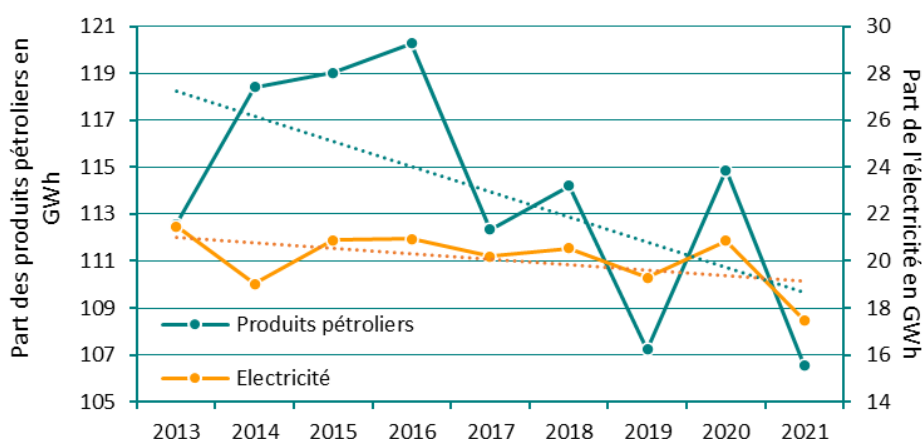
En 3^e position des secteurs d'activité pour sa consommation énergétique (126GWh PCI-17% en 2021), **le secteur agricole dépend pour 85% des produits pétroliers pour couvrir ses besoins énergétiques.** Les 15% restant sont couverts par l'électricité à hauteur de 13% et par la chaleur ENR pour 2%.

Par rapport aux échelles départementales et régionales, le profil énergétique de l'Astarac est similaire à ceux du Gers et de l'Occitanie.

En termes d'évolution, le secteur d'activité agricole est le seul montrant **une tendance à la baisse de sa consommation d'énergie finale sur la période 2013-2021**, portée essentiellement par une diminution de l'usage des produits pétroliers. Cette diminution relève de différents facteurs comme l'utilisation d'un parc de matériel plus récent et performant, l'augmentation de la taille des exploitations permettant une meilleure optimisation des passages ou encore par la simplification du travail du sol. Outre la participation de ce secteur aux objectifs nationaux de réduction de la consommation d'énergie, il y a aussi un intérêt fort pour la profession, les dépenses énergétiques par exploitation représentant en moyenne ~12 000 € par an et de 10 à 30% des charges en fonction des productions. Les techniques culturales et notamment le travail du sol occupent une place prépondérante dans les consommations, tout comme les pratiques (réduction des engrais, optimisation des techniques de séchage des grains et fourrage, écoconduite...).

ÉVOLUTION DE LA PART DES PRODUITS PÉTROLIERS ET DE L'ÉLECTRICITÉ (EN GWh PCI) DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DU SECTEUR AGRICOLE EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021

ORCEO 2023



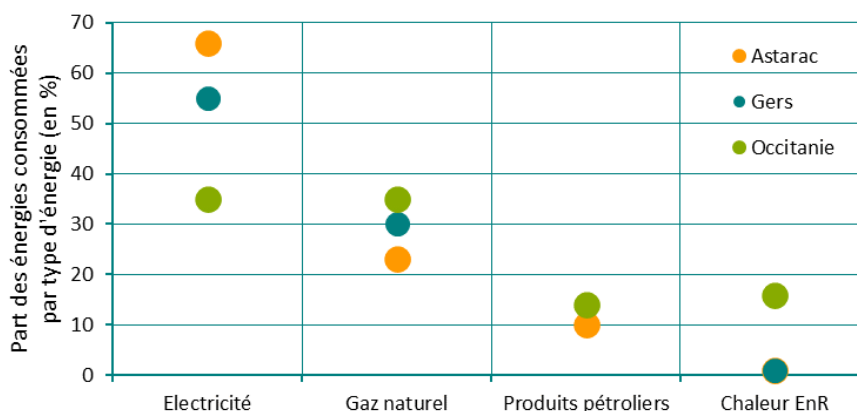
3.1.1.4.4 Un secteur industriel avec des besoins énergétiques couverts pour 2/3 par l'électricité

Avec une consommation d'énergie finale de 64GWh PCI-9% en 2021, l'industrie se place au 4^e rang des secteurs d'activité. Elle **s'appuie pour 66% sur le recours à l'énergie électrique**, pour 23% au gaz naturel, pour 10% aux produits pétroliers et enfin pour 1% à la chaleur EnR.

Par rapport aux échelles départementale et régionale, l'Astarac se différencie par une **consommation d'électricité plus forte pour le secteur industriel : 66% contre 55% dans le Gers et 35% en Occitanie**. Cette différence s'explique par la présence de nombreuses petites unités industrielles agro-alimentaires sur le territoire, cette filière étant classée parmi les plus consommatrices d'énergie. En revanche, la consommation, respectivement, de gaz naturel et de produits pétroliers dans le Gers et de gaz naturel et de chaleur EnR en Occitanie, est plus importante que sur le territoire de l'Astarac pour le secteur de l'industrie.

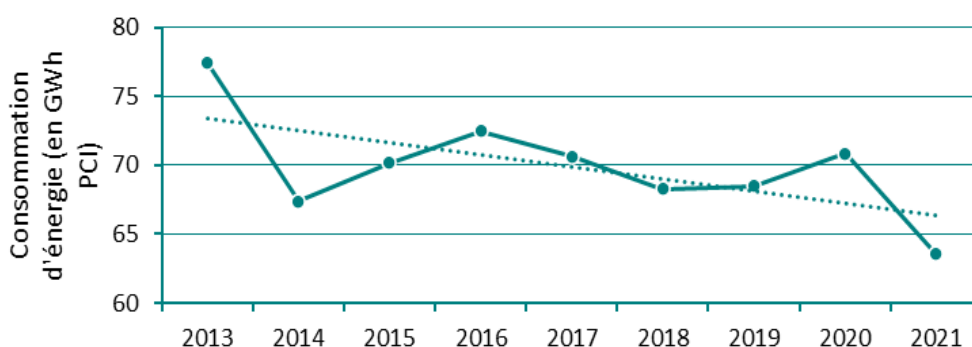
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR TYPE D'ÉNERGIE POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL EN ASTARAC EN 2021 (EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

ORCEO 2023



En termes d'évolution, exception faite de l'année 2020 (année COVID-19), **les consommations d'énergie pour le secteur industriel sont en diminution régulière depuis 2016 et la valeur 2021 est la plus faible enregistrée depuis 2013.**

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL EN ASTARAC EN 2021 (EN GWh PCI)
ORCEO 2023



3.1.1.4.5 Les activités tertiaires, secteur le moins dépendant aux produits pétroliers

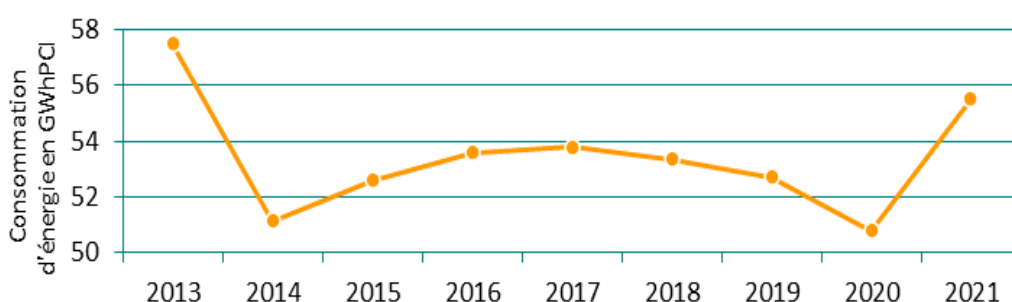
Le tertiaire est le secteur d'activité le moins consommateur d'énergie en Astarac, avec 56 GWh PCI-7% en 2021. Il est **majoritairement alimenté par de l'énergie électrique qui couvre 66% des besoins**. Le gaz naturel, les produits pétroliers et la chaleur EnR couvrent, respectivement, 21%, 9% et 4% des besoins énergétiques de ce secteur.

Ce profil diffère peu de ceux observés pour le département du Gers et l'Occitanie.

Au niveau des usages du secteur tertiaire, **les deux secteurs les plus consommateurs sont ceux du fonctionnement des équipements spécifiquement alimentés par l'électricité et du chauffage, qui représentent respectivement 37% et 32% de la consommation énergétique en 2021**. Au 3^e rang se positionne la climatisation, qui participe pour 13% à la consommation d'énergie. Les 3 derniers usages concernent la production d'eau chaude, la cuisson et les autres usages, qui représentent respectivement 9%, 5% et 4% des énergies consommées en 2021 pour le secteur tertiaire.

En termes d'évolution pour la période 2013-2021, aucune tendance significative ne peut en être déduite pour le secteur tertiaire.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE POUR LE SECTEUR TERTIAIRE EN ASTARAC EN 2021 (EN GWh PCI)
ORCEO 2023



3.1.1.5 | Focus sur la facture énergétique et la précarité corrélative

3.1.1.5.1 Une facture énergétique à la hausse depuis 2016

La facture énergétique du territoire de l'Astarac est estimée à **89 794 k€ TTC en 2021**. Son **évolution est irrégulière** sur la période observée : elle diminue de 11,5% sur la période 2013-2016 et augmente de 17,2% sur la période 2016-2019. En 2020, la facture énergétique diminue fortement de 12,5% par rapport à 2019, en corrélation avec le confinement lié au COVID-19. Et en 2021, le niveau observé est équivalent à celui de

2019. Cette tendance à la hausse depuis 2016 est pour l'essentiel à mettre en lien avec la forte augmentation du prix des énergies ces dernières années.

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN K€ TTC)

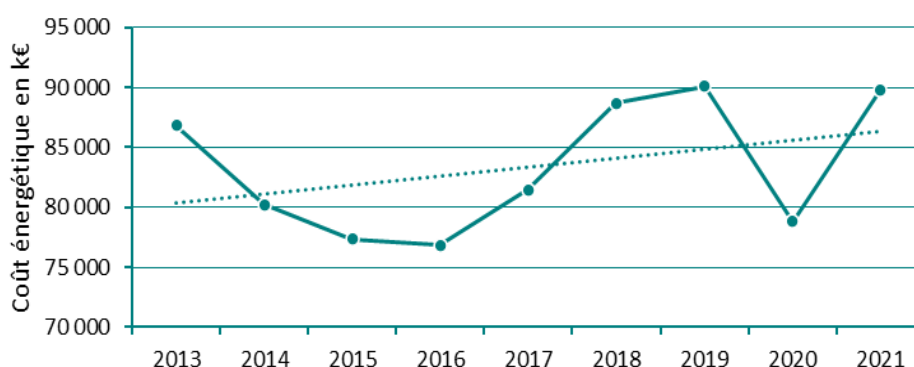
ORCEO 2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résidentiel	25 639	23 434	24 770	25 353	25 893	26 770	27 348	26 663	28 606
Tertiaire	6 621	6 092	6 452	6 182	6 414	6 690	6 909	6 850	7 617
Industrie*	5 597	4 901	5 218	4 801	4 550	4 660	4 914	5 051	5 321
Agriculture	13 314	13 536	12 195	11 288	12 020	14 214	13 414	12 401	13 354
Transport**	35 650	32 279	28 707	29 221	32 602	36 340	37 514	27 843	34 897
Total	86 821	80 242	77 341	76 844	81 479	88 675	90 099	78 807	89 794

*Hors énergie / **Routier

ÉVOLUTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN K€ TTC)

ORCEO 2023



En termes de dépenses énergétiques par habitant, le **montant annuel moyen s'élève à 2 904€/hab.** en 2021. Ce montant moyen masque des **disparités territoriales**, principalement corrélées à l'ancienneté du parc de logement et à la mauvaise isolation thermique des bâtiments.

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE PAR COMMUNE EN 2021 EN ASTARAC (EN €/HABITANT)

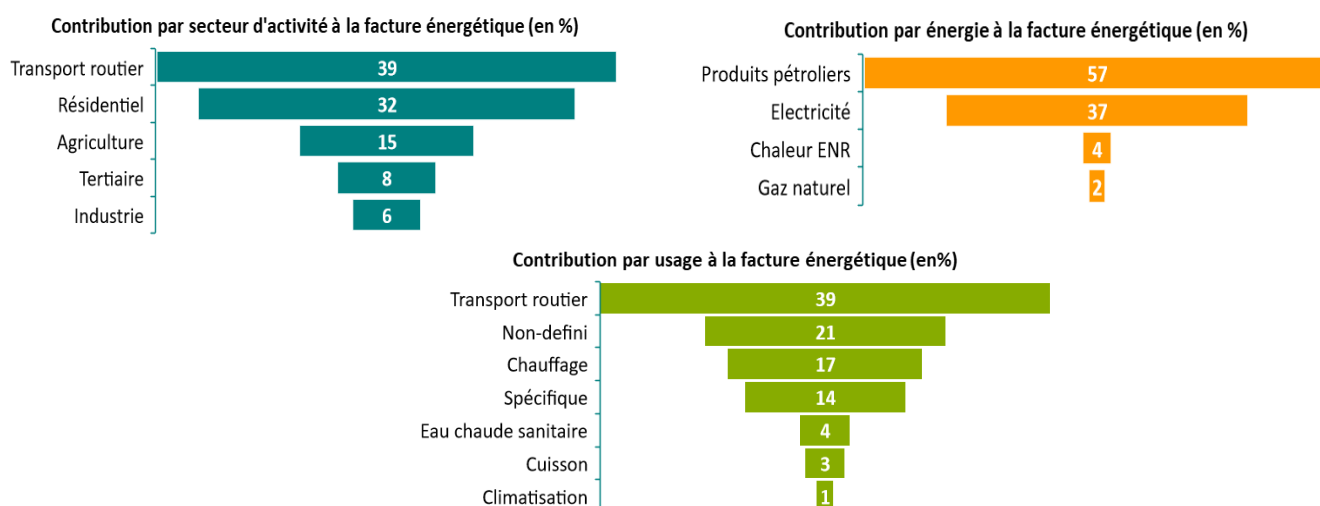
ORCEO 2023

Dépense énergétique en €/hab.	Nombre de commune	Part de communes en %
<2500	31	25,0
2500 à 3000	49	39,5
>3000	44	35,5

La facture énergétique annuelle est naturellement un reflet des caractéristiques de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité, par type d'énergie et par usage sur le territoire :

- 71% de la facture 2021 est expliquée par le transport routier (39%) et le résidentiel (32%),
- Les produits pétroliers sont prédominants, comptant pour 57% de la facture énergétique,
- Le transport routier représente 39% de la facture énergétique, suivi par le chauffage pour 17% et les équipements spécifiquement alimentés par de l'électricité pour 14%.

CONTRIBUTIONS À LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE 2021 PAR SECTEUR, ÉNERGIE ET USAGE EN ASTARAC (EN %)
ORCEO 2023



3.1.1.5.2 Une précarité énergétique plus marquée pour le logement en Astarac par rapport au niveau régional

En 2022, la **précarité énergétique pour le logement** concerne **2787 ménages, soit 19,1% des ménages dont les revenus annuels sont inférieurs à 19 600€**. Ce pourcentage est proche de celui observé pour le Gers (18%) mais supérieur de +5 points par rapport à la région Occitanie (14%). Un des facteurs explicatifs est à corréliser à certaines spécificités du parc de logement comme son ancienneté, avec plus de 40% de logements construits avant 1946 en Astarac contre 21% en Occitanie, ou encore la part importante de maisons individuelles (91% des résidences principales).

Au niveau de la **précarité énergétique pour les mobilités quotidiennes en voiture**, elle concerne **17% des ménages (2440) dont les revenus annuels sont inférieurs à 19 600€** en Astarac. Cette situation est peu différente de celle observée pour le Gers (17%) ou pour la Région Occitanie (16%). L'augmentation du prix des carburants, l'augmentation des distances domicile-travail parcourues ainsi que l'éloignement aux services sont des facteurs aggravants, même s'ils peuvent être partiellement compensés par l'augmentation du télétravail. La dépense annuelle moyenne de carburant voiture est estimée à 1533€ en 2022 en Astarac, inférieure à celle observée à l'échelle départementale (1 590€/an pour le Gers) et mais supérieure à celle de la région Occitanie (1 410€).

Et 3 589 ménages sont en **précarité énergétique pour le logement et pour les mobilités quotidiennes en voiture, soit près d'1/4 des ménages** dont les revenus annuels sont inférieurs à 19 600€. Cette valeur, proche de celle du département du Gers, est supérieure de plus de 3 points à celle de la Région Occitanie.

PART DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LE LOGEMENT ET LA MOBILITÉ EN ASTARAC ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL (EN %) GEODIP-ONPE 2022

	Périmètre de projet PNR Astarac	Gers	Occitanie
Précarité énergétique logement*	19	18	14
Précarité énergétique mobilité**	17	17	16
Précarité énergétique logement et mobilité	24	25	21

*Dépenses liées à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement supérieures à 8% du revenu des ménages - Ne sont considérés que les ménages dont les revenus annuels ne dépassent pas 19 600€)

**Dépenses en carburant voiture pour les déplacements quotidiens (domicile-travail, lieu d'étude, achat, santé, impératif administratif) supérieures à 4,5% du revenu des ménages - Ne sont considérés que les ménages dont les revenus annuels ne dépassent pas 19 600€

3.1.1.6 | Position de l'Astarac au regard des objectifs nationaux et potentiel d'amélioration

→ Un effort de sobriété à fournir pour atteindre les objectifs nationaux

Les objectifs français de lutte contre le changement climatique sont déclinés dans la loi Énergie-Climat du 09/11/2019 et fixent, pour les consommations d'énergie finale, les cibles suivantes :

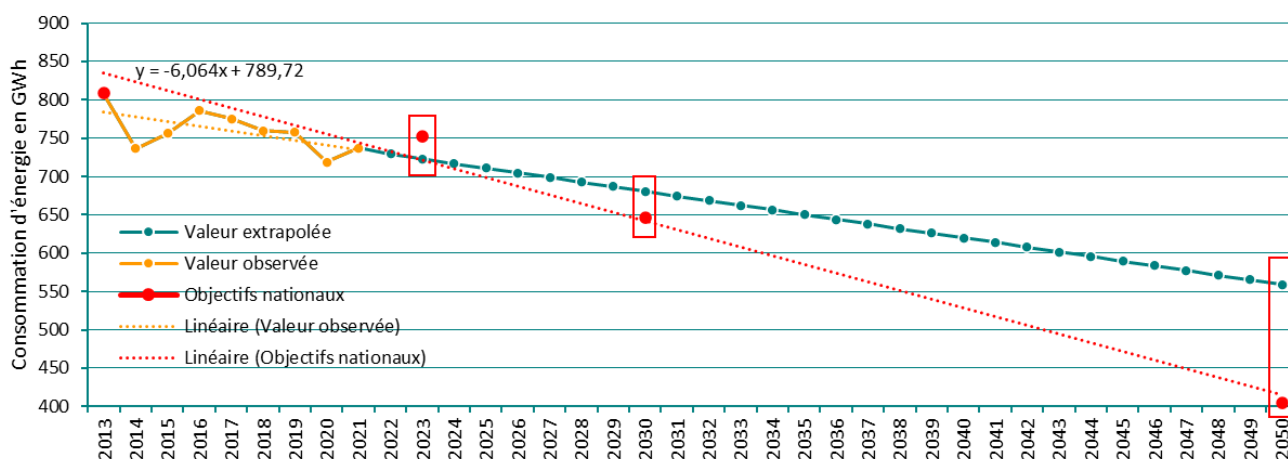
- -7% entre 2012 et 2023,
- -20% entre 2012 et 2030,
- -50% entre 2012 et 2050.

Au niveau du territoire de l'Astarac, et en se basant sur la consommation d'énergie finale de 783,7GWh pour l'année 2013 (l'année 2012 n'étant pas disponible), **les objectifs de réduction à atteindre sont respectivement de 729GWh en 2023, de 627GWh en 2030 et de 392GWh en 2050.**

En extrapolant les tendances observées sur la période 2013-2021 jusqu'en 2050, le 1^{er} palier à -7% en 2023 devrait être atteint. En revanche, **la tendance observée sur 2013-2021 ne sera pas suffisante pour atteindre les paliers de 627GWh en 2030 et 392GWh en 2050, avec des valeurs tendancielle estimées respectivement à 681GWh et 559GWh.**

ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE SELON UN SCÉNARIO TENDANCIEL OBSERVÉ SUR LA PÉRIODE 2013-2021

ORCEO 2022 - Projet PNR Astarac



3.1.2 | La production d'énergie renouvelable (EnR)

La majorité de l'énergie utilisée aujourd'hui sur l'Astarac reste centrée sur l'utilisation de ressources fossiles (pétrole, gaz) ou fissiles (uranium). Ces ressources sont présentes en quantité limitée dans l'espace et leur temps de reconstitution dépasse largement l'échelle de temps humain. Elles sont épuisables et ne seront donc, à terme, plus disponibles pour nous et les générations futures. Compenser cet épuisement demande une modification urgente de nos modes de production et de consommation d'énergie, avec comme piliers la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique mais aussi le développement d'énergies renouvelables (EnR). Ces dernières, contrairement aux énergies fossiles, sont basées sur des ressources naturelles dites renouvelables (soleil, vent, ...), capables de se reconstituer très rapidement et considérées comme inépuisables à l'échelle temporelle humaine. Le développement des EnR représente ainsi un enjeu important, qui s'inscrit dans un paysage agricole de milieux ouverts à fort potentiel d'accueil mais aussi avec des fragilités dont il va falloir tenir compte.

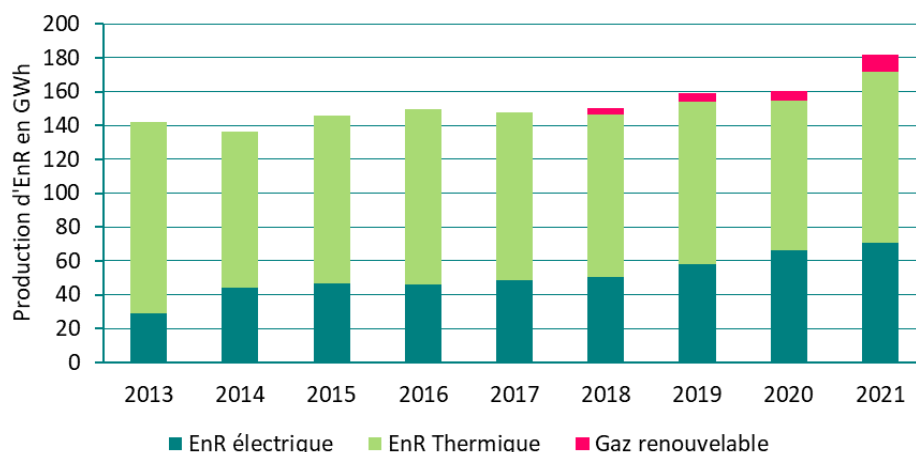
3.1.1.7 | Panorama de la production d'énergie renouvelable par type d'énergie et par filière

3.1.1.7.1 Une production d'énergie renouvelable en forte augmentation

La production d'énergie renouvelable (EnR) en Astarac s'élève à **181,8GWh en 2021**. La production par type d'énergie est constituée à 55,7% par de l'EnR thermique, à 38,9% par de l'EnR électrique et à 5,5% par du gaz renouvelable. **Elle a progressé de +27,3% entre 2013 et 2021**. Mais c'est surtout sur les dernières années que la production a pris de l'essor avec une progression de +23,2% entre 2017 et 2021 contre +3,8% entre 2013 et 2017.

Cette **augmentation est essentiellement portée par la production d'EnR électrique**, qui est passée de 28,8GWh en 2013 à 70,7GWh en 2021, soit une **progression de +145,5%**. La production de gaz renouvelable se développe à partir de 2018, pour atteindre 5,4% en 2021.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EN GWh) EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021
(ORCEO 2023)



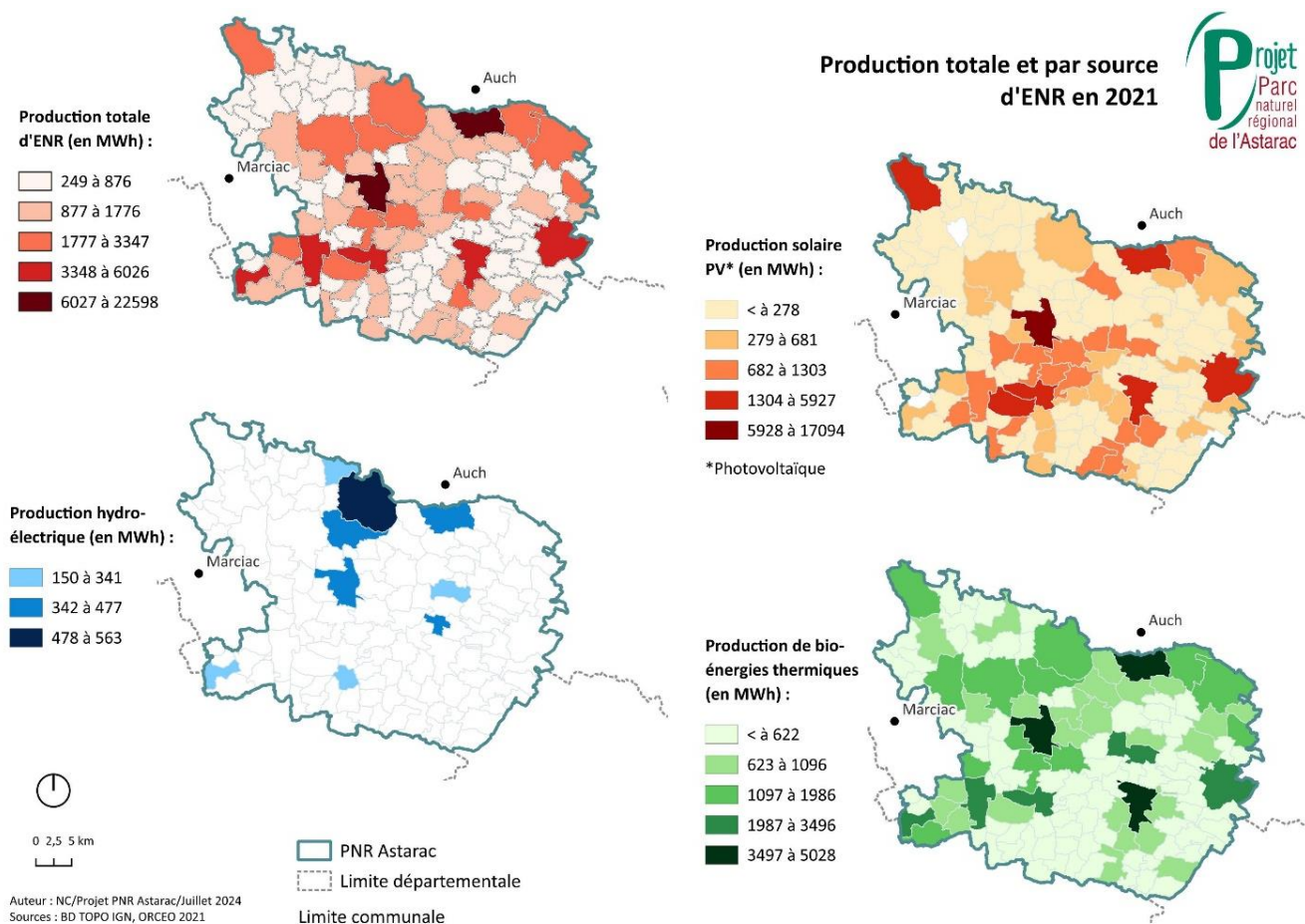
En 2021, la production d'EnR par filière se décompose à **55,6% par les bioénergies thermiques**, à **36,6% par le solaire photovoltaïque**, à **5,4% par le biométhane injecté** (uniquement sur Pavie en 2021), à **2,0% par l'hydroélectricité** et à **0,4% par les bioénergies électriques** (uniquement sur Aux-Aussat en 2021). Il n'y a pas de filière éolienne au regard du potentiel faible de vent sur le territoire.

En termes de répartition spatiale, les communes les plus productrices, toutes filières confondues, sont les bourgs principaux et secondaires et les communes à proximité de ceux-ci. Toutefois, cette situation peut être plus ou moins contrastée selon les filières considérées. Concernant le solaire photovoltaïque, des villages se distinguent par une production importante comme Lupiac, Saint-Michel ou encore Sainte-Dode, par exemple. Cette production est alors essentiellement portée par le secteur agricole, avec du solaire photovoltaïque sur bâtiments. La production hydroélectrique est quant à elle principalement localisée sur les rivières de la Baise et du Gers. La production de bioénergies thermiques se retrouve dans les bourgs centres comme Mirande et

Miélan (Chaudières bois alimentant les collèges) mais également dans des villages avec unités de méthanisation (Aux-Aussat, Saint-Michel par exemple). Les productions de biométhane injecté et de bioénergies électriques sont uniquement présentes sur 2 communes, respectivement Pavie et Aux-Aussat.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EN MWh) EN ASTARAC EN 2021

ORCEO 2023



3.1.1.7.2 Une évolution de la production d'énergie renouvelable portée essentiellement par le développement de la filière photovoltaïque

En 2021, la production d'EnR par filière se décomposait pour 56% pour le bois (domestique et chaudière), 37% pour le photovoltaïque, 5% pour le biométhane et 2% pour l'hydroélectricité.

Jusqu'au début des années 2000, la filière bois était quasiment en situation de monopole dans la production d'EnR, s'expliquant par l'utilisation traditionnelle du bois dans les usages domestiques (chauffage, cuisson...). Et en 2013, le bois participait encore pour 80% de la production d'EnR.

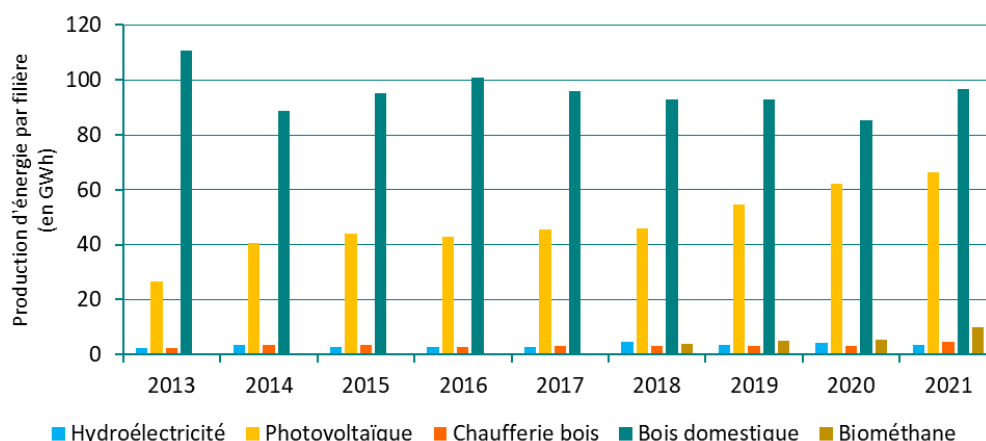
Ce n'est que vers la fin des années 2000 que d'autres sources se sont développées et particulièrement la **filière photovoltaïque dont la production est passée de 26,5GMh en 2013 à 66,3GWh en 2021**, soit une augmentation de **150%** sur cette période.

La filière gaz renouvelable commence à se développer à partir de 2018, avec une production de 3,9GWh cette année-là, pour atteindre une production de 9,9GWh en 2021, soit une augmentation de 153% en 4 ans.

Quant à la production d'EnR liée à la **filière hydroélectricité**, elle évolue peu sur la période 2013-2021.

En termes d'évolution 2013-2021, si le bois reste la filière dominante, la production liée à cette source tend à légèrement diminuer. **L'augmentation de la production d'EnR observée (27,3% entre 2013 et 2021) est principalement expliquée par le développement du photovoltaïque** et dans une moindre mesure par celui de la filière biométhane.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR FILIÈRE (EN GWh) EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021
ORCEO 2023



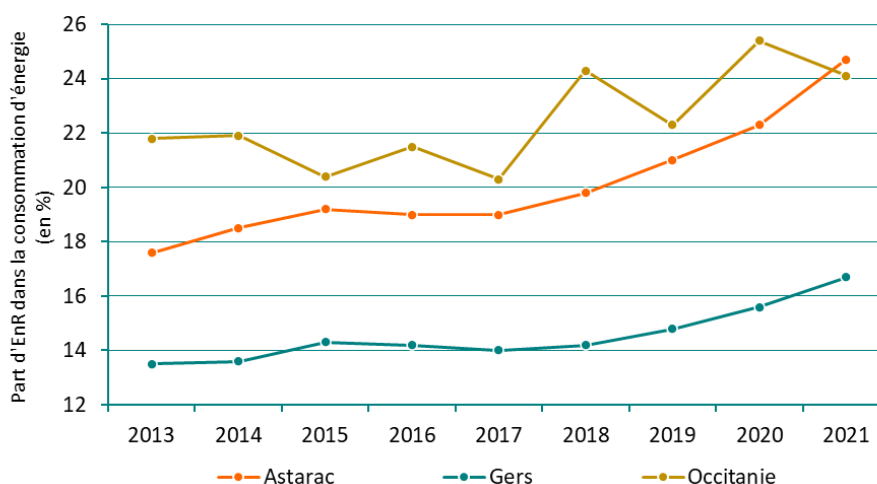
3.1.1.8 | Taux de couverture de la consommation d'énergie finale par la production d'énergie renouvelable et potentiel de développement

3.1.1.8.1 L'Astarac, en route vers la transition énergétique ?

Une réelle dynamique en termes de production d'EnR est observée ces dernières années sur le territoire de l'Astarac, qui se traduit par une progression forte de la part d'EnR dans la consommation d'énergie finale. Ainsi, en 2021, **la part d'EnR dans la consommation d'énergie finale atteint 24,7% contre 17,6% en 2013**. Cette part est supérieure de 8 points par rapport à celle observée au niveau départemental (16,7%) et a dépassé celle de l'Occitanie (24,1%) pour la première fois en 2021.

Cette évolution n'est pas homogène sur la période 2013-2021, avec une **dynamique beaucoup plus marquée sur 2017-2021 que sur 2013-2017**.

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE (EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
ORCEO-DREAL



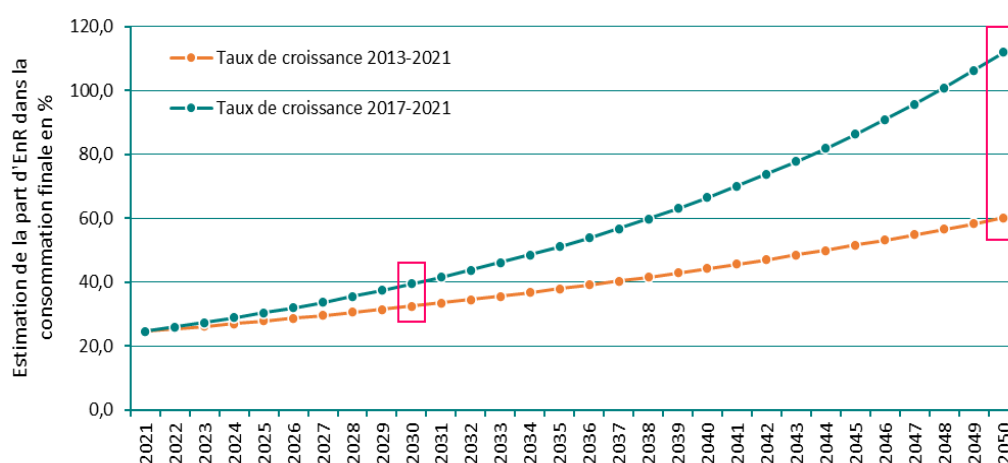
La directive européenne 2009/28/CE fixait pour la France un objectif de 23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020. Avec un taux de 19,1% en 2020, la France est le seul pays de l'Union Européenne à n'avoir pas atteint ses objectifs. **Le territoire de l'Astarac, avec 22,3% d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020, était proche de cet objectif.**

Avec la loi Énergie-Climat du 09/11/2019, la France s'est fixé un nouvel objectif de **33% d'EnR dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2030**. Par ailleurs, la Région Occitanie a également déployé sa stratégie en matière d'énergie avec un objectif de **multiplier par 3 sa production d'EnR entre 2015 et 2050** et d'être un territoire à énergie positive d'ici 2050.

En extrapolant la production d'EnR en Astarac selon les taux de croissance observés sur la période 2013-2021 et 2017-2021, les résultats suivants sont obtenus :

- L'objectif de 33% d'EnR dans la consommation d'énergie finale d'ici 2030 devrait être atteint selon les 2 simulations réalisées, avec 32,5% en se basant sur le scénario tendanciel observé sur la période 2013-2021 et 39,4% selon le scénario tendanciel observé sur la période 2017-2021,
- L'objectif régional d'être territoire à énergie positive en 2050 devrait être atteint (111,9%) en se basant sur le scénario tendanciel observé sur la période 2017-2021,
 - ⇒ Les résultats obtenus pour ces deux premiers objectifs sont sous-estimés car réalisés sur la base d'une consommation d'énergie finale constante de 737GWh (valeur 2021), alors que ce chiffre devrait être amené à diminuer régulièrement (objectif national de -50% entre 2012 et 2050),
- L'objectif régional de multiplier par 3 la production d'EnR à l'horizon 2050 par rapport à 2015 devrait être dépassé selon les 2 scénarios tendanciels retenus.

ESTIMATION DE LA PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE (EN %) SELON LES TAUX DE CROISSANCE OBSERVÉS SUR 2013-2021 ET 2017-2021
ORCEO-Projet de PNR Astarac



3.1.1.8.2 Du potentiel pour le développement des énergies renouvelables, mais des équilibres raisonnés à trouver

L'Astarac présente de **réels potentiels en matière d'énergies renouvelables**. Le territoire se situe dans une **zone à bon ensoleillement, atteignant en moyenne 2000h/an**, et donc propice au développement du solaire photovoltaïque électrique et thermique. Le territoire présente également une **orientation forte vers la polyculture-élevage, avec un potentiel d'effluents** pouvant justifier le développement de la méthanisation. Enfin, la forêt et bois hors forêt présentent un **volume de bois non récolté important**, dont une partie pourrait venir renforcer la filière bois énergie.

Le territoire est en revanche **peu favorable pour le développement éolien** au regard niveaux de vents insuffisants et de leur variabilité saisonnière et directionnelle. **Le développement de l'hydroélectricité reste limité au regard des pressions affectant déjà la ressource en eau** : baisse des quantités disponibles, fragilité du système Neste et nombreux seuils existants, qui fragmentent le réseau hydrographique.

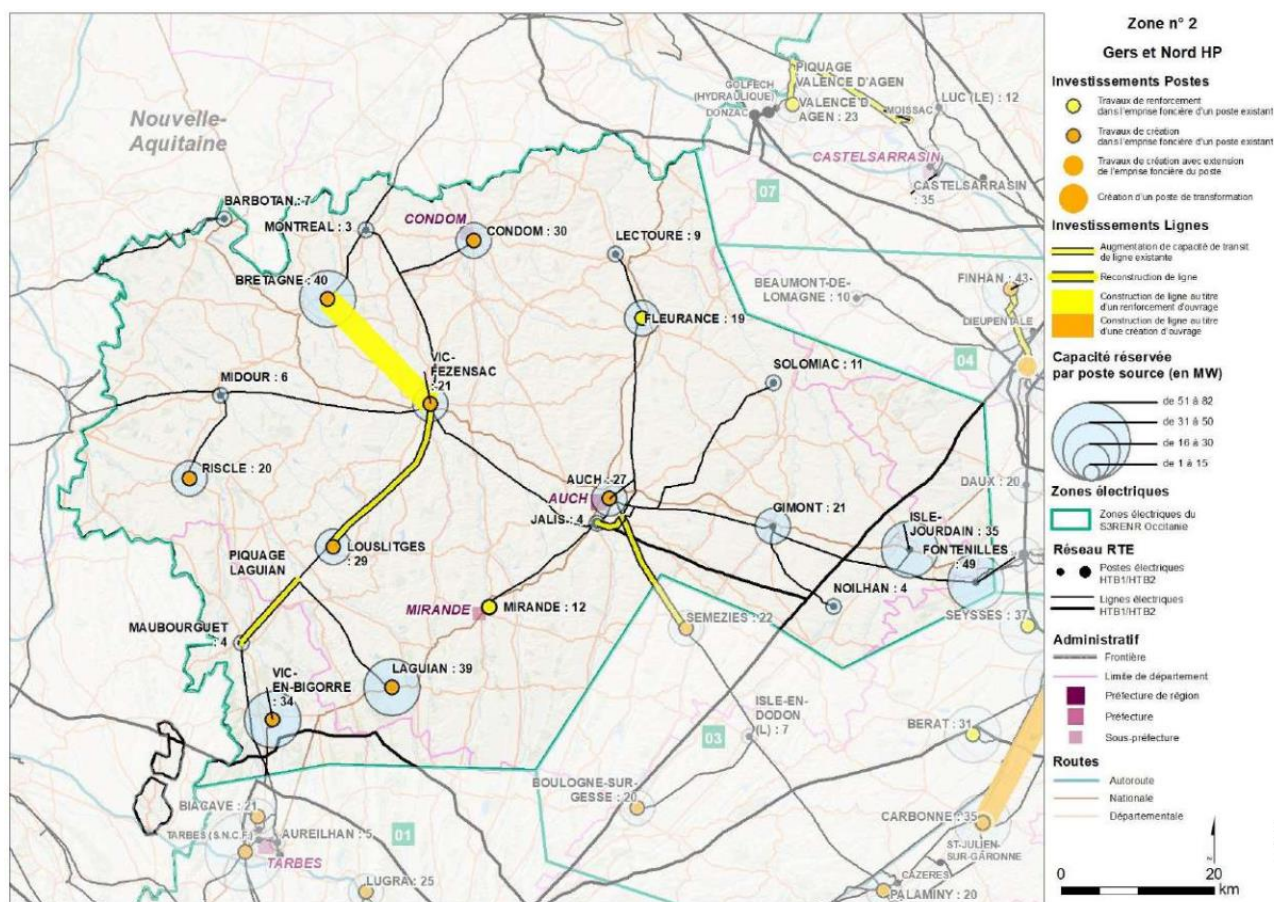
Ce potentiel concernant le photovoltaïque, la méthanisation et le bois se traduit actuellement par une **pression forte de projets émergeant sur le territoire**. Pour beaucoup, ces projets se résument à des opportunités foncières et financières d'entreprises privées profitant d'un contexte agricole économique et social difficile. Ces projets, pour certains démesurés par rapport à l'échelle du territoire, sont sources de risques à divers niveaux : dégradation des paysages (implantation en coteaux), perte de biodiversité (implantation sur les zones riches en biodiversité, y compris les plans d'eau), spéculation foncière, perte de l'usage agricole des terres, dévalorisation des biens à proximité des installations... Ils ne sont pas forcément porteurs de sens et de valeur ajoutée pour le territoire, soulevant des polémiques et des blocages autour de la production d'énergie renouvelable.

3.1.3 | Les réseaux de distribution d'énergie

3.1.3.1 | Le réseau électrique

Le réseau de transport électrique de l'Astarac est peu dense, adapté au contexte rural du territoire. Il compte 4 postes sources de 63kV (Mirande, Louslitges, Sémézies et Laguian) et un poste source de 225kV situé sur Auch (Jalis), à proximité immédiate de Pavie. Cette configuration limite le potentiel de raccordement à ~15MW sur l'ensemble du territoire. Pour améliorer cette situation au regard de la production d'énergies renouvelables supplémentaires, le Schéma Régional de Raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie de 2022 prévoit les adaptations suivantes sur le réseau électrique : l'augmentation de la capacité de transit pour les lignes Maubourguet-Laguian, Louslitges-Vic-Fezensac et Jalis-Sémézies, un renforcement du poste de Mirande et l'installation d'automates pour augmenter la flexibilité d'exploitation du réseau.

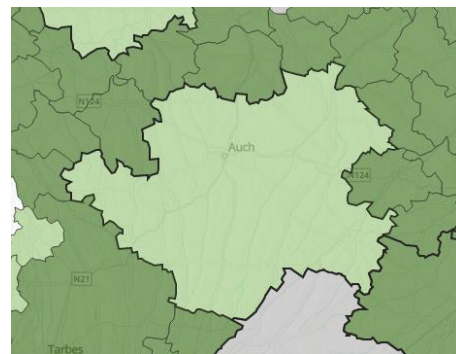
LES RÉSEAUX DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ ET LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS DANS LE CADRE DU S3REnR OCCITANIE
S3REnR 2022



3.1.3.2 | Le réseau de gaz

Le réseau de transport de gaz est peu développé sur le territoire, limité à un axe est-ouest reliant le centre de stockage de gaz de Lussagnet à Toulouse en passant par Auch. Une extension récente de Mirande à Barran a été réalisée pour favoriser l'accueil d'injection de gaz dans le réseau provenant d'unités de méthanisation. Par ailleurs, 3 communes disposent d'un réseau de distribution de gaz : Mirande, Isle-de-Noé et Pavie.

Térage 2023, GRDF 2024, OSM, BDTOPPO IGN



Capacité d'injection dans le registre (01/02/2024) [Nm3/h]	1240
Capacité d'accueil après renforcement [Nm3/h]	1470
Nom de la zone	AUCH
Maturité de la zone	Prescriptif
Montant estimé des investissements de raccordement [M€]	8,3
Montant estimé des investissements de renforcement [M€]	8,3
Montant de la participation tiers (zones grises) [k€]	0
Nombre de projets en cours	12
Potentiel méthanisable identifié sur la zone [Nm3/h]	9 472

3.1.4 | Synthèse

3.1.4.1 | L'essentiel

3.1.4.1.1 *Des consommations énergétiques en légère baisse*

Les deux principaux postes de consommations concernent le résidentiel (35%) et le transport routier (32%) ; **l'agriculture constitue un poste important** avec 17% des consommations finales.

Les consommations relatives au résidentiel sont à mettre en relation avec un **parc de logements anciens** (45% datent d'avant 1946) et constitué à grande majorité de maisons individuelles de grande taille. Le territoire présente également une **forte dépendance à la voiture individuelle** du fait d'un éloignement des emplois, des services, mais également d'une offre de transport faiblement organisée en raison de la configuration rurale du territoire.

L'agriculture, activité économique importante sur le territoire, dépend des produits pétroliers pour les différentes activités liées au travail du sol, à l'utilisation des engrais, au séchage du fourrage Ce poste a toutefois connu une **baisse significative de ses consommations** ces dernières années.

La **consommation d'énergie finale a diminué de 6%** entre 2013 et 2021, mais cette **tendance n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs** fixés à l'échelle nationale pour 2030 et 2050.

La **facture énergétique du territoire est en hausse** malgré une légère diminution des consommations, en raison d'une augmentation des prix de l'énergie. Près de 25% des ménages dont les revenus sont inférieurs à 19 600 € sont en **précarité énergétique** pour le logement et les mobilités quotidiennes.

3.1.4.1.2 *Une production d'énergies renouvelables en forte hausse*

La **production d'énergie renouvelable a augmenté** de presque 28% entre 2013 et 2021. Elle se compose majoritairement **d'énergie thermique** (bois domestique), la production d'électricité représentant 39%. La filière éolienne n'est pas développée et l'hydroélectricité est peu représentée et dispose de faibles potentiels. Le gaz renouvelable se développe depuis 2018. Des projets d'adaptation du réseau sont nécessaires et envisagés pour augmenter le potentiel de raccordement au réseau électrique ou de gaz pour injecter l'énergie en provenance des unités de méthanisation par exemple.

Cette augmentation est portée par le **développement du photovoltaïque** qui a fait un bond de 150% entre 2013 et 2021. Le **taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables** est relativement important (24.7%). L'objectif de 33% de couverture à l'horizon 2030, fixé à l'échelle nationale, devrait être atteint tout comme la multiplication par trois de la production à l'horizon 2050, si les tendances de croissance sont poursuivies.

3.1.4.2 | Les problématiques

Dans un contexte de renchérissement du coût des énergies et de la précarité énergétique des ménages, **l'objectif de sobriété** est majeur, mais il rencontre certains freins sur le territoire. En effet, le parc de logements est ancien et d'importants **efforts de rénovation énergétique** sont nécessaires, mais nécessitent de la part des particuliers des capacités d'investissement qui ne sont pas positionnées comme prioritaires pour l'instant. Par ailleurs, **les alternatives à la voiture individuelle sont peu nombreuses** en raison d'un habitat dispersé où le transport collectif peut difficilement être concurrentiel.

Au regard des **fortes potentialités de développement d'énergies renouvelables** essentiellement portées par le solaire, la méthanisation et le bois, le territoire a été identifié par nombre d'investisseurs et de nombreux **projets sont envisagés sous tous azimuts**. Ces projets sont souvent réalisés aux dépens des activités agricoles, des paysages ou de la biodiversité, malgré la définition des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable et les mesures d'accompagnement. Les **coteaux** en déprise du fait de la réduction de l'élevage sont très convoités et sous forte pression ; leur avenir est questionné. En outre, les communes et les habitants, également sous pression des investisseurs, se sentent globalement **dessaisis de cette ressource** qui ne bénéficie finalement qu'à certains.

3.2 | Les Gaz à Effet de Serre (GES)

3.2.1 | Les Gaz à Effet de Serre (GES) et leur rôle dans le changement climatique

3.2.1.1 | L'effet de serre, un phénomène naturel...

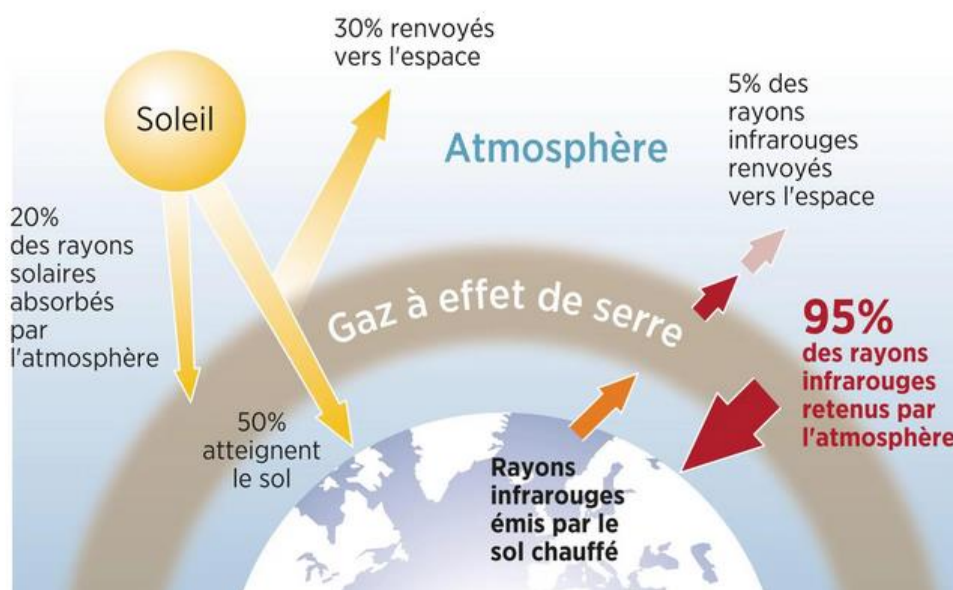
L'effet de serre est un phénomène naturel : les gaz naturellement présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau principalement) retiennent une partie de la chaleur émise par la Terre.

Le climat résulte d'un équilibre entre l'énergie entrante issue du soleil et l'énergie sortante renvoyée par la planète, appelé bilan radiatif. Lorsque le rayonnement solaire arrive dans l'atmosphère, il est renvoyé par réverbération pour 30%, absorbé pour 20% par l'atmosphère et pour 50% par la croûte terrestre et les océans. La chaleur emmagasinée dans les sols et l'eau est ensuite restituée vers l'atmosphère sous forme de rayonnement infra-rouge (chaleur) qui va être retenu pour 95% par les gaz à effet de serre avant d'être, pour partie libéré vers l'espace, et pour partie renvoyé vers la Terre.

Ces échanges de matières et de gaz entre l'atmosphère, la biosphère et les océans permet de maintenir une concentration en GES quasi constante dans l'atmosphère. L'effet de serre naturel permet de conserver une température moyenne de +15°C à la surface du globe, qui sans cela serait plutôt autour de -19°C.

FONCTIONNEMENT DE L'EFFET DE SERRE

O. Chiacchiari



3.2.1.2 | ... Perturbé par les besoins humains croissants en énergie depuis la révolution industrielle

Depuis la révolution industrielle (1750), les besoins en énergie pour alimenter les activités humaines se sont multipliés, alimentés principalement par la **combustion de ressources fossiles** (charbon, pétrole, gaz). Ces **activités humaines liées à une consommation énergétique** sont productrices de **gaz à effet de serre (GES)**, qui sont rejetés dans l'atmosphère plus vite que la Terre ne peut les absorber. Les **quatre principaux gaz à effet de serre anthropiques incriminés** sont le **dioxyde de carbone (CO₂)**, le **méthane (CH₄)**, l'**ozone (O₃)** et les **halocarbures**. Ces gaz viennent **augmenter artificiellement les concentrations en GES de l'atmosphère, amplifiant l'effet de serre naturel**. On parle d'effet de serre additionnel ou anthropique. Il en résulte que davantage de chaleur émise par les sols et les océans est absorbée par l'atmosphère et réfléchi vers la Terre : c'est la **cause principale du réchauffement climatique**. D'autres activités humaines non liées à la combustion d'énergie, comme la déforestation par le feu ou l'élevage, sont également productrices de gaz à effet de serre (GES).

Cet effet de serre additionnel est caractérisé par son intensité : entre 1750 et 2022, les concentrations en CO₂ dans l'atmosphère ont augmenté de plus de 50%, avec des valeurs passant respectivement de 280ppm à 422ppm. Ce phénomène est également **caractérisé par sa rapidité**, la vitesse d'augmentation étant la plus élevée jamais enregistrée depuis au moins 20 000 ans.

Par ailleurs, ces GES peuvent **rester dans l'atmosphère sur des périodes relativement longues** (100 ans pour le CO₂, jusqu'à 50 000 ans pour les halocarbures), se traduisant par des **effets à l'échelle mondiale et pouvant perdurer bien après l'arrêt des émissions anthropiques**. Une partie des changements climatiques est donc irréversible à l'échelle humaine.

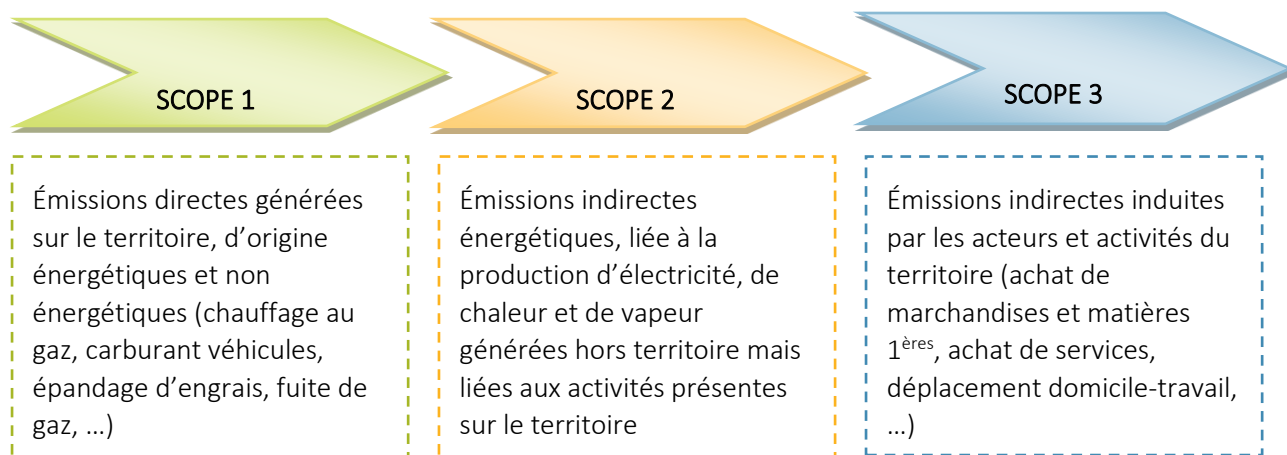
Les **émissions de GES continuent à augmenter, malgré le nombre croissant de politiques d'atténuation** : entre 2005 et 2020, les émissions mondiales de GES sont passées de 39,0 milliards de tonnes à 46,1, soit une augmentation de plus de 18%. Si les pays « occidentaux » en portent une responsabilité historique, ils sont actuellement concurrencés par l'essor économique de certains pays en voie de développement comme la Chine ou l'Inde.

Ces **émissions cumulées de GES impactent déjà le climat mondial**. Selon l'Organisation Mondiale de la Météorologie, une augmentation de +1,14°C de la température moyenne 2013-2022 par rapport à la période de référence 1850-1900 est observée, les années 2015 à 2022 ayant été les huit années les plus chaudes jamais enregistrées. Et l'année 2022 s'est caractérisée par un cumul de phénomènes extrêmes : épisodes de sécheresse, inondations de grandes ampleur, vagues de chaleur inégales.

La maîtrise des émissions de GES s'impose comme un objectif prioritaire, qui déterminera en grande partie l'ampleur du réchauffement climatique mondial à l'horizon 2100 et après. Pour contenir ce réchauffement en deçà d'un certain seuil, il est indispensable de **se mobiliser à toutes les échelles territoriales afin de réduire fortement les émissions de GES**.

3.2.1.3 | Les différents types d'émissions de Gaz à Effet de Serre et leur mesure

Les émissions de GES peuvent avoir des origines énergétiques ou non énergétiques et sont classées en différents scopes :



Les données présentées ci-après recouvrent les émissions de GES issues des scopes 1 (hors UTCF*) et 2. Elles ne comptabilisent pas les émissions du scope 3, non disponibles pour le territoire mais qui peuvent représenter un volume non-négligeable.

*UTCF : Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

3.2.2 | Les GES et leur évolution en Astarac

3.2.1.4 | Vers une réduction des émissions de GES depuis 2013

Les émissions de GES en 2021 s'élèvent à 365ktCO₂eq en Astarac. **L'empreinte carbone moyenne par habitant est évaluée à 11,2tCO₂eq**, plus élevée que celles du Gers et de l'Occitanie, qui sont respectivement de 7,1 tCO₂eq et 4,8 tCO₂eq. Cette différence s'explique essentiellement par la place prépondérante de l'agriculture et de l'élevage sur le territoire.

Les émissions de GES ont diminué de 13,9% entre 2013 et 2021 sur le territoire de l'Astarac. Cette tendance est également observée pour le département du Gers et la région Occitanie, qui enregistrent respectivement une baisse de 15,9% et 10,1% entre 2013 et 2021.

L'année 2020 se caractérise par une forte réduction des émissions de GES (-6,1% entre 2019 et 2020), en lien avec le confinement COVID-19 qui a fortement impacté les mobilités et donc la combustion de carburants. En 2021, les émissions de GES ont continué à diminuer en Astarac par rapport à cette année 2020 particulière, alors qu'elles ont légèrement (re)augmenté aux échelles départementale et régionale.

ÉMISSIONS DE GES EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN ktCO₂EQ ET HORS UTCF*) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
ORCEO 2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Astarac	424	415	412	410	401	396	393	369	365
Gers	1612	1549	1538	1547	1518	1500	1494	1354	1356
Occitanie	31737	30404	30547	30911	30675	30254	30031	27465	28540

*UTCf : Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

3.2.1.5 | Des émissions de GES largement dominées par le secteur agricole

En 2021, **l'agriculture contribue à hauteur de 71,0% des émissions de GES sur le territoire**. Le second secteur le plus émetteur de GES est le transport routier avec 16,4%. Les autres secteurs contribuent plus marginalement, avec 6,0% pour le résidentiel, 4,9% pour l'industrie et 1,7% pour le tertiaire.

En termes d'évolution sur la période 2013-2021, **les émissions liées aux secteurs résidentiel et tertiaire montrent le plus fort taux de diminution**, avec respectivement -25,3% et -24,1%. Le secteur agricole présente un recul des émissions de GES de -14%, suivi par le transport routier avec -9,7% et le secteur industriel avec -5%. **Au regard du poids de l'agriculture dans les émissions de GES, avec -43ktCO₂eq entre 2013 et 2021, c'est le secteur qui participe le plus à la diminution en volume des émissions sur cette période.**

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN ktCO₂EQ)
ORCEO 2023

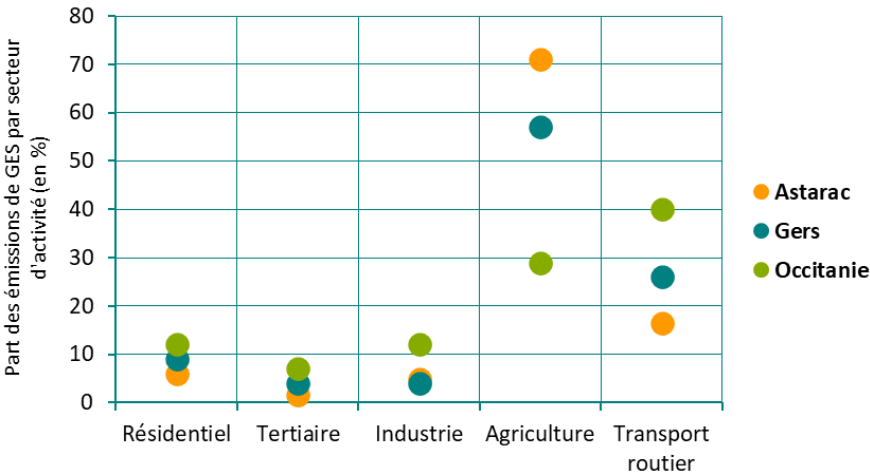
Total	424	415	412	410	401	396	393	369	365
Résidentiel	29	25	25	26	27	26	25	23	22
Tertiaire	8	7	7	7	7	6	6	6	6
Industrie	19	17	17	17	17	16	16	17	18
Agriculture	302	304	303	296	286	285	281	268	259
Transport*	66	61	61	64	65	63	65	55	60

* Routier

Ce profil se distingue des niveaux départemental et régional par une part du secteur agricole dans l'émission de GES beaucoup plus importante, avec 71,0% en Astarac contre 57% dans le Gers et 29% en Occitanie. Il s'explique par la présence d'un secteur agricole encore dynamique, qui concentre près de 18% des emplois

sur le territoire (10,7% pour le Gers et 3,6% pour l’Occitanie). L’Astarac se caractérise également par une **part d’émission de GES liée au secteur du transport routier plus faible qu’aux échelles départementale et régionale** : 16,4% contre 26% dans le Gers et 40% en Occitanie.

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D’ACTIVITÉ EN ASTARAC EN 2021 (EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
ORCEO 2023



3.2.1.6 | Un territoire caractérisé par une répartition équilibrée entre 3 types de polluants

En 2021, les émissions de GES se décomposaient de manière assez partagée entre le protoxyde d’azote (N₂O) pour 36,5%, le dioxyde de carbone (CO₂) pour 32,3% et le méthane (CH₄) pour 30,3%. Les gaz fluorés, quant à eux, représentaient 0,9% des émissions de GES.

Entre 2013 et 2021, l’évolution des émissions de gaz à effet de serre par type de polluant est comprise entre **-13% et -14% pour le N₂O, le CO₂ et le CH₄**. Cette diminution est plus conséquente pour les **gaz fluorés et atteint -41,1%**.

ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE DE POLLUANT EN ASTARAC SUR LA PÉRIODE 2013-2021 (EN KTCO₂EQ)
ORCEO 2023

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CO ₂	136	126	125	130	129	126	126	116	118
CH ₄	128	128	129	128	126	124	122	112	111
N ₂ O	155	155	153	147	141	142	141	137	133
Gaz fluorés	5	5	5	5	5	5	4	4	3
Total	424	415	412	410	401	396	393	369	365

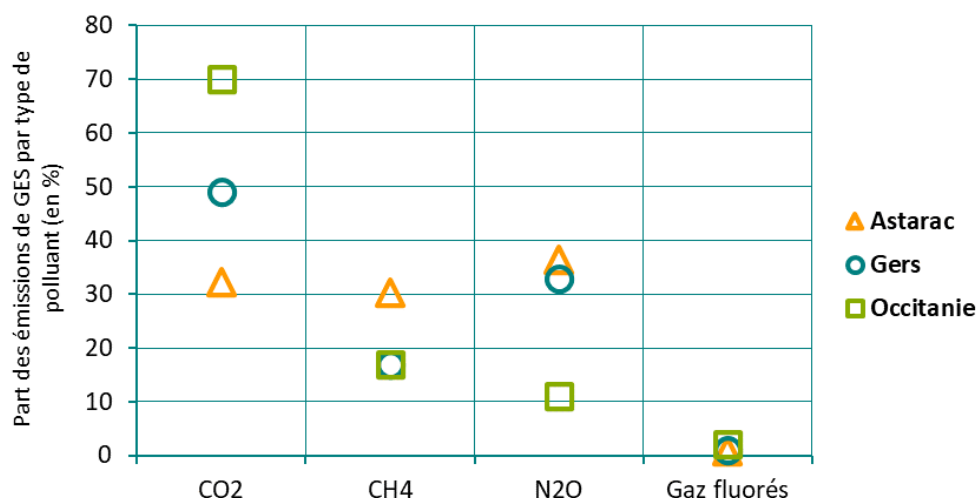
Ce profil équilibré entre les émissions de N₂O, le CO₂ et le CH₄ est une spécificité par rapport aux niveaux départemental et régional. **Ces derniers se caractérisent par une part d’émissions de CO₂ plus importante**, qui représente 49% pour le Gers et 70% pour l’Occitanie contre 32% pour l’Astarac.

La **part d’émissions de CH₄ est en revanche plus importante en Astarac**, atteignant plus de 30% contre 17% aux niveaux départemental et régional. Cette situation s’explique par la présence d’une tradition de poly-élevage encore bien inscrite sur le territoire. Sur 1637 exploitations agricoles en 2020, plus de 46% ont une orientation technico-économique en lien avec l’élevage.

Concernant **le N₂O**, l’Astarac et le Gers présentent des taux similaires d’émissions, respectivement de **36,5%** et 33%, bien **supérieurs à celui observé en Occitanie**, qui s’élève à 11%. Cette différence est là aussi liée à la place importante du secteur agricole sur le territoire de l’Astarac et du Gers, les émissions de N₂O relevant

majoritairement de l'épandage d'engrais minéraux et de lisier/fumier sur les cultures. 2/3 des communes du territoire sont concernées par la Directive Nitrates en 2021.

ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE DE POLLUANT EN ASTARAC EN 2021 (EN %) ET COMPARAISON AVEC LES NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
(ORCEO 2023)



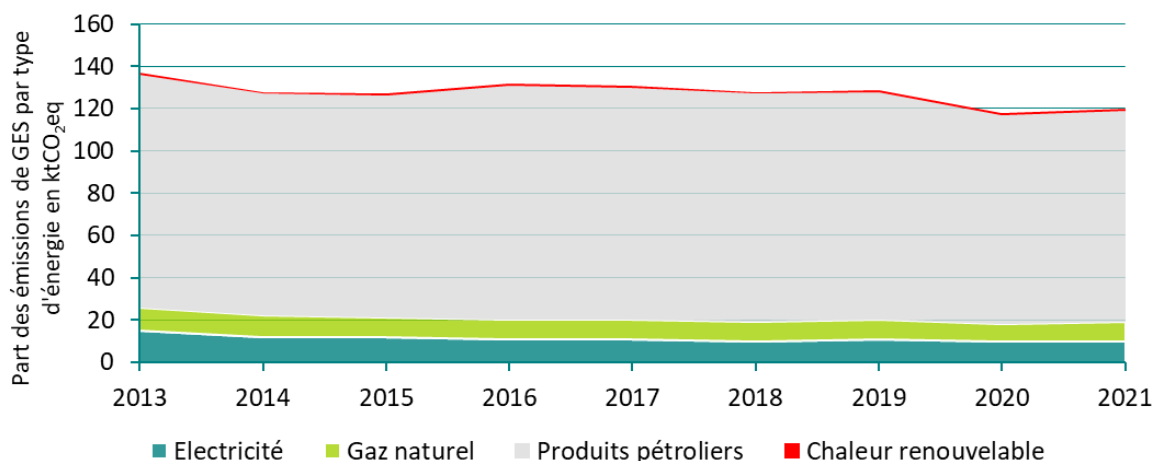
3.2.1.7 | Les émissions de GES d'origine énergétique fortement liées aux produits pétroliers

Les émissions de GES d'origine énergétique (résultant de la combustion d'énergies sur les lieux de consommation) s'élèvent à 120 ktCO₂eq en 2021 en Astarac et **représentent 32,8% du total des émissions**. Ce taux, assez stable sur la période 2013-2021, est beaucoup plus faible que ceux observés pour le Gers (50,1%) et l'Occitanie (68,1%). Cette situation s'explique par le fait que la **majorité des émissions de GES relève du secteur agricole (71,0%) et est donc d'origine non énergétique**.

En termes d'évolution, les émissions de GES d'origine énergétique montrent une **diminution de 12,4% entre 2013 et 2021**, évolution légèrement moins rapide que celle des émissions de GES d'origine non énergétique qui enregistrent une baisse de 14,7% sur la même période.

Concernant les types d'énergies alimentant les émissions de GES d'origine énergétique, **les produits pétroliers sont largement dominants, impliqués pour plus de 83% des émissions**. Viennent ensuite l'électricité pour 8,3%, le gaz naturel pour 7,5% et la chaleur renouvelable pour 0,8%. La place des produits pétroliers est plus marquée en Astarac que pour les échelles départementale (79,6%) et surtout régionale (72%).

ÉVOLUTION CUMULÉE DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE EN ASTARAC ENTRE 2013 ET 2021 (EN ktCO₂eq)
DREAL



3.2.1.8 | Place de l'Astarac par rapport aux objectifs nationaux et pistes d'amélioration

La stratégie nationale bas carbone fixe les objectifs nationaux suivants :

- Une réduction de 40% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à l'année 1990,
- Une division par au moins 6 des émissions de GES à horizon 2050 par rapport à l'année 1990 pour atteindre la neutralité carbone.

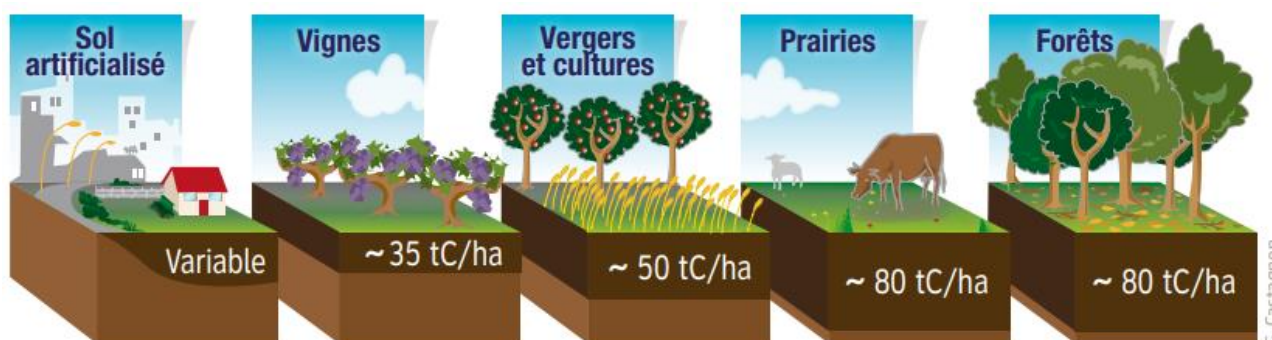
En l'absence de données 1990 pour le territoire, une première estimation peut être réalisée en reportant les variations annuelles des émissions de GES régionales à celles de l'Astarac. Cette approche permettra d'appréhender une tendance générale, sans prise en compte des évolutions spécifiques au territoire. Les chiffres obtenus sont de 392ktCO₂eq pour 1990. L'objectif à atteindre en 2030 serait donc des émissions de GES autour de 235ktCO₂eq. Avec une émission de GES à 365ktCO₂eq en 2021, **l'objectif de réduction de 40% de GES entre 1990 et 2030 n'est plus réaliste**. Ce décalage par rapport aux objectifs peut s'expliquer par le fait que les émissions de GES ont continué à augmenter sur la période 1990 à 2006, de l'ordre de +12%. Ce n'est qu'à partir de 2006 qu'une diminution des GES est engagée, avec une baisse estimée à -17% entre 2006 et 2021. L'objectif 2050 suppose quant à lui une émission de GES stabilisée autour de 65ktCO₂eq c'est-à-dire une division par plus de 5 des émissions actuelles.

3.2.3 | L'évolution des stocks et des flux de séquestration carbone

3.2.1.9 | Cadrage méthodologique d'estimation de la séquestration carbone

La séquestration de carbone désigne l'ensemble des processus absorbant le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'atmosphère **et le stockant dans un réservoir**, dont les 3 principaux sont les océans, les sols et la biomasse. À l'échelle mondiale, les sols et la biomasse séquestrent 4 fois plus de carbone que n'en contient l'atmosphère. **L'évolution de ces réservoirs est ainsi déterminante dans le processus de régulation du climat.** En effet, les changements d'occupation du sol liés notamment à l'urbanisation ou encore aux défrichements participent aux émissions de GES par le déstockage de carbone des sols concernés.

ESTIMATION DU STOCK DE CARBONE DANS LES 30 PREMIERS CENTIMÈTRES DU SOL
GIS Sol - ADEME



Les informations présentées ci-après sont issues de la plateforme PictOstat portée par la DREAL Occitanie. La méthode développée repose sur un croisement de données surfaciques d'occupation du sol (Corine Land Cover 2012 et 2018) et de données de stock/flux calculées aux échelles des grandes régions écologiques pour la biomasse forestière et des régions pédoclimatiques pour les stocks de carbone dans les sols. Au regard de la précision de ces différentes données, **les résultats doivent être appréhendés comme des ordres de grandeur**, et ce d'autant plus que le territoire étudié est de petite surface.

3.2.1.10 | Un potentiel fort de stockage de carbone en Astarac

Le **stock de carbone** correspond à la mesure de la quantité de carbone contenue dans la biomasse des écosystèmes à un temps donné. Il est exprimé dans ce diagnostic en kilo tonne équivalent CO₂ (ktCO₂eq). Ce stock est décliné selon les grands types de réservoir que sont la biomasse aérienne et racinaire, la litière des sols forestiers et les 30 premiers centimètres des sols (les dynamiques sont plus faibles en profondeur du sol). Les produits dérivés du bois sont également pris en compte car ils constituent des stocks transitoires de carbone (bois d'œuvre, matériaux à base de bois).

3.2.1.10.1 Les sols cultivés, principale source de stockage du carbone

Le **stock principal de carbone est observé dans la classe d'occupation du sol « Sols cultivés »** avec un volume stocké de 21 065 ktCO₂eq, soit 51,7% du stock total. **Les forêts** participent à hauteur de 30,9% de la séquestration carbone du territoire avec un stock estimé à **12 612 ktCO₂eq**. Les **prairies** se positionnent au 3^e rang des types d'occupation des sols pour le stockage carbone avec un volume estimé à **4 954 ktCO₂eq, soit 12,2% du stock total**. La contribution des autres occupations des sols, indépendamment de leur nature, est plus marginale au regard des faibles surfaces couvertes sur le territoire (zones humides, sols artificiels).

Le poids des **sols cultivés** dans le stockage carbone s'explique par les **surfaces importantes qu'ils couvrent** (+de 116 000 ha) sur le territoire alors que le stock estimé par hectare (181 tCO₂eq) est le plus faible des différentes classes d'occupations du sol. Ces résultats montrent également le **poids important de la forêt dans la séquestration de carbone** en Astarac qui, malgré une surface limitée, représente près d'1/3 du volume total stocké. C'est la classe d'occupation du sol dont le stock estimé par hectare (573 tCO₂eq) est le plus important.

	Surface en ha	Surface en %	Stock en ktCO ₂ eq	Stock en %	Stock en tCO ₂ eq/ha
Sols cultivés	116 656	73,4	21 065	51,7	181
Forêts	22 012	13,9	12 612	30,9	573
Prairies	18 286	11,5	4 954	12,2	271
Sols artificiels	1 304	0,8	363	0,9	278
Zones humides	631	0,4	289	0,7	458
Haies**	ND	ND	1 471	3,6	
Total	/	/	40 754	100,0	

*Cette estimation du stockage du carbone par type de sol doit être relativisée au regard des données utilisées. En effet, Corine Land Cover présente une précision géométrique de 25ha et les éléments dont l'emprise au sol est inférieure à ce seuil ne sont pas pris en compte sont affectés à d'autres classes. Typiquement en Astarac, les classes zones humides, sols artificiels, prairies et forêts sont sous-estimées en emprise surfacique, en relation avec leur fragmentation spatiale, au profit de la classe sols cultivés qui elle est surestimée.

**Donnée estimée à partir de la couche haies de la BD Topo IGN et non de Corine Land Cover

3.2.1.10.2 Une participation à la marge des stocks de carbone dans les matériaux

La contribution du secteur forestier à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ne se limite pas aux seuls écosystèmes. Les **produits en bois et à base de bois continuent à stocker du carbone** tout au long de leur cycle de vie et leur utilisation à la place d'autres matériaux plus consommateurs en énergie **participe à limiter les émissions de gaz à effet de serre**.

Le carbone séquestré dans les produits est estimé ici selon une approche production : le stock est affecté à hauteur de la quantité de produits bois matériaux généré par le territoire. Ce **stock est évalué à 221ktCO₂eq en Astarac**, reste marginal en comparaison de ceux constitués par les sols ou la biomasse.

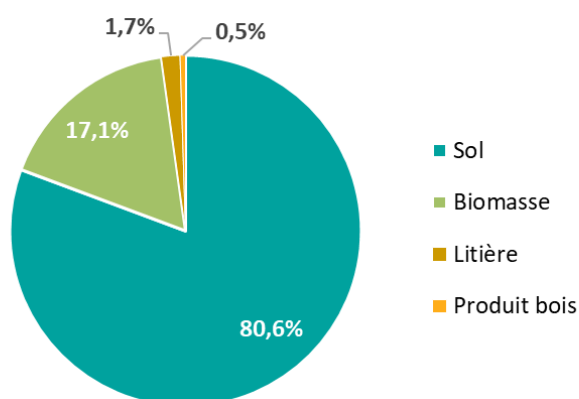
3.2.1.10.3 Une place prépondérante du réservoir « sol » dans le bilan des stocks de carbone

Le **stock total de carbone séquestré est ainsi estimé à 40 976 ktCO₂eq** sur le territoire. Sa répartition par grands réservoirs se décline de la façon suivante :

- Le sol concentre plus du 4/5 du volume total de carbone, soit 33 025 ktCO₂eq,
- La biomasse participe à hauteur de 17% du carbone stocké, avec un volume estimé à 7 017 ktCO₂eq,
- Le stock dans la litière est évalué à 713 ktCO₂eq, représentant 1,7% du volume stocké,
- Les produits bois contribuent pour 0,9% du stock total, avec un volume de 222 ktCO₂eq.

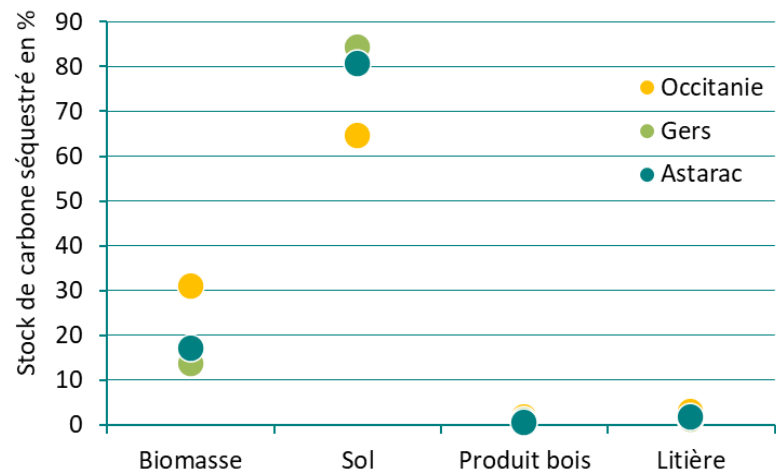
STOCK DE CARBONE SÉQUESTRÉ PAR TYPE DE RÉSERVOIR EN 2018 (EN %) EN ASTARAC

DREAL



Les profils de séquestration carbone de l’Astarac et du Gers sont assez similaires, avec un stock de carbone supérieur à 80% dans le réservoir sol, reflétant le caractère agricole affirmé de ces territoires (occupation du sol dominé par les sols cultivés). Le profil de l’Occitanie présente quant à lui un stock de carbone plus important dans le réservoir biomasse, à mettre en rapport avec le taux de boisement plus important à cette échelle (32,6% contre 13,9% en Astarac).

STOCK DE CARBONE SÉQUESTRÉ PAR TYPE DE RÉSERVOIR EN 2018 (EN %) EN ASTARAC ET COMPARAISON AVEC LES ÉCHELLES DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE
ORCEO-DREAL



3.2.1.11 | Un flux de carbone positif, porté principalement par la forêt

La séquestration du carbone évolue dans le temps, en fonction de différents facteurs. Ainsi, par exemple, la croissance des forêts augmente la capacité de stockage de ce réservoir : on parle alors de **flux de séquestration**. Les changements d’occupation des sols sont aussi des sources d’évolution des capacités de stockage de CO₂. L’urbanisation des terres agricoles, par exemple, va se traduire par une perte de capacité de stockage et par une émission nette de CO₂ : on parle alors de **flux d’émission**.

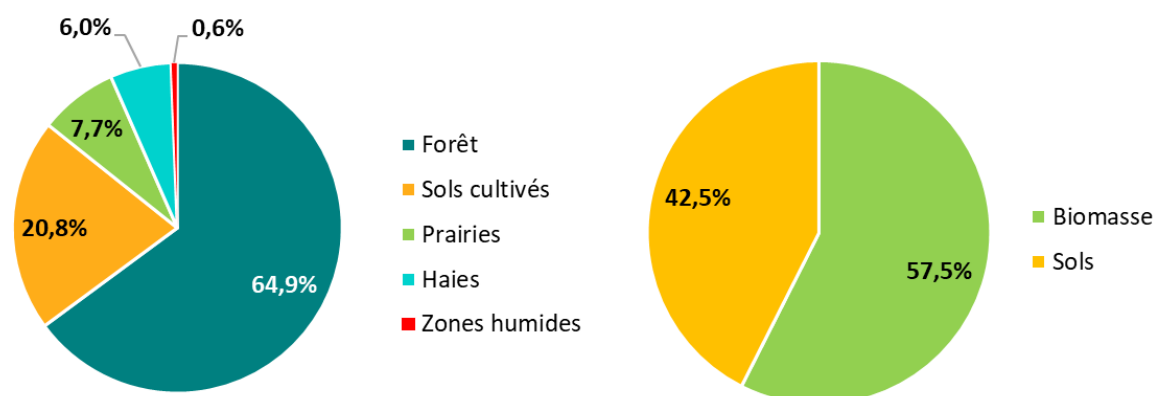
Avec un **flux de carbone annuel positif estimé à +168 ktCO₂eq/an sur la période 2012-2018**, soit une croissance annuelle de +0,22%, l’Astarac est dans une dynamique **d’augmentation de sa séquestration de carbone**. La même tendance est observée pour le Gers et l’Occitanie, les dynamiques de séquestration observées étant plus faibles au niveau départemental avec un taux d’accroissement annuel du stock de carbone évalué à +0,11% et un peu plus forte au niveau régional où ce taux s’élève à +0,25%.

FLUX DE CARBONE ENTRE 2012 ET 2018* (EN KTCO₂EQ/AN)
DREAL

	Stock 2012	Stock 2018	Flux annuel entre 2012 et 2018
Astarac	39 984	40 976	+168
Gers	140 355	142 636	+380
Occitanie	2 472 977	2 560 988	+14 669

* Comme pour l’estimation des stocks, ces chiffres sont à relativiser car la précision géométrique des données utilisées qualifie mal les dynamiques de changement d’occupation du sol de l’Astarac, caractérisé par le morcellement de nombreuses classes d’objets : habitat, bosquets, forêt...

Le flux de séquestration est essentiellement porté par la forêt, qui y contribue pour **64,9%**. L’accroissement naturel de la biomasse forestière, qui représente un stockage important de carbone, explique cette dynamique en grande partie : le réservoir biomasse participe à hauteur de 57,5% des flux de séquestration. Les sols cultivés représentent quant à eux 20,8% des flux de séquestration, les prairies 7,7% et les haies 6,0%.



Ces analyses montrent l'intérêt des forêts astaracaises et des sols cultivés comme supports d'une stratégie carbone, avec des objectifs propres pour chaque cible :

- Pour la forêt, il s'agira essentiellement de s'assurer d'une gestion durable et patrimoniale de ce milieu, en favorisant la gestion en irrégulier, la mixité en âge et en essences, les coupes d'éclaircie ou encore en laissant les rémanents au sol. Une charte forestière de territoire actuellement en élaboration, doit permettre de répondre à ces attentes, de proposer un équilibre entre prélèvement et croissance pour que la forêt puisse continuer à jouer son rôle voir à l'augmenter.
- Pour les sols cultivés, le potentiel de développement de la capacité de stockage est important. Deux types d'actions notamment permettent de développer la séquestration carbone : l'augmentation du stock de matière organique des sols et de la biomasse et la limitation des pertes en terres par érosion et lessivage. Les acteurs agricoles sont déjà mobilisés sur la question de l'érosion des sols qui est une vraie problématique du territoire, avec notamment une sensibilisation à la mise en place de couverts permanents ou la plantation de haies, arbres et bosquets.

3.2.1.12 | Neutralité carbone en 2050 et initiative « 4 pour 1000 »

Les travaux du GIEC ont conduit la communauté internationale à se donner comme objectif la neutralité carbone à différentes échéances afin d'arriver à contenir le réchauffement climatique sous les 2°C. En Europe et en France, cette volonté s'est traduite par l'**objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**. La neutralité carbone implique un **équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone** (tout système absorbant plus de carbone qu'il n'en émet). Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre devront être compensées par la séquestration du carbone. **Cet objectif national est relayé dans le SRADDET de la Région Occitanie.**

En Astarac, le flux de séquestration de carbone annuel sur la période 2012-2018 est évalué à +168 ktCO₂eq alors que les émissions de GES sont estimées à 365ktCO₂eq. Des efforts conséquents sont encore à fournir pour atteindre l'équilibre recherché pour 2050.

Par ailleurs, lors de la COP21 de 2015, la France a lancé l'initiative « 4 pour 1000 », qui a pour **objectif d'accroître la teneur organique du sol (et donc sa capacité à séquestrer le carbone) de +0,4%/an**. Les plantes, en captant du CO₂ lors de la photosynthèse, absorbent du carbone, qu'elles restituent au sol sous forme de matière organique en se décomposant. Le sol s'enrichit de carbone et devient plus fertile et productif.

En Astarac, le flux de carbone dans les sols est estimé à +71 000 tCO₂eq entre 2012 et 2018, ce qui représente une croissance annuelle de +0,22%, donc encore bien en deçà de l'objectif de +0,4%/an.

Le territoire doit ainsi **renforcer ses efforts** pour atteindre de l'objectif de neutralité carbone en 2050, efforts qui doivent se focaliser sur 2 cibles : la réduction des gaz à effet de serre ([Cf. 3.2](#)) et **l'amélioration de la capacité d'absorption et de stockage du carbone** par les puits de carbone.

3.2.4 | Synthèse

3.2.1.13 | L'essentiel

L'**empreinte carbone par habitant est relativement élevée** (11.2 tCO₂eq/an) et supérieure à celles à l'échelle du Gers ou de la région Occitanie, en lien notamment avec des **activités agricoles prédominantes à l'origine d'importantes émissions de GES** (71%), non énergétiques.

En raison du caractère agricole des émissions, trois types de gaz sont identifiés, participant plus ou moins fortement au phénomène d'effet de serre : le CO₂, le CH₄ (en lien avec l'élevage) et le N₂O (en lien avec les intrants).

Les **émissions de GES ont diminué de 14%** entre 2013 et 2021, notamment celles en lien avec les activités agricoles. Malgré cette baisse, les objectifs de réduction affichés dans la stratégie nationale bas-carbone (-40% des émissions à l'horizon 2030 par rapport à 1990) seront difficilement atteignables.

Le **stock de carbone se trouve au 4/5 dans les sols** et notamment par ordre de contribution, dans les sols cultivés (de par leur surface importante), les forêts et les prairies (en raison de leur fort potentiel de stockage). Le reste se situe dans la biomasse, la litière et les produits bois.

Le flux de séquestration de carbone est positif et en augmentation, essentiellement porté par la forêt. Néanmoins, le **flux d'émission est deux fois supérieur au flux de séquestration**, laissant l'objectif de neutralité carbone relativement loin.

3.2.1.14 | Les problématiques

Au regard des enjeux de bouleversements associés à l'augmentation de l'effet de serre, la baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre constitue la première urgence. Cet objectif reste toutefois difficile à entreprendre en raison de la **forte dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles**, se traduisant par des déplacements motorisés prédominants et une part encore importante de chauffage au fioul.

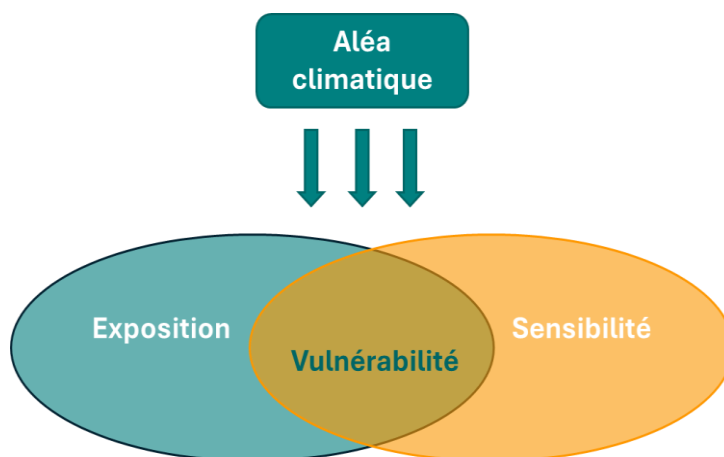
Les pratiques agricoles sont également dépendantes des produits pétroliers pour le travail du sol et la fabrication des intrants et la présence de l'élevage, malgré la déprise observée, induit l'émission **de gaz au pouvoir de réchauffement global très puissant**. Les évolutions en la matière existent mais restent pour l'instant insuffisantes au regard des objectifs.

L'objectif de **neutralité carbone**, visé par les différentes stratégies d'échelle nationale et régionale, ne pourra être atteint que si les flux d'émission sont suffisamment réduits pour être compensés par les flux de séquestration qui nécessitent d'être renforcés. En effet, alors que le réseau de haies tend à disparaître, que les sols sont soumis à forte érosion et que la ressource forestière est sous pression, les **capacités d'absorption du carbone ne sont pas optimales**, mais pourraient largement être améliorées par une meilleure gestion forestière, la restauration du réseau de haies et la couverture végétale des sols.

3.3 | Vulnérabilité du territoire au changement climatique

3.3.1 | Éléments méthodologiques

Cette analyse de la **vulnérabilité du territoire** à l'évolution observée et future du climat est appréhendée en se basant sur la **démarche TACCT** (Trajectoires d'adaptation au Changement Climatique des Territoires) développée par l'ADEME. Cette méthode détermine la vulnérabilité d'un territoire à partir du **croisement entre l'exposition d'un territoire et sa sensibilité aux aléas climatiques actuels et futurs** :



L'**aléa climatique** est défini comme un événement climatique susceptible de provoquer des dégâts ou des perturbations (vague de chaleur, pluie remarquable...) ou comme une tendance climatique dont les effets vont être ressentis à plus long terme (augmentation des températures, modification du régime pluviométrique...). L'**exposition** du territoire au changement climatique détermine la nature, l'ampleur et la fréquence des aléas climatiques auxquels il est susceptible d'être confronté. La **sensibilité** du territoire traduit sa propension à être affecté par la manifestation d'un aléa climatique.

3.3.2 | Exposition du territoire à l'évolution observée du climat

3.3.1.1 | Le climat actuel et son évolution récente

La région de l'Astarac appartient à la **zone climatique tempérée** (Köppen-Geiger), caractérisée de façon générale par des hivers doux et des étés chauds. Toutefois, sa position géographique au carrefour de diverses influences climatiques fait qu'elle **bénéficie de conditions microclimatiques particulières** :

- L'influence **océanique**, marquée par les directions privilégiées des vents du Nord-Ouest, conditionne un temps doux et humide,
- L'influence **méditerranéenne**, plus contrastée, apporte les vents d'Auran du secteur Sud-Est et des pluies à caractère torrentiel,
- L'influence **pyrénéenne**, vient pondérer l'influence des 2 régimes dominants précédents, en introduisant une tendance plus continentale, pouvant se traduire par des températures extrêmes en hiver comme en été.

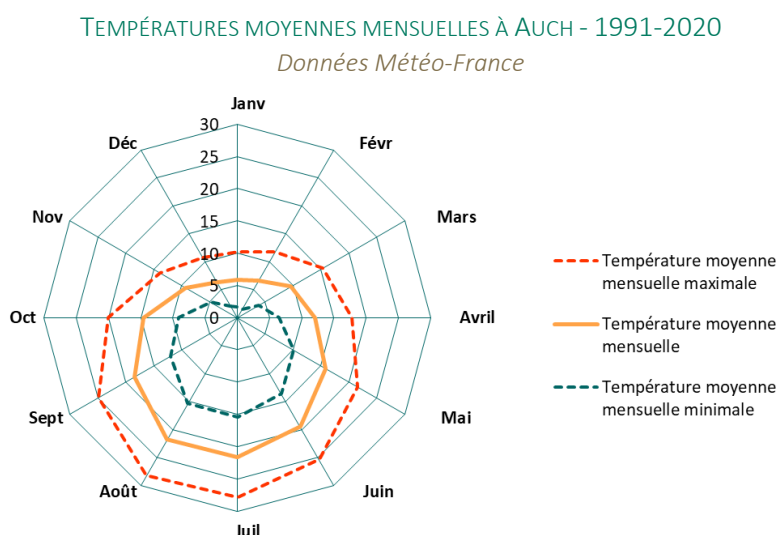
Le climat actuel de l'Astarac est apprécié au regard des données enregistrées à la station de mesure d'Auch, située en limite nord du périmètre de projet, sur la période de référence 1991-2020.

3.3.1.1.1 Des températures moyennes clémentes, mais avec des minima et maxima marqués

Les **températures sont globalement douces** avec une moyenne annuelle enregistrée sur cette période de 13,5°C. En hiver, la température moyenne mensuelle varie entre 5,5°C et 6,6°C, avec des moyennes mensuelles minimales et maximales situées respectivement entre 1,5°C et 2,1°C et entre 10,2°C et 11,7°C. Les températures records de froid et de chaud enregistrées sur cette saison s'élèvent à -20°C en janvier 1985 et à 25,2°C en février 2019.

Les étés sont chauds, avec une température moyenne mensuelle oscillant entre 19,5°C et 21,8°C. Les moyennes minimales et maximales sur cette saison sont comprises respectivement entre 19,5°C et 21,8°C, avec des records de températures enregistrés de 2,6°C en juin 2006 pour la plus basse et de 42,6°C en août 2023 pour la plus chaude.

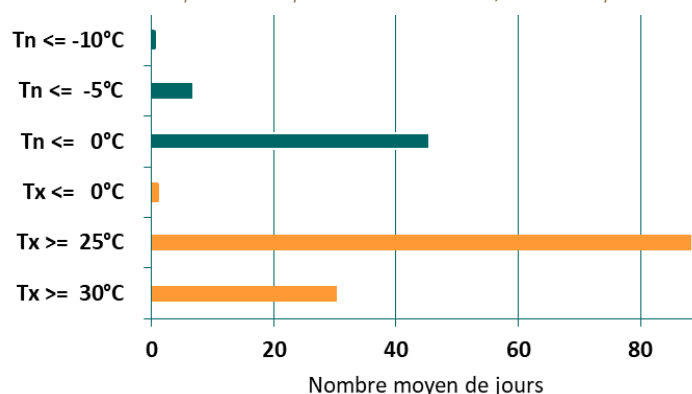
Les **intersaisons sont caractérisées des températures moyennes mensuelles douces**, le printemps étant légèrement plus frais (moyenne de 12,5°C) que l'automne (moyenne de 14,1°C).



Concernant les températures extrêmes, le climat est marqué par un **nombre important de jours où la température est chaude** : en moyenne, près de 24% des jours de l'année présentent une température maximale supérieure ou égale à 25°C et plus de 8% présentent une température maximale supérieure ou égale à 30°C. Le nombre de jours où la température minimale est inférieure à 0°C s'élève à 12,5% (45,5 jours en moyenne sur 1991-2020). Le nombre de jours où cette température moyenne minimale est inférieure à 5°C est faible (1,8%).

NOMBRE MOYEN DE JOURS AVEC DES TEMPÉRATURES CHAUDES ET FROIDES À AUCH - 1991-2020

Données Météo-France | Tn = température minimale / Tx = température maximale



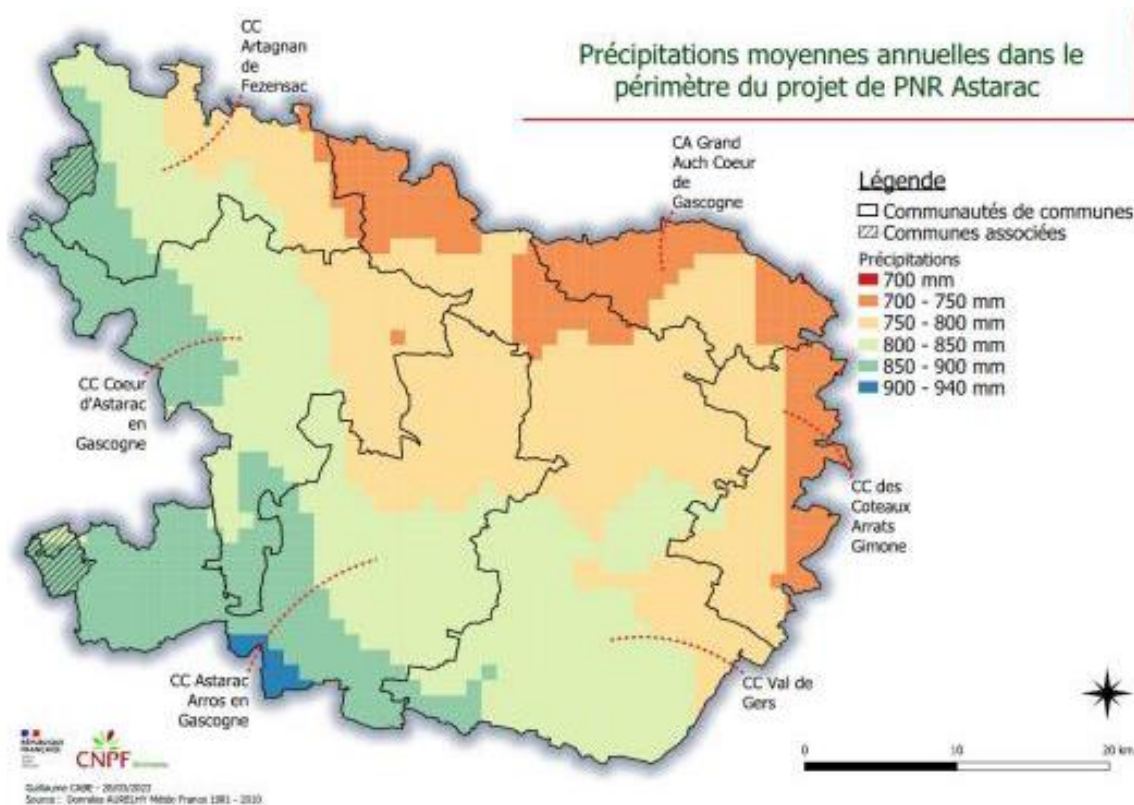
3.3.1.1.2 Des précipitations à forte variabilité interannuelle et réparties inégalement dans l'année et dans l'espace

Sur la période 1991-2020, la **hauteur moyenne annuelle de pluie à la station d'Auch s'élève à 695,8 mm**. Cette moyenne cache des **variations interannuelles pouvant être importantes et une répartition inégale des précipitations sur l'année**. Ainsi, un maximum principal de précipitation est observé en mai, où la hauteur de pluie atteint en moyenne 72,9 mm ; un second maximum est enregistré en novembre (64,1 mm). Les mois les plus secs sont février et mars, où les hauteurs de pluie sont respectivement de 45,8 mm et 49,5 mm. Un second minimum est observé de juillet à octobre, avec des précipitations avoisinant les 55 mm/mois sur cette période. Un **gradient spatial nord-ouest/sud-est d'environ 150mm** est également observé, avec des pluies plus importantes en façade ouest (850-900mm) et plus faibles en façade est (700-750mm).

En moyenne, il est observé 104,4 jours où les précipitations sont >1mm (1l/m²), 44,6 jours où elles sont > à 5 mm et 20,2 jours où les pluies dépassent 10 mm/j. Les pluies orageuses avec grêle sont fréquentes.

PRÉCIPITATIONS MOYENNES ANNUELLES SUR LA PÉRIODE 1991-2020

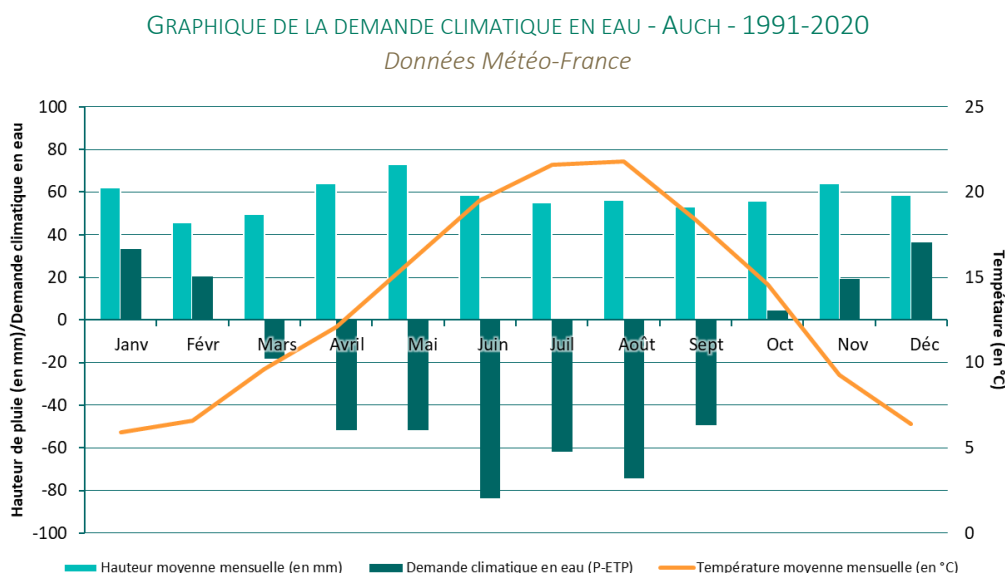
CFT AStarac 2024



3.3.1.1.3 Un ensoleillement proche de 2000h par an

L'Astarac bénéficie d'un **bon ensoleillement avec une moyenne annuelle avoisinant les 2 000 heures**. Les mois les plus ensoleillés sont juillet et août avec respectivement 239,5 et 231,4 heures, mais l'insolation dépasse les 200h de mai à septembre. L'insolation la plus faible est, quant à elle, observée durant les mois de décembre et janvier. Cette durée d'insolation, associée à des températures élevées durant la période estivale, se traduit par une évapotranspiration importante sur cette saison.

La coïncidence temporelle entre les mois où l'insolation et les températures sont les plus élevées avec ceux où les précipitations sont les plus faibles se traduit par un **déficit hydrique théorique marqué d'avril à septembre**, avec un stress maximal observé de juin à août.



3.3.1.1.4 Des vents faibles, dominés par des flux du Nord-Ouest

Les **vitesses de vents peuvent être considérées comme faibles** en Astarac, avec des moyennes mensuelles sur 10 minutes variant de 1,8 m/s en septembre et octobre à 2,4 m/s en juin. Si des rafales maximales autour de 30 m/s (108 km/h) ont été enregistrées au cours de la période de référence, ces phénomènes restent rares. La direction principale des vents est de type NO et secondairement de type SE.

3.3.1.1.5 Des évolutions du climat déjà observées sur la période récente

Ces évolutions récentes sont appréhendées à l'échelle des stations météorologiques d'Auch, de Toulouse ou à l'échelle du secteur Midi-Pyrénées selon les paramètres observés (Météo-France Climat HD).

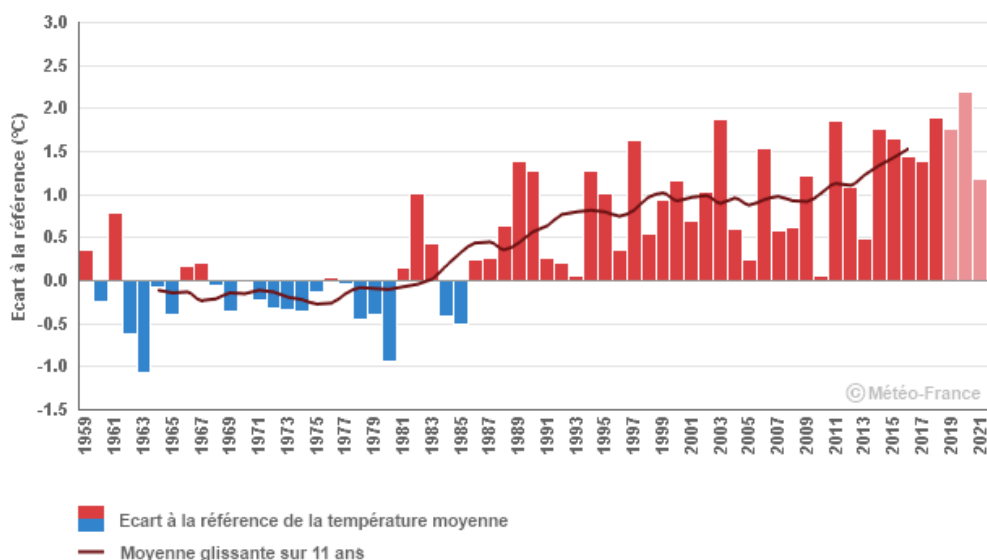
Concernant les températures moyennes annuelles, un **net réchauffement est observé depuis 1959, de l'ordre de +0,3°C par décennie sur la période 1959-2009**. Les 2 années les plus chaudes ont été 2003 et 2019. Ce réchauffement est plus marqué sur les saisons printanières et estivales, avec respectivement une augmentation de +0,3 à +0,4°C et +0,4 à +0,5°C par décennie sur la période 1959-2009.

Le **nombre de journées chaudes** (journée avec une température maximale > à 25°C), bien que très variable d'une année à l'autre, présente une **forte augmentation** sur la période 1959-2009, comprise entre 3 et 6 jours par décennie sur le secteur Midi-Pyrénées.

Le **nombre de vagues de chaleur** (température moyenne nationale $\geq$ à 23,4°C sur au moins 3 jours consécutifs, en atteignant au moins 25,3°C pendant 1 jour) a lui aussi **augmenté sensiblement** au cours des dernières décennies en Midi-Pyrénées. Sur les 34 épisodes dénombrés depuis 1947, 67,6% ont été observés après 2000 et 47,1% après 2010. L'année 2003 reste l'épisode le plus sévère observé sur la région, que ce soit en termes de chaleur et de durée. Notons également l'occurrence de vagues de chaleur particulièrement intenses en 2022 et surtout 2023, même si cette dernière ne détrône pas la référence 2003 en durée et intensité.

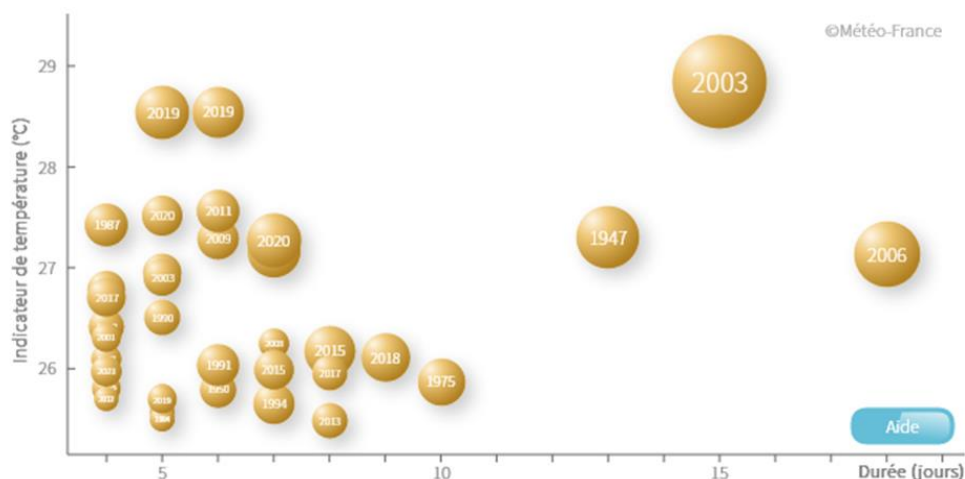
TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE : ÉCART À LA RÉFÉRENCE 1961-1990 À LA STATION DE TOULOUSE-BLAGNAC

Météo-France



NOMBRE DE VAGUES DE CHALEUR EN MIDI-PYRÉNÉES ENTRE 1947 ET 2021

Météo-France

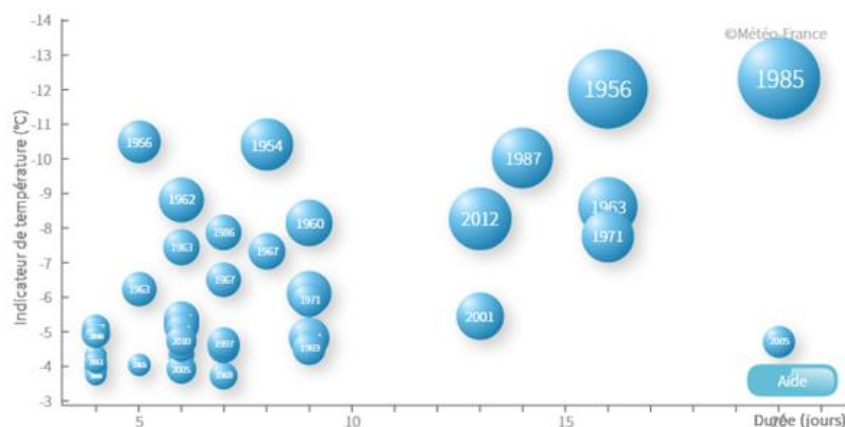


Le nombre de jours de gel, très variable selon les années, tend à diminuer de -1 à -3 jours par décennie sur la période 1961-2010, en cohérence avec l'augmentation des températures. Les années 2002 et 2020 sont celles où le nombre de jours de gel a été le plus faible.

Le nombre de vagues de froid (au moins 3 jours où la température moyenne nationale est $< -2^{\circ}\text{C}$) a diminué au cours des dernières décennies en Midi-Pyrénées. **Sur les 9 vagues de froid les plus sévères en termes de température, 8 ont été enregistrées avant 1986.** Les vagues de froid les plus sévères en termes de durée et de températures sur la période 1947-2021 ont été observées en 1956 et 1985.

NOMBRE DE VAGUES DE FROID ENREGISTRÉ ENTRE 1947 ET 2021 EN MIDI-PYRÉNÉES

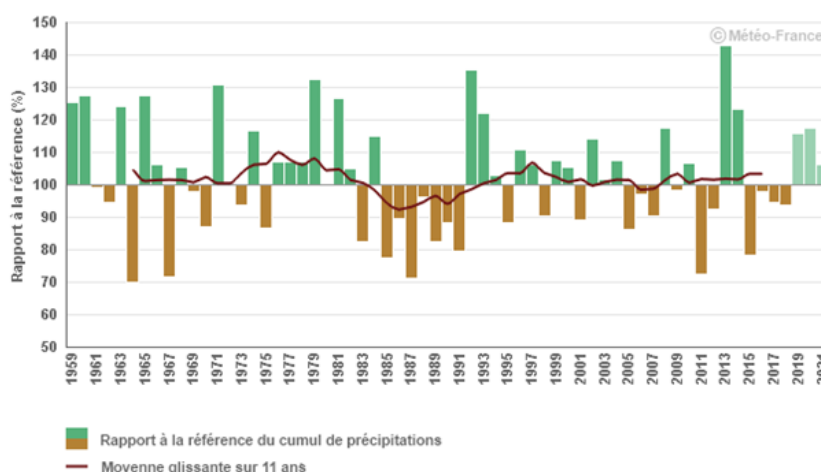
Météo-France



Au niveau des précipitations, les cumuls annuels restent surtout caractérisés par une **forte variabilité interannuelle**, avec une légère baisse enregistrée depuis 1961.

CUMUL ANNUEL DE PRÉCIPITATIONS À LA STATION D'AUCH : RAPPORT À LA RÉFÉRENCE 1931-1990

Météo-France



Au niveau des vents, le changement climatique se traduit par **un affaiblissement des vents**. Des études récentes tendent à démontrer une décroissance significative des vents de surface à l'échelle mondiale, dont l'Europe, au cours des dernières décennies (P. Williams, 2021). Ce phénomène relèverait d'une tendance à long terme et non d'une variabilité cyclique.

3.3.1.2 | Exposition et sensibilité du territoire aux aléas naturels

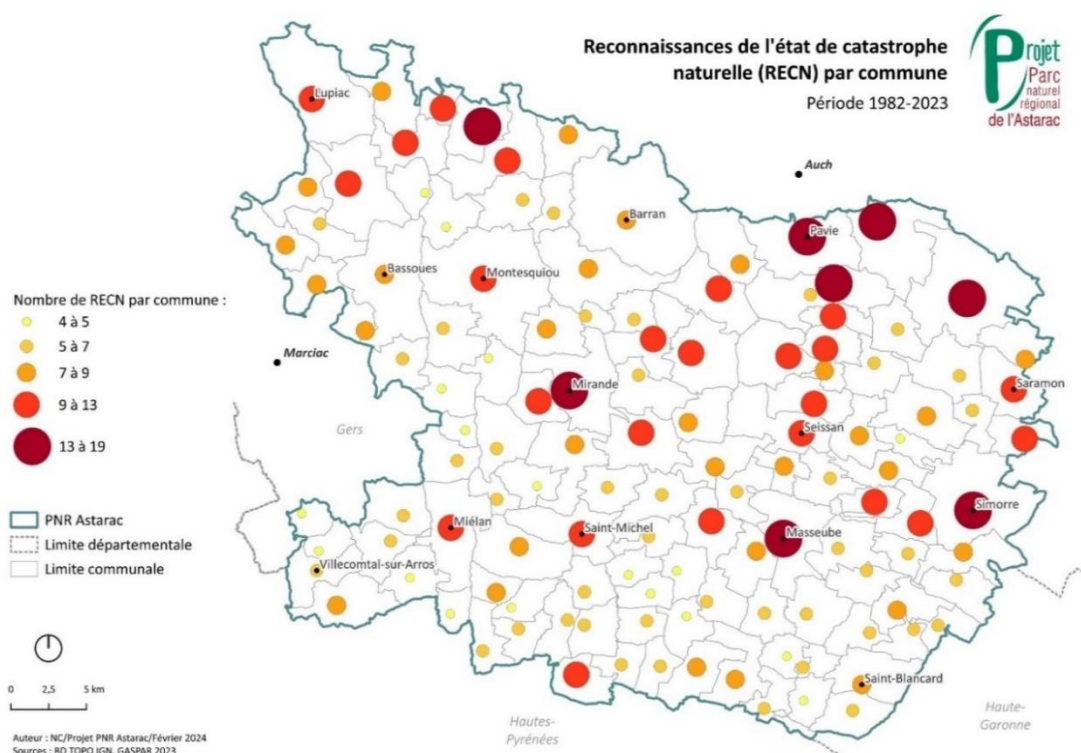
3.3.1.2.1 Des aléas naturels touchant tout le territoire, mais avec des secteurs plus exposés que d'autres

Les aléas sont appréhendés via le recensement des procédures administratives relatives aux risques, issu de l'application GASPARD, et mis à jour directement par les services instructeurs départementaux ou régionaux. Les données recueillies couvrent la période 1982-2023. Il est à noter qu'il existe un lien de dépendance élevé entre le nombre de Reconnaissances de l'État de Catastrophe Naturelle (RECN) et le nombre d'habitant par commune, corrélatif à la nature de ce type de déclaration (assurance).

Sur l'Astarac, un total de 1003 déclarations de RECN ont fait l'objet d'un avis favorable entre 1983 et 2023, touchant toutes les communes. Une concentration plus forte de RECN est observée dans la moitié nord-est du territoire par rapport à la partie sud-ouest.

NOMBRE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE PAR COMMUNE, ENTRE 1982 ET 2023

GASPAR 2023



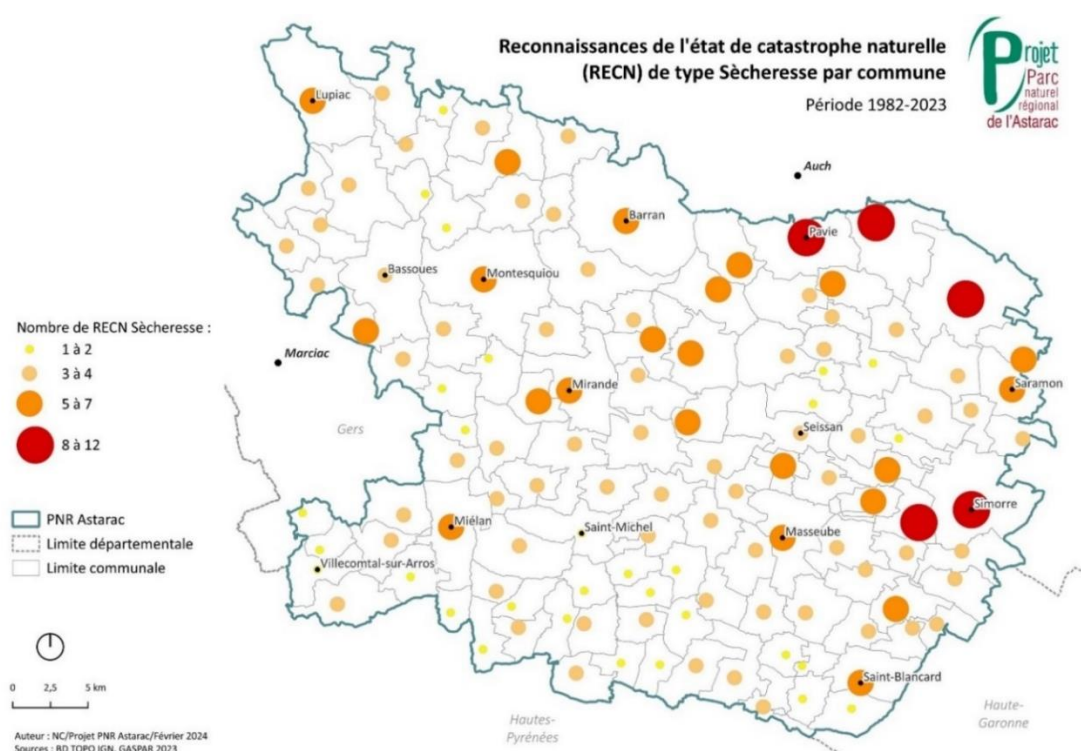
3.3.1.2.2 Des aléas naturels dominés par l'excès ou le manque d'eau

Le risque naturel dominant sur 1983-2023 est le risque de « Sècheresse », qui représente 45,4% des REC� enregistrés. Ce risque s'est beaucoup développé depuis les années 1990. La moitié nord-est du territoire concentre plus de REC� que le sud-ouest. Cet aléa se caractérise également par une fréquence annuelle forte, avec des durées qui peuvent être longues (plusieurs semaines à plusieurs mois).

NOMBRE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DE TYPE SÈCHERESSE PAR COMMUNE, ENTRE 1982 ET 2023

2023

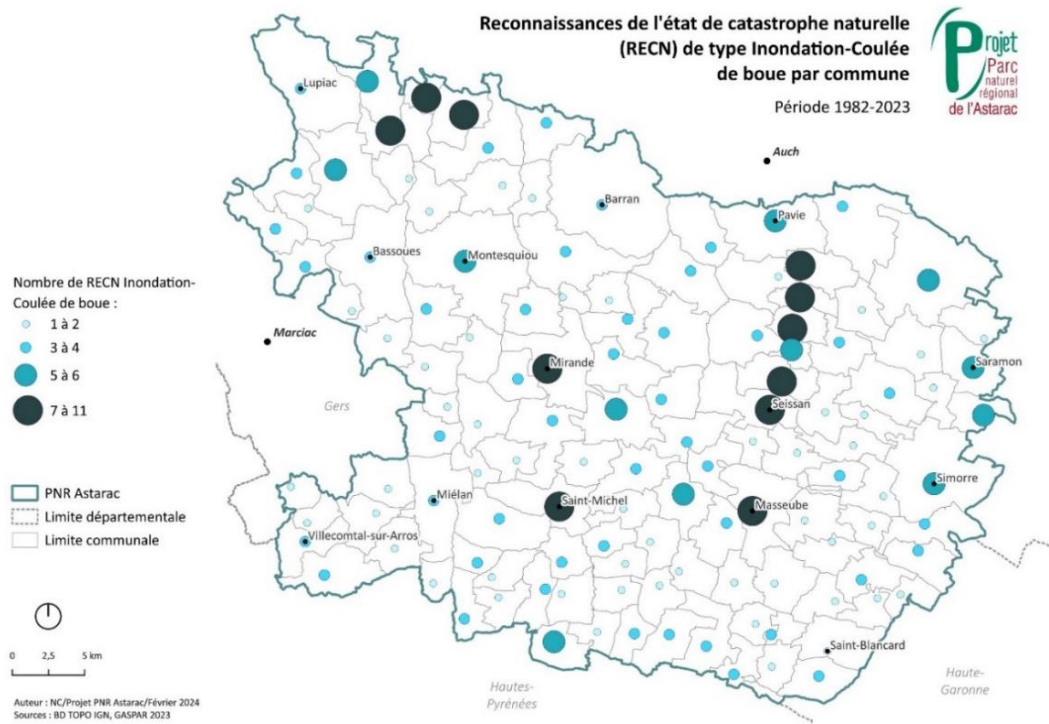
GASPAR 2023



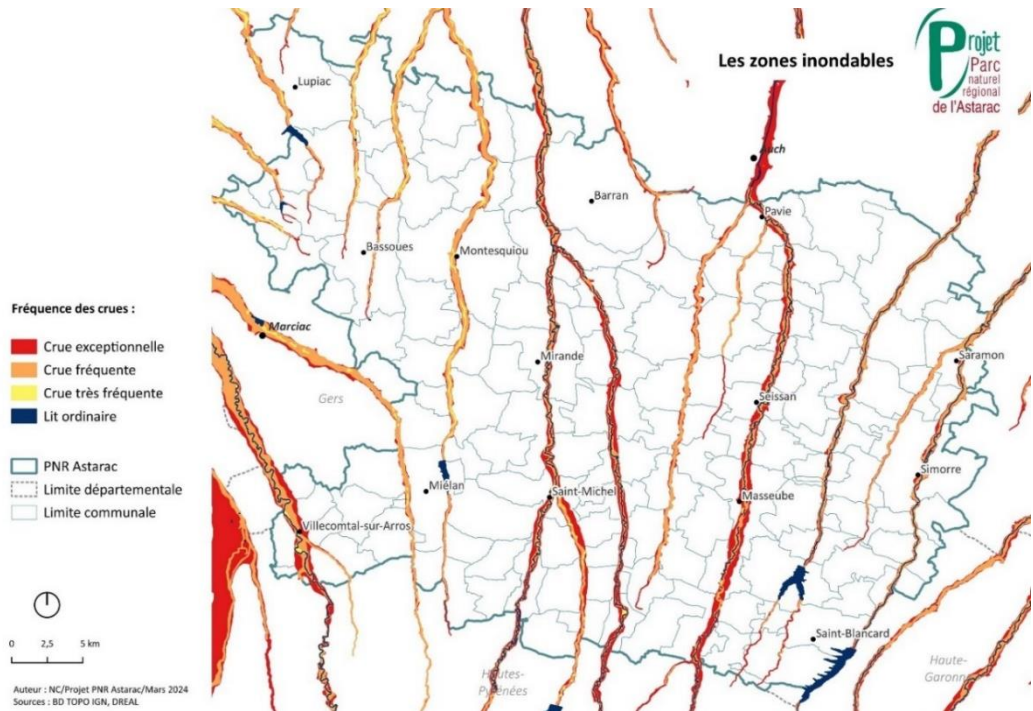
L'aléa « Inondation et/ou Coulée de boue » représente 41% des RECN sur la période 1983-2023. Si toutes les communes sont potentiellement sensibles à ce type de risque au regard du vallonnement du territoire, une concentration de RECN est observée le long de la vallée du Gers et dans une moindre mesure le long des vallées de la Baïse et de l'Osse, c'est-à-dire dans les communes qui cumulent les 2 aléas (inondation et coulée de boue). La carte des zones inondables permet de dénombrer un **potentiel de 936 bâtiments situés en zone de crue fréquente et 3606 bâtiments en zone de crue fréquente**.

Cet aléa présente une fréquence annuelle forte, avec une occurrence marquée durant les saisons d'hiver et de printemps.

NOMBRE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DE TYPE INONDATION-COULÉE DE BOUE PAR COMMUNE, ENTRE 1982 ET 2023
GASPAR 2023



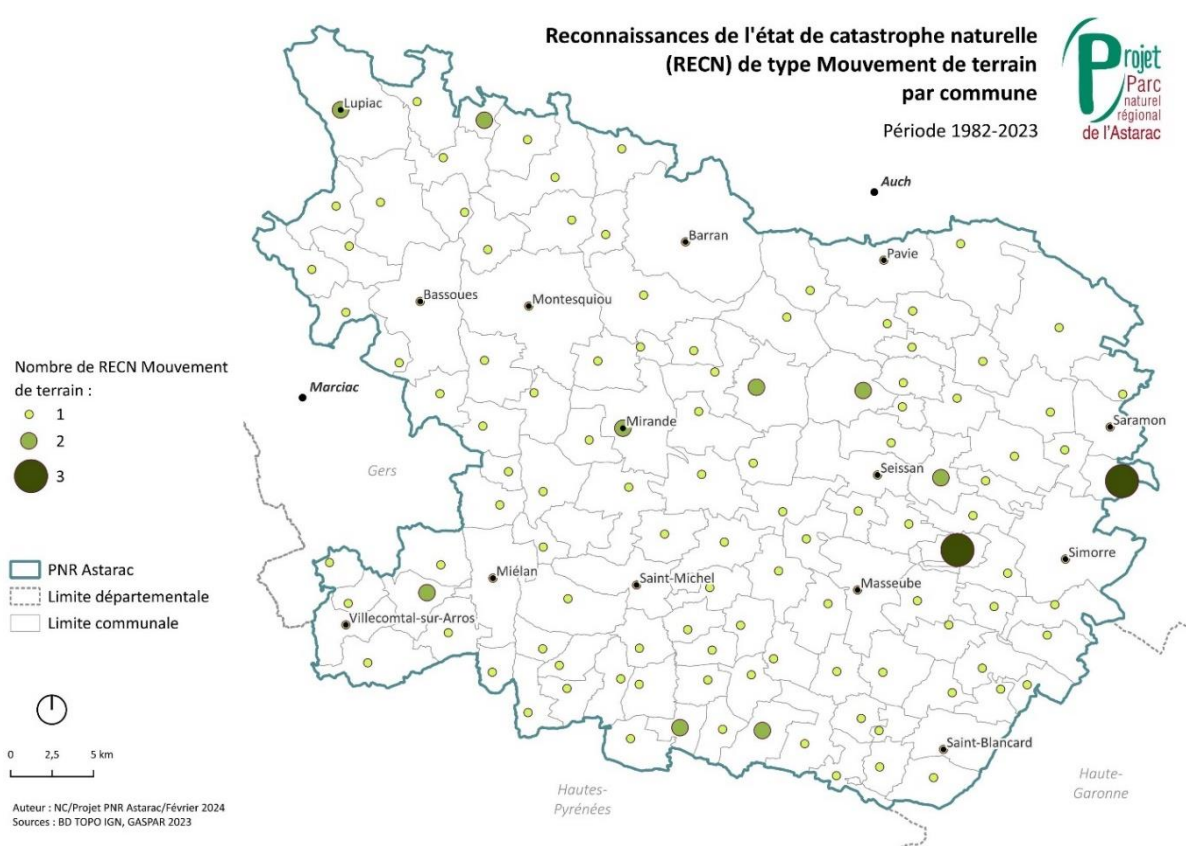
LES ZONES INONDABLES EN ASTARAC
DREAL



Le dernier type de risque naturel ayant fait l'objet d'une reconnaissance ERCN correspond aux « **Mouvements de terrain** ». C'est un aléa jusqu'ici moins présent que les sécheresses ou les inondations/coulées de boue, qui représente **13,6 % des RECN** sur la période 1982-2023. Il présente une occurrence plus ponctuelle dans le temps que les sécheresses ou les inondations-coulées de boue, le plus souvent corrélé à un événement climatique exceptionnel comme la tempête de décembre 1999, à laquelle 90,4% des RECN « Mouvement de terrain » sont rattachables. Toutefois, ces 5 dernières années, les RECN spécifiquement liées aux mouvements de terrain de type retrait-gonflement des argiles lié à la sécheresse tendent à se multiplier. Le territoire est estimé, dans sa quasi-totalité, en **sensibilité forte à cet aléa** par le BRGM.

Cette première approche peut être complétée par la base de données Mouvements de terrain du BRGM (issue d'inventaires, d'archives et d'informations d'origine variée) qui recense **55 phénomènes sur l'Astarac**. 49,1% d'entre eux sont des glissements de terrains, 40,0% de l'érosion de berges, 7,3% des coulées et 3,6% des chutes de blocs/éboulements.

NOMBRE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DE TYPE MOUVEMENT DE TERRAIN PAR COMMUNE, ENTRE 1982 ET 2023
GASPAR 2023

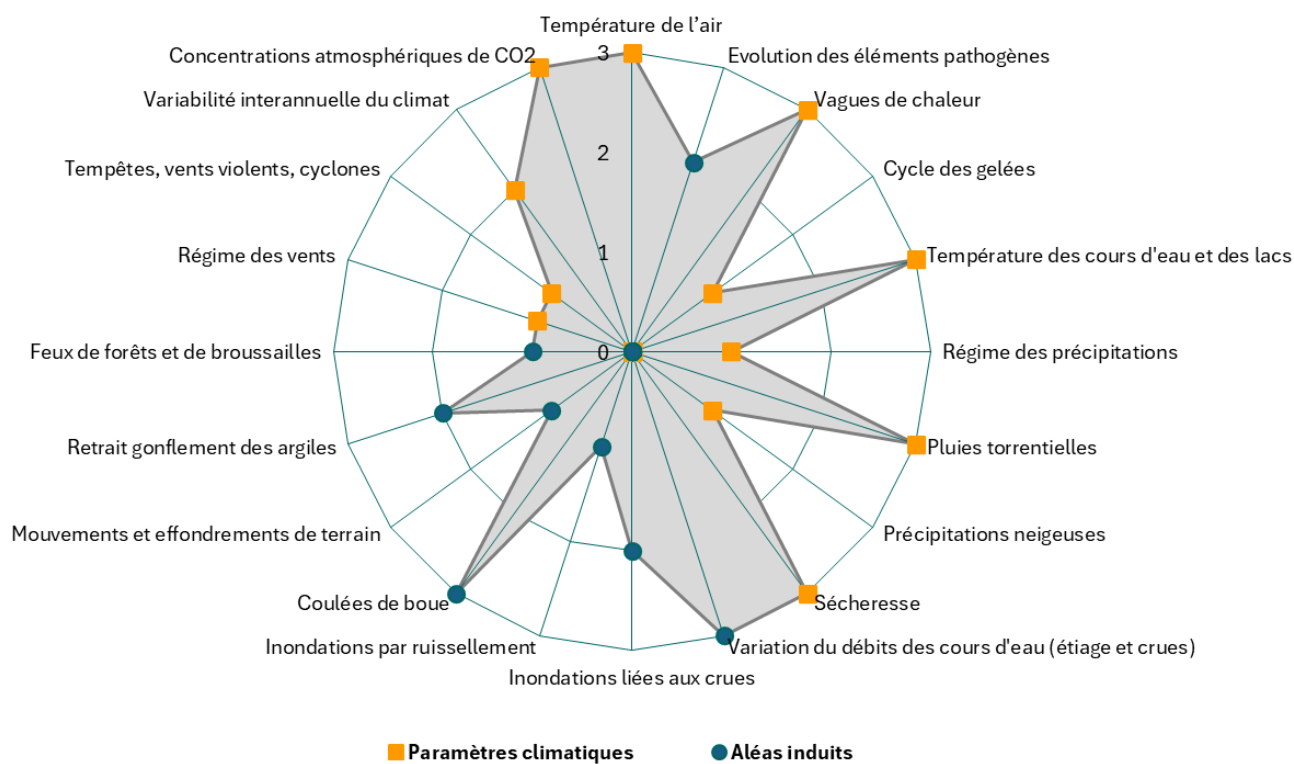


3.3.1.3 | Synthèse de l'exposition du territoire à l'évolution récente du climat et à ses aléas

Dans le cadre de la démarche TACCT suivie, le **niveau d'exposition** est appréhendé en 4 classes (nulle, faible, moyenne, forte), en fonction **de la fréquence des paramètres climatiques et des aléas induits, de leur intensité et de leur couverture géographique**. Pour rappel, cette notation, même si elle repose sur des données tangibles exposées précédemment, présente une certaine part de subjectivité.

L'analyse montre que **l'évolution récente du climat se manifeste déjà** physiquement sur le territoire, notamment au regard des **paramètres climatiques suivants : températures, vagues de chaleur, sécheresse, température des cours des eaux et pluies torrentielles**. Au niveau des aléas induits, ce sont les **variations du débit des cours d'eau et les coulées de boues** qui affectent particulièrement le territoire.

EXPOSITION OBSERVÉE DU TERRITOIRE À L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU CLIMAT ET À SES ALÉAS INDUITS



! Les concentrations atmosphériques de CO2 sont entendues au sens plus large des concentrations en GES (gaz à effet de serre)

3.3.3 | Exposition du territoire à l'évolution future du climat

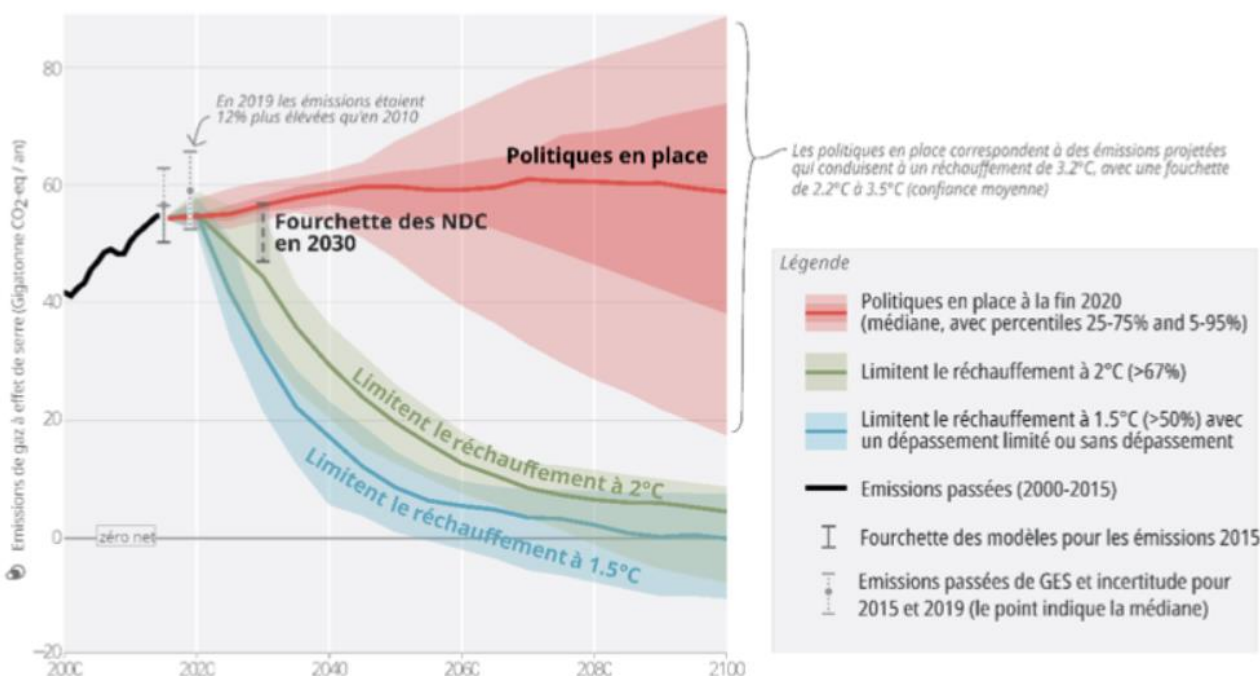
3.3.3.1 | Scénarios climatiques et compréhension des données

L'Accord de Paris (2015) prévoit de maintenir l'élévation de la température moyenne de la Terre en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Malgré l'engagement de la France, et plus globalement de l'Europe à atteindre la neutralité carbone en 2050, le rapport du GIEC de 2023 montre que les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) ont continué à augmenter fortement entre 2010 et 2022 (hors 2020).

Au regard de ces difficultés à stabiliser et réduire les émissions mondiales de GES, et pour garantir la protection des habitants face aux impacts du changement climatique, la France retenu une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) reposant sur le scénario tendanciel au regard des politiques mondiales en place en 2020. Ce scénario prévoit un niveau de réchauffement mondial de +1,5 °C en 2030, +2 °C en 2050 et +3 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit un niveau de réchauffement en France métropolitaine d'environ +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100.

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FONCTION DES POLITIQUES MISES EN PLACE AU NIVEAU MONDIAL

Rapport du GIEC 2023



3.3.3.2 | Les projections climatiques à horizon 2050

Les projections d'évolution climatiques 2050 proposées ci-après sont issues de Climadiag, mis en œuvre par METEO France, sur la base la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Les résultats pour l'Astarac correspondent à une agglomération des données Climadiag estimées à l'échelle des 6 EPCI couvrant le territoire : CA du Grand Auch Cœur de Gascogne, CC Artagnan en Fezensac, CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC des Coteaux Arrats Gimone.

Pour chaque indicateur, 4 valeurs sont présentées :

- La valeur de référence, correspondant à la moyenne observée sur la période 1976-2005,
- La valeur haute, qui correspond aux valeurs les plus hautes obtenues par les modèles appliqués,
- La valeur médiane, présentée comme la valeur attendue, la moitié des projections se situant au-dessus et l'autre moitié en-dessous,
- La valeur basse, représentant les valeurs les plus basses obtenus par les modèles.

3.3.3.2.1 Une augmentation de la température moyenne annuelle d'ici 2050, avec des répercussions fortes sur la saison estivale

La température moyenne annuelle devrait augmenter de **+2,1°C d'ici 2050** par rapport à la période de référence, passant de 12,5 à 14,6°C. Cette hausse concernera toutes les saisons, mais sera **plus marquée en été et en automne**, avec respectivement +2,3°C et +2,5°C, qu'en hiver ou au printemps avec respectivement +2,1°C et +1,5°C.

Le **nombre de jours très chauds** (> à 35°C), rares sur la période 1976-2005, **devraient se multiplier**, passant de 2 à 9. Cette tendance est déjà visible sur les dernières années : 13 jours en 2020, 22 jours en 2022, 8 jours en 2023. Le **nombre de nuits chaudes**, c'est-à-dire le nombre de nuits où la température ne descend pas en dessous de 20°C, va lui aussi être en **forte augmentation**, passant de 5 nuits sur la période de référence à 22 jours d'ici 2050.

Le **nombre de jours en vague de chaleur**, c'est-à-dire une succession d'au moins 5 jours en été où la température maximale journalière dépasse la normale de plus de 5°C, sera également en **augmentation**, passant de 1 sur 1976-2005 à 10 en 2050.

Le **nombre annuel de jours avec sol sec sera en hausse**, évoluant de 97 sur la période de référence à 132 d'ici 2050. Cette évolution présente une saisonnalité marquée, **l'augmentation étant concentrée sur les saisons estivale (+15 jours) et automnale (+16 jours)**.

Le nombre de jours avec risque significatif de feux de végétation se renforce, passant de 1 jour sur la période de référence à 4 jours d'ici 2050.

La **date de reprise de la végétation devrait intervenir 9 jours plus tôt d'ici 2050**, les dates évoluant du 08/02 sur la période de référence au 30/01.

Le **nombre de jours échaudants entre avril et juin va très fortement augmenter**, avec une valeur attendue de 23 jours contre 14 sur la période de référence.

Le **nombre de jours de gel va diminuer fortement**, passant de 34 jours sur 1976-2005 à 16 jours d'ici 2050 et le **nombre de jours en vague de froid**, déjà peu nombreux sur la période de référence, **va tendre à disparaître**.

TEMPÉRATURE MOYENNE PAR SAISON EN °C

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	5,4	7,1	7,5	7,9
Printemps	11,6	12,7	13,1	13,7
Eté	20,1	22,1	22,4	22,8
Automne	13,0	14,9	15,5	16,0

NOMBRE ANNUEL DE JOURS TRÈS CHAUDS (TEMPÉRATURE MAXIMALE >35°C)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	2	5	9	12

NOMBRE ANNUEL DE NUITS CHAUDES (NUIT AVEC TEMPÉRATURE JAMAIS <20°C)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	5	17	22	28

NOMBRE ANNUEL EN VAGUE DE CHALEUR (AU MOINS 5 JOURS CONSÉCUTIFS EN ÉTÉ OÙ LA TEMPÉRATURE MAXIMALE JOURNALIÈRE DÉPASSE LA NORMALE DE PLUS DE 5°C)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	1	7	10	16

NOMBRE DE JOURS AVEC SOL SEC PAR SAISON

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	2	1	4	10
Printemps	3	1	5	8
Été	46	38	61	71
Automne	46	45	62	73

NOMBRE DE JOURS AVEC RISQUE SIGNIFICATIF DE FEUX DE VÉGÉTATION

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	1	1	4	11

DATE DE REPRISE DE LA VÉGÉTATION

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	08/02	27/01	30/01	01/02

NOMBRE DE JOURS ÉCHAUDANTS ENTRE AVRIL ET JUIN (JOURS OÙ LA TEMPÉRATURE MAXIMALE EST >25°C)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	14	21	23	26

NOMBRE ANNUEL DE JOURS DE GEL

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	34	13	16	19

NOMBRE ANNUEL DE JOURS EN VAGUE DE FROID (AU 5 JOURS CONSÉCUTIFS EN HIVER OÙ LA TEMPÉRATURE JOURNALIÈRE MINIMALE EST INFÉRIEURE DE PLUS DE 5°C À LA NORMALE)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	2	0	1	1

3.3.3.2.2 Des précipitations stables en termes de cumul annuel à horizon 2050, mais dont la répartition par saison va être modifiée

Le **cumul annuel de précipitations devrait peu évoluer**, avec 757mm de pluie en valeur attendue pour 2050 contre 769mm sur la période de référence. En revanche, **la répartition saisonnière va évoluer**, avec une hausse sensible des précipitations sur la période hivernale (213mm contre 195mm sur 1976-2005) et une diminution des pluies sur la période estivale (140mm contre 165mm sur 1976-2005).

Le **nombre de jours avec précipitations va évoluer à la baisse**, avec 111 jours en valeur attendue en 2050 contre 117 jours sur la période de référence. Cette baisse du nombre de jours avec pluie sera plus marquée en **saison estivale**.

Le **nombre de jours consécutifs sans précipitations devrait augmenter sur la période estivale**, avec une valeur attendue de 20 jours en été d'ici 2050 contre 18 jours sur la période de référence.

Le scénario TRACC prévoit **une évolution du nombre de jours avec fortes pluies (>20l/m²) centrée sur les périodes hivernale et printanière**. Il prévoit également une légère **augmentation du cumul de pluie journalière remarquable** (valeur dépassée en moyenne 1 jour sur 100, soit 3 à 4 jours par an).

CUMUL DE PRÉCIPITATIONS PAR SAISON (EN MM)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	195	196	213	238
Printemps	218	184	224	272
Été	165	110	140	187
Automne	187	154	180	203

NOMBRE DE JOURS AVEC PRÉCIPITATIONS PAR SAISON

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	31	30	33	34
Printemps	34	30	32	37
Été	24	16	20	24
Automne	28	23	26	29

NOMBRE DE JOURS CONSÉCUTIFS SANS PLUIE PAR SAISON

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	16	13	14	16
Printemps	13	11	13	16
Été	18	17	20	27
Automne	16	14	17	21

NOMBRE DE JOURS AVEC FORTES PRÉCIPITATIONS PAR SAISON (PLUIE>20MM/M²)

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	1	1	2	2
Printemps	1	1	2	2

Été	1	1	1	2
Automne	1	1	1	2

CUMUL DE PRÉCIPITATIONS QUOTIDIENNES REMARQUABLES (EN MM)

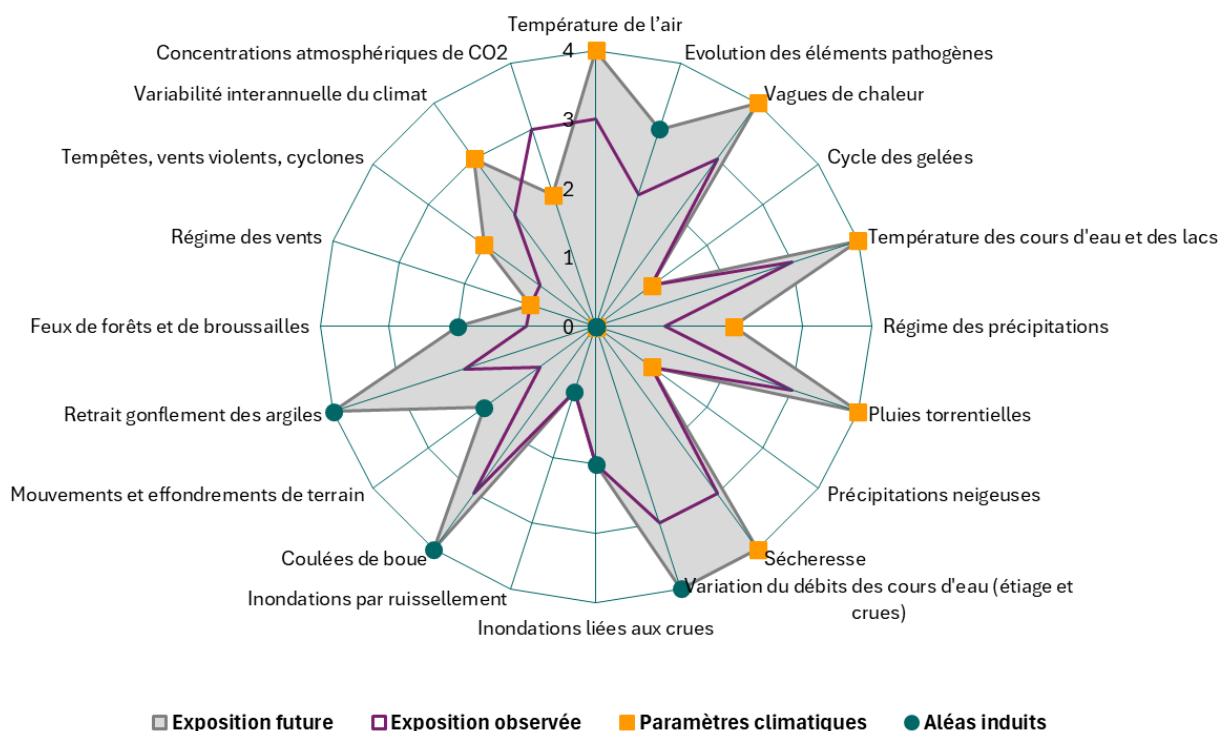
	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Astarac	22	21	23	26

3.3.3.3 | Synthèse de l'exposition du territoire à l'évolution du climat à horizon 2050

	Référence 1976-2005	Horizon 2050		
		Valeur basse	Valeur attendue	Valeur haute
Hiver	196	189	212	229
Printemps	218	192	211	240
Eté	167	107	156	174
Automne	188	165	196	213

Au regard des évolutions climatiques estimées pour 2050, **l'exposition du territoire aux aléas climatiques récents telle que présentée au §3.2.2 va s'accroître pour certains paramètres climatiques**, notamment la température de l'air, les vagues de chaleur, la sécheresse, les températures des cours d'eau et des lacs et les pluies torrentielles pour lesquelles le territoire passe en exposition forte. Au niveau des paramètres induits, l'exposition du territoire passe en niveau fort pour les variations du débit des cours d'eau, les coulées de boue et le retrait/gonflement des argiles. Le seul paramètre dont la manifestation devrait être moins importante sur le territoire en 2050 concerne la concentration dans l'atmosphère des GES, sous condition que les efforts de réduction soient significatifs, à la hauteur des engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique (neutralité carbone en 2050, réduction des émissions de GES, ...).

EXPOSITION OBSERVÉE DU TERRITOIRE AU CLIMAT ET À SES ALÉAS INDUITS À HORIZON 2050



! Les concentrations atmosphériques de CO2 sont entendues au sens plus large des concentrations en GES (gaz à effet de serre)

3.3.4 | Analyse de la sensibilité et de la vulnérabilité au changement climatique

La sensibilité du territoire sera **appréciée au regard des impacts observés et potentiels** sur le territoire, concernant 4 thématiques particulières présentant des **enjeux forts** en Astarac : l'eau, la forêt et l'arbre hors forêt, l'agriculture et la qualité de vie.

3.3.3.4 | Sensibilité du territoire à l'évolution récente et future du climat

3.3.3.4.1 L'eau, un bien commun vital fortement impacté

3.3.3.4.1.1 Diminution de la quantité d'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau

Principal aléa	Sècheresse	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, diminution du stock nival, diminution des pluies en saison estivale	
Description	Des étés plus chauds et secs entraînent une diminution des débits des cours d'eau et des niveaux d'eau dans les plans d'eau. Les stocks nivaux en amont (Pyrénées) diminuent, limitant le soutien aux étiages de fin de printemps et début d'été. Les périodes d'étiage sont plus longues.	
Facteurs aggravants	Renforcement de la demande en évapotranspiration, accentuant les besoins en eau pour l'irrigation et donc les prélèvements	
Facteurs améliorants	Diminution de la demande en eau par des pratiques agricoles adaptées : cultures adaptées, agroforesterie, permaculture Utilisation économe de l'eau par tous les acteurs	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, disparition d'habitats et d'espèces, Enjeux financiers : perte de rendement et/ou de production agricole, fragilisation de l'alimentation locale Enjeux agricoles : durcissement des conditions de travail (restrictions d'eau, fragilité des cheptels, perte de rendement, ...) avec à terme la question du maintien des activités agricoles Enjeux sociétaux : conflits d'usages, conflits entre territoires	

3.3.3.4.1.2 Dégradation de la qualité des eaux de surface

Principal aléa	Pluies torrentielles	
Autres aléas éventuels	Augmentation de la température	
Description	Intensification de la pollution des eaux par le ruissellement qui entraîne résidus de pesticides (azote, nitrates, phosphore, micro-polluants minéraux) et particules en suspension vers les cours d'eau Réduction de la dilution des polluants liée à la baisse des niveaux d'eau résultant de l'augmentation de la température	
Facteurs aggravants	Pratiques agricoles laissant les sols à nus, renforcement des traitements, travail du sol	
Facteurs améliorants	Maintien/plantation de haies, de ripisylves, bandes enherbées suffisamment larges, pratiques agricoles adaptées (couverture des sols, moins de traitement, travail du sol adapté)	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, disparition d'habitats et d'espèces Enjeux financiers : coûts pour les collectivités pour le traitement de l'eau et coût pour le consommateur, non attractivité territoriale Enjeux sociétaux : santé publique, conflits autour de l'eau en tant que bien commun, maintien de la population	

3.3.3.4.1.3 Augmentation de la température de l'eau

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, sécheresse	
Description	L'augmentation de la température atmosphérique modifie l'équilibre chimique et biologique de l'eau, avec notamment une baisse de son oxygénation	
Facteurs aggravants	Forte anthropisation des cours d'eau, nombreux seuils, coupe des ripisylves	
Facteurs améliorants	Végétalisation des berges, diversification des écoulements par successions banquettes/radiers	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perturbation du métabolisme et du cycle de vie vital, extinction, développement d'espèces invasives, réduction de la capacité d'autoépuration des milieux Enjeux financiers : surcoût pour le traitement des eaux	

3.3.3.4.1.4 Inondation

Principal aléa	Augmentation des pluies hivernales et printanières	
Autres aléas éventuels	Cumul de précipitations quotidiennes remarquables, augmentation de la température	
Description	Débordement des cours d'eau, de façon plus ou moins rapide	
Facteurs aggravants	Imperméabilisation des sols, assèchement des zones humides, disparition des haies, ripisylves et prairies, anthropisation du lit des cours d'eau	
Facteurs améliorants	Maintien des prairies et des haies, revégétalisation des berges, préservation des zones humides, désimperméabilisation des sols, restauration de l'hydrologie naturelle des cours d'eau	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux financiers : indemnisation des biens - 3606 bâtiments en zone crue exceptionnelle, 936 en zone crue très fréquente Enjeux sociétaux : sécurité des personnes et des biens	

3.3.3.4.2 Forêt et arbres hors forêt, un bien commun fragilisé

3.3.3.4.2.1 Perte de croissance et dépérissement

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Canicule, sécheresse	
Description	Le stress hydrique provoque des flétrissements dans les houppiers, voire une chute précoce des feuilles. Il peut aussi se manifester par une fissuration des écorces sur les jeunes arbres ou les essences à écorce fine. Les sécheresses sévères sont responsables d'embolies gazeuses, phénomène irréversible qui peut aboutir à la mort de tout ou partie de l'arbre touché. Ces différents phénomènes entraînent des pertes de croissance, un affaiblissement des arbres et des dépérissements.	
Facteurs aggravants	Exposition au sud, sols pauvres à faible réserve en eau, essences en limite sud de leur aire de répartition	
Facteurs améliorants	Gestion durable de la forêt, favoriser les diversités en âge et en essence, accompagnement des propriétaires	

Principal aléa	Augmentation de la température	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne - 2	Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, diminution du stockage carbone (perte de biomasse) Enjeux filière : perte de production, affaiblissement du patrimoine forestier, augmentation des frais de gestion, sécurité en cas d'intempéries	

3.3.3.4.2.2 Modification de la phénologie et difficulté de reproduction

Principal aléa	Précocité du printemps	
Autres aléas éventuels	Gel tardif, hiver doux	
Description	Allongement de la période de croissance des arbres, qui débourrent, fleurissent et fructifient plus tôt et perdent leurs feuilles plus tard, et augmentation de la sensibilité aux gelées tardives (débourrage difficile). Les hivers doux peuvent également entraîner des difficultés de reproduction (germination précoce fragilisée par les gelées tardives, altération des conditions de levée de dormance).	
Facteurs aggravants	Exposition sud, pression cynégétique	
Facteurs améliorants	Hybridation, patrimoine génétique large	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne-2	Future : Moyenne-2
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, diminution du stockage carbone (perte de biomasse) Enjeux filière : perte de production, affaiblissement du patrimoine forestier, augmentation des frais de gestion, sécurité	

3.3.3.4.2.3 Multiplication des causes biotiques de dommages au milieu forestier

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Sècheresse	
Description	L'augmentation de la température favorise les cycles biologiques des parasites et permet aux pathogènes et ravageurs de coloniser de nouveaux milieux. Chenille processionnaire, punaise réticulée, chancre, maladie de l'encre, maladie des taches brunes, insectes sous-corticaux font partie des risques sanitaires relevés sur le territoire.	
Facteurs aggravants	Gestion forestière en plantation régulière, monoculture et affaiblissement des arbres	
Facteurs améliorants	Mixité des essences et âges	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, dégradation des habitats Enjeux filière : coupes sanitaires, perte de production Enjeux sociétaux : allergies	

3.3.3.4.2.4 Dégradation des services environnementaux de la forêt

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, sécheresse, diminution des pluies estivales	
Description	L'augmentation de la température et de ses aléas associés entraînent une dégradation des services environnementaux de la forêt : perte de production, diminution de la capacité à stocker du carbone, perte de biodiversité, érosion des sols	

Principal aléa	Augmentation de la température	
Facteurs aggravants	Gestion forestière uniquement centrée sur l'économie, monoculture	
Facteurs améliorants	Gestion forestière durable, favoriser la régénération d'essences adaptées, favoriser la diversité génétique, favoriser la mixité en essence et en âge, maintien de milieux associés	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne - 2	Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux environnementaux : perte de biodiversité, stockage carbone, eau Enjeux filière : perte de production Enjeux sociétaux : qualité de vie (limitation de l'accès à la forêt pour raison de sécurité, vie sauvage dans les villages, cueillette et chasse moins abondantes...), coût eau	

3.3.3.4.3 L'agriculture, un secteur économique particulièrement touché

3.3.3.4.3.1 Érosion des sols

Principal aléa	Pluies torrentielles	
Autres aléas éventuels	Vent	
Description	Les fortes pluies de printemps et d'automne ruissellent sur les sols, arrachant des particules et formant parfois de grandes rigoles d'érosion. Les matières sont évacuées en aval, entraînant une perte sèche du capital sol et se traduisant par une baisse de fertilité.	
Facteurs aggravants	Les fortes pluies arrivent sur un sol fraîchement travaillé, avec des cultures dont le stade phénologique n'est pas assez avancé pour protéger les sols.	
Facteurs améliorants	Couverture des sols, rotation des cultures avec prairies/fourrage pour restructurer les sols, absence de travail du sol ou travail moins profond, dispositifs anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées)	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Très forte - 4	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux agronomiques : perte de fertilité des sols, dégradation des sols Enjeux financiers : coût annuel pour les collectivités pour le nettoyage des voiries, coût pour les exploitants agricoles (perte de rendement, fertilisation accrue...) Enjeux environnementaux : pollution des cours d'eau en matières en suspension et en polluants, diminution de la capacité de stockage carbone des sols	

3.3.3.4.3.2 Baisse des rendements des cultures

Principal aléa	Sècheresse	
Autres aléas éventuels	Augmentation de la température, vagues de chaleur, cumul de précipitation	
Description	Baisse de rendements ou perte de productions corrélatives à différents aléas thermiques et hydriques. Les pluies d'automne de 2020 et 2023, par exemple, ont été problématiques pour les semis de céréales.	
Facteurs aggravants	Utilisation de cultures et semences inadaptées, utilisation d'engrais, résistance aux maladies, ravageurs et mauvaises herbes	
Facteurs améliorants	Utilisation de semences et productions moins consommatrices d'eau, couplage avec circuits courts, Plan d'Actions Territorial pour mieux gérer les rendements	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux financiers : impacts macro-économiques Enjeux agricoles : manque à gagner des producteurs, découragement de la profession Enjeux sociétaux : augmentation des prix des produits alimentaires, sécurité alimentaire	

3.3.3.4.3.3 Pertes de rendements liées aux productions animales, bien-être animal

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, sécheresse	
Description	Le stress thermique a un impact direct sur la physiologie des animaux d'élevage : souffrance animale, déshydratation, dénutrition, troubles cardio-vasculaires. Les résultats peuvent se traduire par des pertes de poids, une diminution de la production laitière, des troubles de la reproduction, des changements de comportement, des décès par étouffement et/ou surchauffe.	
Facteurs aggravants	Bâtiments vétustes, dysfonctionnement du système de ventilation, surdensité animale	
Facteurs améliorants	Adaptation des bâtiments d'élevage, surveillance fréquente des animaux, multiplication des points d'abreuvement, qualité de l'abreuvement, brumisation, densité de chargement raisonnée, parcours ombragés (arbres, haies, sous-bois)	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne - 2	Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux financiers : aides publiques d'urgence Enjeux agricoles : fragilisation des cheptels, perte de revenus, découragement de la profession, image négative Enjeux sociétaux : augmentation des prix des produits alimentaires, sensibilité au bien-être animal Enjeux environnementaux : disparition des milieux prairiaux avec la disparition de l'élevage (plus de grandes cultures, plus de traitements, plus d'érosion...)	

3.3.3.4.3.4 Complexification de la gestion des fourrages et pâturages

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Sécheresse	
Description	Les aléas et les variations interannuelles climatiques se traduisent par un décalage de la pousse de l'herbe, qui tend à être à son maximum au printemps, très faible en été, puis plus abondante en fin d'année. Ce contexte rend les décisions de pâturage et de récolte difficile. La sécheresse entraîne aussi une diminution des rendements et le stress hydrique a des impacts sur les teneurs en nutriment et la valeur nutritive du fourrage. Les pâturages, caractérisés par un couvert plus bas, sont plus exposés.	
Facteurs aggravants	Semis à faible diversité et non adaptés, surpâturage	
Facteurs améliorants	Types de prairies et fourrage variés avec une diversité de légumineuses et de graminées, utilisation de variétés pérennes résistantes, modification de la période de vèlage, pâturage précoce, chargement adapté	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne - 2	Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux financiers : coût liés aux importations de fourrage Enjeux agricoles : avoir des stocks de fourrage suffisants en été notamment, qualité altérée des fourrages et pâturages Enjeux environnementaux : maintien des prairies	

3.3.3.4.3.5 Développement du parasitisme, des adventices, des ravageurs et des agents pathogènes

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, sécheresse, cumul de précipitations, disparition des gels précoces	

Principal aléa		Augmentation de la température
Description	Les aléas climatiques ont pour conséquence des attaques parasitaires plus fréquentes, plus intenses et sur une période plus longue, une émergence précoce de ravageurs et un développement des maladies parasitaires, vectorielles et virales (piroplasmose, maladie hémorragique épizootique, grippe aviaire...). Les récoltes de soja en 2023, par exemple, ont été fortement affaiblies par une invasion de punaises diaboliques.	
Facteurs aggravants	Monoculture, raréfaction des espaces naturels et semi naturels, disparition des insectes auxiliaires	
Facteurs améliorants	Maintien des espaces semi-naturels autour des parcelles cultivées (haies, bandes enherbées ou fleuries, arbres de plein champ, sites d'hivernage...), prise en compte des insectes auxiliaires lors des travaux agricoles, réseaux de surveillance, prophylaxie, claustration	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte – 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux financiers : coût pour le financement des opérations de santé animale (soins, vaccinations...), restrictions commerciales, impacts macro-économiques Enjeux agricoles : perte de rendement culture et production animale, mortalité animale, découragement de la profession	

3.3.3.4.4 Une qualité de vie bousculée par le climat

3.3.3.4.4.1 Hausse de la mortalité et de la morbidité

Principal aléa		Vagues de chaleur
Autres aléas éventuels	Augmentation de la température, nuits chaudes	
Description	Augmentation du nombre de décès dues à la chaleur et développement/aggravement de pathologies, particulièrement sur les populations les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, personnes malades ou allergiques, ménages à faibles revenus, population marginalisée	
Facteurs aggravants	Population vieillissante, manque de personnel de santé, bâtiments mal isolés, isolement, déplacements quotidiens obligés, activité physique, imperméabilisation des sols et réduction de la nature en cœur de village et bourg-centre	
Facteurs améliorants	Surveillance, prévention, plan canicule, isolation thermique des bâtiments, adaptation des horaires de travail, solidarité	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte -3	Future : Très forte -4
Conséquences induites	Enjeux financiers : baisse de la productivité et absentéisme au travail, recours aux soins accru, restriction d'activités, investissement d'adaptation structurelle, surconsommation énergétique Enjeux sociétaux : surmortalité, santé, perte de bien-être, accès aux soins, agressivité, détresse psychologique	

3.3.3.4.4.2 Développement des zoonoses, des maladies infectieuses et/ou vectorielles et des allergies

Principal aléa		Augmentation de la température
Autres aléas éventuels	Cumul de précipitations	

Principal aléa	Augmentation de la température	
Description	Le changement climatique participe à l'augmentation des maladies transmises par des vecteurs invertébrés, telles les arboviroses (moustique tigre) ou la borréliose de Lyme (tique). Les maladies transmises à l'homme par les animaux vertébrés comme la grippe aviaire ainsi que des maladies liées à la contamination alimentaire sont également en augmentation. Par ailleurs, la hausse des températures se traduit aussi par un allongement des périodes polliniques et des quantités d'allergènes produits ; elle participe aussi au développement d'organismes invasifs fortement allergènes (ambrosie, chenille processionnaire).	
Facteurs aggravants	Population vieillissante, désert médical, travail en extérieur	
Facteurs améliorants	Sensibilisation, information, prévention, bonnes pratiques (moustiquaire, couverture des réserves d'eau des jardins...)	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux financiers : dispositifs de surveillance, prévention (dépistage, campagnes démoustication...), absentéisme, soins Enjeux sociétaux : population fragilisée, accès aux soins, formation du corps médical aux maladies émergentes et tropicales, perte de bien-être, agressivité	

3.3.3.4.4.3 Dommages aux bâtiments et infrastructures routières

Principal aléa	Sècheresse	
Autres aléas éventuels	Augmentation des températures, succession de périodes pluie/sècheresse	
Description	Les sols argileux varient en consistance et en volumétrie selon leur teneur en eau : ils gonflent en période de pluie et se rétractent lors des sécheresses. Ces retraits-gonflements sont des phénomènes lents mais leur amplitude est assez importante pour causer des dommages aux bâtiments. Ils sont également préjudiciables aux infrastructures routières (fissures, déformations...). L'Astarac est en zone de sensibilité forte sur quasiment tout son territoire.	
Facteurs aggravants	Succession de printemps pluvieux et de d'été sec, sécheresses extrêmes du sol	
Facteurs améliorants	Prévention, prescriptions pour les nouvelles constructions, sensibilisation	
Sensibilité du territoire	Actuelle : Forte - 3	Future : Très forte - 4
Conséquences induites	Enjeux financiers : coût d'indemnisation des sinistres, réparations de chaussées, sécurité routière Enjeux sociétaux : dégradation de l'habitat, sécurité, surcoût assurance pour les ménages, équilibre dégâts/indemnisation	

3.3.3.4.4.4 Augmentation de la demande énergétique en saison estivale et diminution en période hivernale

Principal aléa	Augmentation de la température	
Autres aléas éventuels	Vagues de chaleur, nuits chaudes	
Description	L'augmentation de la température engendre une augmentation de la consommation énergétique en période estivale pour la climatisation des logements et des bâtiments liés à l'activité. En parallèle, l'augmentation des températures hivernales se traduit par une consommation énergétique moindre.	
Facteurs aggravants	Bâtiments pas/mal isolés, matériaux d'isolation pas adaptés au confort thermique d'été	

Principal aléa		Augmentation de la température	
Facteurs améliorants	Isolation des bâtiments adaptée à l'été et l'hiver, place de l'arbre en village et bourg-centre, sensibilisation à la sobriété		
Sensibilité du territoire	Actuelle : Moyenne - 2		Future : Forte - 3
Conséquences induites	Enjeux financiers : dépenses énergétiques Enjeux sociétaux : facture énergétique des ménages, chocs thermiques intérieur/extérieur Enjeux environnementaux : augmentation des émissions de gaz à effet de serre (en France, les émissions liées aux climatiseurs ont représenté 5% des GES en France en 2020 selon l'ADEME)		

3.3.3.5 | L'Astarac, un territoire fragile face au changement climatique

L'analyse de la vulnérabilité montre que l'Astarac est déjà touché par différents impacts liés à l'évolution récente du climat, et dont les effets vont se renforcer dans les années à venir, individuellement mais également en synergie.

La question de l'eau est cruciale pour l'avenir, avec un territoire déjà exposé au manque d'eau lié aux sécheresses et vagues de chaleur observées ces dernières années. Sa raréfaction en termes de quantité et qualité **affecte les milieux naturels et les activités humaines**. Les **répercussions financières** sont fortes et des **conflits entre usagers et entre territoires** sont observés. **Sa gestion durable, partagée et concertée doit être une priorité.**

L'impact sur les milieux et la biodiversité est marqué. Les **forêts** connaissent des pertes de croissance et des dépérissements ainsi que des perturbations de leur cycle phénologique pouvant aller jusqu'à des problèmes de reproduction. Les facteurs biotiques susceptibles de causer des dommages à l'arbre sont multipliés. Les **zones humides**, souvent de petites taille et isolées, sont plus fragilisées que dans d'autres contextes. Le fonctionnement des **milieux agro-pastoraux** est également perturbé par les périodes de sécheresse plus sévères en durée et en température, avec notamment des impacts sur la composition botanique. Cette **évolution des milieux a des conséquences directes sur les espèces qu'ils abritent**, pouvant conduire à l'affaiblissement des populations, voire leur disparition. La **biodiversité doit être au cœur des stratégies d'adaptation**, à travers notamment des solutions fondées sur la nature.

Les activités agricoles sont fragilisées par l'intensité et la durée des sécheresses, ce qui se matérialise par une **compétition accrue pour accéder à la ressource en eau**. **Perte de rendement de culture et de production animale** sont régulières ces dernières années. La variabilité interannuelle du climat et la fréquence d'épisodes culminant rend **difficile la gestion des activités**. **Des solutions d'adaptation doivent être imaginées et mises en œuvre à moyen et long terme** pour faire face au renforcement des tendances climatiques déjà observées, dont les **solutions fondées sur la nature**.

Le changement climatique a également des **impacts sur la qualité de vie**. La population astaracaise, caractérisée par un **fort vieillissement**, est particulièrement sensible aux vagues de chaleur et sécheresse. Les **faibles revenus** de la population se traduisent par un important nombre de **logements non ou mal isolés**, ce qui renforce cette sensibilité. Les sécheresses intenses multiplient les **dommages aux bâtiments et infrastructures** par le phénomène des retraits/gonflements des argiles, avec un **coût financier lourd**. L'augmentation des températures peut également engendrer une **augmentation des consommations énergétiques estivales** pour la climatisation. La **sensibilisation, la prévention, l'accompagnement** sont des leviers à mobiliser pour faciliter l'implication des habitants dans les actions d'adaptation, ce qui est valable plus largement pour l'ensemble des acteurs.

Plus globalement, et au regard des impacts climatiques dans tous les domaines, **l'adaptation au changement climatique doit être abordée de façon transversale, en associant l'ensemble des acteurs du territoire, dans un souci d'efficacité qui passera par la collaboration et le dialogue**. L'adaptation au changement doit être un fil conducteur de la future charte de parc.

3.3.5 | Les démarches en cours sur le territoire

3.3.3.6 | L'objectif de lutte contre le changement mis en avant par le SCoT de Gascogne

La stratégie portée par le SCoT de Gascogne en matière de lutte contre le réchauffement climatique repose sur plusieurs piliers complémentaires. Elle comporte **un nombre significatif de prescriptions et recommandations envers les collectivités locales** dans la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme et planification de matière de politique énergie-climat (19 prescriptions, 38 recommandations).

Ces prescriptions et recommandations visent les objectifs suivants :

- **La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre** : définition de trajectoires phasées de réduction de la consommation énergétique finale et d'évolution du mix énergétique territorial dans les documents de planification de politique énergie-climat, réduction de l'impact énergétique et des émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports, amélioration de la performance énergétique et climatique des bâtiments, amélioration du stockage de carbone,
- **Le développement d'un territoire à énergie positive** : promotion du développement des énergies renouvelables en limitant les impacts sur l'environnement et sur l'agriculture, promotion de la consommation locale et l'autoconsommation des énergies renouvelables,
- **Le renforcement de la résilience du territoire face au changement climatique** : lutte contre les ilots de chaleur urbains et préservation des ilots de fraîcheur, limitation des risques naturels et leurs impacts,
- **La limitation des pollutions et les nuisances à l'environnement** : limitation des émissions de polluants atmosphériques et de l'exposition des populations à la pollution de l'air, etc.

3.3.3.7 | Les stratégies territoriales portées par les intercommunalités

Les intercommunalités du territoire se sont, pour la plupart d'entre elles, engagées de manière volontaire dans la mise en place de stratégies énergies-climat, souvent avec l'appui de leur PETR.

Seule la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne était soumise, du fait de sa population à l'obligation d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne s'est engagée dans la démarche Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) et les Communautés de communes Artagnan en Fezensac et Côteaux Arrats Gimone ont déployé des stratégies énergie-climat au travers de dynamiques portées par leurs PETR respectifs (PETR Armagnac et PETR Portes de Gascogne). Le PETR du Pays d'Auch a par déployé la démarche TACCT – Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique sur les 4 intercommunalités composant le PETR, en partenariat avec le projet PNR Astarac, de 2023 à 2025.

EPCI	Outils déployés et observations
Cœur d'Astarac en Gascogne	• Démarche TACCT - Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique, déployée par le PETR du Pays d'Auch
Astarac Arros en Gascogne	• Labellisation Territoires à énergie positive pour la croissance verte en 2016. Stratégie énergétique de la CC AAG et son plan d'action pour répondre aux enjeux de • Démarche TACCT - Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique, déployée par le PETR du Pays d'Auch
Val de Gers	• Démarche TACCT - Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique, déployée par le PETR du Pays d'Auch
Artagnan en Fezensac	• Démarche Pays d'Armagnac

Grand Auch Agglomération	• PCAET adopté en février 2020 • Labellisation Territoires à énergie positive pour la croissance verte en 2016 • Démarche TACCT - Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique, déployée par le PETR du Pays d'Auch
Coteaux Arrats Gimone	• PCAET adopté en 2019, dans le cadre d'une démarche coordonnée par le PETR Portes de Gascogne • Labellisation Territoires à énergie positive pour la croissance verte en 2015 avec le PETR Portes de Gascogne

3.3.3.8 | D'autres démarches et outils déployés

La Charte départementale de développement des énergies renouvelables et le pôle EnR animé par la DDT 32

Une Charte départementale de développement des énergies renouvelables a été mise en place en 2023 en associant de nombreux acteurs : l'État, le Département, la Chambre d'agriculture, le SCOT, les PETR, les EPCI, ainsi que les associations d'élus notamment.

Cette Charte départementale vise à poser une vision commune du développement des énergies renouvelables sur le territoire départemental et à constituer un référentiel commun pour guider l'action de ses signataires et élargir leur coopération dans l'accueil et le suivi de ce développement.

A la suite de cette mise en place de cette Charte, le Préfet du Gers a mis en place un pôle EnR, animé par la DDT avec deux missions, assurées via deux instances :

1. Une mission liée au développement maîtrisé et cohérent des EnR sur le territoire en : organisant les échanges autour des enjeux territorialisés liés au développement des EnR et en pilotant des réflexions stratégiques ; se dotant d'une stratégie départementale et d'un règlement d'examen des projets ; en suivant et analysant le développement des EnR via un outil propre à cette instance. Cette mission est assurée par une instance stratégique, le comité de pilotage ou COPIL.
2. Une mission d'accompagnement amont des dossiers afin d'amener les développeurs vers des projets de qualité et favoriser un développement harmonieux des énergies renouvelables. Ces échanges visent à informer les pétitionnaires, orienter le projet et éclairer les décisions du Préfet. Cette mission est assurée par une instance technique, le comité technique (COTECH) et concerne des projets sur lesquels un enjeu particulier est identifié au regard des principes conducteurs énoncés.

Des outils déployés par les collectivités

Outils	Outils déployés et observations
SEM EnR 32	Le Département du Gers a porté la création, avec le Syndicat d'Énergie du Gers, d'une structure départementale dédiée aux énergies renouvelables : une Société d'Économie Mixte (SEM). La SEM EnR 32 a principalement pour objet d'intervenir dans le domaine des installations de production, de stockage et de distribution d'énergie issue de sources renouvelables, ainsi que dans celui de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de ces installations, de la vente de l'énergie et des produits qui en sont issus, et dans des actions de promotion des énergies renouvelables et de formation sur celles-ci.

Mission chaleur renouvelable	La mission Chaleur renouvelable (financée par l'ADEME, de FEDER et la Région Occitanie) du Conseil départemental accompagne les porteurs de projet publics et privés dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques telles que le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique (conseils objectifs et gratuits, études d'opportunité technique et économique, accompagnement à la mise en œuvre de projets, conseils juridiques et financiers, suivi des installations en fonctionnement, structuration des filières d'approvisionnement bois énergie, ...).
SAS ERCA	La Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne a été à l'origine de la création d'une société participative locale d'investissement dans les énergies renouvelables : la SAS ERCA (Energies renouvelables et collectives en Astarac) a vu le jour en 2021 afin de permettre l'investissement dans des unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Société relevant de l'économie sociale et solidaire, ERCA se compose de 32 communes actionnaires et 50 citoyens pour un premier projet de grappes photovoltaïques, de 14 unités de productions sur toitures communales. ERCA a obtenu sa labellisation Energie Partagée en janvier 2022. Elle peut intervenir au-delà du périmètre de la CC AAG. L'activité de la société ERCA a pour objectif, de promouvoir, étudier, installer, investir, entretenir et vendre l'énergie provenant de sources renouvelables pour réduire l'impact énergétique du territoire et tendre progressivement vers l'autonomie énergétique.
ErcAstarac	L'Association ErcAstarac a été créée par des habitants de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, afin d'accompagner les habitants dans la mise en place d'équipements d'énergies renouvelables sur leurs habitations. Cette association peut intervenir sur tout le périmètre du projet de PNR Astarac.
Cadastre solaire	Dans le cadre de sa stratégie énergétique et du développement des énergies renouvelables la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a mis en place un cadastre solaire pour accompagner les particuliers dans la production d'EnR domestique. Cet outil cartographique, est accessible gratuitement à cadastre.astaracarros.fr. Il permet de connaître le niveau d'ensoleillement de chaque toiture des 37 communes du territoire. Depuis le site internet du cadastre solaire, il est également possible d'accéder à des informations pratiques, à des conseils et aux démarches administratives à suivre pour concrétiser un projet de production de revente ou de l'autoconsommation.

3.3.6 | Synthèse

3.3.3.9 | L'essentiel

Le changement climatique est en cours et se traduit notamment par **l'évolution de certains paramètres** tels que les températures, les vagues de chaleur, la sécheresse, la température des cours des eaux et les pluies torrentielles. Au niveau des aléas induits, ce sont les variations du débit des cours d'eau et les coulées de boues qui affectent particulièrement le territoire.

Au regard des évolutions climatiques estimées pour 2050, **l'exposition du territoire aux aléas climatiques va s'accroître** pour certains paramètres climatiques (température de l'air, vagues de chaleur, sécheresse, températures des cours d'eau et des lacs et pluies torrentielles) mais aussi des aléas induits (variations du débit des cours d'eau, les coulées de boue et le retrait/gonflement des argiles).

Les **conséquences de ces évolutions climatiques** touchent de nombreux domaines, aussi bien environnementaux, économiques ou sociétaux :

- **L'eau** : Sur un territoire déjà exposé au manque d'eau lié aux sécheresses et vagues de chaleur observées ces dernières années, la **raréfaction de la ressource** en termes de quantité et qualité affecte les milieux naturels et les activités humaines. Les répercussions financières sont fortes et des conflits entre usagers et entre territoires sont observés.
- **La biodiversité** : Les **forêts connaissent des pertes de croissance et des dépérissements** ainsi que des perturbations de leur cycle phénologique. Les facteurs biotiques susceptibles de causer des dommages à l'arbre sont multipliés. Le fonctionnement des milieux agro-pastoraux est également perturbé par les périodes de sécheresse plus sévères en durée et en température, avec notamment des impacts sur la composition botanique. Cette évolution des milieux a des conséquences directes sur les espèces qu'ils abritent, pouvant conduire à l'affaiblissement des populations, voire leur disparition.
- **Les activités agricoles** : Les activités agricoles sont fragilisées par l'intensité et la durée des sécheresses, ce qui se matérialise par une compétition accrue pour accéder à la ressource en eau. **Perte de rendement de culture et de production animale** sont régulières ces dernières années. La variabilité interannuelle du climat et la fréquence d'épisodes culminant rend difficile la gestion des activités.
- **La qualité de vie** : La population astaracaise, caractérisée par un **fort vieillissement**, est particulièrement sensible aux vagues de chaleur et sécheresse. Les **faibles revenus** de la population se traduisent par un important nombre de **logements non ou mal isolés**, ce qui renforce cette sensibilité. Les sécheresses intenses multiplient les **dommages aux bâtiments et infrastructures** par le phénomène des retraits/gonflements des argiles, avec un **coût financier lourd**. L'augmentation des températures peut également engendrer une **augmentation des consommations énergétiques estivales** pour la climatisation.

3.3.3.10 | Les problématiques

Le changement climatique entraîne des effets multiples directs et indirects sur les différentes dimensions de la vie du territoire, déjà fragilisé sur les plans économiques, sociétales ou environnementales. Au regard de l'emballage du phénomène et de ses effets à long terme, la politique d'atténuation, même si elle est nécessaire, ne sera pas suffisante. **L'adaptation sera nécessaire** sans toutefois connaître aujourd'hui l'étendue des phénomènes et des répercussions.

La complexité réside dans la multiplicité des effets et de l'interdépendance des systèmes, mais aussi dans la recherche de solutions d'adaptation qui n'entraînent pas de nouvelles problématiques (mal-adaptation). Malgré sa vulnérabilité, le territoire peut s'appuyer sur les solidarités établies et les composantes fonctionnelles de la mosaïque paysagère pour **limiter au mieux les effets sur la qualité de vie** de ses habitants.



Syndicat mixte de préfiguration
du Parc naturel régional de l'Astarac

1 Place Carnot 32260 Seissan
Tél. 05 62 05 40 58 - Tél. 06 75 56 80 52
contact@smi-astarac.fr - www.smi-astarac.fr

